



Rapport d'activité et de performance

Bilan 2021/2022 par politique sectorielle



© Eve Hilaire - Studio des 2 prairies, Fabrice RUMILLAT, Philippe RAFFAELLI (CDP), D. CHEVILLER, D. RAULT, Musée Savoisien - S. Paul, Département de la Savoie, Adobe Stock



Sommaire

Politique financière	3
Ressources humaines	25
Moyens	45
Sécurité et incendie	93
Approche européenne	105
Agriculture	121
Environnement	139
Education	163
Politique routière	197
Aménagement du territoire	229
Aménagement numérique	245
Tourisme	259
Sport	273
Culture	289
Action sociale générale	317
Personnes âgées	335
Personnes handicapées	353
Cohésion sociale	373
EJF (Enfance, jeunesse et famille), PMI (Protection maternelle et infantile)	393
Action sociale de proximité	421
Jeunesse	463
Remerciements et crédits photos	475



Politique financière



**RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2021/2022**

Commissions d'élus : 1ère commission

Direction concernée :

- **Pôle Ressources et moyens – Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques**



SOMMAIRE

SYNTHÈSE	5
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	6
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	10
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	12
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	24

7,46%



La politique financière a pour objet d'assurer un financement équilibré de l'action départementale, de garantir au Département une capacité budgétaire et d'investissement et d'assurer sa sécurité financière et sa solvabilité.

Contexte

Confronté à un contexte de stagnation, voire de ralentissement de l'activité économique pendant plusieurs années, le Département a affirmé sa volonté de préserver sa capacité budgétaire et d'investissement grâce à la recherche d'une plus grande maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

L'année 2022 est marquée par une forte poussée de l'inflation, en particulier en matière d'énergie et d'alimentation. Le Département a dû ainsi faire face à un accroissement de 2,45 % de ses dépenses de fonctionnement (hors mise en réserve des DMTO). Les recettes de fonctionnement ont évolué de +10,48%. Après avoir chuté de 6% en 2020, le produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) a progressé en 2021 de 19,29% puis de 11,63% en 2022.

En 2022, le Département a donc poursuivi la réalisation de son plan d'investissement. Il a toutefois enregistré une baisse de ses dépenses d'investissement du fait, notamment, des difficultés rencontrées dans les consultations de commande publique (infructuosité, etc...) (-9,85%) et a poursuivi son désendettement (-15,2M€ sur l'encours).

Principales réalisations

- Progression de 40,44% de l'épargne brute (déduction faite de la mise en réserve de 29 M€ de DMTO) ;
- Réduction de l'encours de dette à 137,23 M€ fin 2022 du fait d'un non recours à l'emprunt et de remboursements anticipés en 2017, 2018, 2019 et 2022 ;
- Poursuite du plan d'investissement ;
- Une hausse du produit des DMTO de 11,63%.

Enjeux

- Assurer un financement structurellement équilibré de l'action départementale.
- Garantir au Département une capacité budgétaire d'initiative et d'investissement.
- Garantir la sécurité financière et la solvabilité du Département.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2022 :

43,03 M€ (CA)

7,17 équivalents temps plein (ETP)

156,52 M€ : encours de dette remboursé entre 2012 et 2022

609 M€ : recettes de fonctionnement

475 M€ : dépenses de fonctionnement (445 M€ hors réserve DMTO)

26,9 % : taux d'épargne brute

0,8 an : capacité de désendettement

46,72 % : poids des dépenses d'action sociale dans les dépenses de fonctionnement

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

La politique financière mise en œuvre en 2022 doit permettre au Département de continuer à soutenir la relance de l'activité économique dans un contexte inflationniste, et de préserver sa solvabilité et ses capacités d'intervention futures comme le numérique et la transition écologique.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

L'action du Département de la Savoie s'est inscrite, en 2022, dans un contexte économique, marqué par l'inflation, en particulier en matière énergétique et alimentaire.¹ En moyenne en 2022, le Produit Intérieur Brut (PIB) augmente de 2,6% (après -6,8 % en 2021). Le déficit public s'élève à 4,7 % du PIB, après 6,5 % en 2021 et 9,0 % en 2020. La dette des administrations publiques au sens de Maastricht atteint 111,6 % du PIB fin 2022, après 112,9 % fin 2021.

De telles évolutions ont naturellement eu des conséquences sur la progression des recettes et des dépenses départementales.

Le Département a pu bénéficier en 2022 d'un fort rendement du produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux (+11,6%) tout comme en 2021 (+19,3%) après une baisse de -6,0% en 2020). Le produit de Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) a continué de diminuer en 2022 (-6,4%), diminution déjà amorcée en 2021 (-4,5%). D'autres recettes, également directement sensibles aux effets de la crise sanitaire, ont connu de fortes baisses de rendement en 2021. C'est le cas de la taxe sur les remontées mécaniques dont le produit a été quasi nul (représentant une perte de près de 10 M€), ainsi que la taxe de séjour qui elle a diminué de -33,7%. En 2022, le produit de la taxe sur les remontées mécaniques a repris son régime de croisière atteignant ainsi 10,6 M€ et la taxe de séjour a augmenté de 4,2%. Après une baisse en 2020 (-0,8%), la taxe sur les conventions d'assurance a, pour sa part, connu une progression dynamique en 2022 (+5,2%), tout comme en 2021 (+4,7%).

Il en a résulté une hausse de 10,48 % des recettes réelles de fonctionnement en 2022.

Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement, qui retracent tant les charges courantes que les dépenses d'intervention (sociales, notamment), ont progressé de 2,45% (hors mise en réserve de DMTO). Les dépenses de solidarité et d'action sociale ont connu une augmentation de 2,21% (2,81 % en 2021 et 4,04% en 2020 du fait de la crise sanitaire). Après un pic de progression de 6,56% enregistré en 2020, les allocations versées au titre du Revenu de Solidarité Active (RSA) et des contrats aidés ont quant à elles évolué plus modérément avec 2,23% en 2021 puis diminué de 5,15% en 2022.

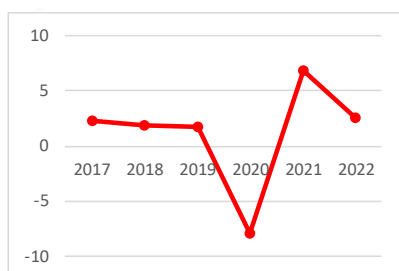
En 2020, le Département a souhaité soutenir l'activité économique par un plan de relance en intensifiant le rythme de ses investissements. Les dépenses réelles d'investissement ont ainsi enregistré une progression de 15,38%. L'année 2021 finalise le plan de relance avec un volume de dépenses d'investissement encore soutenu avec une hausse de 6,36%. En 2022, les dépenses d'investissement (hors dette) diminuent toutefois de 13,25%, soit -6,36% pour les subventions d'équipement versées et -14,07% pour les autres dépenses d'équipement en raison, notamment, des difficultés d'exécution liées à l'infirmité de consultations de commande publique.

L'effort d'investissement qui s'est poursuivi en 2022 a été rendu possible par une politique financière de désendettement continu constatée depuis 2011 et une capacité d'autofinancement qui s'est améliorée en 2022.

En maintenant un niveau d'autofinancement soutenu, le Département a pu ainsi financer son plan d'investissement tout en ne recourant pas à l'emprunt et en présentant même un encours de dette en diminution fin 2022. La solidité de sa structure financière lui permettra de poursuivre, en 2023, son action en faveur de l'aménagement et du développement de la Savoie.

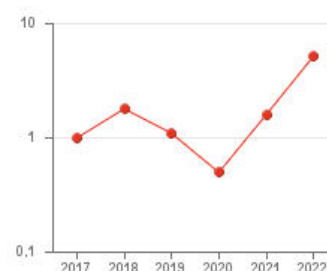
CONT -1. Taux de croissance du PIB national

Période	Taux
2017	2,3
2018	1,9
2019	1,8
2020	-8
2021	6,8
2022	2,6



CONT -2. Taux d'inflation

Période	Taux
2017	1
2018	1,8
2019	1,1
2020	0,5
2021	1,6
2022	5,2

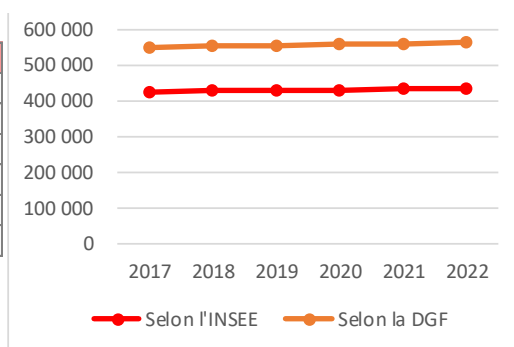


¹ Sources : « Le PIB ralentit au quatrième trimestre 2022 (+0,1% après 0,2%). En moyenne en 2022, il augmente de 2,6% (après -6,8 % en 2021) », INSEE, Informations rapides N°26 paru le 31/01/2023 ; <https://www.insee.fr/> ; « En 2021, le déficit public s'élève à 6,5% du PIB, la dette notifiée à 112,9% du PIB », INSEE, Informations rapides N°81 paru le 29/03/2022 ; <https://www.insee.fr/>.

Le taux de croissance économique avait connu, depuis 2013, une amélioration progressive, particulièrement marquée en 2017 ; une telle évolution de l'activité, soutenue par un niveau historiquement bas des taux d'intérêt permis, notamment, par une politique accommodante de la Banque Centrale Européenne, a été à l'origine d'une plus forte inflation en 2018, inflation dont le niveau a toutefois de nouveau diminué en 2019, dans un contexte de moindre dynamisme économique. La crise sanitaire intervenue en 2020 a été à l'origine d'une chute majeure et inédite de l'activité économique de -8% en 2020. En moyenne sur l'année 2022, le PIB augmente de 2,6 % (après +6,8% en 2021 et -8% en 2020). Ce chiffre résulte surtout du rebond de l'activité aux deuxième et troisième trimestres 2021, en sortie de crise sanitaire. L'inflation progresse également de manière significative en 2022.

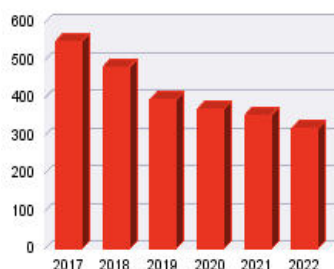
CONT -3a et 3b. Population de la Savoie

Période	Selon l'INSEE	Selon la DGF
2017	426 924	551 595
2018	428 204	553 589
2019	429 681	556 139
2020	431 174	558 371
2021	433 724	562 092
2022	436 434	566 454



CONT -5. Encours de dette par habitant (population municipale INSEE)

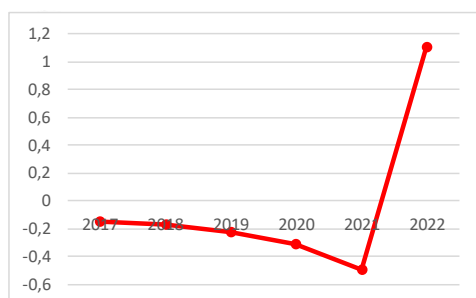
Période	Euros
2017	547,80 €
2018	480,00 €
2019	392,92 €
2020	367,98 €
2021	351,50 €
2022	316,40 €



Ces dernières années, l'encours de dette par habitant du Département connaît une diminution régulière en raison de la limitation, voire de l'absence, du recours à l'emprunt pour le financement des dépenses d'investissement ainsi que de la réalisation régulière de remboursements anticipés sans refinancement.

CONT -6. Taux moyen de l'EURIBOR 12 mois (moyenne annuelle)

Période	Taux
2017	-0,15
2018	-0,17
2019	-0,22
2020	-0,305
2021	-0,4905
2022	1,0997

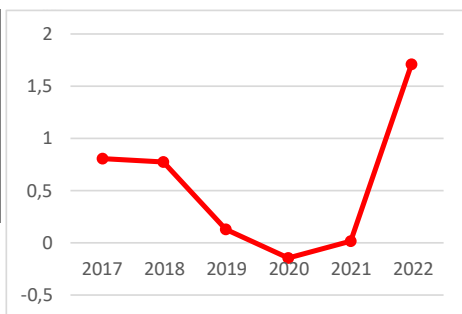


Ces dernières années, les taux d'intérêt à court terme ont connu une forte diminution, du fait d'une activité économique assez peu dynamique et de la politique accommodante mise en œuvre par la Banque Centrale Européenne (BCE).

La BCE a adopté en 2022 un resserrement de sa politique monétaire en procédant à 4 augmentations de ses taux directeurs, soit une augmentation de 250 pbs au total et à un plan de retrait des liquidités sur les marchés. Ces annonces ont eu pour conséquence une augmentation des taux monétaires à compter du second trimestre 2022.

CONT -7. Taux moyen OAT 10 ans

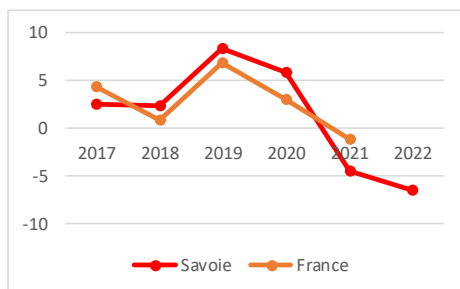
Période	Taux
2017	0,81
2018	0,78
2019	0,13
2020	-0,147
2021	0,0079
2022	1,708



Ces dernières années, les taux d'intérêt à long terme sont demeurés à un niveau historiquement bas, voire négatif, principalement en raison d'une activité économique assez peu dynamique et du niveau de l'inflation. Le regain d'inflation observé dès 2021 est à l'origine d'une hausse des taux longs, qui se poursuit en 2022.

CONT -8a et 8b Taux de croissance du produit de CVAE

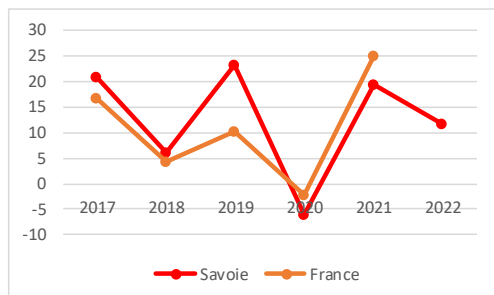
Période	Savoie	France
2017	2,6	4,3
2018	2,4	0,8
2019	8,4	6,8
2020	5,8	3
2021	-4,5	-1,2
2022	-6,5	



Le Département présente un taux de croissance moyen de CVAE supérieur à celui observé au plan national, en raison du dynamisme de son économie. Le produit de CVAE a cependant diminué de -6,4% en 2022, traduisant un effet de la crise sanitaire sur cette imposition plus fort qu'au niveau national.

CONT -9a et 9b. Taux de croissance du produit de DMTO

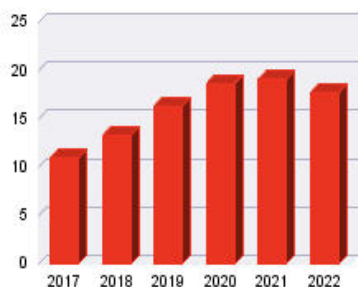
Période	Savoie	France
2017	20,9	16,6
2018	6	4,3
2019	23,2	10,3
2020	-6	-2,1
2021	19,3	25
2022	11,6	



Le produit des droits de mutation perçus par le Département ne connaît pas, d'une année sur l'autre, une évolution identique à celle observée en moyenne par l'ensemble des Départements, notamment en raison de l'influence particulière du marché immobilier en zone de montagne sur ces fluctuations annuelles. Après un repli de -6% en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire, ce produit a connu une forte croissance en 2021 (+19,3%) et en 2022 (+11,6%).

CONT -10. Evolution de la contribution du Département à la péréquation sur les DMTO (M€)

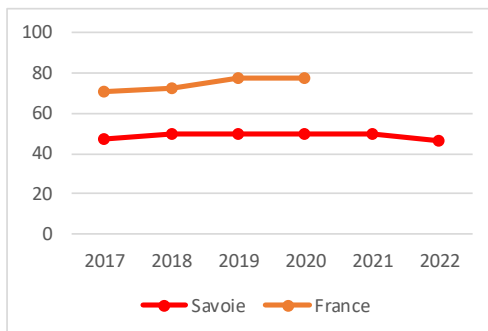
Période	Euros
2017	10,9
2018	13,2
2019	16,3
2020	18,6
2021	19
2022	17,6



L'évolution de la contribution du Département à la péréquation sur les DMTO tient à l'évolution du produit encaissé, en augmentation significative ces dernières années. Entre 2014 et 2018, le poids de cette contribution au titre de deux fonds de péréquation a représenté 12% du produit des droits de mutation encaissé. A compter de 2019, ce poids a progressé pour atteindre 14% en raison de la création d'un troisième fonds de péréquation portant sur cette même recette, puis de la fusion de ces trois fonds en un fonds unique globalisé à compter de 2020. La contribution du Département a diminué en 2022 en raison de l'évolution nationale qui a été plus élevée en 2021 qu'en Savoie.

CONT -11a et 11b. Poids des dépenses d'action sociale dans les dépenses de fonctionnement et Moyenne nationale (%)

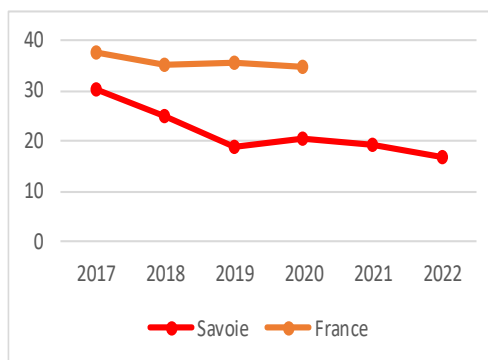
Période	Savoie	France
2017	47,25	70,4
2018	49,47	72,8
2019	49,58	77,1
2020	50,02	77,5
2021	49,9	
2022	46,72	



Les dépenses d'action sociale représentent, en Savoie, une part des dépenses de fonctionnement qui est sensiblement plus faible que celle observée, en moyenne, dans les autres départements. Une telle singularité s'explique par la situation économique du territoire et la sociologie de la population savoyarde.

CONT -13a et 13b. Poids des subventions d'équipement dans les dépenses d'investissement hors remboursement de la dette et Moyenne nationale (%)

Période	Savoie	France
2017	30,3	37,7
2018	24,9	35,3
2019	18,7	35,7
2020	20,54	34,9
2021	19,07	
2022	16,98	



Après de nombreuses années au cours desquelles le Département a pu présenter une part des subventions d'équipement dans les dépenses d'investissement très supérieure à celle observée au plan national, le Département consacre désormais une part supérieure de ses crédits d'équipements à la réalisation de travaux en maîtrise d'ouvrage départementale, notamment en matière de voirie et d'extension et de restructuration des collèges (phénomène accentué lorsque le volume des travaux réalisés est en forte croissance).

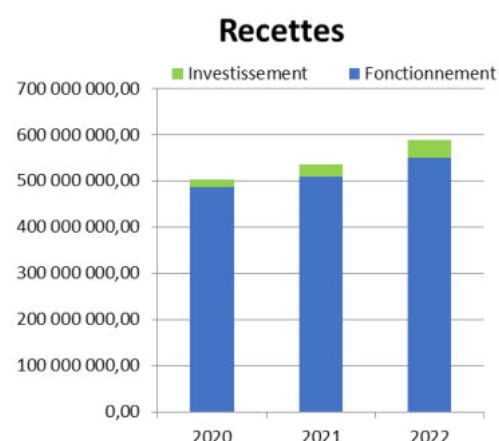
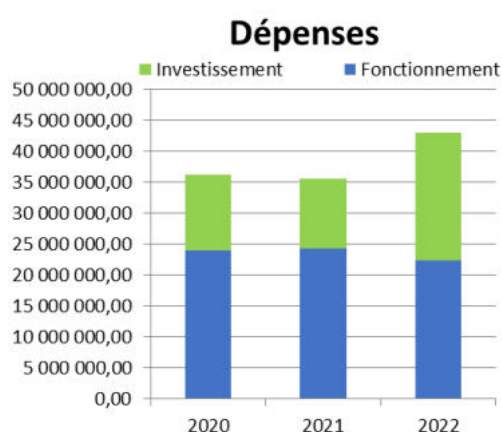
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2020 à 2022

Dépenses	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au 02 mars 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique						
1 RESSOURCES ET FINANCEMENTS	19 393 005,37	0,00	20 116 347,66	0,00	18 469 845,72	0,00
2 ALLOCATIONS ET MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS	134 148,89	0,00	190 724,04	0,00	156 020,24	0,00
3 STRUCTURES FINANCIERES RISQUES ET SOLVABILITE	4 470 640,34	12 167 491,28	3 997 151,91	11 211 664,34	3 781 621,53	19 123 678,87
Mouvements d'ordre						1 500 000,00
Dépenses par section	23 997 794,60	12 167 491,28	24 304 223,61	11 211 664,34	22 407 487,49	20 623 678,87
	total année : 36 165 285,88		total année : 35 515 887,95		total année : 43 031 166,36	

Recettes	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au 02 mars 2023	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
Par politique						
1 RESSOURCES ET FINANCEMENTS	483 276 063,55	17 153 289,26	505 567 345,13	22 635 833,33	545 937 620,30	25 051 869,17
2 ALLOCATIONS ET MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS	0,00	0,00	1 614 718,00	3 763 830,38	2 095 719,00	14 334 795,50
3 STRUCTURES FINANCIERES RISQUES ET SOLVABILITE	2 396 154,32	29 769,18	2 039 260,28	29 769,18	1 425 234,07	29 769,18
Mouvements d'ordre						520 000,00
Recettes par section	485 672 217,87	17 183 058,44	509 221 323,41	26 429 432,89	549 458 573,37	39 936 433,85
	total année : 502 855 276,31		total année : 535 650 756,30		total année : 589 395 007,22	





👤 Moyens humains par secteurs en 2020-2021-2022 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2020	2021	2022
P O L I T I Q U E F I N A N C I E R E	1. RESSOURCES ET FINANCEMENTS	PRMD	DFIPAJ	1,85	1,83	1,7
	Sous-total du secteur			1,85	1,83	1,7
	2. ALLOCATIONS ET MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS	PRMD	DFIPAJ	2,52	2,25	2,07
	Sous-total du secteur			2,52	2,25	2,07
	3. STRUCTURES FINANCIERES RISQUES ET SOLVABILITE	PRMD	DFIPAJ	3,3	3,3	3,4
	Sous-total du secteur			3,3	3,3	3,4
TOTAL tous effectifs pour la politique				7,67	7,38	7,17

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique...) :



Les moyens mobilisés au sein de la Direction des Finances, du Pilotage de gestion et des Affaires juridiques (DFIPAJ) au titre du pilotage et de la mise en œuvre de la politique financière du Département sont globalement satisfaisants, tant en termes de ressources humaines que sur le plan matériel et informatique.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Préserver et consolider durablement les équilibres budgétaires et financiers du département	1.1. Assurer un financement structurellement équilibré de l'action départementale	1.1.1. Assurer durablement un taux de couverture des dépenses réelles d'investissement par l'épargne brute supérieure à 50 %
		1.1.2. Contenir durablement la capacité de désendettement dans une fourchette de 2 à 6 années
	1.2. Garantir au département une capacité budgétaire d'initiative et d'investissement	1.2.1. Limiter la progression annuelle des dépenses réelles de fonctionnement par an à compter de 2022
		1.2.2. Optimiser le volume des intérêts d'emprunt dans le respect des bornes d'encadrement de la structure de l'encours (80% - 20% ; taux fixes/taux variables)
		1.2.3. Garantir durablement un volume de dépenses d'investissement hors dette au minimum de 80 M €
	1.3. Garantir au Département une structure financière saine et une forte solvabilité	1.3.1. Garantir durablement un taux d'épargne brute d'au moins 15 %
		1.3.2. Garantir durablement une capacité de désendettement inférieure à 6 ans
		1.3.3. Conserver une qualité de signature optimale auprès des prêteurs par le maintien d'une note intrinsèque AAA
	1.4. Maitriser et contenir les risques attachés à l'endettement	1.4.1. Prévenir le risque de liquidité en limitant à 50% de l'encours la part de l'encours obligataire
		1.4.2. Prévenir durablement le risque de taux en contenant la structure de l'encours de dette dans une fourchette 90 % - 10 % (encours à taux fixes et encours à taux variables ou inversement)
		1.4.3. Garantir annuellement un classement de l'encours de dette dans les rubriques A (pour au moins 80% de l'encours total), B et C de la classification opérée par la circulaire du 25 juin 2010
	1.5. Maitriser et contenir les risques attachés aux engagements financiers externes	1.5.1. Limiter le nombre de structures partenaires classées en situation "très risquée" au sens du référentiel de notation du Département
		1.5.2. Veiller, en qualité d'actionnaire, à la solidité financière des Sociétés d'Economie Mixte et autres sociétés
		1.5.3. Eviter la mise en jeu des garanties d'emprunt accordées

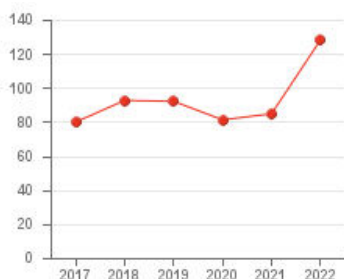
Objectif politique 1. Préserver et consolider durablement les équilibres budgétaires et financiers du département

Objectif stratégique 1.1. Assurer un financement structurellement équilibré de l'action départementale

Objectif opérationnel 1.1.1. Assurer durablement un taux de couverture des dépenses réelles d'investissement par l'épargne brute supérieure à 50 %

1.1.1.1 PERF - Epargne Brute / dépenses réelles d'investissement (DRI)

Période	Taux
2017	80,34
2018	93,06
2019	92,5
2020	81,65
2021	85,18
2022	128,56

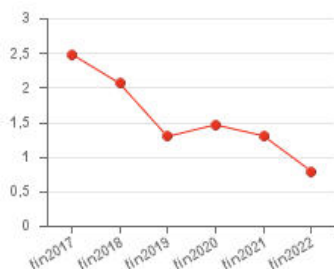


Le Département, du fait de la baisse de ses dépenses d'investissement (par rapport au montant observé jusqu'en 2009) et de la mise en œuvre d'une stratégie de préservation de son épargne, autofinancait environ deux tiers de ses dépenses d'investissement par l'épargne dégagée sur sa section de fonctionnement jusqu'en 2016 (le solde étant couvert par des subventions ou dotations (FCTVA, DGE, DDEC)). Ce taux a été porté à plus de 80% en 2017 et même à près de 95% en 2018 avant de retomber à 92,50% en 2019, trois années au cours desquelles le Département n'a pas emprunté. Moins élevé, ce taux est resté supérieur à 80% en 2020 et 2021. Il passe à 128,56% en 2022 du fait de la progression de l'épargne et de la moindre exécution du budget d'investissement.

Objectif opérationnel 1.1.2. Contenir durablement la capacité de désendettement dans une fourchette de 2 à 6 années

1.1.2.1 PERF - Evolution de la capacité de désendettement

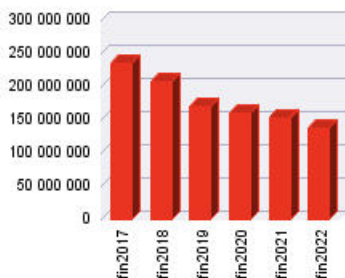
Période	Année
fin2017	2,49
fin2018	2,07
fin2019	1,3
fin2020	1,47
fin2021	1,31
fin2022	0,8



Le Département s'est fixé pour objectif de contenir sa capacité de désendettement dans une fourchette de 2 à 8 années afin de préserver un équilibre dans le financement de ses investissements entre l'autofinancement et le recours à l'emprunt, et de conserver un encours de dette soutenable. Les efforts de maîtrise accomplis ces dernières années ont ainsi permis le maintien de la capacité de désendettement en deçà de 4 années, puis proche de 2 années en 2017 et 2018, avant de passer en dessous de 1,5 années de 2019 à 2021 et même à 0,8 années en 2022.

1.1.2.2 PERF - Evolution de l'encours de dette (en euros)

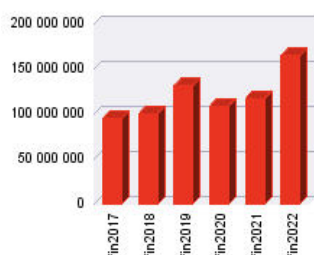
Période	Euros
fin2017	233 867 768,25 €
fin2018	205 530 804,16 €
fin2019	168 831 486,03 €
fin2020	158 664 374,75 €
fin2021	152 452 710,42 €
fin2022	137 230 745,63 €



Depuis 2011, l'encours de dette connaît une diminution régulière, qui s'est accentuée de 2017 à 2019 du fait de l'absence de recours à l'emprunt et de la réalisation d'un remboursement anticipé ces trois années respectivement de 10 M€, 12 M€ et 22,6 M€. En 2022, aucun emprunt n'a été mobilisé tandis qu'un remboursement anticipé de 4 M€ a été réalisé. La diminution de l'encours de dette depuis 2011 est de plus de 156,52 M€.

1.1.2.3 PERF - Evolution de l'épargne brute (en euros)

Période	Euros
fin2017	93 783 704,00
fin2018	99 128 656,00
fin2019	130 019 763,00
fin2020	108 106 409,00
fin2021	116 551 539,00
fin2022	163 689 942,62



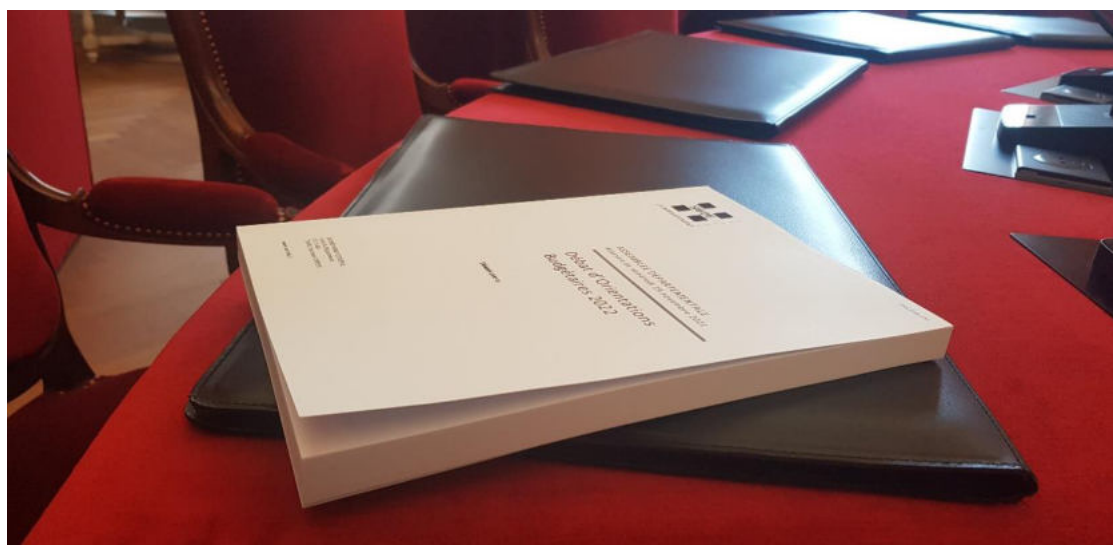
La progression de l'épargne brute en fin de période s'explique principalement par la maîtrise de la progression des dépenses de fonctionnement et du rendement exceptionnel, depuis 2017, des DMTO. La chute observée en 2020, de plus de 22 M€ et de près de 17%, s'explique par la diminution des recettes de fonctionnement et la progression des dépenses de fonctionnement induites par la crise sanitaire. L'épargne progresse significativement en 2022 et atteint 163,69 M€ (hors réserve DMTO).

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Assurer un financement structurellement équilibré de l'action départementale »

Les deux objectifs opérationnels concourant à la satisfaction de cet objectif stratégique sont atteints, le Département ayant pu, à la faveur d'une substantielle amélioration de son niveau d'épargne brute, réduire son encours de dette, et couvrir une part très majoritaire de ses dépenses d'investissement.



Objectif politique 1. Préserver et consolider durablement les équilibres budgétaires et financiers du département

Objectif stratégique 1.2. Garantir au département une capacité budgétaire d'initiative et d'investissement

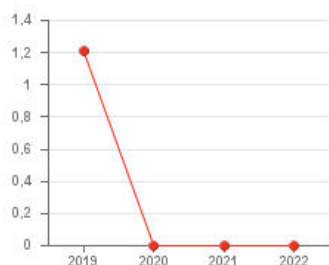
Objectif opérationnel 1.2.1. Limiter la progression annuelle des dépenses réelles de fonctionnement par an à compter de 2022

Les pactes financiers dits de Cahors avaient pour objectif de limiter la progression annuelle des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2%, au sens de la Loi de Programmation des Finances publiques pour 2018-2022.

La loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 avait suspendu les pactes de Cahors pour leur dernière année 2020. Le dispositif n'a pas été renouvelé en 2021 et 2022.

1.2.1.2 PERF - Evolution des dépenses réelles de fonctionnement retraitées au sens de la Loi n°2018-032

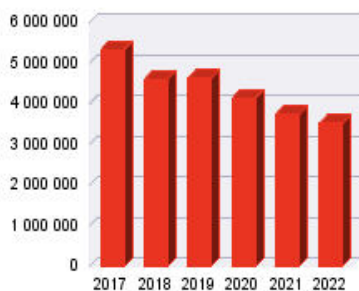
Période	Taux
2019	1,21
2020	0
2021	0
2022	0



Objectif opérationnel 1.2.2. Optimiser le volume des intérêts d'emprunt dans le respect des bornes d'encadrement de la structure de l'encours (80% - 20% ; taux fixes/taux variables)

1.2.2.1 PERF - Evolution du volume des intérêts de la dette (en euros)

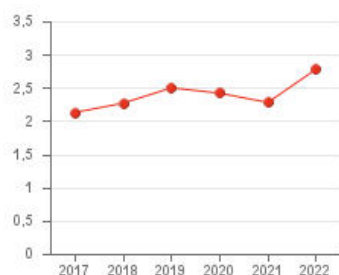
Période	Euros
2017	5 315 050,25 €
2018	4 587 516,20 €
2019	4 612 328,29 €
2020	4 120 581,10 €
2021	3 720 189,97 €
2022	3 493 773,87 €



Le volume des intérêts de la dette connaît une diminution régulière sur la période, à la faveur de la réduction de l'encours de dette du Département et du niveau historiquement bas des taux d'intérêt pratiqués jusqu'au début de l'année 2022.

1.2.2.2 PERF - Taux d'intérêt moyen (budget principal)

Période	Taux
2017	2,14
2018	2,28
2019	2,51
2020	2,43
2021	2,29
2022	2,79



Le volume des frais financiers a pu être jusqu'alors contenu du fait :

- de la stabilisation, voire de la diminution, de l'encours de dette (à la faveur de l'absence de tout recours à l'emprunt en 2017, 2018, en 2019 et 2022, et de la réalisation de remboursements anticipés),
- de la baisse des taux d'intérêt jusqu'en 2021 et de la politique active et prudente de gestion de dette conduite par le Département.

Le recours au financement par l'emprunt obligataire à partir de 2015 a en outre permis d'obtenir des conditions de taux plus avantageuses que celles obtenues auprès des établissements bancaires.

En 2022, le Département n'a pas eu recours à l'emprunt.

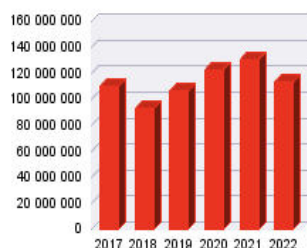
La légère progression observée de 2017 à 2019 s'explique, en l'absence de recours à l'emprunt, par le poids croissant d'encours anciens dans le stock de dette, principalement à taux fixe. La hausse constatée en 2022 est due au remboursement anticipé réalisé sur un emprunt revolving à taux variable, ce qui accentue la part à taux fixe d'encours anciens.

Objectif opérationnel

1.2.3. Garantir durablement un volume de dépenses d'investissement hors dette au minimum de 80 M €

1.2.3.1 PERF - Montant des dépenses d'investissement hors dette (comptes administratifs, en euros)

Période	Euros
2017	109 390 000,00
2018	91 940 000,00
2019	105 960 276,00
2020	122 255 725,00
2021	130 035 934,99
2022	112 804 965,54



La stratégie financière poursuivie par le Département vise à lui conserver une capacité d'investissement minimum, lui permettant d'assurer sa mission d'aménagement et de développement du territoire.

Après une période d'investissement particulièrement intense, de 2004 à 2009, le Département a dû renouer avec un budget d'équipement plus habituel et compatible avec l'évolution de sa capacité structurelle d'autofinancement en investissant annuellement près de 100 M€.

Les exercices 2020 et 2021 du fait de la crise sanitaire se caractérisent par des enveloppes exceptionnelles (respectivement 122M€ et 130M€) ouvertes dans le cadre d'un plan de soutien de l'activité économique.

L'exercice 2021 s'inscrit dans la continuité de 2020 avec la poursuite et la finalisation des dépenses d'investissement inscrites dans le plan de relance ; le volume des dépenses d'investissement a diminué en 2022 et a atteint 112,80 M€.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



« Garantir au département une capacité budgétaire d'initiative et d'investissement »

Les trois objectifs opérationnels concourant à la satisfaction de cet objectif stratégique sont atteints, le Département ayant pu contenir l'évolution de ses dépenses de fonctionnement et maintenir un niveau d'investissement proche, chaque année, de 100 millions d'euros. Par ailleurs, ce niveau d'investissement a été renforcé à partir de 2020 afin de soutenir l'activité économique.

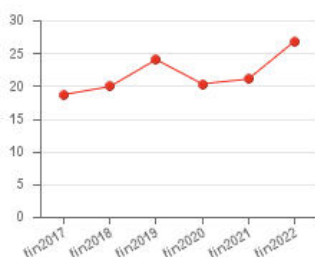
Objectif politique 1. Préserver et consolider durablement les équilibres budgétaires et financiers du département

Objectif stratégique 1.3. Garantir au Département une structure financière saine et une forte solvabilité

Objectif opérationnel 1.3.1. Garantir durablement un taux d'épargne brute d'au moins 15 %

1.3.1.1 PERF - Taux d'épargne brute

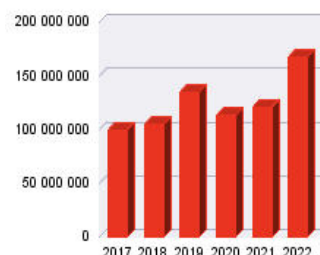
Période	Taux
fin2017	18,77
fin2018	20
fin2019	24,11
fin2020	20,41
fin2021	21,14
fin2022	26,9



Les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement ont permis au Département de réserver une part significative de ses recettes de fonctionnement à l'autofinancement. Le taux d'épargne brute de l'ordre de 20% ces dernières années, et de 24% en 2019, avoisinait toutefois 33% au début des années 2000. Il a atteint 26,9% en 2022.

1.3.1.2 PERF - Evolution de l'épargne de gestion

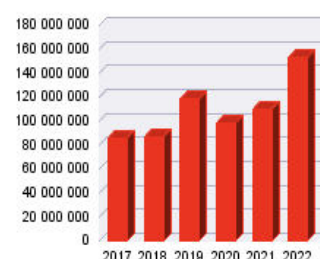
Période	Euros
2017	99 098 754,00
2018	103 716 172,00
2019	134 632 091,00
2020	112 306 990,00
2021	120 271 729,00
2022	167 225 104,51



La progression de l'épargne de gestion, dès 2017, s'explique par l'amélioration significative de l'épargne brute, à la faveur de la maîtrise des dépenses de fonctionnement hors frais financiers et du rendement exceptionnel des droits de mutation. La diminution constatée en 2020 tient à la réduction de l'épargne brute, avant une reprise marquée en 2021 et 2022.

1.3.1.3 PERF - Evolution de l'épargne nette

Période	Euros
2017	85 310 000,00
2018	86 020 000,00
2019	117 850 000,00
2020	97 582 938,98
2021	109 103 705,04
2022	152 467 977,83

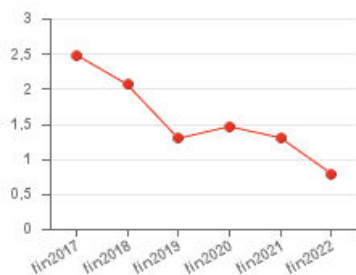


La progression de l'épargne nette, dès 2017, s'explique par l'amélioration significative de l'épargne brute, à la faveur de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et du rendement exceptionnel des droits de mutation, ainsi que de la diminution du volume de dette amorti dans un contexte d'absence de recours à l'emprunt. La diminution constatée en 2020 tient à la réduction de l'épargne brute, avant une reprise marquée en 2021 et 2022.

Objectif opérationnel 1.3.2. Garantir durablement une capacité de désendettement inférieure à 6 ans

1.3.2.1 PERF - Evolution de la capacité de désendettement (en années)

Période	Année
fin2017	2,49
fin2018	2,07
fin2019	1,3
fin2020	1,47
fin2021	1,31
fin2022	0,8



La capacité de désendettement mesure le nombre d'années nécessaires pour éteindre la dette bancaire, à capacité d'autofinancement brute constante. La bonne tenue de la capacité de désendettement du Département témoigne de sa solvabilité, son encours de dette étant intégralement remboursable en moins d'1 année d'autofinancement environ.

Objectif opérationnel 1.3.3. Conserver une qualité de signature optimale auprès des prêteurs par le maintien d'une note intrinsèque AAA

1.3.3.1 PERF – Note publiée

Période	Note	Commentaire
2017	AA	Perspective stable
2018	AA	Perspective stable
2019	AA	Perspective stable
2020	AA	Perspective stable
2021	AA	Perspective négative
2022	AA	Perspective négative

Source : agence de notat
Fitch Ratings

1.3.3.2 PERF – Note intrinsèque

Période	Note Fitch
2019	AAA
2020	AAA
2021	AAA
2022	AAA

La notation financière reflète la qualité des ratios financiers du Département (taux d'épargne, capacité de désendettement, part de la fiscalité dans les produits, montant des engagements hors bilan), mais prend aussi largement en compte son environnement macroéconomique et son cadre institutionnel.

Le profil de crédit intrinsèque du Département est "AAA" reflétant un profil de risque évalué à "moyen-fort" et de solides ratios de soutenabilité de la dette évalués en catégorie "AAA" selon le scénario de notation de l'Agence Fitch Ratings. Les notes finales du Département sont plafonnées par les notes souveraines de la France (AA/Stable).

Suite à la révision semestrielle tenue le 29 novembre 2022, l'agence Fitch a, par communiqué publié le 13 décembre 2022, confirmé ces notes reflétant "la faible probabilité que la capacité du Département à couvrir son service de la dette avec son épargne de gestion s'affaiblisse de manière inattendue". La perspective associée à la note long terme AA du Département demeure "négative".

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.



« Garantir au Département une structure financière saine et une forte solvabilité »

Les trois objectifs opérationnels sont atteints, tant en ce qui concerne l'autofinancement que l'endettement.

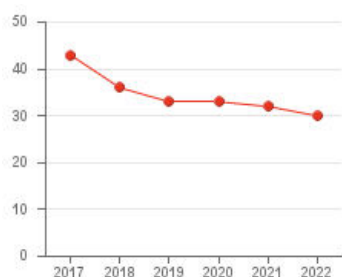
Objectif politique 1. Préserver et consolider durablement les équilibres budgétaires et financiers du département

Objectif stratégique 1.4. Maitriser et contenir les risques attachés à l'endettement

Objectif opérationnel 1.4.1. Prévenir le risque de liquidité en limitant à 50% de l'encours la part de l'encours obligataire

1.4.1.1 ACT - Nombre de contrats d'emprunt

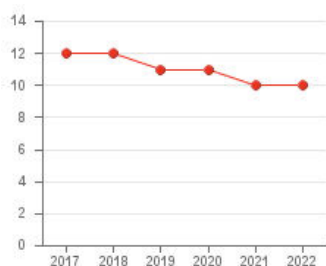
Période	Nombre
2017	43
2018	36
2019	33
2020	33
2021	32
2022	30



Le faible recours à l'emprunt depuis plusieurs années explique la diminution sensible du nombre de contrats d'emprunt actifs.

1.4.1.1 PERF - Evolution du nombre de prêteurs

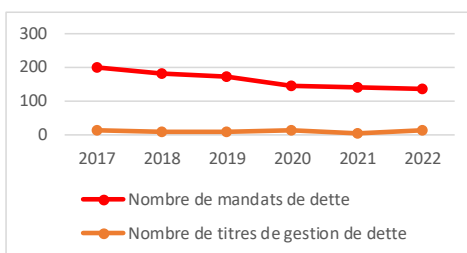
Période	Nombre
2017	12
2018	12
2019	11
2020	11
2021	10
2022	10



Le Département s'était efforcé, postérieurement à la crise de 2007-2008, de diversifier ses sources de financement externe afin de prévenir tout risque de liquidité. Bien qu'en légère diminution depuis 2015 du fait de l'extinction de certains contrats, le nombre de prêteurs demeure important et témoigne ainsi de cette préoccupation.

1.4.1.2 ACT - Nombre de mandats et de titres de dette émis

Période	Nombre de mandats de dette	Nombre de titres de gestion de dette
2017	202	14
2018	180	9
2019	173	9
2020	144	11
2021	140	3
2022	135	11



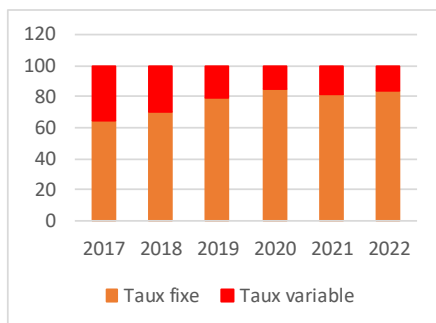
L'absence de recours à l'emprunt et la réduction de l'encours de dette et du nombre de contrats actifs ont mécaniquement conduit à une diminution du nombre annuel de mandats et de titres de dette.

Objectif opérationnel

1.4.2. Prévenir durablement le risque de taux en contenant la structure de l'encours de dette dans une fourchette 90 % - 10 % (encours à taux fixes et encours à taux variables ou inversement)

1.4.2.1 PERF - Evolution de la structure taux variable et taux fixe de l'encours de dette

Période	Taux fixe	Taux variable
2017	64,31	35,69
2018	70,2	29,8
2019	79,68	20,32
2020	84,76	15,24
2021	81,72	18,28
2022	83,67	16,33



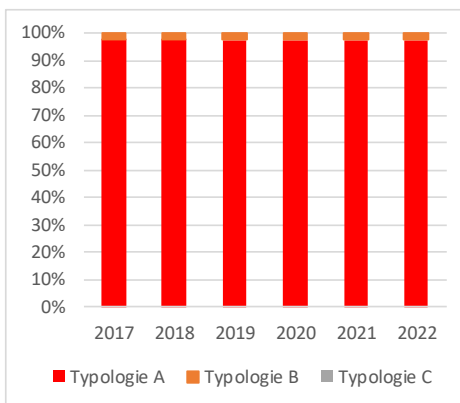
La structure de la dette retenue par le Département lui assure tout à la fois la possibilité de bénéficier du niveau historiquement bas des taux à long terme et d'une répartition protectrice du risque de taux.

Objectif opérationnel

1.4.3. Garantir annuellement un classement de l'encours de dette dans les rubriques A (pour au moins 80% de l'encours total), B et C de la classification opérée par la circulaire du 25 juin 2010

1.4.3.1 PERF - Répartition de l'encours de dette

Période	Typologie A	Typologie B	Typologie C
2017	97,85	2,15	0
2018	97,71	2,29	0
2019	97,4	2,6	0
2020	97,46	2,54	0
2021	97,59	2,41	0
2022	97,61	2,39	0



L'encours de dette du Département est dépourvu de tout emprunt structuré à fort risque. Il est constitué d'un peu plus de 97 % d'encours les moins risqués au sens de la charte dite « Gissler » et de la circulaire du 25/06/2010.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4.



« Maitriser et contenir les risques attachés à l'endettement »

Les risques attachés à l'endettement sont maîtrisés, l'encours ne contenant aucun produit à fort risque.

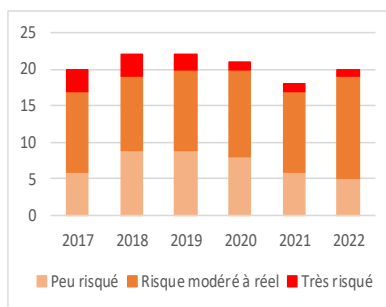
Objectif politique 1. Préserver et consolider durablement les équilibres budgétaires et financiers du département

Objectif stratégique 1.5. Maitriser et contenir les risques attachés aux engagements financiers externes

Objectif opérationnel 1.5.1. Limiter le nombre de structures partenaires classées en situation "très risquée" au sens du référentiel de notation du Département

1.5.1.1 PERF - Cartographie des risques sur associations subventionnées - nombre en catégorie "peu risqué"

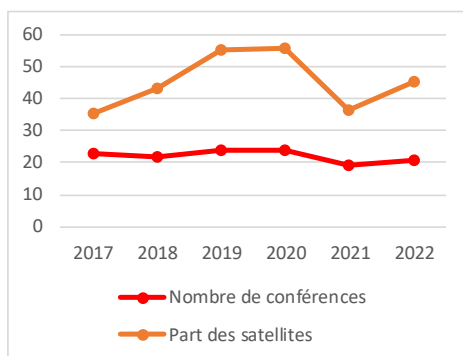
Période	Peu risqué	Risque modéré à réel	Très risqué
2017	6	11	3
2018	9	10	3
2019	9	11	2
2020	8	12	1
2021	6	11	1
2022	5	14	1



Le Département a, de longue date, mis en place un suivi de ses engagements, notamment financiers, auprès de structures partenaires, s'appuyant depuis quelques années sur un outil de type grille de cotation. Les données présentées portent sur la grille de cotation réalisée en 2022 à partir des comptes des structures partenaires clos au cours de l'année 2021 (échantillon entre 18 et 25 organismes, à développer à terme sur l'ensemble des satellites recevant une subvention de plus de 75 000 €).

1.5.1.2 ACT - Nombre de Conférences de Pré-Instruction des demandes de subvention (CPI) et Part des satellites recevant un financement >150 000€ reçu en Conférence de Pré-Instruction des demandes de subvention

Période	Nombre de conférences	Part des satellites
2017	23	35,29
2018	22	43,33
2019	24	55,56
2020	24	56
2021	19	36,67
2022	21	45,16



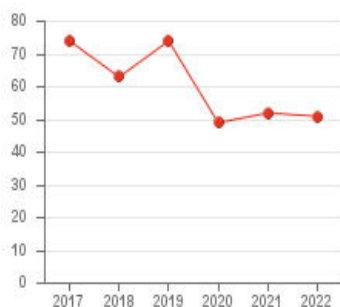
Menées à l'automne, les CPI sont des réunions de dialogue de gestion avec les principaux organismes partenaires du Département sur leur demande de financement pour l'année suivante. Elles sont l'occasion de faire le point sur la situation, notamment financière, des organismes satellites.

La situation des organismes non-reçus dans ce cadre donne lieu à un examen sur dossier.

Le Département concentre ses contrôles sur les organismes bénéficiant des plus importants volumes de subvention.

1.5.1.3 ACT - Nombre de dossiers de garantie instruits

Période	Nombre
2017	74
2018	63
2019	74
2020	49
2021	52
2022	51



Les garanties d'emprunts accordées en 2022 concernent essentiellement des opérations portées par des opérateurs de logement social, ainsi qu'une opération conduite par une association à vocation sociale pour financer des travaux d'extension d'un foyer de vie pour personnes handicapées mentales. Les périodes de confinement et de télétravail mises en place afin de faire face à l'épidémie de COVID-19 à partir de mars 2020 ont nécessité des ajustements dans l'organisation des opérateurs de logement social et de la Caisse des dépôts qui peuvent expliquer un retard dans la sollicitation du Département.

Objectif opérationnel

1.5.2. Veiller, en qualité d'actionnaire, à la solidité financière des Sociétés d'Economie Mixte et autres sociétés

Le Département détient des titres dans 8 Sociétés Anonymes d'Economie Mixte (SAEM), 1 Société Publique Locale (SPL) et 8 sociétés à statut particulier :

société	nombre d'actions Sté	capital Sté	situation nette des capitaux propres Sté	valeur nominale d'un titre	valeur réelle d'un titre	quotité capital détenu par Dpt	nb actions détenues par le Dpt	valeur nominale actions Dpt
1. SOCIETE DES TROIS VALLEES (S3V)	4 924 396	73 865 940 €	112 575 865,00 €	15,00	22,86	50,00%	2 462 199	36 932 985,00 €
2. SEMVAL	4 827 200	6 034 000 €	13 971 107,00 €	1,25	2,89	67,00%	3 234 224	4 042 780,00 €
3. SAVOIE STATIONS INGENIERIE TOURISTIQUE (SSIT) (comptes au 30/06/2022)	289 500	4 632 000 €	17 051 281,00 €	16,00	58,90	73,96%	214 104	3 425 664,00 €
4. SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA SAVOIE (SAS)	36 220	579 520 €	22 117 210,00 €	16,00	610,64	34,42%	12 467	199 472,00 €
5. SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE LA SAVOIE (SPLS)	40 500	405 000 €	2 312 179,00 €	10,00	57,09	44,72%	18 112	181 120,00 €
6. SEM DES BAUGES	674	303 300 €	1 002 533,00 €	450,00	1 487,44	20,18%	136	61 200,00 €
7. SEM DE CONSTRUCTION ET RENOVATION DES QUATRE VALLEES (SEM 4V)	469 595	1 408 785 €	11 055 421,00 €	3,00	23,54	2,13%	10 000	30 000,00 €
8. SEM AGRICULTURE - ESPACE - ENVIRONNEMENT (SEM AEE)	2 500	40 000 €	279 719,05 €	16,00	111,89	30,00%	750	12 000,00 €
9. SOCIETE FRANCAISE DU TUNNEL ROUTIER DU FREJUS (SFTRF)	59 386 060	5 938 606 €	161 391 011,00 €	0,10	2,72	0,01%	6 487	648,70 €
10. SA DU CERCLE D'AIX-LES-BAINS (CASINO GRAND CERCLE)	4 520	1 220 000 €	33 542 734,00 €	269,91	7 420,96	2,65%	120	32 389,38 €
11. COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE (CNR)	2 700 000	5 488 164 €	1 771 102 452,00 €	2,03	655,96	0,82%	22 250	45 226,54 €
12. SOCIETE DES AUTOROUTES RHONE-ALPES (AREA)	5 437 871	82 899 809 €	246 900 000,00 €	15,24	45,40	0,08%	4 080	62 199,20 €
13. SAFER AUVERGNE RHONE-ALPES	462 438	7 399 008 €	25 591 793,00 €	16,00	55,34	2,48%	11 447	183 152,00 €
14. AFL Société Territoriale	2 064 155	206 415 500 €	206 241 000,00 €	100,00	99,92	1,14%	23 532	2 353 200,00 €
15. PROCIVIS Savoie	3 700	70 300 €	12 909 320,00 €	19,00	3 489,01	8,11%	300	5 700,00 €
16. SOCIETE LOCALE D'EPARGNE DE SAVOIE (comptes au 31/05/2022)	7 120 005	142 400 100 €	145 524 379,00 €	20,00	20,44	0,02%	1 549	30 980,00 €
17. LE CAMPUS NUMERIQUE in the Alps	1 889	188 900 €	304 700,00 €	100,00	161,30	13,23%	250	25 000,00 €
								47 623 716,82 €

L'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que « les organes délibérants des collectivités territoriales [...] actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte ».

Le Conseil départemental a ainsi examiné, lors de sa séance du 16 décembre 2022, les rapports de Mesdames et Messieurs les représentants du Conseil départemental dans chacune des SEML dont le Département est actionnaire, concernant les activités du dernier exercice pour lequel les informations sont disponibles.

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS) renforce le contenu de ce rapport qui devra comporter « des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux ».

Par ailleurs, suite au renouvellement du Conseil départemental en juin 2021, le nouveau mandat qui s'ouvre pour les conseillers départementaux élus est l'occasion de dresser un état des lieux sur le plan juridique et de l'organisation institutionnelle des principales sociétés dans lesquelles le Département est actionnaire, en vue de la définition d'une stratégie possible de développement et d'organisation de ces sociétés.

En 2022, a été engagée une mission d'audit juridique, stratégique et financier des 5 sociétés suivantes : la Société des Trois Vallées, la SEMVAL, Savoie Stations Ingénierie Touristique, la Sociétés d'Aménagement de la Savoie et la Société Publique Locale de la Savoie.

Les conclusions de cet audit devraient être portées à la connaissance de l'ensemble des élus du Conseil départemental courant 2023.

Objectif opérationnel 1.5.3. *Eviter la mise en jeu des garanties d'emprunt accordées*

D'une manière générale, le Département de la Savoie réserve sa garantie à hauteur de 50% pour des organismes relevant de secteurs d'activités "administrés" ou non concurrentiels : organismes de logement social, Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC), associations gestionnaires d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), associations du secteur social.

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette garantie par l'Emetteur est de 530 956 276 euros dont 94,98 % au titre du logement social, pour une annuité de 36 418 171 euros, tandis qu'au 31 décembre 2021, le montant de la dette garantie était de 556 893 186 euros, et l'annuité de 38 282 110 euros.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.5

« *Maitriser et contenir les risques attachés aux engagements financiers externes* »

Bien qu'un suivi régulier des principales structures satellites soit réalisé, les outils de prévention et de suivi des risques externes pourraient être renforcés au cours des prochaines années.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

La politique financière menée par le Département lui a permis, ces dernières années, de réduire fortement le volume de son encours de dette et de consolider son autofinancement. Cette orientation a renforcé sa solvabilité et a rendu possible dès 2020, l'engagement d'actions diverses afin d'affronter la crise sanitaire et d'accompagner la population et les acteurs économiques savoyards dans cet environnement inédit de forte récession. L'exercice 2021 se caractérise par la poursuite du plan de relance de l'activité et les acteurs économiques et associatifs. La mobilisation des capacités d'intervention du Département à des fins contracycliques pendant ces deux années de crise sanitaire a laissé place à un retour à des niveaux d'intervention plus courants en 2022, afin de préserver sa structure financière et de faire face aux besoins futurs de la population et des territoires, au titre, en particulier, des dynamiques durables. L'exercice 2023 devrait s'inscrire dans ces orientations.





Ressources Humaines



RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2021/2022

Commissions d'élus : 1ère commission

Directions concernées :

- Pôle Ressources et Moyens – Direction des ressources humaines



Organisation de trois journées d'accueil pour les nouveaux arrivants les 24 mars, 9 juin et 24 novembre 2022.

SOMMAIRE

SYNTHESE	27
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	28
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	30
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	33
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	44

17,26%

SYNTHESE - POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES



Une politique des ressources humaines favorisant l'accompagnement de la transformation professionnelle, managériale et organisationnelle

Le contexte

Initiée en 2016, la politique de développement des ressources humaines se poursuit dans le respect des objectifs fixés de bonne gestion budgétaire et d'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des agents de la collectivité.

L'année 2022 est marquée notamment par des efforts financiers conséquents en faveur du personnel départemental dans un contexte de forte inflation (avancement du palier RIFSEEP, prime Ségur).

Tout au long de l'année 2022, la communication interne a continué d'être au cœur du dispositif d'information des agents, se traduisant notamment par la publication très régulière d'informations sur l'intranet.

Principales réalisations

- L'accompagnement des Pôles et Directions dans la gestion de leur masse salariale s'est poursuivi (tableaux de suivi, revues d'effectifs, gestion d'enveloppes dédiées sur emplois non-permanents).

- L'accompagnement des directions et services dans leurs transformations s'est poursuivi
- La mise en place d'équipes mobiles dans les secteurs les plus concernés par les remplacements de faible durée (collèges, accompagnement social des usagers, administratif, comptabilité)
- La poursuite du parcours de formation TIM (Transformer, Innover, Moderniser) à destination de tous les managers
- La préparation du changement de système d'informations ressources humaines pour un passage au 1^{er} janvier 2023 sur ASTRE RH pour la partie paie/carrière et au mois de juin pour la partie formation
- L'organisation des élections professionnelles avec un scrutin uniquement dématérialisé à travers la mise en place du vote électronique

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2022 :

103,64 M€ (CA budget principal + budgets annexes)

71,58 équivalents temps plein (ETP) à la DRH

2 425 agents dans la collectivité au 31/12/2022

47 ans d'âge moyen en 2022)

7,9% Taux d'absentéisme

83% des agents formés

368 recrutements sur postes permanents

52 réunions (rencontres, instances ou groupes de travail) avec les représentants du personnel

6,84 % : Taux de travailleurs handicapés

Enjeux

- Maintenir à l'égard des agents une politique volontariste susceptible d'attirer et de fidéliser les talents ;
- Prendre en considération la pyramide des âges inversée ;
- Maintenir des conditions de travail satisfaisantes ;
- Œuvrer à la cohésion des équipes et à l'expression de la diversité dans les services ;
- Accompagner les services dans la recherche d'innovations et l'expérimentation de solutions nouvelles ;
- Prendre en considération l'évolution des métiers et faciliter la réalisation de parcours professionnels

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

Plusieurs thèmes, avec comme leitmotiv la qualité de vie au travail, sont prioritaires et constituent des leviers de motivation et de fidélisation : le temps de travail, le plan de formation au management, l'attractivité de nos métiers, le développement d'outils de partage avec les pôles du Département, la mise en œuvre progressive de la gestion électronique des documents RH ainsi que la dématérialisation du dossier de l'agent.

La définition des lignes directrices de gestion en 2023 en lien avec les élus et en concertation avec les organisations syndicales dessinera les enjeux de la politique RH des prochaines années.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

La politique Ressources Humaines (DRH) a été consacrée par l'Assemblée délibérante au BP 2016. Elle se caractérise par deux versants complémentaires :

- L'un « quantitatif » qui engage la collectivité sur un objectif de maîtrise de la masse salariale sur cinq années, pour contenir l'évolution des dépenses de personnel afin de garantir le maintien d'un plan pluriannuel d'investissements de la collectivité.
- L'autre « qualitatif » avec maintien d'un niveau élevé de possibilités de déroulement de carrière, l'augmentation du budget formation, le développement des parcours professionnels et une dynamique d'accentuation des prestations sociales proposées aux agents (protection sociale, titres-restaurant, accompagnement des agents en difficultés, ...), qui contribuent aux conditions de travail et à la qualité de vie au travail.

La mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire en janvier 2020 constitue une action emblématique de ce versant « qualitatif ».

L'année 2022 a été marquée par des efforts financiers conséquents à destination des agents du Département (voir encadré)

FOCUS SUR ...

Des efforts financiers conséquents à destination des agents

➤ Avancement du palier du RIFSEEP au 1^{er} juillet 2022

Afin de tenir compte de la forte inflation venant obérer le pouvoir d'achat, les élus ont modifié le fonctionnement du régime indemnitaire après avis du comité technique afin de pouvoir procéder à une revalorisation de la rémunération des agents, et ce sans attendre la revalorisation du point d'indice. Ainsi, la revalorisation de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) des agents a été avancée au 1^{er} juillet 2022 au lieu du 1^{er} janvier 2024 d'un montant correspondant au palier de leur groupe fonction. En conséquence, l'augmentation suivante pour les agents donnant satisfaction sera avancée au 1^{er} juillet 2026 au lieu du 1^{er} janvier 2028. Cette mesure représente un coût de 1,15 M€ en 2022.

➤ Mise en place de la prime Ségur à destination des personnels sociaux et médico-sociaux

Dans le prolongement de ses actions volontaristes, le Département de la Savoie, précurseur depuis l'origine quant à l'application et au financement du « Ségur de la santé » dans son domaine de compétences, a délibéré dès le mois de juin pour instituer une prime de revalorisation versée avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2022 aux personnels sociaux et médico-sociaux exerçant des fonctions d'accompagnement socioéducatif à titre principal ainsi qu'aux agents exerçant les fonctions de médecin. Près de 300 agents ont perçu cette prime pour un coût de 1M€ en 2022.

2022 a également été marquée par différentes actions :

- La préparation du changement de système d'informations ressources humaines au 1^{er} janvier 2023 qui a fortement mobilisé les équipes de la DRH et de la DSI dans un triple objectif de sécurisation, fiabilisation et modernisation. C'est ASTRE RH qui sera utilisé dès janvier 2023 pour la gestion de la carrière et de la paie, puis pour la formation en juin. Un portail de l'agent sera également disponible pour simplifier les démarches des agents.
- La création d'équipes mobiles dans les secteurs les plus concernés par les demandes de remplacement de courte durée (entretien des collèges, restauration collective, accompagnement social des usagers, appui administratif et comptable). Une montée en charge progressive se fera en fonction des besoins des services concernés.
- La poursuite de la campagne de formation de l'ensemble des encadrants (2020-2024) à travers la formation TIM (Transformer, Innover, Moderniser). A noter l'organisation de rencontres interhiérarchiques dans chaque maison technique qui a réuni toute la chaîne hiérarchique pour partager le diagnostic et travailler sur un plan d'action.
- L'adoption d'un règlement intérieur et du temps de travail des agents d'accueil et de surveillance du musée ainsi que l'adoption d'un règlement du temps de travail des agents des collèges et de l'atelier culinaire départemental dans une perspective de préservation du personnel concerné et de facilitation des formations.
- La poursuite de l'amélioration des conditions de travail : l'initiation d'une démarche de prévention en espace confiné, la lisibilité donnée aux procédures de déclaration des accidents du travail et d'agressions visant à favoriser la transmission de ces informations et l'adoption de mesures afférentes, la communication relative aux logements réservés au bénéfice des agents de la collectivité, la clarification des rôles respectifs en matière de maintien dans l'emploi au bénéfice d'une augmentation du nombre de reclassement.
- Les actions en faveur des jeunes : augmentation du nombre d'emplois d'été, des possibilités d'accueil d'apprentis (dont le nombre ne cesse d'augmenter depuis 3 ans) et des stagiaires école.

L'année 2022 a également été marquée par les élections professionnelles qui se sont déroulées via un scrutin 100% électronique (voir encadré).

FOCUS SUR ...

La généralisation du vote électronique lors des élections professionnelles

Le Département a décidé, en accord avec les organisations syndicales, de recourir au vote électronique par internet comme modalité de vote aux élections professionnelles qui se sont déroulées le 8 décembre 2022 pour l'ensemble de la Fonction publique.

A l'issue de ces élections ont été renouvelé(e)s, pour une durée de quatre ans, les représentant(e)s du personnel qui siègent au sein des différentes instances de concertation : le comité social territorial (CST), la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et des conditions de travail (FS), les commissions administratives paritaires (CAP) et la commission consultative paritaire (CCP).

Organisé par la direction des ressources humaines, le scrutin a été ouvert du 1^{er} au 8 décembre 2022 et a permis aux agents de voter de manière simple et sécurisée sur leur lieu de travail ou à leur domicile à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone.

Le Département avait déjà expérimenté ce dispositif de vote électronique lors des élections professionnelles de 2018 en le couplant avec du vote par correspondance pour une partie de son personnel. Il a franchi un nouveau cap en 2022 avec la mise en place du vote exclusif par internet.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



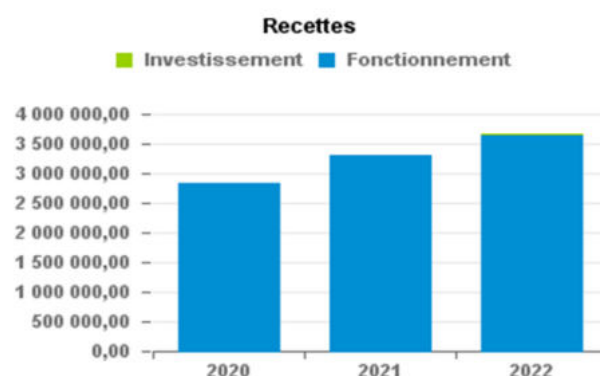
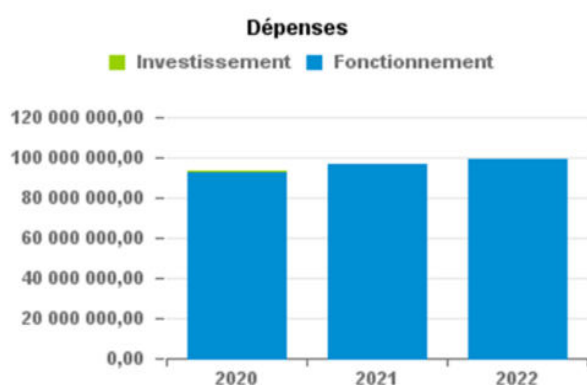
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2020 à 2022

Le budget principal

Le budget principal comprend principalement les dépenses relevant des chapitres comptables 011, 012, 016, 017 et 65 : salaires et charges des fonctionnaires et contractuels, mandats d'élus, et pour l'ensemble des budgets et agents : la formation, les prestations sociales, les dépenses d'hygiène et sécurité et médicales.

Dépenses		CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 04 Mars 2023	
		Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
FORMATION	PRMD DRH Formation accompagn	593 251,45	947,14	723 826,07	0,00	828 758,66	472,50
FORMATION	PRMD DRH Gestion compta	14 294,36		10 322,68		26 092,19	
Sous-total FORMATION DRH		607 545,81	947,14	734 148,75	0,00	854 850,85	472,50
PERSONNEL	Cabinet Président Com Direct	6 703,00		3 576,50		4 162,00	
PERSONNEL	PRMD DBMG Moyens généraux	14 804,59		19 497,79		57 590,05	
PERSONNEL	PRMD DRH Formation accompagn	6 353,64		11 257,50		17 293,00	
PERSONNEL	PRMD DRH Gestion compta	92 114 693,93	66 826,13	96 108 445,33	64 271,04	98 514 628,04	53 211,64
PERSONNEL	PSD SG	133 000,00		133 000,00		79 839,00	
PERSONNEL	PSTD DAPM CDP Conserv patrim	665,00		525,00		577,50	
Sous-total PERSONNEL DRH		92 276 220,16	66 826,13	96 276 302,12	64 271,04	98 674 089,59	53 211,64
Dépenses par section :		92 883 765,97	67 773,27	97 010 450,87	64 271,04	99 528 940,44	53 684,14
		total année : 92 951 539,24		total année : 97 074 721,91		total année : 99 582 624,58	

Recettes		CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 04 Mars 2023	
		Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
PERSONNEL	PRMD DRH Gestion compta	2 831 105,27	2 776,00	3 292 772,98	6 023,00	3 651 221,54	9 730,00
Sous-total PERSONNEL DRH		2 831 105,27	2 776,00	3 292 772,98	6 023,00	3 651 221,54	9 730,00
Dépenses par section :		2 831 105,27	2 776,00	3 292 772,98	6 023,00	3 651 221,54	9 730,00
		total année : 2 833 881,27		total année : 3 298 795,98		total année : 3 660 951,54	



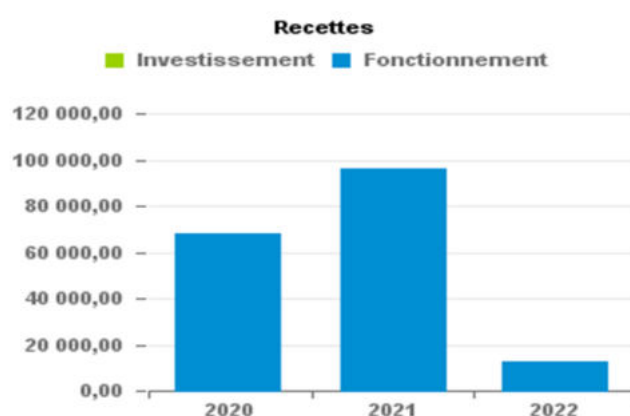
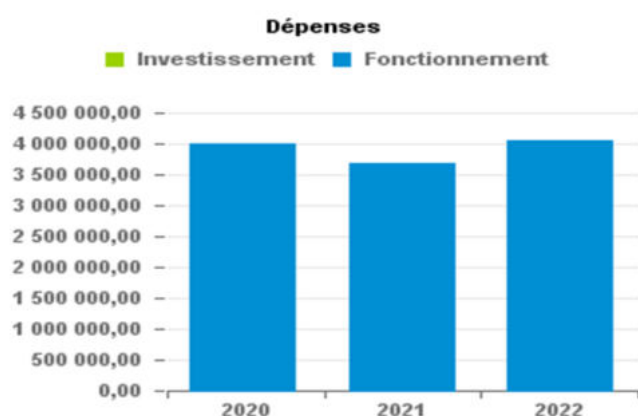
Les budgets annexes

Les éléments de salaire et charges des agents travaillant au Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires, au Foyer Départemental de l'Enfance et à l'aménagement numérique sont présentés dans chacun des budgets annexes ci-dessous. Il convient de noter que le budget annexe communication électronique a été clôturé à la fin de l'année 2020 et que les dépenses de personnel de ce budget ont été inscrites en 2021 dans le budget principal.

Pour la masse salariale et le remboursement des frais professionnels des assistants familiaux, il convient de se reporter aux éléments financiers de la politique Enfance Jeunesse Famille.

Dépenses - BUDGETS ANNEXES RH		CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 04 Mars 2023	
		Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
COMMunication Electronique	Communic élect Frais personnel	254 226,14	0,00				
FDE foyer départemental de l'enfance	FDE frais de personnel et assi	2 815 632,71	0,00	2 785 813,34	0,00	3 124 721,92	0,00
LABOratoire départemental d'analyses vétérinaires	Personnel LDAV	935 833,34	0,00	906 151,60	0,00	937 015,58	0,00
Dépenses par section :		4 005 692,19	0,00	3 691 964,94	0,00	4 061 737,50	0,00
		Total année : 4 005 692,19		Total année : 3 691 964,94		Total année : 4 061 737,5	

Recettes - BUDGETS ANNEXES RH		CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 04 Mars 2023	
		Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
COMMunication Electronique	Communic élect Frais personnel	2 653,39	0,00				
FDE foyer départemental de l'enfance	FDE frais de personnel et assi	9 903,06	0,00	38 254,94	0,00	3 490,84	0,00
LABOratoire départemental d'analyses vétérinaires	Personnel LDAV	55 425,96	0,00	58 163,19	0,00	9 305,21	0,00
Dépenses par section :		67 982,41	0,00	96 418,13	0,00	12 796,05	0,00
		Total année : 67 982,41		Total année : 96 418,13		Total année : 12 796,05	





👤 Moyens humains par secteurs en 2020-2021-2022 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels			
				2020	2021	2022	
R E H S U S M O A U I R N C E S S	PERSONNEL	PRMD	DRH	45,63	75,54	58,81	
		PAD	MTD	11,31	10,78	10,73	
		PSD	DGA	0,24	0,31	0,36	
		PSD	SG	1,54	1,52	1,68	
	Sous-total du secteur				58,72	88,15	71,58
	FORMATION	PRMD	DRH	13,64	11,97	12,25	
		PSD	SG	1,11	0,5	0	
	Sous-total du secteur				14,75	12,47	12,25
	TOTAL tous effectifs pour la politique				73,47	100,62	83,83

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique...) :



L'année 2021 a été marquée notamment par l'engagement financier du Département pour le fonctionnement des centres de vaccination départementaux par l'augmentation du nombre d'emplois d'été ayant permis l'embauche de jeunes dans le cadre du plan COVID 19, par la prise en compte de l'ancienneté pour les agents éligibles au RIFSEEP ainsi que par le versement d'indemnités de fin de contrat pour les actes inférieurs ou égaux à un an. Néanmoins, le suivi de la politique RH a permis de contenir l'augmentation des moyens financiers dédiés aux personnels. Ces centres de vaccination se sont poursuivis au cours du premier trimestre 2022.

En dehors de cette mesure exceptionnelle conditionnée par le contexte sanitaire, les effectifs sont stabilisés depuis plusieurs années, le redéploiement des postes permettant de répondre aux enjeux d'adaptation des missions.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Contribuer au maintien d'un service public de qualité dans un contexte en évolution	1.1. Adapter la politique RH aux nouvelles contraintes financières et juridiques	1.1.1. Optimiser le budget global de fonctionnement dédié aux Ressources humaines
		1.1.2. Renforcer l'implication de l'ensemble des directions dans l'effort de stabilisation de la masse salariale
		1.1.3. Garantir la légalité et la fiabilité de la fonction RH
	1.2. Adapter les moyens humains à l'évolution des politiques départementales	1.2.1. Accompagner l'évolution des organisations pour une structuration stabilisée
		1.2.2. Améliorer l'adéquation entre les compétences des agents et les besoins des services
	1.3. Favoriser la recherche de solutions nouvelles pour retrouver des marges de manœuvre	1.3.1. Renforcer la culture managériale
		1.3.2. Développer les mutualisations et recettes RH
		1.3.3. Accompagner la modernisation des outils informatiques et la dématérialisation
		1.3.4. Optimiser la gestion du temps de travail
	2. Concilier enjeux de la collectivité et approche humaine de sa GRH	2.1. Maintenir une politique volontariste en faveur des agents
2.1.2. Reconnaître l'implication des agents		
2.1.3. Accompagner les agents dans la construction de leur parcours professionnel en lien avec les besoins de la collectivité		
2.1.4. Respecter les objectifs de la politique de l'emploi de la collectivité		
2.1.5. Maintenir le niveau des prestations sociales		
2.2. Favoriser la cohésion des collectifs de travail		2.2.1. Préserver un climat social favorable au bon fonctionnement de la collectivité
		2.2.2. Renforcer la parité hommes-femmes et le respect des diversités
		2.2.3. Améliorer la communication interne

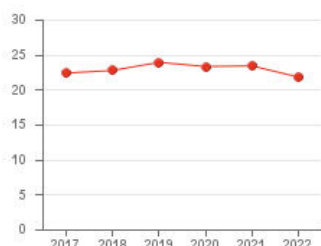
Objectif politique 1. Contribuer au maintien d'un service public de qualité dans un contexte en évolution

Objectif stratégique 1.1. Adapter la politique RH aux nouvelles contraintes financières et juridiques

Objectif opérationnel 1.1.1. Optimiser le budget global de fonctionnement dédié aux Ressources humaines

1.1.1.2 PERF - Part du budget RH dans le budget de fonctionnement (chapitre 012 / budget de fonctionnement)

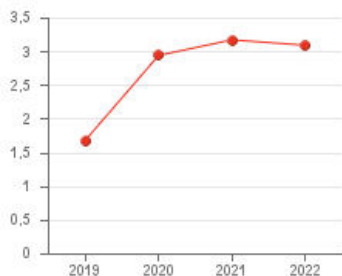
Période	Taux
2017	22,46
2018	22,83
2019	23,99
2020	23,39
2021	23,48
2022	21,89



Après une augmentation constatée en 2019 en raison des modifications d'imputation de certaines dépenses effectuées lors du changement de nomenclature (M57), la part du budget RH dans le budget de fonctionnement demeure stable.

1.1.1.3 PERF - Taux d'évolution de la masse salariale au CA

Période	Taux
2019	1,69
2020	2,95
2021	3,18
2022	3,1

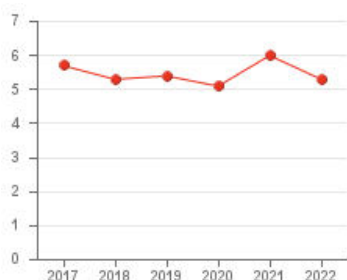


Le taux d'évolution de la masse salariale au compte administratif est stable.

Objectif opérationnel 1.1.2. Renforcer l'implication de l'ensemble des directions dans l'effort de stabilisation de la masse salariale

1.1.2.1 PERF - Taux de la Masse Salariale des agents non permanents au regard de la masse salariale globale

Période	Taux
2017	5,7
2018	5,3
2019	5,4
2020	5,1
2021	6
2022	5,3



La mise en place de dispositifs vertueux ces dernières années, comme les enveloppes de personnels en renfort/remplacement à l'échelle des pôles de la collectivité, permet de maîtriser la part de la masse salariale des personnels non permanents.

Objectif opérationnel 1.1.3. Garantir la légalité et la fiabilité de la fonction RH

L'organisation de la fonction juridique au sein de la Direction des Ressources humaines permet d'assurer :

- Une veille juridique afin d'anticiper et d'appliquer les nouveaux textes notamment ceux issus de la Loi de Transformation de la fonction publique ainsi que d'ajuster les pratiques en fonction des nouvelles jurisprudences,
- Une analyse et un retour d'expérience sur chaque jugement prononcé par un tribunal dans un dossier impliquant les ressources humaines du Département afin d'améliorer les pratiques de notre Collectivité sur le point de droit soulevé dans l'affaire,
- Un suivi et un support juridique sur les procédures complexes pouvant mener à un contentieux,
- La rédaction des délibérations relatives aux ressources humaines dans le respect du cadre légal,
- Un développement de la culture juridique des agents de la direction.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Adapter la politique RH aux nouvelles contraintes financières et juridiques »

Les mesures en faveur du personnel départemental telles que l'avancement de palier du RIFSEEP et le versement de la prime Ségur ainsi que la poursuite des centres de vaccination au 1^{er} trimestre 2022 et la reprise des formations après la période post-Covid ont mécaniquement entraîné une augmentation des moyens financiers à engager.

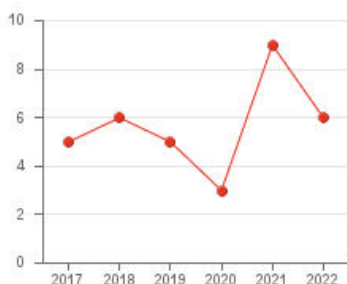
Objectif politique 1. Contribuer au maintien d'un service public de qualité dans un contexte en évolution

Objectif stratégique 1.2. Adapter les moyens humains à l'évolution des politiques départementales

Objectif opérationnel 1.2.1. Accompagner l'évolution des organisations pour une structuration stabilisée

1.2.1.1 PERF - Nombre de réorganisations votées en Comité Technique

Période	Nombre
2017	5
2018	6
2019	5
2020	3
2021	9
2022	6

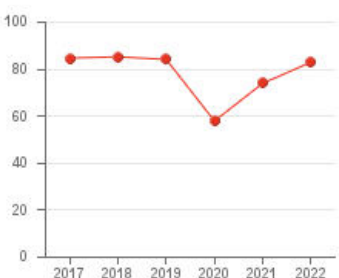


6 réorganisations de directions et services ont été votés au comité technique en 2022 : l'évolution de l'organisation du service de PMI, la création d'une mission d'appui à la mise en place d'un service public de l'insertion et de l'emploi, la création du laboratoire de Transformation, d'Innovation et de Modernisation (TimLab), l'évolution de l'organisation du service conditions de travail et suivi d'activités (DRH), le regroupement des maisons sociales de Combe et de Maurienne, la poursuite de l'organisation des maisons sociales d'Albertville-Ugine et de Tarentaise.

Objectif opérationnel 1.2.2. Améliorer l'adéquation entre les compétences des agents et les besoins des services

1.2.2.1 PERF - Taux d'accès à la formation, y compris les assistants familiaux

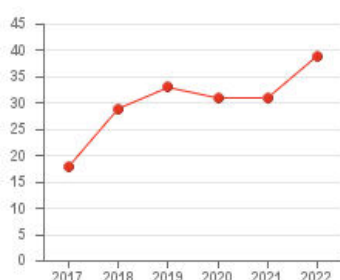
Période	Taux
2017	84,77
2018	85,28
2019	84,19
2020	58
2021	74
2022	83



Après une forte baisse en 2020 due à la crise sanitaire, le taux d'accès à la formation a augmenté en 2022, permettant ainsi de retrouver le niveau des années avant COVID.

1.2.2.6 PERF - Taux de recrutements externes sur emploi permanent

Période	Taux
2017	18
2018	29
2019	33
2020	31
2021	31
2022	39



La pyramide des âges inversée impacte le renouvellement des effectifs et nécessite de faire entrer de nouveaux profils. 39% des 368 recrutements sur des postes permanents ont ainsi été effectués en externe, ce qui démontre également l'attractivité de la collectivité.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



« Adapter les moyens humains à l'évolution des politiques départementales »

Le Département est confronté à de nouveaux enjeux en termes de recrutement et doit continuer à rénover ses pratiques comme ses outils. L'accueil de nouveaux talents est essentiel pour le renouvellement des compétences et leur adaptation aux évolutions des missions et des métiers.

Les actions favorisant la mobilité sont amenées à se développer fortement dans les années à venir. L'adaptation de l'accompagnement des agents, essentiellement sur le volet formation, doit être poursuivi en développant le distanciel par exemple.

Objectif politique

1. Contribuer au maintien d'un service public de qualité dans un contexte en évolution

Objectif stratégique

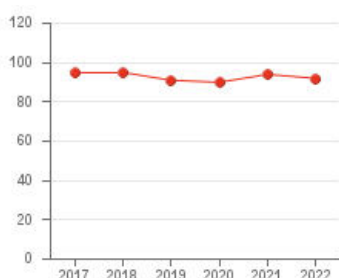
1.3. Favoriser la recherche de solutions nouvelles pour retrouver des marges de manœuvre

Objectif opérationnel

1.3.1. Renforcer la culture managériale

1.3.1.1 PERF - Taux d'agents ayant bénéficié d'un entretien d'évaluation au cours de l'année

Période	Taux
2017	95
2018	95
2019	91
2020	90
2021	94
2022	92



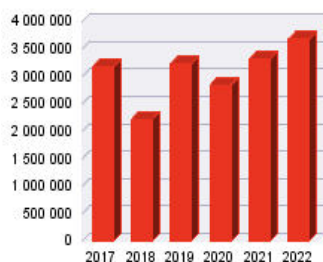
Le taux d'agents ayant bénéficié d'un entretien professionnel clôturé a augmenté pour atteindre 92%.

Objectif opérationnel

1.3.2. Développer les mutualisations et recettes RH

1.3.2.1 PERF - Montant des recettes RH réalisées

Période	Euros
2017	3 151 152 €
2018	2 210 175 €
2019	3 218 968 €
2020	2 833 881 €
2021	3 298 796 €
2022	3 660 952 €



La signature d'une convention avec l'agence régionale de santé (ARS) relative au financement des centres de vaccination a généré des recettes à hauteur de 50% des dépenses payées par le Département dans ce cadre.

Les aides de l'Etat accordées dans le cadre de l'apprentissage ont également contribué à cette hausse.

Il convient de noter que les recettes comportent une part aléatoire notamment liée à la prise en charge des accidents de travail et maladies professionnelles, qui expliquent leur relative variabilité.

Objectif opérationnel

1.3.3. Accompagner la modernisation des outils informatiques et la dématérialisation

La dématérialisation du bulletin de salaire a été effectuée au 1^{er} janvier 2022 avec la mise en place du coffre-fort électronique.

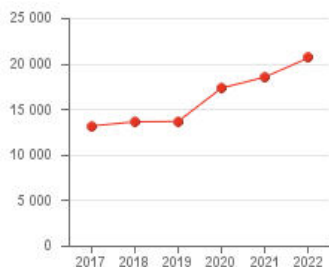
La préparation du changement de SIRH a fortement mobilisé les équipes de la DRH et de la DSI.

Les formations bureautiques se sont poursuivies ainsi que celles relatives à la cybersécurité.

Objectif opérationnel 1.3.4. Optimiser la gestion du temps de travail

1.3.4.1 PERF - Nombre de jours épargnés sur le CET

Période	Jours
2017	13 213
2018	13 672
2019	13 722
2020	17 379
2021	18 592
2022	20 707



Suite à une forte accentuation du phénomène d'augmentation du nombre de jours épargnés en 2020, au titre de laquelle le plafond a exceptionnellement été réhaussé de 60 à 70 jours maximum en raison de la crise sanitaire, l'accroissement lent mais continu se poursuit une nouvelle fois.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.



« Favoriser la recherche de solutions nouvelles pour retrouver des marges de manœuvre »

Le changement de SIRH vise à fiabiliser les données carrière/paie, à améliorer la gestion des frais de déplacements et celle des titres restaurants dans une triple logique de sécurisation, fiabilisation et modernisation.

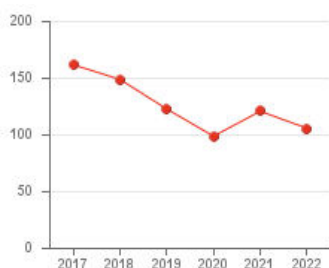
Objectif politique 2. Concilier enjeux de la collectivité et approche humaine de sa GRH

Objectif stratégique 2.1. Maintenir une politique volontariste en faveur des agents

Objectif opérationnel 2.1.1. Consolider l'amélioration des conditions de sécurité et de santé au travail

2.1.1.2 PERF - Nombre d'accidents de travail reconnus durant l'année

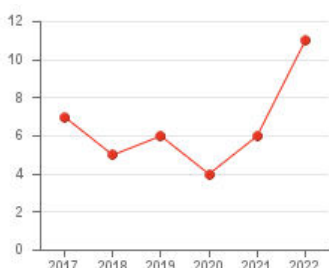
Période	Nombre
2017	162
2018	149
2019	123
2020	99
2021	121
2022	106



Après une année 2021 marquée par une hausse des accidents du travail par rapport à 2020 s'expliquant par la reprise de l'ensemble des activités du Département, 2022 voit les accidents diminuer et être inférieurs aux années antérieures à la crise sanitaire.

2.1.1.3 PERF - Nombre de maladies professionnelles reconnues durant l'année

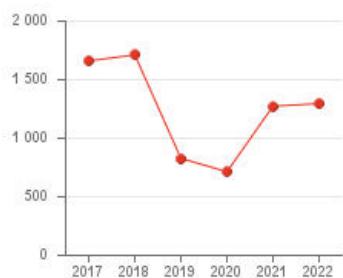
Période	Nombre
2017	7
2018	5
2019	6
2020	4
2021	6
2022	11



En 2022, 11 maladies professionnelles reconnues concernant principalement à nouveau la filière technique et le Pôle Aménagement et en son sein plus précisément les collèges et les maisons techniques.

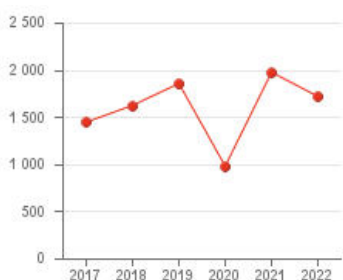
2.1.1.4 PERF - Nombre de visites médicales et entretiens infirmiers réalisés

Période	Nombre
2017	1 661
2018	1 712
2019	829
2020	714
2021	1 274
2022	1 296



Le nombre de visites médicales et d'entretiens infirmiers atteint en 2021 a pu se maintenir et être même dépassé en 2022 compte tenu de l'arrivée d'un médecin à temps plein et de la confirmation de l'amélioration du contexte sanitaire, au regard de l'année précédente.

Période	Nombre
2017	1 452
2018	1 630
2019	1 862
2020	986
2021	1 981
2022	1 725



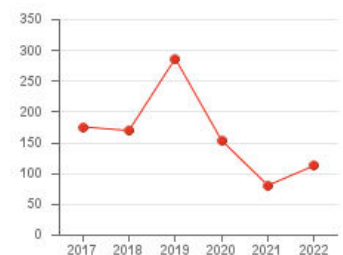
2.1.1.5 PERF - Nombre de journées de formation hygiène et sécurité

La reprogrammation des formations liées à la sécurité au travail pour rattraper le retard dû à la crise sanitaire se poursuit afin de permettre aux agents de bénéficier de ces apports de connaissances essentiels afin de préserver leur santé et leur sécurité.

Objectif opérationnel 2.1.2. Reconnaître l'implication des agents

2.1.2.1 PERF - Nombre d'avancements de grade

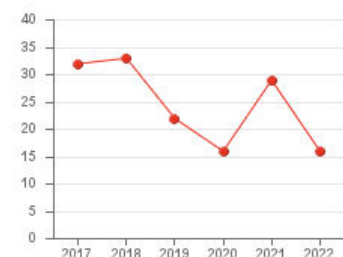
Période	Nombre
2017	176
2018	170
2019	287
2020	154
2021	81
2022	113



En 2022 comme l'année précédente, le nombre de passage et de réussite aux examens professionnels reste peu élevé ce qui a un impact sur les possibilités d'avancement même si les avancements ont été supérieurs à 2021. De plus, il convient de noter que les concours ne sont organisés que tous les deux ans.

2.1.2.2 PERF - Nombre de reconnaissance de concours et examens professionnels

Période	Nombre
2017	32
2018	33
2019	22
2020	16
2021	29
2022	16



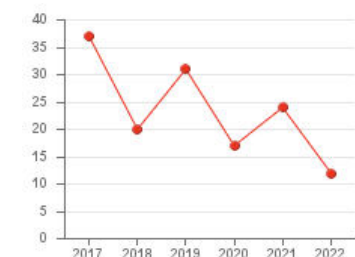
Les variations importantes d'une année sur l'autre s'expliquent par le fait que depuis 2018, les concours et examens n'ont lieu que tous les 2 ans.

Il convient de noter qu'en 2022 le nombre important de réussite aux concours a été supérieur aux examens professionnels.

Objectif opérationnel 2.1.3. Accompagner les agents dans la construction de leur parcours professionnel en lien avec les besoins de la collectivité

2.1.3.1 PERF - Nombre de promotions internes

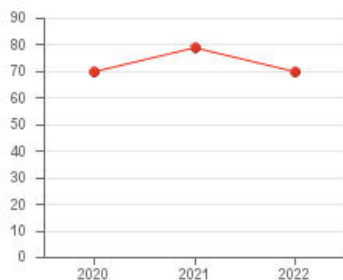
Période	Nombre
2017	37
2018	20
2019	31
2020	17
2021	24
2022	12



Les possibilités offertes à la promotion interne dépendent du nombre de recrutements externes ainsi que du nombre de lauréats de concours.

2.1.3.2 PERF - Nombre d'agents bénéficiant d'un accompagnement à la mobilité

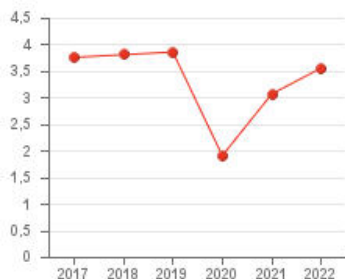
Période	Nombre
2020	70
2021	79
2022	70



Exclusion faite des projets exprimés au titre d'un départ en retraite, un peu plus de 350 agents ont exprimé avoir un projet de mobilité à 2 ans à l'occasion de leur entretien professionnel de 2022 (EP clôturés), alors qu'ils étaient 367 en 2021 (-4%). On constate une relative stabilité du nombre d'agents bénéficiant d'un accompagnement à la mobilité depuis les trois dernières années. Ainsi, 70 ont bénéficié de ce dispositif durant 2022.

2.1.3.3 PERF - Nombre moyen de jours de formation par agent

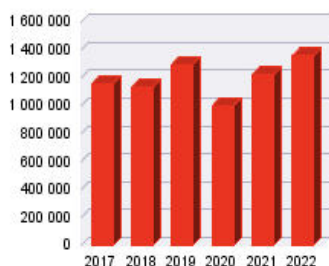
Période	Nombre
2017	3,77
2018	3,82
2019	3,87
2020	1,92
2021	3,08
2022	3,57



Après une forte baisse en 2020, le nombre de jours de formation par agent continue de croître en 2022 permettant de se rapprocher du nombre de jours d'avant crise sanitaire.

2.1.3.4 PERF - Montant des dépenses annuelles liées à la formation

Période	Euros
2017	1 149 554 €
2018	1 126 474 €
2019	1 293 251 €
2020	994 206 €
2021	1 215 885 €
2022	1 351 889 €

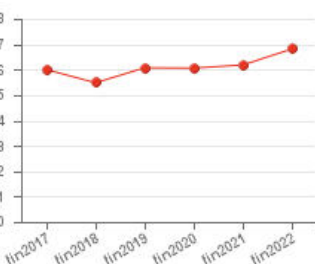


Les dépenses ont retrouvé le niveau des années précédentes (hors 2020) pour un nombre de stagiaires en baisse.

Objectif opérationnel 2.1.4. Respecter les objectifs de la politique de l'emploi de la collectivité

2.1.4.1 PERF - Taux d'emploi des travailleurs handicapés

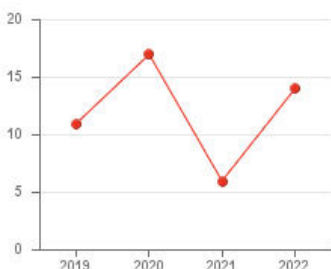
Période	Taux
fin2017	6,03
fin2018	5,51
fin2019	6,1
fin2020	6,09
fin2021	6,21
fin2022	6,84



La collectivité dépasse de manière significative le taux d'emploi légal des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi en atteignant un taux d'emploi direct de 6,84%, grâce à une politique volontariste menée en la matière.

2.1.4.2 PERF - Taux d'agents reclassés dans l'année au regard du nombre total d'agents en situation de reclassement

Période	Taux
2019	11
2020	17
2021	6
2022	14

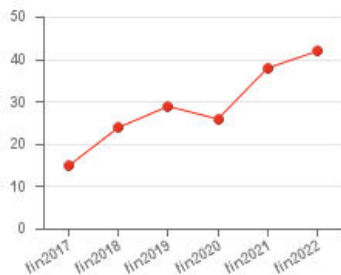


A ce jour, quatorze agents ont bénéficié d'un reclassement. En 2022, un agent a été reclassé et sept agents ont suivi une période de préparation au reclassement (PPR) pour les aider à définir un projet compatible avec leur situation de santé suite à une inaptitude au grade actée par le comité médical.

Quatorze agents ont été et sont encore pour dix d'entre eux, accompagnés pour une recherche d'un nouveau projet professionnel suite à des problématiques de santé ou suite à une inaptitude à la fonction. La pyramide des âges inversée et l'évolution des métiers complexifient les situations et sont pris en considération pour poursuivre les accompagnements.

2.1.4.3 PERF - Nombre d'apprentis

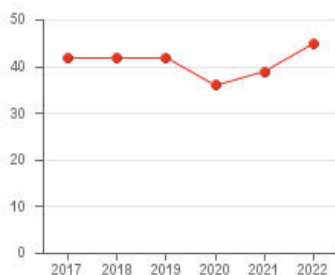
Période	Nombre
fin2017	15
fin2018	24
fin2019	29
fin2020	26
fin2021	38
fin2022	42



Le nombre d'apprentis ne cesse d'augmenter et démontre la volonté de la collectivité de s'ouvrir aux jeunes et de diversifier les modes de recrutement et des publics à recruter.

2.1.4.4 PERF - Nombre total de stagiaires scolaires gratifiés au cours de l'année

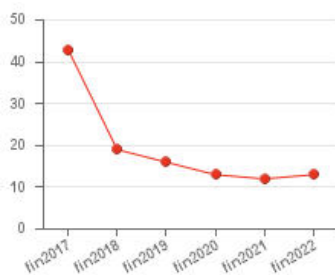
Période	Nombre
2017	42
2018	42
2019	42
2020	36
2021	39
2022	45



Au regard des enjeux en matière de recrutement, des actions sont menées pour accueillir un plus grand nombre de stagiaires, afin d'attirer de nouvelles compétences et faire connaître les métiers exercés dans la collectivité.

2.1.4.5 PERF - Nombre d'emplois d'insertion

Période	Nombre
fin2017	43
fin2018	19
fin2019	16
fin2020	13
fin2021	12
fin2022	13

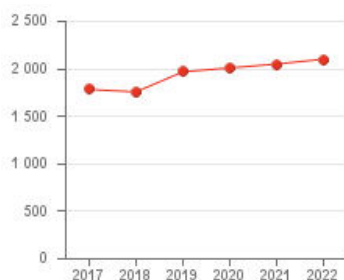


Depuis la fin du dispositif des Contrats Uniques d'Insertion (CUI), un nouveau dispositif, Parcours Emploi Compétences (PEC), a été expérimenté depuis 2018 au sein de la collectivité et plus particulièrement au sein du Pôle social.

Objectif opérationnel 2.1.5. Maintenir le niveau des prestations sociales

2.1.5.1 PERF - Nombre d'agents bénéficiant de titres restaurant

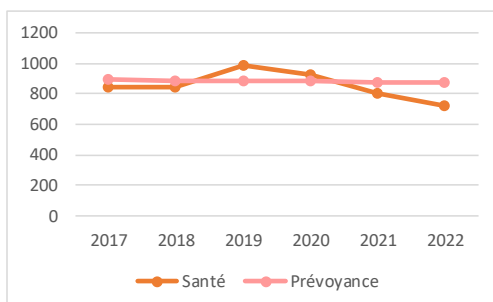
Période	Nombre
2017	1 784
2018	1 758
2019	1 969
2020	2 011
2021	2 051
2022	2 103



La proportion d'agents bénéficiant de titres restaurant déjà élevée continue de croître.

2.1.5.2 PERF - Nombre d'agents bénéficiant d'une participation aux contrats Santé et Prévoyance de la collectivité

Période	Santé	Prévoyance
2017	847	900
2018	845	883
2019	985	889
2020	930	884
2021	809	880
2022	724	878



Après une forte hausse constatée en 2019, le nombre d'agents bénéficiant d'une participation au contrat santé est comme en 2020 et 2021 en diminution sans en connaître la raison. En effet, l'adhésion à une mutuelle est une démarche personnelle des agents.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.1



« Maintenir une politique volontariste en faveur des agents »

La politique de prévention des risques professionnels et de qualité de vie au travail (formation, achat de matériel, suivi médical, accompagnement social, adaptation des postes au handicap, intervention d'un psychologue du travail en cas de conflit ou de médiation...) participe au faible taux d'absence des agents et au nombre modéré d'accidents de service.

Les actions engagées pour reconnaître l'engagement professionnel demeurent nombreuses et constituent une concrétisation claire des choix politiques guidant la politique de ressources humaines sur son volet qualitatif.

Néanmoins au regard des enjeux de recrutement, des actions restent à consolider et/ou à développer, comme celles autour de la marque employeur pour attirer de nouvelles compétences, faire connaître les métiers pratiqués dans la collectivité mais aussi fidéliser les agents.

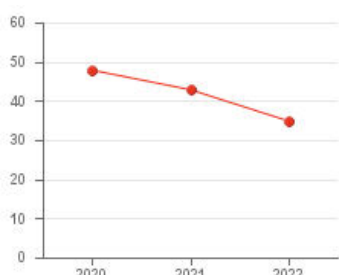
Objectif politique 2. Concilier enjeux de la collectivité et approche humaine de sa GRH

Objectif stratégique 2.2. Favoriser la cohésion des collectifs de travail

Objectif opérationnel 2.2.1. Préserver un climat social favorable au bon fonctionnement de la collectivité

2.2.1.1 PERF - Ratio du nombre d'arrêts de maladie ordinaire de courte durée

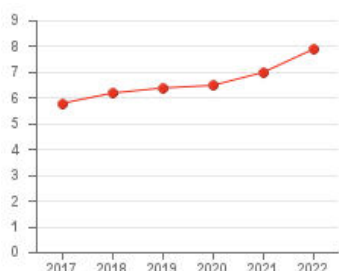
Période	Taux
2020	48
2021	43
2022	35



Le nombre d'arrêts maladie de courte durée continue de décroître en 2022.

2.2.1.2 PERF - Taux d'absentéisme hors congés maternité / paternité / adoption

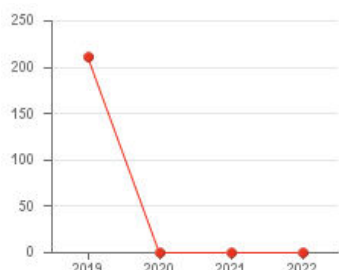
Période	Taux
2017	5,8
2018	6,2
2019	6,4
2020	6,5
2021	7
2022	7,9



En 2022, même s'il est en augmentation depuis 2017, le taux d'absentéisme de la collectivité demeure inférieur à la moyenne nationale fixée en 2021 à 9,6% (chiffre non encore actualisés depuis lors).

2.2.1.3 PERF - Nombre de grévistes en lien avec un préavis local par an

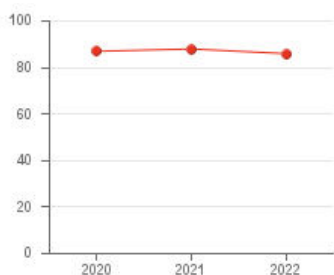
Période	Nombre
2019	211
2020	0
2021	0
2022	0



Aucun mouvement de grève n'a été lancé localement en 2022, d'où l'absence de grévistes. On peut toutefois noter que 559 agents ont suivi des appels nationaux à la grève, relayés par les organisations syndicales du Département.

2.2.1.4 PERF - Taux de satisfaction des conditions de travail

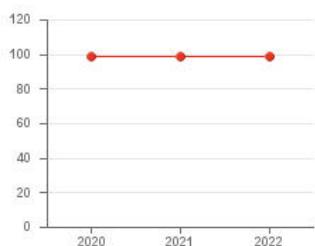
Période	Taux
2020	87
2021	88
2022	86



Le taux de satisfaction des agents en matière de conditions de travail se maintient à un seuil élevé, avoisinant 90%.

2.2.1.5 PERF - Taux de satisfaction sur le poste

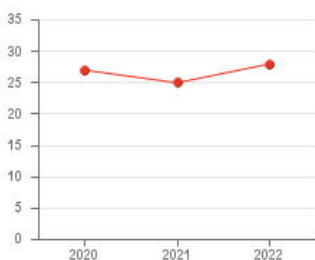
Période	Taux
2020	99
2021	99
2022	99



Le taux de satisfaction des agents lors des entretiens professionnels est très élevé.

2.2.1.6 PERF - Pourcentage de projets de départs à 2 ans

Période	Taux
2020	27
2021	25
2022	28



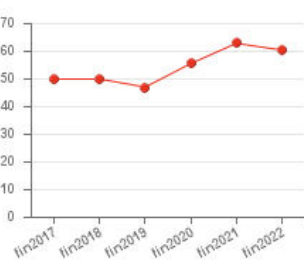
Moins de 30% des agents ont exprimé un projet de départ dans les deux ans lors de leur entretien professionnel.

Objectif opérationnel

2.2.2. Renforcer la parité hommes-femmes et le respect des diversités

2.2.2.1 PERF - Taux de postes d'encadrement de Direction occupés par des femmes

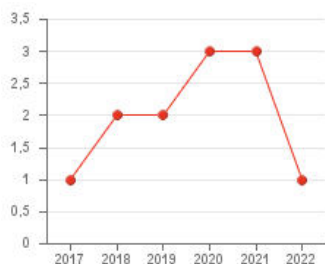
Période	Taux
fin2017	50
fin2018	50
fin2019	47,1
fin2020	55,6
fin2021	62,9
fin2022	60,5



L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue un axe fort de la politique RH. Cet indicateur permet de vérifier l'équilibre des postes occupés par des femmes au niveau des directions. En 2022, plus de 60% des postes d'encadrement sont occupés par des femmes.

2.2.2.2 PERF - Actions de sensibilisation à la diversité et à la lutte contre les discriminations réalisées

Période	Nombre
2017	1
2018	2
2019	2
2020	3
2021	3
2022	1

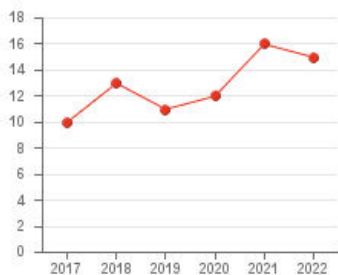


Une série d'actions phares ont marqué 2022 réalisées dans le cadre de la semaine européenne du handicap (focus sur le handicap psychique, participons à lever les tabous).

Objectif opérationnel 2.2.3. Améliorer la communication interne

2.2.3.1 PERF - Nombre de manifestations organisées à l'attention du personnel

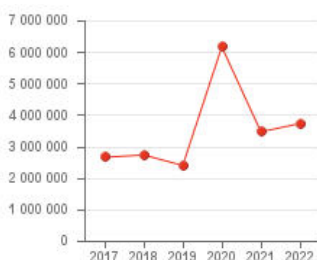
Période	Nombre
2017	10
2018	13
2019	11
2020	12
2021	16
2022	15



15 manifestations ont été organisées en 2022 à l'attention du personnel : 3 journées d'accueil des nouveaux arrivants, un accès privilégié aux concerts des Estivales, la course solidaire Odyssée, la reconnaissance à vélo du Tour de France et des quiz associés, le challenge Mai à Vélo, le Noël des enfants, la fête du personnel, des jeux concours pour le Calendrier de l'avant, l'intégration d'agents au programme Equipiers des finales de coupe du monde de ski, des invitations aux 2 étapes de la tournée « sur les traces des champions », des paris sportifs lors de la coupe du monde de football au Qatar, une collecte de dons pour l'Ukraine.

2.2.3.2 PERF - Nombre de pages Intranet visitées

Période	Nombre
2017	2 673 759
2018	2 747 848
2019	2 415 282
2020	6 183 122
2021	3 482 457
2022	3 746 326



Une légère hausse des consultations est à noter depuis 2021. Ce chiffre confirme les nouvelles habitudes des agents depuis la crise du Covid (2020) concernant l'utilisation massive de l'intranet comme outil quotidien d'information et de communication.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.2.



« Favoriser la cohésion des collectifs de travail »

De nombreuses actions se sont poursuivies en 2022 permettant de rassembler les agents autour de sujets communs, participant de ce fait au renforcement de la cohésion des collectifs de travail.



73 agents du Département ont été médaillés au titre de la promotion du 14 juillet 2022 pour leur 20, 30 ou 35 années de service rendus dans la Fonction publique territoriale.



Une cinquantaine de personnes ont rejoint le groupe « Agents du Département » pour la course solidaire Odyssée le 14 mai 2022 à Chambéry.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS



En 2015, le Conseil départemental a pris l'engagement de maintenir les dépenses de personnel au niveau voté lors du budget primitif 2014, afin de préserver sa capacité d'autofinancement. Cet objectif a été clairement maintenu depuis.

En 2020, la hausse du budget dédié aux ressources humaines s'expliquait par la mise en œuvre du RIFSEEP. En 2021 l'augmentation de ce budget s'explique par la mise en œuvre de mesures telles que, notamment, l'engagement financier du Département pour le fonctionnement des centres de vaccination au sein de notre territoire, la hausse du nombre d'emplois d'été ayant permis l'embauche de jeunes dans le cadre du plan de relance, la prise en compte de l'ancienneté pour les agents éligibles au RIFSEEP ainsi que le versement d'indemnités de fin de contrat pour les contrats inférieurs ou égaux à un an. En 2022, la hausse s'explique par la poursuite des centres de vaccination au cours du premier trimestre 2022 ainsi qu'aux efforts financiers conséquents à destination des agents. Cependant, les marges de manœuvre dégagées les années passées ont pu être mises au profit du développement des mesures qualitatives de la politique de ressources humaines. Leur mise en œuvre a permis ces dernières années de faire évoluer la qualité de vie au travail des agents de la collectivité.

Sans présager des choix qui seront faits dans le cadre du développement des axes de la politique ressources humaines pour les cinq prochaines années, les perspectives globales suivantes pourraient être développées en 2023-2024, avec comme leitmotiv la qualité de vie au travail comme levier de motivation et de fidélisation :

- ⇒ Temps de travail : le cadre de règlement interne des agents d'accueil et de surveillance du musée et des collèges entrera en vigueur, parallèlement à la mise à jour du règlement du temps de travail pour le service matériel et maintenance routière (*SMMR*) au titre de laquelle le travail se poursuit. Parallèlement, l'intégration progressive des agents dans le logiciel de gestion des temps se poursuit. A cet effet, un chantier important sera à mener avec la direction des collèges et du Foyer de l'enfance.
- ⇒ Plan de formation Management : poursuite de la formation des encadrants.
- ⇒ Développement de l'attractivité des métiers de la collectivité au travers de la définition d'une marque employeur : les enjeux de recrutement de nouveaux talents, notamment au regard du renouvellement important des personnels dans les années à venir doivent conduire à poursuivre les actions de valorisation de nos 150 métiers.
- ⇒ Poursuite du développement des outils de partage avec les pôles : le partage de la fonction RH, déjà largement engagé avec la mise en place de Secrétariats Généraux dans les pôles, doit continuer, pour permettre de rapprocher les espaces de décisions des services et de préciser les rôles et attendus de chacun.
- ⇒ Poursuite de la modernisation des outils de gestion et de prospective dans le cadre du nouveau SIRH et de la poursuite du chantier d'archivage pour préparer, dès que le déploiement de la gestion électronique des documents sera possible, la dématérialisation du dossier de l'agent. De ce fait les dates de fin de ce chantier seront décalées aux années 2025 – 2026.



Moyens



RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE PERFORMANCE 2021/2022

Commissions d'élus : 1ère commission

Directions concernées :

- Pôle Ressources et moyens – Direction des systèmes d'information
- Pôle Ressources et moyens – Direction des bâtiments et moyens généraux
- Pôle Ressources et moyens – Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques
- Direction générale – Cabinet du Président
- Pôle social – Secrétariat général
- Pôle aménagement – Secrétariat général
- Pôle solidarités territoriales – Secrétariat général



SOMMAIRE

SYNTHESE	47
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	48
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	56
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	60
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	91

6,46%

La politique Moyens a pour objet, dans ses différentes composantes, de renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale.

Contexte

La politique Moyens est mise en œuvre par plusieurs directions : la DFIPAJ (exécution budgétaire, pilotage de la performance, juridique, marchés), la DBMG (bâtiments départementaux et moyens généraux), la DSI et les secrétariats généraux de pôle. Elle touche tous les domaines qui participent au fonctionnement à proprement parler de la collectivité.

La mise en œuvre de cette politique est fortement concernée par les transformations de processus comme la dématérialisation de la chaîne comptable rendue obligatoire au 1^{er} janvier 2017 et la mise en place de nouveaux processus nécessaires à la certification des comptes du Département, dans le cadre de sa participation à la démarche d'expérimentation.

Principales réalisations

- Rénovation complète du Musée Savoisien : poursuite des travaux pour livraison fin 2022, et études de maîtrise d'œuvre sur le futur centre de conservation des collections
- Nouvel atelier culinaire de Chambéry : marchés notifiés début 2022 et démarrage des travaux au printemps
- Atelier culinaire de Maurienne : études de maîtrise d'œuvre en cours pour mutualisation des cuisines de 5 collèges
- Mise en accessibilité de la Sainte chapelle : marchés notifiés mi-2021 et travaux en cours
- Déploiement de bornes électriques pour le renouvellement de la flotte véhicules du Département : 18 en 2021
- Démarrage des travaux pour le nouveau bâtiment pour la maison technique des 2 lacs à Yenne

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

S'agissant des bâtiments et moyens généraux, le Département poursuit sa politique autour de trois axes :

- moderniser, mettre aux normes, et **accroître la performance thermique des bâtiments départementaux** ;
- optimiser les locaux pour maîtriser les charges de fonctionnement et améliorer les conditions de travail des agents ;
- valoriser le patrimoine départemental non stratégique.

S'agissant du pilotage stratégique, sont prévus :

- la poursuite des travaux nécessaires à la mise en œuvre de la nomenclature des achats et à la réalisation d'une cartographie ;
- la définition des différents niveaux de contrôle et du conseil de qualité, le développement du management des risques et la recherche continue d'améliorations comptables dans le cadre de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes ;
- le déploiement de nouvelles fonctionnalités du logiciel comptable IGDA
- une réflexion sur la répartition des missions entre la DFIPAJ et les secrétariats généraux de pôle ;
- la consolidation de la démarche de performance.

Refonte du processus de préparation budgétaire ;

- Modernisation du système d'information ressources humaines
- Réflexions préalables et prospectives juridiques pour gérer les conséquences de la dissolution du Conseil Savoie Mont Blanc ;
- Déploiement d'une nouvelle infrastructure de production informatique au Département ;
- Poursuite de la dotation des agents en équipements portables, facilitant le nomadisme et le télétravail ;
- Poursuite des travaux expérimentaux de certification des comptes en 2022-2023.
- Poursuite de la démarche de performance et renforcement du contrôle interne, avec la formalisation de nouveaux processus, la cartographie des risques

Enjeux

- Renforcer l'efficacité économique de la commande publique tout en garantissant la sécurité juridique.
- Renforcer la performance des politiques départementales et de l'activité des services.
- Adapter la gestion du patrimoine bâti aux exigences réglementaires et aux contraintes budgétaires.
- Optimiser l'apport logistique fourni aux services.
- Améliorer la performance et l'efficacité des services par l'emploi de solutions numériques répondant à leurs besoins métiers, tout en garantissant la sécurité du SI

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2022 :

37,24 M€ (CA)

243,62 équivalents temps plein permanent (ETP)

93,42 % : Taux d'exécution de la section de fonctionnement

69,43 % : Taux d'exécution de la section d'investissement AP

Délai moyen de paiement : **16,6** jours

110 marchés formalisés

82 marchés à procédure adaptée (MAPA) supérieurs à 40 000 € HT

45 % d'établissements recevant du public (ERP) accessibles handicap (hors collèges)

75 bornes de recharge doubles opérationnelles à fin 2022 pour la flotte de véhicules électriques

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Direction des systèmes d'information

La politique Moyens occupe la majorité des ressources humaines de cette direction (40 personnes), en parallèle de son action au bénéfice des collègues du Département.

Au niveau national, l'année 2022 a été marquée par une recrudescence des cyberattaques visant des collectivités et notamment des départements. Dans ce contexte, le renforcement de la politique de sécurité des systèmes d'information du Département reste une priorité. Un plan d'action complet a ainsi été élaboré et initié en 2022 avec l'ANSSI (Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Informations), il est décliné dans chacune des équipes de la direction.

Dans le cadre du plan de sobriété de la collectivité, la direction des systèmes d'information a mis en œuvre un ensemble de mesures afin de diminuer l'impact énergétique du parc informatique (mise en veille et extinction automatique des ordinateurs, choix de matériels adaptés, etc.), elle accompagne également les projets visant à réduire les consommations énergétiques des bâtiments ou encore le verdissement de la flotte de véhicules par la mise en œuvre de solutions numériques adaptées (capteurs, solution de gestion de pool de véhicules électriques, etc.).

La modernisation constante du système d'information s'est traduite en 2022 par différents projets menés aux côtés des directions métiers de la collectivité. Nous pouvons notamment citer les travaux préparatoires au changement de logiciel de gestion des ressources humaines et l'évolution de plusieurs des systèmes d'informations de la collectivité, dans les domaines du handicap (MDPH), des finances (dont observation fiscale), de l'information géographique ou encore de la gestion des collections, antiquités et objets d'art. Pour le grand public, l'année 2022 a vu le lancement de l'application mobile Clés Collèges. Enfin, les agents ont pu voter électroniquement lors des élections professionnelles.

Quelques indicateurs au 31/12/2022 :

- Environ 1800 postes de travail, répartis dans les 150 sites informatisés du département, 5 900 postes et 1 700 tablettes déployés dans les collèges,
- 810 smartphones et 118 téléphones mobiles simples,
- 60 projets informatiques en cours de mise en œuvre.

Direction des bâtiments et moyens généraux

En 2021/2022, la **performance énergétique** est au cœur des enjeux portés par la DBMG dans la gestion et la modernisation du patrimoine bâti départemental. Elle se décline en 3 objectifs structurants : réduire les consommations d'énergie (en conformité avec les seuils fixés par le décret tertiaire), réduire les émissions de gaz à effet de serre, et développer la part d'énergies renouvelables. Cette ambition forte nécessite de réévaluer les moyens mis en œuvre, avec une révision à venir du plan pluriannuel d'investissements, et une réorganisation de la DBMG début 2022 pour créer un service dédié (cf. détail plus bas).



3 actions en cours

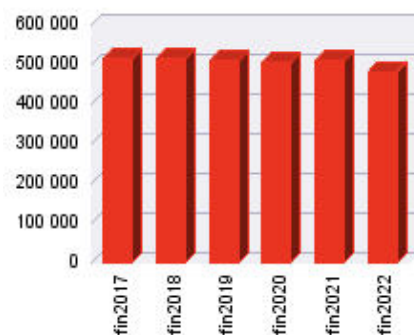
- Suivre et maîtriser les consommations de fluides : collecte de données sur l'ensemble du patrimoine bâti et mise en place d'un outil performant et automatisé
- Accompagner la conversion de la flotte automobile : déploiement de bornes de recharges électriques sur les différents sites départementaux
- Développer de nouveaux équipements photovoltaïques : études de faisabilité engagées

La nouvelle organisation de la Direction des Bâtiments et Moyens Généraux (DBMG) qui rassemble 64 agents s'est mise en place sur l'année 2022 pour faire face notamment au défi de la transition énergétique :

- un **service budget et comptabilité**, rattaché à la direction, qui prépare et exécute le budget de la direction,
- une **direction adjointe constructions et performance énergétique**, qui regroupe 3 services :
 - le service achats (mobiliers, fluides, fournitures, entretien ménager, prestations intellectuelles et travaux) ;
 - le service constructions qui pilote les opérations lourdes de travaux neufs et rénovations ;
 - et le service performance énergétique, créé début 2022 (4 ETP et 3 objectifs : réduire les consommations d'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et augmenter la part d'énergies renouvelables) ;
- une **direction adjointe moyens et maintenance**, qui regroupe 3 services :
 - le service maintenance qui gère l'entretien de l'ensemble du patrimoine bâti ;
 - le service patrimoine (acquisitions, cessions, locations, régularisations et conventions foncières) ;
 - et le service logistique qui fournit un appui au fonctionnement des autres services du Département.

CONT – Surface des bâtiments départementaux assurés, y compris hangars et collèges

Période	Mètres carré
fin2017	512 391
fin2018	511 571
fin2019	505 072
fin2020	502 210
fin2021	505 700
fin2022	479 674



Cette baisse de la surface est liée à un travail sur les m² assurés, sur la libération de certains locaux (hôtel Montfalcon) et le transfert d'autres (4^{ème} de l'IUT).

Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques

La Direction des Finances, du Pilotage de gestion et des Affaires Juridiques rassemble 31 agents répartis en 4 services et une unité :

- Le service affaires budgétaires et gestion comptable
- Le service expertise financière et contrôle externe
- Le service juridique
- Le service marché
- L'unité performance et pilotage de gestion

Service affaires budgétaires et gestion comptable

Dans le cadre de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes, l'ajustement des pratiques a été poursuivi.

- Fiabilisation des comptes de bilan et notamment de l'actif immobilisé, rapprochement avec les comptes du comptable.
- Poursuite des améliorations de pratiques sur les modalités de rattachement et de report des recettes et dépenses, définition d'une politique de provision (Compte Epargne Temps, ...),-ainsi que définition d'un plan de contrôle pour concentrer ces contrôles sur les éléments significatifs.
- Constitution d'un dossier de clôture à destination du Commissaire aux Comptes pour la troisième année en intégrant les recommandations formulées par le Commissaire au compte les première et deuxième année ;
- Elaboration des états financiers en lien avec le comptable public

La montée de version IGDAP360 en février 2022 c'est bien déroulé, elle a été accompagnée par une formation approfondie (2.5 jours) de plus de 80 utilisateurs d'IGDA exécutant des marchés et la formation des 250 utilisateurs sur la nouvelle ergonomie via un webinar. Ces formations avaient été préparées en 2021 et ce sont déroulées en janvier – février 2022.

Cette nouvelle version a permis la mise en place du renommage automatique à partir d'octobre 2022, de certaines catégories de documents, permettant aux utilisateurs des gains de temps. Le travail sur l'automatisation de l'envoi et du retour des factures dans le parapheur a été démarré en 2022 et devrait être mis en œuvre au 2^{ème} semestre 2023.

L'année 2022 a été aussi marquée par une refonte du processus de préparation budgétaire, dont le bilan réalisé en 2023, va permettre de l'ajuster et ainsi répondre aux besoins des différents acteurs.

Les restitutions de l'Audit du cabinet VOIRIN sur la dématérialisation de l'exécution budgétaire conduit à se questionner sur la constitution d'un réseau entre les équipes chargées des questions financières. Une première réunion a eu lieu en septembre regroupant 39 agents identifiés par la DFIPAJ ou proposés par les secrétariats généraux de pôles. Ces agents ont eu à faire des préconisations sur le pourquoi d'un tel réseau et sur les rôles et compétences attendus d'un correspondant financier. Le travail va se poursuivre en 2023, afin de préciser et ou harmoniser le rôle des SG dans la fonction budgétaire et comptable (sans oublier la situation du pôle PRMD) ainsi que sur les fonctions des correspondants financiers et leurs moyens (compétences attendues, positionnement, profil de poste, temps consacré).

Au budget supplémentaire 2022, il a été prévu la création d'équipes mobiles pour assurer les remplacements dans les services. Pour ce qui est de l'appui administratif et comptable, 6 postes de rédacteurs ont été créés dont 3 rattachés au

service Affaires budgétaires et gestion comptable. La campagne de recrutement pour 2 des 3 postes a été menée sur le dernier trimestre 2022 et la première prise de fonction est intervenue au 1^{er} mars 2023.

Service expertise financière et contrôle externe

Le service a notamment pour mission le secrétariat de la Première Commission chargée des Finances, Ressources et Moyens, qui a mobilisé 0,3 ETP en 2022.

Nombre de réunions	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Première commission	13	10	10	11	12	14	12	11
Commission des Travaux Budgétaires	1	1	1	1	0 <i>(1 consultation par mail)</i>	0 <i>(3 consultations par mail)</i>	0 <i>(3 consultations par mail)</i>	0 <i>(2 consultations par mail)</i>
Nombre de délibérations du CD	26	33	38	28	36	61	35	46

Cette activité s'est traduite par l'organisation de 12 réunions en 2021 (2 consultations dématérialisées) et 11 réunions en 2022 (dont 1 consultation dématérialisée) : convocations des élus et services, recensement et envoi des dossiers, rédaction de comptes rendus et des versions lecture des délibérations du Conseil départemental (61 délibérations en 2020, 35 délibérations en 2021 et 46 délibérations en 2022).

En 2020, du fait de la modification du calendrier budgétaire, le Conseil départemental s'est réuni en séances plénières en début d'année pour le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) et le Budget Primitif (BP) 2020, et en fin d'année pour le DOB et le BP 2021, ce qui explique le nombre plus élevé de délibérations.

En raison du confinement déclaré en mars 2020, les réunions de la Commission ont été organisées en visio-conférence via l'outil WEBEX meeting. Depuis, la possibilité de connexion en visio-conférence est systématiquement prévue, y compris pour les réunions se déroulant en présentiel, permettant ainsi plus de souplesse dans la gestion des agendas des membres de la Commission.

Service juridique

Disposant d'un effectif opérationnel réduit en cours d'année, le service juridique a été particulièrement affecté par les absences pour cause de maladie. Face à un volume de sollicitations toujours soutenu, le maintien de la continuité du service a encore constitué l'objectif principal durant cette période.

Malgré une production législative et réglementaire moins dense que les années précédentes, le conseil juridique aux services et aux élus, qui constitue la majeure partie des activités du service, a continué d'être concerné par les effets de textes majeurs comme la loi Taquet du 7 février 2022 sur la protection des enfants, la loi 3DS, ou les divers textes liés au développement durable (loi climat et résilience). Ces normes impactent en effet de manière non négligeable certains secteurs d'interventions du Département (sociétés d'économie mixte, commande publique, aide sociale, gestion des mobilités, etc.). Il en a été de même de certaines jurisprudences qui nécessitent des prises en compte s'inscrivant dans un temps long (normes en matière de transparence de la vie publique, montages en quasi-régie, mise en place d'un parrainage pour les enfants pris en charge par le Département, nouvelles compétences du Département, etc.).

En matière de conseil juridique apporté aux services, les problématiques sur lesquelles le service juridique est amené à intervenir continuent d'être renouvelées et marquées par leur grande diversité (dissolution Conseil Savoie Mont Blanc, dépôt de marques, impact de la réforme de 2022 en matière d'adoption plénière, référentiel de prise en charge MECS, plan ski jeunes, carte clé collègue, procédures liées à la Chambre régionale des comptes ou à la Cour des comptes, travail de collaboration avec les services de la CAF pour la gestion des contentieux de RSA, réquisitions judiciaires en lien avec le SG du pôle social, diverses problématiques juridiques liées au développement des mobilités douces, mise à disposition de logements de fonction pour les familles ukrainiennes, divers aspect de gestion patrimoniale, etc.).

Conformément aux dispositions réglementaires applicables depuis 2017, le service juridique continue de prendre en charge la gestion de la plateforme Télérecours, plateforme numérique qui sert obligatoirement d'interface entre le Département et les greffes des juridictions administratives dans le cadre des contentieux administratifs. Les services ont depuis été, en fonction de leurs besoins et de leurs souhaits, de plus en plus directement associés à la gestion des flux de pièces contentieuses et peuvent, pour les principaux concernés, gérer de manière autonome les dossiers de leur compétence sur l'application.

Le stock de contentieux se caractérise toujours, depuis l'été 2019, essentiellement par des procédures présentant des enjeux financiers plutôt limités (contentieux liés au RSA par exemple).

Le nombre de flux annuels constatés reste stable sur quatre ans, avec plus de 150 flux Télérecours sur l'année 2022.

En matière de recours à des ressources externalisées, l'année 2022 a été l'occasion de poursuivre en vitesse de croisière le marché de prestations juridiques, outil qui permet au Département de bénéficier des services de divers cabinets d'avocats, dans un contexte souple de bons de commandes. Si ces derniers sont émis de manière centralisée et si le suivi est assuré par le service juridique, les services demandeurs participent à chaque commande en exprimant leurs besoins, assurent le portage comptable et la bonne exécution de la prestation. Durant sa deuxième année de fonctionnement, l'accord-cadre a vu la concrétisation de 60 bons de commande, pour un montant de prestations réalisées de l'ordre de 160 000 euros.

Service Marchés

Le service marché poursuit ses missions d'accompagnement et d'expertise : diffusion des bonnes pratiques, aide au positionnement des services initiateurs du besoin, suivi règlementaire et uniformisation des règles internes et ce, par la diffusion de mémos pratiques, de notes analytiques (sur l'espace collaboratif) ou de la dispense d'ateliers pratiques.

2022 a été marquée par la finalisation des familles achats. Ces dernières établies initialement sur le fondement d'un arrêté règlementaire de 2001 nécessitaient une profonde refonte et une modernisation pour rendre plus efficiente l'application de la règle de la computation des seuils, notamment, mais aussi pour participer à la performance des achats.

Sur le fondement des nouvelles familles, un travail de cartographie des marchés a été mené en parallèle. Un travail de programmation des achats par famille va par ailleurs être impulsé.

Il est précisé que ces nouvelles familles vont faire l'objet d'une insertion dans l'outil financier GdA, ce qui nécessite d'importants changements en termes de paramétrage.

Par ailleurs, depuis courant septembre 2022, le service marché a en outre été associé à l'élaboration du SPASER (schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables), le projet étant coordonné par TIM LAB.

Enfin, l'année dernière a été marquée durablement par les conséquences de la guerre en Ukraine avec une forte renchérissement des matières premières et/ou des problématiques de difficulté d'exécution par les titulaires de marchés publics. Cette hausse conjoncturelle a un impact direct sur les contrats passés, et a pu générer des dépassements de coûts d'opération.

Unité performance et pilotage de gestion

En 2019, la présentation du Rapport annuel d'Activité et de Performance a été complètement refondue, afin de rendre le document très accessible aux Savoyards et le travail des directions plus concret. Ce travail s'est poursuivi en 2022.

En 2022, une redéfinition du contenu des séances de dialogue de gestion a été décidée, visant à renforcer les échanges entre directions et permettre un examen des résultats obtenus à partir d'indicateurs de performance plus ciblés.

La comptabilité analytique du Département a été refondue dans le logiciel Tableau afin d'avoir différentes représentations (une vue globale, une vue pour chacun des 4 pôles du Département, puis une vue pour chaque direction). Au préalable, les données ont été saisies puis contrôlées dans le logiciel comptable en lien avec les différentes directions.

L'expérimentation engagée en 2017 en vue de la certification des comptes de la collectivité s'est poursuivie en 2020, 2021 et 2022. La formalisation des processus est un des axes d'amélioration figurant au diagnostic global d'entrée, qui constitue un enjeu majeur pour le renforcement du contrôle interne ; elle s'est poursuivie sur 2022. En parallèle, 215 personnes avaient été formées en 2021 dans la collectivité aux enjeux et pratiques du management des risques afin de participer activement à la démarche. La première campagne de cartographie des risques et d'élaboration d'un plan de maîtrise, démarrée en 2021, ainsi que la modélisation des organigrammes fonctionnels, suivent leur cours.

Pôle social - Secrétariat général

Le Secrétariat général assume d'une part, les fonctions support du pôle et, d'autre part des missions opérationnelles avec le transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap. 2022 a été une année marquée par des absences mais aussi de nombreuses prises de fonction, permettant d'envisager l'année 2023 comme une année de consolidation de l'activité. Pour autant de nombreux chantiers ont été menés, ou sont en cours, et aboutiront en 2023 :

- Marchés publics : renouvellement de certains marchés, préparation de l'appel d'offre relatif au transport des élèves handicapés, participation à la démarche de cartographie des achats à l'échelle de la collectivité en vue d'identifier de nouveaux marchés à passer en 2023 et 2024,
- Engagement d'un bilan de la fonction juridique pour redéfinir le rôle du SG (Secrétariat Général), celui des directions du pôle et celui de la DFIPAJ (Direction des Finances, du Pilotage de gestion et des Affaires Juridiques) et en complémentarité,
- Poursuite du travail sur les régies des maisons sociales départementales en vue d'adapter l'arrêté et de rédiger une procédure et des règles internes,

- Participation aux travaux sur le diagnostic de la dématérialisation de la chaîne comptable,
- Rédaction de procédures pour faciliter l'organisation des journées thématiques et des actions collectives menées par les territoires,
- Appui à la DRH dans la mise en œuvre de la « prime Ségur », mise à jour de nombreuses procédures, appui à la constitution des deux pools de personnels volants (puéricultrices et assistants sociaux), participation aux instances et groupes de travail de la DRH,
- Gestion du site Curial : mise en place du plan de sobriété énergétique, anticipation d'une procédure en cas de coupure électrique, préparation d'un déménagement, relance de la désignation de guide file/serre file...
- Animation de plusieurs réseaux de référents internes : archivages, liquidateurs (comptables), chefs de service ressources, secrétariat de direction...,
- Poursuite de la conduite des projets informatiques : mise en place du module 1^{er} accueil dans tous les centres sociaux, poursuite de l'informatisation de la PMI (Protection Maternelle Infantile), lancement de l'informatisation des informations préoccupantes...,
- Elaboration avec la DSI (Direction des Systèmes Informatiques) de nouvelles règles de gouvernance afin à la fois de mieux piloter les projets d'une part, et de maintenir en conditions opérationnelles les logiciels d'autre part,
- Engagement d'une réflexion pour améliorer l'organisation de l'assistance fonctionnelle qui est fortement sollicitée. Elle a délivré 53 sessions de formation et pris en charge environ 3 500 appels à la hotline,
- Fonction communication : processus d'amélioration continue du site intranet du pôle social, mise à jour du site internet, appui à l'organisation d'événements du pôle (journée encadrement, forum social et université sociale notamment) et aux initiatives des maisons sociales départementales qui ont pu reprendre, production d'une présentation power point et d'un support détaillé de présentation des politiques sociales pour les nouveaux élus.

Pôle aménagement - Secrétariat général

Le Secrétariat général du Pôle Aménagement réunit plus de 500 agents répartis entre services territoriaux et services centraux. La politique Moyens occupe plus spécifiquement les 2 services centraux que sont le Service d'Appui Administratif (SAA) et le Service d'Appui Technique (SAT).

L'année 2022 aura été marquée, pour les Maisons Techniques du Département (MTD), par la poursuite de la mise en place de nouvelles missions : la maintenance en régie des collèges, et en particulier pour les territoires de montagne, la gestion de la maintenance de l'ensemble des bâtiments départementaux. Suite à l'audit réalisé sur le pilotage et la régulation de l'activité des MTD, la mise en œuvre du plan d'actions élaboré a été poursuivie.

La forte hausse des matières premières conduit les entreprises titulaires de marché public à solliciter le Département pour obtenir le versement d'une indemnisation pour imprévision. Ces requêtes font l'objet d'une étude menée par le service appui administratif (SAA) en lien avec les directions opérationnelles du pôle et la cellule marché du Département afin de répondre au mieux aux attentes de ces entreprises. Ainsi, deux contrats ont été signés en 2022 visant à indemniser les entreprises et plusieurs demandes sont actuellement en cours d'analyse.

Par ailleurs, le SAA s'est adapté pour répondre aux besoins d'accompagnement des directions du pôle aménagement, notamment dans le cadre de leurs projets suivants :

- Marchés de travaux comme ceux relatifs à la sécurisation par travaux de purge et pose d'avaloirs grillagés et écrans dynamiques des falaises de La Colombière et de la baie de Grésine sur la Commune de Brison Saint-Innocent, et à la démolition et reconstruction du Pont du Verney sur la Commune de Val-Cenis ;



- Accompagnement du chargé de mission Lyon-Turin dans le cadre de la passation de marché, et notamment lors de négociations avec les entreprises pour le renouvellement du marché de mise en œuvre des actions partenariales de communication de la « Démarche Grand Chantier » ;
- Accompagnement du service appui technique dans la passation du marché relatif à la réalisation d'orthophotographies du territoire de la Savoie dans le cadre du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) Image ;
- Appui juridique auprès des Directions du pôle ;
- Réalisation d'un bilan annuel des contentieux en lien avec les MTDs ;
- Instruction en régie des sinistres intervenus sur la voirie départementale dont la réclamation est inférieure à 1500 €, montant de la franchise de l'assurance du Département.



Face à un volume de sollicitations soutenu, l'assistance comptable des services du pôle a été priorisée sur l'exécution financière des marchés publics et sur le cadre comptable. Des formations internes au pôle ont été dispensées aux comptables et techniciens en charge de marchés. Un audit du processus comptable dans les maisons techniques, engagé en 2021, a été poursuivi en 2022 en interne.

Également, diverses activités ont rythmé le service appui administratif tout au long de l'année 2022 :

- Le travail sur la mise en place d'une nomenclature achat à l'échelle du pôle en lien avec le service marché;
- Le déploiement des actions sur le pilotage et la régulation de l'activité MTD : structuration de l'activité des agents de maintenance, réflexion lancée sur la rationalisation des outils de suivi avec un objectif 2023, plans de formation ;
- Le travail sur la visibilité des métiers (écoles, forums) pour faire face aux difficultés de recrutement et départs à venir, sensibilisation au sujet de l'apprentissage et de la politique stagiaire.

Pour le service appui technique (SAT), l'année 2022 a permis de lancer la mise en œuvre du fond de plan PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) image sur le territoire de la Savoie. Près de 1761 km² du territoire savoyard ont été survolés (Bassin Aixoise, Avant Pays Savoyard, Bassin Chambérien et Combe de Savoie).

Un partenariat entre le Département, la Régie de Gestion des Données Savoie Mont Blanc et la société ENEDIS a été établi le 15 novembre 2021 pour permettre la constitution, la diffusion et la mise à jour du PCRS Image sur le territoire savoyard.

Dans un souci d'efficacité et de mutualisation des moyens financiers, les communautés d'agglomération et de communes de Savoie participent également à l'élaboration du PCRS. Pour cela, 17 conventions de partenariat bilatérales ont été signées sur le territoire en 2022. La communauté de communes de Porte de Maurienne va rejoindre le partenariat en 2023. La communauté de communes Cœur de Chartreuse a refusé cette convention en raison de son partenariat PCRS avec le syndicat d'énergie TE38.

La directive européenne « INSPIRE », récemment appuyée par le rapport Bothorel (décembre 2020) et tout dernièrement par la circulaire du premier Ministre (27 avril 2021) favorise l'ouverture de la donnée publique. Pour cela, le Département s'engage vers la diffusion du PCRS image en Open Data. Avec cette ouverture des données, le PCRS s'imposera comme un outil géomatique public, à valoriser et à partager avec tous, soutenant ainsi l'innovation, la recherche, la création de valeur et le développement de nouveaux usages sur nos territoires.

Actuellement, les données PCRS d'ENEDIS de 2018 sur le secteur de Chambéry, d'Albertville et de la Basse Maurienne sont diffusées en OpenData sur le site DATARA, le géoportail de l'IGN, et le géoportail de la RGD.

L'année 2022 a également été marquée par le changement de statut de la Régie de Gestion des Données Savoie Mont Blanc. Par délibération du 28 mai 2021, le Conseil départemental de la Savoie a approuvé la transformation de la RGD Savoie Mont-Blanc (régie personnalisée à caractère industriel et commercial), en Groupement d'intérêt public, à compter du 1er janvier 2022 et adopté les projets de statuts nécessaires à cette évolution.

L'année 2022 du SAT est également marquée par une nouvelle organisation du Système d'Information Géographique avec la mise en place :

- D'une nouvelle architecture technique ;
- D'un patrimoine de données géographique consolidé et documenté, avec près de 400 couches de données géographiques ;
- Des règles de gouvernance du SIG.

En 2022, sur la thématique communication, le SAT a participé à l'amélioration des fonctionnalités du site Savoie-route (en back-office pour l'amélioration de la saisie des informations).

L'équipe d'astreinte communication s'est dotée d'un nouvel outil d'e-mailing pour la diffusion de l'information routière dans le cadre des week-ends de fort trafics hivernaux (APRECIS).

La SAT a également accompagné la mise en place d'un outil de diffusion de SMS aux usagers (sur inscription) dans le cadre de chantier routiers (Orange Everyone).

Les 2 agents de l'unité communication du SAT se sont formés au pilotage de drone, afin de proposer un nouveau type d'illustration (prise de vue aérienne) pour mettre en valeur les missions du Département.

Service d'appui administratif	2020	2021	2022
Nombre de liquidations (comptabilité) contrôlées	9 700	12 500	12 000
Nombre de marchés formalisés	76	78	40
Nombre de marchés à procédure adaptée (MAPA)	55	15*	19
Nombre d'avenants	98	76	71
Assurances et contentieux / Taux de sinistres pour lesquels la responsabilité du Département n'est pas reconnue	70%	73.53%	45,45 %
Assurances et contentieux/Taux de sinistres intervenus sur la voirie départementale (chutes de pierre, nids de poule...etc.)	56.67%	70.59%	65,45 %
Assurances et contentieux/Taux de sinistres liés aux évènements climatiques	10%	2.94%	5,45 %
Assurances et contentieux/Taux de sinistres liés à l'activité de fauchage	33.33%	26.47%	29,09 %
Service d'appui technique	2020	2021	2022
Nombre de connexions au site Savoie-Route	264 584	269 331	379 722
Nombre de communiqués de presse publiés dans le cadre de travaux sur le réseau routier départemental	109	175	166
Nombre de dossiers d'aménagement traités	35	46	41
Nombre de dossiers CTS traités	8	8	6

Pôle solidarités territoriales - Secrétariat général

Comme les années précédentes, les indicateurs annuels d'activité du Secrétariat général du Pôle des solidarités territoriales (composé de quatre postes temps plein), poursuivent sur leur courbe haute.

Globalement on peut noter une accentuation notable du nombre d'accompagnements de proximité auprès des services du pôle sur les 4 domaines principaux d'activité à savoir : les achats publics, l'exécution budgétaire, les ressources humaines et la communication. Cela répond à un besoin exprimé par les services de bénéficier d'assistance technique mais surtout de conseils et d'information sous forme de réponses réactives et directement opérationnelles.

Enfin, le secrétariat général reste toujours un interlocuteur privilégié sur les projets structurants de la collectivité et est un relai essentiel entre le pôle ressources et moyens et les directions du pôle.

Bilan global de l'année en fonction des principales thématiques :

- Communication et appui technique : l'activité reste soutenue en matière de coordination générale, de valorisation en interne et en externe des événements organisés par les services du pôle, sachant que pour la plupart des événements le travail fourni par le secrétariat général nécessite une anticipation de 4 à 6 mois. Aussi la fin d'année 2022 a-t-elle été d'ores et déjà bien occupée par la préparation de l'année 2023 – année de la culture. Par ailleurs, les agents ont été sollicités fortement sur de l'assistance technique (sites web et nouveaux outils et logiciels), ce qui nécessite une mise à jour constante de leurs connaissances et pratiques.
- Marchés publics et exécution budgétaire : le nombre de lots en marchés publics publiés en 2022 est en légère hausse, avec une proportion moins importante en marchés formalisés qu'en marchés à procédure adaptée (qui s'explique par la fin des marchés liés à la réouverture du musée savoisien). Le travail d'anticipation et de planification des marchés du pôle se poursuit. En matière d'exécution budgétaire, le secrétariat général a été partie prenante dans la formation des agents comptables du pôle sur la nouvelle version du logiciel finance et pour consolider la prise en main. Enfin le secrétariat général, malgré son faible effectif, a été amené à apporter une aide ponctuelle aux services du pôle en cas d'absences inopinées d'agents comptables au sein des services.
- La coordination administrative générale a surtout porté sur des questions de ressources humaines et notamment pour répondre aux impacts liés au changement de logiciel RH et à la restructuration de la direction des ressources humaines. Mais également pour répondre à un nombre de départs et donc de recrutements plus conséquents globalement au sein du pôle. Par ailleurs les directions peuvent être vite impactées par des absences longues et récurrentes de certains agents.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2021 à 2022

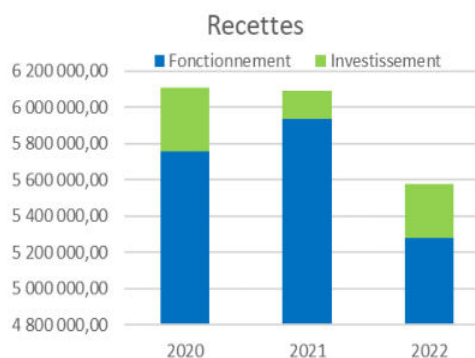
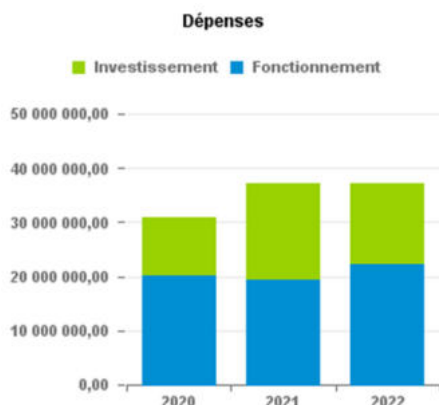
Secteurs budgétaires et non budgétaires de la politique MOYENS

SECTEURS BUDGETAIRES
COMMUNICATION ET GESTION DES EVENEMENTS
ELUS
INFORMATIQUE
PARC ADMINISTRATION GENERALE ET PATRIMOINE

SECTEURS NON BUDGETAIRES
PILOTAGE DE GESTION

Dépenses	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 10 Mars 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique						
COMMUNICATION ET GESTION DES EVENEMENTS	404 552,17	92 157,46	527 763,45	73 614,18	578 640,66	104 468,13
ELUS	2 004 747,06	4 462,72	1 897 279,84	85 883,34	1 954 944,92	2 176,90
INFORMATIQUE	2 187 101,57	1 339 966,82	2 192 760,76	2 258 701,39	2 452 541,89	1 086 767,98
PARC ADMINISTRATION GENERALE ET PATRIMOINE	15 583 039,73	9 261 095,56	14 725 614,85	15 384 613,15	17 358 895,42	13 705 545,31
Dépenses par section :	20 179 440,53	10 697 682,56	19 343 418,90	17 802 812,06	22 345 022,89	14 898 958,32
	total année : 30 877 123,09		total année : 37 146 230,96		total année : 37 243 981,21	

Recettes	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 10 Mars 2023	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
Par politique						
ELUS					200,00	
INFORMATIQUE	131 318,64	9 607,00	24 406,00		341 296,85	
PARC ADMINISTRATION GENERALE ET PATRIMOINE	5 627 681,40	339 280,44	5 911 467,07	156 646,52	4 935 785,02	298 349,87
Dépenses par section :	5 759 000,04	348 887,44	5 935 873,07	156 646,52	5 277 281,87	298 349,87
	total année : 6 107 887,48		total année : 6 092 519,59		total année : 5 575 631,74	





👤 Moyens humains par secteurs en 2020-2021-2022 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels			
				2020	2021	2022	
M O Y E N S	Administration générale, parc et patrimoine	Hors pôle	Direction générale	3,9916	3,82	1,60	
		PRMD	DBMG	46,82	44,36	43,93	
		PSD	SG	8,02	9,71	8,79	
		PAD	DGA	0,1	0,1	0,1	
		PAD	SG	2,26	2,43	2,65	
		PAD	MTD	13,96	14,84	14,39	
		PSTD	DGA	0,15	0,15	0,15	
		PSTD	SG	0,9	1,04	0,93	
	Sous-total du secteur				76,2016	76,45	72,54
	Informatique	PRMD	DSI	35,95	35,37	35,68	
		PSD	SG	4,46	5,11	6,12	
		PAD	SG	1,71	3,21	3,71	
		PSTD	SG	0,2	0,3	0,3	
	Sous-total du secteur				42,32	43,99	45,81
	Pilotage et gestion	Hors pôle	DG-TIM Lab	0	0	4,4	
		PRMD	DGA	2	2	2	
		PRMD	DFIPAJ	21,59	24,48	23,35	
		PSD	DGA	0,39	0,5	0,59	
		PSD	SG	8,04	6,78	6,57	
		PSD	MSD	28,38	28,9	28,88	
		PAD	DGA	0,2	0,2	0,2	
		PAD	Mission Lyon Turin	1,91	1,07	1	
		PAD	SG	10,8	11,92	12,45	
		PAD	MTD	1,08	2,82	3,06	
		PSTD	DGA	0,7	0,7	0,7	
	PSTD	SG	0,9	0,9	0,9		
	Sous-total du secteur				75,99	80,27	79,7
	Hors pôle	Direction générale	10,2167	9,91	10,00		
	PSD	SG	0,49	0,6	0,05		
	PAD	SG	1,75	1,83	1,2		
	PSTD	DGA	0,15	0,15	0,15		
	PSTD	SG	1,7	1,8	1,8		
Sous-total du secteur				14,31	14,29	13,20	
Elus	Hors pôle	SG	9,799	10,666	10,58		
		Cabinet du Président	2,388	3,725	4,40		
		Direction générale	14,9534	13,74	12,69		
		Assemblée départementale (collaborateurs)	4,436	4,0083	4,20		
		PAD	DGA	0,1	0,1	0,1	
		PAD	SG	0,3	0,3	0,4	
Sous-total du secteur				31,98	32,54	32,37	
TOTAL tous effectifs pour la politique				240,79	247,54	243,62	

Direction des systèmes d'information

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique...) :



Les moyens humains de la DSI sont stables à 40 ETP environ depuis plusieurs années. Différents mouvements de personnels intervenus en 2022, se sont traduits par une moindre capacité à mettre en œuvre les projets prévus parfois même au détriment des activités récurrentes, et ceci malgré l'implication forte des équipes. A noter cependant la création d'un poste « multimédia » au niveau de l'assistance.

Le contexte général de cybercriminalité induit un certain nombre de projets mais également une révision de l'ensemble des processus et activités de la direction. Aussi, afin d'améliorer la résilience du système d'information face aux cyberattaques, il a été décidé de lancer le recrutement de deux contrats de projets qui viendront compléter l'équipe courant 2023.

En 2023 sera élaboré un nouveau schéma directeur du numérique ayant notamment comme objectif la définition des priorités numériques et projets phares de la collectivité et l'identification des ressources techniques, financières et humaines nécessaires pour les 3 ans à venir.

Direction des bâtiments et moyens généraux

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique...) :



Après un renforcement des moyens humains alloués à la Direction des bâtiments et moyens généraux (DBMG) en 2019, la réorganisation et la création d'un nouveau service s'est mis en place sur l'année 2022 à moyens constants :

- par redéploiement des postes libérés lors des départs en retraite des agents,
- en déléguant la maîtrise d'ouvrage de 4 opérations du Plan pluriannuel d'investissements,
- et en s'appuyant sur les Maisons techniques des territoires de Maurienne et Tarentaise.

Cette nouvelle organisation par la création d'un service spécifique va permettre d'établir et piloter une véritable stratégie de performance énergétique du Département, et d'optimiser le suivi de la maintenance des bâtiments au plus près des usagers.

Le Département souhaite aujourd'hui faire face au défi de la transition énergétique, avec une ambition forte et un cadre réglementaire qui se durcit, autour des 3 objectifs suivants : réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, et augmenter la part d'énergie renouvelable.

Parallèlement, le secteur des travaux publics traverse une période inflationniste sur le cours de matières premières au niveau mondial, en même temps qu'une saturation des carnets de commande des entreprises, avec à la clé des montants d'opération en forte hausse.

Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique...) :



La direction est confrontée à de fortes évolutions, avec la mise en place de missions et de processus nouveaux induits par la certification prochaine des comptes du Département ou encore avec l'évolution des exigences en termes d'accompagnement des services pour une qualité renforcée en matière d'achat et de commande publique ou de conformité juridique. Ces évolutions ont conduit à la réalisation par la direction d'activités nouvelles, à plus forte valeur ajoutée, au renforcement des missions d'accompagnement et de conseil auprès des directions opérationnelles et, plus largement, à une réorientation de la direction vers un développement de son rôle en matière d'expertise, de formation, et d'accompagnement dans un environnement plus exigeant et plus complexe.

Une forte activité est ainsi enregistrée du fait de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes (changement du calendrier budgétaire, fiabilisation des pratiques) et de l'intervention d'un Commissaire aux Comptes. Aux missions d'élaboration budgétaire et d'exécution comptable s'est en outre ajoutée une mission de conseil et de contrôle de la qualité comptable et de la performance des processus internes, à continuer d'impulser avec et dans les directions.

De même, le service marchés est confronté à une augmentation générale d'activité, liée à la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement, dans le contexte d'une plus grande prise en compte des enjeux écologiques dans les achats du Département.

Pôle social - Secrétariat général

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique...) :



Le service juridique et expertise a été en grande difficulté (cumul de départs et d'arrêts longs), la situation est quasi stabilisée à fin 2022. En son sein, l'unité « Transport des élèves Handicapés » continue à absorber à moyens constants une charge de travail en constante augmentation (augmentation du nombre d'élèves transportés et du nombre de circuits).

Le Service Informatique Action Sociale a connu également des absences très pénalisantes mais d'un autre côté a été renforcé par la création de trois contrats de projet indispensables pour conduire les nombreux projets engagés : un a pris son poste en juin 2022, un en février 2023 et le dernier d'ici l'été 2023. Ceci permettra de planifier les projets à engager.

D'une manière générale, l'année 2022 a été marquée par de nombreux mouvements.

Pôle solidarités territoriales - Secrétariat général

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique...) :



En 2022, au sein du secrétariat général, un bilan particulier a été mené sur les activités de coordination communication et appui technique, ce qui a permis de recentrer les postes concernés sur des missions principales et d'ajuster plus finement l'intervention sur certains domaines. L'effet attendu ne sera en revanche pas évaluable d'ici un an ou deux car cela a nécessité des passages de relai sur plusieurs mois.

Globalement, l'effectif continue d'être à flux tendu sur l'ensemble des thématiques, l'enjeu reste donc constamment d'arriver à absorber les projets d'où l'importance d'anticiper et d'avoir une vision globale des activités des directions.

L'absence de marge du plan de charge pour intégrer de nouvelles attentes est à noter.

Pôle aménagement - Secrétariat général

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique...) :



Le Secrétariat général de l'Aménagement veille à l'optimisation des moyens des directions du Pôle aménagement et leur adéquation avec les besoins et niveau de service. Avec un turn-over toujours aussi important des équipes en période de quasi plein-emploi, des difficultés de recrutement qui s'accroissent, mais aussi avec une forte vague de départs en retraite à venir sous 5 ans, le secrétariat général de l'Aménagement poursuit depuis 2021 un travail sur plusieurs axes : attractivité des métiers, visibilité des offres d'emploi, développement de la politique jeunesse, accueil et fidélisation des agents recrutés.

Par ailleurs, suite à une augmentation des incivilités et des dégâts causés au domaine public, une procédure d'assermentation des responsables des maisons techniques a été décidée.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale	1.1. Optimiser l'exécution et la qualité de prévision du budget départemental	1.1.1. Atteindre un taux d'exécution de la section de fonctionnement durablement supérieur à 95 %
		1.1.2. Atteindre un taux d'exécution des crédits d'investissements hors autorisations de programme et hors politique financière durablement supérieur à 55 %
		1.1.3. Atteindre un taux d'exécution de crédits de paiements des autorisations de programme durablement supérieur à 90 %
		1.1.4. Garantir un délai de paiement moyen inférieur à 30 jours
		1.1.5. Atteindre un taux d'exécution des crédits de recettes de fonctionnement durablement proche de 100%
		1.1.6. Contribuer à l'accroissement du taux de recouvrement des recettes
		1.1.7. Réduire le taux d'écart par pôle entre les réalisations de dépenses et de recettes anticipées et les réalisations de dépenses et de recettes constatées dans le compte administratif
	1.2. Disposer de comptes certifiés sans réserve d'ici 2028	1.2.1. Renforcer la qualité comptable de l'exécution budgétaire
		1.2.2. Disposer d'une politique de provisionnement des risques et charges conformes aux normes comptables d'ici 2023
		1.2.3. Disposer d'un inventaire physique et d'un inventaire comptables cohérents d'ici 2025
		1.2.4. Fiabiliser le rattachement des charges et des produits à l'exercice d'ici 2023
		1.2.5. Disposer d'un recensement exhaustif des engagements hors bilan d'ici 2025
		1.2.6. Disposer d'une formalisation de l'ensemble des processus critiques identifiés d'ici 2024
		1.2.7. Disposer d'une cartographie complète des risques et d'un plan d'action d'ici 2025
		1.2.8. Développer la culture interne de la maîtrise des risques
		1.2.9. Disposer d'un système d'audit complet de notre dispositif de contrôle interne d'ici 2024
		1.2.10. Assurer la fiabilité et la traçabilité du système d'information
	1.3. Permettre une mise en œuvre juridiquement sécurisée de l'action départementale	1.3.1. Développer la culture juridique interne en renforçant l'acquisition et la diffusion des connaissances et savoir-faire juridiques
		1.3.2. Renforcer la fiabilité des actes et montages juridiques en développant le conseil et l'assistance aux élus et services départementaux
		1.3.3. Renforcer la fiabilité juridique des marchés publics départementaux
		1.3.4. Renforcer la défense des intérêts départementaux, notamment dans les procédures contentieuses ou amiables

	1.3.5. Couvrir par des assurances adaptées la sécurité des biens et des personnels du département
1.4. Renforcer la performance économique, sociale et environnementale de l'achat départemental	1.4.1. Favoriser une approche économique de l'achat par l'établissement d'une cartographie et de stratégies d'achat d'ici 2023
	1.4.2. Développer le recours aux techniques d'achat innovantes pertinentes
	1.4.3. Développer le recours aux dispositifs sociaux et environnementaux dans les marchés publics
	1.4.4. Réduire à moyen terme le coût d'achat des principaux segments de fournitures et de services
	1.4.5. Réduire l'impact environnemental des achats départementaux
1.5. Renforcer la performance des politiques départementales et de l'activité des services	1.5.1. Consolider la diffusion, l'appropriation et l'efficacité des outils de pilotage
	1.5.2. Renforcer le recours aux indicateurs de performance dans le cadre des dialogues de gestion
	1.5.3. Développer le recours aux évaluations de politiques publiques départementales
1.6. Adapter la gestion du patrimoine bâti aux exigences réglementaires et aux contraintes budgétaires	1.6.1. Améliorer la sécurité
	1.6.2. Améliorer l'accessibilité des locaux départementaux (hors collèges)
	1.6.3. Conserver le patrimoine en bon état (hors collèges)
	1.6.4. Rationaliser l'occupation du patrimoine bâti
1.7. Optimiser l'adéquation entre les besoins et les moyens techniques ou informatiques fournis	1.7.1. Diminuer la consommation d'énergie liée au patrimoine du Département
	1.7.2. Maitriser le coût de l'entretien ménager tout en garantissant la qualité de service
	1.7.3. Disposer d'une infrastructure informatique robuste, performante et garantir la qualité de service à l'utilisateur
	1.7.4. Doter les agents du Département en équipements informatiques fiables et performants
	1.7.5. Optimiser les impressions
	1.7.6. Respecter l'avancement des projets selon le calendrier établi en début de chaque année
1.8. Garantir la sécurité technique et juridique du SI du Département	1.8.1. Garantir la capacité du Département à relancer son SI depuis un secours en cas d'attaque cybercriminelle majeure
	1.8.2. Garantir le respect de la réglementation en matière de protection des données personnelles
1.9. Offrir aux usagers les services du Département selon les modalités souhaitées	1.9.1. Développer la mise à disposition de télé-services aux usagers
	1.9.2. Contribuer par les outils numériques à la transformation de la collectivité et mettre davantage l'accent sur la relation aux usagers
1.10. Evaluer l'emprunte carbone numérique de la collectivité et contribuer à sa réduction	1.10.1. Etablir l'emprunte carbone numérique de 2022

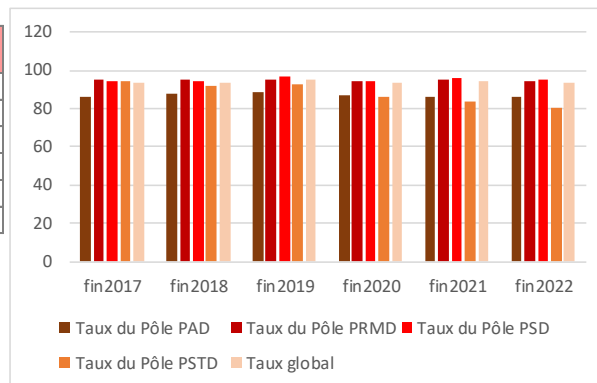
Objectif politique 1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale

Objectif stratégique 1.1. Optimiser l'exécution et la qualité de prévision du budget départemental

Objectif opérationnel 1.1.1. Atteindre un taux d'exécution de la section de fonctionnement durablement supérieur à 95 %

1.1.1.1 PERF - Taux d'exécution de la section de fonctionnement par pôle et taux global

Période	Taux du Pôle PAD	Taux du Pôle PRMD	Taux du Pôle PSD	Taux du Pôle PSTD	Taux global
fin2017	86,4	94,8	94,03	94	93,5
fin2018	87,6	95,1	94,23	91,6	93,9
fin2019	88,92	95,14	96,65	92,75	95,3
fin2020	86,67	94,6	94,62	86,52	93,52
fin2021	86,09	95,25	95,59	83,73	93,98
fin2022	86,44	94,72	94,81	80,19	93,42



PAD : Pôle Aménagement du Département
 PRMD : Pôle Ressources et Moyens du Département
 PSD : Pôle Social du Département
 PSTD : Pôle Solidarité Territoriale du Département

Commentaire de la Direction des Finances, du Pilotage de gestion et des Affaires juridiques (DFIPAJ) :

On constate un léger retrait du taux de réalisation par rapport à 2021 et l'objectif de réalisation à 95% n'est pas atteint du fait de l'inscription de crédits importants mais qui n'ont pas pu être consommés.

Commentaire du Secrétariat général du Pôle Social du Département (PSD) :

Le taux d'exécution du Pôle social est en recul d'un point par rapport à 2021. Les facteurs d'explication sont divers : difficultés à estimer les coûts réels des mesures de revalorisation salariales dans les établissements et services (Ségur, avenant 43 et prime Ségur dans la fonction publique), des décalages de créations de place, des reports de crédits, une diminution du nombre d'assistants familiaux, la montée en puissance de la mise en œuvre du Contrat départemental prévention protection de l'enfance. Le taux légèrement inférieur de la Direction du développement et de l'inclusion sociale s'explique par le recours aux reports notamment dans le cadre du Plan départemental d'insertion, d'un marché d'accompagnement sociale et d'aide au logement. Le développement de ces pratiques permet d'ajuster les inscriptions budgétaires au plus près des besoins. Ainsi, les taux de réalisation se présentent comme suit par politique :

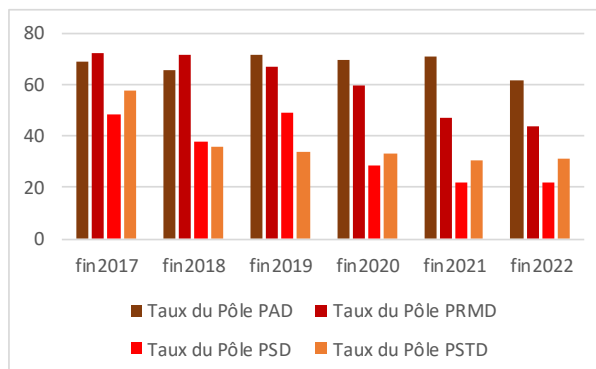
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cohésion Sociale (CS)	91%	93%	95%	87%	89%	85%
Enfance Jeunesse Familles (EJF)	94%	96%	97%	96 %	97%	93%
Personnes Agées (PA)	93%	94%	97%	97%	98%	98%
Personnes Handicapées (PH)	98%	96%	99%	97 %	97%	96%
Total	94%	95%	97%	95 %	96%	94,81%

Objectif opérationnel

1.1.2. Atteindre un taux d'exécution des crédits d'investissements hors autorisations de programme et hors politique financière durablement supérieur à 55 %

1.1.2.2 PERF - Taux d'exécution de la section d'investissement en crédits de paiement (CP) hors autorisations de programmes (AP) hors ligne résultat par pôle

Période	Taux du Pôle PAD	Taux du Pôle PRMD	Taux du Pôle PSD	Taux du Pôle PSTD
fin2017	69	72,8	48,7	58,1
fin2018	65,6	71,8	37,7	36,2
fin2019	71,7	67,3	49,37	34,2
fin2020	69,71	59,66	28,91	33,58
fin2021	71,26	47,35	22,1	30,65
fin2022	61,98	44,17	21,8	31,5



Commentaires du Pôle Social :

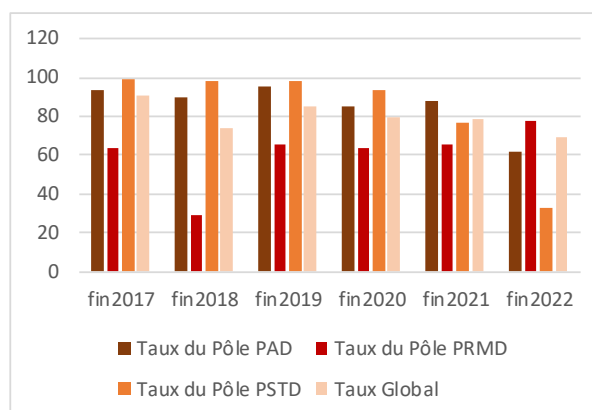
Les dépenses d'investissement du Pôle Social sont essentiellement réparties entre la politique Personnes Agées et la politique Cohésion Sociale (logement social), elles sont relativement faibles. En 2022 cela représente un montant de 1,9M€. Le taux d'exécution des dépenses d'investissement du Pôle (21 %) est principalement lié à l'état d'avancement des travaux : opérations inscrites au titre de la construction ou de la restructuration des EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), au titre de l'aménagement des terrains pour les gens du voyage ou d'aide à la construction de logements sociaux. L'exécution de ces crédits dépend donc de l'engagement des travaux qui souffrent de nombreux aléas.

Objectif opérationnel

1.1.3. Atteindre un taux d'exécution de crédits de paiements des autorisations de programme durablement supérieur à 90 %

1.1.3.1 PERF - Taux d'exécution de la section d'investissement AP par pôle et taux global

Période	Taux du Pôle PAD	Taux du Pôle PRMD	Taux du Pôle PSTD	Taux Global
fin2017	93,71	63,17	99	90,92
fin2018	90,05	28,82	98,3	74,07
fin2019	95,17	65,62	98,25	84,68
fin2020	85,57	63,92	93,68	79,44
fin2021	87,78	65,63	76,31	78,13
fin2022	61,98	77,67	32,81	69,43



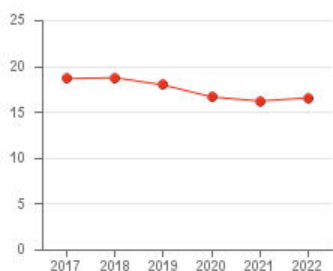
Commentaire de la Direction des Finances, du Pilotage de gestion et des Affaires juridiques (DFIPAJ) :

Le taux de réalisation a été réduit du fait de la gestion par report plutôt que par lissage des AP en fin de vie plus nombreuses en 2022.

Objectif opérationnel 1.1.4. Garantir un délai de paiement moyen inférieur à 30 jours

1.1.4.1 PERF - Délais moyen de paiement (en nombre de jours)

Période	Nombre
2017	18,7
2018	18,8
2019	18
2020	16,7
2021	16,25
2022	16,6

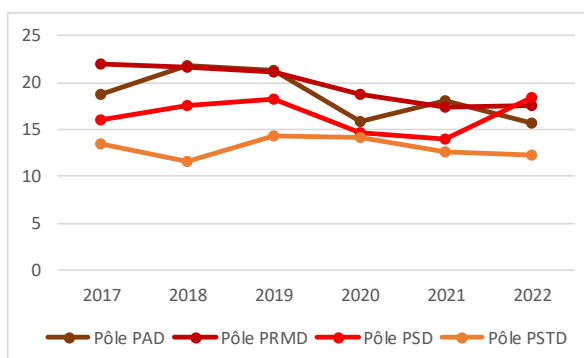


Le délai de paiement remonte légèrement, il se maintient toutefois à un niveau bas. Sa réduction ne pourra être réalisée qu'avec la mise en place d'un traitement automatisé de l'envoi et du retour des factures dans le i-parapheur et le déploiement de nouvelles modalités de contrôle.
2022 a été impactée par la montée de version P360 du logiciel Grand Angle.

Pour mémoire, le délai réglementaire est de 30 jours

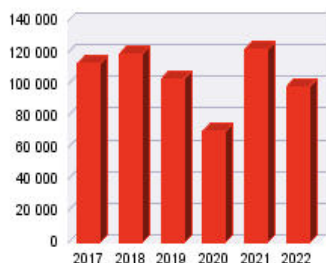
1.1.4.2 PERF - Délais moyen de paiement (en nombre de jours) par pôle

Période	Pôle PAD	Pôle PRMD	Pôle PSD	Pôle PSTD
2017	18,71	21,93	16,06	13,52
2018	21,76	21,68	17,58	11,53
2019	21,3	21,1	18,16	14,24
2020	15,9	18,8	14,66	14,1
2021	18	17,31	13,95	12,57
2022	15,75	17,61	18,37	12,28



1.1.4.4 PERF - Montant global des intérêts moratoires payés

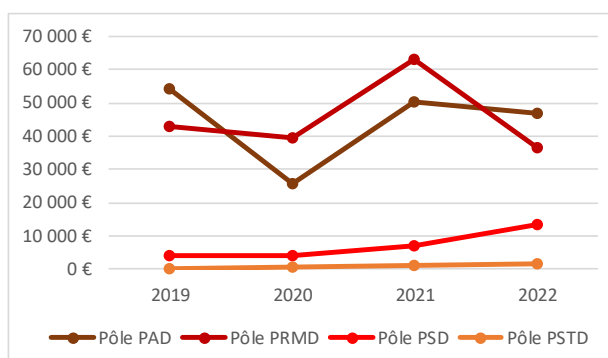
Période	Euros
2017	112 606 €
2018	118 656 €
2019	103 000 €
2020	69 867 €
2021	121 361 €
2022	98 141 €



Légère baisse en 2022, les intérêts moratoires restent concentrés sur les services qui ont subi des absences longues de leur comptable. La mise en place d'une équipe mobile de remplacement des comptables permettra peut-être de réduire le montant à l'avenir.

1.1.4.5 PERF - Montant des intérêts moratoires payés par pôle

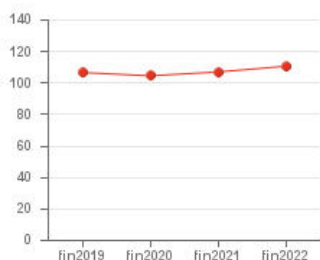
Période	Pôle PAD	Pôle PRMD	Pôle PSD	Pôle PSTD
2019	54 254 €	43 017 €	4 100 €	231 €
2020	25 745 €	39 332 €	4 042 €	746 €
2021	50 323 €	63 169 €	6 964 €	904 €
2022	46 745 €	36 337 €	13 541 €	1 518 €



Objectif opérationnel *1.1.5. Atteindre un taux d'exécution des crédits de recettes de fonctionnement durablement proche de 100%*

1.1.5.1 PERF - Taux global d'exécution des recettes

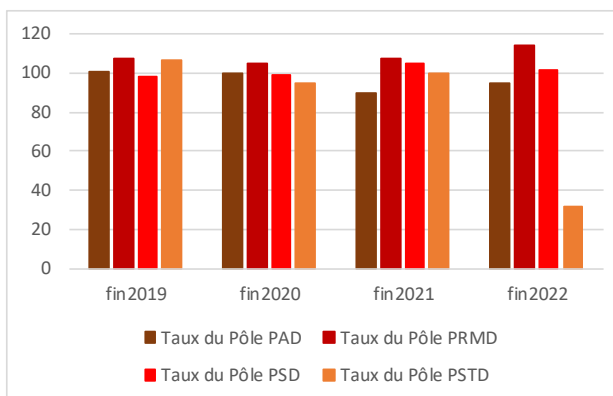
Période	Taux
fin2019	106,68
fin2020	104,61
fin2021	107,03
fin2022	110,68



Le taux de réalisation dépasse le niveau de 2019, en raison, principalement du rendement exceptionnel des recettes de droits de mutation.

1.1.5.2 PERF - Taux d'exécution des recettes par pôle

Période	Taux du Pôle PAD	Taux du Pôle PRMD	Taux du Pôle PSD	Taux du Pôle PSTD
fin2019	100,98	107,22	98,39	106,79
fin2020	99,6	104,61	98,94	94,56
fin2021	89,74	107,33	105,34	100,23
fin2022	94,59	114,02	101,94	31,77



Commentaires du Pôle Social :

En 2022, le taux de réalisation des recettes de fonctionnement (gérées par les directions du pôle social) est de 103%. Il ressort à 101,94% en intégrant : les recettes relatives au Fond Social Européen (gérées par la Direction des Politiques Territoriales) et les actions humanitaires (gérées par le Secrétariat Général central).

Objectif opérationnel *1.1.6. Contribuer à l'accroissement du taux de recouvrement des recettes*

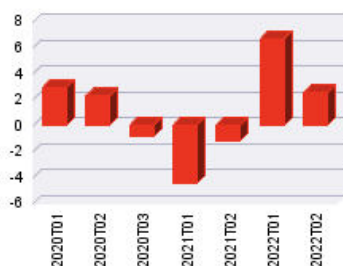
En 2022, les réunions de travail entre la Paierie et le Département ont été reconduites, où a été de nouveau abordé le recouvrement des recettes ; il y est fait état par le Payeur départemental des difficultés de recouvrement rencontrées pour les titres de l'année (ex : contentieux, récupération d'avance) ou pour des titres anciens restant à recouvrer. Le provisionnement des créances ou la présentation en non-valeur des recettes y sont également examinés. La mise à jour des tiers a été améliorée et la date de naissance des tiers privés est maintenant renseignée permettant des poursuites facilitées en cas d'impayés.

Objectif opérationnel *1.1.7. Réduire le taux d'écart par pôle entre les réalisations de dépenses et de recettes anticipées et les réalisations de dépenses et de recettes constatées dans le compte administratif*

Le suivi de la réalisation des crédits a fait l'objet de 2 étapes de recensement mais compte tenu de la charge de travail sur l'automne, ils n'ont pas pu être exploités dans leur totalité.

1.1.7.1 PERF - Ecart à chaque anticipation entre le compte administratif anticipé D/F et le compte administratif réel

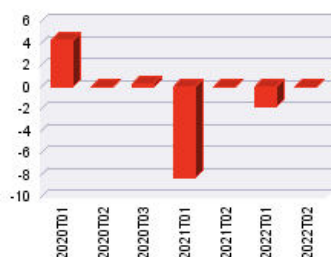
Période	Ecart
2020T01	2,93
2020T02	2,25
2020T03	-0,85
2021T01	-4,46
2021T02	-1,22
2022T01	6,62
2022T02	2,45



Un travail visant à améliorer l'anticipation de l'exécution budgétaire devrait limiter les écarts constatés.

1.1.7.1 PERF - Ecart à chaque anticipation entre le compte administratif anticipé D/I et le compte administratif réel

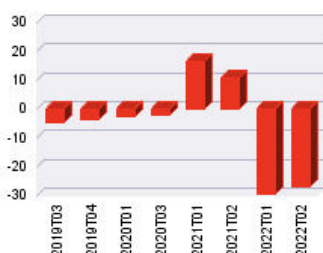
Période	Ecart
2020T01	4,21
2020T02	0,02
2020T03	0,31
2021T01	-8,31
2021T02	-0,06
2022T01	-1,74
2022T02	0,02



Un travail visant à améliorer l'anticipation de l'exécution budgétaire devrait limiter les écarts constatés.

1.1.7.1 PERF - Ecart à chaque anticipation entre le compte administratif anticipé R/F et le compte administratif réel

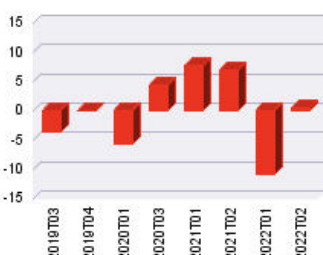
Période	Ecart
2019T03	-4,85
2019T04	-4,07
2020T01	-2,76
2020T03	-2,57
2021T01	16,51
2021T02	10,73
2022T01	-29,52
2022T02	-26,97



Un travail visant à améliorer l'anticipation de l'exécution budgétaire devrait limiter les écarts constatés.

1.1.7.1 PERF - Ecart à chaque anticipation entre le compte administratif anticipé R/I et le compte administratif réel

Période	Ecart
2019T03	-3,81
2019T04	-0,17
2020T01	-5,86
2020T03	4,26
2021T01	7,56
2021T02	6,95
2022T01	-10,92
2022T02	0,3



Un travail visant à améliorer l'anticipation de l'exécution budgétaire devrait limiter les écarts constatés.

Direction des bâtiments et moyens généraux

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Optimiser l'exécution et la qualité de prévision du budget départemental »

La qualité de la prévision et de l'exécution budgétaire s'améliore, en appui sur la mise en place et la consolidation d'outils de pilotage et de suivi, mais elle est impactée de façon prépondérante par des facteurs externes difficiles à anticiper. De nombreuses consultations travaux se sont retrouvées infructueuses ou nécessitant des négociations retardant les travaux et ne permettant pas ainsi d'atteindre les prévisions.

Sur le volet maintenance, l'outil mis en place pour les collèges est maintenant arrivé à maturité, tant en phase de programmation que sur le suivi des opérations, en même temps qu'il facilite le pilotage conjoint avec les Maisons techniques et la communication avec les Directions impliquées.

Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Optimiser l'exécution et la qualité de prévision du budget départemental »

L'année 2021 avait été marquée par les conséquences de la crise sanitaire, à l'origine d'inscriptions qui n'ont pu être totalement exécutées, phénomène à l'origine de taux d'exécution parfois inférieurs aux cibles.

Toutefois, pour 2022, le calendrier budgétaire a été revu afin d'optimiser la concomitance des étapes BS 22, PPI PPF 2023-2027 et BP 2023. La moindre exécution des dépenses départementales s'explique notamment par les difficultés liées aux consultations infructueuses.

Pôle Social - Secrétariat général

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Optimiser l'exécution et la qualité de prévision du budget départemental »

Les bons taux d'exécution du pôle social et la grande fiabilité des prévisions de Compte Administratif sont le fruit d'une démarche constante de suivi et de développement d'outils adaptés malgré un budget caractérisé par des dépenses obligatoires dont les variations dépendent de la situation des bénéficiaires d'aides sociales (RSA, APA, PCH...) et du contexte économique, mais aussi par des réglementations nationales évoluant régulièrement et des contractualisations avec l'Etat (plan pauvreté, service public de l'emploi et de l'insertion, contrat prévention protection de l'enfance).

Pôle Aménagement - Secrétariat général

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Optimiser l'exécution et la qualité de prévision du budget départemental »

Le secrétariat général de l'Aménagement maintient son implication dans le recouvrement des recettes liées aux contentieux du Pôle Aménagement.

Pôle Solidarités territoriales - Secrétariat général

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Optimiser l'exécution et la qualité de prévision du budget départemental »

La qualité de la prévision et de l'exécution budgétaire reste impactée par des facteurs externes difficiles à anticiper. A noter un circuit fluide des liquidations entre les directions du pôle et le secrétariat général, en témoignent un délai de paiement optimisé et un faible montant d'intérêts moratoires.

Objectif politique 1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale

Objectif stratégique 1.2. Disposer de comptes certifiés sans réserve d'ici 2028

Objectif opérationnel 1.2.1. Renforcer la qualité comptable de l'exécution budgétaire

Cet objectif est directement lié au déploiement de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes. De nombreuses actions sont engagées dans ce cadre, avec l'appui notamment du Commissaire aux Comptes désigné par le Département. Une convention de service comptable et financier a par ailleurs été signée entre la Direction Départementale des Finances Publiques et le Département de la Savoie. Cette convention prévoit 9 actions destinées principalement à accompagner l'entrée progressive du Département dans le cadre fixé par la certification des comptes et à renforcer la qualité de ses comptes. Un état des lieux d'avancement des actions est prévu annuellement.

Objectif opérationnel 1.2.2. Disposer d'une politique de provisionnement des risques et charges conformes aux normes comptables d'ici 2023

Les dernières mise à jour des provisions ont été réalisées (reprises des provisions non conformes et ajustements des provisions déjà constituées (CET), conformément aux normes en la matière.

Objectif opérationnel 1.2.3. Disposer d'un inventaire physique et d'un inventaire comptable cohérents d'ici 2025

Poursuite des travaux sur l'inventaire comptable sur l'exercice 2022 pour l'ajustement des comptes avec ceux du Payeur. Le recensement physique des biens significatifs a bien avancé sur les terrains et bâtiments. Des instructions sont en attente et devraient permettre de fiabiliser le volet voirie.

Objectif opérationnel 1.2.4. Fiabiliser le rattachement des charges et des produits à l'exercice d'ici 2023

La procédure des rattachements est bien rodée en 2022, les engagements rattachés sont justifiés par la production de pièces justificatives. Compte tenu des volumes et des délais, le contrôle hiérarchisé des rattachements a été ajusté.

Objectif opérationnel 1.2.5. Disposer d'un recensement exhaustif des engagements hors bilan d'ici 2025

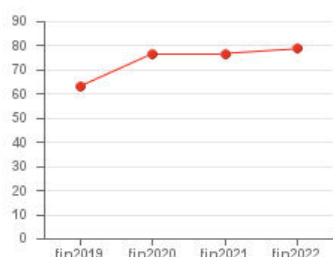
Poursuite du travail sur le paramétrage du logiciel OXIAD afin de recenser les délibérations générant un engagement hors bilan.

Objectif opérationnel 1.2.6. Disposer d'une formalisation de l'ensemble des processus critiques identifiés d'ici 2024

Le travail de formalisation des processus se poursuit, en fonction de la disponibilité des services métiers. 3 nouveaux processus formalisés sur 2022 ont été validés début 2023. 2 processus ont également été mis à jour.

1.2.6.1 PERF - Taux de formalisation des processus prioritaires au regard du nombre total de processus identifiés comme prioritaires

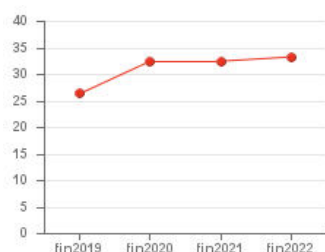
Période	Taux
fin2019	63,46
fin2020	76,92
fin2021	76,92
fin2022	78,85



La formalisation des processus constitue le premier niveau du dispositif de contrôle interne. 52 processus ont été identifiés comme prioritaires pour la collectivité lors du démarrage de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes (2017). 41 étaient formalisés fin 2022, 44 en intégrant ceux validés début 2023.

1.2.6.1 PERF - Taux de formalisation des processus significatifs au regard du nombre total de processus identifiés comme significatifs

Période	Taux
fin2019	26,4
fin2020	32,52
fin2021	32,52
fin2022	33,33



Avec 41 processus modélisés à la fin 2022, le taux de formalisation des processus significatifs pour la collectivité dépasse 33% (36% si on tient compte des 3 nouveaux processus formalisés sur 2022 et validés début 2023).

Objectif opérationnel

1.2.7. Disposer d'une cartographie complète des risques et d'un plan d'action d'ici 2025

La campagne de cartographie des risques et d'élaboration d'un plan d'action a démarré en 2021. Elle porte sur les risques comptables et financiers mais aussi sur les risques d'atteinte à la probité ainsi que les risques auxquels sont confrontés les services dans leur gestion au quotidien ou pour leurs projets. Les thèmes suivants ont pour l'instant été abordés : exécution budgétaire des marchés publics, exécution budgétaire des subventions, APA à domicile, APA en établissement (forfait), paye, paye des assistants familiaux, PCH à domicile et en établissement, subvention globale FSE, passation des marchés publics.

Objectif opérationnel

1.2.8. Développer la culture interne de la maîtrise des risques

La culture interne de la maîtrise des risques se développe depuis 2017 avec la formalisation des processus significatifs au sein de la collectivité, elle est en train de se renforcer avec la cartographie des risques et l'élaboration d'un plan de maîtrise. Des actions de sensibilisation et de formation sont régulièrement menées, un espace collaboratif « maîtrise des risques » permet de suivre les avancées de la démarche, d'échanger et de trouver de la documentation. Sur 2020/2021, 215 personnes avaient été formées au management des risques, étant ainsi en capacité de participer activement à la démarche.

Objectif opérationnel

1.2.9. Disposer d'un système d'audit complet de notre dispositif contrôle interne d'ici 2024

Une réflexion est en cours sur l'organisation d'un système d'audit du dispositif de contrôle interne. Il viendra chapeauter les contrôles de premier niveau réalisés par les services opérationnels et les contrôles de second niveau que les secrétariats généraux de pôles ont vocation à mettre en œuvre. Il permettra de tester si le dispositif de contrôle interne existant est adapté et efficace ; il s'agit de vérifier que les contrôles effectués ainsi que les modalités d'organisation et de gouvernance retenues offrent une assurance raisonnable de la fiabilité de nos dispositifs.

Objectif opérationnel

1.2.10. Assurer la fiabilité et la traçabilité du système d'information

La traçabilité des actions effectuées au sein du Système d'Information de gestion Financière est une démarche qui s'est poursuivie en 2022 et qui s'appuie sur plusieurs actions. La première porte sur la mise en œuvre d'un module de création des bons de commande intégré dans Grand Angle. Ce module a été déployé en 2021 sur un service testeur (DSI), il a pour vocation de lier les tâches de préparation des commandes à celles de l'outil de gestion financière. De cette manière, toute erreur de saisie serait évitée.

De même, ce module soutient le principe de la comptabilité d'engagements, par le fait que la commande est systématiquement inscrite dans Grand Angle avant toute communication au titulaire du marché. Du fait de problèmes techniques et de risques de sécurité informatique les nouvelles fonctionnalités acquises pour le logiciel de gestion financière (gestion des pièces justificatives et automatisation des workflow) n'ont pas pu être déployées en 2022 sur les services testeurs avant généralisation. Nous sommes toujours en attente de solutions techniques du prestataire informatique.

La seconde action porte sur la mise en œuvre d'une gestion affinée des habilitations, par l'intermédiaire d'une procédure accentuée ou par l'intermédiaire d'un outil de gestion des habilitations. En effet, la mobilité interne au sein du Département n'offrait pas toutes les garanties en termes de suppression des droits liés aux anciennes missions de l'agent. La mise à jour des utilisateurs et leur habilitation dans IGDA a été initiée en 2021 et s'est poursuivie en 2022 sur les droits d'accès aux différentes « entité ou menu » de GDA. C'est un travail de longue haleine.

Enfin, une cartographie des risques, visant à l'établissement d'un plan de sécurité du système d'information de gestion financière, complètera cet objectif.

Pôle Social - Secrétariat général

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



« *Disposer de comptes certifiés sans réserve d'ici 2028* »

Le Pôle Social s'inscrit dans la démarche de certification des comptes notamment par la poursuite de la rédaction des processus. Le service budget et contrôle a repris l'animation du réseau des liquidateurs afin de relayer les consignes et accompagner les comptables.

Pôle solidarités territoriales - Secrétariat général

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



« *Disposer de comptes certifiés sans réserve d'ici 2028* »

Le Pôle des solidarités territoriales continue de s'inscrire dans la démarche de certification des comptes notamment via les processus. Par ailleurs, l'accompagnement de proximité assuré par le secrétariat général permet aux agents du Pôle de bénéficier de conseils, ainsi que d'un premier niveau de contrôle. En 2022, une attention plus particulière a été portée au contrôle de la saisie des marchés publics dans le logiciel finances avant tout démarrage de l'exécution.

Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



« *Disposer de comptes certifiés sans réserve d'ici 2028* »

La démarche de certification s'est poursuivie, en 2022, par la formalisation de nouveaux processus à un rythme prenant en compte les contraintes opérationnelles des services (renforcées par la crise sanitaire) la cartographie des risques, élaboration d'un plan de maîtrise et la modélisation de certains organigrammes fonctionnels. La commissaire au compte a conduit ses travaux pour la troisième année, les remarques formulées lors des exercices précédents étant en partie solutionnées (inventaire, provision ...). Le contrôle ayant porté sur des domaines différents du précédent, de nouvelles observations devront être traitées en 2023.

Objectif politique 1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale

Objectif stratégique 1.3. Permettre une mise en œuvre juridiquement sécurisée de l'action départementale

Objectif opérationnel 1.3.1. Développer la culture juridique interne en renforçant l'acquisition et la diffusion des connaissances et savoir-faire juridiques

Après la dynamique lancée en matière de veille juridique, de formation interne, de définition de procédures et de documents de référence, l'effort porte toujours majoritairement sur la structuration d'un réseau interne de personnes ressources en matière juridique, pour se concentrer sur les apports qui pourraient utilement alimenter les connaissances métiers des différentes directions.

Le renforcement et la diffusion des connaissances et savoir-faire juridiques ont donc beaucoup reposé sur le retour terrain organisé par les secrétariats généraux, lesquels sont directement en lien avec les directions opérationnelles. De son côté, le service juridique intervient de manière complémentaire, en anticipation ou en réaction, notamment en fonction des problématiques ressortant des sollicitations qui lui sont adressées directement par les services fonctionnels et opérationnels.

L'année 2022 a notamment été marquée par différentes interventions pour améliorer la formalisation d'actes pris par le Département, tout spécialement pour ce qui concerne la mise en œuvre des délégations et les circuits décisionnels.

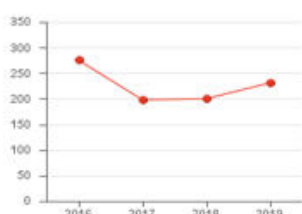
Objectif opérationnel 1.3.2. Renforcer la fiabilité des actes et montages juridiques en développant le conseil et l'assistance aux élus et services départementaux

Pas d'indicateur disponible. Poursuite, en 2022, de l'accompagnement des services par le service juridique, avec une attention spécifique portée sur l'amélioration des aspects formels de procédures et de certaines décisions.

Objectif opérationnel 1.3.3. Renforcer la fiabilité juridique des marchés publics départementaux

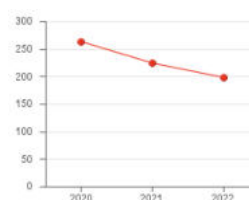
1.3.3.3 ACT - Nombre total de marchés de montant supérieur ou égal à 25 000 € (seuil jusque'en 2019)

Période	Nombre
2016	276
2017	199
2018	201
2019	232



1.3.3.3 ACT - Nombre total de marchés de montant supérieur ou égal à 40 000 € (seuil à partir de 2020)

Période	Nombre
2020	264
2021	225
2022	199



Cet indicateur prend pour hypothèse que 1 lot = 1 marché public. Le seuil de 25 000 € passe à 40 000 € pour l'année 2020.

Commentaire du Pôle solidarités territoriales :

Les marchés publics au sein du pôle sont le plus souvent spécifiques voire uniques, aussi la procédure mise en place avec les services du Pôle en partenariat avec le service des marchés publics pour travailler en commun le plus en amont possible sur les projets particuliers ou à enjeu perdure et se consolide d'année en année. Le recensement des besoins au sein du pôle chaque fin d'année permet d'anticiper sur les projets complexes à venir.

Commentaire de la Direction des Bâtiments et Moyens Généraux (DBMG) :

Avec 308 marchés notifiés en 2022 (227 en 2021), mais surtout 380 procédures suivies (370 en 2021), comme pour l'année 2021 on constate des difficultés d'attribution des marchés : en phase de consultation, les offres sont souvent supérieures aux estimations fournies par les maîtres d'œuvre, voire inexistantes, ce qui oblige à négocier et souvent relancer les procédures, générant à la clé des retards sur le démarrage et la livraison des chantiers.

On constate encore un nombre important d'avenants (2.1 M€ en 2021, 0.5 M€ en 2020), lié à des tensions importantes sur l'approvisionnement en matières premières mais aussi à la mauvaise qualité des dossiers de consultation réalisés par nos maîtres d'œuvres.

Les plus importantes procédures notifiées en 2022 par la DBMG (qui incluent plusieurs lots) sont les suivantes :

- en travaux, la construction de l'Atelier culinaire départemental de Chambéry (4 procédures), la rénovation du hall d'accueil du Château, la réfection des toitures au collège de Modane et création des sanitaires, les travaux de désenfumage du foyer de l'enfance, les marchés de maintenance : lot Gros Œuvre, étanchéité, plomberie, métallerie, peinture, plafonds suspendus
- en maîtrise d'œuvre : un concours pour la restructuration du collège de Bissy
- en mandat de maîtrise d'ouvrage, 5 opérations pour les collèges George Sand (isolation thermique, accessibilité et demi-pension), Maurienne (atelier culinaire de Maurienne), Saint Etienne de Cuines (accessibilité et demi-pension), Garibaldi (pôle science) et le Bonriou (isolation thermique et chaufferie)
- en fourniture de services : entretien ménager du musée, courriers, impression, bornes de recharges pour véhicules électriques

MARCHES TRAVAUX/PI et FCS 2022 notifiés	PI	TRAVAUX	FCS	TOTAL	dont marchés suivis par mandataires	dont collèges	nombre de procédures suivies (y compris non notifiées)	dont concours
AOO / PN / Concours	2	26	17	45	1	22	28	1
MAPA ENCADRE		59	13	72	11	21	29	
MAPA > 40 000 €	3			3		1	4	
MAPA < 40 000 €	28	45	104	177		50	178	
Marchés subséquents suite à Accord-cadre multi-attributaires	11			11	2	7	14	
AVENANTS	37	126	34	197		88	127	
TOTAL	81	256	168	505	14	189	380	

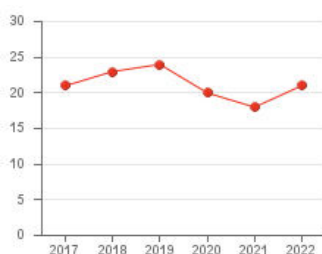
demandes de sous-traitance sur les marchés en cours	35	5	5	45
---	----	---	---	----

Avenants	2022		dont avts suivis par mandataires
	Nombre	Montant HT	
sans incidence financière	104		4
Négatif	9	-76 716,23	1
Entre 0 et 5%	25	161 536,53	5
Entre 5 et 10%	15	195 611,90	1
Entre 10 et 15%	7	70 408,55	
Entre 15 et 20%	14	232 320,54	1
Supérieur à 20%	23	648 635,33	
Total	197	1 231 796,62	12

* AOO : appels d'offres ouverts
 PCN : procédures concurrentielles négociées
 MAPA : Marchés à procédure adaptée
 Marchés subséquents : suite à accords-cadres multi-attributaires

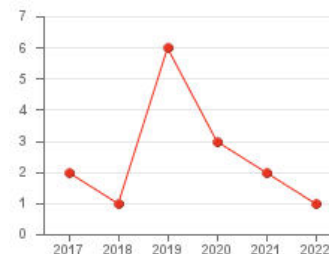
1.3.3.4 ACT - Nombre de commissions d'appel d'offres (CAO)

Période	Nombre
2017	21
2018	23
2019	24
2020	20
2021	18
2022	21



1.3.3.4 ACT - Nombre de jurys de maîtrise d'œuvre

Période	Nombre
2017	2
2018	1
2019	6
2020	3
2021	2
2022	1



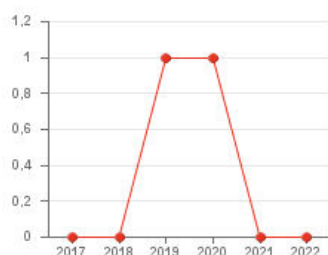
Commentaire de la Direction des Finances, pilotage de gestion et affaires juridiques – service Marchés (DFIPAJ) :

Le nombre de CAO s'est stabilisé, notamment suite aux toilettages des compétences de la Commission effectuée en 2021.

Le nombre de jurys de concours reste faible (1 en 2022) mais cela peut s'expliquer par la mise en œuvre d'autres natures de procédures pour des réhabilitations de bâtiments (procédure avec négociation).

1.3.3.5 PERF - Nombre de contentieux liés à la passation de marchés publics

Période	Nombre
2017	0
2018	0
2019	1
2020	1
2021	0
2022	0



La commande publique n'a fait l'objet d'aucun contentieux en passation sur l'année écoulée.

1.3.3.5 PERF - Nombre de contentieux liés à l'exécution de marchés publics

Période	Nombre
2022	4

En revanche, le Département connaît plusieurs contentieux en exécution (4 en 2022).

Objectif opérationnel**1.3.4. Renforcer la défense des intérêts départementaux, notamment dans les procédures contentieuses ou amiables**

L'application Télérecours sert d'interface avec les juridictions administratives de première instance et d'appel. Les flux entrants gérés par le service juridique fournissent ainsi un bon indicateur, en dehors des procédures devant les juridictions judiciaires, de la dynamique contentieuse rencontrée par le Département.

Nombre de flux sur l'application Télérecours :

Période	Tribunal administratif de Grenoble	Cour administrative d'appel de Lyon
2017	89	14
2018	70	5
2019	114	11
2020	110	12
2021	113	37
2022	135	17

La stratégie vise à éviter, dans la mesure du possible, le déploiement de procédures inutiles, qui encombrant les juridictions et nécessitent un travail conséquent de suivi pour les services départementaux. Pour cela, il a notamment été procédé à :

- Une meilleure explication du fondement des décisions susceptibles de recours,
- Un encouragement en faveur du dialogue précontentieux,
- Une identification, aussi bien pour les demandes du Département que pour les requêtes réalisées à son encontre, de celles qui ont manifestement peu de chance d'être favorablement accueillies par le juge administratif, ou qui pourraient facilement faire l'objet d'une recherche de solutions alternatives,
- Une conservation de la meilleure qualité de dialogue possible avec les requérants adverses.

Ce travail a été réalisé en lien aussi bien avec les secrétariats généraux de pôle qu'avec les directions fonctionnelles et opérationnelles.

Après l'extinction d'un certain nombre des plus gros contentieux, l'année 2022 confirme la tendance amorcée en 2019, à savoir des procédures plus nombreuses, mais des enjeux financiers moindres pour le Département.

La mise en place de l'application « Télérecours Citoyen », qui permet à toute personne d'introduire un contentieux par simple voie électronique, n'a semble-t-il pas encore influé de manière importante sur le nombre de recours.

Enfin, il arrive régulièrement que les dossiers contentieux soient l'occasion de réfléchir, avec les services concernés, au procédures internes, voire même l'occasion de redéfinir des règles de gestion ou des positionnements de principe. Ce travail qui s'effectue toujours en lien étroit avec les directions concernées, participe très concrètement à l'amélioration des pratiques et la connaissance des risques.

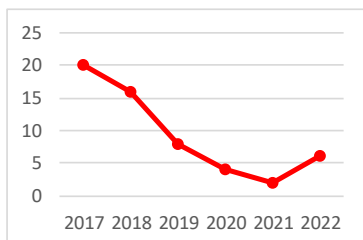
Objectif opérationnel

1.3.5. Couvrir par des assurances adaptées la sécurité des biens et des personnels du département

En 2021, le Département a renouvelé ses polices d'assurance sur les dommages aux biens, les véhicules, les risques liés aux expositions, et la responsabilité juridique.

1.3.5.1 ACT - Nombre de déclarations de sinistres sur les bâtiments départementaux

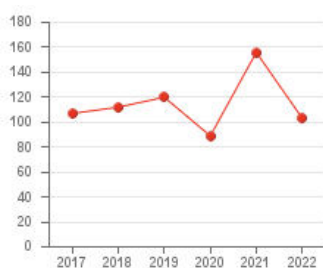
Période	Nombre
2017	20
2018	16
2019	8
2020	4
2021	2
2022	6



Pour l'année 2022, le Département comptabilise 6 déclarations de sinistre (principalement des dommages liés à des bris de glace).

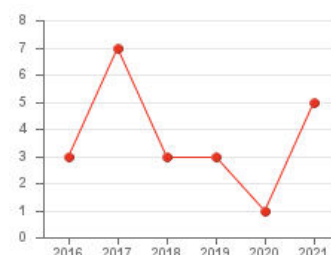
1.3.5.1 ACT - Nombre de déclarations de sinistres sur les véhicules départementaux

Période	Nombre
2017	107
2018	112
2019	120
2020	89
2021	156
2022	103



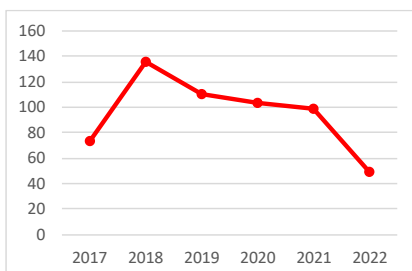
1.3.5.2 ACT - Nombre d'expertises en assurance

Période	Nombre
2016	3
2017	7
2018	3
2019	3
2020	1
2021	5



1.3.5.3 ACT - Nombre de recours de tiers en responsabilité civile contre le Département

Période	Nombre
2017	74
2018	136
2019	110
2020	103
2021	99
2022	49



Pour l'année 2022, le Département comptabilise 49 déclarations de sinistre, chiffre en forte baisse par rapport à 2021 (- 50,5 %), déclinées comme suit :

- 31 sinistres concernent les domaines Voirie/Espaces Verts,
- 18 sinistres concernent l'Aide Sociale à l'Enfance.
- 8 dossiers ont fait l'objet d'un règlement partiel pour un montant de 7 141,65 €

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.



« Permettre une mise en œuvre juridiquement sécurisée de l'action départementale »

Le Département conduit, dans une logique d'amélioration continue, des actions visant à renforcer la qualité juridique de son action et son efficacité. Ces actions s'inscrivent dans un contexte évolutif, marqué par des exigences accrues, qui impliquent un accompagnement renforcé des directions opérationnelles dans leurs montages juridiques et leurs procédures d'achat (dans une logique de pilotage en mode projet) ainsi que le renforcement de l'approche économique de la commande publique départementale.

Objectif politique 1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale

Objectif stratégique 1.4. Renforcer la performance économique, sociale et environnementale de l'achat départemental

Objectif opérationnel 1.4.1. Favoriser une approche économique de l'achat par l'établissement d'une cartographie et de stratégies d'achat d'ici 2023

Un travail approfondi a été mené, en concertation avec les services, afin de faire aboutir des familles achats refondues, plus pertinentes et efficaces.
Parallèlement, la cartographie des achats a été effectuée et la programmation des achats par famille est actuellement impulsée.

Objectif opérationnel 1.4.2. Développer le recours aux techniques d'achat innovantes pertinentes

Des réflexions sont menées régulièrement au stade de la définition des besoins et en amont du lancement des consultations afin de déterminer la procédure la plus adéquate.
Si le Département continue à mettre en œuvre des procédures classiques, des mécanismes de retour d'expérience, benchmarking et/ou sourcing pourraient permettre d'initier des procédures non encore engagées. Par exemple, des études vont être réalisées afin de déboucher éventuellement sur la technique du marché public global de performance. D'autres mécanismes sont néanmoins mis en application actuellement dans les contrats actuels : clauses incitatives, amélioration des process et clauses dans les concours etc.

Objectif opérationnel 1.4.3. Développer le recours aux dispositifs sociaux et environnementaux dans les marchés publics

Les dispositifs de clauses sociales, de marchés réservés et/ou de mise en œuvre de critère adaptés en matière sociale représentent un outil juridique majeur dans la commande publique départementale et sont mis en œuvre régulièrement, avec l'appui de la chargée de mission clauses sociales.
Il en est de même pour les enjeux environnementaux qui sont intégrés dans la majorité des contrats soit par le biais de clauses d'exécution, soit par le biais des critères de jugement des offres, étant précisé que les obligations réglementaires évoluent vers un renforcement de la prise en compte du développement durable dans les marchés publics.

Les indicateurs suivants concernant les marchés à partir de 40 000 euros HT ont été construits sur une période de juillet 2021, date de leur formalisation, à décembre 2021. Pour 2022, nous sommes sur une année entière.

	Juillet à décembre 2021	2022
Nombre annuel de marchés avec critères environnementaux / total de marchés	14,29%	56%
Nombre annuel de marchés avec critères sociaux / total de marchés	0%	2%
Nombre annuel de marchés avec condition d'exécution à caractère environnemental / total des marchés	15,31%	27%
Nombre annuel de marchés avec condition d'exécution à caractère social / total des marchés	37,76%	24%
Nombre annuel de contrats réservés / total des marchés	0%	1%

Objectif opérationnel 1.4.4. Réduire à moyen terme le coût d'achat des principaux segments de fournitures et de services

Ce travail est en cours de réflexion et est lié à l'étape de construction des familles achats.

Objectif opérationnel 1.4.5. Réduire l'impact environnemental des achats départementaux

Comme indiqué au point 1.4.3, les considérations environnementales sont intégrées dans la majorité des contrats, soit par les clauses d'exécution, imposées aux candidats aux marchés, soit par les critères de jugement des offres qui ont été renforcés, de même que le poids de leur pondération.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4.

« **Renforcer la performance économique, sociale et environnementale de l'achat départemental** »

Un travail visant à renforcer la performance économique des achats départementaux a été engagé, qui consiste dans la redéfinition de la segmentation des achats et l'engagement d'une cartographie permettant, pour chaque fragment, de recenser les marchés en vigueur et leurs principales caractéristiques. La prise en compte du développement durable a également été renforcée dans les concertations engagées.

Objectif politique 1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale

Objectif stratégique 1.5. Renforcer la performance des politiques départementales et de l'activité des services

Objectif opérationnel 1.5.1. Consolider la diffusion, l'appropriation et l'efficacité des outils de pilotage

La qualité de la démarche de performance a été saluée par la Chambre Régionale des Comptes en 2019, grâce à l'ensemble des outils d'ores et déjà mis en œuvre :

- la déclinaison de l'ensemble des politiques départementales en objectifs politiques, stratégiques et opérationnels (tableau de pilotage stratégique),
- le présent rapport d'activité, avec ses mises en perspective et son accent porté sur le volet performance,
- les réunions de dialogue de gestion qui permettent annuellement un temps de dialogue approfondi entre les directions opérationnelles, les directions supports et la direction générale,
- la mise à jour régulière de la comptabilité analytique, issue du logiciel de comptabilité,
- le travail permanent sur les objectifs et les indicateurs (recherche de précision et qualité).

Un travail a été poursuivi en 2022, concernant la refonte du classeur de comptabilité analytique via l'outil Tableau afin d'avoir une présentation complète des différents coûts supportés (coût de fonctionnement, coût bâtiment, frais de personnel) par la collectivité déclinée par pôle, puis par direction.

Objectif opérationnel 1.5.2. Renforcer le recours aux indicateurs de performance dans le cadre des dialogues de gestion

La pertinence des indicateurs dont disposent les services du Département est constamment vérifiée et ajustée en fonction des différentes évolutions sociétales ou des changements de stratégies opérées.

Si l'année 2020 a conduit à alléger les séances de dialogue de gestion du fait de la crise sanitaire, les années 2021 et 2022, ont été l'occasion de redéfinir le contenu desdites séances et des supports utilisés afin de développer les échanges et renforcer l'analyse des résultats obtenus entre les directions ressources, les directions opérationnelles et la direction générale.



Objectif opérationnel 1.5.3. Développer le recours aux évaluations de politiques publiques départementales

Le Département a réalisé, en 2021, un bilan de sa politique jeunesse.

Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.5.



« Renforcer la performance des politiques départementales et de l'activité des services »

Bien que d'un niveau de qualité reconnu, notamment par la Chambre Régionale des Comptes, le développement de la démarche de performance se heurte à la disponibilité des services, par ailleurs fortement mobilisés par leur activité opérationnelle. Un travail de redéfinition du contenu des supports de dialogue de gestion a été réalisé en 2021 et poursuivi en 2022 afin notamment d'adapter la segmentation stratégique et les autres dispositifs et de mettre en place une gestion informatique plus performante des données utilisées.

Pôle Social - Secrétariat général

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.5.



« Renforcer la performance des politiques départementales et de l'activité des services »

En 2022 a été déployé le module « accueil et orientation » du logiciel IODAS qui permettra désormais de disposer d'indicateurs d'activités des centres sociaux (nombre de contacts par canal, type de demandes, type de réponses apportées). En outre, en février 2023 un poste de chef de projet données/décisionnel a été pourvu ce qui permettra de travailler la structuration de nos données, leur fiabilisation et leur production. De nombreux projets sont menés également pour optimiser nos processus, notamment des échanges de données informatisées avec des partenaires (CARSAT, Caf, mairies, maternités) afin d'éviter des saisies manuelles.

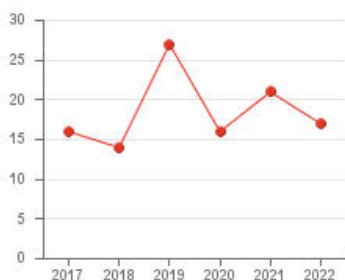
Objectif politique 1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale

Objectif stratégique 1.6. Adapter la gestion du patrimoine bâti aux exigences réglementaires et aux contraintes budgétaires

Objectif opérationnel 1.6.1. Améliorer la sécurité

1.6.1.1 ACT - Nombre de dépôts de déclarations de travaux

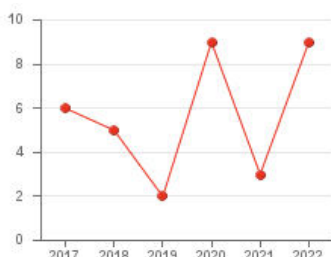
Période	Nombre
2017	16
2018	14
2019	27
2020	16
2021	21
2022	17



17 déclarations préalables de travaux ont été déposées en 2022, dont 16 validées et 1 en cours d'instruction, et elles se répartissent comme suit : 6 concernant les collèges, 11 les bâtiments des services.

1.6.1.2 ACT - Nombre de dépôts de permis de construire

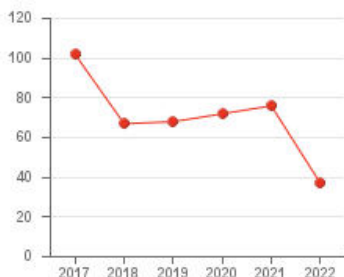
Période	Nombre
2017	6
2018	5
2019	2
2020	9
2021	3
2022	9



9 permis de construire ont été déposés 2022.

1.6.1.3 PERF - Nombre de bâtiments en conformité électrique

Période	Nombre
2017	102
2018	67
2019	68
2020	72
2021	76
2022	37

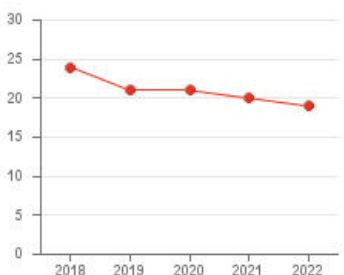


124 sites font l'objet d'une vérification annuelle de la conformité électrique (de juin à novembre), en priorisant les anomalies graves. Avec 588 non conformités relevées en 2022, on note une augmentation sensible par rapport à la moyenne annuelle de 280 non conformités ces 5 dernières années.

Afin de répondre à la demande et suite à l'absence de l'électricien en arrêt suite à un accident du travail, la levée des non conformités se poursuit avec l'appui de prestataires extérieurs.

1.6.1.4 PERF - Nombre de bâtiments nécessitant des travaux liés à l'amiante (AC1 + AC2)

Période	Nombre
2018	24
2019	21
2020	21
2021	20
2022	19



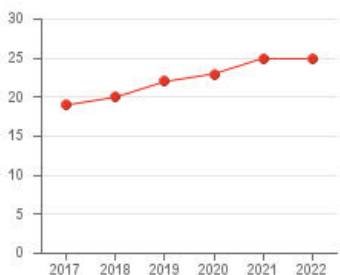
Le principal chantier de désamiantage réalisé en 2022 est la poursuite des travaux de désamiantage du collège de la Vanoise à Modane (internat).

Objectif opérationnel 1.6.2. Améliorer l'accessibilité des locaux départementaux (hors collèges)

La mise en conformité des Établissement recevant du public - ERP est encadrée par un Agenda d'accessibilité programmé - Ad'AP, qui a été validé en octobre 2015. Compte tenu des investissements réalisés et des sites acquis ou cédés depuis, sa révision est en cours de préparation.

1.6.2.1 PERF - Nombre de bâtiments accessibles (hors collèges)

Période	Nombre
2017	19
2018	20
2019	22
2020	23
2021	25
2022	25



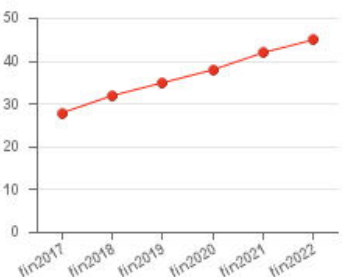
Dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) adopté en octobre 2015, 56 des 78 bâtiments listés initialement sont encore occupés par le Département, certains cependant ne sont pas à considérer comme des ERP.

14 sites sont en cours d'études ou avec des travaux en cours de réalisation.

Une révision de l'AD'AP sera proposée en 2023.

1.6.2.2 PERF - Taux de bâtiments accessibles au regard du nombre de bâtiments ERP départementaux qui doivent être accessibles (hors collèges)

Période	Taux
fin2017	28
fin2018	32
fin2019	35
fin2020	38
fin2021	42
fin2022	45



Les importantes évolutions du parc d'ERP départementaux depuis 2015 devront être intégrées en 2022 dans une révision à faire valider par les services de l'État.

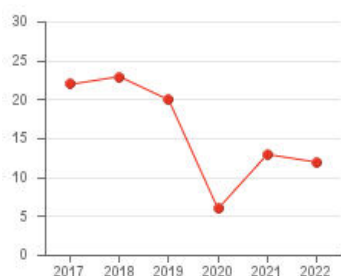
Objectif opérationnel 1.6.3. Conserver le patrimoine en bon état (hors collèges)

Le pilotage des travaux est réparti en trois volets :

- les opérations lourdes, intégrées dans un plan pluriannuel d'investissements,
- les travaux de maintenance, suivis dans le cadre de programmations annuelles et réalisés par des entreprises en accords-cadres à bons de commande,
- et la petite maintenance sur les sites centraux du territoire chambérien, réalisée en interne par une équipe d'agents départementaux pour plus de souplesse et de réactivité.

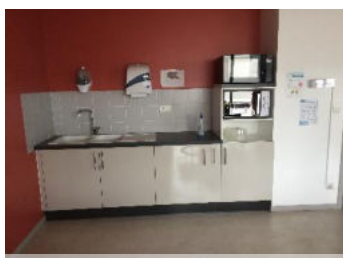
1.6.3.1 ACT - Nombre de chantiers réalisés en régie

Période	Nombre
2017	22
2018	23
2019	20
2020	6
2021	13
2022	12



Outre les interventions de maintenance récurrentes, 12 chantiers ont été réalisés en 2022 notamment :

- Plusieurs chantiers d'installation de cuisines équipées : CRD de St Pierre d'Albigny et Chatelard, AASDES
- CSD Mérande, démolition de cloisons et installation d'appareillages sanitaires.
- CSD Triolet, réfection d'une salle de réunion (peinture électricité) et installation de deux cuisines.
- CRD Chamoux sur Gelon, remplacement des volets bois.
- CRD St Christophe la grotte, modification du réseau d'alimentation d'eau du bâtiment.
- Montée Valérieux, démontage des aménagements existants et installation de prises électriques sur la table de réunion.
- Pose de détecteurs de CO2 dans les salles de réunion et lieux de vie.
- Tour de France, peinture marquage au sol sur les routes de Maurienne,
- Odyssea : balisage de la course dans l'espace du château
- Construction de la première partie de la guérite des douaniers (col du St Bernard)



Cuisine du CSD du Triolet Chambéry



Cuisine du CRD du Chatelard



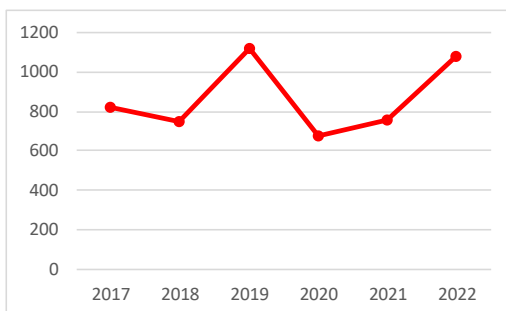
Odyssea : balisage



Construction de la guérite

1.6.3.1 ACT - Nombre d'interventions de maintenance en régie

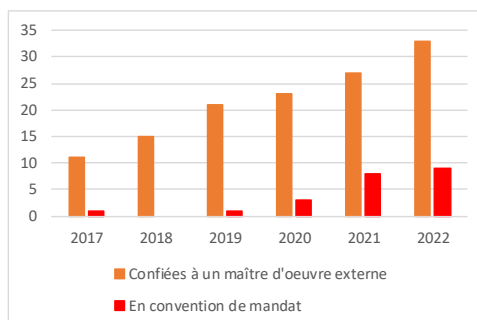
Période	Nombre
2017	821
2018	746
2019	1121
2020	677
2021	755
2022	1077



Avec 1077 sollicitations, le nombre de demandes d'interventions de maintenance en régie en 2022 reste conséquent. Malgré l'absence d'1,5 ETP, 805 demandes soit 75% de ces demandes avaient été résolues.

1.6.3.1 ACT - Nombre d'opérations de travaux confiées en maîtrise d'œuvre externe et en convention de mandat

Période	Confiées à un maître d'œuvre externe	En convention de mandat
2017	11	1
2018	15	0
2019	21	1
2020	23	3
2021	27	8
2022	33	9



En 2022, sur 33 opérations suivies en maîtrise d'œuvre externe (dont 13 en collèges), 8 sont déléguées en mandat de maîtrise d'ouvrage : Centre de conservation des collections du Musée, Ateliers culinaires de Chambéry et de Maurienne, et 5 collèges sur Aix-les-Bains (Garibaldi), Chambéry (Louise de Savoie), Saint Etienne de Cuines, Aime et Bozel.

5 opérations étaient également en chantier en 2022 :

- le Musée savoisien (réouverture en 2023),
- la Saint chapelle,
- la maison technique de 2 Lacs (livraison du bâtiment principal),
- le CSD de Mérande
- la restructuration du collège de Saint Alban-Leyse (à livrer en septembre 2023) et celle de la demi-pension d'Aime,



Musée : Restauration des salons



Musée : Pose des parquets



Construction de la Maison techniques de Yenne

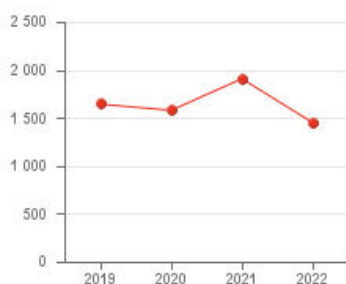


Aménagement du Centre Social Départemental de Mérande

Enfin, 8 missions de maîtrise d'œuvre ont été attribuées en 2022 pour différents collèges (Paul Mougin à St Miche de Maurienne, George Sand à la Motte Servolex, Bissy à Chambéry), pour des abris 2 roues (Collège Henry Bordeau, MSBC Chambéry), pour le CDS de Challes les Eaux, pour la mise en place de panneaux photovoltaïques.

1.6.3.2 ACT - Nombre de bons de commandes pour travaux en maintenance

Période	Nombre
2019	1650
2020	1586
2021	1915
2022	1459



Sur les 1 459 commandes engagées en 2022, 45% concernent les sites départementaux autres que les collèges.

On note des délais assez longs pour obtenir les devis des entreprises.

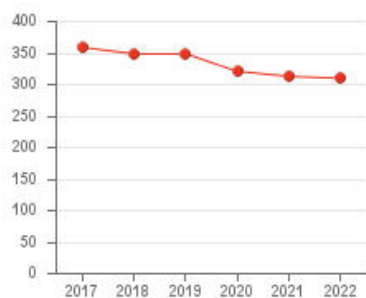
Objectif opérationnel

1.6.4. Rationaliser l'occupation du patrimoine bâti

Le Département mène depuis 10 ans une politique afin de limiter les coûts induits par son patrimoine bâti, en réduisant et mutualisant les surfaces occupées, tout en maintenant les synergies transversales des services et en préservant la proximité avec les usagers.

1.6.4.1 ACT - Nombre de sites gérés par le Département, y compris les collèges

Période	Nombre
2017	359
2018	349
2019	349
2020	321
2021	313
2022	310

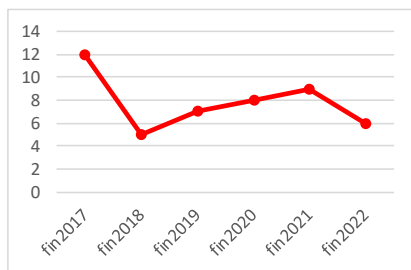


Le nombre de sites dont dispose le Département reste en baisse, avec 310 sites fin 2022, pour une surface bâtie d'environ 543 166 m² :

- 2 résiliations de baux (Hôtel Montfalcon et CDS Joppets)
- 2 cessions (gare routière de St Jean de Maurienne et Bâtiment commune de Sonnaz),
- 5 acquisitions (Locaux pour l'Agence Savoie Mont Blanc et locaux dans le carré Curial).

1.6.4.3 ACT - Nombre de locaux départementaux inoccupés

Période	Nombre
fin2017	12
fin2018	5
fin2019	7
fin2020	8
fin2021	9
fin2022	6

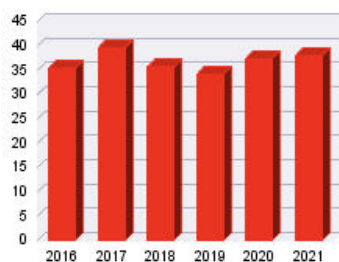


6 sites restent inoccupés :

- maison cantonnière de Saint Genix sur Guiers,
- locaux 263 avenue de Lyon
- château Reinach à la Motte-Servolex,
- chapelle de Chignin,
- premier et deuxième étages de l'hôtel Favre de Marnix,
- centre routier de Challes-les-Eaux et plateforme logistique de La Ravoire (en cours d'aménagement).

1.6.4.4 PERF - Coût net des loyers (hors INES) par m² de surface utile louée

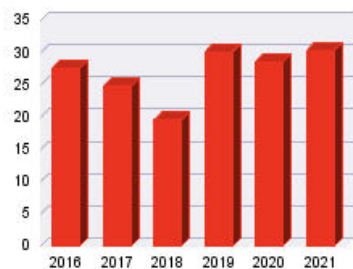
Période	Euros
2016	35,3
2017	39,5
2018	35,5
2019	34
2020	37,3
2021	37,8



Le Département conduit une démarche à long terme pour devenir propriétaire des surfaces qu'il occupe, ce qui compense l'augmentation des loyers liée au poids croissant des locations saisonnières. En revanche, la fiabilité de l'indicateur reste en partie liée à des délais d'émissions de factures variables selon les sites.

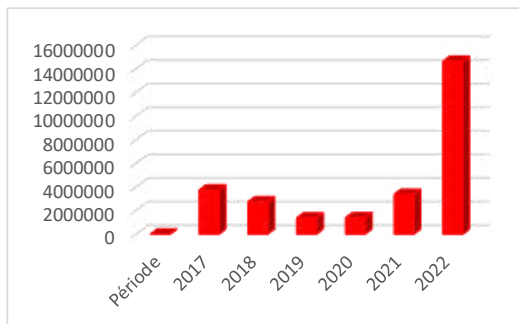
1.6.4.5 PERF - Recettes nettes perçues sur loyers / surfaces mises en location à des tiers

Période	Euros
2016	27,5
2017	24,6
2018	19,4
2019	30
2020	28,5
2021	30,2



1.6.4.6 PERF - Recettes perçues sur ventes d'actifs

Période	Euros
2017	3 733 832
2018	2 735 150
2019	1 371 033
2020	1 388 000
2021	3 364 854
2022	14 644 750



Les cessions réalisées en 2022 sont principalement des cessions de terrains sur Courchevel dont une parcelle de 1985 m² pour 10,4 M€.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.6.



« Adapter la gestion du patrimoine bâti aux exigences réglementaires et aux contraintes budgétaires »

Le Département poursuit sa politique pour l'accroissement de sa maîtrise foncière, l'optimisation des sites qu'il occupe, la valorisation des biens non-stratégiques, ainsi que la maintenance régulière et la mise aux normes de ses bâtiments, tout en s'adaptant progressivement pour intégrer les évolutions en cours du cadre réglementaire, notamment dans les domaines environnemental et énergétique.

Objectif politique 1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale

Objectif stratégique 1.7. Optimiser l'adéquation entre les besoins et les moyens techniques ou informatiques fournis

Objectif opérationnel 1.7.1. Diminuer la consommation d'énergie liée au patrimoine du Département

FOCUS SUR ...

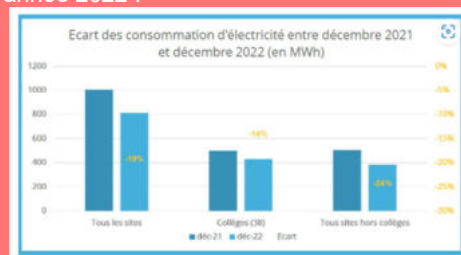
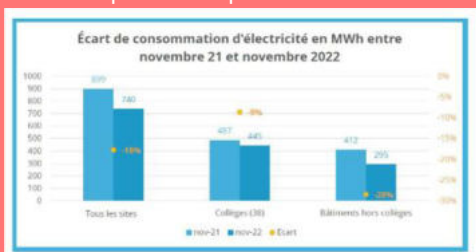
PLAN DE SOBRIETE

La mise en tension du marché mondial de l'énergie liée à la reprise d'activité post covid, cumulée à la guerre en Ukraine a imposé à tous de définir d'urgence des plans de sobriété énergétique pour l'hiver 2022-2003. Un groupe de travail s'est mis en place dès septembre 2022 et a défini une quinzaine d'action afin de diminuer nos consommations. Ce plan a été mis en œuvre dès novembre 2022

Synthèse des principales actions :

T° chauffage 19°C PMI internat foyer 21°C Ateliers 17°C Garages hors gel	T° chauffage réduite à 17°C à partir de 17h et le vendredi, sauf nécessité de services et tiers-lieux chauffés (+ week-end et jours fériés)	Saison de chauffe de mi-octobre à mi-avril Demande de mise en route du chauffage à adresser à la DBMG	Interdiction de chauffages électriques d'appoint Sauf besoin technique spécifique sur validation DBMG	Mise à disposition à la demande de polaires logotées
Mise à disposition de 2 thermomètres par service et + à la demande	Extinction automatique des équipements informatiques à 17h	Désignation de référents éco-énergie par bâtiment	Campagne de formation et sensibilisation des agents	Travaux courts termes de maîtrise de l'énergie
Expérimentation de solutions innovantes sur le Château et Curial	Suivi des consommations et communication régulière sur les indicateurs clés	Charte des bonnes pratiques collègues	Extinction éclairage façades du Château des Ducs de Savoie et de la Ste Chapelle à 21 h	Méteo Ecowatt sur l'intranet

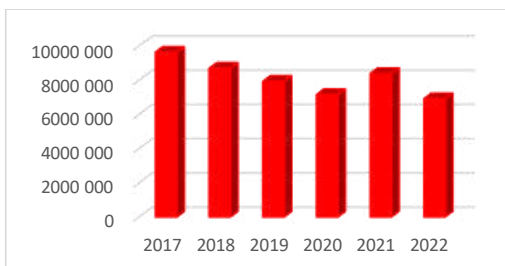
Les premiers résultats positifs ont pu être constatés dès la fin de l'année 2022 :



1.7.1.2 PERF - Consommation en chauffage des bâtiments (hors collèges)

Les consommations d'énergie pour le chauffage des bâtiments ont baissé de 13,7% par rapport à 2021 (6,5 % en ramenant à climat constant). L'année a été plus douce que les précédentes. La mise en place du plan sobriété en octobre 2022 a également contribué à cette diminution. Enfin le remplacement des émetteurs de chaleur de l'important site du SMMR des Landiers a généré de belles économies de gaz de ville sur le dernier trimestre de l'année.

Période	Kilowatt-heure
2017	9 624 107
2018	8 686 897
2019	7 921 976
2020	7 147 792
2021	8 375 153
2022	6 903 536



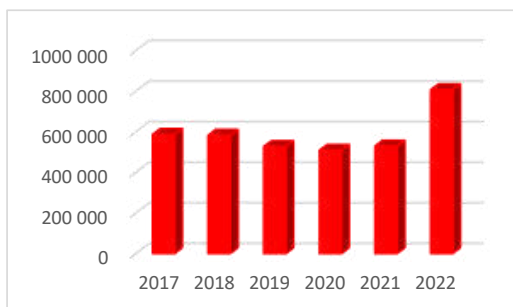
Le nombre de sites alimentés en chauffage urbain est resté le même qu'en 2021. Toutefois la baisse des consommations est proportionnellement plus importante que pour les autres énergies. Les sites alimentés en chauffage urbain sont principalement les grands sites de gestion équipés de système de régulation pointu et pilotable à distance. La conjonction d'une fin d'année très douce, des consignes du plan de sobriété, et d'une régulation efficace, a permis d'obtenir des baisses de consommations significatives sur ces sites.

CONSOMMATION KWH

	2018	2019	2020	2021	2022
ELECTRICITE	5 418 840	5 023 220	4 438 479	5 275 072	4 874 797
GAZ NAT	4 855 393	4 282 049	3 697 092	4 380 689	3 803 053
BIO-PROPANE	0			283 812	284 000
FIOUL	1 652 834	1 567 543	1 500 000	1 436 740	1 192 250
SCDC	1 794 000	1 743 000	1 620 000	1 971 000	1 287 480
RESEAUX BOIS	190 217	225 000	230 700	229 412	241 753
BOIS PELLETS	194 453	104 384	100 000	73 500	95 000
BOIS PLAQUETTE	0	0	0	0	0
TOTAL	14 105 737	12 945 196	11 586 271	13 650 225	11 778 333

1.7.1.3 PERF - Montant des dépenses d'énergie liées aux bâtiments départementaux (hors collèges)

Période	Euros
2017	586 491
2018	582 631
2019	526 853
2020	508 492
2021	529 350
2022	806 889



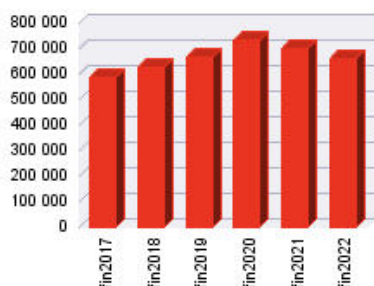
L'augmentation des dépenses d'énergie en 2022 est liée à l'augmentation très forte des prix de l'énergie tout au long de l'année. Le renouvellement de notre accord-cadre d'achat de gaz naturel, en septembre 2022, ne nous a pas permis de nous prémunir de la hausse des prix concernant les consommations de fin d'année. Les tarifs d'accès aux réseaux de chaleur (notamment celui de la ville de Chambéry) ont également significativement augmenté. Toutefois la diminution de nos consommations a permis de limiter en partie la hausse des dépenses.

Objectif opérationnel

1.7.2. Maitriser le coût de l'entretien ménager tout en garantissant la qualité de service

1.7.2.1 PERF - Montant des dépenses liées à l'entretien ménager externalisé

Période	Euros
fin2017	586 214
fin2018	623 847
fin2019	660 706
fin2020	729 288
fin2021	697 189
fin2022	657 102



Les dépenses d'entretien ménager sont en baisse sur l'année 2022 notamment du fait de la sécheresse qui nous a amené à annuler des prestations de nettoyage de vitres qui n'ont pas été réalisées.

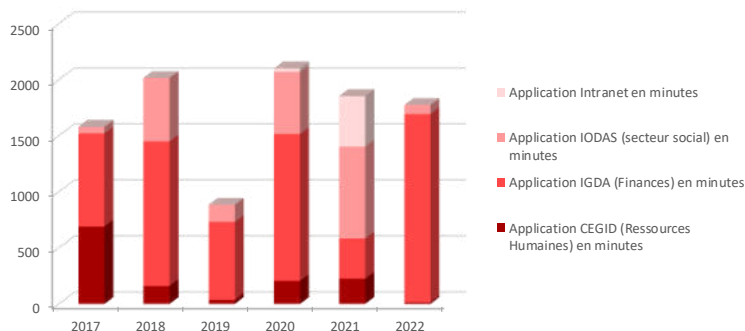
Objectif opérationnel

1.7.3. Disposer d'une infrastructure informatique robuste, performante et garantir la qualité de service à l'utilisateur

L'entretien permanent et les évolutions constantes des infrastructures sont la garantie de disposer d'un socle fiable et performant. La nouvelle salle informatique prévue à l'ADRET n'a pu être mise en service en 2022 et fait encore à ce jour l'objet d'un projet en cours.

1.7.3.1 PERF - Indisponibilité programmée des applications CEGID (Ressources Humaines), IGDA (Finances), IODAS (Secteur social), Intranet

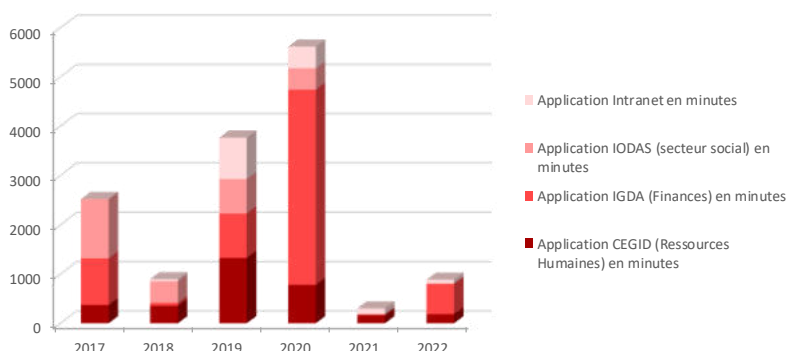
Période	Application CEGID (Ressources Humaines) en minutes	Application IGDA (Finances) en minutes	Application IODAS (secteur social) en minutes	Application Intranet en minutes
2017	690	830	60	0
2018	160	1290	565	0
2019	35	695	155	0
2020	205	1310	555	30
2021	223	360	820	450
2022	14	1680	81	0



L'indisponibilité du système d'information financier IGDA est à imputer à la migration applicative vers la version P360.

1.7.3.2 PERF - Indisponibilité non-programmée des applications CEGID (Ressources Humaines), IGDA (Finances), IODAS (Secteur social), Intranet

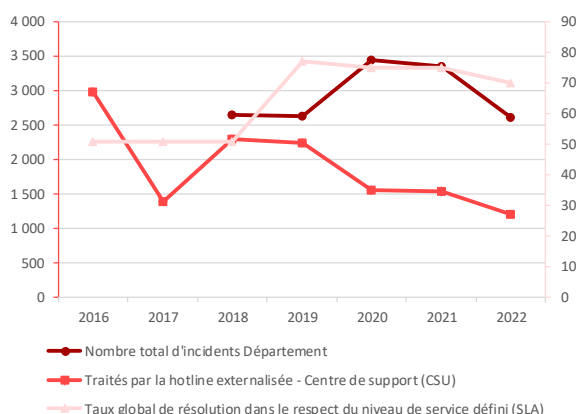
Période	Application CEGID (Ressources Humaines) en minutes	Application IGDA (Finances) en minutes	Application IODAS (secteur social) en minutes	Application Intranet en minutes
2017	375	945	1200	0
2018	360	60	430	45
2019	1330	900	700	840
2020	780	3960	435	438
2021	166	18	0	120
2022	187	615	0	82



S'agissant de l'indisponibilité non-programmée de l'application de gestion financière IGDA en 2022, elle reflète un défaut de réception de factures depuis la plateforme CHORUS Pro.

1.7.3.3 ACT - Nombre d'incidents traités et taux global de résolution dans le respect du niveau de service défini (SLA)

Période	Nombre total d'incidents Département	Traités par la hotline externalisée - Centre de support (CSU)	Taux global de résolution dans le respect du niveau de service défini (SLA)
2016		2 992	51
2017		1 391	51
2018	2 647	2 299	51
2019	2 625	2 241	77
2020	3 451	1 551	75
2021	3 356	1 537	75
2022	2 613	1 198	70



En 2022, on observe une baisse significative du nombre d'incidents qui s'explique notamment par l'appropriation par les utilisateurs des outils du télétravail qui restaient relativement nouveaux en 2021 mais également par des outils plus performants (VPN F5, Webex, Open Touch). Le travail de maintien en condition opérationnel régulièrement réalisé par les équipes de la DSI porte également ses fruits.

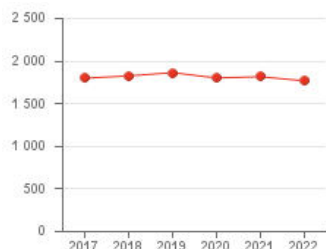
La baisse du nombre d'incidents traités par la hotline peut s'expliquer par une plus grande complexité des incidents à traités, cependant, il s'agit d'un point d'attention particulier et l'amélioration de cet indicateur pour les années à venir va faire l'objet d'un travail avec le CSU.

Objectif opérationnel *1.7.4. Doter les agents du Département en équipements informatiques fiables et performants*

Les agents du Département disposent d'équipements informatiques fiables, performants et conformes aux besoins.

1.7.4.1 ACT - Nombre d'ordinateurs pour le Département (hors collèges)

Période	Nombre
2017	1800
2018	1827
2019	1865
2020	1803
2021	1817
2022	1769



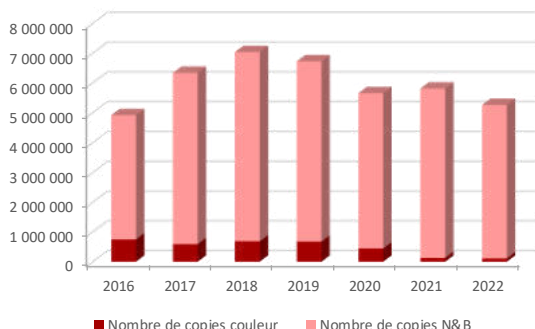
Le nombre de postes de travail reste stable avec une part d'ordinateurs portables qui continue d'augmenter (68% en 2021, 71% en 2022).

Objectif opérationnel *1.7.5. Optimiser les impressions*

Les impressions, bien qu'en légère baisse, traduisent un certain retard dans la dématérialisation des activités. Dans les années à venir, des projets de dématérialisation, numérisation devraient permettre d'accentuer la baisse.

1.7.5.2 PERF - Nombre total de copies couleur et N&B réalisées

Période	Nombre de copies couleur	Nombre de copies N&B
2016	746 569	4 169 968
2017	592 628	5 747 465
2018	683 579	6 354 963
2019	672 267	6 055 875
2020	444 604	5 209 980
2021	131 751	5 678 274
2022	115 086	5 144 762



Les volumes d'impressions au sein du Département restent importants, ils passent cependant de 5,8 à 5,2 millions de pages imprimées.



Objectif opérationnel *1.7.6. Respecter l'avancement des projets selon le calendrier établi en début de chaque année*

Des postes vacants en 2022 que ce soit à la DSI ou dans les services métiers, ont eu un impact dans l'avancement des projets. Le schéma directeur qui sera établi en 2023 permettra de disposer d'un nouveau cadre de référence.

Direction des bâtiments et moyens généraux

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.7.



« Optimiser l'adéquation entre les besoins et les moyens techniques ou informatiques fournis »

Les 3 objectifs développement durable sont des enjeux forts et ambitieux pour la gestion du patrimoine bâti départemental, sur la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, et sur l'augmentation de la part d'énergies renouvelables. Les bases sont posées pour atteindre ces objectifs :

- études de faisabilité et premiers investissements réalisés en 2020/2021 (suppression progressive du recours au fioul, développement d'installations photovoltaïques en toitures...),
- expérimentation d'un suivi automatisé des consommations de fluides en 2021 pour déploiement en 2022,
- création d'un service dédié mis en place début 2022.
- raccordement systématique des installations aux réseaux de chaleur urbains,
- consultation pour la valorisation de certificats d'économie d'énergie pour les travaux d'efficacité énergétique réalisés.

Les premiers effets commencent à se traduire dans les chiffres.

De plus le plan de sobriété mis en place en fin d'année 2022 a porté ses fruits et vient conforter ces diminutions de consommations.

Direction des systèmes d'information

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.7.



« Optimiser l'adéquation entre les besoins et les moyens techniques ou informatiques fournis »

Les agents du Département disposent d'un équipement informatique ayant des performances très satisfaisantes. Par ailleurs, la DSI poursuit sa stratégie de modernisation et de dotation en équipements portables, smartphones, et poursuit le développement des solutions de visioconférence, le travail de renouvellement des infrastructures de production, ainsi que la refonte à venir de son datacenter.

Objectif politique **1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale**

Objectif stratégique **1.8. Garantir la sécurité technique et juridique du SI du Département**

Objectif opérationnel **1.8.1. Garantir la capacité du Département à relancer son SI depuis un secours en cas d'attaque cybercriminelle majeure**

En 2022, le Département a poursuivi son programme de sensibilisation à la cyber sécurité et a établi un plan d'actions spécifique, réalisé dans le cadre de France Relance, visant à améliorer la résilience de la collectivité en cas de cyber attaque. On peut notamment citer pour 2022 la décision de faire appel à un dispositif de surveillance cyber externalisé (SOC managé). Le plan d'action constitue un cadre au sein duquel vont s'inscrire la majorité des actions à venir en termes de cybersécurité.



Objectif opérationnel	1.8.2. Garantir le respect de la réglementation en matière de protection des données personnelles
------------------------------	--

269 traitements contenant de la donnée à caractère personnel étaient identifiés fin 2022 et inscrits au registre RGPD imposé par la CNIL. Parmi ceux-ci, 16 l'ont été en 2022.

Fin 2021, le Département a créé une commission d'homologation des téléservices chargée d'émettre un avis sur les projets numériques qui lui sont soumis avant que l'Autorité d'Homologation de la Sécurité des Systèmes d'Information du Conseil départemental, Mme la vice-présidente chargée des ressources humaines et moyens généraux, ne se prononce sur l'homologation de sécurité des dossiers concernés. Les projets numériques peuvent notamment concerner, et sans que cela soit limitatif, les projets de téléservices aux usagers et d'échanges entre administrations publiques. Cette décision, qui s'appuie sur un dossier d'homologation, atteste, au nom de l'autorité administrative, que le système d'information est protégé conformément aux objectifs de sécurité fixés et que les risques résiduels sont acceptés. En 2022, le développement « Clé Collège » a ainsi été homologué.

Direction des systèmes d'information

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.8.



« Garantir la sécurité technique et juridique du SI du Département »

Qu'il s'agisse de cybersécurité ou de protection des données personnelles, les réalisations 2022 (SOC managé et commission d'homologation) sont des avancées importantes. Compte tenu cependant de la nature même des sujets concernés et du fait d'un plan d'actions complet dont la déclinaison a démarré en 2022 et qui a vocation à se poursuivre au moins sur 3 ans, le niveau d'atteinte de l'objectif reflète l'importance des travaux restant à réaliser.

Objectif politique **1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale**

Objectif stratégique **1.9. Offrir aux usagers les services du Département selon les modalités souhaitées**

Objectif opérationnel **1.9.1. Développer la mise à disposition de téléservices aux usagers**

L'année 2022 a vu la mise en service de l'application Clé Collèges. Le sujet des téléservices aux usagers reste à se développer de façon plus globale. Cette thématique aura une place importante dans la stratégie numérique du Département qui sera adoptée en 2023.

Objectif opérationnel **1.9.2. Contribuer par les outils numériques à la transformation de la collectivité et mettre davantage l'accent sur la relation aux usagers**

En mai 2022 a été créé le laboratoire de Transformation, d'Innovation et de Modernisation dont une des activités est de répondre au mieux à cet objectif opérationnel. Par ailleurs, en 2023, la stratégie numérique adressera également ce sujet de la relation usagers, dans une approche permettant d'inscrire les téléservices dans un cadre multicanal plus large.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.9.

« Offrir aux usagers les services du Département selon les modalités souhaitées »

Si la mise en place de téléservices au sein du Département reste encore aujourd'hui limitée, elle sera un des axes forts de développement du SI dans les années à venir. Elle devra s'inscrire dans une réflexion plus large concernant les modalités d'accès aux services du Département et prendre en compte l'éloignement d'un certain nombre d'usagers vis-à-vis du numérique, afin de permettre à tous d'accéder sans difficultés aux services offerts par le Département.

Objectif politique 1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale

Objectif stratégique 1.10. Evaluer l'empreinte carbone numérique de la collectivité et contribuer à sa réduction

Objectif opérationnel 1.10.1. Etablir l'empreinte carbone numérique de 2022

Le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) du parc informatique (PC, écrans, tablettes, TV et vidéoprojecteurs) a été établi en 2021 et 2022. Etroitement lié au volume des achats réalisés chaque année, ce bilan est en baisse pour le Département et en hausse pour les achats concernant les collèges.

A noter pour 2022, les actions suivantes :

- intégration au sein de tous les marchés d'acquisition de matériel de critères GES liés à la fabrication des matériels et à leur livraison,
- extinction des ordinateurs à 18h30
- reconditionnement de près de 300 PC, redéployés dans les collèges.

Pour 2023, acquisition d'ordinateurs reconditionnés pour le parc collège



Direction des systèmes d'information

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.10.



« *Evaluer l'empreinte carbone numérique de la collectivité et contribuer à sa réduction* »

Le bilan réalisé en 2021 et 2022 reste partiel, il ne porte en effet pas sur la totalité des composants du système d'information. Ce sera sans doute encore le cas en 2023. Ainsi, établir le scope 3 de la DSI reste un objectif pour les années à venir.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

Direction des systèmes d'information

Les perspectives de la DSI seront définies courant 2023 au travers de la stratégie numérique du département et de sa déclinaison opérationnelle au sein d'un schéma directeur numérique pour les 3 ans à venir. Relation usagers, cybersécurité, sobriété énergétique y tiendront une place importante.

Direction des bâtiments et moyens généraux

La DBMG s'inscrit au cœur des ambitions départementales pour faire face aux enjeux climatiques, en améliorant la performance de son patrimoine bâti. Le service dédié créé début 2022 a en charge de piloter cette stratégie pour réduire les consommations d'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre induites, et augmenter la part d'énergies renouvelables, notamment avec le déploiement des nouveaux outils de suivi des consommations expérimentés en 2020/2021. Le plan de sobriété mis en place à la fin de l'année 2022 a porté ses fruits, il sera amené à être reproduit les hivers prochains.

Parallèlement la restructuration du patrimoine sur le volet thermique se poursuit avec une volonté de remplir nos objectifs vis-à-vis du décret tertiaire. Cependant cette démarche s'inscrit dans un contexte mondial inflationniste, tant au niveau des énergies, que dans le secteur des travaux publics, avec comme en 2021 des coûts d'équipements et matières premières en hausse, et des carnets de commande des entreprises en saturation, impactant ainsi le coût des opérations mais aussi les délais de réalisation.

Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques

La formalisation des processus s'est poursuivie, à la faveur du déploiement de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes. Cet axe de renforcement du contrôle interne a été complété à partir de 2021 par l'engagement dans l'élaboration d'une cartographie et d'un plan de maîtrise de risques. La démarche, pilotée et accompagnée par la DFIPAJ, concerne l'ensemble des services du CD 73 (approche globale des risques et non pas uniquement comptables et financiers). Certains organigrammes fonctionnels sont également formalisés. Afin de préparer cette nouvelle étape, 215 personnes ont été formées au management des risques sur 2020/2021 au sein de la collectivité. Elles sont ainsi en capacité de participer activement à la démarche de maîtrise des risques, qu'il s'agisse d'identifier, de coter, de valider ou de prioriser les risques, ou encore de proposer des mesures d'amélioration de la maîtrise du risque. Cette démarche se poursuivra en 2023.

Par ailleurs, avec le soutien du Commissaire aux Comptes du Département, le travail de renforcement de la qualité comptable se poursuivra et devrait notamment donner lieu à une remise à plat des inventaires physiques et comptables. La démarche de performance donnera lieu, dès 2023/24 à l'engagement d'une actualisation et d'une adaptation de la segmentation stratégique et des arbres d'objectifs et d'une démarche de gestion des données plus adaptée.

Le travail engagé de refonte de la nomenclature des achats, de biens et de services, permettra, à partir de 2023, la poursuite de l'établissement d'une cartographie des achats départementaux et l'intégration progressive de cette nouvelle nomenclature dans les pratiques internes.

Pôle Social - Secrétariat général

Les priorités sont les suivantes :

- Collaborer à la cartographie des achats et passer de nouveaux marchés,
- Finaliser l'étude sur la fonction juridique, sécuriser l'action juridique du Département (rédaction des actes) et développer des actions de formation/sensibilisation,
- Rédiger des fiches pratiques et procédures en lien avec le conseiller technique, notamment sur les enjeux d'accès et de communication du dossier social,
- Poursuivre l'amélioration du site Curial : édition d'un guide pratique, réaliser le déménagement, accès à un nouveau local, mise en place d'un système d'accès par badge,
- Améliorer l'accès à la documentation des agents,
- En matière de projets informatiques : mener à terme des projets engagés et planifier de nouveaux projets adaptés à nos capacités opérationnelles ; participer au schéma directeur informatique ; anticiper le SI APA national (Système d'informations) ; engager le chantier décisionnel ; finaliser la réflexion sur l'assistance fonctionnelle.

En matière budgétaire et comptable : mettre en œuvre les actions prioritaires identifiées dans le diagnostic de la chaîne comptable et notamment l'interface entre le logiciel financier et le logiciel IODAS ; sensibiliser et renforcer les contrôles.

En matière RH : le développement d'outils pour renforcer l'attractivité des métiers (accueil de stagiaires et apprentis, faire connaître nos métiers...) dans un contexte de tension de plus en plus forte sur nos recrutements, la participation aux enjeux de mobilité et de reclassement, la poursuite de la clarification des règles en lien étroit avec la DRH.

Pôle solidarités territoriales - Secrétariat général

L'année 2023 sera marquée par l'année de la culture ce qui implique une forte mobilisation du secrétariat général sur les activités de coordination et communication. Par ailleurs, l'animation du réseau au sein du pôle en matière d'intranet sera poursuivie.

En matière d'exécution budgétaire et marchés publics, l'animation du réseau des gestionnaires et comptables du pôle va reprendre de manière plus régulière.

Enfin les efforts consacrés à la résolution de problématiques en ressources humaines resteront soutenus.

Il s'agit toujours pour l'équipe du secrétariat général de s'intégrer aux projets des directions, en s'adaptant aux besoins des uns et des autres. L'accompagnement au changement reste également fondamental, ainsi que l'incitation à l'amélioration continue.

Pôle Aménagement - Secrétariat général

Le Secrétariat Général de l'Aménagement a pour perspectives l'optimisation de l'accompagnement des services dans les thématiques qui lui incombent (communication opérationnelle, commande publique, comptabilité, contentieux, géomatique (pour l'ensemble de la collectivité) etc.)

Par ailleurs, une attention soutenue est consacrée aux projets suivants :

- Accompagnement des Maisons Techniques du Département dans l'intégration de nouvelles missions (maintenance des bâtiments dont les collèges
- Mise en place du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) et du nouveau Système d'Information Géographique (SIG)
- Plan de communication auprès des usagers sur la sécurité des agents des routes
- Inclusion numérique des agents des centres routiers et des collèges
- Poursuite du déploiement et de l'animation de réseaux de partage de pratiques professionnelles, etc.



Sécurité et incendie



RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2021/2022

Commissions d'élus : 1ère commission

Directions concernées :

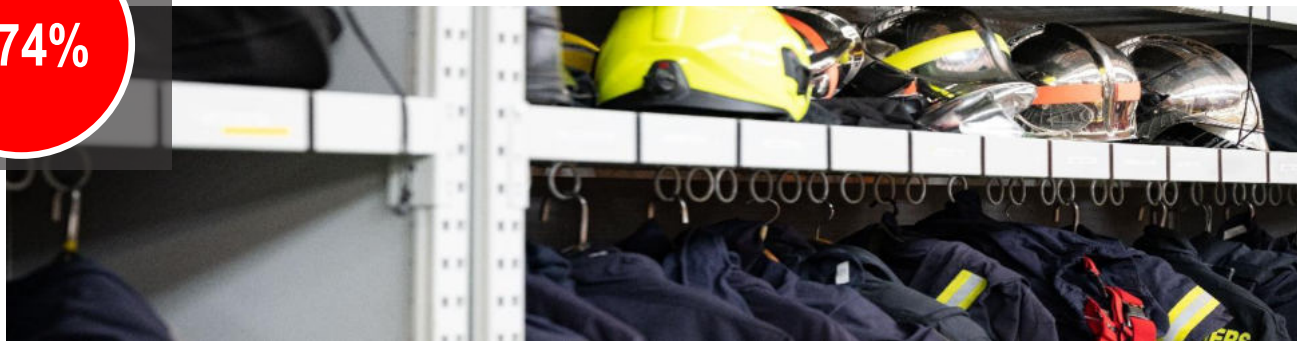
- Pôle Ressources et moyens – Direction des finances du pilotage de gestion et des affaires juridiques



SOMMAIRE

SYNTHESE	95
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	96
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	100
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	101
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	104

5,74%



Le Département participe au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Savoie par une contribution de fonctionnement et une subvention d'investissement pour les opérations immobilières.

Contexte

Le SDIS de la Savoie est organisé en 9 bassins opérationnels intégrés aux bassins de vie. Son maillage territorial repose sur 80 Centres d'Incendie et de Secours (CIS) et 9 postes avancés saisonniers. Le financement du fonctionnement du SDIS est assuré pour l'essentiel par les contributions du Département (58%), des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par l'épidémie de la COVID-19, une crise sanitaire mondiale sans précédent. Cette crise, avec la fermeture des remontées mécaniques lors de la saison hivernale 2020-2021 et les 3 périodes de confinement décidées en France, a profondément modifié l'activité opérationnelle du SDIS 73 ainsi que les équilibres habituels, conduisant à mobiliser les ressources du SDIS 73 de manière différente.

L'année 2022 constitue un retour au niveau d'activité opérationnelle connu auparavant par le SDIS de la Savoie. Le nombre d'interventions est revenu à un niveau équivalent à celui de 2019.



Principales réalisations

- Mise en place d'une convention pluriannuelle de partenariat signée le 24 janvier 2021 entre le Département et le SDIS de la Savoie fournissant un cadre pour la mise en œuvre des réformes multiples à engager par le SDIS ;
- Contexte de forte tension inflationniste sur les charges de fonctionnement en matière d'énergies et de croissance de la masse salariale du fait de mesures gouvernementales décidées en 2022 qui nécessite une réévaluation de la participation du Département par rapport au cadrage initial ;
- Poursuite des projets de construction ou de réhabilitation sur les centres de secours prévus dans la programmation 2017/2024, à laquelle ont été intégrés 3 nouveaux projets à financer sur les années 2021 et 2022 (en fonction de leur état d'avancement) : Les Ménuires, Grésy-sur-Isère et Saint-François-Longchamp (projet non concrétisé).

Enjeux

- Assurer un financement optimisé des services d'incendie et de secours.

Chiffres et indicateurs clés 2022 :

SDIS de la Savoie :

21,62 M€ de participation au fonctionnement en 2022 (+6,7%)

1,5 M€ de subventions d'investissement pour les opérations immobilières en 2022

2 195 sapeurs-pompiers dont **1 694** volontaires et **501** professionnels

102 personnels administratifs et techniques spécialisés

34 622 interventions en 2022 (retour à un niveau équivalent à 2019, dernière année connue non impactée par la crise sanitaire Covid-19)

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

La convention pluriannuelle de partenariat pour la période 2021 à 2023 a pour vocation de fournir un cadre pour la mise en œuvre des réformes nécessaires, en donnant au SDIS de la Savoie la visibilité budgétaire pour ce faire. Leur impact budgétaire conséquent sur ces 3 exercices, est supporté pour l'essentiel par le Département. Le renouvellement de la convention pour les années 2024 et suivantes s'inscrit dans le contexte de forte tension inflationniste sur les charges de fonctionnement en matière d'énergies et de croissance de la masse salariale du fait de mesures gouvernementales prises à l'échelle nationale, qui a d'ores et déjà eu un impact sur le cadrage budgétaire 2023. Cette nouvelle convention pluriannuelle devra intégrer les nouveaux enjeux opérationnels et financiers 2024-2028, issus de la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) engagée en 2023 par le SDIS de la Savoie.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Cadre juridique et institutionnel

Le service départemental d'incendie et de secours est un établissement public créé dans chaque département, chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Il concourt, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Dans le cadre de ses compétences, il exerce les missions suivantes :

- 1° La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- 2° La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
- 3° La protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement ;
- 4° Les secours et les soins d'urgence aux personnes ainsi que leur évacuation, lorsqu'elles sont victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes, présentent des signes de détresse vitale ou de détresse fonctionnelle justifiant l'urgence à agir.

Le SDIS est placé pour emploi sous l'autorité du Maire ou du Préfet, agissant dans le cadre de leurs pouvoirs respectifs de police.

Le SDIS de la Savoie est administré par un Conseil d'administration composé de 14 représentants du Département, de 3 représentants des communes et 5 représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie. Le Conseil d'administration peut être présidé par le Président du Conseil départemental ou l'un des membres du Conseil d'administration désigné par le Président du Conseil départemental.

La Présidence du SDIS de la Savoie est assurée par Mme Brigitte BOCHATON, Conseillère départementale.



Le financement du SDIS est assuré pour l'essentiel par des contributions financières des Communes, des EPCI et du Département. L'alinéa 1 de l'article L. 1424-35 du Code général des collectivités territoriales dispose que « la contribution du Département au budget du Service départemental d'incendie et de secours est fixée, chaque année, par une délibération du Conseil départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le Conseil d'administration de celui-ci ». Il est précisé que l'augmentation de la participation des communes et EPCI est limitée à l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

En 2022, le SDIS de la Savoie comptait :

- ✓ 102 personnels administratifs et techniques spécialisés,
- ✓ 501 Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP), dont 9 au Service de Santé et de Secours Médical (SSSM),
- ✓ 1 694 Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) hors double statut, dont 111 au SSSM.

Le SSSM compte 120 personnels dont 9 SPP : 20 médecins, 73 infirmiers, 5 pharmaciens, 1 vétérinaires, 7 experts psychologues, 2 diététiciens, 1 maïeuticien, 1 sophrologue, 1 kinésithérapeute.

Le SDIS recrute environ 310 sapeurs-pompiers saisonniers pour le renfort des centres de secours pendant 7 mois pour les saisons d'hiver et d'été et pour la surveillance des plages (par conventions facturées avec les communes).

Il compte 88 Jeunes Sapeurs-Pompiers répartis dans 7 sections.

Le SDIS de la Savoie est organisé en 9 bassins opérationnels intégrés aux bassins de vie. Son maillage territorial repose sur 80 Centres d'Incendie et de Secours (CIS) et 9 postes avancés saisonniers.

Bilan opérationnel 2022

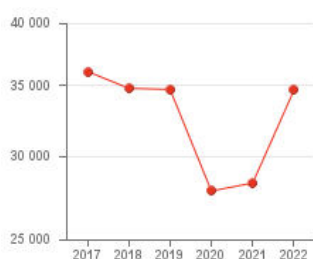
Les années 2020 et 2021 ont été marquées par l'épidémie de la COVID-19, une crise sanitaire mondiale sans précédent. Cette crise, avec la fermeture des remontées mécaniques lors de la saison hivernale 2020-2021 et les 3 périodes de confinement décidées en France, a profondément modifié l'activité opérationnelle du SDIS 73 ainsi que les équilibres habituels, conduisant à mobiliser les ressources du SDIS 73 de manière différente. L'année 2022 constitue un retour au niveau d'activité opérationnelle connu auparavant par le SDIS de la Savoie.



Il convient donc d'appréhender le présent bilan opérationnel 2022 par comparaison avec les exercices 2019 et antérieurs, qui constituent des exercices de référence comparables.

CONT -3 Nombre d'interventions du SDIS73

Période	Nombre
2017	36 067
2018	34 767
2019	34 684
2020	27 815
2021	28 298
2022	34 622



En 2022, 176 539 appels ont été traités (485 appels par jour) générant 34 622 interventions (+ 22,3%) par 43 811 sorties de secours. Chaque intervention génère 1,27 sorties de secours, c'est-à-dire l'engagement d'un second CIS dans 27% des interventions. 34% des appels sont en relation avec des interventions. En 2021, 144 623 appels ont été traités (397 appels par jour), générant 28 298 interventions (+ 1,7%) par 32 450 sorties de secours (+ 3,5%). Chaque intervention génère 1,15 sorties de secours. En 2020, 142 560 appels avaient été traités (soit 391 appels par jours), générant 27 815 interventions par 31 352 sorties de secours.

En 2019, 162 927 appels avaient été traités (soit 446 appels par jour), générant 34 684 interventions par 39 426 sorties de secours.

Ces interventions concernent 30 625 victimes secourues en 2022 (24 400 en 2021, 24 100 en 2020 et 30 160 en 2019), soit + 1,1%, et portent principalement sur :

- les secours à personnes : 81% (79 % en 2021, 80% en 2020 et 2019) mais 65% de la ressource opérationnelle (66 % en 2021 et 69% en 2020),
- les incendies : 6% (comme en 2021, 7% en 2020 et 6% en 2019) mais 20% de la ressource opérationnelle (16% en 2021 et 17% en 2020),
- les accidents de la circulation : 7% (comme en 2021, 6% en 2020 et 2019) mais 10% de la ressource opérationnelle (10% en 2021 et 9% en 2020),
- les opérations diverses : 5% (6% en 2021 et 2020 et 7% en 2019) pour 4% de la ressource opérationnelle (5% en 2021 et 4% en 2020),
- les risques naturels et technologiques : 1% (2% en 2021, 1% en 2020 et 2019) pour 1% de la ressource opérationnelle (2% en 2021 et 1% en 2020).

13,7% des interventions sont "hors missions" et sont en grande partie facturées (9,6% en 2021, 9% en 2020 et 10,1% en 2019) : 74% concernent des carences d'ambulanciers privés.

Les interventions ont lieu principalement de jour (65%) pour 35% de nuit, (63%/37% en 2021 et 2020). Les pics d'activité se situent entre 11h et 13h puis entre 16h et 20h.

L'impact de la saisonnalité sur la distribution territoriale des secours est fort puisque 38% de l'activité opérationnelle a lieu durant les mois de la saison d'hiver de décembre à mars et 19% sur juillet et août.



Le taux de sollicitation des sapeurs-pompiers (ratio nombre d'heures d'intervention / nombre d'heures de garde, astreinte ou disponible) est de 6,7% (5% en 2021, 4,4% en 2020 et 5,6% en 2019). Il présente également des disparités selon les bassins opérationnels (les BO de Chambéry/Chartreuse et Aix/Chautagne présentant un ratio respectivement à 15,1% et 11,2% en 2022 (12,7% et 8,7% en 2021 ; 11,9% et 7% en 2020).

Les sapeurs-pompiers volontaires assurent 64% de la réponse opérationnelle (63% en 2021, 62% en 2020 et 64% en 2019), malgré le constat d'une baisse de la disponibilité des SPV de -9% (après déjà -10% entre 2021 et 2020).

87% des départs sont réalisés en moins de 10 minutes (86% en 2021 et 2020 et 88% en 2019). Le délai moyen d'arrivée sur les lieux est de 15min 22sec (pour 14min 49sec au niveau national en 2021).

Orientations et objectifs stratégiques du SDIS73 dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat pour la période 2021 à 2023

Lors de la séance du 18 décembre 2020, le Conseil départemental a approuvé la convention pluriannuelle de partenariat pour les exercices 2021 à 2023 portant, notamment, sur la participation du Département au fonctionnement du SDIS, la subvention du Département au financement des opérations immobilières et la collaboration entre les services du Département et du SDIS73.

Cette convention, signée le 24 janvier 2021, a pour vocation de fournir un cadre pour la mise en œuvre des réformes multiples à engager par le SDIS de la Savoie en lui donnant la visibilité budgétaire pour ce faire, notamment l'évolution du taux de l'indemnité de feu (de 19% à 25%) et la refonte du temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels (SPP).



Les orientations et objectifs à atteindre d'ici la fin de l'exercice 2023 pour le SDIS73 sont les suivants :

- Sortir du risque contentieux et sécuriser le SDIS73 et ses agents,
- Maintenir une performance opérationnelle de qualité en recourant à la création des postes indispensables et en entreprenant des réformes devant permettre de limiter l'impact financier,
- Instaurer une clause de revoyure à l'horizon 2023 pour analyser les performances et résultats obtenus.

Sur la base de ces objectifs, les réformes et actions à engager au cours de ces 3 années sont les suivantes :

- Sur les aspects réglementaires :
 - o Supprimer le versement de la prime de logement,
 - o Supprimer le dépassement de la durée légale du travail,
- Sur les aspects opérationnels :
 - o Réviser les deux documents structurants opérationnels, le SDACR et le RO, notamment en réévaluant les Potentiels Opérationnels Journalier (POJ) des centres de secours (effectifs jour/nuit, haute/basse saison, effectif plancher égal effectif plafond, ...) (prévu en 2021 mais non réalisé),
 - o Renforcer la sollicitation du potentiel d'heures d'astreinte/disponibilité,
 - o Consolider la synergie opérationnelle entre les centres de secours,
 - o Recruter 40 agents (estimation) sur la période (2021 : 20 postes / 2022 : 10 postes / 2023 : 10 postes).

L'ensemble de ces mesures se traduit par des impacts budgétaires conséquents, dont l'essentiel du financement est supporté par le Département, au travers de l'évolution des montants prévisionnels des contributions du Département au budget du SDIS73 suivants :

	Rappel 2020	2021	2022	2023
Montant en M€	28 672 000 *	29 992 109	31 258 093	32 091 857
Evolution en %	+ 1,41 %	+ 4,60 %	+ 4,22 %	+ 2,67 %

* non compris un complément de 50 000 € pour financer le diagnostic organisationnel, juridique et financier

Les éléments de contexte qui modifient ce cadrage conventionnel et appellent des financements supplémentaires en 2022 et 2023.

L'article 4 de la convention pluriannuelle de partenariat indique que « si des dépenses imprévisibles interviennent en cours d'exercice, ou durant la durée de la présente convention, et qu'elles ne peuvent pas être couvertes par un redéploiement de crédits après recherche d'éventuelles économies de gestion, le SDIS 73 informe le CD 73 dès que possible afin qu'un complément de financement soit envisagé. Elles peuvent être liées notamment à la publication de nouveaux textes législatifs ou réglementaires (contractualisation des saisonniers, ...), à l'évolution des prix de dépenses particulières (carburant, fluides, cotisations sur les salaires, ...) ».

Le travail sur les projections budgétaires prévisionnelles 2023 du SDIS de la Savoie, mené par les services du SDIS de la Savoie à l'automne 2022, s'inscrit dans un contexte de forte tension inflationniste sur les charges de fonctionnement en matière d'énergies et de croissance de la masse salariale du fait de mesures gouvernementales décidées en 2022, détaillées ci-après :

- ✓ L'augmentation des charges à caractère général : gaz, électricité et carburant ;
- ✓ Des évolutions réglementaires non programmées : revalorisations des grilles indiciaires des catégories B et C et du point d'indice de + 3,5 % ;
- ✓ L'indemnisation des SPV au titre d'évolutions réglementaires non programmées : revalorisations du taux d'indemnisation de + 3,5 % et de l'indemnisation de fin d'engagement pour les SPV saisonniers ;
- ✓ L'indemnisation des SPV retraités correspondant à la régularisation des dossiers en attente au titre de l'allocation fidélité et la nouvelle prestation de fidélité et de reconnaissance (NPFR), à la revalorisation des montants alloués et des années comptabilisées pour la NPFR et à la revalorisation de + 3,5 % de l'indemnisation.

En synthèse :

Récapitulatif	Montant	Evolution
Chapitre 011 Charges à caractère général	1 020 000	12.10%
Chapitre 012 Frais de personnel	2 977 095	6.51%
Chapitre 042 Opérations d'ordre	200 000	3.85%
Evolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement	4 197 095	

	Montant
Dépenses prévues dans la convention pluriannuelle	1 058 000
Dépenses non prévues dans la convention pluriannuelle	3 139 095
Evolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement	4 197 095

	2022	2023
Dépenses de fonctionnement prévisionnelles	61 033 002	65 230 097
Soit une augmentation de 6.88%		

C'est par conséquent un besoin de financement supplémentaire de près de 3,140 M€ par rapport au cadrage conventionnel 2021/2023 (estimé à 1,058 M€), qui est à financer sur les participations des collectivités territoriales en 2023.

La participation du Département sera ainsi portée à 34 090 000 € en 2023, à comparer à une participation 2022 de 31 250 000 € qui a fait l'objet d'un complément de 370 000 € à la DM1 2022 au titre du financement des mesures gouvernementales précitées.



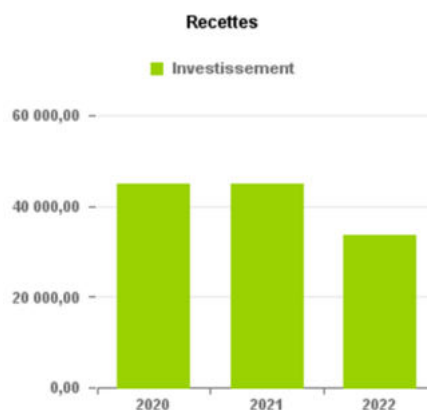
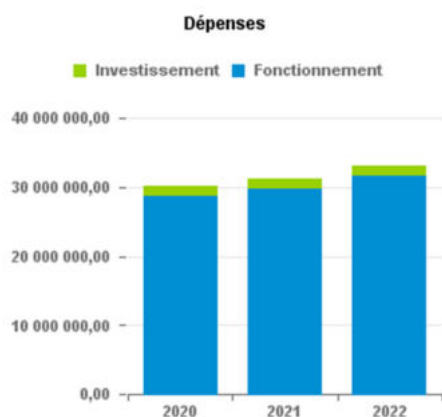
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2020 à 2022

Dépenses	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 21 Février 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique	28 735 500,00	1 500 000,00	29 643 166,75	1 500 000,00	31 633 500,00	1 500 000,00
Dépenses par section :	28 735 500,00	1 500 000,00	29 643 166,75	1 500 000,00	31 633 500,00	1 500 000,00
	total année : 30 235 500,00		total année : 31 143 166,75		total année : 33 133 500,00	

Recettes	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 21 Février 2023	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
Par politique	0,00	45 044,09	0,00	45 044,13	0,00	33 530,34
Dépenses par section :	0,00	45 044,09	0,00	45 044,13	0,00	33 530,34
	total année : 45 044,09		total année : 45 044,13		total année : 33 530,34	



👤 Moyens humains par secteurs en 2020 - 2021 - 2022 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2020	2021	2022
SECURITE INCENDIE	Sécurité incendie	PRMD	DFIPAJ	0,1	0,1	0,1
		PAD	DE	0,1	0	0
	Sous-total du secteur				0,2	0,1
TOTAL tous effectifs pour la politique				0,2	0,1	0,1

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique...) :



La politique Sécurité et incendie consiste essentiellement à assurer un financement optimisé du SDIS de la Savoie, lequel est pleinement compétent et autonome pour organiser et assurer les missions qui lui sont dévolues par la loi. Elle ne nécessite pas de moyens humains propres au sein du Département, en dehors du suivi financier du SDIS de la Savoie assuré par le service expertise financière et contrôle externe, qui y consacre 0,1 ETP.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Contribuer au financement de la sécurité des populations et des territoires	1.1 Permettre le fonctionnement des services d'incendie et de secours dans des conditions financières maîtrisées	1.1.1 Contenir la progression de la participation financière du Département au fonctionnement du SDIS dans les limites fixées contractuellement
		1.1.2 Plafonner durablement la participation annuelle du Département au financement des équipements nécessaires aux services d'incendie et de secours dans le cadre d'une programmation immobilière pluriannuelle

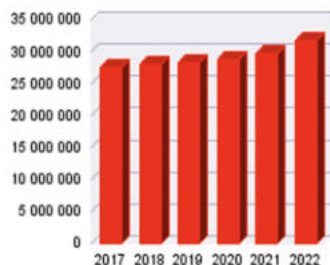
Objectif politique 1. Contribuer au financement de la sécurité des populations et des territoires

Objectif stratégique 1.1. Permettre le fonctionnement des services d'incendie et de secours dans des conditions financières maîtrisées

Objectif opérationnel 1.1.1. Contenir la progression de la participation départementale au financement du fonctionnement du SDIS dans les limites fixées contractuellement

1.1.1.1 PERF - Evolution de la participation départementale au fonctionnement du SDIS

Période	Euros
2017	27 472 000,00
2018	27 872 000,00
2019	28 272 000,00
2020	28 722 000,00
2021	29 634 666,75
2022	31 620 000,00



La contribution de fonctionnement du Département représente :

- 58 % du total des contributions publiques (Communes-EPCI + Département),
- 51 % des recettes réelles de fonctionnement.

Après une forte progression de 900 K€ en 2015 en raison des effets de la réforme du temps de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP), conduisant le SDIS à solliciter davantage les Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) et à recruter 20 SPP supplémentaires et 10 SP emplois d'avenir en 2015, la progression de la participation du Département au budget de fonctionnement du SDIS a pu être stabilisée, de 2017 à 2020, à + 400 000 € chaque année, en raison des économies de gestion réalisées par le SDIS et du développement de pistes de financement propres (fonds européens) qui n'ont toutefois pas le caractère de ressources durables.

La reprise d'une provision constituée à hauteur de 820 K€ sera partiellement exécutée en 2020 (pour environ 300 K€) afin de financer la revalorisation du taux de l'indemnité de feu (de 19% à 25%), en application du décret n° 2020-903 du 24 juillet 2020.

La contribution du Département en 2020 comprend une somme exceptionnelle de 50 000 € afin de mener un diagnostic organisationnel, juridique et financier du Service.

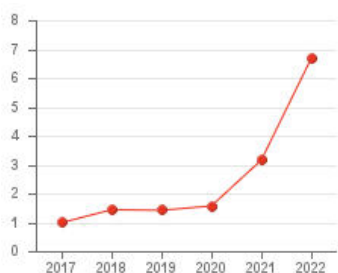
Initialement fixée à 29 992 000 € en 2021, la participation du Département a été exécutée à hauteur de 29 634 666,75 €, soit une économie de 357 333,25 € résultant du décalage de la création de certains postes de SPP sur la fin d'année.

La participation 2022, initialement votée pour 31 250 000 € au BP 2022, a fait l'objet d'un complément de 370 000 € à la DM1 2022 pour financer les mesures gouvernementales prises en cours d'année.



1.1.1.2 PERF - Taux de progression de la participation départementale au fonctionnement du SDIS

Période	Taux
2017	1,01
2018	1,46
2019	1,44
2020	1,59
2021	3,18
2022	6,7



La progression de la participation du Département a pu être contenue depuis 2016 au regard du contexte décrit précédemment.

La croissance de la participation du Département est à mettre en corrélation avec le taux d'évolution plafonné de la



participation des communes et EPCI de 1 % en 2016, 0,8 % en 2017, 1 % en 2018, 1,9 % en 2019, 1% en 2020, 0,6% en 2021 et 2,4% en 2022.

Bien que stabilisée en valeur à + 400 000 € par an à compter de l'exercice 2017, le taux d'évolution de la participation départementale demeure au-delà du plafond de 1,2% fixé par le contrat financier signé avec l'Etat le 29 juin 2018, soit + 1,59 en 2020 (+ 1,41% hors contribution exceptionnelle) après + 1,44 % en 2019 et + 1,46 % en 2018. L'application de ce contrat dit « de Cahors » a néanmoins été suspendue en 2020.

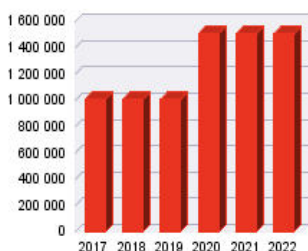
Attendue à + 4,60 % en 2021, la progression a été limitée à + 3,18 % du fait du décalage sur la fin d'année des recrutements prévus.

Objectif opérationnel

1.1.2. Plafonner durablement la participation annuelle du Département au financement des équipements nécessaires aux services d'incendie et de secours dans le cadre d'une programmation immobilière pluriannuelle

1.1.2.1 PERF – Montant de la subvention d'équipement départementale au financement des investissements dans les centres d'incendie et de secours

Période	Euros
2017	1 000 000
2018	1 000 000
2019	1 000 000
2020	1 500 000
2021	1 500 000
2022	1 500 000



La subvention d'équipement du Département, affectée au financement des opérations de constructions, réhabilitations, rénovations et extensions des Centres d'Incendie et de Secours (CIS), représente :

- 50% du coût HT pour une opération immobilière liée à un Centre de Secours Principal (CSP), un Centre de Secours (CS) ou un Centre de Secours de Montagne (CSM) ;
- 30% du coût HT pour une opération immobilière liée à un Centre de Première Intervention (CPI) ou une Section.



La programmation pluriannuelle établie par le SDIS de la Savoie pour la période 2017/2024 faisait état de projets importants avec des besoins de financement conséquents correspondant à leur mise en œuvre immédiate :

- Poursuite du projet de construction du CSP de Sud Lac et du projet de restructuration du CSP de Chambéry,
- Engagement de nouvelles opérations sur les CIS des Echelles (restructuration), La Plagne (construction en VEFA) et Aix-les-Bains (restructuration).

Lors de sa séance du 20 octobre 2017, le Conseil départemental a notamment décidé de compléter son dispositif, en validant le principe du recours à l'emprunt par le SDIS de la Savoie pour financer le besoin budgétaire complémentaire non couvert par la subvention d'investissement départementale annuelle et d'approuver, par conséquent, le principe selon lequel une part de la subvention d'investissement départementale annuelle versée au SDIS de la Savoie finance le remboursement de la part de capital de l'emprunt à mobiliser selon les caractéristiques suivantes :

- Un montant définitif déterminé au plus juste du besoin, avec une mobilisation en une ou plusieurs tranches,
- Une affectation au financement des opérations conduites sur les CIS Les Echelles, La Plagne et Aix-les-Bains,
- Un remboursement sur une durée de 6 ans au maximum, sans dépasser le 31 décembre 2023.

Le SDIS de la Savoie a ainsi mobilisé un volume global d'emprunt de 1 727 043 €, dont une première tranche en 2018 d'un montant de 1 099 979 € et une seconde tranche en 2019 d'un montant de 627 064 €.

Lors de sa séance du 21 février 2020, le Conseil départemental a décidé de réajuster le montant de la subvention d'équipement allouée au SDIS de la Savoie de 1 M€ à un montant de 1,5 M€ afin de tenir compte de l'état d'avancement des projets et de l'évolution du coût réel des opérations.

Trois nouveaux projets ont émergé en 2021 pour une réalisation rapide sous maîtrise d'ouvrage communale principalement dans le cadre de bâtiments dits « complexes » à affectations multiples : Les Ménuires, Grésy-sur-Isère et Saint-François-Longchamp (dont la mise en œuvre ne s'est toutefois pas concrétisée). Ces opérations sont susceptibles, en fonction de leur état d'avancement, de faire l'objet d'un financement dans le cadre de l'enveloppe de subvention de 1,5 M€ allouée par le Département dans le cadre de la programmation actuelle.

Lors de sa séance du 18 novembre 2022, la Commission permanente a approuvé la répartition de la subvention d'équipement de 1,5 M€ inscrite par le Conseil départemental lors de sa séance du 17 décembre 2021 de vote du Budget primitif 2022, entre les opérations immobilières arrêtées dans le cadre de sa programmation pluriannuelle établie pour 2017/2024, intégrant 3 nouveaux projets précités.

CIS	Nature des travaux	Montant TTC des travaux	Montant de la participation			
			Total participation	Versement au 31/12/2021	Reste à verser au 31/12/2021	Appel budget 2022 Solde
SUD LAC	Construction	7 716 520.00	3 209 350.58	3 187 098.59	22 251.99	0.00
CHAMBERY	Extension restructuration	5 367 634.16	2 221 533.17	2 197 674.23	23 858.94	0.00
GRESY/ISERE	Extension restructuration	503 840.24	72 357.08	0.00	72 357.08	48 238.05
LES BELLEVILLE	Extension restructuration	841 500.00	351 730.17	132 266.24	219 463.93	219 463.93
TOTAL		14 429 494.40	5 854 971.00	5 517 039.06	337 931.94	267 701.98

CIS	Nature des travaux	Montant TTC des travaux	Total participation	Modalité participation		Versement au 31/12/2021	Appel budget 2022
AIX LES BAINS	Extension restructuration	12 069 799.00	5 051 693.04	Emprunt	875 241.99	552 042.79	161 599.59
				Subvention	4 176 451.05	82 229.11	925 537.78
				TOTAL	5 051 693.04	634 271.90	1 087 137.37
LES ECHELLES	Extension restructuration	736 133.06	307 548.90	Emprunt	214 217.28	135 113.63	39 551.84
				Subvention	93 331.62	93 331.62	0.00
				TOTAL	307 548.90	228 445.25	39 551.84
LA PLAGNE	Construction	3 413 019.69	1 327 839.73	Emprunt	637 583.73	426 366.12	105 608.81
				Subvention	690 256.00	690 256.00	0.00
				TOTAL	1 327 839.73	1 116 622.12	105 608.81
TOTAL		16 218 951.75	6 687 081.67		6 687 081.67	1 979 339.27	1 232 298.02

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Permettre le fonctionnement des services d'incendie et de secours dans des conditions financières maîtrisées »

Le dispositif de financement des CIS instauré en 2017, au regard de la programmation pluriannuelle du SDIS de la Savoie pour 2017/2024, a permis de donner de la visibilité budgétaire au SDIS pour lui permettre de réaliser des projets structurants, tout en maîtrisant le cadrage budgétaire avec une subvention d'un montant annuel de 1 M€, revalorisée de + 500 000 € en 2020 pour tenir compte de l'évolution de la nature de certains projets.

Adoptée par le Conseil départemental lors de sa réunion du 18 décembre 2020, la convention pluriannuelle de partenariat signée le 25 janvier 2021 pour la période 2021 à 2023 a pour vocation de fournir un cadre pour la mise en œuvre des réformes nécessaires, en donnant au SDIS de la Savoie la visibilité budgétaire pour ce faire. La convention est également constituée d'engagements et d'objectifs donnés au SDIS73, en particulier s'agissant de la mise en œuvre de réformes structurelles de son organisation opérationnelle.

L'ensemble des mesures de réforme du SDIS73 se traduit néanmoins par des impacts budgétaires conséquents sur ces 3 exercices, dont l'essentiel du financement est supporté par le Département.

Toutefois, cet exercice d'anticipation et de prévision a trouvé ses limites dans un contexte de forte tension inflationniste sur les charges de fonctionnement en matière d'énergies et de croissance de la masse salariale du fait de mesures gouvernementales prises à l'échelle nationale.

Ces éléments de contexte ont nécessité une réévaluation conséquente de la participation allouée par le Département au financement du SDIS de la Savoie dès 2022.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

Un diagnostic organisationnel, juridique et financier du Service a été conduit en 2020, préalablement à la mise en place d'un conventionnement pluriannuel traduisant les conséquences financières des orientations à mettre en œuvre sur les 3 prochaines années, tout en intégrant des objectifs de performance partagés. Cela devait permettre à terme de contenir la progression de la contribution annuelle du Département au fonctionnement du SDIS (pénalisée par le plafonnement légal de la contribution du bloc communal au financement du SDIS, dont la suppression supposerait une évolution des textes).

L'ensemble des mesures de réforme du SDIS73 s'est néanmoins traduit par des impacts budgétaires conséquents sur 3 exercices, dont l'essentiel du financement est supporté par le Département, aggravés par le contexte de forte tension inflationniste sur les charges de fonctionnement en matière d'énergies et de croissance de la masse salariale du fait de mesures gouvernementales prises à l'échelle nationale.

La convention pluriannuelle de partenariat, signée le 25 janvier 2021, arrive à son terme en 2023.

La mise en place d'une nouvelle convention pluriannuelle devra intégrer les nouveaux enjeux opérationnels et financiers 2024-2028, issus de la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) engagée en 2023 par le SDIS de la Savoie.

S'agissant du financement des CIS, le travail sur une nouvelle programmation immobilière à compter de 2024 est en cours d'étude.





Approche Européenne



RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2021/2022

Commissions d'élus : **1^{ère} commission**

Direction concernée :

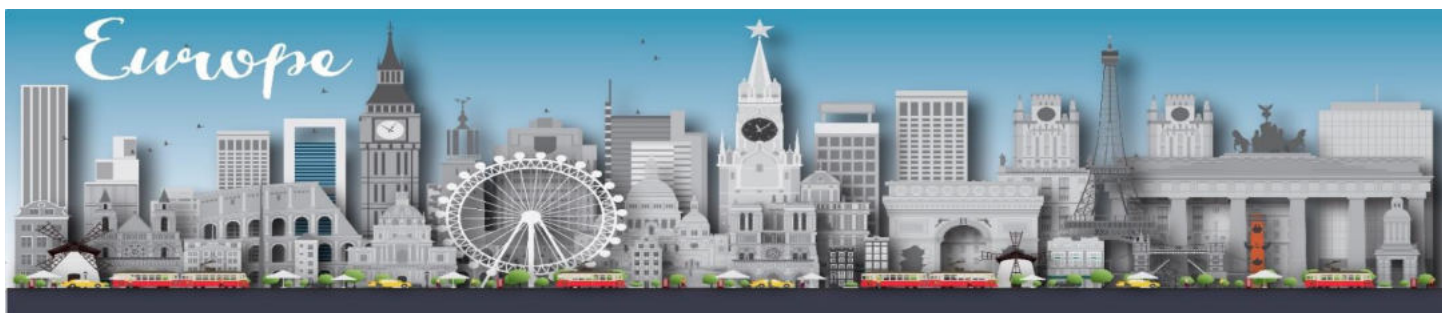
- **Pôle Solidarités territoriales – Direction des politiques territoriales**



SOMMAIRE

SYNTHESE	107
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	108
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	110
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	112
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	119

SYNTHESE - PROGRAMMES EUROPÉENS



Des financements au bénéfice de nombreux projets pour la Savoie

Contexte

Les fonds européens au travers des différents programmes représentent un apport financier important pour la Savoie. Ils ont permis l'émergence de nombreux projets qui n'auraient sans doute pas vu le jour autrement. Ce sont ainsi près de 74 millions d'euros de retombées financières qui ont été perçues en Savoie sur la période 2014-2020.

Tous les 7 ans, l'Union européenne révisé sa stratégie d'attribution des fonds européens pour répondre aux enjeux des territoires et des populations. Les priorités thématiques de la période 2021-2027 sont fortement influencées par les annonces de la Commission européenne en faveur d'un pacte vert pour l'Europe.

L'année 2022 s'est inscrite dans ce contexte de chevauchement des deux périodes de programmation, à la fois dans une logique de continuité et d'adaptation à la crise sanitaire avec notamment les crédits du plan de relance de l'UE, de réalisation de la fin de la programmation 2014-2020, et d'une mobilisation importante dans le cadre du lancement de la programmation européenne 2021-2027.

Enjeux

- Assurer le cofinancement de l'action départementale en matière de solidarité sociale, permettant ainsi une démultiplication des actions grâce aux fonds européens.
- Développer le financement d'actions du Département en matière de solidarité territoriale ou sociale par des fonds européens.
- Assurer un accompagnement technique pour le suivi et la mobilisation optimale des programmes européens.
- Garantir aux territoires l'effet levier des fonds européens par la mobilisation de crédits spécifiques "Europe" du Département.
- Ambition politique autour d'une réflexion visant à construire une stratégie de coopération transfrontalière conjointe avec les partenaires italiens.

Principales réalisations

- Réalisation des Plans Intégrés Territoriaux (PITER) et Thématiques (PITEM) dans le cadre du programme de coopération territoriale européenne ALCOTRA au sein desquels le Département est impliqué en qualité de partenaire, pour un montant de retombées FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) en Savoie de plus de 7 M€.
- Adaptation à la crise sanitaire et abondement à hauteur de 800 000 € de crédits REACT supplémentaires sur l'année 2022 dans le cadre de la subvention globale FSE permettant d'éviter une année de rupture entre les deux périodes de programmation européenne.
- Accompagnement des 6 territoires labellisés « Groupes d'Acteurs Locaux » (GAL, dispositif LEADER) au travers d'une enveloppe de crédits spécifiques de 6,7 M€ du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Chiffres et indicateurs clés 2022 :

4,38 équivalents temps plein (ETP) (au sein de l'unité Europe du Service des Affaires Agricoles et Européennes), venant en appui à l'ensemble des services intervenant dans ce domaine.

74 M€ de fonds européens mobilisés sur le territoire de la Savoie au titre de la programmation 2014-2022, au profit de **700** projets dont près de **10M€** de recettes pour le Département.

Près de **10 000** bénéficiaires d'une action d'insertion financée par les subventions globales FSE 2014-2022.

REACT : plan de relance de la commission européenne, à la suite de la crise COVID-19, accordant des crédits complémentaires sur la subvention globale FSE.

88 projets LEADER accompagnés par 432 142 € de crédits spécifiques permettant de mobiliser **1,7 M€** de fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

L'année 2023 amorce le lancement effectif de la nouvelle période de programmation européenne 2021-2027, l'ensemble des programmes opérationnels ayant été validés par la Commission européenne. Afin d'accroître l'efficacité de l'action départementale, l'offre de services mise en place au sein de l'unité affaires européennes se renforce. L'objectif visé est de faciliter la mobilisation de financements européens en faveur des projets portés par la collectivité départementale, de consolider son rôle de relai des territoires auprès des instances en charge de la mise en œuvre des programmes européens ainsi que de renforcer ses relations transfrontalières par le développement d'une stratégie de coopération construite conjointement avec la Région Autonome de la Vallée d'Aoste et la Région Piémont au travers de la signature d'un accord-cadre transfrontalier.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Depuis 1989, la mobilisation des acteurs et territoires de la Savoie pour mobiliser des crédits européens est toujours plus importante.

La mobilisation des fonds européens sur le Département de la Savoie s'est faite historiquement au travers du programme Interreg Alcotra entre 1989 et 1993 et s'est ensuite diversifiée par la mobilisation de crédits liés à la politique de développement rural (via l'objectif 5b financé par le FEDER, le FEOGA - Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole - et le FSE entre 1994 et 1999, puis l'objectif 2 entre 2000 et 2006, le programme LEADER).

La période de programmation 2007-2013 a vu une augmentation importante des retombées de l'ensemble des fonds que ce soit le FSE, le programme Alcotra, le FEDER régional et par la mise en place du POIA (Programme opérationnel interrégional massif Alpes) financé également par le FEDER pour atteindre sur la période 2007-2013, un total de près de 77 M€ de crédits européens mobilisés en Savoie.

L'année 2022 s'inscrit dans un contexte de chevauchement des deux périodes de programmation à la fois dans une logique de continuité et d'adaptation à la crise sanitaire avec notamment les crédits du plan de relance de l'UE (REACT EU), de réalisation de la fin de la programmation 2014-2020, et d'une mobilisation importante dans le cadre du démarrage de la programmation européenne 2021-2027.

Pour la programmation 2014-2022, au 31 décembre 2022, il y a déjà plus de 74 M€ de fonds européens mobilisés en Savoie.

Crédits européens mobilisés en Savoie sur la période 2014-2022 (millions d'euros)

FEADER	Programme régional FEDER/FSE	Programme national FSE	FEDER ALCOTRA	POIA	Programme RHONE SAONE	TOTAL
30,6 M€	11 M€	7,7 M€	18 M€	6,5M€	0,9 M€	74,7M€

Les fonds européens, au travers des différents programmes (Programme de coopération transfrontalière ALCOTRA, programme opérationnel Interrégional de massif Alpes - POIA, FSE national, FEDER/FSE régional, FEADER LEADER), représentent un apport financier important pour la Savoie. Ils ont permis l'émergence de nombreux projets qui n'auraient sans doute pas vu le jour autrement. Au fil des campagnes de programmation, le Département s'est attaché à maintenir sa capacité à bénéficier et faire bénéficier le territoire savoyard et ses acteurs des programmes financés par l'Union Européenne. D'ores et déjà, ce sont ainsi plus de 74 M€ de retombées financières qui ont été perçues en Savoie sur la période 2014-2020.

Ce résultat est le fruit d'une forte implication du Département que ce soit par sa participation aux instances de pilotage de programmes européens (ALCOTRA, POIA et FEDER régional), par la gestion en tant qu'organisme intermédiaire du volet inclusion du fonds social européen, ou par la mise en œuvre de crédits spécifiques dédiés aux projets européens sur le territoire savoyard (ALCOTRA et LEADER plus particulièrement).

Ces programmations bénéficient donc aux territoires, mais également au Département lui-même pour la mise en œuvre de ses politiques et de ses propres projets (en matière d'insertion et d'actions patrimoniales notamment). Elles s'inscrivent dans un objectif d'optimisation des politiques de solidarité sociale et territoriale du Département à travers les fonds européens. Elles ont également permis de tester de nouvelles approches territoriales que ce soit à travers les plans intégrés territoriaux ou thématiques dans le programme ALCOTRA (PITER/PITEM) ou les espaces valléens sur le programme Massif des alpes POIA.

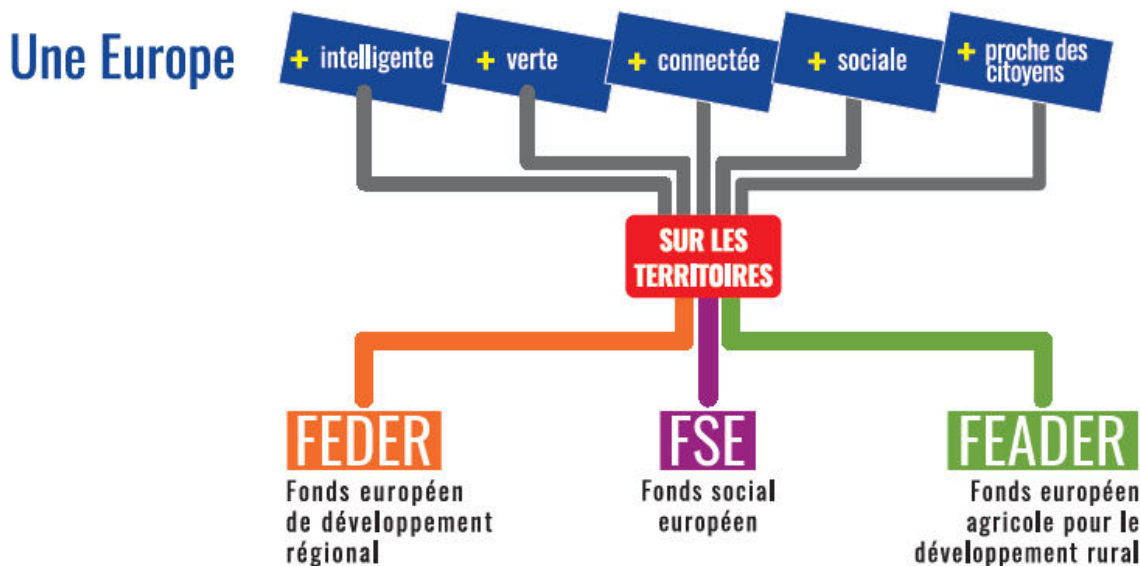
Forte de ces résultats, et afin d'accroître l'efficacité de l'action départementale, une nouvelle offre de services a été mise en place au sein de l'unité « Europe » du service des affaires agricoles et européennes. Les objectifs visés sont de faciliter la mobilisation de financements européens en faveur des projets portés par la collectivité départementale, et de renforcer le rôle du Département comme relai des territoires auprès des instances en charge de la mise en œuvre des programmes européens.

Tous les 7 ans, l'Union européenne révisé sa stratégie d'attribution des fonds européens pour répondre aux enjeux des territoires et des populations. Les priorités thématiques de la période 2021-2027 sont fortement influencées par les annonces de la Commission européenne en faveur d'un pacte Vert pour l'Europe.

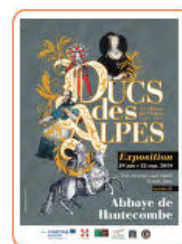
Ainsi pour la période de programmation 2021- 2027, la stratégie européenne est organisée autour de cinq objectifs stratégiques :

- Objectif stratégique 1 : Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation vers une économie innovante et intelligente.
- Objectif stratégique 2 : Une Europe plus verte et à faible émission de carbone, par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation aux changements climatiques et de la prévention des risques.
- Objectif stratégique 3 : Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC.
- Objectif stratégique 4 : Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux.
- Objectif stratégique 5 : Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières au moyen d'initiatives locales.

Pour cette nouvelle période de programmation, la Région Auvergne Rhône alpes est reconduite dans son rôle d'autorité de gestion régionale des fonds FEDER, FSE+, FEADER, ainsi que sur le programme de coopération transfrontalier Alcotra. Concernant le programme de massif des Alpes (ex POIA), celui-ci a été intégré dans le programme FEDER-FSE+ piloté par la Région Sud PACA comprenant un volet massif dédié aux espaces valléens.



+ concrètement en images :



© Adobe Stock - Réalisation PSTD-SG - Mars 2020

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2020 à 2022

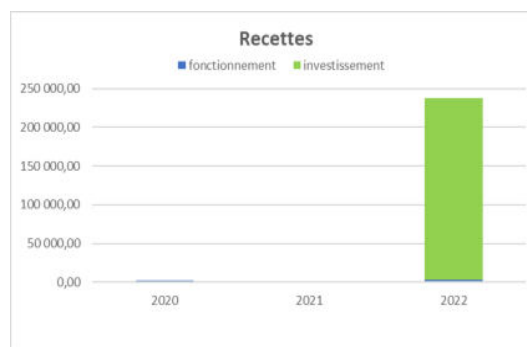
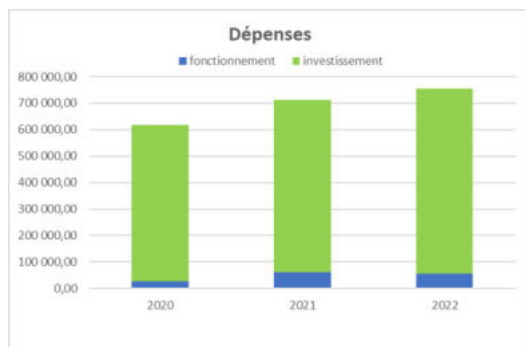
Secteurs budgétaires de la politique AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECTEURS BUDGETAIRES

PROCEDURES CONTRACTUELLES

Dépenses	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 28 Février 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique						
PROCEDURES CONTRACTUELLES	28 297,55	590 918,73	61 443,46	650 629,90	57 177,52	697 333,96
Dépenses par section :	28 297,55	590 918,73	61 443,46	650 629,90	57 177,52	697 333,96
	total année : 619 216,28		total année : 712 073,36		total année : 754 511,48	

Recettes	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 28 Février 2023	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
Par politique						
PROCEDURES CONTRACTUELLES	2 494,00	0,00	0,00	0,00	3 721,57	234 277,70
Dépenses par section :	2 494,00	0,00	0,00	0,00	3 721,57	234 277,70
	total année : 2 494,00		total année : 0,00		total année : 237 999,27	



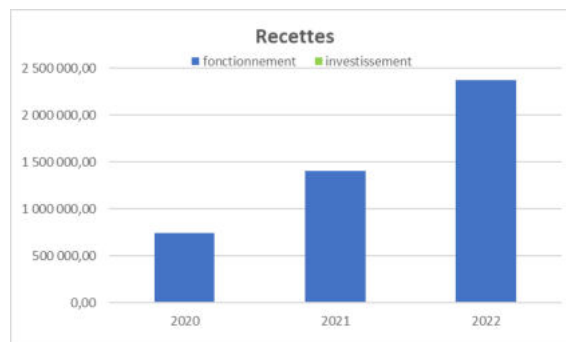
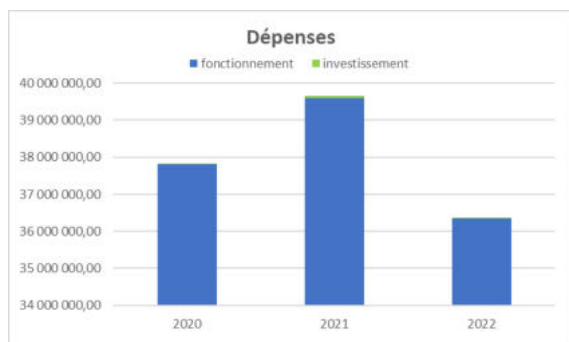
Secteurs budgétaires et non budgétaires de la politique SOCIAL COHESION

SECTEURS BUDGETAIRES

INSERTION PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION

Dépenses	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 28 Février 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique						
INSERTION PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION	37 807 080,97	3 000,00	39 598 459,14	62 793,50	36 339 906,07	14 000,00
Dépenses par section :	37 807 080,97	3 000,00	39 598 459,14	62 793,50	36 339 906,07	14 000,00
	total année : 37 810 080,97		total année : 39 661 252,64		total année : 36 353 906,07	

Recettes	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 28 Février 2023	
	Recette Fonctionnement	Dépense Investissement	Recette Fonctionnement	Dépense Investissement	Recette Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique INSERTION PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION	747 337,54	0,00	1 410 078,66	0,00	2 370 509,41	0,00
Dépenses par section :	747 337,54	0,00	1 410 078,66	0,00	2 370 509,41	0,00
	total année : 747 337,54		total année : 1 410 078,66		total année : 2 370 509,41	



👤 Moyens humains par secteurs en 2019-2020-2021 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2020	2021	2022
E A U R P O E C E H N E E	PROCEDURES CONTRACTUELLES (politique aménagement)	PSTD	DPT	4,24	4,24	4,33
	Sous-total du secteur			4,24	4,24	4,33
	INSERTION PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION (politique cohésion sociale)	PSTD	DPT	0,05	0,05	0,05
	Sous-total du secteur			0,05	0,05	0,05
TOTAL tous effectifs pour la politique				4,29	4,29	4,38

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



L'effectif « Métiers de l'Europe » du service des affaires agricoles et européennes est quasi entièrement cofinancé par des fonds européens (1 poste cofinancé à 92,5 % : animation ALCOTRA, 1 poste financé à plus de 50 % dans le cadre de la subvention globale FSE, 1 poste de gestionnaire valorisé dans le cadre du suivi de plusieurs projets ALCOTRA, 1 poste de responsable d'unité valorisé dans le cadre des coûts forfaitaires).

Les objectifs visés par l'offre de services de l'unité affaires européennes sont de faciliter la mobilisation de financements européens en faveur des projets portés par la collectivité départementale, et de renforcer son rôle de relai des territoires auprès des instances en charge de la mise en œuvre des programmes européens.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Optimiser les politiques de solidarité sociale et territoriale du Département avec les fonds européens	1.1. Assurer le cofinancement de l'action départementale en matière de solidarité sociale par des fonds européens	1.1.1. Accompagner le développement d'actions par les territoires dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion par la mobilisation du FSE 1.1.2. Maintenir le niveau d'intervention du Plan Départemental d'Insertion à travers la subvention globale FSE
	1.2. Assurer un accompagnement technique pour le suivi et la mobilisation optimale des programmes européens	1.2.1. Maintenir le nombre de projets qui émergent sur des fonds européens 1.2.2. Améliorer la sécurisation des opérations et les recettes attendues
	1.3. Développer le financement d'actions du Département en matière de solidarité territoriale ou sociale par des fonds européens	1.3.1. Augmenter la diversification des fonds européens pour accompagner les projets du Conseil Départemental et permettre une mise en œuvre des politiques départementales avec des financements européens (logique d'optimisation financière)
	1.4. Garantir aux territoires l'effet levier sur les fonds européens par la mobilisation de crédits spécifiques "Europe" du Département	1.4.1. Accroître le nombre de projets savoyards mobilisant les crédits spécifiques "Europe" du Département

Objectif politique 1. Optimiser les politiques de solidarité sociale et territoriale du Département avec les fonds européens

Objectif stratégique 1.1. Assurer le cofinancement de l'action départementale en matière de solidarité sociale par des fonds européens

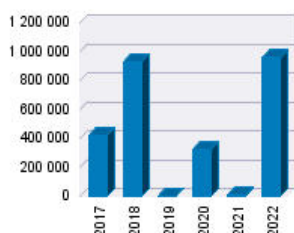
Objectif opérationnel 1.1.1. Accompagner le développement d'actions par les territoires dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion par la mobilisation du FSE

L'ensemble des retombées montre bien l'effet démultiplicateur du FSE qui permet d'avoir une politique de l'insertion et d'aider plus de structures et/ou plus intensément avec « peu » de crédits départementaux :

Pour les opérations « FSE-Territoires » : cela permet d'apporter un financement à des opérations qui n'auraient probablement pas pu recevoir de crédits du Département.

1.1.1.1 PERF - Montant de subventions programmé au titre du FSE sans contreparties du Département

Période	Euros
2017	418 475 €
2018	927 476 €
2019	0 €
2020	320 343 €
2021	3 675 €
2022	952 290 €

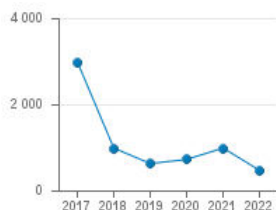


La programmation des opérations permettant l'accompagnement de projets infra-départementaux portés par d'autres structures (principalement intercommunalités) sans cofinancement départemental issu du Programme départemental d'insertion permet d'agir sur les publics relevant du Département (Bénéficiaires du RSA et autres publics en situation de pauvreté) et se poursuit de façon continue.

A noter : Une enveloppe complémentaire issue du plan de relance de l'UE, REACT s'élevant à 800 000 € supplémentaire sur la SG FSE ont rendu possible une programmation sur l'année 2022, afin d'éviter une année de rupture entre les deux périodes de programmation (2014-2020/ 2021-2027). Pour la future période de programmation, un système d'autorisation d'engagement/crédits de paiement a été instauré afin de permettre une gestion budgétaire plus efficace.

1.1.1.2 PERF - Nombre de participants ayant bénéficié d'une action d'insertion financée par le FSE

Période	Nombre
2017	3 000
2018	1 000
2019	640
2020	735
2021	1 000
2022	484



Le nombre de participants aux actions d'insertion financées par le FSE constitue un résultat positif pour le Département, il est conforme aux prévisions du cadre de performance, malgré des retards parfois pris dans le démarrage des actions par les maîtres d'ouvrage.

En cumulé, se sont près de 9 500 participants qui ont été accompagnés.

Objectif opérationnel

1.1.2. Maintenir le niveau d'intervention du Plan Départemental d'Insertion à travers la subvention globale FSE

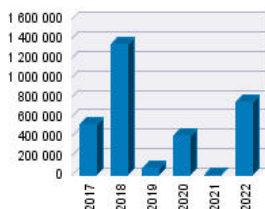
L'ensemble des retombées montre bien l'effet démultiplicateur du FSE qui permet d'avoir une politique de l'insertion et d'aider plus de structures et/ou plus intensément avec « peu » de crédits départementaux :

- Pour les « opérations du Programme Départemental d'insertion » : besoin de moins de crédits départementaux permettant ainsi de plus importantes subventions et/ou plus de projets bénéficiaires.

1.1.2.1 PERF - Montant de subventions programmées au titre du FSE/PDI* (effet levier)

*Programme Départemental d'Insertion

Période	Euros
2017	511 155 €
2018	1 335 329 €
2019	60 000 €
2020	395 105 €
2021	0 €
2022	740 418 €



La programmation sur l'année 2021 ayant été effectuée en anticipation fin 2020, cela explique le taux nul.

Pour 2022, programmation de l'enveloppe complémentaire issue du plan de relance de l'UE, REACT s'élevant à 800 000 €.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Assurer le cofinancement de l'action départementale en matière de solidarité sociale par des fonds européens »

Le Département de la Savoie agit en qualité d'organisme intermédiaire pour la gestion des subventions globales du fonds social européen (FSE) depuis 2008. C'est à ce titre qu'il gère une subvention globale sous le contrôle de l'autorité de gestion déléguée, à savoir la DREETS AURA (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), pour un montant de près de 6 M€ sur la période 2014-2022.

Le plan de relance européen « REACT EU » a donné lieu à l'affectation de crédits supplémentaires auprès des états membres afin de faire face à la crise suite à la pandémie Covid-19.

En qualité d'organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale FSE, le Département de la Savoie s'est vu allouer une enveloppe financière supplémentaire de 800 000 € par le Préfet de Région. Ces crédits supplémentaires adossés à la subvention globale 2018-2022 ont été mobilisés en priorité pour des projets d'accompagnement global. Le taux d'intervention FSE a pu exceptionnellement atteindre 100 %.

Objectif politique	1. Optimiser les politiques de solidarité sociale et territoriale du Département avec les fonds européens
Objectif stratégique	1.2. Assurer un accompagnement technique pour le suivi et la mobilisation optimale des programmes européens

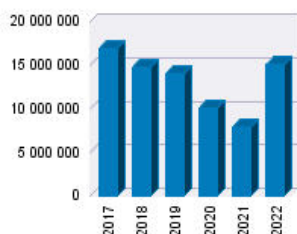
Objectif opérationnel	1.2.1. Maintenir le nombre de projets qui émergent sur des fonds européens
------------------------------	---

La ligne de crédits spécifiques Europe du Département permet un effet levier très important (jusqu'à *4 sur le LEADER), Cette ligne de crédits spécifiques est fortement sollicitée par les territoires GAL LEADER, un peu moins sur les dossiers ALCOTRA en raison déjà du fort taux d'intervention du programme (85 %).

A noter : Le Département de la Savoie est le seul département de la Région AURA à maintenir cette ligne de crédits spécifiques dédiée permettant l'émergence de projets qui n'auraient sans doute pas vu le jour sans cela.

1.2.1.1 ACT - Montant total des fonds européens programmés sur l'ensemble du territoire de la Savoie au titre du FEDER, du FSE, du FEADER

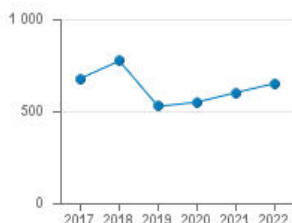
Période	Euros
2017	16 781 070 €
2018	14 661 074 €
2019	13 925 201 €
2020	10 051 897 €
2021	7 847 016 €
2022	14 996 984 €



L'année 2022 finalise la réalisation de la programmation 2014 – 2022, fortement poussée par les programmes FSE et FEADER. Le dispositif Leader fait l'objet de deux années de transition (2021 et 2022) comme le programme FEADER en attendant l'élaboration du plan stratégique national pour la politique agricole commune (PAC).

1.2.1.2 ACT - Nombre de projets programmés sur l'ensemble du territoire de la Savoie au titre du FEDER, du FSE, du FEADER

Période	Nombre
2017	682
2018	777
2019	530
2020	553
2021	605
2022	655



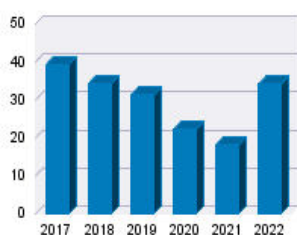
Le nombre de projets programmés a continué de croître en raison des opportunités de réaffectations des crédits de fin de programmation et du plan de relance de l'UE, REACT en réponse à la crise sanitaire.

Objectif opérationnel	1.2.2. Améliorer la sécurisation des opérations et les recettes attendues
------------------------------	--

Dans le cadre de l'offre de service proposée par l'unité affaires européenne, l'une des missions est d'assurer la sécurisation des recettes sur le volet ALCOTRA et sur le FSE.

1.2.2.1 PERF - Montant des fonds européens programmés / habitants

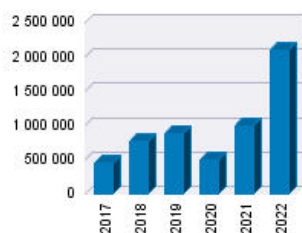
Période	Euros
2017	39 €
2018	34 €
2019	31 €
2020	22 €
2021	18 €
2022	34 €



Dans le cadre de la fin de programmation et des obligations de programmation notamment en vue de dégagement d'office, hausse du montant alloué par habitants.

1.2.2.2 PERF - Montant des recettes perçues par rapport au montant des recettes programmées (FEDER, FSE, FEDER Alcotra)

Période	Euros
2017	434 741 €
2018	755 018 €
2019	868 724 €
2020	483 188 €
2021	989 795 €
2022	2 091 527 €



La programmation 2014-2020 a démarré doucement et l'encaissement des recettes intervient souvent avec un décalage de plusieurs années après la réalisation des projets, ce qui explique cette variation importante.

FOCUS SUR

Fonds social européen FSE+ 2021-2027

Dans le cadre de la nouvelle période de programmation européenne 2021-2027, les Départements vont pouvoir intervenir dans le cadre de la priorité 1 du programme opérationnel national FSE+ : « Insertion professionnelle et inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus ».

Le Département s'est vu confirmer par un courrier du 12 mars 2021 du Préfet de Région sa position d'organisme intermédiaire pour la période 2021-2027 sur le territoire savoyard. Par courrier du 21 juillet 2022, le Préfet de Région a notifié une enveloppe de 5,5 millions d'euros complétée par un forfait d'assistance technique de 2,96 %, soit un montant maximal de 162 800 €, pour financer une partie des frais de gestions inhérents à l'organisme intermédiaire.

Avec le nouveau programme opérationnel FSE+ validé le 28 octobre 2022 par la Commission Européenne, les Départements peuvent intervenir dans le cadre de la priorité 1 « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus » au travers des Objectifs Spécifiques « H » afin de favoriser l'inclusion active dans et par l'emploi et « L » pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

Les dispositifs d'inclusion et de solidarité sociale seront au cœur de l'action selon une démarche partenariale et de proximité. Le Département entendra ainsi conserver sa capacité à impulser de nouvelles actions pour assurer l'adaptation de son territoire aux évolutions à venir.

A travers l'objectif spécifique « H » « Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés », le but est de proposer une offre adaptée aux besoins du territoire savoyard.

Par ailleurs, le programme FSE+ s'ouvre pour cette nouvelle période de programmation à de nouvelles thématiques et de nouveaux publics. Avec l'objectif spécifique « L » « Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants ».

Le nouveau programme permettra ainsi de couvrir un large choix d'actions et d'agir en complémentarité entre l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale. La demande de subvention globale a été déposée en ce sens auprès des services de l'Etat fin 2022 afin de conventionner et d'encadrer la gestion des crédits FSE + dès le début de l'année 2023.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.

« Assurer un accompagnement technique pour le suivi et la mobilisation optimale des programmes européens »

Les fonds européens, au travers des différents programmes (Programme de coopération transfrontalière ALCOTRA, Programme Opérationnel Interrégional de massif Alpes - POIA, FSE national, FEDER/FSE régional, FEADER LEADER), représentent un apport financier important pour la Savoie. Ce sont ainsi plus de 74 M€ de retombées financières qui ont été perçues en Savoie sur la période 2014-2020, dont 10 M€ de recettes pour le Département.

Afin d'accroître l'efficacité de l'action départementale, l'offre de services mise en place au sein de l'unité affaires européennes se renforce avec l'intégration d'une nouvelle chargée de coopération territoriale européenne au 1^{er} janvier 2023. L'objectif visé est de faciliter la mobilisation de financements européens en faveur des projets portés par la collectivité départementale, de consolider son rôle de relai des territoires auprès des instances en charge de la mise en œuvre des programmes européens ainsi que de renforcer les relations transfrontalières par le développement d'une stratégie de coopération construite conjointement avec la Région Autonome de la Vallée d'Aoste et la Région Piémont au travers de la signature d'un accord-cadre transfrontalier.

Objectif politique 1. Optimiser les politiques de solidarité sociale et territoriale du Département avec les fonds européens

Objectif stratégique 1.3. Développer le financement d'actions du Département en matière de solidarité territoriale ou sociale par des fonds européens

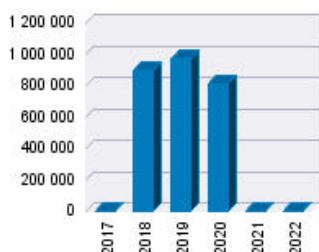
Objectif opérationnel 1.3.1. Augmenter la diversification des fonds européens pour accompagner les projets du Conseil Départemental et permettre une mise en œuvre des politiques départementales avec des financements européens (logique d'optimisation financière)

Pour mémoire : Délibération cadre votée lors du DOB 2020 précisant la stratégie retenue dans le cadre de la préparation des programmes 2021-2027 et le rôle du Département :

- ➔ Faire valoir les intérêts du Département et de ses territoires auprès des différentes autorités de gestion
- ➔ Maintenir des lignes de crédits spécifiques permettant un effet levier important
- ➔ Faire converger les politiques départementales et européennes afin de permettre des retombées financières importantes pour le département et ses territoires.

1.3.1.1 ACT - Montant des fonds européens programmés pour les projets dont la collectivité est partenaire

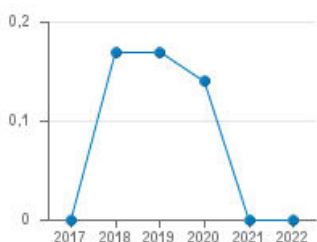
Période	Euros
2017	0 €
2018	891 490 €
2019	963 050 €
2020	810 756 €
2021	0 €
2022	0 €



Les montants de cet indicateur correspondent aux plans intégrés territoriaux (PITER) et thématiques (PITEM), pour lesquels le Département est impliqué en qualité de partenaire (le PITEM PACE avec la direction des archives, du patrimoine et des musées, le PITEM MITO avec la direction des politiques territoriales et le PITER Graies lab avec la direction des politiques territoriales), et 1 dossier d'assistance technique (poste d'animation), l'année 2022 s'inscrit dans la poursuite de la réalisation des projets programmés les années précédentes.

1.3.1.1 PERF - Part des fonds européens programmés par rapport au budget global de la collectivité

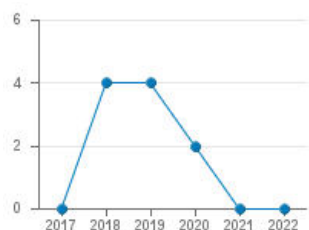
Période	Taux
2017	0,00
2018	0,17
2019	0,17
2020	0,14
2021	0,00
2022	0,00



Aucun projet n'a été programmé en 2022, les projets s'inscrivant sur des réalisations pluriannuelles.

1.3.1.2 ACT - Nombre de projets programmés dont la collectivité est partenaire

Période	Nombre
2017	0
2018	4
2019	4
2020	2
2021	0
2022	0



Pas de nouveaux projets programmés mais des réalisations qui se sont poursuivies sur 2022.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3



« Développer le financement d'actions du Département en matière de solidarité territoriale ou sociale par des fonds européens »

L'unité Europe se mobilise pour favoriser la programmation d'actions bénéficiant de fonds européens pour le Département lui-même (culture d'optimisation financière et de la recette), et pour que soient défendus les besoins et enjeux du Département dans le cadre du démarrage de la programmation européenne 2021-2027.

La programmation Alcotra 2021-2027 a démarré en juillet 2022 avec la validation par la Commission européenne du programme opérationnel ALCOTRA 2021-2027 suivi du lancement du 1er appel à projets qui se clôture au 15 février 2023.

Les thématiques retenues dans le programme sont les suivantes :

- le numérique (numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organisations de recherche et des acteurs publics) et développement des compétences pour la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'entrepreneuriat,
- les énergies renouvelables, adaptation au changement climatique/prévention des risques, protection et préservation de la nature/biodiversité et mobilité urbaine durable,
- l'éducation, santé, culture et tourisme durable.
- Une partie des crédits sera également dédiée au soutien aux approches territoriales transfrontalières et à la structuration des espaces transfrontaliers, à l'amélioration de la gouvernance transfrontalière et aux micro-projets.



Objectif politique 1. Optimiser les politiques de solidarité sociale et territoriale du Département avec les fonds européens

Objectif stratégique 1.4. Garantir aux territoires l'effet levier sur les fonds européens par la mobilisation de crédits spécifiques "Europe" du Département

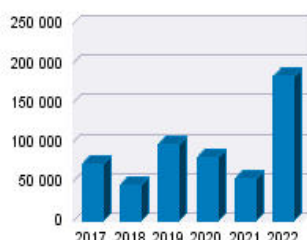
Objectif opérationnel 1.4.1. Accroître le nombre de projets savoyards mobilisant les crédits spécifiques "Europe" du Département

Pour mémoire : Délibération cadre votée lors du DOB 2020 précisant la stratégie retenue dans le cadre de la préparation des programmes 2021-2027 et le rôle du Département :

- ➔ Faire valoir les intérêts du Département et de ses territoires auprès des différentes autorités de gestion
- ➔ Maintenir des lignes de crédits spécifiques permettant un effet levier important
- ➔ Faire converger les politiques départementales et européennes afin de permettre des retombées financières importantes pour le département et ses territoires.

1.4.1.1 ACT - Montant des crédits spécifiques mobilisés (effet levier)

Période	Euros
2017	71 169 €
2018	44 657 €
2019	96 475 €
2020	79 268 €
2021	52 666 €
2022	182 157 €



Les crédits spécifiques Leader sont actuellement fortement sollicités en lien avec la réaffectation des reliquats de fin de programme.

Le taux de financement Alcotra atteignant 85% du plan de financement, les partenaires publics n'ont pas sollicité l'enveloppe de crédits spécifiques autant que lors de la programmation précédente.

A noter : dans le cadre de la prochaine période de programmation, le taux d'intervention Alcotra est passé à 80%.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4.



« Garantir aux territoires l'effet levier sur les fonds européens par la mobilisation de crédits spécifiques "Europe" du Département »

Sur la période de programmation 2014-2020, au titre de l'enveloppe dédiée, 88 projets ont été accompagnés soit une aide de 432 142 € de crédits spécifiques permettant de mobiliser 1,7 M€ de fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

La ligne de crédits spécifiques Europe du Département permet un effet levier très important (jusqu'à *4 sur le LEADER), Cette ligne de crédits spécifiques est fortement sollicitée par les territoires leader, un peu moins sur les dossiers ALCOTRA en raison déjà du fort taux d'intervention du programme (85 %).

A noter : Le Département de la Savoie est le seul Département de la Région AURA à maintenir cette ligne de crédits spécifiques dédiée permettant l'émergence de projets qui n'auraient sans doute pas vu le jour sans cela.

Après deux années de transition (2021 et 2022), le dispositif LEADER 2014-2020 se termine, les derniers engagements juridiques pouvant encore intervenir jusqu'au 30 avril 2023 permettant ainsi aux territoires labellisés d'optimiser leur maquette financière.

Concernant le programme LEADER 2023-2027 qui doit démarrer en 2023, un appel à candidature a été lancé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en sa qualité d'autorité de gestion. Le dépôt des candidatures est fixé au 30 décembre 2022.

Pour la Savoie, deux territoires se sont organisés : - Le territoire « entre Lacs et Montagnes » qui se compose du syndicat mixte du parc naturel régional de Chartreuse, du syndicat mixte du parc naturel régional du massif des Bauges, du syndicat mixte de l'Avant-pays savoyard, de l'association Espace Belledonne et de la communauté d'agglomération du pays voironnais.

- Le territoire « TAM » qui se compose de l'Assemblée de Pays Tarentaise-Vanoise, la communauté d'agglomération Arlysère et le syndicat de pays de Maurienne.

La sélection des territoires par l'autorité de gestion est attendue pour février 2023, les territoires retenus seront conventionnés pour un démarrage de la programmation au 1er juillet 2023

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

AJUSTEMENTS FORMALISES

OBJECTIF STRATÉGIQUE	MESURES	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
					25%	50%	75%	100%
1.2 Assurer un accompagnement technique pour le suivi et la mobilisation optimale des programmes européens	1 E1 Accompagnement et suivi de la mobilisation des programmes européens en Savoie	A poursuivre					😊	
1.3. Développer le financement d'actions du Département en matière de solidarité territoriale ou sociale par des fonds européens	1 E3 Augmenter l'accompagnement des projets du Département par des financements européens	A poursuivre					😊	
1.4. Garantir aux territoires l'effet levier sur les fonds européens par la mobilisation de crédits spécifiques "Europe" du Département	1 E2 Garantir aux territoires l'effet levier sur des fonds européens par la mobilisation de crédits spécifiques «Europe» du Département	A poursuivre lorsque cela est nécessaire A conserver dans le cadre de la future période de programmation notamment au vu de la baisse des taux d'intervention					😊	

L'Union européenne révisé, tous les 7 ans, la stratégie d'attribution des fonds européens pour répondre aux enjeux des territoires et des populations. Les nouvelles priorités thématiques sont fortement influencées par les annonces de la Commission européenne en faveur d'un Pacte Vert pour l'Europe et d'une politique de cohésion qui doit répondre à la crise sanitaire et économique qui traverse, actuellement, l'Europe.

Pour la période 2021-2027, ces fonds soutiennent 5 objectifs stratégiques visant à rendre l'Europe plus compétitive, plus verte, plus résiliente et à faibles émissions de carbone, plus connectée, plus sociale et inclusive et toujours plus proche des citoyens.

Les fonds européens sont mis en œuvre à travers différents programmes régionaux et interrégionaux déclinés en axes d'intervention et objectifs concrets qui répondent aux thématiques d'innovation, de soutien aux PME, d'écologie, de développement rural et de formation professionnelle. Des thématiques nouvelles pourront être soutenues par les fonds européens notamment pour répondre aux enjeux mis en lumière par la crise sanitaire dont la santé et le tourisme.

Par ailleurs, le Département s'engage vers le renforcement des relations transfrontalières par le portage d'une stratégie de coopération transfrontalière.

Un renforcement de la dynamique partenariale avec la Région Vallée d'Aoste a été enclenchée, sur cette nouvelle programmation, à travers le projet Respiration Jeunesse, porté par le Département en tant que chef de file et qui préfigure la mise en place d'un protocole d'accord transfrontalier sur la politique jeunesse.

L'objectif de la démarche sera de disposer d'un cadre de référence en matière de coopération transfrontalière pour avoir une intervention fondée, plus structurée, plus efficace et d'affirmer le rôle du Département comme un moteur de la coopération transfrontalière. Il s'agira plus largement de se saisir de la coopération transfrontalière comme riche de réelles plus-values, contribuant directement à la réalisation des priorités de développement territorial identifiées par le Département. Pour ce faire il est proposé de développer une stratégie transfrontalière construite conjointement avec la Région Autonome de la Vallée d'Aoste et la Région Piémont au travers de la signature d'un accord-cadre transfrontalier.



Agriculture



**RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2021/2022**

Commissions d'élus : **3^{ième} commission**

Directions concernées :

- Pôle Solidarités territoriales – Direction des politiques territoriales
- Pôle Solidarités territoriales – Laboratoire d'analyses vétérinaires



SOMMAIRE

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	124
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	125
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs.....	127
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	138

0,93%



Depuis 2013, l'essentiel des politiques agricoles et forestières sont menées au sein du Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB) sous forme de politiques communes, menées de concert par les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. Toutefois, le Département de la Savoie intervient directement sur certaines politiques et projets : les analyses vétérinaires, le suivi de l'abattoir de Chambéry, la politique foncière et d'aménagement rural et la démarche en faveur d'un développement des circuits courts. Le résultat de ces partenariats complémentaires est ici présenté.

Contexte

Agriculture et forêts jouent un rôle majeur en matière d'aménagement, d'entretien, de préservation et d'attractivité des espaces de montagne et de piémont en Savoie. Les productions à forte valeur ajoutée confirment globalement leur succès.

L'année 2022 a été marquée une nouvelle fois par des aléas climatiques qui ont pénalisé l'agriculture savoyarde avec un épisode de grêle important qui a fortement impacté la Combe de Savoie et les productions viticoles et de pépinières viticoles en juin et les périodes de sécheresse et de canicule durables qui ont touché plus particulièrement l'élevage.

Principales réalisations

- Lancement du travail sur la production de viande hachée savoyarde et les besoins en équipements structurants pour les circuits courts dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- Validation de la nouvelle Délégation de Service Public sur l'abattoir de Chambéry

- Soutien exceptionnel aux productions viticoles et pépinières viticoles touchées par la grêle de juin 2022

Enjeux

- Soutenir les filières agricole et bois dans la production, la transformation et la commercialisation,
- Accompagner l'évolution de l'agriculture et de l'exploitation forestière en prenant en compte la question environnementale,
- Préserver et aménager les espaces agricoles et forestiers pour maintenir les capacités de production locale en Savoie Mont-Blanc,
- Sensibiliser le grand public à la qualité des produits et filières agricoles et forestiers savoyards,
- Soutenir l'innovation et la Recherche & Développement au service des filières agricoles et forestières savoyardes,
- Participer à améliorer la qualité sanitaire des élevages (laboratoire).

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2022 :

5,37 M€ (CA 2022)

21,81 équivalents temps plein (ETP) permanents

2 000 exploitations agricoles

419 bénéficiaires de subventions (Département et Conseil Savoie Mont Blanc)

2 M€ d'aides à l'investissement programmés (Département et Conseil Savoie Mont Blanc)

575 856 € : montant des taxes d'analyse perçues au laboratoire d'analyses vétérinaires

Perspectives de l'action départementale en quelques mots...

Les perspectives de travail pour les deux ans à venir concernent les thématiques suivantes :

- La poursuite et le développement des actions dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial : foncière alimentaire et mise en place d'une « ceinture verte » pour la production maraîchère, faisabilité de développement de viande hachée locale, logistique des circuits courts
- Finalisation des travaux sur l'abattoir de Chambéry
- Redéfinition des politiques agricoles et forêt-filière bois, suite à l'arrêt d'une politique mutualisée avec le Département de Haute Savoie dans le cadre du Conseil Savoie Mont Blanc avec un focus sur les enjeux alimentation de proximité et adaptation au changement climatique
- Articulation de la politique du Département avec le nouveau cadre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) qui se mettra en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2023.

Concernant le Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires (LDAV), la mutualisation doit être réinterrogée suite à la dissolution du CSMB et aux enjeux réglementaires. Pour autant, la mise en cohérence et la répartition des activités entre les deux plateaux techniques (laboratoires vétérinaires Savoie et Isère) se poursuit et, au-delà de la mise à disposition du poste de directeur, d'autres agents seront concernés par la mutualisation de leurs compétences dans les mois à venir.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

L'agriculture du Département de la Savoie représente 1,6% des emplois totaux du Département de la Savoie (contre 2,4% au niveau national), pour 2 000 exploitations agricoles et 5 800 actifs en équivalent temps plein. La surface agricole du Département est de 120 000 ha représentant 20% de la surface totale du Département. La surface forestière est de 220 000 ha environ soit 35% de la surface totale. Les caractéristiques montagnardes représentent des contraintes à l'activité agricole et forestière (pentes, climat).



©eve hilaire - studio des 2 prairies_Département de la Savoie

Dans ce contexte, l'agriculture de Savoie (et plus largement de Savoie Mont Blanc) s'est engagée depuis plusieurs décennies dans les productions sous signe de qualité. Savoie Mont Blanc dispose ainsi de 14 productions sous indications géographiques (Appellations d'Origine Protégée AOP, Indication Géographique Protégée IGP), qui permettent de dégager une forte valeur ajoutée sur l'ensemble de la filière et notamment en faveur des producteurs. En ce sens, l'objectif politique affiché de maintenir et développer une agriculture, une filière bois et des espaces de qualité et à forte valeur ajoutée s'inscrit dans cette ligne directrice.

L'année 2022 est de nouveau une année difficile pour le secteur agricole. La sécheresse et la canicule connues au cours du printemps et de l'été 2022 ont affecté en particulier les productions fourragères et l'élevage. Un épisode de grêle a détruit une part importante des surfaces en pépinière viticole ainsi qu'une partie du vignoble situé sur la Combe de Savoie. Parallèlement, les marchés de ces produits agricoles se sont plutôt bien tenus en 2022. En dépit de l'augmentation du coût des intrants, les ventes ont été correctes dans l'ensemble avec une augmentation des prix à la vente sur certaines productions (lait et viande en particulier), et de bons à très bons résultats sur la filière viticole permise par la réouverture complète des stations au cours de l'hiver 2021-2022. L'arboriculture a connu une année plus difficile, la hausse du coût des intrants n'ayant pu être totalement repercutée sur les prix de vente.

Sur le secteur de la filière bois, l'année 2022 est une très bonne année encore tirée par la demande post Covid. Toutefois, un retournement de conjoncture s'opère en fin d'année avec le fort ralentissement des constructions au niveau mondial avec des répercussions prévisibles sur la vente des résineux en 2023.

FOCUS SUR ...

Le bois ça vous branche : 9^è édition

Depuis 2014, les forêts départementales de la Combe d'Aillon sont le support de la Manifestation le « Bois ça vous branche » sur 3 journées. Organisé avec le Parc Naturel Régional des Bauges, l'ensemble des partenaires forestiers et l'enseignement, cet événement qui a lieu fin septembre chaque année, permet à des jeunes lycéens, collégiens, étudiants ou personnes en recherche d'emploi de découvrir ce qu'est une forêt et les métiers qui s'y rapportent : de la conduite des arbres à la transformation.

Le bois abattu est scié sur place puis façonné au cours de l'année par les lycéens et étudiants avant d'être réutilisé pour améliorer les conditions d'accueil du public (construction de tables de pique-nique, etc.).

2 600 élèves ont ainsi pu participer depuis 9 ans et découvrir l'univers de la forêt et de la transformation du bois.

Forêt Fabuleuse : 1^ère édition

Pour la 1^{ère} fois, cet événement a été suivi d'une journée destinée au grand public : « Forêt Fabuleuse », permettant à chacun de découvrir la forêt, d'assister aux démonstrations de professionnels : bûcheron, débardeur, scieur, charpentier, sculpteur ou de participer aux jeux et ateliers autour du bois.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



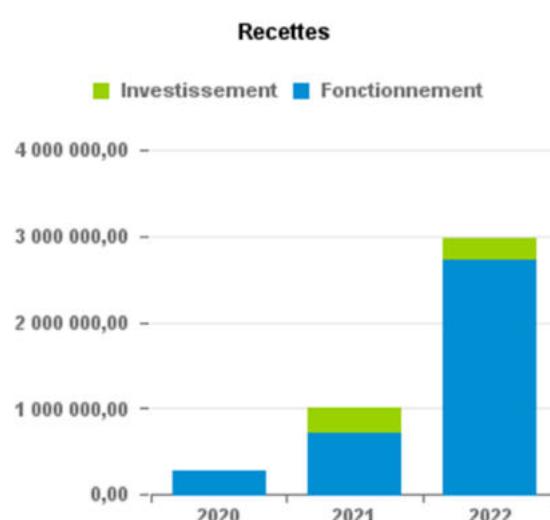
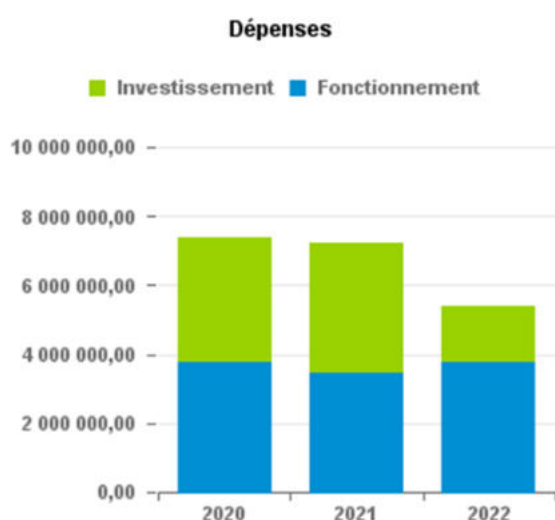
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2020 à 2022

Secteurs budgétaires de la politique AGRICULTURE

SECTEURS BUDGETAIRES
AGRICULTURE ET FORETS
LUTTE CONTRE LES MALADIES DES ANIMAUX

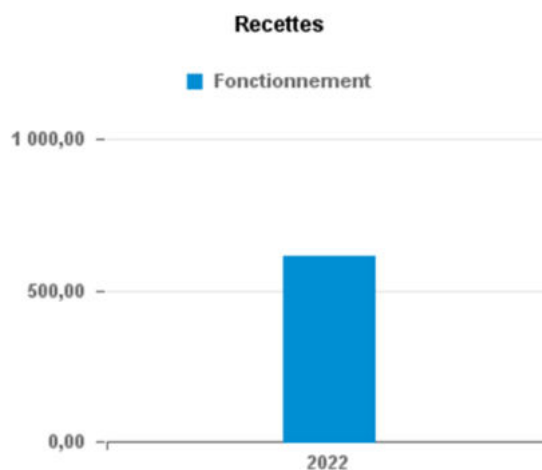
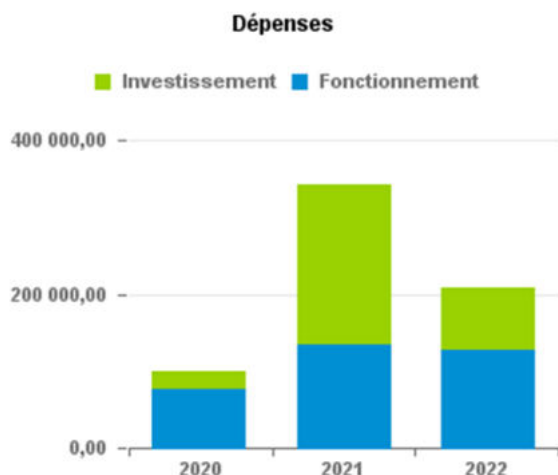
Dépenses	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 22 Février 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique						
AGRICULTURE ET FORETS	2 933 943,68	3 519 737,80	2 555 945,30	3 731 852,90	2 980 295,59	1 599 457,94
LUTTE CONTRE LES MALADIES DES ANIMAUX	842 064,04	86 333,12	912 081,38	0,00	795 321,96	
Dépenses par section :	3 776 007,72	3 606 070,92	3 468 026,68	3 731 852,90	3 775 617,55	1 599 457,94
	total année : 7 382 078,64		total année : 7 199 879,58		total année : 5 375 075,49	

Recettes	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 22 Février 2023	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
Par politique						
AGRICULTURE ET FORETS	276 350,49	0,00	705 954,06	296 274,00	2 714 339,99	255 828,00
Dépenses par section :	276 350,49	0,00	705 954,06	296 274,00	2 714 339,99	255 828,00
	total année : 276 350,49		total année : 1 002 228,06		total année : 2 970 167,99	



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 21 Février 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSTD DPT Aff agric et europ	75 525,83	25 039,00	134 538,44	208 625,00	128 240,53	79 265,10
	total année : 100 564,83		total année : 343 163,44		total année : 207 505,63	

Recettes - CTS 3E GENERATION	CA 2022 données au : 21 Février 2023
	Recette Fonctionnement
PSTD DPT Aff agric et europ	610,00



† Moyens humains par secteurs en 2020-2021-2022 †

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2020	2021	2022
A G R I C U L T U R E	AGRICULTURE ET FORETS	PSTD	DPT	6,12	5,93	5,85
	Sous-total du secteur			6,12	5,93	5,85
	LUTTE MALADIE ANIMAUX	PSTD	LDAV	17,9	17,2	15,96
	Sous-total du secteur			17,9	17,2	15,96
TOTAL tous effectifs pour la politique				24,02	23,13	21,81

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



L'équipe agriculture, alimentation forêt a été réorganisée en unité même si globalement les effectifs sont stabilisés.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Maintenir et développer une agriculture, une filière bois et des espaces de qualité et à forte valeur ajoutée	1.1. Soutenir les filières agricoles et bois dans la production, la transformation et la commercialisation	1.1.1. Soutenir la production agricole et forestière savoyarde
		1.1.2. Soutenir la transformation des produits agricoles et forestiers de Savoie
		1.1.3. Soutenir la commercialisation des produits agricoles, agro-alimentaires et forestiers de Savoie
		1.1.4. Permettre à l'abattoir de Chambéry de fonctionner de manière optimale en volume et en qualité sanitaire
		1.1.5. Mettre en place une démarche sur les circuits courts et l'alimentation
		1.1.6. Soutenir le pastoralisme
		1.1.7. Valoriser le patrimoine forestier, agricole et pastoral départemental
	1.2. Accompagner l'évolution de l'agriculture et de l'exploitation forestière en prenant en compte la question environnementale	1.2.1. Accompagner l'évolution des pratiques agricoles et forestières pour un meilleur respect de l'environnement
		1.2.2. Accompagner l'adaptation au changement climatique des professionnels agricoles et forestiers
	1.3. Préserver et aménager les espaces agricoles et forestiers pour maintenir les capacités de production locale en Savoie Mont-Blanc	1.3.1. Accompagner les stratégies foncières locales et aider au développement d'une gestion intégrée des espaces, auprès des collectivités, des collectifs d'acteurs et des opérateurs
	1.4. Sensibiliser le grand public à la qualité des produits et filières agricoles et forestiers savoyards	1.4.1. Favoriser l'accueil du public dans les forêts départementales
		1.4.2. Soutenir la promotion des produits agricoles et forestiers savoyards
	1.5. Soutenir l'innovation et la Recherche & Développement au service des filières agricoles et forestières savoyardes	1.5.1. Soutenir l'innovation et la Recherche & Développement au service des filières agricoles et forestières savoyardes
	1.6. Améliorer la qualité sanitaire des élevages	1.6.1. Développer le contrôle sanitaire des cheptels en garantissant aux éleveurs savoyards un accompagnement à des conditions favorables

Objectif politique 1. Maintenir et développer une agriculture, une filière bois et des espaces de qualité et à forte valeur ajoutée

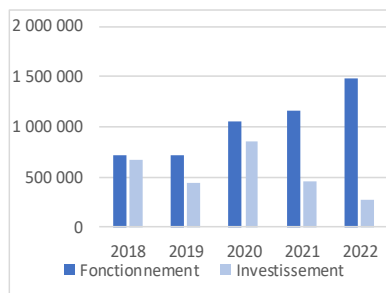
Objectif stratégique 1.1. Soutenir les filières agricoles et bois dans la production, la transformation et la commercialisation

Objectif opérationnel 1.1.1. Soutenir la production agricole et forestière savoyarde

Pour cet objectif, l'essentiel des financements transite par le Conseil Savoie Mont Blanc et, pour le soutien aux projets d'investissements, viennent en complément des financements apportés par les fonds européens (FEADER), la Région Auvergne Rhône Alpes et l'Etat. L'objectif a été atteint en 2022 puisque la totalité des projets pour lesquels des demandes de financement ont été faites ont été soutenus.

1.1.1.1 PERF - Montant des subventions en faveur de la production agricole

Période	Fonctionnement	Investissement
2018	713 283	671 379
2019	721 109	440 135
2020	1 061 964	850 838
2021	1 162 968	454 614
2022	1 476 805	275 226



©eve hilaire - studio des 2 prairies_ Département de la Savoie

En fonctionnement, elles correspondent au soutien général en faveur des organismes agricoles, qui permettent aux agriculteurs de bénéficier d'un certain nombre de services (conseil et accompagnement des agriculteurs, soutien au sanitaire, syndicats agricoles, services de remplacement, etc.).

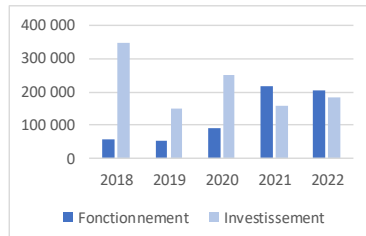
En investissement, le Conseil Savoie Mont Blanc intervient aux côtés de la Région dans le cadre du « Plan de Développement Rural » notamment pour le soutien aux investissements dans les bâtiments d'élevage ». Ce Plan représente en 2022 une subvention de l'ordre de 200 000€.

Le Conseil Savoie Mont Blanc intervient également dans le cadre de contrats de filière ovine, caprine, viticole, fruits et légumes à hauteur de 20% à 40% du coût de l'investissement total. Cette intervention permet la modernisation des exploitations de ces différentes filières (aide à l'acquisition de matériels plus performants, serres, etc.).

Au total, les subventions versées ont généré un investissement de l'ordre de 1,7 millions d'euros par les différents porteurs de projet.

1.1.1.1 PERF - Montant des subventions en faveur de la production forestière

Période	Fonctionnement	Investissement
2018	56 574	348 611
2019	52 287	150 982
2020	92 329	253 178
2021	217 075	156 789
2022	206 354	184 168



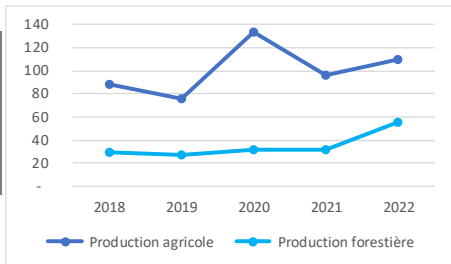
La totalité des subventions transite par le Conseil Savoie Mont Blanc.

En fonctionnement, il s'agit des subventions versées aux organisations de propriétaires publics et privés pour les actions favorisant l'exploitation forestière (actions en faveur du regroupement foncier, accompagnement des projets et travaux d'exploitation...).

En investissement, l'intervention du Conseil Savoie Mont Blanc a permis d'améliorer l'accessibilité en forêt (investissements sur les pistes et routes forestières, soutien à l'exploitation par câble).

1.1.1.2 ACT - Nombre de dossiers de demandes de subvention soutenus dans le cadre du soutien à la production

Période	Production agricole	Production forestière
2018	88	30
2019	76	27
2020	133	32
2021	96	32
2022	110	56



Le nombre de dossiers traités demeure soutenu et est en hausse par rapport à 2021

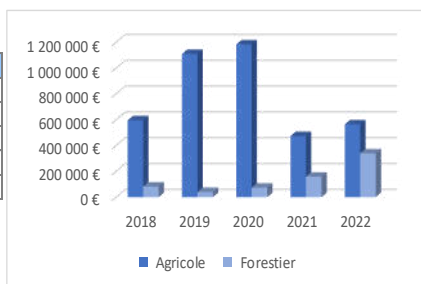


Objectif opérationnel 1.1.2. Soutenir la transformation des produits agricoles et forestiers de Savoie

Un objectif opérationnel atteint, avec une dynamique enclenchée sur les démarches de circuits courts.

1.1.2.1 PERF - Montant des subventions d'investissement en faveur de la transformation des produits agricoles et forestiers

Période	Agricole	Forestier
2018	595 398 €	82 214 €
2019	1 108 714 €	40 034 €
2020	1 182 558 €	73 694 €
2021	473 979 €	158 589 €
2022	563 398 €	339 227 €

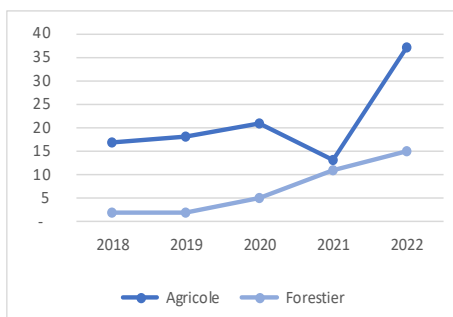


La baisse importante constatée depuis 2021 sur le soutien aux investissements au niveau agricole s'explique par la fin du cycle de financement ouvert dans le cadre du FEADER dans l'attente d'un nouveau programme qui débutera en 2023.

Par contre, la très belle dynamique de projets dans le domaine de la transformation du bois se confirme après l'année 2022, portée par l'évolution positive des cours du bois.

1.1.2.2 ACT - Nombre de dossiers de demandes de subvention soutenus dans le cadre du soutien à la transformation des produits agricoles et forestiers

Période	Agricole	Forestier
2018	17	2
2019	18	2
2020	21	5
2021	13	11
2022	37	15



Le nombre de dossiers agricoles augmente significativement en investissement sous l'effet de la dynamique autour des circuits courts et de la fin de programmation européenne (dossiers plus nombreux mais pour un volume financier moindre).

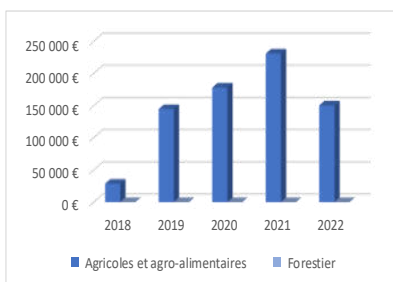


Objectif opérationnel 1.1.3. Soutenir la commercialisation des produits agricoles, agro-alimentaires et forestiers de Savoie

Un objectif opérationnel atteint avec une dynamique sur les projets de vente directe et de magasins de producteurs qui ne se dément pas.

1.1.3.1 PERF - Montant des subventions d'investissement en faveur de la commercialisation des produits agricoles et agro-alimentaires et forestiers savoyards

Période	Agricoles et agro-alimentaires	Forestier
2018	28 713 €	0 €
2019	144 623 €	0 €
2020	177 821 €	0 €
2021	230 820 €	0 €
2022	150 474 €	0 €



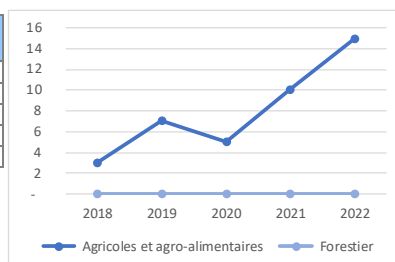
Ces projets d'investissements financés dans le cadre du Conseil Savoie Mont Blanc ont permis d'améliorer le local de vente d'exploitations agricoles ou de magasins de producteurs.



©eve hilaire - studio des 2 prairies_ Département de la Savoie

1.1.3.2 ACT - Nombre de dossiers de demandes de subvention soutenus dans le cadre du soutien à la commercialisation des produits agricoles et agro-alimentaires et forestiers

Période	Agricoles et agro-alimentaires	Forestier
2018	3	0
2019	7	0
2020	5	0
2021	10	0
2022	15	0

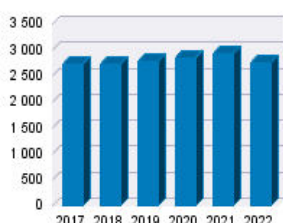


La dynamique de diversification des productions agricoles et de vente à la ferme ou dans des magasins de producteurs se confirme d'année en année.

Objectif opérationnel 1.1.4. Permettre à l'abattoir de Chambéry de fonctionner de manière optimale en volume et en qualité sanitaire

1.1.4.1 ACT - Tonnage de viande valorisée par l'abattoir de Chambéry

Période	Tonnes
2017	2 700
2018	2 700
2019	2 748
2020	2 830
2021	2 900
2022	2 727



Le Syndicat mixte de l'abattoir de Chambéry (SMAC), composé à 75% du Département et à 25% de Grand Chambéry, est la structure porteuse de l'abattoir. Sa gestion est confiée à la SAB (Savoie Abattage) dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

Après la forte embellie de 2021 liée au contexte post Covid, les tonnages abattus ont diminué à environ 2 700 tonnes, soit le niveau d'avant crise Covid.

Les travaux de modernisation de l'abattoir ont été engagés en 2022 et se termineront courant 2023.

Objectif opérationnel 1.1.5. Mettre en place une démarche sur les circuits courts et l'alimentation

Depuis fin 2018, le Département anime et porte une réflexion à l'échelle de la Savoie pour le développement des circuits courts et une alimentation de qualité pour tous. Après la phase de concertation de 2019, la validation du plan d'action en 2020, le Département a obtenu la labellisation de sa démarche en tant que Projet Alimentaire Territorial. Les premières actions structurantes ont été lancées : projets de création d'une foncière alimentaire et d'une « ceinture verte » (portage d'aménagement pour le maraîchage), étude sur la logistique d'approvisionnement et lancement d'un travail sur la production de viande hachée, réflexions sur la structuration d'une filière viande locale.

Objectif opérationnel 1.1.6. Soutenir le pastoralisme

1.1.6.1 PERF - Montant de subventions en faveur du pastoralisme

Période	Fonctionnement	Investissement
2018	84 314 €	90 682 €
2019	100 000 €	256 394 €
2020	140 266 €	250 785 €
2021	195 258 €	185 020 €
2022	260 285 €	118 486 €



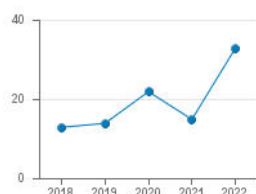
Ce dispositif s'est poursuivi en 2022 suite au lancement d'une politique en faveur du soutien à l'activité laitière en zones pastorales au niveau du Conseil Savoie Mont Blanc.

Par ailleurs, le Département soutient également les investissements permettant d'améliorer les conditions d'utilisation des alpages (accès à l'eau, aménagements de pistes...). Le taux de subvention moyen est de 30%.

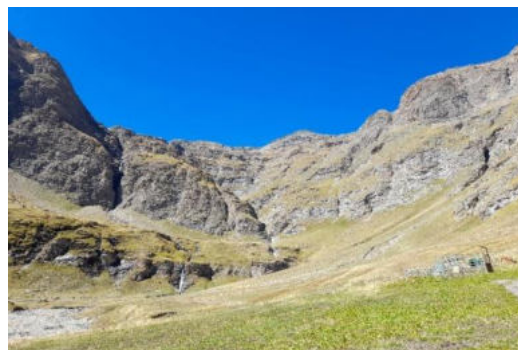
En fonctionnement, le soutien apporté a permis l'accompagnement de projets collectifs en faveur du pastoralisme.

1.1.6.2 ACT - Nombre de dossiers de demandes de subvention traités dans le cadre du soutien au pastoralisme

Période	Nombre
2018	13
2019	14
2020	22
2021	15
2022	33



Le nombre de dossiers augmente significativement sous l'effet de la fin de programmation européenne (dossiers plus nombreux mais pour un volume financier moindre).



Objectif opérationnel 1.1.7. Valoriser le patrimoine forestier, agricole et pastoral départemental

Le Département de la Savoie est propriétaire de plus de 4 100 ha de foncier rural composé pour l'essentiel d'alpages (pour 2 300 ha), de surfaces forestières et de landes (pour 1 100 ha) et de surfaces agricoles pour un peu moins de 200 ha.

Des actions sont plus particulièrement menées sur la gestion des forêts départementales (900 ha) en lien avec l'ONF pour la mise en œuvre du plan de gestion, l'exploitation forestière des parcelles et la valorisation de l'accueil du public (cf. objectif 1.4.1 Favoriser l'accueil du public dans les forêts départementales).

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Soutenir les filières agricole et bois dans la production, la transformation et la commercialisation »

Le soutien financier aux porteurs de projet et aux structures d'accompagnement de l'agriculture contribue activement à l'aide départementale apportée aux filières agricole et forestière.

La plupart des subventions en investissement versées viennent en complément des financements européens et de la Région et garantissent un soutien actif aux projets de modernisation de l'agriculture et dans les techniques de transformation du bois.

En 2022, la dynamique sur le développement des projets en circuits courts que ce soit en investissement (projet de magasins de producteurs, de vente directe à la ferme) ou en études et animation travaillées dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial du Département portée par le Département (équipements structurants, production de viande hachée, projets de foncière et ceinture verte).

L'autre point est la très bonne évolution des projets sur la partie filière bois, portée par l'amélioration de la conjoncture.

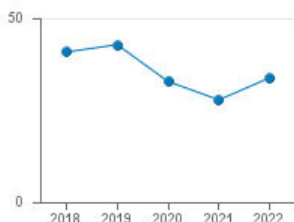
Objectif politique 1. Maintenir et développer une agriculture, une filière bois et des espaces de qualité et à forte valeur ajoutée

Objectif stratégique 1.2. Accompagner l'évolution de l'agriculture et de l'exploitation forestière en prenant en compte la question environnementale

Objectif opérationnel 1.2.1. Accompagner l'évolution des pratiques agricoles et forestières pour un meilleur respect de l'environnement

1.2.1.1 ACT - Nombre de projets soutenus

Période	Nombre
2018	41
2019	43
2020	33
2021	28
2022	34

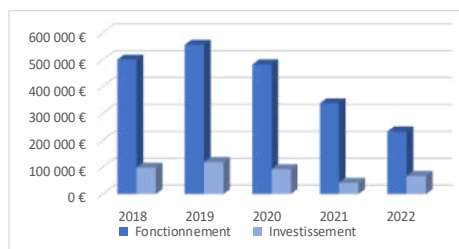


Le nombre de projets soutenus se maintient. L'essentiel des projets concerne des soutiens à l'investissement dans le cadre du soutien aux filières végétales pour la viticulture surtout, mais aussi l'arboriculture et les productions en agriculture biologique.



1.2.1.2 PERF - Montant des subventions versées aux agriculteurs et organismes engagés dans le respect de l'environnement

Période	Fonctionnement	Investissement
2018	499 487 €	97 612 €
2019	555 000 €	119 029 €
2020	481 475 €	92 078 €
2021	337 100 €	41 557 €
2022	232 272 €	67 085 €



En investissement, l'intervention du Conseil Savoie Mont Blanc correspond à 20% du coût du projet. Le Conseil Savoie Mont Blanc intervient soit aux côtés de la Région, soit du FEADER, pour l'acquisition de matériels adaptés à des pratiques plus respectueuses de l'environnement (matériel de traitement, travail du sol, etc.).

En fonctionnement, le soutien concerne les structures de défense et de développement de races locales

(Tarine, Abondance, races à faibles effectifs), d'accompagnement des productions végétales dans le cadre des contrats de filières en cours (viticulture, arboriculture, maraîchage, apiculture) et d'accompagnement des pratiques d'élevage pour le développement de l'agro-écologie, l'amélioration de la qualité de l'eau, etc.

Dans le secteur forestier, le soutien du Conseil Savoie Mont Blanc permet l'aide à des projets favorisant la multifonctionnalité en forêt (production, biodiversité, qualité de l'eau).

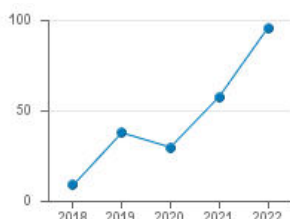
Objectif opérationnel

1.2.2. Accompagner l'adaptation au changement climatique des professionnels agricoles et forestiers

Pour cet objectif, l'année a été marquée par le soutien exceptionnel aux viticulteurs touchés par le gel.

1.2.2.1 ACT - Nombre de projets de professionnels soutenus

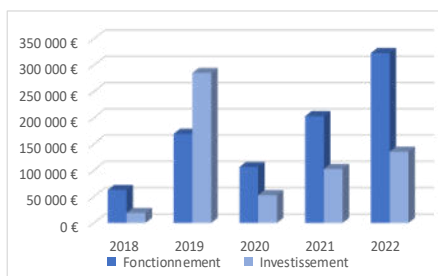
Période	Nombre
2018	9
2019	38
2020	30
2021	58
2022	96



Le nombre de projets soutenus continue sa progression compte tenu des aléas climatiques récurrents : le Département a ainsi versé des aides au secteur arboricole suite au gel de 2021, à la viticulture et aux pépiniéristes viticoles suite à la grêle de 2021 et une première aide d'urgence a été accordée à certains éleveurs suite à la sécheresse de l'été 2022.

1.2.2.2 PERF - Montant des subventions versées aux professionnels agricoles et forestiers, destinées à l'adaptation au changement climatique

Période	Fonctionnement	Investissement
2018	62 692 €	19 310 €
2019	169 405 €	284 950 €
2020	106 094 €	52 694 €
2021	203 000 €	102 408 €
2022	322 753 €	135 519 €



Compte tenu du soutien aux producteurs face aux aléas climatiques, les montants en fonctionnement continuent à augmenter en 2022.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



« **Accompagner l'évolution de l'agriculture et de l'exploitation forestière en prenant en compte la question environnementale** »

Le Département est largement présent pour soutenir les secteurs agricoles et forestiers en cas d'aléas, mais également dans le soutien à des expérimentations : hydrogène en alpage, lutte contre la grêle ou encore par des dispositifs d'accompagnement aux investissements dans les exploitations : filets paragrêle, serres, irrigation...

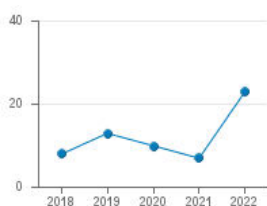
Les enjeux d'adaptation au changement climatique et à la gestion de la ressource en eau en agriculture sont des axes majeurs de la politique qui sera à écrire en 2023 pour les années à venir.

Objectif politique	1. Maintenir et développer une agriculture, une filière bois et des espaces de qualité et à forte valeur ajoutée
Objectif stratégique	1.3. Préserver et aménager les espaces agricoles et forestiers pour maintenir les capacités de production locale en Savoie Mont-Blanc

Objectif opérationnel	1.3.1. Accompagner les stratégies foncières locales et aider au développement d'une gestion intégrée des espaces, auprès des collectivités, des collectifs d'acteurs et des opérateurs
------------------------------	---

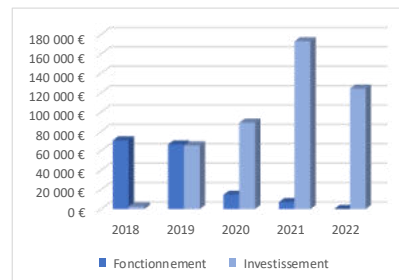
1.3.1.1 ACT - Nombre de projets d'aménagements agricoles et forestiers soutenus

Période	Nombre
2018	8
2019	13
2020	10
2021	7
2022	23



1.3.1.2 ACT - Montant des subventions en faveur des aménagements fonciers agricoles et forestiers

Période	Fonctionnement	Investissement
2018	70 858 €	2 616 €
2019	66 632 €	65 670 €
2020	14 681 €	89 118 €
2021	7 128 €	173 123 €
2022	0 €	124 299 €



Cette thématique est traitée au sein du Département. Le soutien concerne à la fois le secteur forestier et l'agriculture par :

- L'accompagnement de démarches de regroupements fonciers en forêt,
- L'appui aux structures de regroupements de propriétaires fonciers (Associations Foncières Pastorales notamment),
- Les démarches de reconquête foncière ou d'appui à la recherche de foncier pour l'installation d'agriculteurs.
- L'aménagement de pistes forestières

Cet accompagnement se fait en lien avec les territoires. En 2022, les projets concernent la forêt (projets de replantation en forêt privée), la reconquête de surfaces viticoles et l'aménagement de bâtiments agricoles portés par les collectivités.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.



« Préserver et aménager les espaces agricoles et forestiers pour maintenir les capacités de production locale en Savoie Mont-Blanc »

La politique de soutien à l'aménagement confirme sa pertinence que ce soit sur le volet pastoralisme ou forestier.

Objectif politique	1. Maintenir et développer une agriculture, une filière bois et des espaces de qualité et à forte valeur ajoutée
Objectif stratégique	1.4. Sensibiliser le grand public à la qualité des produits et filières agricoles et forestiers savoyards

Objectif opérationnel	1.4.1. Favoriser l'accueil du public dans les forêts départementales
------------------------------	---

Depuis 2014, le Département réalise annuellement des chantiers forestiers de démonstration et de sensibilisation dans la forêt départementale de la Combe d'Aillon. L'organisation de ces journées se déroule en partenariat avec le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, le CFPPA Savoie Bugey, l'ISETA de Poisy (Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy), le lycée professionnel Le Grand Arc, l'ASDEF (Association des Entreprises Forestières des Savoie), l'Office National des Forêts, chargé de la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts de la Combe d'Aillon et, les Groupements de Sylviculteurs des Bauges, la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie (CAUE).

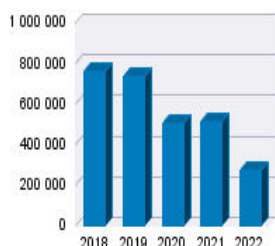
En septembre 2022, près de 500 personnes ont été accueillies dont 400 jeunes du collège à l'université (cf. focus)

Objectif opérationnel

1.4.2. Soutenir la promotion des produits agricoles et forestiers savoyards

1.4.2.1 PERF - Montant des subventions versées par le Département pour la promotion des produits et animations savoyards

Période	Euros
2018	758 685 €
2019	729 568 €
2020	498 288 €
2021	508 559 €
2022	267 354 €



Les subventions versées transitent essentiellement par le Conseil Savoie Mont Blanc. Par cette intervention, ont été soutenus à la fois des programmes de promotion des filières fromagères et viticoles et des manifestations locales de promotion de l'agriculture et de la forêt.

La baisse observée pour la deuxième année s'explique notamment par la diminution du nombre de manifestations, due à la crise sanitaire et à des demandes moins nombreuses sur cette thématique de la part des filières.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4.



« **Sensibiliser le grand public à la qualité
des produits et filières agricoles et forestiers savoyards** »

Le soutien du Conseil Savoie Mont Blanc pour la promotion des produits agricoles permet de faire connaître les produits agro-alimentaires de Savoie Mont Blanc à la fois pour la population locale et à l'extérieur du territoire. Toutefois, il convient de repréciser les contours de cette politique en lien avec l'agence Savoie Mont Blanc.

Objectif politique

1. Maintenir et développer une agriculture, une filière bois et des espaces de qualité et à forte valeur ajoutée

Objectif stratégique

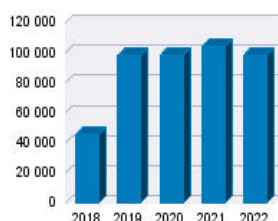
1.5. Soutenir l'innovation et la Recherche & Développement au service des filières agricoles et forestières savoyardes

Objectif opérationnel

1.5.1. Soutenir l'innovation et la Recherche & Développement au service des filières agricoles et forestières savoyardes

1.5.1.1 PERF - Montant des subventions versées par le Département pour le soutien aux opérations de Recherche & Développement

Période	Euros
2018	45 000 €
2019	97 500 €
2020	97 600 €
2021	103 141 €
2022	97 850 €



Ce soutien transite par le Conseil Savoie Mont Blanc. Il s'agit de la contribution du Conseil Savoie Mont Blanc aux opérations de recherche & développement au bénéfice des filières agricoles de Savoie Mont Blanc, notamment au regard de leurs spécificités.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.5.



« **Soutenir l'innovation et la Recherche & Développement
au service des filières agricoles et forestières savoyardes** »

Si le montant attribué est faible au regard des autres objectifs stratégiques, il n'en demeure pas moins important. Il s'agit ici de se donner les moyens de pérenniser et améliorer le modèle agricole savoyard au travers du soutien à la recherche & développement et à l'innovation, notamment pour les productions fromagères au lait cru et les pépinières viticoles sur la question des alternatives au brûlage des sarments de vigne.

Objectif politique

1. Maintenir et développer une agriculture, une filière bois et des espaces de qualité et à forte valeur ajoutée

Objectif stratégique

1.6. Améliorer la qualité sanitaire des élevages

Objectif opérationnel

1.6.1. Développer le contrôle sanitaire des cheptels en garantissant aux éleveurs savoyards un accompagnement à des conditions favorables

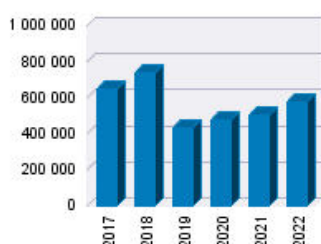
1.6.1.1 PERF - Nombre d'analyses réalisées sur des prélèvements provenant des départements de Haute-Savoie et de l'Isère et total au sein du Laboratoire d'analyses vétérinaires

Période	Haute-Savoie	Isère	Total au sein du Laboratoire
2018	5 676	1 112	48 684
2019	4 948	921	46 401
2020	5 298	619	42 941
2021	5 202	2 149	49 236
2022	5 552	1 058	45 263

La baisse de 8% de l'activité s'explique par le transfert au laboratoire départemental de l'Isère des analyses de sérologies réalisées lors de la prophylaxie 2021-2022. Plus globalement, l'activité est stable depuis 2019.

1.6.1.2 PERF – Montant des taxes d'analyses perçues

Période	Euros
2017	645 069,76
2018	734 550,27
2019	431 027,50
2020	474 455,14
2021	499 874,00
2022	575 856,40

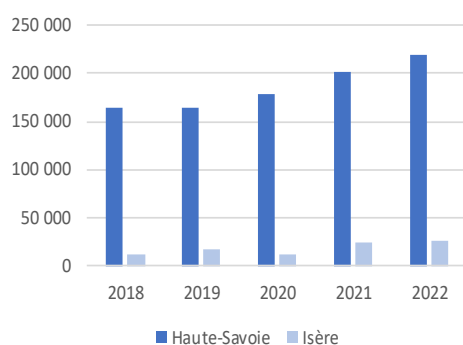


Le montant des taxes d'analyses perçues est en augmentation continue depuis 2019.

L'augmentation en 2022 est en partie due à la facturation de prestations réalisées les années antérieures pour des partenaires historiques et à l'augmentation des analyses réalisées pour la Haute-Savoie.

1.6.1.3 PERF - Montant des analyses facturées pour le département de la Haute-Savoie et de l'Isère

Période	Haute-Savoie	Isère
2018	164 134	11 847
2019	163 755	17 202
2020	177 792	11 402
2021	200 631	24 668
2022	218 481	25 704

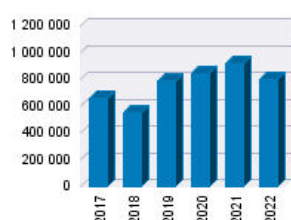


Il est apparu important d'ajouter les montants perçus en adéquation avec les analyses des départements avec lesquels le Laboratoire d'Analyses vétérinaires de Savoie travaille plus étroitement, notamment la Haute Savoie (Lidal) et l'Isère (LVD).

Ces chiffres sont en augmentation depuis 2019, en particulier concernant les analyses des éleveurs de Haute-Savoie, le LDAV 73 réalisant les analyses de diagnostic des animaux des éleveurs de Haute-Savoie, en sous-traitant du LIDAL, délégataire des missions de service public pour la santé animale en Haute-Savoie. L'augmentation des recettes est due à l'augmentation du nombre d'analyses réalisées pour la Haute-Savoie.

1.6.1.4 PERF – Participation financière de la collectivité aux missions du LDAV

Période	Euros
2017	651 308,15
2018	546 517,00
2019	780 089,00
2020	842 064,00
2021	912 081,00
2022	795 322,00



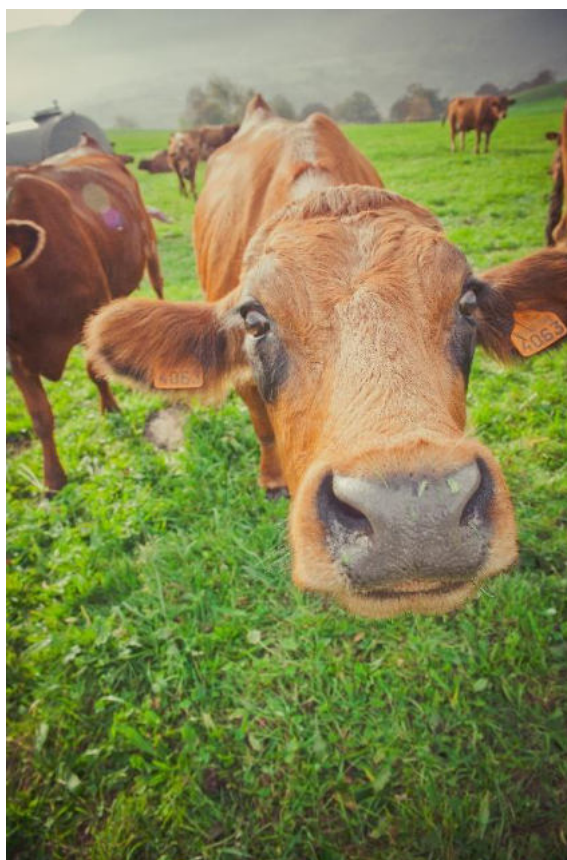
La subvention d'équilibre est en diminution en 2022, grâce à l'augmentation des recettes et la baisse des charges malgré l'augmentation du prix de certains produits.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.6.**« Améliorer la qualité sanitaire des élevages »**

Le laboratoire est toujours autant impliqué dans la surveillance des analyses réglementées. Il est aussi l'outil indispensable au maintien des statuts sanitaires des élevages savoyards.

Bien que le nombre d'analyses réalisées soit en légère diminution suite au transfert de la prophylaxie au LVD 38 en novembre 2021, l'activité reste soutenue. Le LDAV 73 est ainsi toujours autant impliqué dans la surveillance de la brucellose chez les ongulés de montagne, et dans les élevages bovins.

Par ailleurs, la maîtrise budgétaire se poursuit avec une légère baisse de la subvention d'équilibre.



©eve hilaire - studio des 2 prairies_Département de la Savoie

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS



En ce qui concerne les secteurs agricole et forestier, les perspectives de travail pour les deux ans à venir s'orientent vers les thématiques suivantes :

- La poursuite des actions du Plan Alimentaire Territorial : plus particulièrement création d'une foncière alimentaire, d'une SCIC « ceinture verte », du lancement d'un travail sur la logistique alimentaire, la structuration de la filière viande hachée et dans ce cadre la finalisation de la modernisation de l'abattoir de Chambéry
- La refonte de la politique agricole du Département au regard à la fois de la fin de l'intervention du Conseil Savoie Mont blanc sur ces thématiques décidées début 2023 et de la mise en œuvre effective de la nouvelle politique régionale en matière de fonds européens agricoles (FEADER)
- Un travail spécifique de redéfinition de la politique forêt / filière bois
- La prise en compte des questions de changements climatiques, de l'eau de manière transversale à l'ensemble des politiques menées

Concernant le Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires (LDAV), la reprise de la politique agricole par le service affaires agricole de la direction des politiques territoriales, suite à la dissolution du CSMB va rapprocher ce service du Laboratoire Départemental. L'activité du laboratoire est amenée à être plus étroitement liée aux politiques agricoles décidées par les élus. Le projet de mutualisation des laboratoires de l'Isère et de la Savoie va être repensé à l'aune de ce changement et de points sensibles soulevés. Cependant, le travail entre les deux laboratoires publics départementaux se poursuit sur les fonctions support et la mise en cohérence de la répartition des activités entre les deux plateaux techniques (laboratoires vétérinaires Savoie et Isère).



Environnement



RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2021/2022

Commissions d'élus : 2^{ième} commission

Direction concernée :

- Pôle Aménagement – Direction de l'environnement



SOMMAIRE

SYNTHESE	141
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	143
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	146
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs.....	148
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	161

0,87%



Le déploiement de la politique environnement contribue à la préservation d'un cadre de vie exceptionnel en Savoie. De nombreuses thématiques sont traitées : eau, énergie, biodiversité, ... Les services œuvrent au quotidien pour animer des actions en direct ou pour les collectivités territoriales partenaires.

Contexte

Le Département apporte aux collectivités savoyardes notamment au titre de la solidarité territoriale, un accompagnement dans le domaine de l'eau : assistance technique et soutien financier sur des projets d'eau potable, d'assainissement, de gestion des milieux aquatiques et des risques d'inondation (GEMAPI).

Il intervient par ailleurs, au travers du Fonds Risques et Érosions Exceptionnels (FREE), pour aider les collectivités à la réalisation de travaux de réparation de dégâts dus à l'érosion ou aux aléas climatiques (glissements de terrain, débordements torrentiels, ...) ou à la prévention d'événements (chutes de blocs par exemple).

En matière de transition énergétique, le Département s'est engagé dans une démarche interne de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il intervient en faveur de la lutte contre la précarité énergétique et accompagne les démarches territoriales mises en œuvre par les collectivités et soutenues par le réseau associatif local.

Le Département soutient les actions en faveur des espaces naturels et de la biodiversité portées par les collectivités et les opérateurs majeurs de la biodiversité (Conservatoire d'espaces naturels, Conservatoire Botanique, Parc national de la Vanoise...). Il conduit aussi des opérations de restauration des continuités écologiques traversées par les routes départementales et des programmes de sensibilisation à la nature.

Principales réalisations

- Organisation, le 30 novembre 2022, d'une journée départementale sur le thème de l'eau à destination des élus et des techniciens des collectivités gestionnaires de l'eau : mise en réseau et partage d'expérience autour de l'adaptation des services d'eau au changement climatique.

- Mobilisation du service de l'eau sur le suivi des ressources en eau en Savoie pendant l'épisode de sécheresse estivale de 2022
- Elaboration des principaux scénarios de l'étude départementale sur la gestion et la valorisation des boues issues des stations d'épuration.
- Présentation des chiffres clés de l'étude départementale sur l'évolution des ressources en eau dans un contexte de changement climatique
- Animation de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique en Savoie (PTRE73) en partenariat avec les 18 EPCI du territoire (regroupé en 8 entités), l'Etat, la Région, et l'ASDER. La PTRE73 est l'outil opérationnel du Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH). Ce service vise l'information, le conseil et l'accompagnement des savoyards à la rénovation énergétique de leur habitat. Ce dispositif 2021-2023 s'inscrit dans le cadre d'un Appel à manifestation d'intérêt régional.
- Réflexion pour une évolution du soutien financier départemental à la rénovation énergétique de l'habitat privé avec l'objectif du lancement du dispositif Savoie Rénov'Énergie au premier janvier 2023.
- Réalisation d'une étude stratégique pour la restauration des corridors écologiques impactés par le réseau routier départemental
- Réalisation d'un passage petite faune et amphibiens sous la RD916 pour préserver une population de grenouilles rousses.
- Adoption d'une 2^{ème} Convention cadre avec le Parc national de la Vanoise pour 2022-2027

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2022 :

5,03 M€ (CA)

20,75 équivalents temps plein (ETP)

780 : nombre de logements rénovés ayant bénéficié du dispositif de soutien financier pour lutter contre la précarité énergétique

10 118 : nombre de tonnes équivalent carbone émises en 2021, dont 54% patrimoine bâti, 38% entretien routier, 6% déplacements professionnels et 2% aéroport (hors avions)
(Bilan des émissions de gaz à effet de serre réglementaire patrimoine et services)

36 dossiers retenus dans l'appel à projet EAU 2022 pour 1.4 M€ d'aides

338 510 € de subventions départementales FREE en 2022

Enjeux

- Contribuer à la préservation de la ressource en eau et à la sécurité des populations.
- Agir pour être acteur de la transition énergétique au sein de notre collectivité et auprès des territoires.
- Accompagner la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages.
- Prévenir les risques et réparer les impacts liés aux phénomènes d'érosion et aux aléas climatiques.

Perspectives 2023 de l'action départementale en quelques mots ...

- Finaliser l'étude sur la gestion et la valorisation des boues issues des stations d'épuration et engager une réflexion sur la suite opérationnelle de ce travail avec les territoires
- Partager avec les collectivités, les usagers les conclusions de l'étude sur l'évolution des ressources en eau dans le contexte de changement climatique.
- Poursuivre les missions autour de la connaissance sur les ressources en eau en consolidant le réseau de suivi départemental (réseau TESS) et en incitant les collectivités à développer le leur.
- Finaliser sous le timbre de l'association du bassin versant de l'Isère le dossier de labellisation du projet d'EPTB de l'Isère (établissement public territorial de bassin).
- Assurer le bon fonctionnement de la plateforme territoriale de la rénovation énergétique mise en place sur les 3 années 2021-2023 et travailler en concertation avec les différents acteurs concernés (Région, délégation départementale de l'ANAH, ASDER, EPC) à la mise en œuvre du nouveau service (SPRH – Service public de la rénovation de l'habitat) pour 2024.
- Déployer le nouveau dispositif Savoie Rénov'énergie pour les travaux de rénovation énergétique des logements.
- Proposer aux collectivités de bénéficier d'une instruction mutualisée des demandes d'aides départementales et locales en faveur de la rénovation énergétique.
- Contribuer à la nouvelle démarche de « Plan climat » engagée dans le prolongement du plan 2018-2022 pour une mise en œuvre en 2024.
- Permettre la mise en place des nouvelles consignes de tri des déchets au sein de la collectivité et poursuite des actions pour un recyclage performant du papier administratif.
- Elaborer en concertation avec les différents acteurs le Schéma départemental des Espaces naturels sensibles visant à renforcer l'intervention du Département en matière de préservation de la biodiversité.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Service Eau

La politique de l'eau du Département se décline autour de 3 grandes actions dans le domaine de l'eau :

- Le soutien financier aux collectivités gestionnaires des services d'eau potable et d'assainissement (pour le petit cycle de l'eau) ainsi que des services de Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations - GEMAPI (pour le grand cycle de l'eau)
- L'assistance technique aux gestionnaires de ces services
- La connaissance des ressources en eau sur le Département

En 2022, l'activité du service de l'eau s'est concrétisée autour des missions suivantes :

Le Département a développé en 2022 son accompagnement des collectivités autour de **l'adaptation de leurs services d'eau au changement climatique** à travers plusieurs actions visant à :

- Favoriser des actions de sobriété en eau (réduction des fuites dans les réseaux, suivi des consommations d'eau) ainsi que de sobriété énergétique (optimisation des ouvrages d'eau potable et d'assainissement) au travers de l'appel à projets EAU. Une journée départementale sur l'eau a également été organisée le 30 novembre 2022 pour partager des retours d'expérience sur ces mêmes sujets.
- Améliorer la connaissance sur les ressources en eau (finalisation de l'étude départementale sur « l'évolution des ressources en eau en Savoie dans un contexte de changement climatique », incitation à la gestion patrimoniale des ressources : aides aux collectivités pour le suivi des ressources dans le cadre de l'appel à projet EAU)
- Sécuriser l'alimentation en eau potable des collectivités (accompagnement des dernières études du programme départemental de « recherche en eau ». Les prochaines investigations à lancer à partir de 2023 seront portées par les collectivités gestionnaires en direct avec un appui technique et financier du Département.

De plus, les missions d'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de la GEMAPI avec une intervention proportionnée aux enjeux identifiés dans les territoires se sont poursuivies.

Ses actions se sont ainsi principalement portées sur les bassins versants de l'Arc et de l'Isère où les principaux cours d'eau, au régime hydraulique artificialisé, présentent des enjeux importants en termes de prévention des inondations d'une part et de restauration des milieux d'autre part.

Il est également impliqué dans le fonctionnement de l'association du bassin versant de l'Isère qui œuvre à la création de l'Établissement Public Territorial de Bassin de l'Isère (structure de coordination de la gestion de l'eau à l'échelle des 5 départements de la Haute Savoie, la Savoie, l'Isère, la Drôme et les hautes Alpes).

Le Département a poursuivi également son accompagnement des collectivités dans l'assistance technique apportée pour le suivi de l'exploitation des stations d'épuration afin de préserver des milieux qui sont de plus en plus sensibles aux effets du changement climatique.

Dans la continuité de son appui apporté aux collectivités en 2020 lors de la gestion de crise des boues d'assainissement liée au contexte sanitaire, le Département a lancé en septembre 2021 une étude départementale sur la gestion et la valorisation des boues d'épuration. Les premiers scénarios ont été présentés fin 2022.

Le Département a organisé le 30 novembre 2022 une journée départementale sur le thème de l'eau à destination des élus et des techniciens des collectivités gestionnaires de l'eau. L'objet de cette journée était de mettre en réseau les différents gestionnaires et acteurs de l'eau en Savoie et de partager des retours d'expérience autour de l'adaptation des services d'eau au changement climatique. Cette journée a permis de réunir plus de 90 participants et a également été l'occasion de présenter les premiers chiffres clés de l'étude sur l'évolution des ressources dans un contexte de changement climatique que le Département a réalisé en interne.

Le service de l'eau a maintenu sur 2022 son implication dans la politique de coopération décentralisée pour la commune de Dessalines en Haïti en poursuivant cette année encore, à distance, un appui technique, à la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau au travers de plusieurs actions dont le suivi de la qualité des points d'eau. Cet accompagnement permet de poursuivre des actions localement dans un pays paralysé par une crise politique majeure.

Service Transition énergétique

Le Département assure la compétence « précarité énergétique » mais il est également un partenaire privilégié de la Région et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). A ce titre, le Service participe à la politique de « transition énergétique » territoriale au travers des missions suivantes :

- la gestion du dispositif de soutien financier aux ménages en situation de précarité énergétique, en lien avec les services de l'Etat (dispositif ANAH) et les collectivités savoyardes.
- en partenariat avec la Direction de la Cohésion sociale du Département et la délégation locale de l'ANAH, le service suit les contractualisations avec les EPCI concernant les opérations programmées de l'amélioration de l'habitat (OPAH).
- l'animation de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique de la Savoie – PTRE73, coordonnée par le Département en lien avec ses partenaires : Etat, ADEME, Région, EPCI, chambres consulaires, ADIL, ANAH, ASDER... Cet outil opérationnel déployé à titre expérimental pour 2021 à 2023, s'inscrit dans la mise en œuvre à l'échelle régionale du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH).
- la gestion des conventions dites « cadre » et des conventions « annuelles d'application » avec l'ASDER, acteur incontournable de la transition énergétique en Savoie, et avec les partenaires du SPPEH-PTRE73 (Région et 8 EPCI)

En interne, le Service anime le plan d'actions visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité (Plan climat 2018-2022) et, dans ce cadre, il accompagne les services départementaux dans la mise en place de ce plan via les missions suivantes :

- La réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), du suivi et de l'évaluation du plan d'actions de réduction des émissions de la collectivité en lien avec l'ensemble des services départementaux,
- La mise en place et la gestion du dispositif de tri des déchets administratifs de la collectivité,
- un accompagnement, en lien avec la mission Développement durable, sur la stratégie de sobriété et d'efficacité énergétique du patrimoine (en lien avec la Direction des Bâtiments et Moyens Généraux (DBMG), sur la sensibilisation des agents à l'éco-responsabilité au travail (en lien avec la Direction des Ressources Humaines), sur la mobilité douce (en lien avec la Direction des Infrastructures et la Direction des Ressources Humaines), sur la précarité énergétique (en lien avec le Pôle Social du Département),
- L'assistance technique du Service tourisme et territoires pour l'instruction des dossiers de demandes de subventions des collectivités dans le cadre du Fonds départemental d'équipement des communes (FDEC) et des Contrats départementaux (CD) au regard des critères de « performance énergétique des projets » inclus dans ces dispositifs de financement.

Unité Espaces naturels et biodiversité

Le Département intervient en faveur des espaces naturels et de la biodiversité au titre de sa compétence réglementaire « Espaces Naturels Sensibles » (ENS), qui se compose d'un outil foncier (le droit de préemption) et d'une taxe dédiée (la taxe d'aménagement) notamment destinée à financer la préservation, la restauration et la gestion des milieux naturels.

Celle-ci s'articule principalement autour des missions suivantes :

- Le soutien financier et technique aux opérateurs principaux de la biodiversité (Conservatoire d'espaces naturels de Savoie, Conservatoire Botanique national alpin, Parc national de la Vanoise) et aux collectivités territoriales (appel à projets et mise à disposition du droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles)
- La conduite d'opérations de gestion de milieux naturels et de restauration des continuités écologiques impactées par le réseau routier départemental
- L'appui technique et l'expertise apportés aux services départementaux pour prendre en compte la biodiversité dans les autres politiques sectorielles en particulier celles relatives au réseau routier et au tourisme
- La sensibilisation du public, notamment scolaire, et la valorisation des espaces naturels

L'année 2022 est marquée par :

- La réalisation d'études de diagnostic stratégiques en matière d'Espaces naturels sensibles et de restauration des continuités écologiques impactés par le réseau routier départemental.
- Le renforcement des partenariats avec les acteurs majeurs de la biodiversité : adoption d'une nouvelle convention-cadre de partenariat avec le Parc national de la Vanoise pour la période 2022-2027, refonte de la convention d'objectifs et de moyens avec le Conservatoire Botanique et revalorisation de la subvention au CEN Savoie.
- Le renforcement du soutien aux collectivités avec le déploiement d'aides à l'ingénierie environnementale dans le cadre des nouveaux Contrats départementaux 2022-2027.
- La poursuite des actions volontaristes en maîtrise d'ouvrage liée au domaine routier : réalisation d'un passage petite faune sous la RD916 à Saint-Sulpice, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, préservation de la flore patrimoniale, etc.

Evaluation des politiques en faveur de l'environnement / Communication, sensibilisation en matière d'environnement

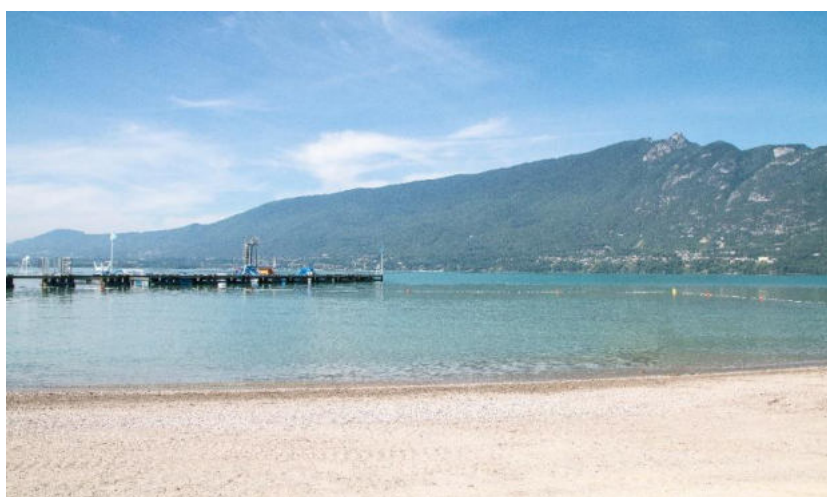
En 2022, une série d'actions a été lancée pour faire connaître l'observatoire « nouvelle formule » notamment par la mise en ligne régulière de quizz et/ou d'actualité liées à la mise à jour des différents chiffres clés et/ou indicateurs.

Pour rappel, l'année 2021 avait permis de structurer le « nouvel observatoire » avec notamment l'intégration :

- Des références aux objectifs de l'ONU du développement durable (ODD) en lien avec les différentes thématiques abordées,
- Des chroniques d'évolution comme sur l'occupation des sols, la mobilité douce ou encore le parc roulant, etc.

Sur le volet de la communication externe, la Direction de l'Environnement a poursuivi sa dynamique avec plus de 22 publications dont 3 articles dans le Savoie Mag. Parmi les différentes publications, un grand nombre d'entre elles ont porté sur la sécheresse exceptionnelle de cette année 2022 mais également sur la valorisation de l'assistance technique en faveur de la protection de la faune et la flore (passage à batracien et expérimentations de la flore patrimoniale) ainsi que sur les aides pour les travaux de rénovation énergétique.

Concernant la communication pour les agents du Département, la Direction de l'Environnement a produit une dizaine d'actions dont 5 articles dans le Savoie ou bien.



2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2020 à 2022

Secteurs budgétaires et non budgétaires de la politique ENVIRONNEMENT

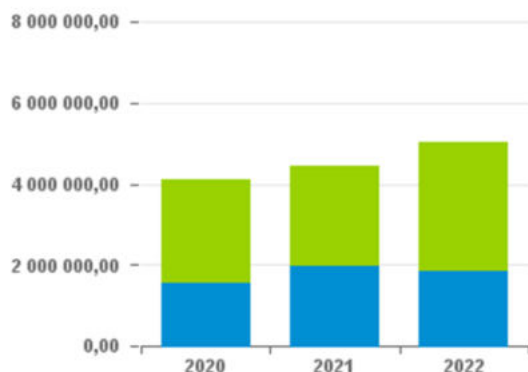
SECTEURS BUDGETAIRES
DECHETS
EAU
ESPACES NATURELS SENSIBLES ET BIODIVERSITE
SENSIBILISATION
TRANSITION ENERGETIQUE

Dépenses	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 22 Février 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique						
DECHETS		61 957,00				
EAU	415 658,57	1 986 922,62	314 947,10	1 534 321,30	298 588,83	1 652 892,44
ESPACES NATURELS SENSIBLES ET BIODIVERSITE	908 022,13	172 773,97	875 993,25	435 906,80	973 429,00	536 672,23
SENSIBILISATION	58 500,00	6 000,00	58 500,00		58 500,00	
TRANSITION ENERGETIQUE	176 995,00	298 361,00	701 617,50	524 216,00	507 732,80	1 006 094,00
Dépenses par section :	1 559 175,70	2 526 014,59	1 951 057,85	2 494 444,10	1 838 250,63	3 195 658,67
	total année : 4 085 190,29		total année : 4 445 501,95		total année : 5 033 909,30	

Recettes	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 22 Février 2023	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
Par politique						
EAU	117 495,00	2 810,00	69 400,00	9 187,00	186 300,00	34 356,76
ESPACES NATURELS SENSIBLES ET BIODIVERSITE		74 066,00		0,00		107 897,00
TRANSITION ENERGETIQUE			425 490,00	2 000,00	372 179,00	
Dépenses par section :	117 495,00	76 876,00	494 890,00	11 187,00	558 479,00	142 253,76
	total année : 194 371,00		total année : 506 077,00		total année : 700 732,76	

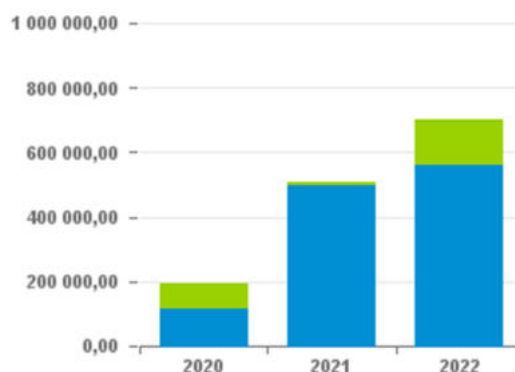
Dépenses

■ Investissement ■ Fonctionnement



Recettes

■ Investissement ■ Fonctionnement



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 21 Février 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PAD DE Environnement	143 879,86	300 328,00	244 525,21	553 943,00	162 778,00	397 555,00
	total année : 444 207,86		total année : 798 468,21		total année : 560 333	

Recettes - CTS 3E GENERATION	CA 2021
	Recette Investissement
PAD DE Environnement	1 547,00



Moyens humains par secteurs en 2020-2021-2022

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2020	2021	2022
E N V I R O N N E M E N T	EAU	PAD	DE	12,53	13,25	11,93
		PAD	MTD	0,03	0,03	0,03
	Sous-total du secteur			12,56	13,28	11,96
	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET BIODIVERSITE	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05
		PAD	DE	2,75	2,69	3,28
		PAD	MTD	1,04	1,06	1,16
	Sous-total du secteur			3,84	3,8	4,49
	SENSIBILISATION	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05
		PAD	DE	1,15	1,12	0,8
	Sous-total du secteur			1,2	1,17	0,85
	TRANSITION ENERGETIQUE	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05
		PAD	DE	4	3,8	3,4
	Sous-total du secteur			4,05	3,85	3,45
TOTAL tous effectifs pour la politique				21,65	22,1	20,75

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique...) :

Pour le secteur de la politique « eau », les recettes correspondant aux aides de l'Agence de l'eau pour le fonctionnement des activités d'assistance technique dans le domaine de l'eau ne figurent pas dans ce bilan. Elles correspondent pour l'activité 2022 à environ 250 000 € de recettes qui seront versées en 2023 sur le budget « moyens » du Département.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Préserver ou restaurer un cadre de vie et un environnement exceptionnel, en tenant compte des enjeux de développement	1.1. Accompagner la transition énergétique	1.1.1. Accélérer la rénovation de l'habitat privé et lutter contre la précarité énergétique
		1.1.2. Favoriser la rénovation énergétique des équipements publics
		1.1.3. Favoriser les actions de sobriété énergétique sur le territoire et au sein de la collectivité
		1.1.4. S'inscrire dans une démarche de lutte contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité
		1.1.5. Fournir une information de qualité aux citoyens et aux agents de la collectivité
		1.1.6. Former les agents de la collectivité sur les enjeux climatiques et énergétiques
		1.1.7. Optimiser les outils financiers
	1.2. Contribuer à la préservation de la ressource en eau, et à la sécurité des populations	1.2.1. Favoriser une gestion structurée et optimisée des services d'eau et d'assainissement
		1.2.2. Optimiser la performance des ouvrages et équipements d'eau et d'assainissement des collectivités
		1.2.3. Apporter une expertise technique en transversalité pour d'autres services du Département
		1.2.4. Accompagner les collectivités dans la mise en place de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)
		1.2.5. Maintenir un niveau minimum de soutien aux collectivités dans leurs projets de prévention ou de réparation dans le cas de phénomènes d'érosion ou d'aléas climatiques
		1.2.6. Favoriser la connaissance de la ressource en eau et évaluer l'impact du changement climatique
	1.3. Accompagner la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages	1.3.1. Contribuer à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
		1.3.2. Favoriser la maîtrise foncière des espaces naturels
1.3.3. Favoriser l'intention des collectivités en faveur de la biodiversité		
1.3.4. Renforcer la promotion de la nature de proximité		
1.3.5. Contribuer à la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements		

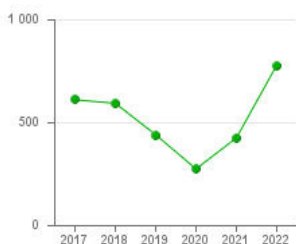
Objectif politique 1. Préserver ou restaurer un cadre de vie et un environnement exceptionnels, en tenant compte des enjeux de développement

Objectif stratégique 1.1. Accompagner la transition énergétique

Objectif opérationnel 1.1.1. Accélérer la rénovation de l'habitat privé et lutter contre la précarité énergétique

1.1.1.4 PERF - Energie - Nombre de logements rénovés (Guichet unique)

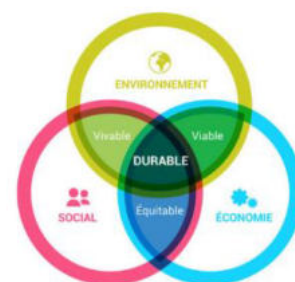
Période	Nombre
2017	612
2018	595
2019	442
2020	276
2021	427
2022	780



En 2022, la réalisation de projets de rénovation énergétique est en forte hausse suite au nouveau dispositif d'information et de conseils mis en place au 1^{er} janvier (PTRE73) ainsi qu'au renforcement des dispositifs nationaux pour financer les travaux (notamment MaPrimeRénov').

Bilan 2022 de la politique précarité énergétique :

- 863 dossiers traités
- 780 logements rénovés
- 1 240 000 € d'aides du Conseil Départemental sur les 780 rénovations accompagnées, 75 % des financements ciblent des travaux d'isolation, 18 % des changements de système de chauffage par des chaudières bois automatiques et 7% des renouvellements d'appareils indépendants au bois polluants ou de foyers de cheminée ouverts.



En termes de développement durable, cette politique participe :

- **Bilan environnemental** : à l'évitement de 57 000 tonnes équivalent CO2 (soit 1 an de chauffage au gaz pour 57 000 logements)
- **Bilan économique** : à la réalisation de 20 M€ de travaux par des entreprises locales
- **Bilan social** : au soutien de 780 ménages en situation de précarité

FOCUS SUR ...

Informations et conseils pour LA RENOVATION ENERGETIQUE

Au titre de sa mission de service public en faveur de la lutte contre la précarité énergétique, le Département de la Savoie propose un service d'information, de conseils et d'accompagnement de projet. Il s'agit d'un service gratuit accessible au 04 56 11 99 00, où des conseillers en énergie ASDER informent et accompagnent les ménages, en toute neutralité, tout au long de leur projet pour répondre à leurs interrogations : par où commencer, quelles solutions techniques choisir, à quelle énergie renouvelable recourir, quelles aides financières disponibles ?

Ce service public c'est en 1 an :

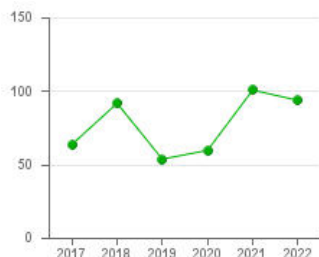
- 8 conseillers
- 10 000 contacts téléphoniques via 450 permanences
- 1 500 conseils personnalisés via 430 permanences (dont 70% sont décentralisées)
- 130 accompagnements de projets
- plus de 100 animations de proximité sur les territoires (visites de chantier, conférences dédiées au grand public et aux professionnels, ballades thermographiques et prêt de thermokit...)
- 70% des bénéficiaires du conseil personnalisé ont mis des actions en place



Objectif opérationnel 1.1.2. Favoriser la rénovation énergétique des équipements publics

1.1.2.1 ACT - Energie - Nombre de dossiers traités (soutien performance énergétique FDEC)

Période	Nombre
2017	64
2018	92
2019	54
2020	60
2021	101
2022	94



Il s'agit de l'assistance technique au traitement des dossiers de demandes de subventions relevant du Fonds d'aides aux Equipements des Communes (FDEC), c'est-à-dire la vérification de l'éligibilité des projets au regard des critères concernant la performance énergétique. Ce conditionnement aux aides départementales a pour but d'encourager la réalisation de projets publics performant au regard de l'efficacité énergétique. Après une baisse observée en 2019 par rapport à la période électorale suivie de l'année 2020 impactée par la Covid, on retrouve une augmentation des projets d'équipements publics performants en 2021-2022.

Objectif opérationnel 1.1.3. Favoriser les actions de sobriété énergétique sur le territoire et au sein de la collectivité



OPERATION C3E (Communes Efficaces en Economies d'Energie)

L'Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables (ASDER) anime cette opération visant à promouvoir la sobriété énergétique dans les communes (patrimoine et éclairage public). Une méthodologie de travail et des outils sont proposés : suivi des consommations, actions spécifiques de maîtrise de l'énergie, guide des 100 éco-gestes, matériel de sensibilisation. En 2021-2022, 7 communes ont été soutenues par le Département. Cette opération ayant bénéficiée d'une évaluation en 2022 devrait faire l'objet d'une réorientation dès 2023.

Défi class'énergie (sensibilisation des collégiens aux économies d'énergie)

COLLÈGES EXEMPLAIRES #DÉFI CLASS'ÉNERGIE

POURQUOI ?

Les contextes énergétiques français et mondial n'ont jamais été autant en tension qu'aujourd'hui. Eduquer à l'énergie et tendre vers la sobriété énergétique sont une nécessité pour tous citoyen-nes, d'aujourd'hui et de demain. C'est pourquoi l'ASDER, en partenariat avec le Département de la Savoie, met en œuvre des actions à destination des collégien-nes.

POUR QUI ?

Tous les élèves de la 6e à la 3e peuvent bénéficier des actions de l'ASDER.



En partenariat avec :



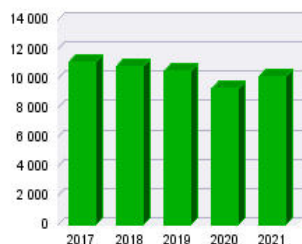
L'ASDER anime cette opération qui vise à sensibiliser les collégiens à la sobriété énergétique. Elle se décline en 4 interventions alternant apports théoriques, expérimentations et temps de création. Les élèves sensibilisés deviennent des ambassadeurs de l'énergie au sein de l'établissement : ils doivent eux-mêmes sensibiliser les autres élèves à cette démarche écocitoyenne. Ils bénéficient de l'encadrement technique d'un conseiller en énergie de l'ASDER qui possède également une forte expérience d'animation en milieu scolaire. Un accompagnement logistique et des outils de communication sont également proposés au personnel gestionnaire et d'entretien. Depuis 2015 entre 2 et 4 collèges (4 à 8 classes) sont volontaires chaque année pour s'engager dans cette opération.

Objectif opérationnel

1.1.4. S'inscrire dans une démarche de lutte contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité

1.1.4.1 PERF - Animation Plan climat - bilan des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité (tonnes de CO2)

Période	Tonnes de CO2
2017	11 050
2018	10 779
2019	10 435
2020	9 251
2021	10 118



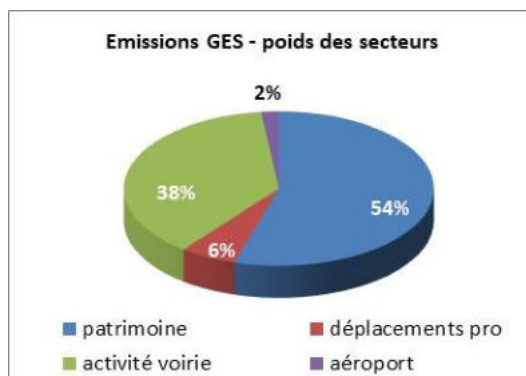
Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de la collectivité est rendu obligatoire par la Loi Transition énergétique pour une croissance verte (LTECV). Pour ce qui concerne le Département, les émissions concernées sont les consommations d'énergie du patrimoine bâti, les consommations de carburant des véhicules utilisés pour l'activité d'entretien des routes et les déplacements professionnels, et les mêmes indicateurs concernant l'activité au sol de la plateforme aéroportuaire Chambéry Savoie Mont-Blanc. En parallèle du BEGES, la collectivité doit mettre en place un plan d'actions de réduction de ses émissions. Concernant le Département, ce plan est désigné sous le terme de « Plan climat 2018-2022 ».

Ce plan d'actions s'articule en 3 axes :

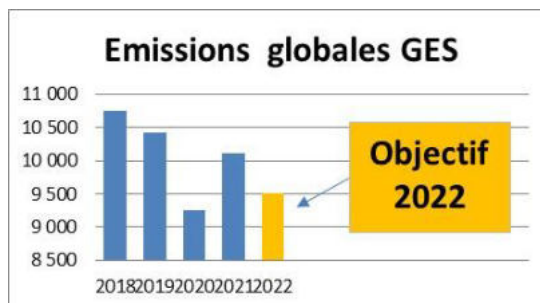
- Axe 1 : des services départementaux sobres et propres en énergie
- Axe 2 : des compétences départementales exercées sur la voie de la transition énergétique
- Axe 3 : des actions favorisant la mobilisation du territoire sur les enjeux climat-air-énergie

Les priorités portent sur

- La stratégie de sobriété et d'efficacité énergétique ainsi que le recours aux énergies locales et renouvelables pour le patrimoine bâti,
- La réduction des déplacements professionnels via des solutions alternatives telles que le développement de l'utilisation des moyens de téléconférences ou le recours aux véhicules propres (100% électrique),
- L'optimisation de la politique d'entretien de voirie permettant de réduire les consommations de carburants,
- La mise en valeur de l'éco responsabilité des agents,
- La stratégie de lutte contre la précarité énergétique des ménages et le soutien à la rénovation énergétique de l'habitat privé via des programmes et des services publics adaptés,
- L'introduction de plus en plus marquée de produits locaux et bio dans les assiettes des collégiens.



En 2021 on peut remarquer le « rebond » des émissions suite à la période de crise sanitaire de 2020 où la baisse avait été remarquable. Au vu de la tendance sur 4 ans, la baisse des émissions depuis 2018, ne devraient pas pour autant permettre d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du plan 2018-2022.



L'année 2023 sera une année de transition entre le plan qui s'achève et la future stratégie de transition énergétique de la collectivité pour les années suivantes.

Objectif opérationnel

1.1.5. Fournir une information de qualité aux citoyens et aux agents de la collectivité

Cette mission est réalisée essentiellement grâce aux informations mises en ligne sur le site internet du Département :

- **La page info pratique « [Accompagnement à la rénovation énergétique](https://www.savoie.fr/web/psw_38821/accompagnement-a-la-renovation-energetique) ¹ » destinée au grand public** : cette page (une des plus consultées de notre site internet), permet la recherche d'informations concernant la rénovation énergétique de l'habitat et les financements possibles (conseil avant travaux, programmes de soutiens financiers du Département pour la réalisation des travaux, informations sur les autres dispositifs financiers disponibles).
- **La page info pratique « [Exigences performance énergétique FDEC-CTS](https://www.savoie.fr/web/psw_40415/exigences-performance-energetique-fdec-cts) ² » destinée aux collectivités** : cette page décrit les exigences de performance énergétique mises en place par le Département concernant l'éligibilité des projets d'équipements des collectivités à ces deux dispositifs de soutien financier.

¹ https://www.savoie.fr/web/psw_38821/accompagnement-a-la-renovation-energetique

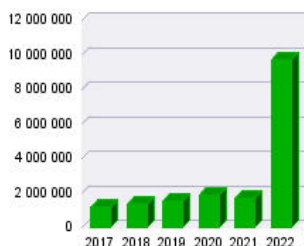
² https://www.savoie.fr/web/psw_40415/exigences-performance-energetique-fdec-cts

Objectif opérationnel 1.1.6. Former les agents de la collectivité sur les enjeux climatiques et énergétiques

L'objectif est de former 150 et 300 agents chaque année en fonction des différents métiers (collège, route, généraliste) sur les enjeux climatiques et énergétiques : éco-responsabilité au travail et contribution au plan climat, éco-conduite, donneurs d'alerte précarité énergétique, nouvelles techniques routières, démarche zéro-phyto dans les collèges, gestion espaces verts, nettoyage sain. Après la période de crise sanitaire, l'année 2022 renoue avec un quota d'agents formés plus important sur ces thématiques : 122 contre 22 en 2020.

Objectif opérationnel 1.1.7. Optimiser les outils financiers**1.1.7.1 PERF - Outil financier énergies réservées - montant recettes**

Période	Euros
2017	1 127 043 €
2018	1 284 961 €
2019	1 490 669 €
2020	1 844 496 €
2021	1 652 188 €
2022	9 666 000 €



La loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique permettait à des entreprises ou des services publics de bénéficier de fourniture d'électricité à des tarifs bonifiés. Appelés « contingents d'énergie réservée », ces bonifications étaient accordées par l'État antérieurement à la loi du 9 janvier 1985 dite « loi Montagne », puis par les départements. Ce dispositif a fait l'objet de multiples aménagements législatifs. Le Département perçoit aujourd'hui les compensations financières de l'énergie réservée au titre des concessions d'installations hydrauliques renouvelées avant le 31/12/2006 (soit 7 chutes) et de la monétisation de la part non attribuée de l'énergie réservée.

Une modification en 2017 du mode de calcul de la compensation, désormais égale à la quantité totale d'énergie réservée multipliée par 35% du prix de référence du produit trimestriel d'électricité de base (contre 25% du tarif réglementé de vente d'électricité), a entraîné une baisse du produit sur cet exercice.

EDF a également accompli un long travail d'inventaire des attributions d'énergie réservée, qui a eu pour effet d'accroître, à compter de 2018, les kW non attribués faisant l'objet d'une monétisation au profit du Département. Le produit relatif à l'énergie réservée a également connu une progression dynamique en 2019 et 2020 sous l'effet d'une nette hausse du prix de référence basé sur l'évolution des prix du marché. L'évolution de ce prix de référence est également à l'origine de la baisse de -10% du produit en 2021 (calculé sur l'année 2020).

La recette constatée sur 2022 a une double origine :

- l'envolée du prix de référence successivement de + 15 % (sur l'année 2021) puis + 315 % (sur l'année 2022),
- un effet double compte en raison du rattachement de la recette à l'exercice de calcul de celle-ci (auparavant elle était encaissée en janvier de l'exercice suivant) : la recette 2022 comptabilise le montant encaissé en janvier 2022 sur le prix de référence 2021 (1 897 843 €) et le montant qui aurait auparavant été encaissé en janvier 2023 sur le prix de référence 2022 (7 768 157 €).

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.**« Accompagner la transition énergétique »**

Le Département s'est très largement impliqué dans la mise en œuvre d'outils permettant la massification de la rénovation énergétique de l'habitat et notamment auprès des ménages en situation de précarité énergétique :

- animation de la plateforme territoriale de la rénovation énergétique en Savoie (PTRE73), outil opérationnel du Service public de performance énergétique de l'habitat (SPPEH) avec son numéro unique (04 56 11 99 00) qui a permis plus de 10 000 contacts annuels sur les 2 premières années de mise en service
- soutien financier aux travaux de rénovation énergétique avec une enveloppe de 1,24 M€ qui a permis de contribuer à la réalisation de 780 projets
- implication dans les contractualisations d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat portées par les EPCI en partenariat avec l'Anah 😊

En ce qui concerne les collectivités, le dispositif de performance énergétique, associé aux soutiens financiers à la construction et rénovation des équipements publics, encourage très nettement les collectivités locales à réaliser des opérations en conformité avec les objectifs de la transition énergétique.

L'ajustement du dispositif en 2020 a permis une plus grande lisibilité et une accélération des projets de rénovation énergétique (isolation de bâtiments et recours aux énergies renouvelables). 😊

En interne, la mise en œuvre des politiques en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, établi sur la base du plan climat 2018-2022, commence à porter ses fruits. Compte tenu de la tendance observée sur les 4 premières années et des dispositions prises fin 2022 concernant la sobriété énergétique, les 3 objectifs de réduction des émissions de la collectivité, de maîtrise des consommations d'énergie et du recours aux énergies renouvelables seront peut-être atteints fin 2022 (bilan des données 2022 réalisé courant 2023). 😊

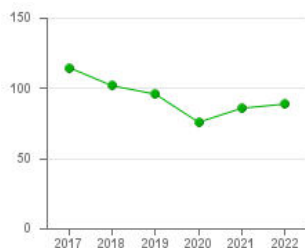
Objectif politique 1. Préserver ou restaurer un cadre de vie et un environnement exceptionnel, en tenant compte des enjeux de développement

Objectif stratégique 1.2. Contribuer à la préservation de la ressource en eau, et à la sécurité des populations

Objectif opérationnel 1.2.1. Favoriser une gestion structurée et optimisée des services d'eau et d'assainissement

1.2.1.1 ACT - Eau/assainissement – nombre de jours d'ingénierie ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Période	Jours
2017	115
2018	102
2019	96
2020	76
2021	86
2022	89



Assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets d'assainissement (stations d'épuration - STEP, réseaux, ...) ou des projets autour de la connaissance sur la ressource en eau (missions en développement avec le contexte de changement climatique).

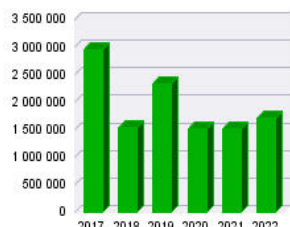


Visite du captage des Grandes Mouilles à Montagny (1525 m).

Cet indicateur utilisé pour l'Agence de l'eau ne rend pas compte de la totalité de l'ingénierie et conseil apportée aux collectivités, qui représente chaque année l'équivalent de 3 ETP en assainissement et 2 ETP en eau potable pour des missions de suivi des STEP, de gestion des subventions, de suivi patrimonial sur la ressource en eau et diverses études départementales dont une étude sur la gestion et la valorisation des boues à l'échelle de la Savoie et une autre sur l'évolution des ressources en eau dans un contexte de changement climatique.

1.2.1.2 PERF - Eau/assainissement - montant des aides attribuées aux collectivités

Période	Euros
2017	2 940 000 €
2018	1 517 000 €
2019	2 330 000 €
2020	1 500 000 €
2021	1 500 000 €
2022	1 700 000 €

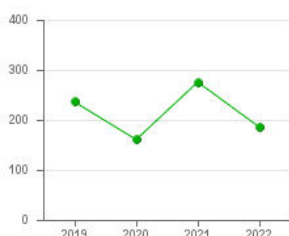


Avec un total de 1.7 M€, 2022 se situe à un niveau d'investissement supérieur à ceux de 2020 et 2021 et confirme une nouvelle fois l'adaptation du dispositif d'appel à projets EAU aux besoins des collectivités d'être aidées dans l'adaptation de leurs services d'eau potable et d'assainissement dans un contexte de changement climatique.

Objectif opérationnel 1.2.2. Optimiser la performance des ouvrages et équipements d'eau et d'assainissement des collectivités

1.2.2.1 ACT - Nombre de visites effectuées par le SATESE

Période	Nombre
2019	237
2020	162
2021	277
2022	187



Il s'agit d'assurer des missions de conseil et d'expertise pour les collectivités gestionnaires des stations d'épuration.

Une année 2022 semblable à 2020 avec des moyens humains réduits sur une moitié de l'année environ mais qui a permis malgré tout d'assurer un niveau de service adapté et satisfaisant sur les principales stations d'épuration jugées prioritaires d'un point de vue des enjeux environnementaux.



Visite de la station d'épuration du Châtelard (Bauges) – station type « filtre planté de roseaux »

Objectif opérationnel

1.2.3. Apporter une expertise technique en transversalité pour d'autres services du Département

Cet appui consiste à apporter une expertise hydraulique à d'autres directions principalement sur des projets routiers : prise en compte de contraintes hydrauliques, dimensionnement d'ouvrage, accompagnement sur des dossiers réglementaires, ... Il s'agit d'une réelle ingénierie apportée en interne qui permet, dans des délais restreints, de disposer d'une expertise sur les dossiers, et d'optimiser les projets dans une démarche collective permettant d'associer d'autres acteurs locaux avec parfois des économies à la clef pour le Département (coûts évités, mutualisation de moyens, etc.).

En 2022, nous pouvons souligner quelques chantiers importants du Département sur lesquels est intervenue l'expertise technique hydraulique de la Direction de l'environnement :

- Appui à la Direction des Infrastructures dans le cadre des travaux de curage de l'Arc à Saint Michel de Maurienne
- Visites et appuis techniques ponctuels sur le chantier de glissement du Bersend sur la commune de Beaufort
- Appui ponctuel sur des torrents : le Poncet (vallon de Rosuel) et le Nant Gelé (Notre Dame du Pré)
- Appui technique sur le traitement d'érosions de la RD 211 dans le secteur du Pomaray



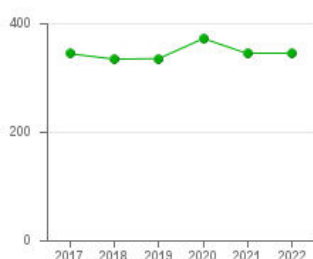
Chantier de curage de l'Arc à Saint Michel de Maurienne

Objectif opérationnel

1.2.4. Accompagner les collectivités dans la mise en place de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

1.2.4.1 ACT - Eau - hydraulique - ingénierie ou assistance à maîtrise d'ouvrage apportée aux collectivités savoyardes (en externe)

Période	Jours
2017	345
2018	335
2019	336
2020	373
2021	345
2022	345



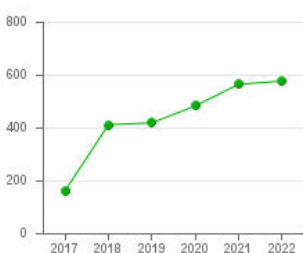
En 2022, la Direction de l'Environnement a poursuivi son assistance technique aux collectivités en charge de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (transférée aux EPCI depuis le 1^{er} janvier 2019).

Même si elle n'est pas exclusive, cette assistance concerne plus particulièrement le Syndicat mixte de l'Isère et de l'ARC (SISARC) dans lequel le Département est membre statutaire, en Combe de Savoie, avec la finalisation des opérations inscrites au PAPI2 (plan d'actions et de prévention des inondations) ainsi que la préparation du PAPI3 (études en cours).

A noter que le bassin versant de l'Isère (rivières Isère et Arc principalement) concentre l'essentiel des interventions en raison de l'importance des enjeux hydrauliques et de la complexité liée au contexte torrentiel de ses cours d'eau.

1.2.4.2 ACT - Eau - entretien cours d'eau - ingénierie ou assistance à maîtrise d'ouvrage

Période	Jours
2017	163
2018	413
2019	420
2020	484
2021	566
2022	578



Les services ont été mobilisés ponctuellement pour accompagner les collectivités dans la réparation de dégâts causés par des événements météorologiques violents survenus en 2022.

La direction a apporté encore en 2022 son assistance technique au SISARC pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau. Cette mission s'achèvera au 1^{er} janvier 2023 avec une action assurée désormais avec des moyens humains propres au SISARC (recrutement de 2 techniciens).

Enfin et surtout, elle est totalement impliquée dans le chantier de très grande envergure que constitue la restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie qui mobilise désormais l'équivalent de 1.5 ETP spécifiquement sur cette mission.

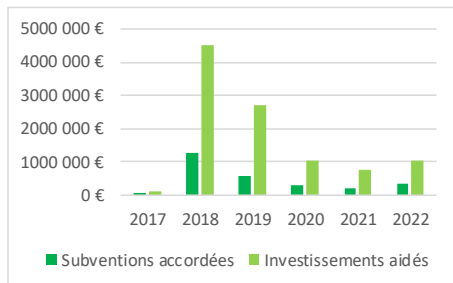


Chantier de sécurisation des digues de l'Isère à Montailleur

Objectif opérationnel *1.2.5. Maintenir un niveau minimum de soutien aux collectivités dans leurs projets de prévention ou de réparation dans le cas de phénomènes d'érosion ou d'aléas climatiques*

1.2.5.1 PERF – Accompagnement des collectivités au titre du Fonds Risques et Erosions Exceptionnels

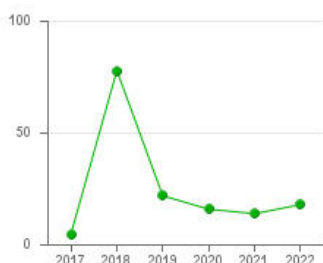
Période	Subventions accordées	Investissements aidés
2017	50 285 €	137 692 €
2018	1 299 738 €	4 542 384 €
2019	570 000 €	2 725 958 €
2020	281 847 €	1 023 442 €
2021	197 657 €	764 973 €
2022	338 510 €	1 037 662 €



2022 aura permis de mobiliser plus de 300 K€ d'aides contre 200 k€ en 2021. L'effort financier du Département s'adapte au besoin réel des collectivités puisque toutes les demandes ont pu être honorées sur 2022. A noter que la période 2018-2020 correspond à l'effort financier déployé à la suite de la tempête Eleanor.

1.2.5.2 PERF – Fonds Risques et Erosions Exceptionnels : nombre de projets soutenus

Période	Nombre
2017	5
2018	78
2019	22
2020	16
2021	14
2022	18



Une vingtaine de dossiers a été instruite consécutivement à des événements ponctuels survenus au cours de l'année 2022.



Travaux de réparation suite à une crue

Objectif opérationnel *1.2.6. Favoriser la connaissance de la ressource en eau et évaluer l'impact du changement climatique*

Le Département assure une veille territoriale sur la connaissance de la ressource en eau au travers de plusieurs actions :

- Pilotage d'un réseau de Télésurveillance des Eaux Souterraines de Savoie. Ce réseau TESS est composé de 15 points de mesures sur le département permettant de suivre l'évolution des ressources en eau
- Mise en œuvre d'un programme de recherche en eau pour identifier les potentialités en eau sur la Savoie. Cela s'est traduit en 2022 par de nouvelles études prospectives sur le secteur de Yenne (étude de géophysique).
- Mise à disposition des collectivités gestionnaires de l'eau potable d'une base de données de plus de 1 200 études de ressources en eau réalisées sur toute la Savoie depuis plus de 60 ans.
- Suivi de la qualité des cours d'eau réalisé au travers d'une centaine de points de mesure répartie sur l'ensemble du département (découpé en trois sous-bassins versants)
- Finalisation de la partie diagnostic de l'étude (réalisée en interne) sur l'évolution des ressources en eau en Savoie, dans un contexte de changement climatique, dont les premiers chiffres clés ont été présentés lors de la « journée eau » organisée par le Département le 30 novembre 2022.



Point de mesure du réseau TESS (source de la Fromentière à Saint Paul)

Le Département accompagne les collectivités gestionnaires de l'eau potable pour améliorer leur connaissance sur la ressource en eau : équipement pour le suivi du débit des sources, étude quantitative ou qualitative sur la ressource en eau, ..., autant d'actions qui peuvent être financées dans le cadre de l'appel à projet EAU depuis 2020, ou faire l'objet d'assistance technique de la part des services de la direction de l'environnement.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.**« Contribuer à la préservation de la ressource en eau, et à la sécurité des populations »**

L'action du Département en faveur de **la connaissance et du suivi des ressources en eau** s'inscrit pleinement dans les enjeux de l'urgence climatique.

Elle a permis notamment pendant la période de sécheresse 2022 de partager l'état des ressources en eau (données de son réseau de mesure des eaux souterraines de Savoie (réseau TESS) notamment avec les services de l'Etat dans le cadre du comité de suivi des étiages et des ressources. Elle permet également de suivre à plus long terme l'évolution de la ressource en eau : ainsi le Département a présenté fin 2022 les premiers chiffres clés de l'étude menée en interne sur l'évolution des ressources en eau en Savoie dans un contexte de changement climatique. Elle permet aussi de partager la connaissance acquise pendant plus de 20 ans au travers du programme départemental de recherche en eau pour identifier des points d'eau stratégiques pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable des collectivités de Savoie. Et enfin elle permet d'accompagner et d'inciter les collectivités à la mise en place sur leur territoire d'un suivi patrimonial des ressources en eau au travers du dispositif d'appel à projet EAU. 😊

L'assistance technique départementale est toujours au cœur de l'accompagnement des collectivités à la fois dans le domaine de la GEMAPI (implication forte en Combe de Savoie sur la restauration du lit de l'Isère avec une double action sur la prévention des risques d'inondation et la restauration des milieux aquatiques) mais également dans le domaine de l'assainissement : au-delà des missions classiques de suivi du bon fonctionnement des stations d'épuration qui contribuent à la préservation des milieux devenant de plus en plus sensibles aux effets du changement climatique, le Département a présenté en 2022 les premiers scénarios de l'étude départementale sur la gestion et la valorisation des boues en Savoie qui sera finalisée courant 2023. 😊

Concernant le FREE (fonds risques et érosions exceptionnels), l'année 2022 a été consacrée à la réparation de dégâts causés par des événements météorologiques violents survenus au cours de l'année ayant occasionnés principalement des débordements de cours d'eau, des laves torrentielles, des glissements de terrain, des effondrements de routes et de berges. Le Département a su une nouvelle fois mobiliser les crédits nécessaires à l'accompagnement des projets de collectivités dans des proportions certes inférieures aux années précédentes mais toujours à la hauteur des besoins des collectivités. 😊

Objectif politique 1. *Préserver ou restaurer un cadre de vie et un environnement exceptionnels, en tenant compte des enjeux de développement*

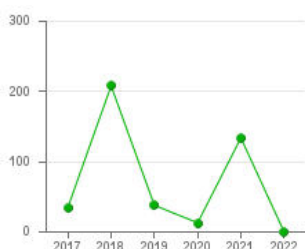
Objectif stratégique 1.3. *Accompagner la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages*

Objectif opérationnel 1.3.1. *Contribuer à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes*

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur le réseau routier départemental est pleinement intégrée dans les missions quotidiennes des agents d'exploitation des routes et prise en compte dans les nouveaux projets d'aménagement portés par le Département.

1.3.1.2 PERF - ENS - Nombre de personnes formées à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Période	Nombre
2017	35
2018	208
2019	38
2020	13
2021	134
2022	0



Les actions de formations sont organisées tous les deux ans. La prochaine session aura donc lieu en 2023.

Cependant l'accompagnement interne, au fil de l'eau, se poursuit, avec un focus sur l'ambrosie (plante fortement allergène) pour laquelle un plan d'action global a été déployé dans la collectivité. Dans ce cadre, le rappel des bonnes pratiques se fait auprès des centres techniques les plus concernés, afin de limiter les risques de développement et de propagation de l'espèce.

La diffusion d'informations grand public sur le site Internet du Département complète le dispositif : [Actions de prévention contre les espèces exotiques envahissantes](#) ⁴



Pied d'ambrosie



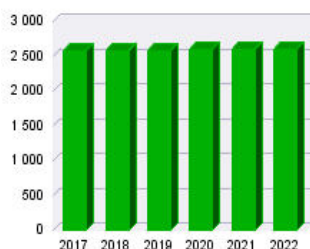
Renouée du Japon

Objectif opérationnel 1.3.2. *Favoriser la maîtrise foncière des espaces naturels*

La mobilisation des collectivités locales pour préserver activement les espaces naturels via des outils fonciers, notamment l'outil ENS est encore hétérogène sur le territoire.

1.3.2.1 PERF - ENS - Suivi de la superficie des périmètres de préemption Espaces Naturels Sensibles

Période	Hectare
2017	2 570,85
2018	2 570,85
2019	2 570,85
2020	2 589,00
2021	2 589,00
2022	2 589,00



La création de périmètres de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) se fait à la demande des collectivités locales (communes et intercommunalité) pour faciliter leur politique foncière de préservation des milieux naturels. Trois périmètres ont été travaillés en 2022 avec deux communes et seront effectifs en 2023.

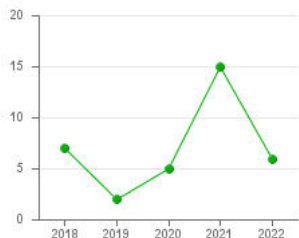
En parallèle, le Département a finalisé en 2022, une étude préalable pour la réalisation d'un Schéma des ENS, qui permettra de définir un cadre d'intervention nouveau et plus volontariste sur cette politique publique.

Objectif opérationnel 1.3.3. Favoriser l'intention des collectivités en faveur de la biodiversité

Les dispositifs du Département permettent une montée en puissance des projets portés par les collectivités en matière de protection et de préservation de la biodiversité.

1.3.3.1 ACT - ENS - Appel à projet biodiversité : nombre de projets soutenus

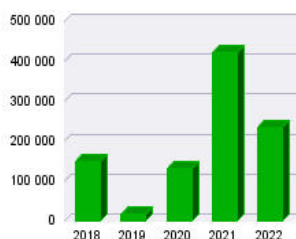
Période	Nombre
2018	7
2019	2
2020	5
2021	15
2022	6



La session 2022 de l'appel à projets a retrouvé un niveau comparable à celui de 2018 et 2020 en termes de nombre de projets soutenus, après une année 2021 en forte croissance. La restauration de la trame bleue (milieux humides et aquatiques) demeure prédominante, grâce à l'action des collectivités en charge de la compétence GEMAPI.

1.3.3.1 PERF - ENS - Appel à projet biodiversité : montant de subventions départementales attribuées aux collectivités

Période	Euros
2018	148 180 €
2019	14 988 €
2020	127 792 €
2021	418 672 €
2022	232 611 €



Le montant moyen de subventions par projet continue de s'accroître depuis 2018 et atteint 38 769€ en 2022, ce qui traduit l'émergence d'opérations de restauration et de valorisation plus ambitieuses et plus structurantes sur le terrain.

En parallèle, les subventions attribuées au titre des Contrats « vert et bleu » en 2022 s'élèvent à 111 028 €. En 2022, le bilan à mi-parcours du Contrat vert et bleu Cœur de Savoie a été réalisé, permettant une réaffectation des subventions départementales et régionales en fonction de l'avancée des opérations inscrites au Contrat.



Appel à projets 2021 – réalisation 2022 : Travaux d'aménagement autour du lac de Sainte-Hélène – MOA Communauté de communes Cœur de Savoie © CD73

Objectif opérationnel**1.3.4. Renforcer la promotion de la nature de proximité**

Exposition sur les Champignons à la ferme Gigot © CD73

Le Département déploie des actions de sensibilisation des scolaires et du grand public aux enjeux de biodiversité. Cette action s'est poursuivie en 2022 :

- En 2022, un nouveau cycle d'animations grand public autour de la biodiversité a été initié avec les partenaires de l'Observatoire de la biodiversité de Savoie sur le territoire de Cœur de Savoie (Champ-Laurent, La Table et Rotherens). Quatre sorties ont été organisées entre septembre et décembre et le reste du programme se déroulera sur l'année 2023.

- En lien avec la fête de la nature, une exposition sur les champignons entre mai et juin 2022 a été mise en place sur le site de la Ferme Gigot, propriété du Conservatoire du littoral, sur la commune de Brison-Saint-Innocent. Cette exposition s'est accompagnée d'une animation réalisée par la Société Mycologique et Botanique de la Région chambérienne (SMBRC).

- La session 2022-2023 de l'appel à projets en direction des scolaires (écoles et collèges) a permis de soutenir 30 établissements soit 1 475 élèves, pour un montant total de 25 000 €. Le dispositif est en croissance depuis sa création en 2019, qu'il s'agisse du nombre d'élèves sensibilisés ou du nombre de projets déposés.

Objectif opérationnel**1.3.5. Contribuer à la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements**

L'unité Espaces naturels accompagne les autres directions dans la prise en compte de la biodiversité dans les politiques sectorielles du Département. Cet appui concerne principalement le développement des activités de pleine nature (tourisme) et la politique routière (travaux et entretien) notamment en matière de gestion des espèces exotiques envahissantes.

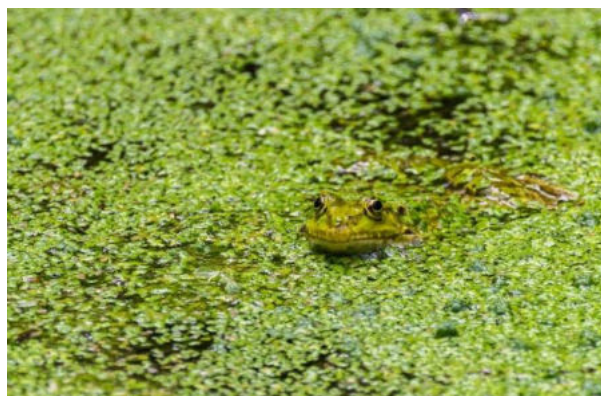
Elle se traduit par l'apport d'expertise technique et juridique, la conception et la mise à disposition d'outils ou la réalisation d'expérimentations pouvant être dupliquées et diffusées.

En 2022, l'unité a poursuivi son assistance des équipes en charge de la politique routière pour l'évolution des pratiques d'entretien des bords de routes départementales :

- Le recours aux graines issues de semences locales et sauvages a été élargi et facilité, grâce au déploiement d'un marché public spécifique. En parallèle les suivis de secteurs réensemencés en 2021 ont été réalisés avec l'appui du Conservatoire botanique national alpin.
- L'expérimentation de protection des stations de flore patrimoniale (espèces rares ou protégées) lors des opérations de fauchage sur les talus routiers, initiée en 2021 a été poursuivie avec succès et devrait être élargie en 2023.
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes s'est concentrée sur l'ambrosie : fauchage différencié sur les deux lacs + réensemencement de la RD1006 d'un accotement 800m².

L'année 2022 a également été riche du point de vue de l'assistance réglementaire : accompagnement environnemental du chantier de sécurisation de la Colombière sur Brison-Saint-Innocent, préservation d'une colonie d'hirondelles de fenêtres sur la RD 77 sur la Tour-en-Maurienne, élaboration d'un marché accord-cadre à bon de commande pour les études environnementales préalables aux travaux routiers.

En matière touristique, l'unité a apporté son expertise sur les enjeux de préservation des milieux naturels pour les projets d'activité de pleine nature présentés lors des deux Commissions Départementales des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) organisées en avril et en novembre 2022.



Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.**« Accompagner la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages »**

La lutte contre la dissémination des espèces exotiques envahissantes est intégrée dans les pratiques quotidiennes des agents d'exploitation routière et prend la forme notamment d'un plan d'actions contre l'ambrosie (fauchage retardé, végétalisation, etc.) 😞

Les outils techniques et financiers proposés par le Département aux collectivités pour la préservation des milieux naturels sont de plus en plus mobilisés et le déploiement d'un futur Schéma des Espaces naturels sensibles devrait sensiblement accroître cette dynamique, qui reste fragile, ces prochaines années. 😞

En matière d'éducation et de sensibilisation à la nature, les dispositifs à destination du grand public et des scolaires poursuivent leur montée en puissance et contribuent à l'acculturation du plus grand nombre, notamment des jeunes à la préservation de la biodiversité. 😊

Le Département renforce fortement la prise en compte des enjeux de biodiversité dans le cadre de ses politiques routières et touristiques, qu'il s'agisse de conciliation des usages, de préservation de la flore ou de restauration des continuités écologiques pour la faune 😊

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

1.1. Accompagner la transition énergétique

2023 sera une année de transition entre le plan climat 2018-2022 et la future démarche de transition énergétique que se fixera le Département pour les prochaines années, réflexions d'ores et déjà engagées et débattues au sein de l'inter commission dynamique durable.

Au-delà du dispositif d'aides financières Savoie Rénov'énergie déployé par le Département dès le 1^{er} janvier 2023 concernant la rénovation énergétique de l'habitat notamment pour les ménages en situation de précarité énergétique, 2023 sera une année d'adaptation en matière d'organisation et de financement du nouveau service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) dans le cadre de France Rénov' qui viendra impacter dès 2024 le dispositif en place (PTRE73) avec la Région et les EPCI.

1.2. Contribuer à la préservation de la ressource en eau, et à la sécurité des populations

2023 sera consacrée à la mise en œuvre de la nouvelle « feuille de route du Département dans le domaine de l'eau » validée par les élus courant 2022 visant à accompagner des collectivités dans l'adaptation de leurs services d'eau au changement climatique et à installer le Département comme facilitateur, incitateur et fédérateur de dynamiques durables. Ainsi plusieurs actions pourraient être conduites en 2023 dans cette optique :

- Valoriser toute la connaissance départementale sur les ressources en eau
- Participer aux réflexions locales dans les territoires sur la gestion de l'eau
- Inciter les collectivités à garder des ouvrages performants, économes en eau et en énergie dans un contexte où les milieux récepteurs sont de plus en plus sensibles aux effets du changement climatique
- Communiquer sur les missions d'animation à l'échelle départementale et notamment sur les deux études départementales : étude stratégique sur la gestion et la valorisation des boues et étude sur l'évolution des ressources en eau dans un contexte de changement climatique.

1.3. Accompagner la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages

L'année 2023 sera prioritairement consacrée à l'élaboration du Schéma des ENS qui orientera l'action du Département en matière de préservation des milieux naturels pour les années à venir.

Elle permettra également d'engager les premières actions concrètes issues de l'étude stratégique pour la restauration des continuités écologiques impactées par le réseau routier départemental.



Education



RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE PERFORMANCE 2021/2022

Commissions d'élus : 5^e commission

Directions concernées :

- Pôle Aménagement – Direction des Collèges
- Pôle Aménagement – Secrétariat Général et Maisons techniques du Département
- Pôle Solidarités territoriales – Direction des Politiques Territoriales
- Pôle Solidarités territoriales – Direction du Développement Artistique et Culturel
- Pôle ressources et moyens – Direction des Systèmes d'Information
- Pôle ressources et moyens – Direction des Bâtiments et Moyens Généraux



SOMMAIRE

SYNTHESE	165
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	166
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	168
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs.....	171
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	193

4,66%



Le Département est la collectivité de référence pour l'éducation et l'accompagnement des 21 000 jeunes collégiens qu'il accueille chaque année dans les 38 collèges publics savoyards et les 8 collèges privés dont les classes sont sous contrat d'association avec l'État. Il œuvre par ailleurs pour conforter le positionnement de l'université Savoie Mont Blanc dans le paysage régional.

Contexte

L'Assemblée départementale a approuvé la mise en place d'un Plan « Collèges 2018-2023 », partagé et évolutif, articulé autour de 6 orientations ambitieuses :

- préserver et conforter le maillage territorial des collèges grâce à une politique de sectorisation adaptée et évolutive,
- moderniser le patrimoine immobilier pour le rendre plus fonctionnel et plus respectueux de l'environnement,
- structurer un modèle de restauration scolaire de proximité et éco-responsable,
- participer aux conditions d'épanouissement et de réussite des collégiens,
- accompagner l'Éducation nationale dans la mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques liées au déploiement des usages du numérique,
- rendre les agents techniques départementaux acteurs des évolutions de leur environnement.

L'université Savoie Mont Blanc, confirme son attractivité malgré des contraintes notoires de moyens humains. L'Université doit réussir à engager la restructuration du campus de Jacob-Bellecombette particulièrement vieillissant. L'État et la Région ont adopté le CPER avec un volet Enseignement supérieur Recherche doté de 21,2 M€ qui permettra enfin de lancer ce chantier ambitieux.

Principales réalisations

- Approbation par l'Assemblée départementale de la mise en place d'une charte départementale pour une restauration saine, de qualité et durable
- Labellisation Ecocert « En cuisine », niveau 1 de l'atelier culinaire et de ses 11 collèges satellites
- 36 collèges impliqués dans des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Tous les collèges ont migré sur le nouveau Système d'information EOLE et bénéficient d'un système téléphonique pris en charge par le Département de la Savoie.
- Usage croissant et régulier du portail ENT (Environnement Numérique de Travail), auquel ont souscrit la majorité des collèges de Savoie.

Le Plan pluriannuel d'investissements pour les collèges atteint un total de 165 M€ sur la période 2021/2027, Depuis 2022, les opérations sont revisitées, afin d'intégrer des objectifs de performance énergétique plus ambitieux, mais aussi le contexte économique inflationniste et contraint. En 2022, on note la poursuite des travaux de restructuration du collège de Saint Alban Laysse, le démarrage des travaux rénovation de la demi-pension du collège à Aime ont démarrés, l'installation d'un pôle science dans des locaux modulaires aux collèges Paul Mougin à St Michel de Maurienne et L'Épine à Novalaise.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2021/2022 :

26,89 M€

392,24 ETP (équivalents temps plein)

38 collèges publics dont **2** cités scolaires

soit **18 108** collégiens

dont **12 519** demi-pensionnaires et **404** internes

4 collèges restructurés depuis 2018 (St Exupéry à Bourg St Maurice, Charles Dullin à Yenne, Henry Bordeaux à Cognin, et La Lauzière à Val d'Arc)

3 collèges en cours de travaux de rénovation (Fet X de Maistre à St Alban Laysse, Paul Mougin à St Michel de Maurienne, L'Épine à Novalaise)

3 000 repas produits par jour par l'Atelier culinaire départemental (11 collèges desservis)

40% des denrées issues de l'agriculture biologique et **29%** de productions locales

8 collèges privés en convention avec l'État, soit **3 004** élèves

10 700 collégiens sensibilisés à l'art et à la culture

Enjeux

Le Plan « Collèges 2018-2023 » a pour finalité d'offrir un cadre d'apprentissage motivant et favorable à la réussite éducative. Il permet de mesurer et d'orienter les efforts éducatifs, matériels et financiers à consentir pour mener la jeunesse savoyarde en toute confiance vers l'autonomie.

Il consiste à donner aux collégiens savoyards et à la communauté éducative les meilleures conditions de travail possibles, propices à la réussite scolaire, professionnelle et sociale.

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

L'Assemblée départementale a fixé de nouvelles orientations pour le volet "Collèges" de la politique Éducation :

- Optimiser et sécuriser l'organisation de la restauration scolaire par des mutualisations territoriales d'unités de production afin de garantir la continuité de service et un service plus qualitatif aux collégiens
- Faire évoluer les moyens mis à disposition dans les collèges vers la mise en œuvre de niveaux de services.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Les Collèges

L'année 2022 a été marquée par de nombreuses absences d'agents dans les établissements pour des raisons de maladie et des difficultés à trouver des remplaçants compte tenu du contexte de plein emploi de notre département. Cette situation a conduit au recours de service traiteur ou, parfois, à la fermeture de service de restauration scolaire. Pour faire face à cette situation, l'Assemblée départementale a approuvé le renforcement des équipes volantes de remplacement pour garantir la continuité de service.

Par ailleurs, la mise en place d'un règlement du temps de travail et d'un niveau de service pour la propreté de locaux permet d'améliorer les conditions de travail des personnels dont la moyenne d'âge est de 51 ans.

Concernant la restauration scolaire, l'atelier culinaire répond pleinement aux objectifs de la loi Egalim là où un travail d'accompagnement s'avère nécessaire pour les collèges en production autonome. La Charte pour une restauration saine et durable approuvée par l'Assemblée départementale en décembre 2021 fixe des objectifs concrets aux établissements notamment dans les domaines des achats locaux et bio ou de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Concernant le sport éducatif, plusieurs éléments sont à noter cette année. Tout d'abord, les 4 Plans sports (ski alpin, ski nordique, montagne et nautisme) retrouvent un niveau de fréquentation d'avant « crise Covid » avec 113 participations cumulées (110 en 2018/2019). A noter que cette année encore, le Plan montagne bat son record historique, avec 2 991 élèves et 28 collèges. L'aide à l'EPS tend également à retrouver la normalité, même si les collèges ont dû, selon les périodes de l'année, faire quelques aménagements dans leurs pratiques. Plus particulièrement, on peut noter la mise en œuvre d'actions de rattrapage du savoir-nager pour les élèves non-nageurs et n'ayant pas fait l'objet de sessions de rattrapage en 2020 et/ou 2021.

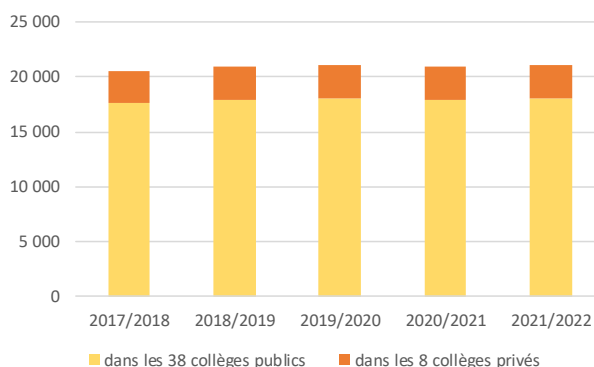
Concernant la DSI :

- Tous les collèges ont été migrés sur la téléphonie Tolp du département
- Tous les réseaux pédagogiques des collèges sont migrés sur le Système d'Information EOLE
- L'ensemble des ordinateurs pédagogiques (fixes et portables) ont moins de 7 ans
- Par ailleurs la DSI continue de moderniser le parc de vidéoprojecteur (1200 à ce jour) et a remplacé près d'une centaine de vidéoprojecteurs obsolètes.
- Plan Numérique pour l'Éducation (PNE) : la DSI continue de déployer des tablettes dans les collèges dont l'usage intensif générerait une saturation des tablettes disponibles.

En conclusion, le Département a su adapter son offre de service pour permettre à nos jeunes collégiens et à leurs familles de disposer d'un accompagnement adapté et renforcé.

CONT - Nombre de collégiens inscrits dans les collèges de Savoie

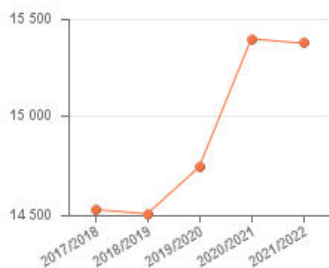
Période	dans les 38 collèges publics	dans les 8 collèges privés
2017/2018	17 654	2 944
2018/2019	17 893	2 985
2019/2020	18 006	3 063
2020/2021	17 934	3 047
2021/2022	18 108	3 004



On peut noter une nette augmentation des effectifs dans les collèges publics et une légère diminution des effectifs dans les collèges privés, lors de la rentrée de l'année scolaire 2021/2022.

CONT - Nombre d'étudiants inscrits à l'Université de Savoie Mont-Blanc (USMB)

Période	Nombre
2017/2018	14 531
2018/2019	14 510
2019/2020	14 743
2020/2021	15 399
2021/2022	15 376

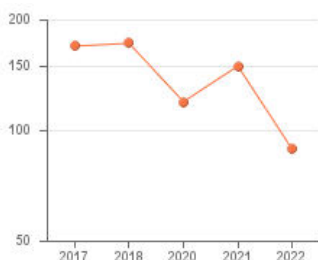


La croissance marque un ralentissement dans la mesure où les capacités d'accueil de l'USMB arrivent à leur maximum faute d'une réévaluation de la dotation de l'Etat par étudiant. Les moyens humains tant en enseignants qu'en personnel administratif atteignent bientôt leur limite. L'attractivité de l'USMB peut s'expliquer par les bons résultats qu'elle obtient toujours en termes de réussite à chaque niveau (Licence, Master, DUT) avec un classement parmi les 7 à 10 meilleures universités françaises. Son ouverture à l'internationale peut aussi expliquer cette dynamique.

Le niveau d'employabilité des étudiants à l'issue de leur parcours (DUT, Licence Pro, Master) dépasse également les 85%.

CONT - Nombre de contrats entre laboratoires et partenaires sociaux-économiques

Période	Nombre
2017	170
2018	173
2020	120
2021	150
2022	89



La cellule « valorisation » mise en place au sein des services de l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB) poursuit son travail de sensibilisation et d'animation pour favoriser les collaborations entre laboratoires et entreprises. L'USMB a candidaté pour être retenue en tant que Pôle Universitaire d'Innovation afin d'obtenir les moyens de mieux organiser et rendre plus lisible l'écosystème des acteurs de l'innovation pour simplifier le parcours d'accompagnement des porteurs de projets.

La Fondation USMB, dont le Conseil Savoie Mont Blanc est membre fondateur aux côtés de l'USMB et de plusieurs entreprises de Savoie et Haute Savoie, contribue aussi au renforcement de ces liens et de ses

échanges Le nombre de partenariats a baissé fortement en 2021, résultat à la fois de l'impact de la crise sanitaire qui a freiné les entreprises dans leur investissements recherche et d'un changement dans les modalités d'extraction de cet indicateur. Cette tendance à la baisse ne concerne pas uniquement l'USMB.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



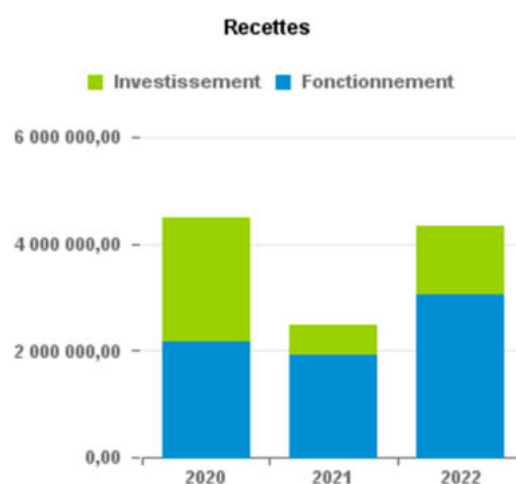
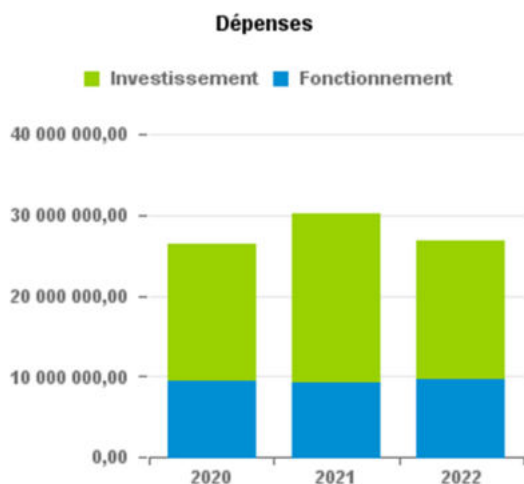
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2020 à 2022

Secteurs budgétaires de la politique EDUCATION

SECTEURS BUDGETAIRES
COLLEGES PRIVES
COLLEGES PUBLICS
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE
INTERVENTIONS SCOLAIRES ET PEDAGOGIQUES

Dépenses	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 24 Février 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique						
COLLEGES PRIVES	1 677 713,65	720 508,77	1 630 222,69	505 200,20	1 745 146,09	675 150,44
COLLEGES PUBLICS	6 904 669,14	14 663 040,08	6 588 613,59	20 079 933,73	6 913 628,97	16 419 259,37
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	909 999,50	1 495 457,92	1 063 351,00	344 070,19	1 005 000,00	129 337,95
INTERVENTIONS SCOLAIRES ET PEDAGOGIQUES	5 784,00		700,00		6 600,00	
Dépenses par section :	9 498 166,29	16 879 006,77	9 282 887,28	20 929 204,12	9 670 375,06	17 223 747,76
	total année : 26 377 173,06		total année : 30 212 091,40		total année : 26 894 122,82	

Recettes	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 24 Février 2023	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
Par politique						
COLLEGES PRIVES	23 340,69		0,00		36 655,20	
COLLEGES PUBLICS	2 129 337,20	529 134,17	1 894 407,43	94 815,79	3 017 353,84	1 289 763,32
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	17 930,25	1 790 248,47	8 700,00	471 311,51		0,00
Dépenses par section :	2 170 608,14	2 319 382,64	1 903 107,43	566 127,30	3 054 009,04	1 289 763,32
	total année : 4 489 990,78		total année : 2 469 234,73		total année : 4 343 772,36	





👤 Moyens humains par secteurs en 2020-2021-2022 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels			
				2020	2021	2022	
E D U C A T I O N	COLLEGES PUBLICS	PAD	DGA	0,2	0,2	0,2	
		PAD	DC	349,69	330,07	318,52	
		PRMD	DBMG	18,93	19,06	17,21	
		PAD	MTD	17,18	37,84	46,43	
	Sous-total du secteur				386	387,17	382,36
	COLLEGES PRIVES	PAD	DC	0,25	0,25	0,25	
	Sous-total du secteur				0,25	0,25	0,25
	INTERVENTIONS SCOLAIRES ET PEDAGOGIQUES	PSTD	DPT	0,11	0,11	0,18	
	Sous-total du secteur				0,11	0,11	0,18
	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	PSTD	DPT	0,25	0,23	0,16	
	Sous-total du secteur				0,25	0,23	0,16
	INFORMATIQUE (Pol. Education)	PRMD	DSI	8,05	8,68	9,29	
	Sous-total du secteur				8,05	8,68	9,29
TOTAL tous effectifs pour la politique				394,66	396,44	392,24	

Direction des collèges (DC)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



S'agissant des moyens financiers :

Les dépenses de **fonctionnement** sont stables pour les **collèges privés et publics**. Il est à noter que, dans la synthèse des dépenses ci-dessus, les dépenses de fonctionnement des collèges privés prennent en compte la participation aux charges de personnel alors que les dépenses de fonctionnement des collèges publics sont prises en compte dans la politique Ressources Humaines.

Les budgets **d'investissement** des trois dernières années des **collèges privés** sont stables, à hauteur d'environ 532 000 €. Les dépenses de 2022 sont en hausse par rapport à celle de 2021. Le programme de travaux 2020/2021 des collèges privés avaient pris du retard de la crise sanitaire.

Pour les **collèges publics**, les dépenses d'investissement sont à la baisse par rapport à 2021 du fait notamment d'appels d'offres infructueux sur le PPI.

En 2022, un fonds de solidarité s'élève à 350 000 €. Il a permis le renouvellement de 2 parcs informatiques de collèges en plus des 3 annuels prévus à hauteur de 230 000€. Parallèlement, 112 197 € sont répartis pour l'équipement en matériels et équipement numériques pour les sciences et la technologie ainsi que de matériels de découpe laser et imprimantes 3D. Le solde de 7 803 € a été affectés à des projets d'investissement dans le cadre du label Terre de Jeux 2024.

S'agissant des moyens humains :

Le Département est l'employeur des personnels techniques des collèges : agents polyvalents, cuisiniers et agents de maintenance. Suite à l'arrêt des contrats aidés (CUI – CAE) par l'Etat, la collectivité a été amenée à mettre un terme à 49 contrats. Ces suppressions se sont ajoutées aux 12 postes supprimés entre 2015 et 2017, dans un but de meilleure maîtrise des charges de fonctionnement. Les effectifs sont désormais stables, les variations constatées ne sont pas liées à des suppressions de poste mais à des évolutions de quotité de travail des agents (temps partiels par exemple), à des redéploiements de postes, ainsi qu'à des postes permanents restés vacants plusieurs mois dans

l'attente de recrutement. Depuis le 1^{er} février 2021, les agents de maintenance sont rattachés aux maisons techniques du Département et non plus à la Direction des collèges. Des niveaux de service pour le nettoyage se mettent en place avec pour but d'objectiver les moyens humains nécessaires pour assurer le nettoyage des établissements. Pour pallier les importantes difficultés de recrutements d'agents remplaçants, l'Assemblée départementale a voté en juin 2022 la création de postes d'agents volants pour assurer la continuité de service en matière de restauration et d'entretien des locaux.

Par ailleurs, la création de surfaces supplémentaires dans les collèges liées aux restructurations génère des besoins en nettoyage assurés, de manière pérenne, par les entreprises de nettoyage.

Direction des bâtiments et moyens généraux (DBMG)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



Afin de répondre aux différents enjeux et notamment sur les aspects énergétiques, la DBMG s'est restructurée début 2022. Il a fallu l'année 2022 pour mettre en place cette nouvelle organisation et effectuer les recrutements notamment ceux liés au nouveau service de performance énergétique.

Par ailleurs, les opérations au titre du Plan pluriannuel d'investissements avancent sous contrainte dans le contexte économique actuel (augmentation du coût des matériaux, carnets de commande des entreprises surchargés...), et à la clé, outre la hausse sensible du coût des opérations, les procédures de consultation deviennent de plus en plus longues et incertaines, ce qui retarde le démarrage et au final la livraison des travaux. On note ainsi plusieurs entreprises défaillantes en cours de travaux.

Direction des systèmes d'information (DSI)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



8 agents ont la charge de l'environnement informatique des collèges, composé de 5500 PC, 1750 tablettes et 1200 vidéoprojecteurs pour l'usage pédagogique, de 500 PC à usage administratif ainsi que de la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail (ENT).

Le Département a aussi en charge la téléphonie sur IP pour l'ensemble des collèges. Au global, le Département consolide massivement les installations informatiques et téléphoniques afin d'apporter un service de qualité.

Direction des politiques territoriales (DPT)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



Les moyens alloués permettent de déployer la politique départementale de manière satisfaisante.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
1. Assurer un accueil de qualité dans les collèges	1.1. Garantir une dotation suffisante en en personnel formé et compétent dans les collèges	1.1.1. Préserver le niveau de compétence d'entretien et de maintenance	
		1.1.2. Garantir le niveau de service d'entretien ménager, en atteignant le niveau de service établi dans tous les collèges à partir de 2023	
	1.2. Optimiser la gestion du patrimoine des collèges	1.2.1. Restructurer le patrimoine des collèges selon le programme voté (PPI)	
		1.2.2. Assurer un niveau de maintenance satisfaisant du patrimoine des collèges	
		1.2.3. Régulariser le foncier patrimonial des collèges	
		1.2.4. Optimiser la gestion du parc de logements	
		1.2.5. Améliorer la sécurité des biens et des personnes et l'accessibilité des locaux	
		1.2.6. Proposer une offre justement proportionnée d'hébergement aux collégiens	
		1.2.7. Renforcer la performance énergétique et environnementale des collèges	
	1.3. Favoriser l'accès au numérique	1.3.1. Garantir aux collégiens un matériel informatique de qualité	
1.3.2. Déployer le plan numérique			
1.3.3. Garantir aux collèges l'accès au haut débit			
2. Répondre aux besoins de restauration des collégiens avec une offre de qualité	2.1. Développer la qualité des matières premières	2.1.1. Développer les circuits courts et le bio dans l'alimentation cuisinée par l'atelier culinaire départemental (ACD) pour les collégiens	
	2.2. Optimiser la production de repas	2.2.1. Renforcer la mutualisation des sites de production	
		2.2.2. Assurer la continuité de service par l'intervention de l'EMAT	
		2.2.3. Réduire le gaspillage alimentaire	
		2.2.4. Garantir la mise à disposition de matériel en bon état	
	2.3. Maintenir la compétence des agents de restauration	2.3.1. Garantir l'accès à la formation pour les agents intervenant en restauration	
		2.3.2. Favoriser les échanges entre pairs	
	3. Accompagner les projets éducatifs	3.1. Faciliter l'accès à l'orientation des collégiens	3.1.1. Garantir l'accès aux forums des métiers
			3.1.2. Faciliter la découverte du monde de l'entreprise
3.2. Faciliter l'accès à la culture		3.2.1. Favoriser l'action culturelle locale	
4. Contribuer au maintien et au développement de l'offre de formation post-bac en Pays de Savoie (DPT)	4.1. Conforter le positionnement de l'université de Savoie Mont-Blanc dans le paysage rhônalpin	4.1.1. Maintenir un niveau minimum de soutien à l'Université Savoie Mont-Blanc	
		4.1.2. Soutenir les actions favorisant les partenariats entre les laboratoires de l'Université Savoie Mont-Blanc et les entreprises du territoire	
		4.1.3. Soutenir l'immobilier universitaire	
5. Contribuer à répondre à la demande en matière d'équipements scolaires (DPT)	5.1. Répondre aux besoins des communes et intercommunalités en matière d'équipements scolaires	5.1.1. CTS et Contrats départementaux-Accompagner les collectivités dans leurs projets d'améliorations ou de construction d'écoles	

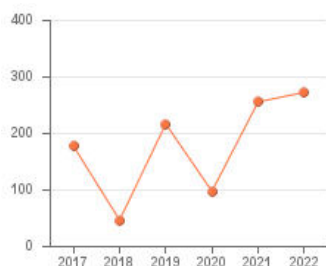
Objectif politique 1. Assurer un accueil de qualité dans les collèges

Objectif stratégique 1.1. Garantir une dotation suffisante en personnel formé et compétent dans les collèges

Objectif opérationnel 1.1.1. Préserver le niveau de compétence d'entretien et de maintenance

1.1.1.1 PERF - Nombre d'agents des collèges formés sur les métiers

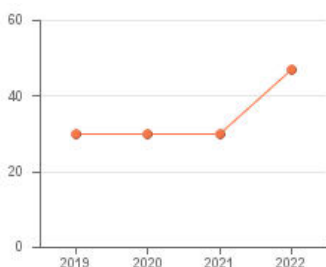
Période	Nombre
2017	178
2018	47
2019	217
2020	98
2021	256
2022	273



En 2019, le séminaire « nettoyage sain » a été mis en place pour de nouveaux collèges. Une vaste campagne de formation de tous les agents à l'informatique a également été amorcée (volonté de réduire la fracture numérique). En 2020, de nombreuses formations ont été annulées ou reportées en raison du confinement puis de la limitation des formations en présentiel. En 2021, des formations sur le thème de la restauration ont été proposées ainsi que pour l'habilitation électrique. En 2022, parmi les formations proposées, le Cabinet Conform' chargé d'accompagner les établissements pour la mise en place du niveau de service départemental, a formé 79 agents au nettoyage des locaux. Par ailleurs, 112 ont été formés en restauration et 58 ont reçu une formation pour l'habilitation électrique.

1.1.1.3 ACT - Nombre de postes ouverts sur l'année y compris les agents de maintenance rattachés aux Maisons Techniques du Département

Période	Nombre
2019	30
2020	30
2021	30
2022	47



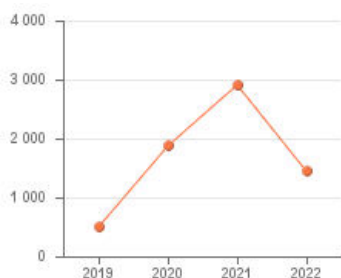
Sur les 47 ouvertures de postes, 33 ont concernés les collèges suite à des mobilités ou des départs à la retraite, 14 nouvelles ouvertures de poste ont concerné les équipes mobiles dont la création ou le renforcement a été voté par l'Assemblée départementale en juin 2022 (voir ci-après).

Objectif opérationnel 1.1.2. Garantir le niveau de service d'entretien ménager, en atteignant le niveau de service établi dans tous les collèges à partir de 2023

En 2017/18, un état des lieux des niveaux de service pour le nettoyage des collèges a été réalisé. Un niveau de service pour la propreté a été arrêté. Après une expérimentation dans 9 collèges volontaires en 2020-une généralisation s'est engagée progressivement dès 2021. Le déploiement s'achèvera en mars 2023. Un poste de technicien qualité hygiène et propreté a été créé par redéploiement en septembre 2022. Son rôle consiste à poursuivre l'accompagnement des agents et des équipes de direction pour s'assurer que des pratiques adaptées aux moyens humains mis à disposition sont appliquées.

1.1.2.1 ACT - Nombre d'heures d'intervention d'entreprises extérieures

Période	Nombre
2019	511
2020	1 886
2021	2 920
2022	1 457



A la demande des établissements scolaires, il est possible de faire intervenir des sociétés de nettoyage, en particulier quand il n'est pas possible de trouver des remplaçants aux personnels absents ou pour un renfort ponctuel.

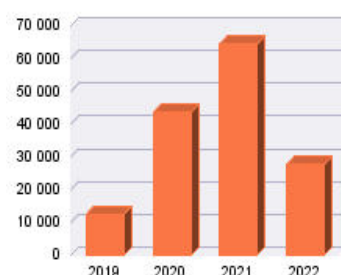
En 2020, le Département a multiplié les commandes d'interventions des sociétés de nettoyage, en mai 2020 (sortie de confinement) et depuis la rentrée 2020, afin de venir en renfort des équipes d'agents des collèges chargées d'appliquer les protocoles sanitaires renforcés fixés par l'Education nationale et pour pallier les absences liées à des contaminations d'agents à la COVID.

Avec les nouveaux pics épidémiques de fin 2020 et d'avril 2021, les sociétés de nettoyage ont été massivement sollicitées ce qui a permis

de maintenir l'accueil de tous les collégiens dans de bonnes conditions d'hygiène. Par ailleurs, le collège La Lauzière à Val d'Arc a été restructuré avec une augmentation des surfaces à entretenir nécessitant la mise en place de l'entreprise de nettoyage de manière pérenne (0,6 ETP). En 2022, le retour à une situation sanitaire meilleure a conduit à réduire les interventions des sociétés extérieures. Cette réduction tient aussi aux difficultés que les sociétés elles-mêmes rencontrent pour recruter du personnel d'entretien.

1.1.2.2 PERF - Budget annuel dédié à l'entretien ménager par des entreprises extérieures

Période	Euros
2019	12 322 €
2020	43 204 €
2021	64 250 €
2022	27 438 €



La diminution du nombre d'heures d'interventions des sociétés de nettoyage s'est naturellement traduite par une diminution des dépenses.

Direction des collèges (DC)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1



« Garantir une dotation suffisante en personnel formé et compétent dans les collèges »

Le Département est l'employeur des personnels concourant au bon fonctionnement des collèges : agents polyvalents, cuisiniers et agents de maintenance. Suite à l'arrêt des contrats aidés (CUI – CAE) par l'Etat, la collectivité a été amenée à mettre un terme à 49 contrats. Les collèges, avec l'appui de la Direction des collèges, ont pour la plupart, revu leurs organisations pour s'adapter à cette baisse d'effectifs et optimiser le temps de travail des agents.

Le Département a mis en place, de manière ponctuelle, des renforts en personnel et doté les collèges en autolaveuses et lave-batteries. En 2019, un nouveau plan d'équipement a permis de doter les agents en chariots de nettoyage par pré-imprégnation, permettant d'améliorer encore leurs conditions de travail. Ce plan d'équipement a été maintenu les années suivantes pour permettre l'acquisition de chariots de nettoyage par pré-imprégnation. En 2022, l'Assemblée départementale crée 7 postes dans les collèges où il est apparu que les renforts devaient être pérennisés.

Un important plan de formation est mis en œuvre afin d'améliorer la santé et la sécurité au travail. Les difficultés de recrutement sur certains secteurs géographiques ont conduit à externaliser l'entretien ménager, de manière ponctuelle et ciblée, pour la première fois en 2018, et de manière renforcée en 2020 et 2021, dans un contexte sanitaire particulier lié à la pandémie de Covid 19. Il est apparu en 2022 que les sociétés de nettoyage elles-mêmes rencontraient elles aussi des difficultés de recrutement ce qui a conduit l'Assemblée départementale à voter la création de postes d'agents volants pour assurer le nettoyage des établissements.

La modernisation des collèges prévue au PPI questionnera les moyens à déployer pour assurer leur entretien (contrats aidés, entreprises de nettoyage...). Les départs à la retraite des agents de catégorie C du Département seront massifs ces 10 prochaines années. Le recrutement sera un enjeu important, de même que la santé au travail, afin de permettre aux agents de terminer leur carrière dans des conditions satisfaisantes. 85 agents ont en effet des restrictions médicales.

Le déploiement d'un niveau de service pour l'entretien ménager et l'organisation du travail a été lancée en septembre 2021. Ce travail a d'ores et déjà permis d'identifier les effectifs cibles pour 25 collèges.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1

« **Garantir une dotation suffisante en personnel formé et compétent dans les collèges** »

Les 40 agents de maintenance des collèges ayant été rattachés aux Maisons Techniques du Département (MTD) au 1er février 2021, le processus d'intégration s'est poursuivi en 2022. Des expérimentations ont été conduites, notamment en ce qui concerne la fiabilisation des suivis d'activité. Le réseau de partage de pratiques professionnelles s'avère très actif et démontre de son efficacité.

Considérant que 48% des agents de maintenance des collèges ont aujourd'hui plus de 55 ans, l'enjeu à venir du renouvellement des équipes est au cœur des actions. A ce titre, des liens ont notamment été développés avec les différentes écoles formant au métier de la maintenance des bâtiments.

Objectif politique 1. Assurer un accueil de qualité dans les collèges

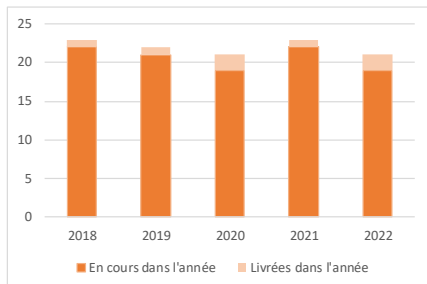
Objectif stratégique 1.2. Optimiser la gestion du patrimoine des collèges

Objectif opérationnel 1.2.1. Restructurer le patrimoine des collèges selon le programme voté (PPI)

1.2.1.1 PERF - Nombre d'opérations du PPI*

*PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement

Période	En cours dans l'année	Livrées dans l'année
2018	22	1
2019	21	1
2020	19	2
2021	22	1
2022	19	2




Le PPI collèges est maintenant passé au stade opérationnel avec 6 opérations livrées sur la première période 2018/2021.

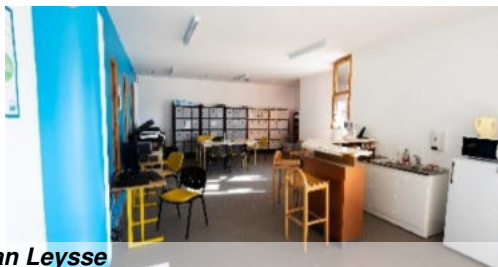
Depuis 2022, le PPI collège intègre un renforcement des objectifs de performance énergétique et prend en compte la crise économique et le contexte inflationniste.

Le chantier de restructuration du collège Joseph et Xavier de Maistre à Saint Alban Leysse a démarré en 2021, pour un montant d'opération estimé à 3.5 M€ TT et s'est poursuivi sur toute l'année 2022. Il permettra notamment sa

mise aux normes d'accessibilité, ainsi que la création d'une salle polyvalente, d'une salle des professeurs et d'un foyer des élèves.

 **25% du montant des travaux est spécifiquement dédié au développement durable**, avec l'isolation thermique des façades et l'abaissement des faux-plafonds pour réduire les consommations liées au chauffage.

Crédits photo : Fabrice Rumillat - Département de la Savoie



Atelier culinaire, Chambéry

Paul Mougins, St Michel de Maurienne (Pôle sciences)

Deux pôles sciences en locaux modulaires ont été installés sur l'année 2022 :

- Un au collège Paul Mougin à St Michel de Maurienne
- Un au collège L'Epine à Novalaise

Par ailleurs, les travaux du nouvel atelier culinaire de Chambéry ont démarré début 2022. Ce nouvel équipement sera opérationnel pour la rentrée 2024.

Les études de maîtrise d'œuvre se poursuivent sur les opérations suivantes :

- Restructuration du collège de Louise de Savoie à Chambéry,
- Restructuration du collège Joseph Fontanet à Frontenex,
- Isolation thermique et agrandissement de la demi-pension du collège Edmond Rostand à La Motte Servolex

Les consultations travaux ont été lancées en 2022 pour les travaux en 2023 sur les opérations suivantes :

- Restructuration partielle du Collège de Garibaldi à Aix-Les-Bains,
- Agrandissement de la demi-pension et mise aux normes handicap du collège de Saint Etienne du Cuines,
- Création d'un atelier culinaire au collège de Maurienne à St Jean de Maurienne.

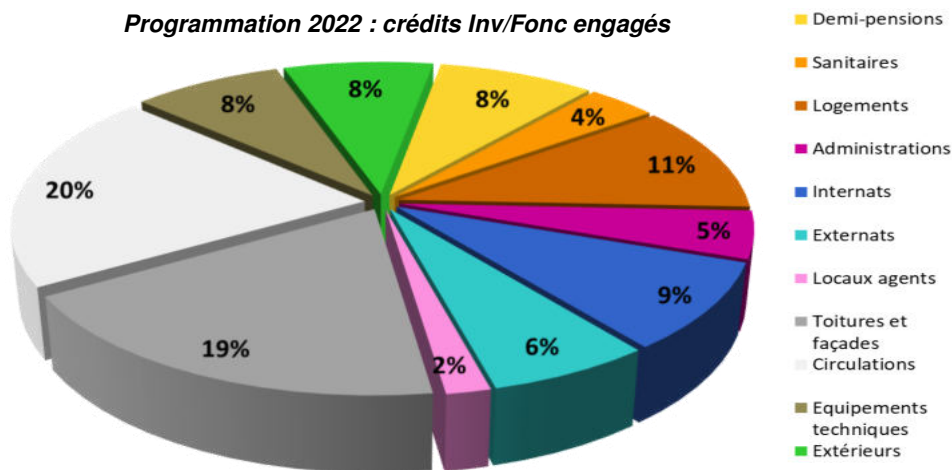
De plus, un concours de maîtrise d'œuvre a pu être attribué pour le collège de Bissy à l'équipe PATEY ARCHITECTURES /CET/STEBAT/CANOPPE/ACOUSPHERE.



Objectif opérationnel 1.2.2. Assurer un niveau de maintenance satisfaisant du patrimoine des collèges

La programmation annuelle de maintenance des collèges

En 2022, 485 opérations de maintenance des collèges ont été engagées pour un total de 6.04 M€, dont 413 livrées pour 3.5 M€ (57%), avec un volume d'investissements relativement constant. Elles contribuent notamment à rénover les internats (538 K€), moderniser les demi-pensions (505 k€), prévenir le risque intrusion (369 K€), et améliorer la qualité des sanitaires (223 K€).



FOCUS SUR ...

**LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DANS LES PROGRAMMES DE MAINTENANCE DES COLLÈGES EN 2022**

39.5% du budget de maintenance 2022 est dédié au développement durable, soit 2.35 M€ :

- 1 800 K€ pour l'amélioration pour favoriser la sobriété énergétique des bâtiments, la réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre (entretien des chaufferies, mise en place de régulations, reprises de toitures pour isolation thermique et installation à venir de panneaux photovoltaïques, installation de ventilateurs plafonniers...)

- 390 K€ pour le désamiantage des locaux (études et travaux),

- 45 K€ pour la promotion des déplacements doux dans le cadre du Plan vélo collèges,



Le Plan vélo collèges, c'est 348 K€ investis sur la période 2020/2022 :

La Lauzière à Val d'Arc, et Charles Dullin à Yenne,

- . 1 cinquième en travaux (livraison 2023) sur Joseph et Xavier de Maistre à Saint Alban-Leysse,

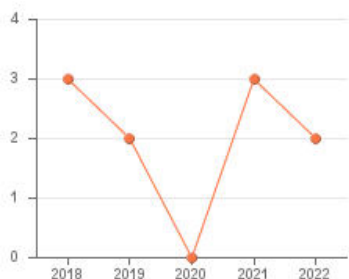
- . et 2 études de maîtrise d'œuvre en cours sur Garibaldi à Aix-les-Bains et Henry Bordeaux à Cognin.

De plus, un nouveau **guide et référentiel technique** a été finalisé pour améliorer la qualité et l'homogénéité des aménagements à venir.

- 105 K€ pour préparer le programme de végétalisation des cours de collèges (diagnostics, études de faisabilité et concertation).

1.2.2.1 PERF - Nombre de chaudières changées dans les collèges

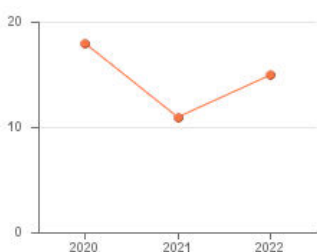
Période	Nombre
2018	3
2019	2
2020	0
2021	3
2022	2



1 chaufferie remplacée (Paul Mougin à St Michel de Maurienne) et un remplacement de panoplie de chaufferie, remplacement des ballons ECS et mise en jour de GTC (cité mixte de Bourg Saint Maurice).

1.2.2.2 PERF - Part de chaufferies des collèges alimentées au fioul (objectif de suppression totale)

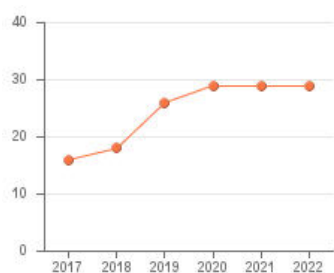
Période	Taux
2020	18
2021	11
2022	15



La conversion des chaufferies fioul a été engagée en 2020, conformément à l'objectif de réduction fixé par le Plan climat énergie : **sur les 7 collèges concernés**, 4 ont été traités dont celle du collège de Paul Mougin à St Michel de Maurienne en 2022. Celle du collège le Bonrieu à Bozel sera en travaux en 2023-24, celle du collège Jovet à Aime en 2024, et les deux autres seront traitées dans le cadre des restructurations à venir.

1.2.2.3 PERF - Part de collèges raccordés à des réseaux de chaleur urbains

Période	Taux
2017	16
2018	18
2019	26
2020	29
2021	29
2022	29

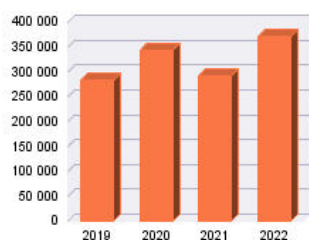


En 2022, il n'y a pas eu de nouvelle opération en plus des **11 collèges déjà raccordés à des réseaux de chaleur urbains**.

Cette stagnation est contextuelle, puisque les raccordements sont réalisés au fil des opportunités fournies par des projets locaux d'équipements.

1.2.2.4 PERF - Montants annuels investis par le Département pour la prévention du risque intrusion

Période	Euros
2019	282 215
2020	342 265
2021	291 191
2022	368 876

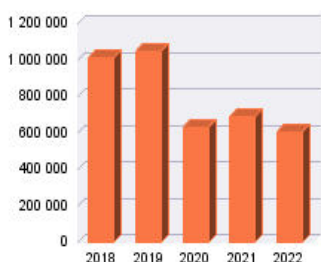


Sur la période 2016/2021, le programme départemental d'investissement pour prévenir le risque intrusion d'action se monte à 3.43 M€.

La totalité des collèges sont aujourd'hui équipés en dispositifs d'alerte conformes au Plan particulier de mise en sécurité - PPMS, ainsi que clôtures d'enceinte et contrôles d'accès. Les besoins persistent avec des compléments pour améliorer la sonorisation des messages d'alerte, compléter les clôtures, entretenir ou adapter les contrôles d'accès, et automatiser les volets (dispositif de confinement).

1.2.2.5 PERF - Montants annuels investis par le Département dans les demi-pensions des collèges

Période	Euros
2018	1 010 242 €
2019	1 046 044 €
2020	625 790 €
2021	684 890 €
2022	601 692 €

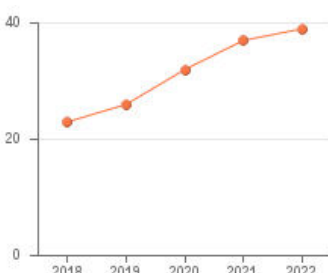


Après deux années d'investissements lourds sur la modernisation des demi-pensions des collèges en 2018 et 2019, le niveau a été réduit et se maintient encore en 2022, avec 601 692 € investis dont 379 630 € pour l'achat et le renouvellement de 31 équipements de cuisine.

Objectif opérationnel 1.2.3. Régulariser le foncier patrimonial des collèges

1.2.3.1 PERF - Taux de régularisation foncière des collèges

Période	Taux
2018	23
2019	26
2020	32
2021	37
2022	39



Malgré le transfert des compétences en matière de collèges aux Départements par actes de décentralisation de 1982 et 2004, une majorité d'entre eux sont encore en propriété des collectivités locales. Les services départementaux travaillent donc au transfert progressif de ce patrimoine, par voie de conventions de régularisation.

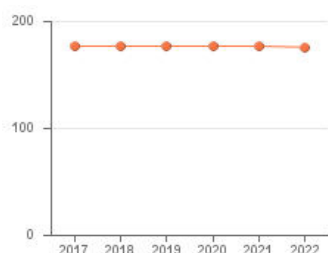
Sur les 38 collèges de Savoie, **15 sont régularisés dont 1 en 2022** : Le collège Joseph Fontanet à Frontenex.

Pour l'avenir, 8 collèges sont en cours de régularisation : Jovet à Aime, Henry Bordeaux à Cognin, Marlioz à Drumettaz-Clarafond, Béatrice de Savoie aux Échelles, Joseph Fontanet à Frontenex, De Boigne à La Motte-Servolex, La Lauzière à Val d'Arc, et Charles Dullin à Yenne.

Objectif opérationnel 1.2.4. Optimiser la gestion du parc de logements

1.2.4.1 ACT - Nombre de logements dans les collèges

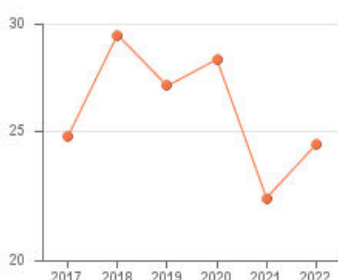
Période	Année
2017	177
2018	177
2019	177
2020	177
2021	177
2022	176



En 2022, un logement a fait l'objet d'une réaffectation en salle pour les agents (collège de Boigne).

1.2.4.2 PERF - Taux de logements inoccupés dans les collèges

Période	Taux
2017	24,75
2018	29,47
2019	27
2020	28,25
2021	22,28
2022	24,43



Les logements peuvent être inoccupés pour deux raisons :

- soit le personnel de l'Éducation nationale dispose d'un logement par nécessité absolue de service et a obtenu une dérogation à l'obligation de se loger ; ces logements ne sont pas proposés à la location ;
- soit le logement nécessite des travaux de remise en état.

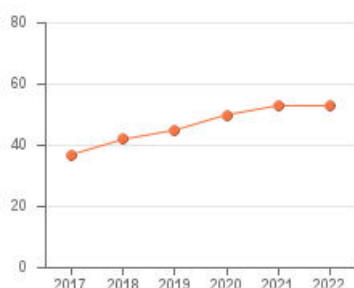
Sur la période 2021/2022, le programme de rénovation des logements se poursuit pour répondre à une mobilité toujours importante des principaux et gestionnaires, mais avec des coûts d'aménagement qui augmentent compte tenu du contexte

inflationniste. Ainsi, 10 logements ont été entièrement rénovés (ou finis de rénover) sur Garibaldi à Aix-les-Bains, Marlioz à Drumettaz-Clarafond, Jacques Prévert à Entrelacs, L'Épine à Novalaise, Le Beaufortain à Beaufort-sur-Doron, Bissy à Chambéry, Jean Mermoz à Barby, Pierre et Marie Curie à Montmélian, Les Frontailles à Saint Pierre d'Albigny, et La Vanoise à Modane, auxquels s'ajoutent 19 travaux de rafraîchissement ou rénovations partielles, principalement sur les cuisines et salles de bain.

Objectif opérationnel 1.2.5. Améliorer la sécurité des biens et des personnes et l'accessibilité des locaux

1.2.5.1 PERF - Nombre de collèges mis aux normes handicap

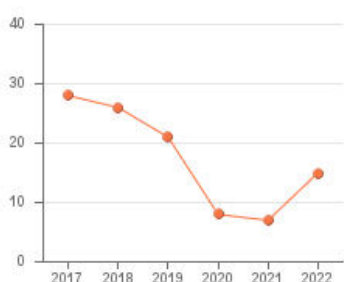
Période	Taux
2017	37
2018	42
2019	45
2020	50
2021	53
2022	53



La mise aux normes handicap des collèges est encadrée par l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) adopté fin 2015, qui doit faire l'objet d'une révision à intégrer dans le planning du Plan pluriannuel d'investissement des collèges. À ce jour, 20 collèges sont conformes aux normes d'accessibilité, dont 15 disposent d'une attestation. Les études et les travaux sont par ailleurs programmés sur 10 autres collèges dans le cadre des travaux du PPI.

1.2.5.2 ACT - Nombre de conventions d'utilisation des locaux scolaires par année scolaire

Période	Nombre
2017	28
2018	26
2019	21
2020	8
2021	7
2022	15

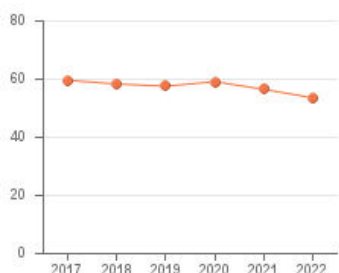


En 2022, on peut noter une nette augmentation du nombre de conventions d'occupation des locaux des collèges qui reste toujours en dessous de celui des années antérieures à la période de crise sanitaire.

Objectif opérationnel 1.2.6. Proposer une offre justement proportionnée d'hébergement aux collégiens

1.2.6.1 ACT - Taux de remplissage des internats

Période	Taux
2017	59,62
2018	58,34
2019	57,6
2020	59,15
2021	56,52
2022	53,59



Le taux de remplissage des internats et le nombre d'internes sont globalement stables au cours de ces dernières années, avec une légère inflexion depuis 2021, qui représente une diminution d'une trentaine d'internes.

Cet indicateur tient compte du nombre de collégiens, mais également du nombre de lycéens internes à la cité scolaire Saint Exupéry de Bourg-Saint-Maurice pour le calcul du taux de remplissage des internats.

Objectif opérationnel 1.2.7. Renforcer la performance énergétique et environnementale des collèges

FOCUS SUR ...

LES 3 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE PORTES PAR LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS POUR LES COLLEGES

Face à l'ampleur des enjeux climatiques et environnementaux pour notre avenir, il devient impératif d'agir. Le Département entend prendre toute la part de ses responsabilités, et se conformer aux obligations réglementaires fixées par le « décret tertiaire ».

En déclinaison de son Plan climat énergie territorial (PCET), il s'est donc fixé 3 objectifs sur son patrimoine bâti, et s'est doté début 2022 d'un service de 4 ETP dédié à la performance énergétique, pour piloter cette politique stratégique.

Objectif de Développement Durable n°1 : réduire les consommations d'énergie

1.2.7.1. PERF - Consommation d'énergie dans les collèges

Période	Megawattheures
2020	22 688
2021	24 658
2022	21 873

> 21 873 MWh d'énergie finale consommée en 2022 par les collèges, ↘ 12% par rapport à 2021

Au-delà des objectifs fixés par le décret tertiaire, le plan pluriannuel intègre systématiquement et anticipe les niveaux de performance thermique attendus.

Le plan de sobriété mis en place par le Département sur la saison de chauffe 2022-2023 a permis d'obtenir des économies sensibles sur les consommations :

- -10% sur l'électricité (sobriété numérique, extinction de la ventilation en période d'inoccupation, éclairage LED ...)
- -11 % sur le chauffage

Objectif de Développement Durable n°2 : réduire nos émissions de gaz à effet de serre

1.2.7.2. PERF - Gaz à effet de serre produits par les collèges

Période	Tonnes de CO2
2020	3 881
2021	3 738
2022	3 125

> 3 125 tonnes équivalent CO2 en 2022, ↘ -19% par rapport à 2021

Cette baisse vient notamment du remplacement des chaudières au fioul par des chaudières bio-propane et la mise en place de système de régulation :

- La chaufferie au fioul du Collège Paul Mougins a été remplacée par une chaufferie au bio-propane
- Système de régulation sur la chaufferie de la cité de mixte de Bourg Saint Maurice.

Objectif du Développement Durable n°3 : augmenter la part des énergies renouvelables

1.2.7.3 PERF - Part des énergies renouvelables des collèges

Période	Taux
2020	13,5
2021	13,5
2022	16,4

> 16.4% d'énergies renouvelables (photovoltaïque et bois énergie) en 2021
7 collèges sont déjà équipés de panneaux photovoltaïques.

Les collèges d'Ernest de La Bathie à Ugine et de Maurienne à Saint-Jean de Maurienne ont été équipés de panneaux photovoltaïques (2 centrales de 100kWc chacune). Faute cependant d'onduleurs sur le marché, ils n'ont pas pu être mis en exploitation.

De plus, 11 collèges sont raccordés à des réseaux de chaleur avec une part de bois énergie allant de 60 à 100%, le dernier étant le collège Barby.

Direction des collèges (DC)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



« Optimiser la gestion du patrimoine des collèges »

En octobre 2019, l'Assemblée départementale a approuvé de nouvelles modalités d'attribution des logements de fonctions des collèges. Cette décision a permis un travail de fond en 2020 afin de clarifier les attributions des logements en NAS pour le personnel de l'Education nationale et les agents départementaux.

Un règlement d'utilisation des logements est mis en application depuis 2021. Il précise les responsabilités de chacune des parties en matière de travaux, d'entretien, d'assurances, d'état des lieux, de paiement des charges etc.

Direction des bâtiments et moyens généraux (DBMG)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



« Optimiser la gestion du patrimoine des collèges »

Le plan pluriannuel d'investissement permet progressivement de remettre à niveau les collèges de Savoie (performance thermique, accessibilité, désamiantage, adaptation aux nouvelles pratiques pédagogiques...). Malgré tout, les coûts d'opération subissent une inflation importante, liée au contexte économique international et à des ambitions renforcées en matière de performance énergétique, et le planning de réalisation prend du retard, avec des entreprises aux carnets de commandes saturés.

Parallèlement, les crédits dédiés aux programmes de maintenance restent soutenus depuis 2018 (enveloppe d'environ 6 M€). Si ces investissements vont pouvoir être stabilisés sur certains programmes après des efforts conséquents sur la prévention du risque intrusion, la modernisation des demi-pensions et l'amélioration de la qualité des sanitaires, ils vont en revanche devoir être encore accrus sur les axes suivants :

- . prendre en compte le développement durable à tous les niveaux (performance thermique, désamiantage, déplacements doux, végétalisation des cours...),
- . rénover le parc de logements,
- . rénover les internats,
- . améliorer les conditions de travail des agents dans les collèges en reprenant l'aménagement des locaux techniques d'entretien ménager.

Les travaux de performance énergétique avec notamment le plan de sobriété et le changement d'énergie commencent à porter leurs fruits avec une baisse significative des émissions de gaz à effets de serre.

Objectif politique 1. Assurer un accueil de qualité dans les collèges

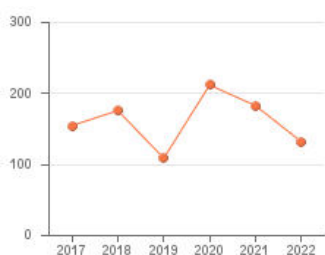
Objectif stratégique 1.3. Favoriser l'accès au numérique

Objectif opérationnel 1.3.1. Garantir aux collégiens un matériel informatique de qualité

Le plan de dotation de tablettes (PNE) est terminé depuis 2019. Chaque collège public est doté d'au moins 40 tablettes. En cas de saturation sur le taux d'utilisation, des tablettes supplémentaires peuvent être allouées. Fin 2021 le taux de vétusté des ordinateurs pédagogiques (âgés de plus de 7 ans) était de 9%, fin 2022 ce taux a été ramené à 0% grâce à des renouvellements de parc. De même une centaine de vidéoprojecteurs âgés de plus de 10 ans ont été remplacés durant l'année 2022.

1.3.1.1 ACT - Nombre de demandes d'équipements informatiques pour les collèges

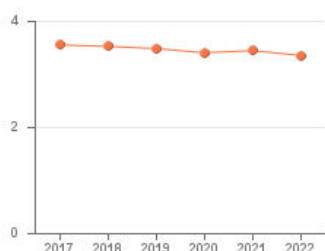
Période	Nombre
2017	155
2018	176
2019	109
2020	212
2021	183
2022	132



Les collèges sont dotés de tous les moyens informatiques utiles à l'enseignement conformément au référentiel établi. L'effort quantitatif important depuis 2015 réduit désormais significativement les demandes complémentaires d'équipement.

1.3.1.3 PERF - Nombre d'élèves par poste informatique

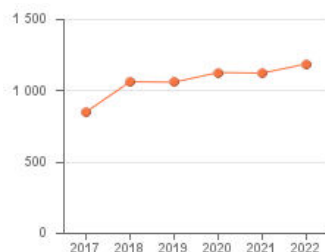
Période	Nombre
2017	3,56
2018	3,53
2019	3,49
2020	3,41
2021	3,45
2022	3,36



La baisse effective opérée de 2016 à 2022 du nombre d'élèves par poste traduit une amélioration du confort de chaque élève, et induit une plus grande souplesse dans l'enseignement pour l'usage d'outil pédagogique numérique. Le niveau de dotation actuelle satisfait aux besoins des établissements. La moyenne nationale en collège était de 3.84 élèves par PC en 2021.

1.3.1.4 ACT - Nombre de vidéoprojecteurs dans les collèges

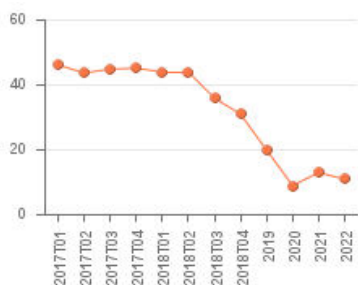
Période	Nombre
2017	852
2018	1064
2019	1061
2020	1129
2021	1125
2022	1189



L'augmentation du nombre de vidéoprojecteurs dans les collèges répond à la demande des établissements, qui souhaitent utiliser l'interactivité et l'affichage sur grand écran de contenus variés. Au-delà du nombre brut de vidéoprojecteurs dans les collèges, le renouvellement d'un grand nombre d'entre eux est également en cours, afin d'offrir aux enseignants plus d'interactivité et de confort visuel.

1.3.1.6 PERF - Taux de vétusté du parc informatique (+7 ans)

Période	Taux
2017T01	46,2
2017T02	43,73
2017T03	44,9
2017T04	45,23
2018T01	44
2018T02	44
2018T03	36
2018T04	31
2019	20
2020	9
2021	13
2022	11



La baisse importante du taux de parc vétuste (de plus de 7 ans) est le résultat de la politique ambitieuse de renouvellement du parc, définie en 2015 et achevée en février 2023.

Il s'agit là de l'indicateur le plus significatif en termes d'investissement du Département auprès de ses collègues.

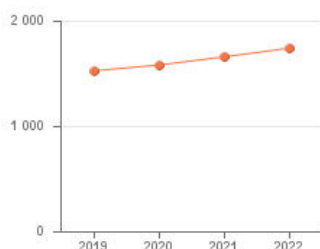
Objectif opérationnel 1.3.2. Déployer le plan numérique

Le nombre de connexions et le temps de connexion sur les tablettes augmentent régulièrement, sans atteindre à ce stade les ambitions initialement escomptées.

La DSI cherche à identifier les freins à l'usage des tablettes de la part du personnel enseignant pour éventuellement travailler avec les services de l'Education Nationale et développer cet usage.

1.3.2.2 PERF - Nombre de tablettes dans les collèges

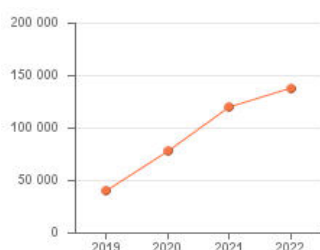
Période	Nombre
2019	1530
2020	1585
2021	1662
2022	1745



Le nombre d'Ipad dans les collèges est largement satisfaisant au regard de l'usage de ces derniers dans les établissements. Seuls quelques rares collèges emploient les Ipad massivement, au point de pouvoir requérir des dotations complémentaires.

1.3.2.3 ACT - Nombre de connexions des tablettes des collèges

Période	Nombre
2019	40346
2020	77931
2021	120195
2022	138145

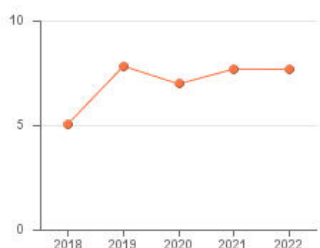


L'augmentation du nombre de connexions démontre que l'usage croît dans la majorité des établissements, ce qui est satisfaisant.

Cette hausse peut s'expliquer par des changements de méthodes d'apprentissage et une meilleure formation des enseignants.

1.3.2.3 PERF - Nombre moyen d'heures d'utilisation des tablettes par semaine dans les collèges

Période	Taux
2018	5,1
2019	7,85
2020	7
2021	7,71
2022	7,7



Le nombre d'heures moyen d'utilisation des tablettes est stable en 2022 mais n'a pas atteint le niveau constaté en 2019.

1.3.2.4 ACT - Nombre d'incidents informatiques dans les collèges

Période	Nombre total	Traités par la hotline externalisée
2019	803	26
2020	1106	163
2021	1158	231
2022	1087	207

Le nombre d'incidents annuels déclarés, lié aux 6000 équipements gérés, est en légère baisse. Avec la consolidation des plateformes informatiques, la capacité à intervenir à distance, et rapidement, s'améliore. Néanmoins les collèges attendent une meilleure réactivité de la part de la DSI dans le traitement des incidents.

Objectif opérationnel 1.3.3. Garantir aux collèges l'accès au haut débit

Le programme de mise en œuvre de la fibre optique dans les collèges s'est conclu en 2018, le débit moyen a été de l'ordre de 30 Mbits. Le passage à 100 Mbits a été généralisé dès janvier 2021.

Direction des systèmes d'information (DSI)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.



« Favoriser l'accès au numérique »

Les efforts financiers, humains et technologiques de la collectivité au bénéfice des collèges sont importants depuis 2014, et le plan de modernisation des équipements apporte de nombreux bénéfices. Les collèges sont désormais dans une situation confortable en termes de dotation informatique et d'accès Internet, comparativement à la moyenne des Départements en France.

Le Département intègre de nombreuses missions dans ses services au fil des trimestres. La téléphonie fixe est par exemple complètement intégrée à celle du Département fin 2022, donnant lieu à de substantielles économies de fonctionnement, dont profiteront les collèges et le Département.

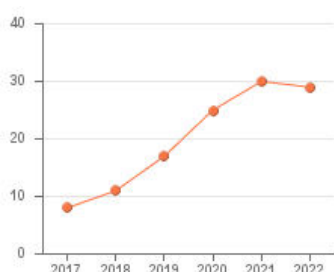
Objectif politique 2. Répondre aux besoins de restauration des collégiens avec une offre de qualité

Objectif stratégique 2.1. Développer la qualité des matières premières

Objectif opérationnel 2.1.1. Développer les circuits courts et le bio dans l'alimentation cuisinée par l'atelier culinaire départemental (ACD) pour les collégiens

2.1.1.1 PERF - Taux d'achat de produits issus des circuits courts pour la restauration

Période	Taux
2017	8
2018	11
2019	17
2020	25
2021	30
2022	29



Le taux d'achat de produits issus des circuits courts a nettement augmenté, passant de 5% en 2015 à 29% en 2022, pour l'atelier culinaire.

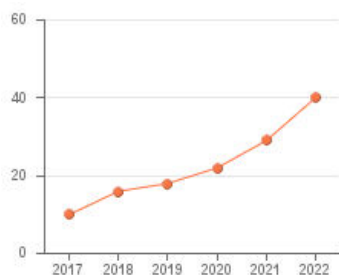
L'inflexion du pourcentage d'achat de produits issus des circuits courts entre 2021 et 2022 est liée à l'augmentation du budget alimentaire de l'ACD. Pour autant, le volume financier d'achats en produits issus des circuits courts a augmenté, passant de 218 407 € en 2021, à 247 986 € en 2022.

L'adhésion du Département à la centrale d'achat régionale depuis 2018 est l'un des leviers permettant de poursuivre les démarches d'achats de produits issus des circuits courts.

Le Projet Alimentaire Territorial du Département, doit permettre de poursuivre cette démarche en favorisant la distribution de denrées issues des circuits courts savoyards dans les restaurants collectifs dont l'ACD.

2.1.1.2 PERF - Taux d'achat de produits issus de l'agriculture biologique en restauration

Période	Taux
2017	10
2018	16
2019	18
2020	22
2021	29
2022	40



Le taux d'achat de produits issus de l'agriculture biologique a nettement augmenté, passant de 3% en 2015 à 40% en 2022, pour l'atelier culinaire.



A titre de comparaison, au niveau national, les achats alimentaires bio en restauration collective représentent 6,6% du volume total d'achats en 2021.

Direction des collèges (DC)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.1.



« Développer la qualité des matières premières »

Depuis le 1er janvier 2022, les repas servis dans les restaurants collectifs du secteur public doivent comprendre 50% de produits de qualité et durable, dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique, conformément à l'article 24 de la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018, dite loi EGALIM « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ».

En 2022, l'augmentation des crédits pour l'achats de denrées alimentaires a permis à l'ACD de poursuivre des achats de qualité et de répondre aux obligations de la loi EGALIM, malgré l'inflation. Ceci a permis une évolution très significative du pourcentage de produits « EGALIM », de 37% en 2021 à 51% en 2022, avec une évolution du bio de 29% en 2021 à 40% en 2022. Ainsi, l'Atelier culinaire départemental est en conformité avec la loi EGALIM sur le critère des approvisionnements durables et de qualité.

Par ailleurs, l'Atelier culinaire départemental et les 11 collèges satellites sont labellisés Ecocert « En cuisine ». La labellisation Ecocert « En Cuisine » valorise les établissements de restauration collective qui utilisent des produits biologiques, locaux et sains. Ce label garantit également la saisonnalité des produits, une cuisine faite maison, l'interdiction d'OGM, l'interdiction d'additifs, et une gestion écologique des sites de production avec notamment la mise en place d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.



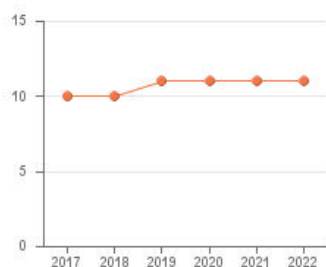
Objectif politique 2. Répondre aux besoins de restauration des collégiens avec une offre de qualité

Objectif stratégique 2.2. Optimiser la production de repas

Objectif opérationnel 2.2.1. Renforcer la mutualisation des sites de production

2.2.1.1 PERF - Nombre de collèves desservis par une cuisine mutualisée

Période	Nombre
2017	10
2018	10
2019	11
2020	11
2021	11
2022	11

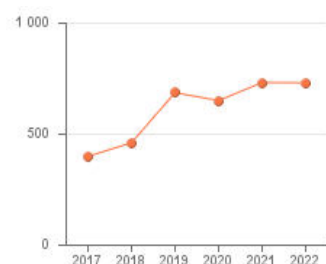


Le Plan « Collèves 2018-2023 » propose un schéma départemental de la restauration permettant à la fois, de garantir la continuité du service (difficulté de recrutement de cuisiniers) et une meilleure maîtrise de la qualité des repas confectionnés grâce la mise en place progressive d'ateliers culinaires départementaux dans les territoires, avec notamment la relocalisation en 2024 et l'extension du périmètre de l'atelier culinaire existant et basé à Chambéry (passage de 10 à 20 collèves desservis à terme) et la création d'un nouvel atelier culinaire en Maurienne (5 collèves) en 2024.

Objectif opérationnel 2.2.2. Assurer la continuité de service par l'intervention de l'EMAT

2.2.2.1 PERF - Nombre de jours d'intervention de l'Equipe Mobile d'Agents Territoriaux (EMAT)

Période	Nombre
2017	400
2018	462
2019	687
2020	652
2021	733
2022	732

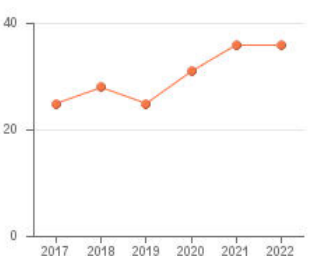


Depuis septembre 2018, afin de pallier partiellement l'arrêt des Contrats Uniques d'Insertion dans les collèves, l'équipe mobile de chefs de cuisine a été renforcée par une équipe mobile d'agents polyvalents. L'objectif est d'assurer la continuité du service et de maintenir un service de restauration de qualité. Depuis la rentrée de septembre 2020, les besoins de remplacement dans les collèves sont en augmentation. Cette tendance, qui se confirme sur l'année 2022, est liée notamment au contexte sanitaire (cas COVID, cas contact...), et induit une forte mobilisation de l'équipe mobile.

Objectif opérationnel 2.2.3. Réduire le gaspillage alimentaire

2.2.3.1 PERF - Nombre de collèves impliqués pour réduire le gaspillage alimentaire

Période	Nombre
2017	25
2018	28
2019	25
2020	31
2021	36
2022	36

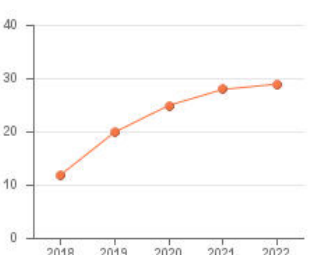


Un des axes du plan « Collèves 2018-2023 » est de favoriser les gestes éco responsables en luttant notamment contre le gaspillage alimentaire et en favorisant davantage le recyclage des déchets en lien avec les partenaires de la chaîne de recyclage. Les 36 collèves publics dont le Département gère la compétence restauration sont impliqués dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, avec des niveaux d'implication et des actions variables en fonction des collèves.



2.2.3.2 PERF - Nombre de collèves éco-responsables (labellisés E3D)

Période	Nombre
2018	12
2019	20
2020	25
2021	28
2022	29

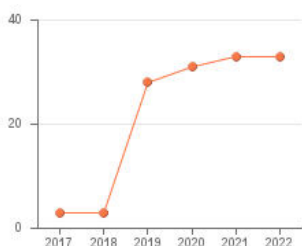


Le label E3D est délivré par le Ministère de l'Education Nationale. Le dispositif s'adresse aux établissements scolaires qui, dans le cadre de la généralisation de l'éducation au développement durable, décident d'entrer en démarche globale de développement durable.

Le Département intervient donc en soutien aux démarches engagées par les établissements.

2.2.3.3 PERF - Nombre de collèges équipés en tables de tri

Période	Nombre
2017	3
2018	3
2019	28
2020	31
2021	33
2022	33



Un des axes du plan « Collèges 2018-2023 » est de favoriser les gestes éco responsables en luttant notamment contre le gaspillage alimentaire et en favorisant davantage le recyclage des déchets en lien avec les partenaires de la chaîne de recyclage.

Ainsi, chaque collège sera équipé, à terme, soit d'une table de tri mobile avec système de pesée, soit d'un système de tri sur la zone de débarrasement des plateaux.

En 2022, 33 collèges sont équipés. 3 collèges non équipés le seront prochainement dans le cadre de la restructuration de leur demi-pension.

Direction des collèges (DC)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.2.



« Optimiser la production de repas »

Le Plan « collège 2018-2023 » propose un schéma départemental de la restauration permettant, à la fois de garantir la continuité du service (difficulté de recrutement de cuisiniers) et une meilleure maîtrise de la qualité des repas confectionnés grâce à la mise en place progressive d'ateliers culinaires départementaux dans les territoires, avec notamment la relocalisation en 2024 et l'extension du périmètre de l'atelier culinaire existant et basé à Chambéry (passage de 10 à 20 collèges desservis à termes) et l'ouverture d'un nouvel atelier culinaire en Maurienne en 2024.

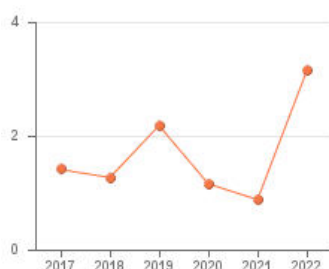
Objectif politique 2. Répondre aux besoins de restauration des collégiens avec une offre de qualité

Objectif stratégique 2.3. Maintenir la compétence des agents de restauration

Objectif opérationnel 2.3.1. Garantir l'accès à la formation pour les agents intervenant en restauration

2.3.1.1 PERF - Nombre moyen de jours de formation par agent

Période	Nombre
2017	1,42
2018	1,28
2019	2,19
2020	1,17
2021	0,89
2022	3,15



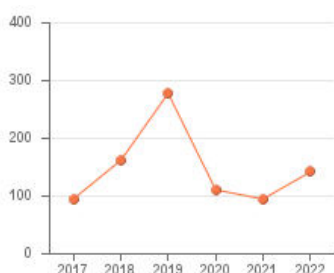
Un plan de formation ambitieux est déployé depuis 2018 concernant les thématiques de restauration collective (qualité nutritionnelle, hygiène, techniques culinaires). Ce plan de formation s'adresse à l'ensemble des agents des collèges intervenant en restauration : chefs de cuisine, responsables de cuisine satellite, aides-cuisine, agents polyvalents.

En 2020 et 2021, compte-tenu du contexte sanitaire, un grand nombre de formations planifiées ont dû être reportées.

Afin de maintenir et de remettre à jour les compétences des agents de restauration, la Direction des collèges a déployé en 2022, un plan de formation ambitieux : formation pour la mise à jour de l'ensemble des plans de maîtrise sanitaire des collèges, formation pour le déploiement d'un logiciel de gestion de la restauration, formation sur la cuisine végétale, etc.

2.3.1.2 PERF - Nombre d'agents formés aux pratiques de restauration collective (hygiène, qualité nutritionnelle, techniques culinaires)

Période	Nombre
2017	95
2018	162
2019	278
2020	111
2021	95
2022	142



Entre 2017 et 2019, le nombre d'agents formés a été chaque année en augmentation. Le nombre de formations proposées a augmenté et le public ciblé a été élargi.

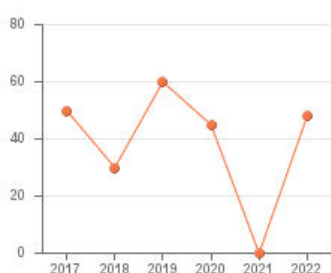
En 2020 et 2021, compte-tenu du contexte sanitaire, un grand nombre de formations planifiées ont dû être reportées.

En 2022, les formations ont pu à nouveau être dispensées.

Objectif opérationnel 2.3.2. Favoriser les échanges entre pairs

2.3.2.1 PERF - Nombre d'agents concernés par les réunions du réseau d'échanges entre pairs

Période	Nombre
2017	50
2018	30
2019	60
2020	45
2021	0
2022	48



Un séminaire des cuisiniers et un séminaire des responsables des cuisines satellites et des aides-cuisines sont organisés chaque année.

En 2020 et 2021, compte-tenu du contexte sanitaire, les séminaires programmés n'ont pas pu se tenir.

Ce séminaire a de nouveau pu être programmée en 2022.

Direction des collèges (DC)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.3.



« Maintenir la compétence des agents de restauration »

Afin de maintenir la compétence des agents de restauration, un plan de formation ambitieux est déployé depuis 2018 concernant les thématiques de restauration collective (qualité nutritionnelle, hygiène, techniques culinaires).

Ce plan de formation s'adresse à l'ensemble des agents des collèges intervenant en restauration : chefs de cuisine, responsables de cuisine satellite, aides-cuisines et agents polyvalents.

Le nombre de formation a augmenté et le panel proposé a été élargi pour notamment tenir compte des évolutions techniques et réglementaires en restauration collective.

Des formations sur les techniques culinaires dispensées par des cuisiniers de l'atelier culinaire ont été développées : pâtisserie, cuissons basse température, dressage, service, lutte contre le gaspillage alimentaire, menus végétariens...

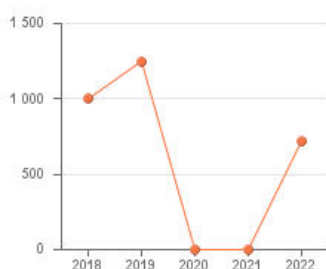
En 2020 et 2021, compte-tenu du contexte sanitaire, un grand nombre de formations planifiées ont dû être reportées.

En 2022, la Direction des collèges a pu à nouveau déployer de nombreuses formations.

Ces formations permettent de développer les échanges entre professionnels et de dynamiser le réseau des personnels intervenant en restauration.

Objectif politique 3. Accompagner les projets éducatifs**Objectif stratégique** 3.1. Faciliter l'accès à l'orientation des collégiens**Objectif opérationnel** 3.1.1. Garantir l'accès aux forums des métiers**3.1.1.1 ACT - Nombre de collégiens participant à des forums chaque année**

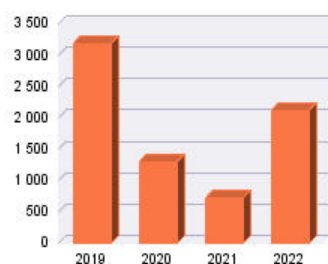
Période	Nombre
2018	1 000
2019	1 250
2020	0
2021	0
2022	720



Après deux années durant lesquels des forums n'ont pas été organisés en raison de la crise sanitaire, la Communauté d'agglomération Arlysère a organisé un Carrefour des métiers et de l'information en fin d'année 2022, auquel ont pu participer 720 élèves.

Objectif opérationnel 3.1.2. Faciliter la découverte du monde de l'entreprise**3.1.2.1 ACT - Budget attribué pour de l'accompagnement de projets en lien avec la découverte du monde de l'entreprise**

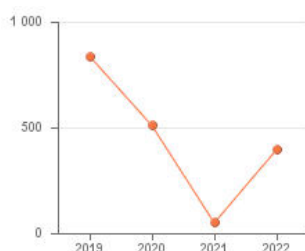
Période	Euros
2019	3 170,00 €
2020	1 284,00 €
2021	700,00 €
2022	2 100,00 €



En 2022, on peut noter une augmentation de participation à des actions de découverte du monde de l'entreprise, à savoir 8 collèges, dont un collège privé.

3.1.2.1 ACT - Nombre de collégiens en collèges publics et privés participant à des projets en lien avec la découverte du monde de l'entreprise

Période	Nombre
2019	840
2020	512
2021	52
2022	398



En 2022, on note une reprise de la participation à des actions de découverte du monde de l'entreprise qui ont profité à 357 élèves du secteur public et 47 élèves du secteur privé.

Direction des collèges (DC)**Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 3.1.****« Faciliter l'accès à l'orientation des collégiens »**

Le Département intervient de manière volontariste pour accompagner l'Education Nationale dans l'orientation professionnelle des jeunes collégiens tout en favorisant la promotion des métiers propres à notre territoire (montagne, hôtellerie, etc). En 2022, on note une reprise des projets et de la participation, à des actions de découverte du monde de l'entreprise.

Objectif politique 3. Accompagner les projets éducatifs

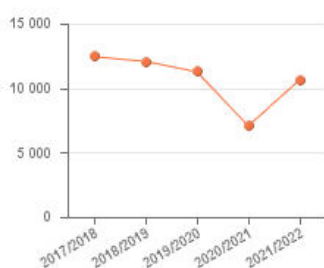
Objectif stratégique 3.2. Faciliter l'accès à la culture

Objectif opérationnel 3.2.1. Favoriser l'action culturelle locale

Le Département et ses partenaires pilotent 4 dispositifs d'éducation artistique et culturelle en musique, danse, théâtre, cinéma, culture scientifique et technique. Concrètement, ils proposent aux collèges une aide financière et un accompagnement facilitant l'action culturelle locale. Les collèges ont également la possibilité de s'appuyer sur des ressources artistiques sur leur territoire : établissements d'enseignements artistiques, salles de spectacle, comités d'actions culturelles...

3.2.1.1 PERF - Nombre de collégiens concernés par les actions culturelles initiées ou soutenues par le Département

Période	Nombre
2017/2018	12 492
2018/2019	12 126
2019/2020	11 323
2020/2021	7 124
2021/2022	10 700



Le nombre de collégiens impactés par un projet d'éducation artistique et culturelle augmente significativement à la sortie de la crise sanitaire, sans retrouver le niveau d'avant 2020. Cet écart persistant peut s'expliquer par l'essoufflement des dispositifs "Dose le son" et "Artistes à emporter", avec une perte de plus de la moitié des élèves. Pour Dose le son, le prix du transport pose question pour amener les élèves jusqu'à la salle de concert. Pour diminuer ce poste financier, une réflexion peut être menée pour accueillir des concerts dans des salles à proximité des collèges absents de ce dispositif, sur les territoires de Tarentaise et de l'Avant Pays Savoyard.

Les expositions itinérantes ont quant à elle besoin de se renouveler et de bénéficier d'une meilleure visibilité dans les offres départementales d'éducation artistique et culturelle.

Les dispositifs Artistes au collège, Collège au cinéma ou Élèves au concert continuent d'être plébiscités.

Direction du Développement Artistique et Culturel (DDAC)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 3.2.



« **Faciliter l'accès à la culture** »

Le Département œuvre conjointement avec l'Education nationale pour la mise en place d'un parcours artistique et culturel cohérent à destination de tous les collégiens, dans une logique territoriale et partenariale. Les dispositifs sont attrayants car reconduits par de nombreux collèges.

Objectif politique 4. Contribuer au maintien et au développement de l'offre de formation post-bac en Pays de Savoie (DPT)

Objectif stratégique 4.1. Conforter le positionnement de l'université de Savoie Mont-Blanc (USMB) dans le paysage rhônalpin

Objectif opérationnel 4.1.1. Maintenir un niveau minimum de soutien à l'Université Savoie Mont-Blanc

Le Département de la Savoie a toujours été le partenaire de l'USMB pour assurer son développement et une qualité d'accueil pour nos étudiants. Cela s'entend tant du point de vue de l'investissement, via des subventions apportées à l'USMB, que du fonctionnement, dont le soutien est apporté via le Conseil Savoie Mont Blanc depuis plus de 20 ans, au travers d'un contrat quadriennal. Le contrat 2019 -2022 a d'ailleurs été prorogé d'un an en 2023 afin de déterminer la nouvelle manière d'opérer avec le Département de la Haute Savoie.

Objectif opérationnel 4.1.2. Soutenir les actions favorisant les partenariats entre les laboratoires de l'Université Savoie Mont-Blanc et les entreprises du territoire

La cellule « valorisation de la recherche » de l'USMB poursuit son travail de rapprochement entre laboratoires et entreprises du territoire. Parallèlement, l'antenne Savoie de l'Agence Auvergne Rhône Alpes Entreprises développe aussi des temps de rencontres comme les RDV (Recherche, Développer et InnoVer) des PME en Savoie pour essayer d'essaimer et de faire se rapprocher les deux écosystèmes. L'action de la Fondation Savoie Mont Blanc permet également de renforcer cette perméabilité entre recherche et monde économique en financement des projets qui renforcent les liens entre ces 2 acteurs du territoire. Il reste encore beaucoup à faire pour que les 2 milieux se connaissent parfaitement.

Objectif opérationnel 4.1.3. Soutenir l'immobilier universitaire

L'année 2022 a vu les discussions sur Contrat de plan Etat Région avec une enveloppe de 21,2 M€ de financements de l'Etat et de la Région pour la réalisation d'une première tranche de travaux sur le campus de Jacob Bellecombette : la rénovation extension de la bibliothèque universitaire (BU) et la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place de surfaces qui seront démolies. Le Département a d'ores et déjà inscrit 10 M€ à son Plan Pluriannuel d'Investissements dont 3 M€ seront consacrés à la BU L'agglomération de Grand Chambéry interviendra aussi à hauteur de 10 M€ sur ces 2 opérations.

Direction des politiques territoriales (DPT)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 4.1.



« **Conforter le positionnement de l'université de Savoie Mont-Blanc dans le paysage rhônalpin** »

Le Département est le premier partenaire financier local après la Région et l'Etat, par les moyens financiers qu'il a mobilisés depuis 30 ans.

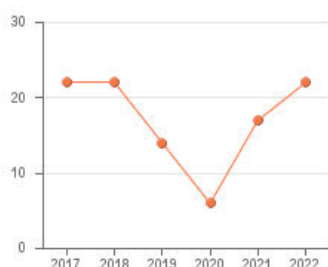
Objectif politique 5. Contribuer à répondre à la demande en matière d'équipements scolaires (DPT)

Objectif stratégique 5.1. Répondre aux besoins des communes et intercommunalités en matière d'équipements scolaires

Objectif opérationnel 5.1.1. CTS et Contrats départementaux - Accompagner les collectivités dans leurs projets d'améliorations ou de construction d'écoles

5.1.1.1 ACT - CTS et Contrats départementaux - Ecoles primaires et maternelles (hors maintien en l'état et mise en conformité) : nombre de classes soutenues

Période	Nombre
2017	22
2018	22
2019	14
2020	6
2021	17
2022	22



Le Département soutient les projets de construction d'écoles dans le cadre des Contrats départementaux sur chacun des 7 territoires.

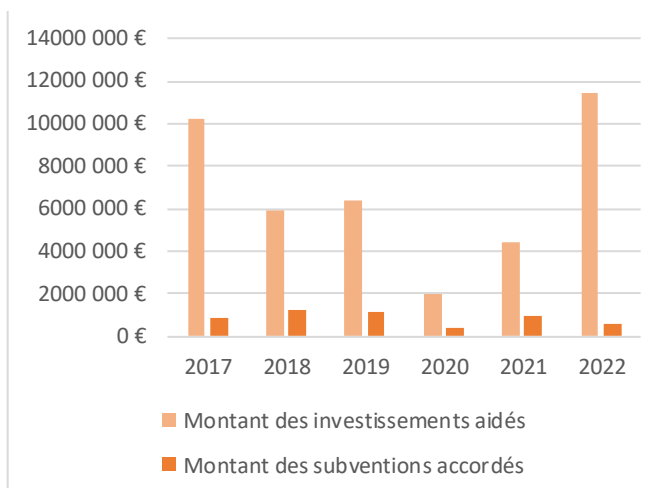
Le nombre de projets soutenus dépend des demandes déposées par les maîtres d'ouvrage, communes et syndicats intercommunaux. On peut citer notamment la reconstruction du groupe scolaire « Vert Bois » à Chambéry et la reconstruction et réhabilitation de l'école maternelle de Barby. Ces deux projets ont été financés dans le cadre du CTS du territoire de Grand Chambéry



Ecole de Barby

5.1.1.1 PERF - CTS et Contrat départementaux - Ecoles primaires et maternelles (hors maintien en l'état et mise en conformité) : effet levier

Période	Montant des investissements aidés	Montant des subventions accordés
2017	10 222 016 €	816 662 €
2018	5 921 020 €	1 195 147 €
2019	6 345 923 €	1 154 670 €
2020	1 978 851 €	411 003 €
2021	4 436 850 €	957 000 €
2022	11 471 751 €	556 811 €



L'effet de levier relatif à l'aide départementale peut s'avérer significatif puisque la subvention du Département permet de déclencher des montants d'investissements importants.

Il est intéressant de noter que les projets de restructuration lourde, avec rénovation thermique, et extension sont assez nombreux sur le département. Ce sera sans doute la thématique clé des contrats départementaux pour ce début de période.

Direction des politiques territoriales (DPT)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 5.1.



« Répondre aux besoins des communes et intercommunalités en matière d'équipements scolaires »

Les aides du Département sont mises en œuvre conformément aux demandes de l'Assemblée départementale et permettent d'accompagner les collectivités dans la réalisation de leurs projets. Le niveau d'accompagnement du Département est souvent très significatif sur ces opérations, marque de l'intérêt des élus départementaux sur cette thématique.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

AJUSTEMENTS FORMALISES :

OBJECTIF STRATÉGIQUE	MESURES	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
					25%	50%	75%	100%
2.1. Développer la qualité des matières premières 2.2. Optimiser la production de repas 2.3. Maintenir la compétence des agents de restauration	2C2 Organisation de la restauration dans les collèges	Un schéma départemental de la restauration est élaboré. Il fixe les grandes orientations en matière de restauration ainsi que des hypothèses de périmètre de cuisine mutualisée (2 ^e commission du 24 octobre 2016). Le Plan collèges a été adopté le 8 février 2019.	Progressivement à partir de 2017.			😊		
1.1. Garantir une dotation en personnel nécessaire et suffisante dans les collèges	2C3 Organisation des moyens mis à disposition des collèges	Passage d'une logique de moyen vers une logique de niveaux de service Mise en place d'équipes mobiles d'agents. Le Plan collèges a été adopté le 8 février 2019.	Déploiement des niveaux de service en 2021/22 Rattachement de tous les agents de maintenance aux MTD en fév 2021					😊

Direction des collèges (DC)

Adopté le 8 février 2019, le Plan « Collèges » s'articule autour de 6 orientations stratégiques :

- Préserver et conforter le maillage territorial des collèges grâce à une politique de sectorisation adaptée et évolutive,
- Moderniser le patrimoine immobilier pour le rendre plus fonctionnel et plus respectueux de l'environnement,
- Structurer un modèle de restauration scolaire de proximité et éco responsable (mutualisation des restaurants scolaires, circuits courts, etc.),
- Participer aux conditions d'épanouissement et de réussite des collégiens (ouverture sur leur territoire, démarche citoyenne, éducation artistique et culturelle, plans « sports et jeunesse », etc.)
- Accompagner l'Education nationale dans la mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques liées au déploiement des usages du numérique.
- Rendre les agents techniques départementaux acteurs des évolutions de leur environnement professionnel (formation, équipements, mise en place de niveaux de service, recherche de mutualisation, etc.)

Les principaux enjeux RH sont l'usure au travail, le vieillissement des agents, les nombreux départs en retraite à venir, la modernisation de 28 collèges avec une augmentation des surfaces à entretenir.

Il s'agit d'y répondre par :

- des **formations** pour améliorer la santé et la sécurité au travail des agents, ou leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences pour un reclassement,
- la poursuite du plan **d'équipement** des agents, et leur accompagnement pour bien utiliser le matériel
- L'application du **niveau de service** départemental pour l'entretien ménager,
- Le renforcement des équipes volantes passant de 6 à 20 agents
- L'accompagnement des collèges pour adapter les organisations de travail
- La reconsidération des **effectifs** de certains établissements suite à la mise en place de niveau de service pour le nettoyage et l'élaboration d'effectif cible par collège permettant des ajustements entre établissement.
- Un travail de **valorisation des métiers et de la collectivité** en vue de susciter de nouvelles vocations et satisfaire tous les besoins de recrutements.

Concernant la restauration scolaire, le Département a affirmé sa volonté de promouvoir le « bien manger » au collège à travers des actions concrètes actées par le « Plan collèges » et avec la communauté éducative, une charte départementale de la restauration visant à proposer une restauration scolaire qualitative et durable.

Cette charte a été adoptée par l'Assemblée départementale en décembre 2021, elle a pour objectif de définir un cadre d'engagements réciproques entre le Département et les collèges publics pour le développement d'une politique volontariste et ambitieuse de restauration scolaire.

La charte repose sur les 5 orientations stratégiques suivantes :

- Santé : proposer une alimentation bénéfique à la santé des adolescents en garantissant des repas sains, équilibrés, et favoriser l'accès à ce service de façon équitable pour tous les collégiens de Savoie.
- Restauration durable : soutenir et pérenniser une restauration durable, respectueuse de l'environnement et ancrée sur nos territoires.
- Sécurité alimentaire : garantir l'hygiène et la sécurité alimentaire des repas.
- Education à l'alimentation : encourager et accompagner les actions d'éducation à l'alimentation et au goût auprès des adolescents.
- Accueil et environnement du repas : créer un accueil et un environnement de qualité, favorables à la prise de repas.

Cette charte est partie intégrante de la convention-cadre passée entre le Département et les collèges qui est soumise aux conseils d'administration des collèges publics dont le Département à la charge. Ainsi, à travers l'approbation de la convention-cadre, le collège s'engage à respecter la « Charte départementale pour une restauration saine, de qualité et durable ».

En outre, les engagements portés par la charte s'inscrivent dans la durée, dans le cadre d'une démarche progressive et pérenne. Ainsi, un dispositif de suivi des engagements sera adossé à la charte en 2022 avec notamment la mise en place d'indicateurs dédiés. 5 d'entre eux ont été sélectionnés par l'intercommission des dynamiques durables et seront suivies en 2022 et 2023.

Direction des bâtiments et moyens généraux (DBMG)

Le plan pluriannuel d'investissement - PPI sur les collèges permet de rénover et moderniser durablement les collèges de Savoie, autour de 4 axes majeurs :

- Adapter les bâtiments afin de répondre, d'une part, aux besoins capacitaires actuels et à venir et, d'autre part, aux évolutions des programmes pédagogiques notamment dans les domaines des sciences et de la technologie ;
- Garantir des bâtiments modernes et écologiquement responsables en intégrant des objectifs de développement durable et de maîtrise énergétique dans toutes les opérations de restructuration conformément au Plan Climat Énergie Territorial - PCET adopté par l'Assemblée départementale le 2 février 2018 ;
- Poursuivre les mises aux normes réglementaires (désamiantage, mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, etc) ;
- Garantir la sécurité des collégiens et assurer la prévention des risques technologiques et attentats.

Les opérations du PPI intègrent les ambitions renforcées en matière de performance énergétique et les augmentations liées au contexte économique.

La réorganisation interne de la direction des bâtiments et moyens généraux s'est mise en place sur l'année 2022 pour mieux répondre aux attentes et enjeux avec la création d'un service performance énergétique de quatre agents et de deux directions adjointes, dédiées respectivement aux construction et à la performance énergétique d'une part, à la maintenance et à la gestion des moyens d'autre part. Parallèlement, afin de favoriser une plus grande proximité, une meilleure synergie avec la maintenance en régie assurée par les agents techniques des collèges, et ainsi une meilleure réactivité au service des usagers, le volet maintenance est maintenant déployé en appui sur les Maisons techniques de Maurienne et Tarentaise.

Direction des systèmes d'information (DSI)

Avec la mise en œuvre de l'important plan d'investissement réalisé par le Département à l'occasion du PNE (Plan Numérique pour l'Education), le Département a modernisé les installations de réseaux informatiques des collèges. Ces derniers disposent tous de connexions Internet Très Haut-Débit (100 Mbits), d'une large couverture Wifi, de PC récents et de tablettes en nombre suffisant pour les usages pédagogiques.

Des briques d'infrastructures informatiques, de sécurité et liées aux services administratifs (AMON, HORUS), sont à reconstruire et permettront d'ici fin 2024 de disposer d'une plateforme centralisée (et administrée par le Département), ouvrant la perspective à de nouveaux usages et à de nouvelles facultés de fonctionnement des collèges.

Direction des politiques territoriales (DPT)

En fin d'année 2022, la Région a délibéré sur le Contrat de plan Etat / Région 21 /27 qui prévoit un accompagnement de 10 M€ de la Région et 11,2 M€ de l'Etat sur le volet enseignement supérieur recherche, fléchés sur la première phase de la restructuration du campus de Jacob Bellecombette. Cette étape importante ouvre désormais la porte à un lancement opérationnel du premier chantier relatif à la rénovation extension de la bibliothèque universitaire.

Direction du Développement Artistique et Culturel (DDAC)

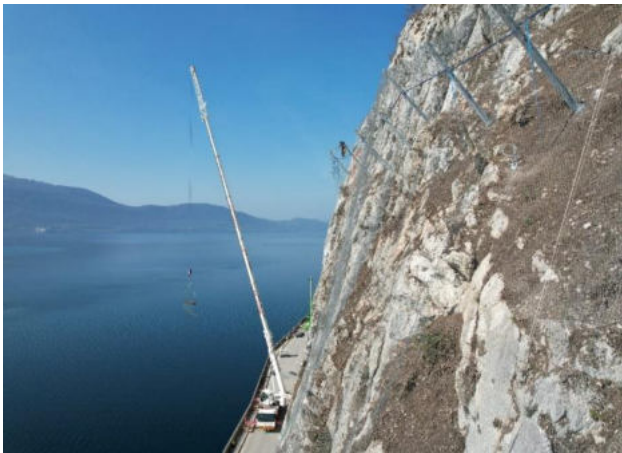
L'éducation artistique et culturelle (EAC) est au cœur du plan unique de développement artistique et culturel qui sera voté en juin 2023

La convention cadre pour une politique d'éducation artistique et culturelle concertée en Savoie a été renouvelée jusqu'en 2025 avec les différents partenaires (le Ministère de la Culture, le Ministère de l'Education Nationale, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, le Conseil Savoie Mont Blanc).

La convention engageant la collectivité pour les sur le territoire de Maurienne a été signée en 2022. En projet, deux conventions estampillées « vers un projet culturel de territoire » sur Cœur de Tarentaise et sur Arlysère.

Le dispositif « Artistes au collège », en partenariat avec la DSDEN et le déploiement des Comités d'Actions Culturelles sur les territoires, restent les chevilles ouvrières de l'accès à la culture pour tous en Savoie. En 2023/2024, un travail autour de la petite enfance 0-6 ans sera particulièrement mené.





Politique routière



RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2021/2022

Commissions d'élus : 2ème commission

Directions concernées :

- Pôle Aménagement – Direction des infrastructures



SOMMAIRE

SYNTHESE	199
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	200
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	204
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	207
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	228

10,05%


Chargé de l'entretien, de la gestion et de l'aménagement de la voirie départementale, le Département s'emploie à garantir la sécurité des usagers et la fluidité du trafic en toutes saisons.

Contexte

Dans notre Département de montagne, les enjeux liés à la route sont très spécifiques. En particulier, plus de 900 kms sont situés au-dessus de 1 000 mètres d'altitude.

Nos routes (chaussées, ouvrages d'art, ouvrages de protection contre les risques naturels...) souffrent des conséquences du changement climatique. Multiplication des cycles de gel et de dégel, intensification des phénomènes extrêmes : le changement climatique est une réalité et ces phénomènes s'accroissent. La majorité de nos efforts humains et financiers porte sur l'entretien et le maintien en état de notre réseau.

L'une des principales missions du Département est de préserver son patrimoine.

Assurer la sécurité sur nos routes est notre première priorité et nous nous sommes organisés en conséquence. Sécurité routière, mise aux normes des tunnels, sécurisation face aux risques naturels sont les enjeux routiers majeurs dans notre Département.

Au-delà de ces missions prioritaires, le Département poursuit une politique d'aménagement de son réseau routier afin d'améliorer la fluidité de la circulation et de favoriser les modes de déplacements alternatifs, dont le covoiturage et les déplacements à vélo.

Principales réalisations 2021 / 2022

- Achèvement des travaux de suppression du passage à niveau n°18 à Viviers du Lac et de sécurisation du PN n°7 à Brison-Saint-Innocent
- Reconstruction de plusieurs ponts : pont du Désogus sur la RD110 à Saint Jean-de-Maurienne, grand pont de Bozel sur la RD915, pont sur la Deyse sur la RD49e à Grésy-sur-Aix
- Maintenance des chaussées, ponts et murs de soutènement maintenue à un niveau très important
- Aménagements routiers pour améliorer la sécurité et la fluidité routières, en plaine et en montagne, en zones urbaine et rurale, dans le cadre de partenariats avec d'autres acteurs
- Démarrage des travaux de sécurisation des falaises de la Colombière sur la RD991 à Brison-Saint-Innocent
- Poursuite d'un programme important de remise à niveau des ouvrages d'assainissement routier
- Poursuite des aménagements cyclables avec notamment la véloroute V62 – Bella Via en Combe de Savoie et la ViaRhôna à Motz.

Enjeux

- Préserver le patrimoine routier
- Optimiser l'exploitation du réseau routier
- Améliorer la sécurité des usagers
- Favoriser les transports alternatifs et optimiser les déplacements
- Fournir des matériels adaptés aux besoins.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2022 :

57,99 M€ (CA)

565,8 équivalents temps plein (ETP) dont :

123,07 ETP (siège Adret + service du matériel)

442,53 ETP (Maisons techniques et centres routiers)

Patrimoine :

3 130 km de RD dont près de **500** km d'accès aux stations de sport d'hiver

28 tunnels, environ **1 200** ponts et **6 800** murs de soutènement

Environ **2 400** sites sensibles aux risques naturels et **2 150** ouvrages de protection contre les risques naturels et **48** galeries pare-blocs et pare-avalanches

150 km de véloroutes (ViaRhôna, V62 et V63) en service en 2021 (dont 20 km en jalonnement provisoire restant à aménager)

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

Le plan d'actions engagé pour optimiser la politique de maintenance des chaussées routières se poursuit. Il complète la nouvelle politique d'entretien courant du patrimoine mise en place en 2017, et dont la déclinaison opérationnelle s'effectue dans les Maisons techniques.

Le Département renforce ses efforts dans la gestion des patrimoines routiers dans un contexte de changement climatique et de forte inflation.

Le Département renforce ses politiques mobilité en partenariat étroit avec les territoires. Le Plan vélo approuvé en 2020 est amené à évoluer pour renforcer l'action du Département auprès des structures de coopération intercommunale dans la conception et la mise en œuvre de leurs schémas directeurs cyclables.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Dans le domaine routier, les compétences du Département consistent à entretenir, exploiter et moderniser le réseau routier départemental.

Dans notre Département de montagne, les enjeux liés à la route sont très spécifiques. Nos routes (chaussées, ouvrages d'art, ouvrages de protection contre les risques naturels...) souffrent des conséquences du changement climatique. Multiplication des cycles de gel et de dégel, intensification des phénomènes extrêmes : le changement climatique est une réalité et ces phénomènes s'accroissent. La majorité de nos efforts humains et financiers porte sur l'entretien et le maintien en état de notre réseau. Assurer la sécurité sur nos routes est notre première priorité et nous nous sommes organisés en conséquence. Sécurité routière, mise aux normes des tunnels, sécurisation face aux risques naturels sont les enjeux routiers majeurs dans notre Département.

Dans ce cadre, les objectifs sont les suivants :

- préserver le patrimoine dont les chaussées et les ouvrages d'art (ponts, murs, tunnels, ...)
- offrir de bonnes conditions de circulation par tout temps (neige et verglas), en fluidifiant le trafic et en informant les usagers
- améliorer la sécurité routière et protéger les usagers contre les risques naturels
- favoriser la fluidité de la circulation et les modes de déplacements alternatifs (aménagement cyclables et aires de covoiturage)
- gérer et maintenir en état les matériels (véhicules, matériels et engins).

Le Département doit notamment maintenir en état ses plus de 3 130 km de routes départementales dont environ 900 km situés au-dessus de 1 000 mètres d'altitude. Il doit également entretenir un très grand nombre d'ouvrages d'art et ses dispositifs de protection contre les risques naturels (1 200 ponts, 6 800 murs, 28 tunnels et 2 150 ouvrages ou équipements de protection dont 48 galeries pare-blocs et pare-avalanches).

Par ailleurs, le Département de la Savoie étant fortement exposé aux risques naturels (avalanches, chutes de blocs, éboulements, coulées de boues, inondations, ...), il est tenu d'effectuer une surveillance régulière de ses nombreux sites sensibles (2 400 sites sensibles aux chutes de blocs et aux mouvements de terrains et 450 sites sensibles aux phénomènes avalancheux).

Le Département participe également, en partenariat avec d'autres collectivités, au développement de la pratique du vélo, avec l'extension des itinéraires cyclables (ViaRhôna – Eurovélo 17, véloroutes V62 et V63) et des équipements pour le cyclo-tourisme. Depuis 1993, le Département favorise la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien, les loisirs et le tourisme. Cette politique a été renforcée en 2020 avec l'approbation d'un nouveau Plan vélo. Fin 2022, les véloroutes ViaRhôna, V62 et V63 aménagées par le Département (hors zones urbaines et antennes locales) totalisent un linéaire de 150 km et il reste 15 km à aménager au plus tard d'ici 2025. Sur les tronçons non aménagés, un jalonnement provisoire est mis en place afin de guider les usagers.

De plus, le Département favorise les modes de déplacements alternatifs comme le covoiturage :

- En construisant des aires de covoiturage dans des lieux stratégiques, notamment aux carrefours des principaux axes routiers
- En développant des partenariats avec les territoires pour soutenir des services en faveur de la pratique du covoiturage

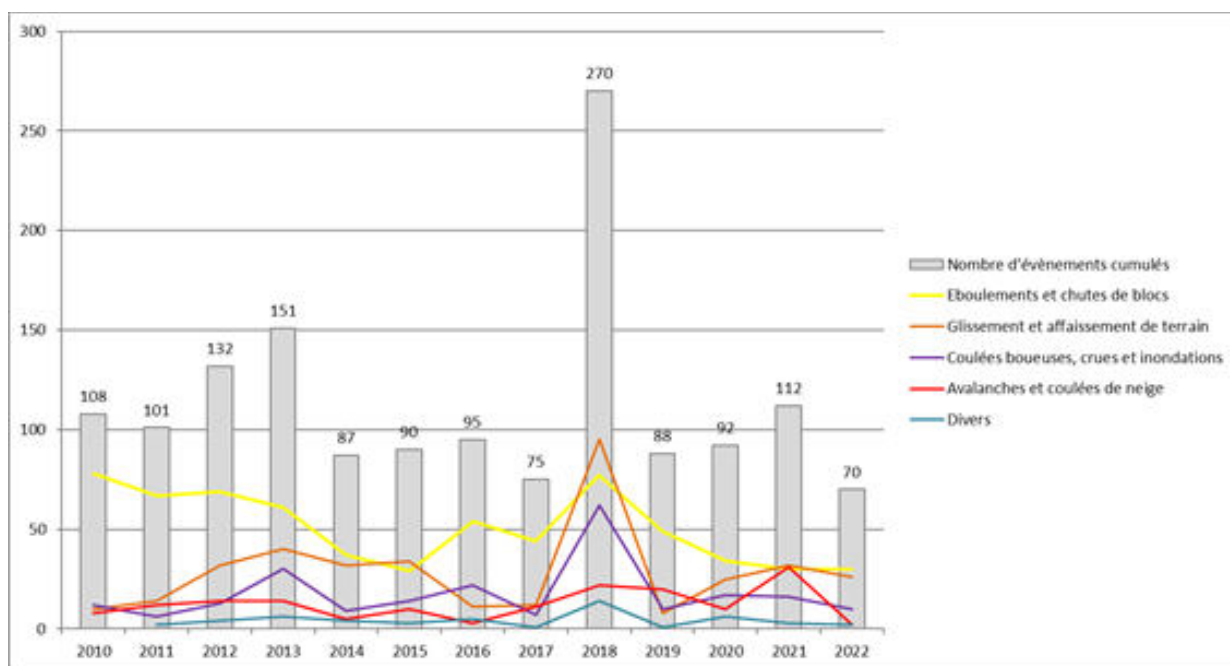
Pour accomplir ces missions, le Département dispose d'un parc de matériels conséquents qui permet notamment d'assurer la viabilité hivernale au quotidien et de faire face aux grandes migrations touristiques. Les moyens affectés dans les centres routiers se composent début 2022 de 121 camions de plus de 10 tonnes, 6 camions de 6,5T, 58 tracteurs et tractopelles, 11 fraises autoporteuses et 68 engins de déneigement.

L'année 2022 a été marquée par les conséquences de la crise en Ukraine, avec de fortes tensions sur les matières premières et une augmentation exceptionnelle des coûts d'entretien, de maintenance et d'investissement. Dans ce contexte, la Collectivité départementale a consacré en 2022 des dotations budgétaires qui auront permis de réaliser l'ensemble des programmes de travaux décidés par l'Assemblée départementale.

Quelques indicateurs

Améliorer la sécurité routière

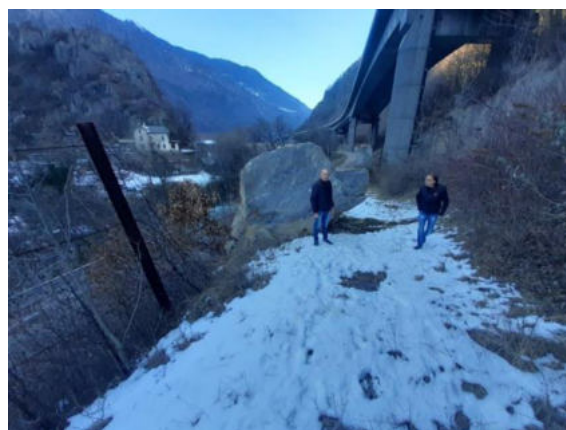
Nombre d'avalanches, d'évènements chutes de blocs et mouvements de terrains affectant la chaussée



Du fait de la sécheresse exceptionnelle de l'année 2022, le nombre d'évènements naturels ayant affectés le réseau routier est resté à un niveau raisonnable. Une très grande vigilance s'impose dès le début de l'année 2023 en raison des conséquences que pourrait avoir le retour des intempéries sur des sols secs (ruissellements, mouvements de terrains...). 2022 aura néanmoins été marquée par quelques évènements remarquables, notamment en Tarentaise (glissements de terrain sur les RD93 au PR9+850 à Fontaine et RD94 PR2+590 à Grand Aigueblanche, éboulements sur les RD902 au PR39+680 à Tignes, RD990 PR40+1014 à La Léchère et RD925 PR63 à Beaufort).



RD902 au PR39+680 à Tignes - éboulement



RD990 au PR40+1014 La Léchère - éboulement

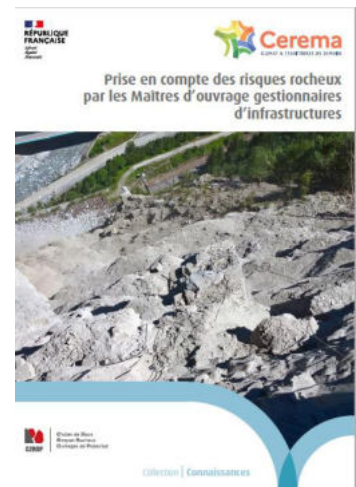


RD94 PR2+590 sous St Oyen - glissement



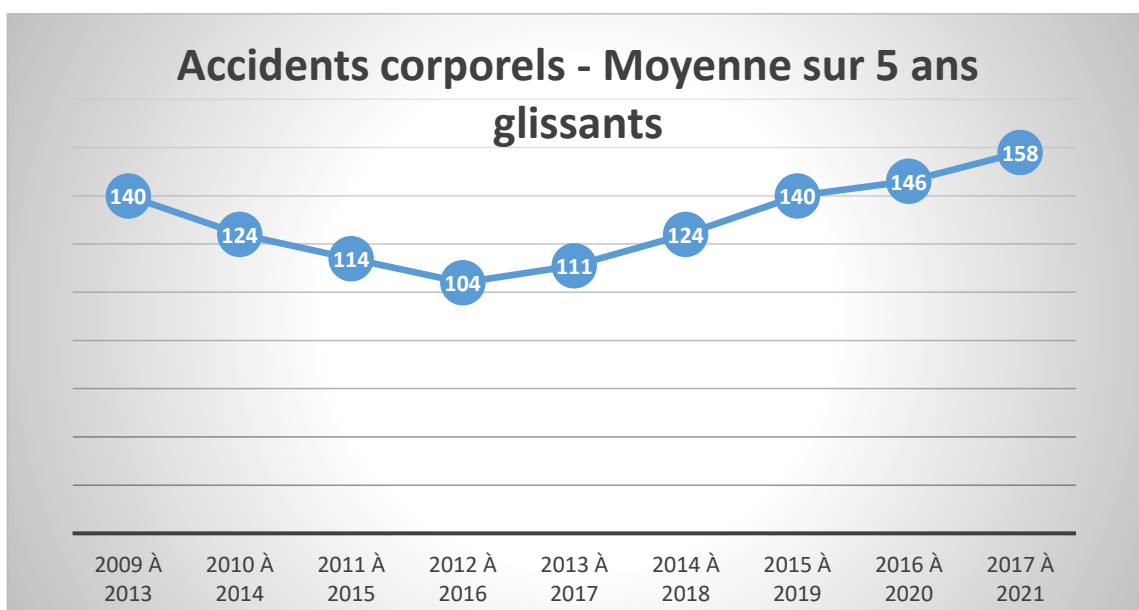
RD93 PR9+850 Fontaine - glissement

Le Département de la Savoie poursuit également les réflexions menées sur les thématiques du changement climatique et de ses conséquences, notamment dans le domaine de l'anticipation et du traitement des risques gravitaires (projet SIGALE), des études et des travaux de protection contre les chutes de blocs (projet national C2ROP avec parution de 10 guides techniques, lancement de la 2^{ème} édition de C2ROP sur les années 2022-2025), ou encore de la rédaction / révision des normes concernant les écrans pare-blocs et paravalanches et les études géotechniques (participation à plusieurs groupes de travail du BNTRA)

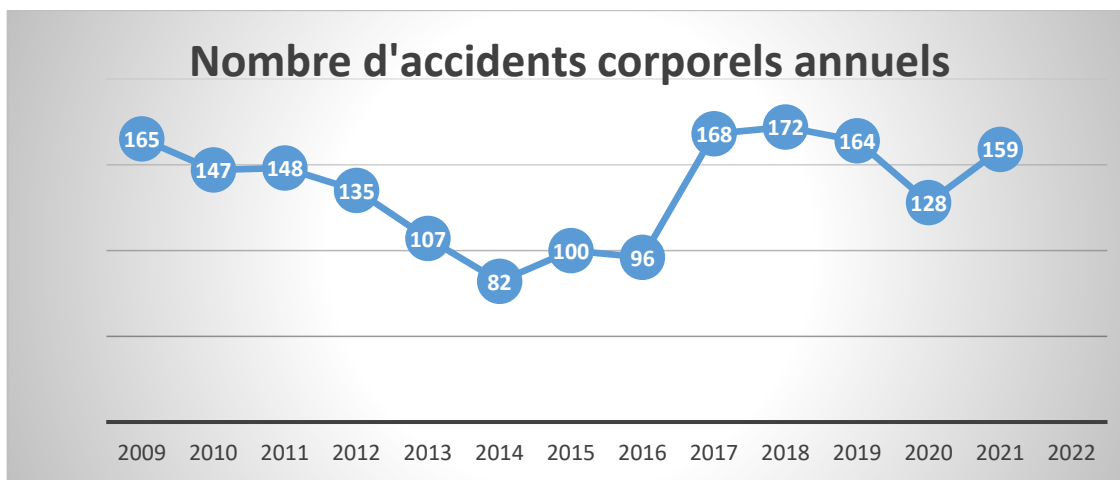


Nombre d'accidents corporels sur le réseau routier Départemental sur 5 années glissantes :

- La moyenne glissante des 5 dernières années poursuit son augmentation pour atteindre son plus haut niveau des dix dernières années :



- Après une année 2020 marquée par une diminution du nombre d'accidents due à la baisse du trafic liée à la crise sanitaire et aux différents confinements, on constate un retour à un nombre d'accidents proche des années précédentes.



2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2020 à 2022

Secteurs budgétaires et non budgétaires de la POLITIQUE ROUTIERE

SECTEURS BUDGETAIRES	SECTEURS NON BUDGETAIRES
AMELIORER LA SECURITE DES USAGERS	MATERIELS ROUTIERS
MAINTENIR EN ETAT LE PATRIMOINE ROUTIER	
OPTIMISER LES DEPLACEMENTS ET FAVORISER LES MODES DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS	
OPTIMISER L'EXPLOITATION DU RESEAU ROUTIER	

Dépenses	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 25 Février 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique						
AMELIORER LA SECURITE DES USAGERS	2 189 934,55	29 676 865,76	2 625 903,36	25 598 466,64	2 646 492,85	18 174 753,87
MAINTENIR EN ETAT LE PATRIMOINE ROUTIER	2 727 867,03	30 122 218,81	2 626 345,74	28 436 521,05	3 071 520,71	23 832 833,65
OPTIMISER LES DEPLACEMENTS ET FAVORISER LES MODES DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS	391 415,24	9 419 157,97	385 920,03	9 678 119,63	459 763,04	6 979 361,79
Optimiser l'exploitation du réseau routier	1 956 414,49	752 998,84	2 710 442,02	805 760,75	2 390 755,56	434 222,05
Dépenses par section :	7 265 631,31	69 971 241,38	8 348 611,15	64 518 868,07	8 568 532,16	49 421 171,36
	total année : 77 236 872,69		total année : 72 867 479,22		total année : 57 989 703,52	

Dépenses affectées à la politique Moyens			CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 25 Février 2023	
			Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PARC ADMINISTRATIF GÉNÉRAL ET PATRIMOINE	1999P275	Véhicules fonctionnement	4 451 644,77		4 866 568,69		6 215 185,08	
	1999P279	Acq matériel mobilier outillage	233 498,14	145 204,32	281 977,15	88 796,47	235 270,32	96 061,39
	1999P282	Véhicules acquisitions cession		3 596 405,92		5 648 440,51		3 144 286,04
Total			4 685 142,91	3 741 610,24	5 148 545,84	5 637 236,98	6 450 455,40	3 240 347,43

Recettes	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 25 Février 2023	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
Par politique						
AMELIORER LA SECURITE DES USAGERS	1 234 034,74	7 526 087,24	27 217,01	843 906,37	32 742,87	7 382 960,62
MAINTENIR EN ETAT LE PATRIMOINE ROUTIER	1 206 568,16	268 153,54	641 855,44	179 782,23	1 384 413,27	519 557,84
OPTIMISER LES DEPLACEMENTS ET FAVORISER LES MODES DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS	56 296,11	635 697,80	279 834,00	577 073,49	37 515,50	870 917,04
Optimiser l'exploitation du réseau routier	143 217,70	100 000,00	235 218,26	0,00	230 920,90	618 452,59
Dépenses par section :	2 640 116,71	8 529 938,58	1 184 124,71	1 600 762,09	1 685 592,54	9 391 888,09
	total année : 11 170 055,29		total année : 2 784 886,80		total année : 11 077 480,63	

Les graphiques ci-après ne tiennent pas compte des données budgétaires de la politique « Moyens »



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 25 Février 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PAD DI Direction des Infrastr	0,00	47 678,00	0,00	19 822,00	0,00	0,00
PAD DIA SPC	0,00	0,00	0,00	44 783,00	21 500,00	0,00
	total année : 47 678,00		total année : 64 605,00		total année : 21 500,00	



👤 Moyens humains par secteurs en 2020-2021-2022 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels			
				2020	2021	2022	
P O L I T I Q U E R O U T I È R E	AMELIORER LA SECURITE DES USAGERS	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05	
		PAD	DI	16,06	16,06	15,92	
		PAD	MTD	30,06	29,82	28,34	
	Sous-total du secteur				46,17	45,93	44,31
	MAINTENIR EN ETAT LE PATRIMOINE ROUTIER	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05	
		PAD	DI	24,52	24,79	24,84	
		PAD	MTD	229,58	231,86	233,28	
	Sous-total du secteur				254,15	256,70	258,17
	OPTIMISER LES DEPLACEMENTS ET FAVORISER LES MODES DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05	
		PAD	DI	8,16	8,2	8,87	
		PAD	MTD	6,34	6,83	5,87	
	Sous-total du secteur				14,55	15,08	14,79
	OPTIMISER L'EXPLOITATION DU RESEAU ROUTIER	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05	
		PAD	DI	19,35	17,63	17,5	
		PAD	MTD	155,23	156,36	155,51	
	Sous-total du secteur				174,63	174,04	173,06
	MATERIELS ROUTIER	PAD	DI	55,35	59,32	55,94	
		PAD	MTD	21,58	20,78	19,53	
	Sous-total du secteur				76,93	80,10	75,47
TOTAL tous effectifs pour la politique				566,43	571,85	565,80	

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



Les effectifs de la Direction des infrastructures ont été adaptés progressivement jusqu'en 2018, conformément aux orientations définies lors de la réorganisation de cette Direction initiée en 2016. Les moyens humains alloués à la mise en œuvre de la politique routière au sein de cette Direction sont désormais stabilisés.

La gestion des compétences reste un sujet majeur avec des difficultés récurrentes dans le recrutement d'agents dans certains métiers spécialisés, ce qui reste un sujet de vigilance. En particulier, 2022 est marquée par une très forte difficulté à recruter des mécaniciens.

Dans les Maisons techniques Départementales (MTD), les ETP affectés à la politique routière sont également stabilisés. Les activités restent fortement dépendantes des conditions météorologiques qui influent sur la mobilisation des équipes sur la viabilité hivernale et l'entretien des dépendances.

Les enjeux de gestion de l'ensemble du patrimoine routier, d'intégration accrue des enjeux de développement durable et de prise en compte de l'entretien et de l'exploitation des nouvelles infrastructures cyclables conduiront à faire évoluer certaines de nos pratiques.

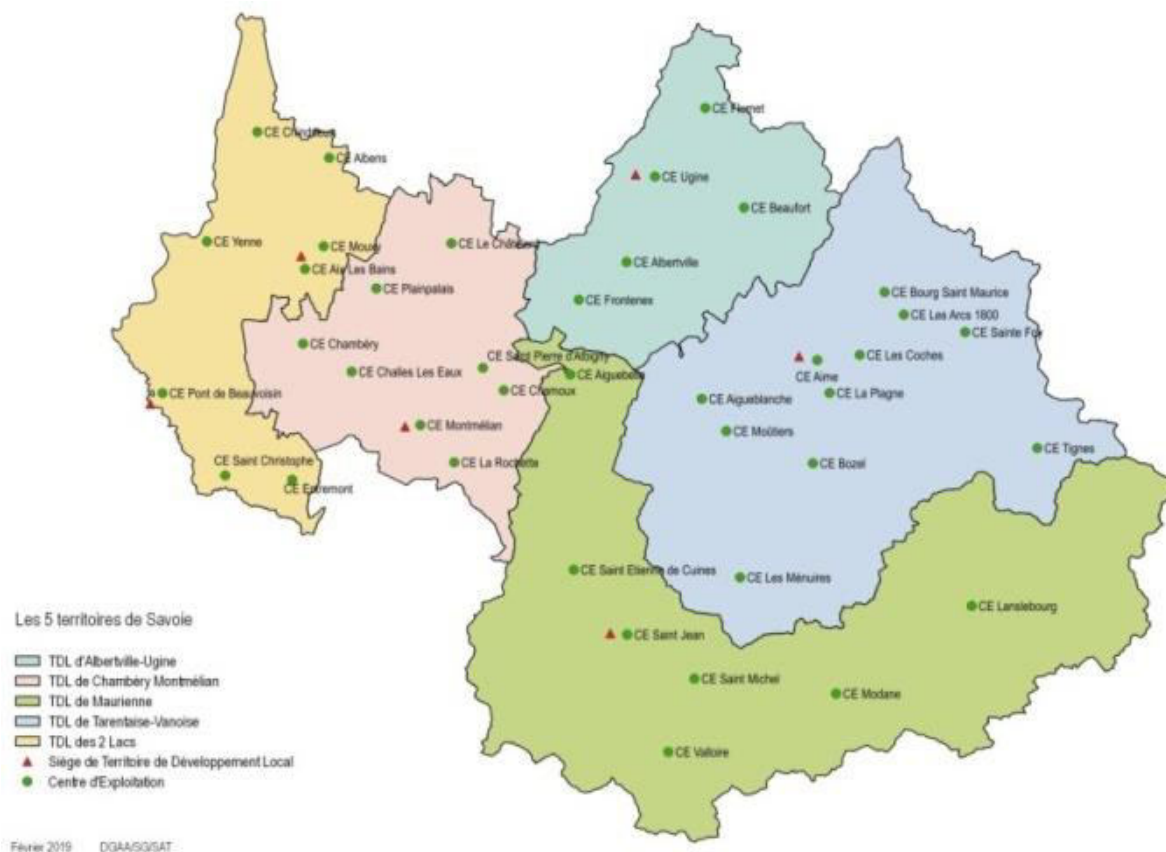
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Permettre des déplacements collectifs sûrs et de qualité sur un réseau routier départemental respectueux du développement durable des territoires	1.1. Préserver le patrimoine routier	1.1.1. Privilégier l'entretien de la chaussée
		1.1.2. Réduire le nombre d'ouvrages en mauvais état
		1.1.3. Stabiliser l'état des chaussées
	1.2. Optimiser l'exploitation du réseau routier	1.2.1. Assurer une circulation hivernale de qualité en préservant l'environnement
		1.2.2. Fournir à l'usager une information de qualité
	1.3. Améliorer la sécurité des usagers	1.3.1. Diminuer le linéaire de routes exposées aux risques naturels
		1.3.2. Maintenir en état les ouvrages de protection
		1.3.3. Renforcer la sécurité dans les tunnels
		1.3.4. Réduire l'accidentalité routière
	1.4. Favoriser les modes de transports alternatifs et optimiser les déplacements	1.4.1. Améliorer l'offre d'aires de covoiturage conformément au schéma départemental
		1.4.2. Améliorer l'offre de véloroutes / voies vertes conformément au schéma départemental
		1.4.3. Moderniser le réseau
		1.4.4. Reporter le trafic de transit sur les autoroutes
	1.5. Fournir des matériels adaptés aux besoins	1.5.1. Maintenir le niveau de disponibilité des matériels
		1.5.2. Optimiser la flotte des matériels

Afin de mettre en œuvre la politique routière, la Collectivité dispose de moyens organisés autour de la Direction des Infrastructures (DI). Cette Direction centrale compte 8 services répartis entre 2 entités (DI-Aménagement et DI-Maintenance). Au sein de cette Direction, 6 services métiers sont spécialisés dans les différents domaines de la politique routière. Deux autres services assurent des missions transversales, dont la coordination administrative et budgétaire, le contrôle de gestion, le pilotage de l'ingénierie routière et la gestion du patrimoine foncier. Cette organisation est amenée à s'adapter à la prise en compte accrue des enjeux de mobilités et de développement durable.

Les services territorialisés sont composés de 5 Maisons techniques du Département (MTD), avec leurs 39 centres routiers, et de 3 annexes du SMMR en charge du matériel routier. Ils sont chargés notamment de la mise en œuvre opérationnelle de la politique et gèrent au quotidien le réseau routier.



Objectif politique

1. Permettre des déplacements collectifs sûrs et de qualité sur un réseau routier départemental respectueux du développement durable des territoires

Objectif stratégique

1.1. Préserver le patrimoine routier

La Direction des infrastructures et les Maisons Techniques du Département (MTD) assurent l'entretien des différentes composantes des routes départementales : chaussées, dépendances (talus, ouvrages hydrauliques, arbres, aires annexes), équipements de la route (dispositifs de retenue...).

La Direction des infrastructures a également en charge la gestion du patrimoine ouvrages d'art (ponts, murs de soutènements, tunnels, paravalanches, pare-blocs...) et d'ouvrages de protection contre les risques naturels. Des visites et inspections régulières l'informent sur l'état des ouvrages et lui permettent d'engager les actions nécessaires pour les maintenir en état. Elle travaille en collaboration avec les MTD qui effectuent les réparations et l'entretien nécessaires.

Objectif opérationnel

1.1.1. Privilégier l'entretien de la chaussée

La moitié environ des moyens destinés à l'entretien routier courant est consacrée à l'entretien préventif des chaussées (réparations localisées, assainissement, etc.).

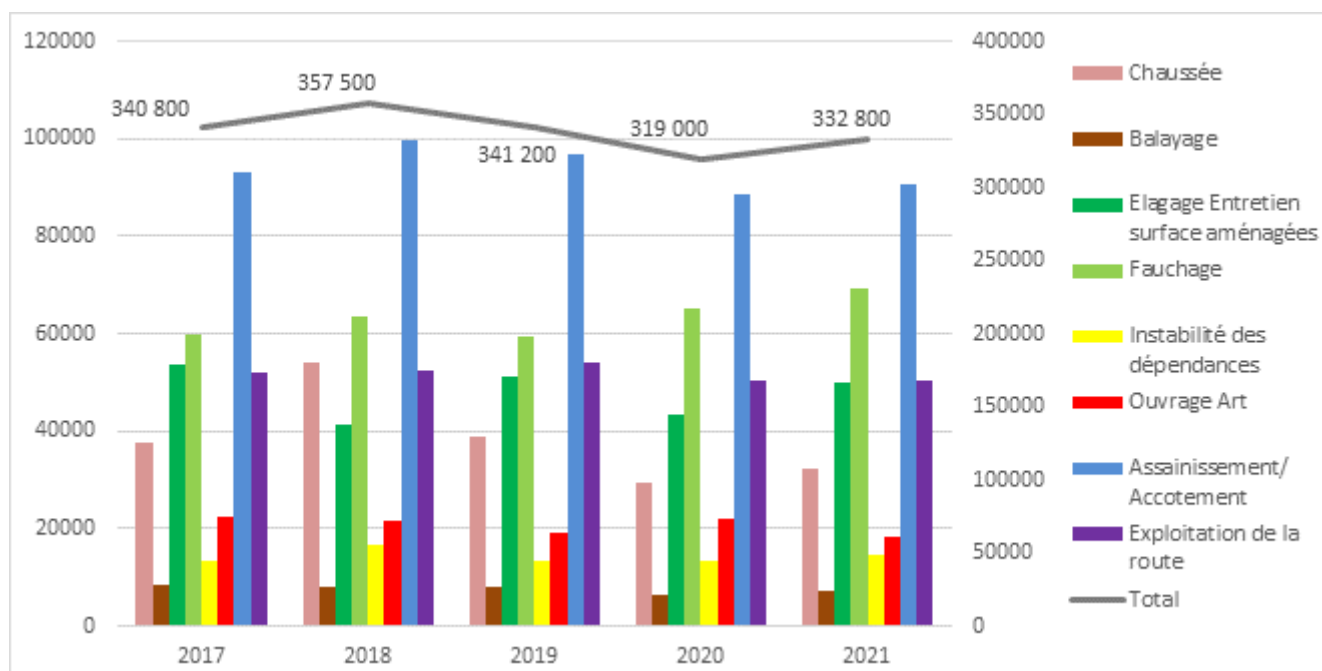
Une démarche de modernisation de l'entretien routier est engagée depuis 2017, visant à la fois à :

- Maximiser l'entretien préventif du patrimoine routier, en vue d'en maîtriser la pérennité et les coûts de maintenance,
- Traduire, dans les pratiques d'entretien routier, les objectifs de développement durable du Département (notamment lutte contre le réchauffement climatique et préservation de la biodiversité).

Dans ce cadre, l'allongement de la durée de vie des chaussées, notamment par le biais de travaux d'assainissement et de réparations préventives, ainsi que l'optimisation du fauchage des bords de routes, apparaissent particulièrement stratégiques. Un effort très important est porté depuis plusieurs années sur la mise à niveau et la modernisation des ouvrages d'assainissement routier.

Les principes de modernisation de l'entretien courant ont été validés par les élus de la Deuxième commission début 2016, puis mis en œuvre à travers un dossier d'organisation finalisé en 2017, lui-même traduit par des plans d'intervention dans chaque MTD (en cours de finalisation), afin de couvrir les différents domaines de l'entretien routier (fauchage, assainissement pluvial, chaussées, ouvrages d'art...).

L'évolution des temps consacrés aux différentes tâches d'entretien courant est présentée dans le graphique ci-après. Un observatoire annuel de l'entretien courant, présenté aux élus de la Deuxième commission, permet d'évaluer la mise en œuvre des principes de modernisation et, le cas d'échéant, d'expliquer les écarts.



Volume horaire consacré aux différentes tâches d'entretien routier courant

Les moyens consacrés chaque année à l'entretien routier courant fluctuent en fonction de l'importance des aléas météorologiques nécessitant des rétablissements de viabilité (chutes de neige, chutes d'arbres, débordements, coulées de boues, etc.), et de l'importance des pluies qui conditionne le fauchage nécessaire à la sécurité.

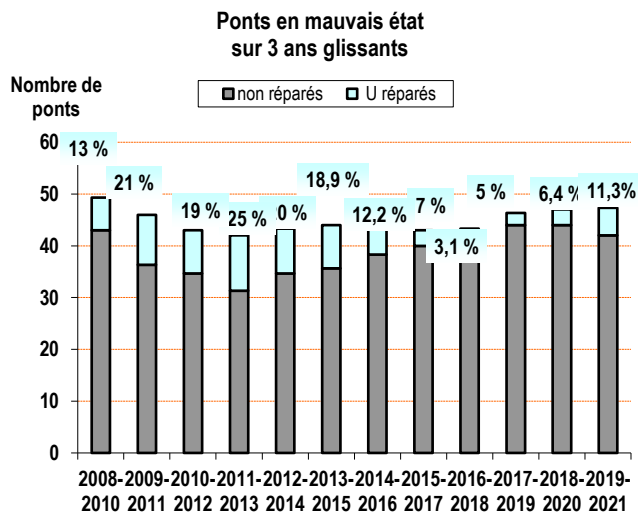
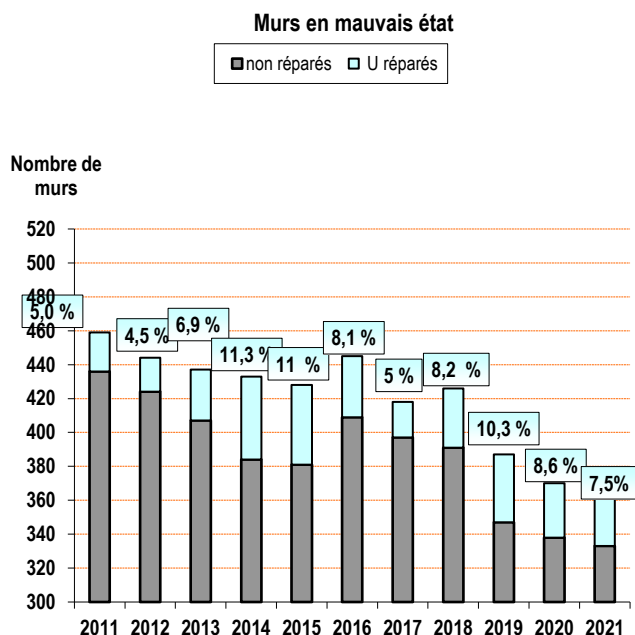
Objectif opérationnel

1.1.2. Réduire le nombre d'ouvrages en mauvais état

Le taux de réparation des murs a diminué en 2021. Toutefois, la tendance à l'amélioration de l'état des ouvrages se confirme en raison du maintien de l'enveloppe budgétaire allouée aux ouvrages d'art notamment sur la ligne « travaux de réparations des murs de soutènement ».

Le nombre de ponts en mauvais état (3U) est en très légère diminution mais reste toujours de l'ordre de 4% par rapport à l'ensemble du patrimoine pont. Les travaux préventifs sur ouvrages d'art, dont la démarche est déjà engagée, commencent à apporter des améliorations, mais qui restent modestes au regard du nombre d'ouvrages à traiter. Les efforts financiers pour réparer préventivement les ponts doivent être poursuivis activement dans la durée pour éviter une dégradation des ouvrages en état moyen qui représentent près de la moitié du patrimoine Départemental. On notera également que le nombre d'ouvrages en état moyen (50%) dépasse aujourd'hui celui des ouvrages en bon état (46%) avec un effet ciseau très marqué.

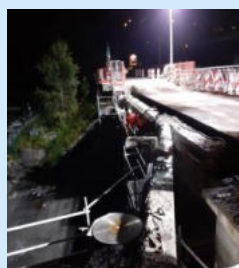
Taux de remise en état des murs de soutènement et des ponts en mauvais état sur 3 ans glissants



Les principaux travaux réalisés sur le programme ouvrage d'art sont illustrés ci-après :

Route Départementale (RD) 915 – Pont de Bozel - Communes de COURCHEVEL et BOZEL

Cet ouvrage dénommé « Pont de Bozel » est un pont maçonné d'environ 40 mètres de long élargi en partie supérieure par une dalle béton qui présentait des défauts structurels au niveau des encorbellements. Le Département a donc effectué des travaux de remise en état et d'amélioration de sa géométrie pour améliorer la circulation des cyclistes et l'entrecroisement des véhicules. Une part importante des travaux a été réalisée de nuit pour limiter les gênes aux usagers. Ces travaux ont représenté un coût de 1 050 000 €.



Route Départementale (RD) 110 – Pont Désogus – Commune de Saint-Jean de Maurienne

Cet ouvrage dénommé « Pont Désogus » a fait l'objet d'une reconstruction en raison de la présence d'une pile centrale qui faisait obstacle aux écoulements des laves torrentielles. Les travaux ont nécessité le dévoiement du trafic des véhicules légers via une passerelle située en aval de l'ouvrage. Cette dernière, permettant l'accrochage de tous les réseaux secs et humides déviés a été réhabilitée en passerelle pour piétons et cycles puis remise à la Commune. En parallèle, des travaux de reprofilage du torrent du Bonrieu ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) avec une participation du Département à hauteur de 300 000 €. La partie ouvrage d'art a représenté un coût de 1 250 000 €.



Route Départementale (RD) 96 – Pont de Chalença – Commune de Villarlurin

Le pont de Chalença situé sur la RD 96 permet le franchissement du ravin de l'enfer. Les culées de cet ouvrage bipoutres mixte de 52 m de portée subissent des poussées des versants provoquant ainsi des déplacements pluri centimétriques annuels qu'il convient de reprendre. Aussi, un recalage de l'ouvrage a été réalisé impliquant notamment le remplacement des joints de chaussée et des appareils d'appuis. Ces travaux ont représenté un coût de 465 000 €.



Mur des Pêcheurs – Route Départementale (RD) 1201 – Commune de Viviers du Lac

Le mur des Pêcheurs situé en amont de la RD 1201 s'est effondré suite à des poussées hydrostatiques à l'arrière de l'ouvrage survenues lors d'un violent orage. Les travaux de reconstruction partielle de ce mur ont nécessité un confortement préalable du talus à l'aide d'une paroi clouée couplée à un drainage conséquent avant la mise en place d'un parement en pierres naturelles permettant de retrouver le même cachet que le mur existant. Ces travaux ont représenté un coût global de 320 000 €.



Murs de soutènements sur le réseau routier Départemental

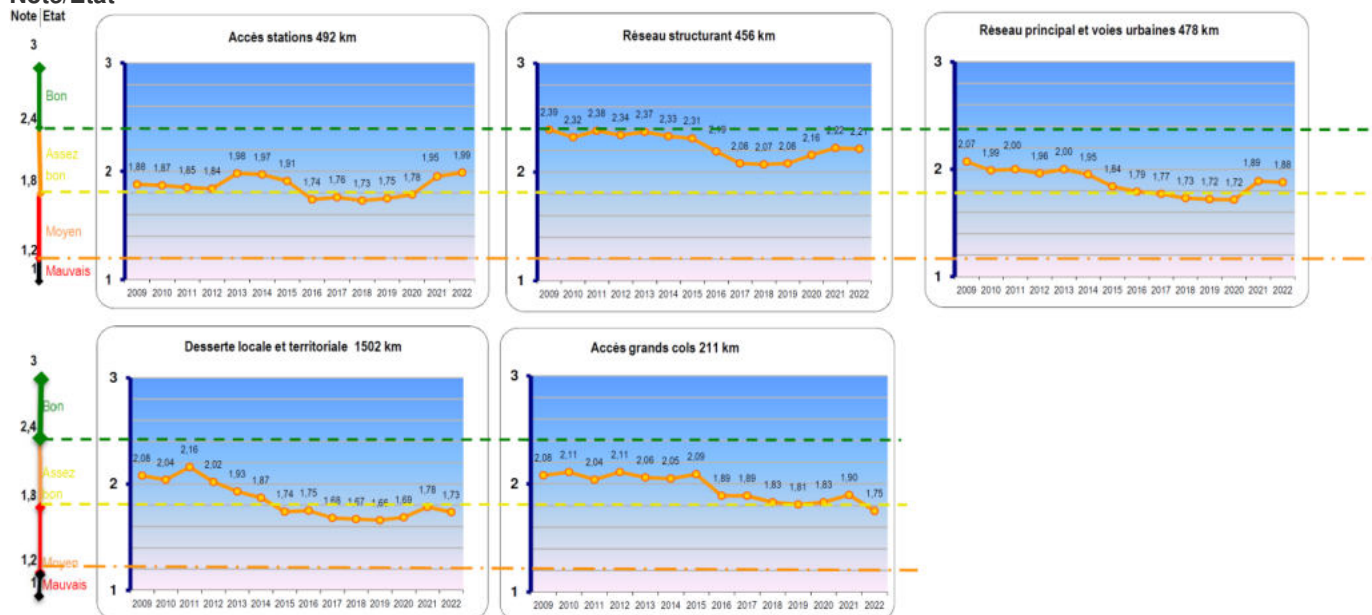
La politique ouvrage d'art cible depuis plusieurs années la réparation des murs de soutènement aval qui garantissent la stabilité de la route et évitent ainsi des coupures de circulations durables et des coûts de rétablissement importants. Ces travaux sont pour la plupart réalisés sur les marchés accord cadres du Département et ont représenté pour l'année 2022 un montant conséquent de 2 250 000 €.



Objectif opérationnel 1.1.3. Stabiliser l'état des chaussées

L'effort financier réalisé entre 2019 et 2021 a permis d'améliorer l'état moyen des chaussées de l'ensemble du réseau routier Départemental. Néanmoins, les auscultations faites fin 2022 semble montrer une tendance à la dégradation, très probablement en lien avec le retour à des moyens financiers qui ne permettent pas de stabiliser l'état du patrimoine.

Note/Etat



Les enjeux pour stabiliser l'état des chaussées à l'avenir consistent à :

- Prolonger la vie des chaussées du réseau de desserte locale et territoriale, grâce une étanchéification plus massive de leur surface (réparations localisées, enduits superficiels),
- Assurer les reprises structurelles des chaussées du réseau structurant, nécessaires pour espacer les renouvellements de couches de surface,
- Poursuivre les renouvellements des couches de surface des chaussées des accès stations, et surveiller finement leur évolution compte tenu des fortes sollicitations qu'elles supportent (trafic lourd, viabilité hivernale, gel/dégel),
- Anticiper de manière pluriannuelle la programmation des travaux afin d'optimiser au maximum les coûts de maintenance (techniques, épaisseurs, largeurs, massifications par itinéraires, températures...).

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Préserver le patrimoine routier »

Les chaussées demeurent en état moyen. Cependant une évolution positive a pu être notée jusqu'en 2021, grâce aux efforts budgétaires importants consentis sur la période 2019 – 2021, ainsi qu'à l'optimisation des pratiques. Cette trajectoire s'infléchit sensiblement en 2022.

Concernant les ouvrages d'art, l'augmentation des crédits a permis d'améliorer le taux de réparation des murs et des ponts et de diminuer progressivement le nombre d'ouvrages en mauvais état.

Nous pouvons donc constater le résultat des efforts conséquents du Département et des équipes sur la maintenance de notre patrimoine routier. Il convient néanmoins de rester vigilant sur les évolutions du patrimoine.

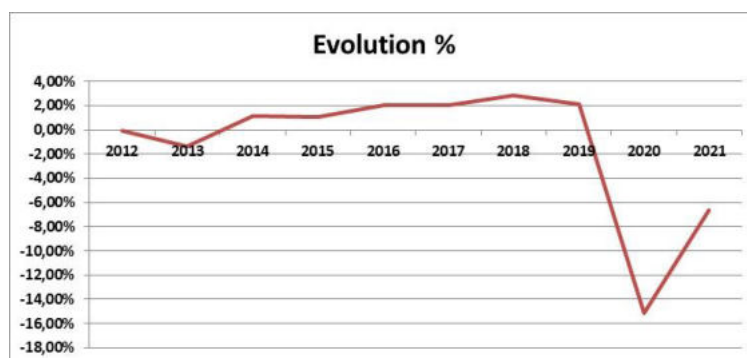
Objectif politique 1. Permettre des déplacements collectifs sûrs et de qualité sur un réseau routier Départemental respectueux du développement durable des territoires

Objectif stratégique 1.2. Optimiser l'exploitation du réseau routier

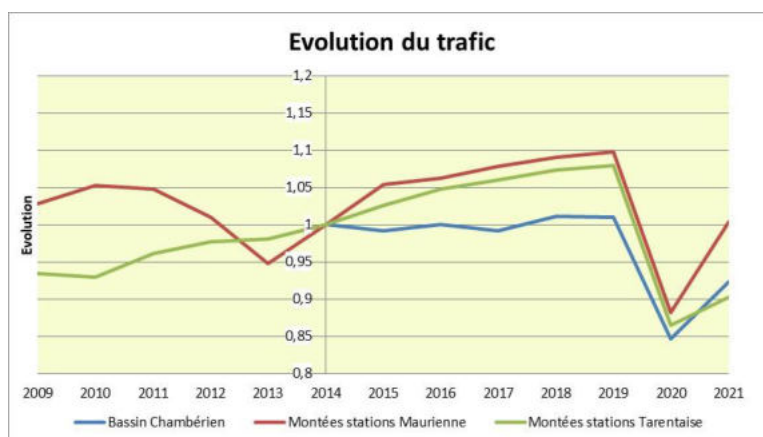
La Direction des infrastructures et les MTD assurent la viabilité hivernale du réseau routier Départemental et son exploitation estivale.

La reprise du trafic sur RD a été notable en 2021 et s'est confirmée en 2022. En 2021, les valeurs de trafic remontaient mais n'avaient pas retrouvé les moyennes d'avant crise COVID. En 2021, le trafic était en hausse de 10,09% par rapport à 2020 sur l'ensemble des routes départementales. Cette hausse s'est poursuivie en 2022.

Évolution du trafic sur l'ensemble du réseau routier Départemental



Évolution du trafic dans l'agglomération chambérienne et sur les routes d'accès aux stations

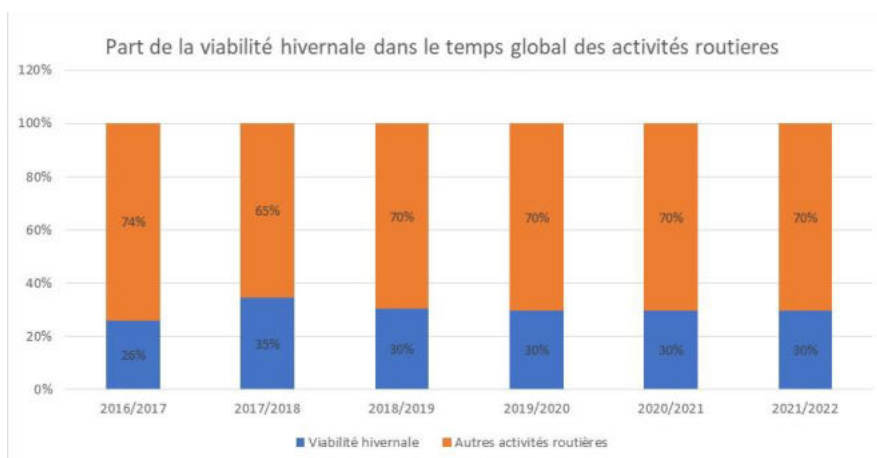


Suite à la crise sanitaire et les confinements de 2020, on constate, en 2021 avec une poursuite en 2022, une reprise nette du trafic sur RD dans le bassin chambérien, tout comme pour les montées aux stations de sport d'hiver.

En 2021, le trafic sur le bassin chambérien était en hausse de 14% par rapport à 2020, cela s'est confirmé en 2022 avec une hausse de 4,7% entre 2022 et 2021. Le trafic de montées en stations de ski est quasiment revenu à celui d'avant crise COVID en 2022.

Objectif opérationnel 1.2.1. Assurer une circulation hivernale de qualité en préservant l'environnement

La proportion de la viabilité hivernale dans le temps passé sur les activités routières, hors frais généraux, entretien des bâtiments et du matériel et autres activités de support, est de l'ordre de 30%. Les tâches liées à l'activité sont concentrées sur 4 mois en plaine et environ 5 mois en moyenne et haute montagne. Cette part reste constante depuis 4 ans.



Cette proportion varie de 26 à 35 % entre 2014 et 2022 en fonction de la rigueur de l'hiver de la saison concernée.

Le schéma directeur Départemental des aires de chaînage adopté en 2018 prévoit la rénovation de certaines aires existantes et l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers. En 2022, des études pour améliorer les possibilités de chaînage sur le secteur de Moutiers ont été réalisées.

L'hiver 2021/2022 a vu une consommation de fondants dans la moyenne des hivers précédents en montagne, en légère baisse par rapport à l'hiver précédent. En plaine, cette consommation a été plus élevée que l'hiver précédent mais la tendance globale sur les dix dernières années reste à la baisse.

Le Département continue à intégrer dans les nouveaux engins de service hivernal des capteurs de température de chaussée pour une aide à la décision pour les conducteurs. Ces capteurs permettent d'optimiser les dosages en sel. L'objectif de la généralisation de cette technique est de réaliser, à terme, une économie de fondant.

Consommation de sel/IVH (rigueur de l'hiver) par saison en montagne et en plaine (tonnes)



Objectif opérationnel 1.2.2. Fournir à l'utilisateur une information de qualité

Pour améliorer la gestion du trafic et l'information donnée à l'utilisateur, le Département s'est doté de panneaux à messages variables mobiles permettant, sur des perturbations routières de longue durée associées à des manifestations ou des événements particuliers, d'informer l'utilisateur en amont de la gêne constatée.

Sur les chantiers de grande ampleur impactant la circulation sur plusieurs mois, le Département a mis en place un système d'information usagers par inscription à un service d'envoi de SMS. L'utilisateur est alors informé en temps réel des coupures de routes liées au chantier. Cela a notamment été le cas sur les chantiers de sécurisation des falaises de la Colombière sur la RD991 et du pont de Bozel sur la RD915. L'inscription à ce service est réalisée depuis le site internet Savoie-route. Pour le chantier des falaises de la Colombière, près de 1500 usagers se sont inscrits et plus de 143 000 sms ont été émis.

Afin d'améliorer la qualité de l'information à l'utilisateur, le Département continue à déployer des caméras de gestion de trafic sur son réseau, conformément au schéma directeur des équipements dynamiques. En 2022, des caméras sur la montée des Bellevilles, en Tarentaise, ont été déployées. Ces caméras sont désormais accessibles en ligne et en temps réel aux cadres de permanence et aux MTD.



Modernisation du réseau radio

Après le déploiement sur Albertville-Ugine et la Maurienne, le nouveau réseau a achevé son déploiement sur la Tarentaise en 2022. Les nouveaux postes radio dans les véhicules ont pu être utilisés pour débiter la saison hivernale dès l'automne 2022. Les études pour la dernière phase sur la Combe de Savoie, le bassin chambérien et l'avant pays savoyard ont débuté en 2022, elles seront poursuivies en 2023 par le déploiement sur le terrain du nouveau réseau.



Antennes relais et équipement véhicule réseau radio

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.**« Optimiser l'exploitation du réseau routier »**

La consommation des fondants reste maîtrisée sur la dernière saison. Le Département met en œuvre de nouvelles techniques afin d'optimiser la consommation de sel.

Le Département renforce et modernise ses outils d'information routière.

**Objectif politique**

1. Permettre des déplacements collectifs sûrs et de qualité sur un réseau routier Départemental respectueux du développement durable des territoires

Objectif stratégique

1.3. Améliorer la sécurité des usagers

En collaboration avec les Maisons Techniques du Département, la Direction des infrastructures veille à la sécurité des usagers du réseau routier départemental en les protégeant contre les risques naturels (chutes de blocs, glissements de terrain, éboulements, crues torrentielles ou avalanches), en cherchant à réduire l'accidentalité ou encore en sécurisant les tunnels et les routes départementales à proximité des passages à niveau.

Objectif opérationnel

1.3.1. Diminuer le linéaire de routes exposées aux risques naturels

Le linéaire des sites sensibles exposés aux chutes de blocs et mouvements de terrain évolue peu. Compte-tenu du nombre important d'évènements annuels affectant le réseau routier départemental, le Département traite autant de sites connus et jugés à risque fort que de nouveaux sites apparaissent. Pour ce qui concerne les avalanches, celles de grande ampleur sont quasiment toutes traitées et la sécurisation des talus exposés aux coulées de neige continue.

La Direction des infrastructures assure notamment une assistance et une expertise géotechnique, géologique et nivologique (plans d'intervention des déclenchements d'avalanches, entretien des déclencheurs et détecteurs d'avalanches). Elle met à jour, via les bases de données et les visites d'ouvrages, sa connaissance des sites sensibles et du patrimoine des ouvrages de protection contre les risques naturels. Enfin, elle gère les interventions en urgence lors d'évènements géologiques ou climatiques. En moyenne, on dénombre une centaine d'évènements par an affectant le réseau routier Départemental.

Elle participe également à de nombreux groupes de travail dans la gestion des risques naturels, au niveau national et transfrontalier (C2ROP 2eme édition, SIGALE, BNTRA ...).

L'année 2022 est marquée par :

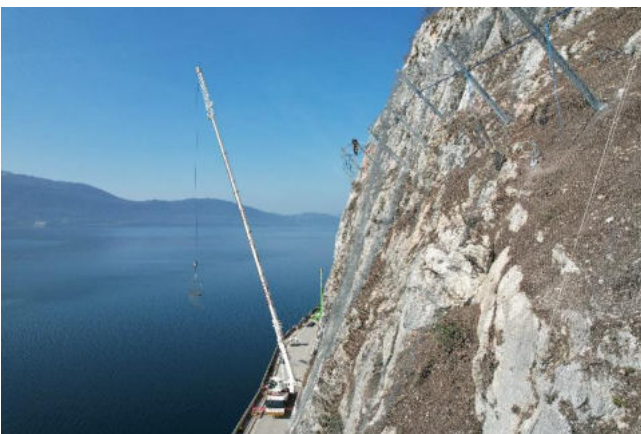
- Le démarrage de la protection de la RD991 à Brison Saint-Innocent contre les chutes de blocs provenant des falaises de la Colombière et de la baie de Grésine,
- Deux autres chantiers de protection contre les chutes de blocs pour protéger la RD914 à Bourdeaux et la RD926 au droit du barrage des Bellevilles à Fontcouverte,
- Le traitement de deux grands glissements sur la RD221 à La Plagne et sur la RD120 à Bourg Saint Maurice,
- La fin de la stabilisation d'un glissement superficiel en amont de la RD87A par génie végétal (technique Gratta Viva).



RD120 – Paroi clouée au droit du glissement de la Bottière



RD87A - Stabilisation du terrain par la méthode Gratta Viva



RD991 – Protection contre les chutes de blocs



RD914 – écran pare-blocs

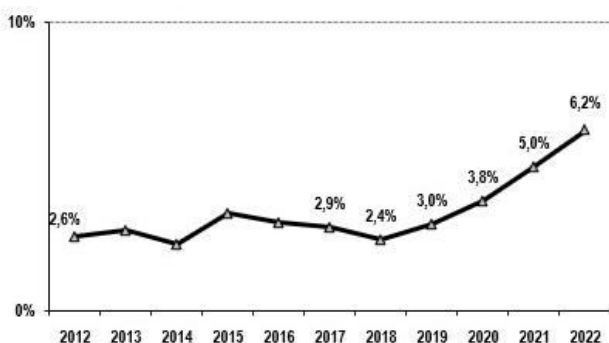
Objectif opérationnel 1.3.2. Maintenir en état les ouvrages de protection

Le taux d'ouvrages de protection contre les mouvements de terrain en mauvais état recensés dans la base de données est en augmentation depuis 2019. Cette évolution semble liée à plusieurs facteurs :

- Une fluctuation naturelle de l'état des ouvrages liées à une variabilité des sollicitations fonctionnelles et environnementales.
- Une amélioration du contrôle de la corrosion en vue de renforcer la maintenance préventive des ouvrages pour prévenir le vieillissement des équipements. L'adoption d'une nouvelle méthodologie de caractérisation de l'état des OPRN permettra de cibler les ouvrages prioritaires afin de prolonger leur durée de vie.
- Le recensement des ouvrages ayant fait l'objet de travaux de remise à niveau reste à consolider.

A noter : l'état des ouvrages pour l'année 2022 ne tient pas compte des visites détaillées de la MTD de Tarentaise en cours de finalisation.

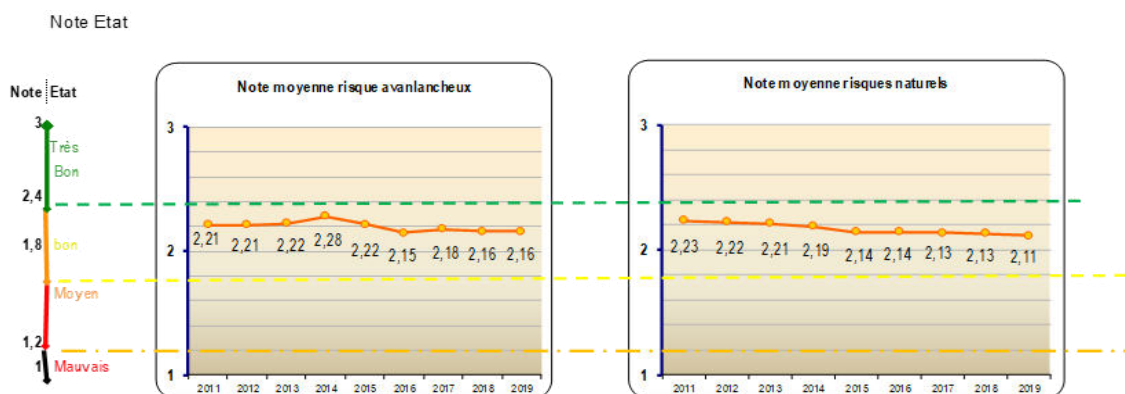
Evolution de l'état des ouvrages de protection mouvements de terrains en mauvais état



Evolution de l'état des ouvrages de protection contre les avalanches en mauvais état



Les ouvrages de protection présentent globalement un état satisfaisant.



Objectif opérationnel 1.3.3. Renforcer la sécurité dans les tunnels

Le programme de mise aux normes des tunnels est aujourd'hui achevé. Des actions ponctuelles d'évolution des équipements, des travaux de maintenance et de modernisation des équipements et du génie civil des tunnels existants restent programmés pour maintenir la sécurité et la fonctionnalité des ouvrages.

Suite aux travaux de calibrage permettant le passage des autocars et de rénovation de l'éclairage dans le tunnel de la Clétiatz, sur la RD 80B à Saint Jean d'Arves, le pilotage de l'éclairage a été finalisé, en vue d'optimiser sa consommation électrique.

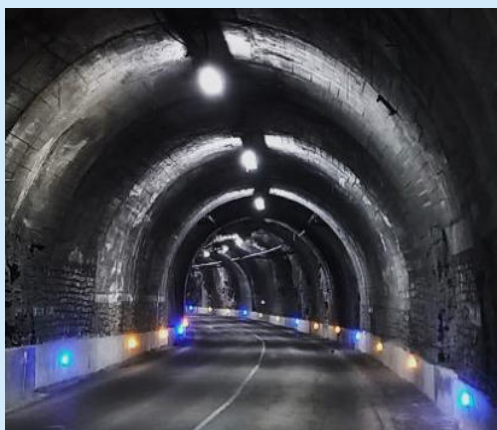
Des exercices de sécurité en tunnel sont réalisés annuellement. Il s'agit de simuler, avec les services de secours et les agents du Département, des événements ou des dysfonctionnements dans les tunnels afin de s'assurer du bon fonctionnement des équipements et de la bonne mise en œuvre des procédures d'exploitation par les services.

En septembre 2022, un exercice terrain a été réalisé au tunnel du Chevril. Le scénario consistait à simuler un accident frontal avec cyclistes et voitures. Un exercice cadre a également été réalisé au tunnel du Chat pour permettre aux services de secours d'approfondir leur connaissance des équipements et des procédures.



Mise à niveau des tunnels de la RD 902

Débutés en 2019, les travaux de mise à niveau des tunnels, dont celui du Chevril, se sont achevés en mai 2022 avec la pose des derniers équipements



Programme de sécurisation de la RD 1212 dans les gorges de l'Arly

Mobilisant plus de 25 M€, le programme Arly a porté sur la construction d'un nouveau pont et le creusement d'un tunnel de 240 m, dans le secteur des Cliets, la sécurisation des secteurs les plus exposés de l'itinéraire, ainsi que la réhabilitation de nombreux murs de soutènement et de ponts.

Au terme de 2 années de travaux, la RD 1212 a été réouverte à la circulation le 18 juin 2021.

Le programme s'est achevé en 2022 avec la pose des équipements dans le nouveau tunnel des Cliets et celui existant des Pontets à Flumet.



Objectif opérationnel 1.3.4. Réduire l'accidentalité routière

En outre, la Direction des infrastructures assure la mise en œuvre de la politique de sécurité routière. Pour cela, elle identifie les zones d'accumulation d'accidents et à fort niveau d'exposition des usagers, et garantit leur sécurisation à la fois par une modernisation de l'infrastructure et la mise en place d'équipements de sécurité. Par ailleurs, le Département soutient techniquement et financièrement la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des usagers et l'aménagement des traversées d'agglomération. Dans ce cadre, une démarche de revue des politiques en matière de signalisation horizontale et d'obstacles latéraux a été engagée et doit être poursuivie.

Malgré l'augmentation du nombre d'accidents corporels constatée en 2022, leur concentration a continué à reculer, si bien qu'il n'existe plus à ce jour de zones d'accumulation d'accidents corporels (ZAAC) sur les routes départementales de Savoie.

Par ailleurs, les diagnostics de sécurité des passages à niveaux ont été intégralement mis à jour en 2019. Cette réévaluation a conduit à diminuer le nombre de passages à niveaux « préoccupants » et à mettre en place un plan d'actions pour réduire la sensibilité des autres passages à niveau.

C'est ainsi que le passage à niveau n° 18 à Viviers du Lac a été supprimé le 1^{er} septembre 2022, avec une circulation routière rétablie en toute sécurité sous la voie ferrée.

Cette opération, d'un montant total de 12 M€, ne s'est pas limitée à la seule suppression du passage à niveau, la commune de Viviers du Lac ayant réalisé un giratoire à l'entrée de la ville et Grand Lac ayant assuré la continuité cyclable entre Viviers du Lac et Les Mottets.

De même, le passage à niveau n° 7 à Brison-Saint-Innocent a été sécurisé en 2022 : depuis août 2022, le tracé de la route a été rectifié et les cyclistes abordent le passage de la voie ferrée plus perpendiculairement. Un marquage au sol (double chevron) renforce la perception de l'itinéraire cyclable.

L'aménagement améliore ainsi la sécurité des cyclistes lors du franchissement du passage à niveau. Il permet également de pacifier les vitesses à l'entrée du hameau de Brison-les-Oliviers et de sécuriser le cheminement piétonnier d'accès au lac.


Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.

« Améliorer la sécurité des usagers »

Le niveau d'atteinte de cet objectif est lié en partie aux événements naturels climatiques et géologiques de plus en plus fréquents. Si les indicateurs dans ce domaine demeurent globalement satisfaisants, les moyens devront être consolidés pour être en capacité de répondre durablement aux enjeux dans un contexte de changement climatique d'ores et déjà très présent.

Avec la fin des travaux de mises aux normes du tunnel du Chevril s'achève une longue séquence de mise aux normes des tunnels du Département. Si l'état du patrimoine dans le domaine des tunnels reste globalement satisfaisant, certains ouvrages présentent encore des défauts significatifs (géométrie, étanchéité) qui devront être traités conjointement avec une amélioration de la prise en compte des cyclistes.

Enfin, les zones d'accumulation d'accidents corporels ont été réduites à des configurations où l'aménagement permet déjà de maîtriser les vitesses, et le plan de sécurisation des passages à niveau a permis de traiter les PN les plus à risques.

Objectif politique 1. Permettre des déplacements collectifs sûrs et de qualité sur un réseau routier départemental respectueux du développement durable des territoires

Objectif stratégique 1.4. Favoriser les modes de transports alternatifs et optimiser les déplacements

Afin d'assurer les déplacements sur son réseau routier et cyclable, le Département poursuit des stratégies de modernisation de la voirie afin de répondre aux enjeux de fluidité de la circulation routière et de sécurité des usagers que cela soit en montagne ou en plaine, en zone rurale ou urbaine. Cela se traduit également par le développement des mobilités alternatives, en procédant au déploiement d'une offre d'aires de covoiturage et d'un réseau cyclable destiné à tous les usages, dont les mobilités du quotidien.

Objectif opérationnel 1.4.1. Améliorer l'offre d'aires de covoiturage conformément au schéma départemental

Les dernières années ont été marquées par une évolution significative du nombre de places de stationnement dédiées au covoiturage avec des réalisations sous maîtrise d'ouvrage départementale ou par d'autres acteurs de la mobilité (société d'autoroute, Collectivités locales) en partenariat avec le Département.

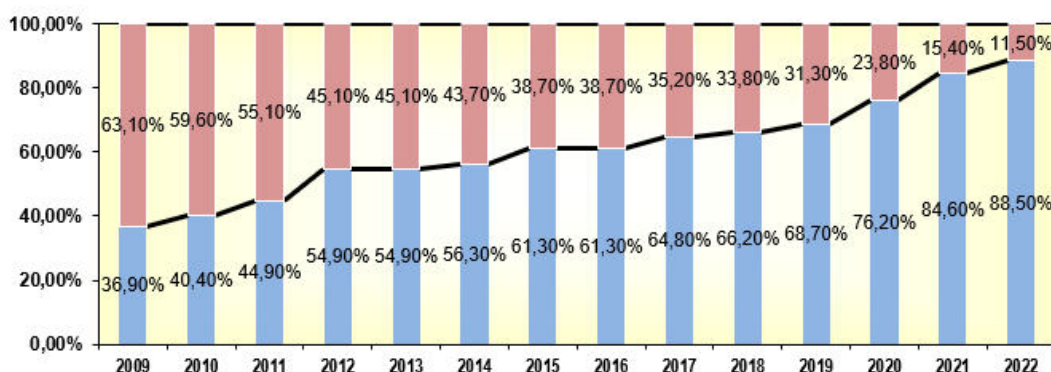
De nouveaux projets se sont concrétisés par une mise en service en 2022 en partenariat avec les acteurs locaux tels que la Communauté de Communes Cœur de Savoie pour l'aire de covoiturage de La Chavanne.

Afin d'impulser une dynamique sur le covoiturage, le Département, accompagné des Communautés d'agglomération Grand Chambéry, Grand Lac et la Communauté de communes Cœur de Savoie, en leur qualité d'autorité organisatrice des mobilités (AOM), se sont mobilisés pour mettre en place en début d'année 2023, avec l'appui de l'Agence écomobilité Savoie Mont-Blanc, une gratification du covoiturage sur leurs territoires respectifs.

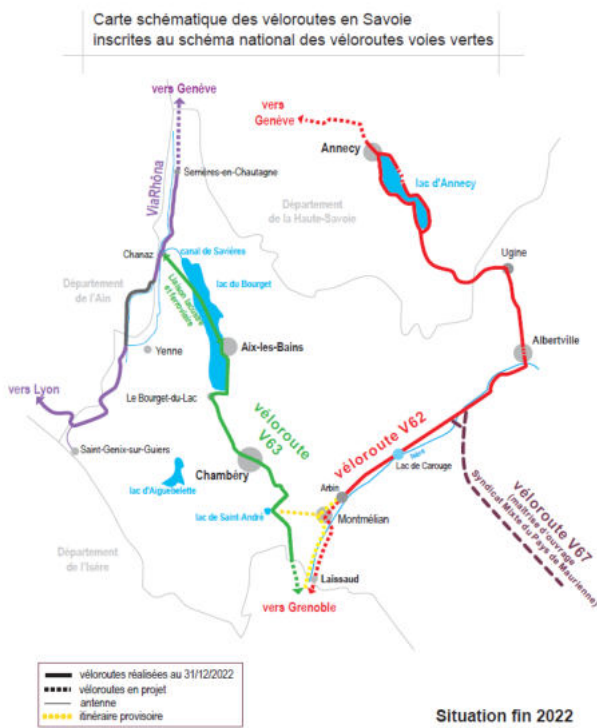
Objectif opérationnel 1.4.2. Améliorer l'offre de véloroutes / voies vertes conformément au schéma Départemental

Le Département aménage les véloroutes ViaRhôna, V62 et V63 inscrites au schéma national des véloroutes (hors traversées des zones en agglomération réalisées par les Communes ou les structures intercommunales). Ces opérations sont menées avec des partenariats, notamment la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Compagnie Nationale du Rhône sur la ViaRhôna.

Véloroutes ViaRhôna + V62 + V63 hors traversée des zones urbaines



Fin 2022, le linéaire aménagé atteint 89 % du linéaire total, avec notamment les réalisations en 2022 de 5 km sur les Véloroutes du Département. Au total, 150 km sont en service fin 2022, dont environ 15 km restant à aménager. Le jalonnement provisoire permet de guider les usagers. Il est projeté d'achever l'aménagement de ces 3 véloroutes d'ici 2025.



L'année 2022 a été marquée par la mise en service du tronçon situé entre Cruet et Arbin.



Objectif opérationnel 1.4.3. Moderniser le réseau

Le Département réalise des travaux sur son réseau routier hors agglomération afin de le sécuriser, qu'il s'agisse d'aménager des carrefours ou de procéder à des améliorations des caractéristiques routières.

Sécurisation du carrefour avec la voie communale de la Torchette – RD 1006



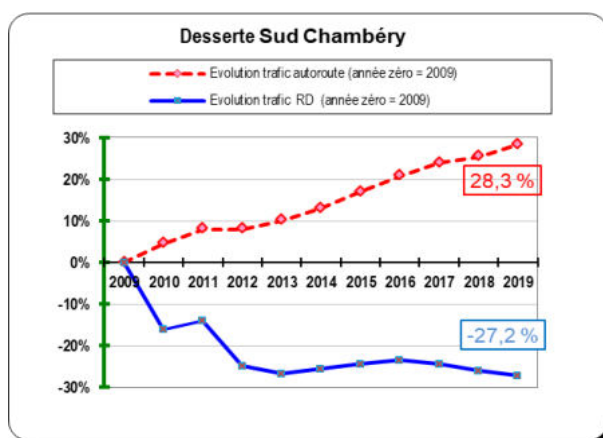
Sécurisation du carrefour avec la voie communale de La Treille à Saint-Pierre-d'Albigny – RD 911

En milieu urbain, les projets sont majoritairement menés en partenariat avec les acteurs locaux. A titre d'exemple, on peut citer la requalification de la RD 1006 dans l'entrée centre-nord de Chambéry sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Chambéry, qui permet en outre d'améliorer les conditions de circulation des transports collectifs urbains, et le futur réaménagement de cette même RD 1006 entre les carrefours de La Garatte et de La Trousse au sud de l'agglomération chambérienne sous maîtrise d'ouvrage de Grand Chambéry.

Objectif opérationnel 1.4.4. Reporter le trafic de transit sur les autoroutes

Le dispositif de réduction tarifaire CITO, en partenariat avec la société des autoroutes Rhône-Alpes (AREA) et les Communautés d'agglomération Grand Chambéry et Grand Lac, se poursuit et contribue à pérenniser le report du trafic de transit depuis le réseau secondaire adjacent vers l'autoroute, afin de limiter l'insécurité et la congestion routière dans les traversées des zones urbaines situées le long de l'autoroute A41 dans les bassins aixois et chambérien.

En complément, une réflexion a été engagée en 2021 puis 2022 pour une nouvelle politique de gratification du covoiturage qui amènera à redistribuer une partie de la contribution du dispositif CITO sur cette nouvelle politique de mobilité.



Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4.



« Favoriser les modes de transports alternatifs et optimiser les déplacements »

La poursuite des politiques de déplacements alternatifs, vélo et covoiturage, est amplifiée, afin d'atteindre les objectifs de réalisation à 5 ans, notamment concernant l'achèvement des véloroutes, inscrits dans le cadre du Plan vélo Départemental de 2020.

S'agissant du report du trafic de transit depuis le réseau secondaire vers l'autoroute, le produit tarifaire mis en place à partir de 2018 en faveur des déplacements domicile / travail en partenariat avec la société des autoroutes Rhône-Alpes, Grand Chambéry et Grand Lac, permet de maintenir un report pérenne, indispensable à la sécurité des déplacements sur le réseau secondaire et notamment en traversée d'agglomération. Les Collectivités ont fait le choix de faire évoluer ce dispositif au 1^{er} septembre 2022 afin de soutenir plus massivement le développement des mobilités durables, à budget constant en redéployant une partie de l'enveloppe allouée pour le développement du covoiturage sur le même territoire.

Objectif politique 1. Permettre des déplacements collectifs sûrs et de qualité sur un réseau routier Départemental respectueux du développement durable des territoires

Objectif stratégique 1.5. Fournir des matériels adaptés aux besoins

La Direction des infrastructures est en charge de l'acquisition, de la maintenance et de la réforme :

- des engins, mis à disposition des MTD, nécessaires à l'exploitation et à la gestion des routes,
- des véhicules mis à disposition de l'ensemble de la collectivité.

Le Département s'est engagé dans une démarche d'amélioration de la performance environnementale du parc de VL :

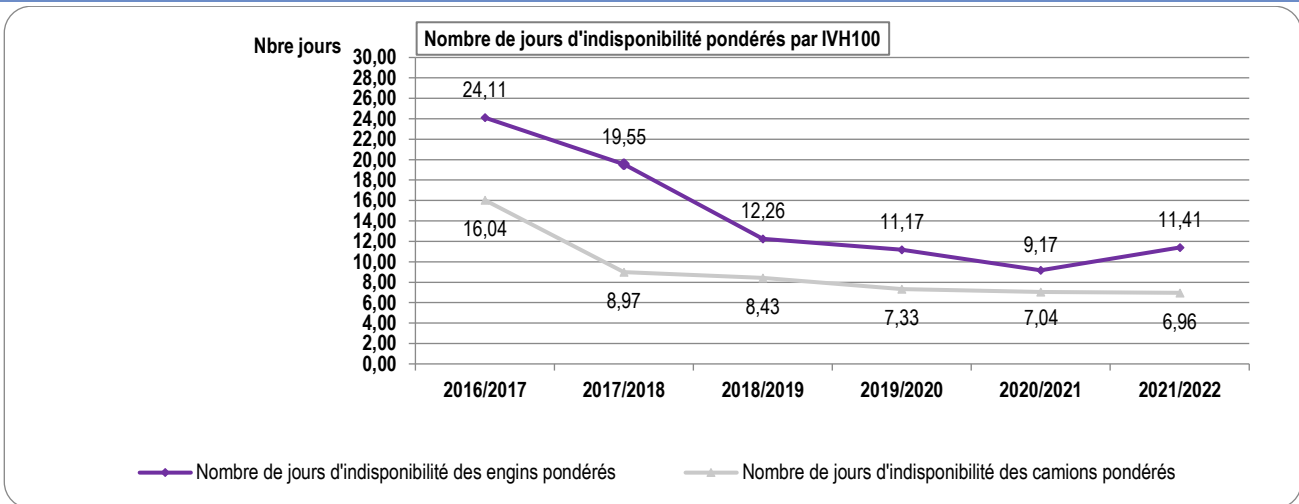
- en équipant les services de véhicules légers électriques (VLe) avec une véritable stratégie de déploiement en lien avec les infrastructures existantes et à venir tout en répondant au mieux aux besoins des utilisateurs.
- en participant au projet Zero Emission Valley (ZEV). Ce projet a pour objectif de déployer 20 stations à hydrogène et une flotte de 1 000 véhicules à l'échelle de son périmètre régional en Auvergne Rhône-Alpes. Le Département s'est ainsi associé à une dizaine d'acteurs privés ou publics pour faire l'acquisition de deux véhicules à hydrogène. Pour des raisons pratiques d'approvisionnement, ces véhicules ont été affectés aux services support localisés sur Chambéry car, l'installation de la première station d'approvisionnement en hydrogène de Savoie a été réalisée dans le bassin chambérien (zone des Landiers), ce qui a permis le déploiement d'une flotte d'une vingtaine de véhicules légers électriques « à hydrogène ». Depuis une deuxième station a été mise en service pour permettre l'extension du réseau d'avitaillement.
- De nouvelles propositions sont à l'étude pour expérimenter de nouveaux matériels : le 100% hydrogène via l'acquisition d'un nouveau type de véhicule (berline), voire un camion rétrofité pour compléter l'atelier dédié à l'entretien des voies vertes.

Le service du matériel et de la Maintenance Routière (SMMR) est engagé dans la continuité de sa certification ISO 9000, dont l'audit de renouvellement est prévu en 2023. Ces dernières années, le service avait décliné ses processus répondant aux futures exigences de la certification des comptes. Aujourd'hui, la démarche qualité est en cours d'une toute nouvelle évolution qui permettra de la réorienter davantage vers les parties intéressées. A cette fin, elle sera complétée d'un nouveau processus ouvrant des espaces d'échanges formalisés avec les utilisateurs. L'objectif principal étant de renforcer la communication pour que les services concernés puissent mieux cerner l'ensemble des besoins et des contraintes et les partager.

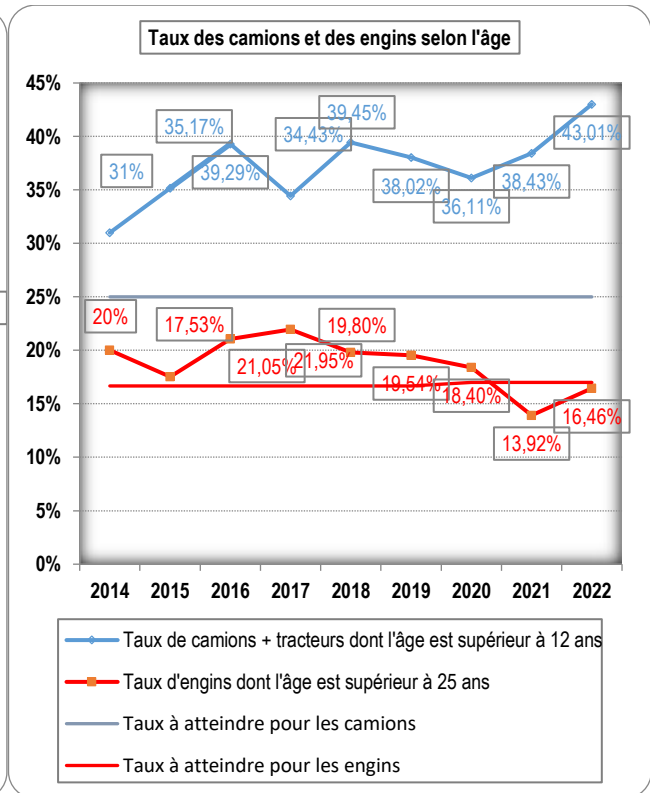
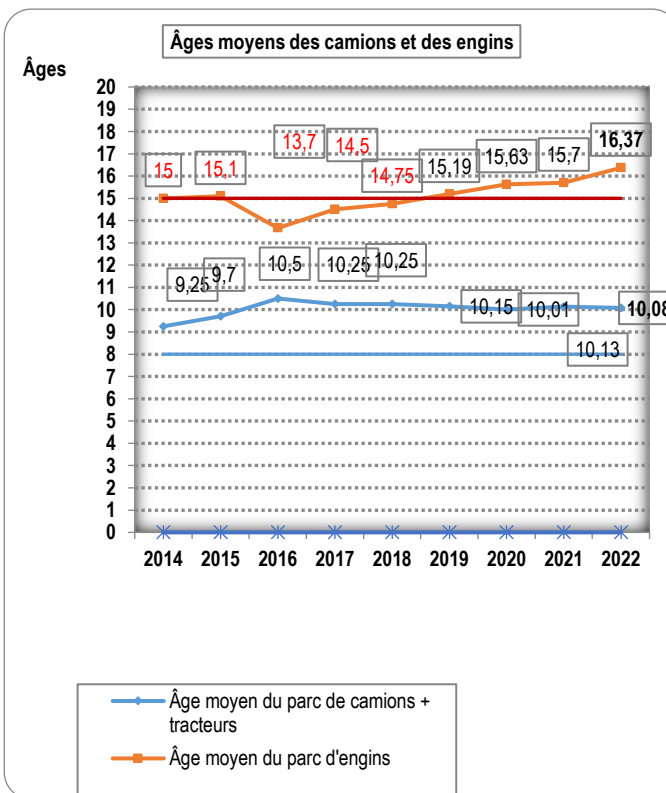
Le SMMR poursuit également la réorganisation de certaines tâches (notamment comptable) pour plus d'efficacité (dématérialisation, automatisation, capitalisation des connaissances...) en développant des interfaces informatiques, et en créant de nouveaux outils de suivi.

Objectif opérationnel 1.5.1. Maintenir le niveau de disponibilité des matériels

Le niveau de disponibilité se mesure par l'évolution du nombre de jours d'indisponibilité par catégorie de véhicules pondérés par l'IVH (index mesurant la rigueur de l'hiver). Cette disponibilité est également conditionnée par l'âge des matériels, suivi par les courbes d'âges moyens des engins et des matériels. Ces deux indicateurs principaux peuvent être complétés par un troisième, le taux de matériels arrivés aux $\frac{3}{4}$ de leur durée de vie, permettant de mieux appréhender le besoin à court terme de renouvellement de ces matériels à vie longue (jusqu'à 30 ans pour les matériels dédiés au déneigement).



L'évolution de la courbe d'indisponibilité peut fluctuer de manière importante selon le type et le nombre de pannes, l'analyse détaillée montre cette année une augmentation du nombre de jour d'indisponibilité des engins dont l'indicateur d'âge moyen est en hausse cette année, et une stabilisation de cet indicateur relatif aux camions dont l'âge se stabilise également même s'il est encore supérieur à l'attendu. La réactivité des ateliers mécaniques et un recours accru à des prestataires externes a permis de limiter l'impact du manque de mécaniciens sur la maintenance, les réparations ainsi que les préparations des nouveaux véhicules.



Si l'âge moyen des matériels et engins est globalement stabilisé, on peut noter une fragilisation des pools de véhicules de remplacement mobilisables en cas de pannes et accidents notamment. Si le très fort allongement des délais de livraison des fournisseurs est en partie en cause, l'augmentation très importante des prix en 2022 impose une grande vigilance sur notre capacité à pérenniser le programme d'achat pour assurer le renouvellement du parc. On peut également noter que la moyenne ne reflète pas le nombre important de camions et d'engins très anciens, compensés par un nombre important de machines récentes. Le pourcentage de camions, de tracteurs et d'engins arrivés au ¾ de vie augmente un peu mais le matériel reste adapté aux besoins des utilisateurs.

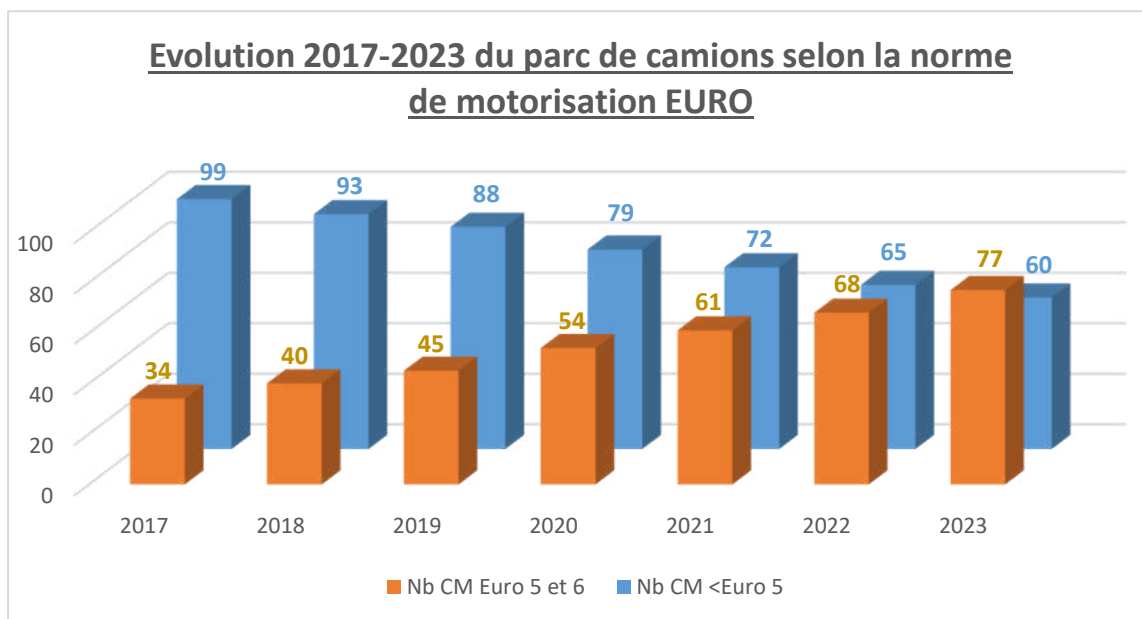


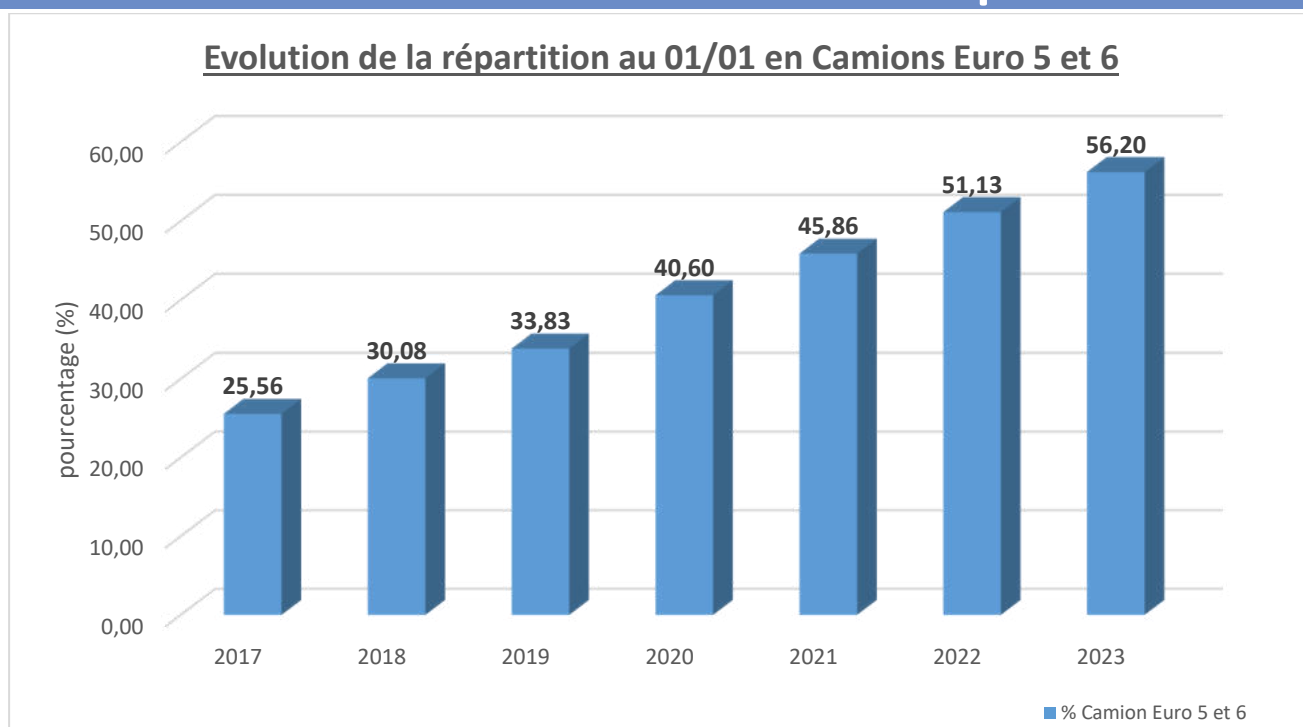
Intervention de dépannage par le SMMR en période hivernale

Objectif opérationnel 1.5.2. Optimiser la flotte des matériels

Des enquêtes de satisfaction sont effectuées auprès des exploitants routiers sur leurs matériels et auprès des services du Département afin de mesurer l'efficacité du SMMR et lui permettre de prendre les mesures correctives adaptées. Les résultats de l'enquête de satisfaction des utilisateurs, est menée tous les deux ans. L'enquête de satisfaction des exploitants routiers fait apparaître quant à elle un taux stable de satisfaits et très satisfaits.

La composition du parc évolue favorablement vers des motorisations de moins en moins polluantes.





Au 31/12/2022, plus de la moitié de la flotte de camions respecte les dernières normes Euro (5 ou 6). Ce point doit faire l'objet d'une attention particulière car les restrictions d'utilisation liées au renforcement de la réglementation environnementale pourraient diminuer la disponibilité des matériels.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.5.



« Fournir des matériels adaptés aux besoins »

Le niveau global de satisfaction des utilisateurs est stable.

La politique d'achat des matériels, véhicules et engins répond globalement aux besoins définis en amont par les utilisateurs en cohérence avec les politiques d'entretien routier courant et de viabilité hivernale tout en tenant compte du respect des normes environnementales actuellement en vigueur.

Le contexte de crise des matières premières et de semi-conducteurs et l'augmentation subite qui en a suivi pèsent sur les coûts et les délais de livraison des camions et engins. La grande difficulté à recruter des mécaniciens contraint également fortement la capacité à réparer les engins.

Les premiers effets se font sentir en 2022 avec une augmentation des délais de renouvellement. Suivant la durée de cette situation, la capacité à renouveler le parc au rythme actuel pourrait être impactée.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS



Les enjeux liés au maintien en état des chaussées routières, des ouvrages d'art et des ouvrages de protection contre les risques naturels sont majeurs. Ceci s'est traduit en 2022 par le maintien d'un effort notable mais également par une recherche d'optimisation des stratégies et pratiques. Le plan d'actions entrepris sur les chaussées vise à professionnaliser les acteurs (formations, expertises, ...), mettre en place des techniques plus adaptées et un meilleur contrôle.

L'utilisation accrue de techniques bas carbone avec le recours à des chantiers de recyclage en place des chaussées et à des techniques à froid (grave émulsion, enduits), ainsi que la mise en œuvre de solutions techniques innovantes en matière de traitement des instabilités ou de réparation / reconstruction des ouvrages d'art doit permettre d'inscrire dans la durée des pratiques de maintenance vertueuses.

L'entretien courant des patrimoines est déterminant dans le cycle de vie des ouvrages. Si la politique d'entretien courant du patrimoine routier, avec une orientation forte donnée à des pratiques plus durables, est essentielle pour mieux les adapter aux besoins de conservation de nos réseaux et aux attentes sociétales, la juste définition des moyens reste un levier majeur pour être en capacité de conduire des politiques patrimoniales efficaces.

De plus, concernant la politique cyclable du Département, celle-ci fait l'objet d'une ambition confortée début 2020 par l'Assemblée départementale dans le cadre de l'adoption du Plan vélo qui définit notamment les orientations stratégiques suivantes, concernant à la fois notre politique d'infrastructures, mais également d'autres politiques départementales :

- accélérer l'achèvement des véloroutes ViaRhôna, itinéraires V62 et V63
- contractualiser des partenariats avec les structures intercommunales pour contribuer à la mise en œuvre des schémas directeurs cyclables
- instaurer des Plans de mobilité des collègues
- pérenniser l'offre cyclo-touristique et en assurer la promotion au sein de la destination Savoie Mont-Blanc.

Le changement climatique et la prise en compte accrue des dynamiques durables induiront des évolutions dans la définition et la mise en œuvre des politiques routières ainsi que dans la stratégie de décarbonation du parc de véhicules légers et industriels.



Aménagement du territoire

RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2021/2022

Commissions d'élus : 2^{ème} commission

Directions concernées :

- Pôle Solidarités territoriales – Direction des politiques territoriales
- Pôle Aménagement – Direction des infrastructures (Aéroport)



SOMMAIRE

SYNTHESE	231
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	232
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	233
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	236
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	243

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2,58%



La politique d'aménagement du territoire mise en œuvre par le Département a pour ambition de favoriser un développement équilibré des territoires et de répondre aux besoins des populations et des collectivités.

Contexte

L'attractivité et la croissance démographique du département de la Savoie se traduisent par un fort mouvement de périurbanisation, notamment vers les territoires les plus ruraux, ayant des incidences en matière d'équipements publics.

La crise sanitaire vécue pendant ces années 2020 - 2021 a d'ailleurs mis en évidence le rôle d'acteur de la solidarité territoriale joué par le Département, conformément à la compétence qui lui a été confiée par la Loi NOTRe.

Elle a également donné la compétence aux Départements pour organiser l'ingénierie Publique. A ce titre, le Département soutient l'Agence alpine des territoires (AGATE) pour qu'elle réponde au mieux aux besoins des collectivités sur leurs enjeux stratégiques.

Le Département, en tant que propriétaire de l'aéroport de Chambéry Savoie Mont-Blanc, a confié son exploitation sur la période de 2013 à 2029 à la Société d'exploitation de l'aéroport de Chambéry-Aix (SEACA) dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP).

Principales réalisations

- Poursuite de la mise en œuvre des Contrats Territoriaux de 3ème génération en 2022 et entrée en application des nouveaux Contrats départementaux.

- Au sein de la plateforme aéroportuaire, réalisation de travaux de réfections structurelles de chaussées aéronautiques.

Enjeux

- Maintenir un niveau d'investissement public permettant de répondre aux besoins des populations et des collectivités.

- Favoriser le développement équilibré des territoires d'exception que sont les Parcs Naturels Régionaux.

- Mettre en œuvre la politique territoriale contractuelle du Département (CTS3G et Contrat départemental).

- Renforcer la structuration des territoires en soutenant l'ingénierie.

- Maîtriser la consommation de l'espace foncier.

- Garantir l'attractivité de l'aéroport qui constitue une porte d'entrée à l'international pour les stations de ski de Savoie Mont-Blanc.

- Maintenir le niveau de certification de l'aéroport au regard des normes européennes en matière de sûreté et de sécurité.

- Pérenniser et développer les activités économiques de l'aéroport, en veillant à la prise en compte du développement durable.

- Faire face aux conséquences de la crise sanitaire Covid-19.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2022 :

14,90 M€ (CA)

6,79 équivalents temps plein (ETP)

Équipements structurants:

2,85 M€ de subvention (FDEC + CTS) ont permis la réalisation de

16,72 M€ d'investissements publics

Ingénierie :

78 prestations effectuées par l'AGATE en tant que bureau d'étude

CTS 3G :

100% de réalisation des CTS

Aéroport (2022) :

Trafic commercial charters et vols réguliers (année civile 2022) :

106 508 passagers

Aviation d'affaires :

13 948 passagers

5 708 mouvements d'avions

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

Les contrats territoriaux de Savoie (CTS) sont arrivés à échéance. L'Assemblée départementale lors de sa séance du 24 juin 2022, a acté la clôture des CTS3G et approuvé les 7 nouveaux contrats départementaux qui se structurent autour de 2 axes stratégiques : Développement durable et adaptation au changement climatique et Equipements et services à la personne.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Direction des politiques territoriales

L'année 2022 a été marquée par le clôtura administrative des CTS 3G en juin. Désormais, les nouveaux engagements de subvention pour le Département relèveront des nouveaux contrats départementaux qui ont été signés sur les 7 territoires en présence du Président, des Vice-Présidents concernés, de l'élu référent et des équipes de Conseillers départementaux durant l'automne 2022. Les premiers Copil se sont tenus pendant cette période et ont permis de mettre en place le nouveau mode de gouvernance basé sur un pilotage du dispositif au sein des services du Département avec l'élu référent. Le lien avec les territoires est bien entendu maintenu mais la porte d'entrée désormais c'est le Département.

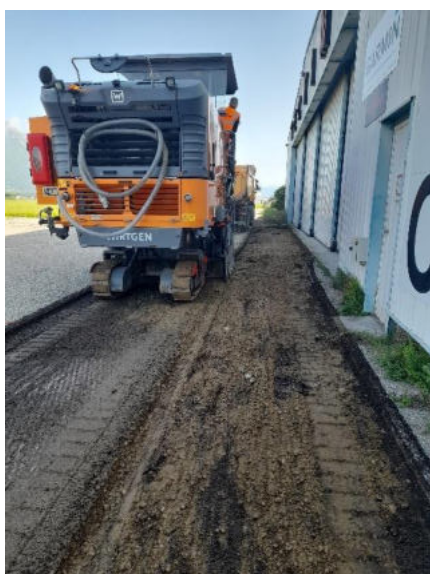
Direction des infrastructures - Aéroport

L'aéroport de Chambéry Savoie Mont-Blanc fait l'objet d'une délégation de service public (DSP) confiée sur la période 2013 à 2029 à la Société d'exploitation de l'aéroport de Chambéry-Aix (SEACA) du groupe Vinci Airports.

C'est un aéroport saisonnier pour l'aviation commerciale, charters et vols réguliers de décembre à avril, avec une clientèle quasi exclusivement internationale. En effet, c'est un aéroport de proximité pour l'accès aux stations de sports d'hiver au sein de la destination Savoie Mont-Blanc.

En ce qui concerne l'aviation d'affaires, l'aéroport de Chambéry Savoie Mont-Blanc est la 3^{ème} plateforme française en période hivernale, après les aéroports de Paris-Le Bourget et de la Côte-d'Azur (selon les données de trafic Eurocontrol). C'est un atout majeur auquel il faut porter beaucoup d'attention, avec notamment l'objectif de fidélisation de la clientèle.

En 2022, le Département a principalement réalisé des travaux de remise à niveau structurelles des chaussées aéronautiques.



L'aéroport constitue l'un des maillons de la chaîne touristique savoyarde. Sur une saison normale, de décembre à avril, la fréquentation s'élève en moyenne à 200 000 passagers, avec plus de 80 % de britanniques.

Après deux saisons hivernales marquées par la crise sanitaire Covid 19, les vols commerciaux ont pu reprendre en décembre 2021. En 2022, l'aéroport retrouve ainsi la moitié de son trafic d'avant crise, avec une perspective de retour à la « normale » à l'horizon 2024 / 2025. Des vols d'aviation d'affaires sont accueillis toute l'année. La flexibilité de cette branche d'activité lui a permis de contenir les effets de la crise. Les entreprises aéronautiques basées à l'aéroport sont également restées en activité.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

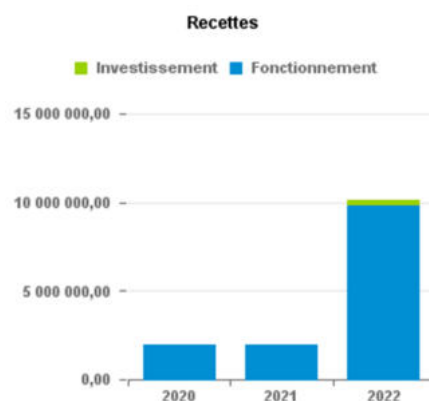
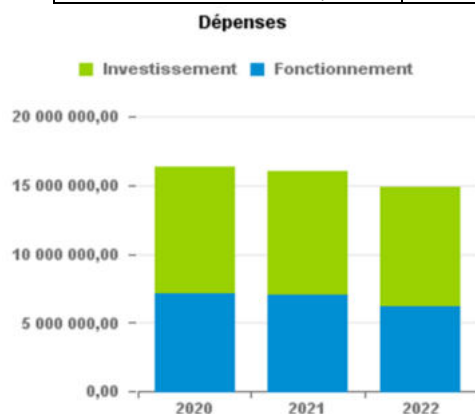


Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2020 à 2022

Secteurs budgétaires de la politique AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECTEURS BUDGETAIRES						
CTS 3E GENERATION						
CTS aménagement du territoire non affectés						
EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET CADRE DE VIE						
INGENIERIE ET ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES						
PROCEDURES CONTRACTUELLES						
Dépenses	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 28 Février 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique						
BUDGET CITOYEN		0,00		0,00		174 794,00
Contrat départemental					12 954,99	502 000,00
CTS 3E GENERATION	1 601 185,83	5 123 163,02	1 974 437,10	4 445 042,61	1 831 301,53	2 178 874,42
EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET CADRE DE VIE	1 762 874,22	3 415 165,38	1 566 013,55	3 831 171,89	807 012,90	4 711 643,68
INGENIERIE ET ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES	3 769 877,13	0,00	3 427 913,98	65 381,35	3 516 093,67	414 804,54
PROCEDURES CONTRACTUELLES	28 297,55	590 918,73	61 443,46	650 629,90	57 177,52	697 333,96
Dépenses par section :	7 162 234,73	9 129 247,13	7 029 808,09	8 992 225,75	6 224 540,61	8 679 450,60
	total année : 16 291 481,86		total année : 16 022 033,84		total année : 14 903 991,21	

Recettes						
Par politique	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 28 Février 2023	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
CTS 3E GENERATION	0,00	0,00	4 600,00	1 547,00	610,00	2 400,00
EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET CADRE DE VIE	1 863 603,59	0,00	1 905 014,82	0,00	9 782 486,92	1 553,00
INGENIERIE ET ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES	80 000,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	138 779,00
PROCEDURES CONTRACTUELLES	2 494,00	0,00		0,00	3 721,57	234 277,70
Dépenses par section :	1 946 097,59	0,00	1 984 614,82	1 547,00	9 786 818,49	377 009,70
	total année : 1 946 097,59		total année : 1 986 161,82		total année : 10 163 828,19	



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 28 Février 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSTD DPT Tourisme et territoire	529 854,00	2 931 248,79	574 789,00	2 998 383,84	457 695,00	1 595 946,32
	total année : 3 461 102,79		total année : 3 573 172,84		total année : 2 053 641,32	

Recettes - CTS 3E GENERATION	CA 2022 données au : 28 Février 2023
	Recette Investissement
PSTD DPT Tourisme et territoire	2 400,00

Dépenses



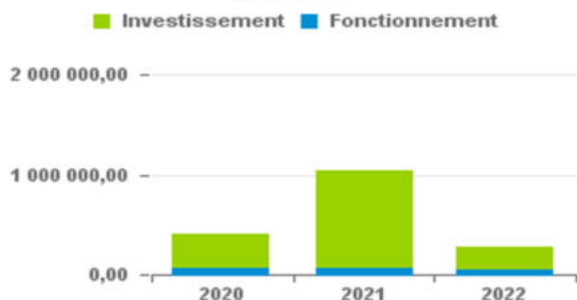
Recettes



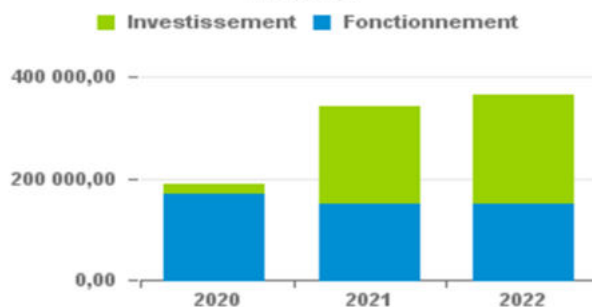
Dépenses - Budget annexe	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 28 Février 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
AEROport Chambéry Aix-les-Bains	71 797,46	330 043,06	60 859,49	976 569,35	50 143,27	224 573,75
Dépenses par section :	71 797,46	330 043,06	60 859,49	976 569,35	50 143,27	224 573,75
	total année : 401 840,52		total année : 1 037 428,84		total année : 274 717,02	

Recettes - Budget annexe	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 28 Février 2023	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
AEROport Chambéry Aix-les-Bains	169 173,77	18 855,82	150 458,00	189 872,78	150 458,00	213 291,60
Dépenses par section :	169 173,77	18 855,82	150 458,00	189 872,78	150 458,00	213 291,60
	total année : 188 029,59		total année : 340 330,78		total année : 363 749,60	

Dépenses



Recettes





👤 Moyens humains par secteurs en 2020-2021-2022 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2020	2021	2022
A M E N A G E M E N T	CTS 3E GENERATION	PSTD	DPT	1,46	1,67	2,4
	Sous-total du secteur			1,46	1,67	2,4
	EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET CADRE DE VIE	PSTD	DPT	1,47	1,37	1,41
		PAD	MTD	1,4	1,41	1,52
	Sous-total du secteur			2,87	2,78	2,93
	INGENIERIE ET ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES	PSTD	DPT	0,48	0,43	0,25
	Sous-total du secteur			0,48	0,43	0,25
	PROCEDURES CONTRACTUELLES	PSTD	DPT	0,07	0,12	0,12
		PAD	MTD	0,01	0,01	0,01
	Sous-total du secteur			0,08	0,13	0,13
	AEROPORT-Chambéry Aix- les-Bains	PAD	DI	1,1	0,97	0,91
		PAD	SG	0,02	0,01	0,01
		PAD	MTD	0,12	0,13	0,12
		PAD	DE	0,03	0,03	0
PRMD		DBMG	0,04	0,04	0,04	
Sous-total du secteur			1,31	1,18	1,08	
TOTAL tous effectifs pour la politique				6,2	6,19	6,79

Direction des politiques territoriales

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique...) :



Les moyens sont en adéquation avec les besoins du service et permettent un déploiement dans de bonnes conditions des dispositifs. La vigilance reste toutefois de mise avec la reprise en main du pilotage administratif des futurs Contrats départementaux par les services du Département à moyens constants. L'entrée en vigueur des Contrats départementaux sur le dernier semestre 2022 montre que l'organisation est en capacité de faire face. Il convient bien entendu de rester vigilant.

Direction des infrastructures- Aéroport

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique...) :



Le suivi de la délégation de service public est réalisé de façon transversale, sous le pilotage de la Direction des infrastructures et avec l'appui d'autres services du Département, afin de mobiliser la complémentarité des ressources de la Collectivité : Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques, Direction des bâtiments et moyens généraux, Direction de l'environnement, Mission développement durable, autres services du Pôle aménagement du Département dont la Maison technique des Deux lacs notamment.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

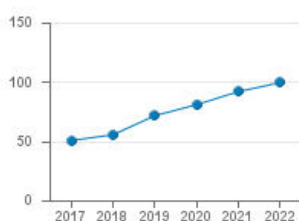
Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Contribuer au développement et à la structuration des territoires	1.1. Contribuer à répondre sur les territoires aux besoins des populations et des collectivités en matière d'équipements publics communaux ou de projets structurants de territoire	1.1.1. CTS - Accompagner les collectivités dans leurs projets structurants de territoire, par des investissements et de l'ingénierie à l'échelle départementale
	1.2. Favoriser le développement équilibré de territoires d'exception	1.1.2. Conserver un montant d'investissement public grâce à un soutien aux communes dans leurs projets de maintien en état de leurs bâtiments et patrimoine 1.2.1. Soutenir les parcs naturels régionaux et leurs programmes d'actions
2. Garantir un développement raisonné de la plateforme aéroportuaire	2.1. Maintenir le niveau de service atteint par la plateforme aéroportuaire	2.1.1. Développer l'activité aéroportuaire

Objectif politique	1. Contribuer au développement et à la structuration des territoires
Objectif stratégique	1.1. Contribuer à répondre sur les territoires aux besoins des populations et des collectivités en matière d'équipements publics communaux ou de projets structurants de territoire
Objectif opérationnel	1.1.1. CTS - Accompagner les collectivités dans leurs projets structurants de territoire, par des investissements et de l'ingénierie à l'échelle départementale

1.1.1.1 PERF - Etat d'avancement des CTS en %

Période	Taux
2017	51,14
2018	55,92
2019	72,00
2020	81,35
2021	92,33
2022	100,00



Dans un souci d'équité entre les 7 territoires, l'exécution financière des contrats s'est faite au même rythme sur chaque territoire.

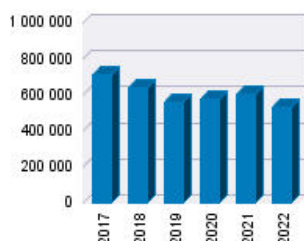
Les engagements pris sur la période 2014-2022 ont été entièrement honorés sur l'année 2022. Cependant la réalisation des projets va encore s'échelonner dans les années qui viennent.

*Contrat départemental

Le Contrat départemental, qui a remplacé les Contrats territoriaux de Savoie, est un dispositif contractuel établi entre le Département et les structures d'animation de chacun des 7 territoires qui fixe les thématiques d'interventions sur lesquelles le Département prévoit d'accompagner financièrement les porteurs de projets (collectivités publiques ou associations) de chacun des territoires.

1.1.1.2 PERF - Montant du soutien financier apporté aux structures d'animation territoriale

Période	Euros
2017	703 877 €
2018	633 472 €
2019	555 702 €
2020	570 175 €
2021	596 924 €
2022	526 249 €



Après une baisse régulière des subventions sur les 6 dernières années au titre des CTS sur les dépenses de fonctionnement, celles-ci sont stabilisées. Le Département soutient l'animation territoriale portée par les Syndicats mixtes de l'Avant Pays savoyard, du Pays de Maurienne ou de Tarentaise Vanoise ainsi que des postes spécifiques portés par certains EPCI.

FOCUS SUR ...



Un exemple de résultat du soutien du Département grâce aux CTS :

Animations pour tous et accompagnement vers l'accès aux droits et à l'autonomie numérique en Porte de Maurienne

Depuis 40 ans, l'Association d'animation du Canton d'Aiguebelle (A.A.C.A.), Centre socioculturel qui porte également France services Porte de Maurienne, développe des actions afin de contribuer au développement du territoire, en s'adressant à l'ensemble de la population (familles, enfants, publics les plus fragilisés, etc.).

Les principales missions de l'association sont les suivantes :

- Un volet animation et parentalité, avec des projets qui permettent de renforcer le lien social et intergénérationnel sur le territoire et de développer le vivre ensemble dans une ambiance conviviale (fête du jeu, familles en fête, spectacles, animations variées).
- L'accompagnement dans les démarches administratives, et l'accès aux droits de chacun (avec une attention particulière pour les publics les plus précaires). Cela passe entre autres par la mise en place d'ateliers informatiques, collectifs et individuels ; mais aussi par des actions de médiation numérique ou l'appui à l'insertion professionnelle.

La subvention de 27 000 euros octroyée par le Département en janvier 2022 a permis de mettre en œuvre deux actions importantes de l'association en 2022, d'une part sa manifestation festive « Fête du jeu » et d'autre part son accompagnement vers l'accès aux droits et à l'autonomie numérique des habitants du canton d'Aiguebelle.



MANDALA NATURE – FÊTE DU JEU – AIGUEBELLE

FOCUS SUR ...



**Un exemple de résultat du soutien du Département grâce aux CTS :
Le « Xplore Alpes Festival »
Association Winter Fest**



Le Xplore Alpes Festival est un événement qui célèbre la montagne et qui se déroule sur 13 communes de Tarentaise. Un des objectifs est de développer une activité touristique pendant les vacances de la Toussaint, période propice avec ses paysages féériques.

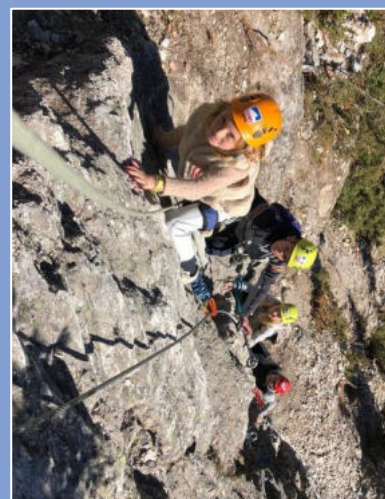
Plus de 6000 festivaliers ont participé à l'édition 2022. Grâce à des fonds privés et publics, et notamment une subvention départementale de 20 000 euros, le festival a en 2022 :

- embauché à l'année deux alternants dont un jeune originaire d'Aime la Plagne.

- accueilli 13 établissements savoyards soit 641 élèves (26 classes). Les élèves ont pu échanger avec des acteurs de la montagne : PGHM, Parc National de la Vanoise, agriculteurs, pisteurs secouriste, etc., au travers d'ateliers de terrain pour découvrir leurs métiers. Ils ont aussi visionné des films de montagne et de sports de pleine nature, évoquant la montagne sous tous ses aspects, et ils ont ensuite échangé avec les protagonistes.

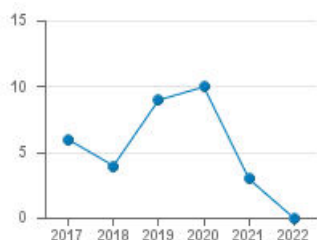
- organisé 3 tables-rondes, 3 conférences et 2 entretiens, dont l'entrée était gratuite, sur des thématiques allant de la montagne de demain à l'économie, en passant par l'environnement. 169 spectateurs ont pu profiter de ces conférences animées par 20 intervenants dans les salles communales.

- généré des nuitées dans les hôtels de la vallée (intervenants, exposants, festivaliers, techniciens et staff festival, etc.) et de l'activité auprès des professionnels de Tarentaise (ex : encadrement des ateliers lors de l'Académie du Xplore Alpes Festival).



1.1.1.3 ACT - CTS "équipements structurants" - Nombre de nouveaux dossiers soutenus

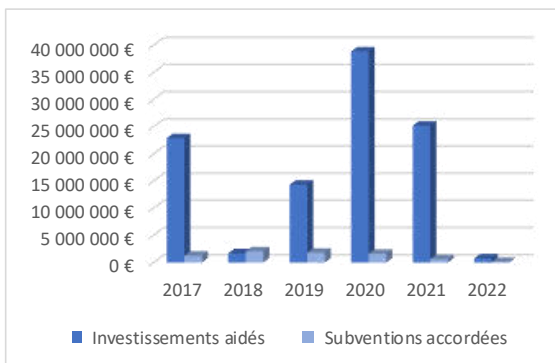
Période	Nombre
2017	6
2018	4
2019	9
2020	10
2021	3
2022	0



En 2022, aucun nouvel équipement d'envergure n'a été financé dans la mesure où les CTS3G sont arrivés à échéance.

1.1.1.2 PERF - CTS "équipements structurants" - Montant des subventions accordées et des investissements aidés

Période	Investissements aidés	Subventions accordées
2017	22 883 641 €	1 237 987 €
2018	1 690 503 €	2 054 962 €
2019	14 313 378 €	1 793 094 €
2020	38 857 405 €	1 613 467 €
2021	25 163 790 €	610 000 €
2022	752 497 €	95 518 €



En cohérence avec l'indicateur précédent, lorsqu'un dossier fait l'objet de l'attribution de subventions sur plusieurs années, le montant global des investissements aidés est comptabilisé uniquement lors de la mise en place de la première tranche de subvention.

En 2022, le volume financier correspond à la deuxième tranche financière mis en place sur la passerelle de Moutiers.

FOCUS SUR ...

**Un exemple de résultat du soutien du Département grâce aux CTS :
Commune de Moûtiers - réhabilitation de la passerelle de la Chaudanne**

Par sa situation géographique, la ville de Moûtiers est un point de confluence incontournable des mobilités.

La réhabilitation de la passerelle de la Chaudanne, qui n'était plus en service depuis de nombreuses années, s'est inscrite dans la continuité des travaux engagés dans le cadre de l'aménagement du pôle d'échanges multimodal, dont le but est de faciliter le parcours des voyageurs, d'améliorer l'accueil et les services en gare, de faciliter l'accessibilité de tous et l'intermodalité. Elle permet également de fluidifier les liaisons vers le centre-ville, les commerces et de recréer un trait d'union entre le quartier de la Chaudanne renouvelé et le centre-ville, l'usage de la passerelle étant ouvert à tous.

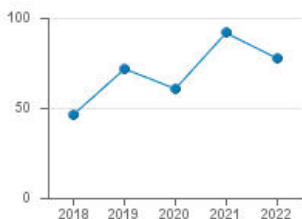
Par ailleurs, dans un objectif de développement durable, l'eau de pluie ruisselant sur la passerelle est désormais récupérée pour l'arrosage des plantes de la Ville et l'éclairage du cheminement a été adapté.

Ce projet, financé par les CTS3G en 2021 et 2022 à hauteur de 245 518 €, répond aux dynamiques des territoires et au souhait de la commune et du Département de favoriser les mobilités douces.



1.1.1.4 ACT - Nombre de prestations réalisées par l'AGATE en tant que bureau d'étude

Période	Nombre
2018	47
2019	72
2020	61
2021	92
2022	78

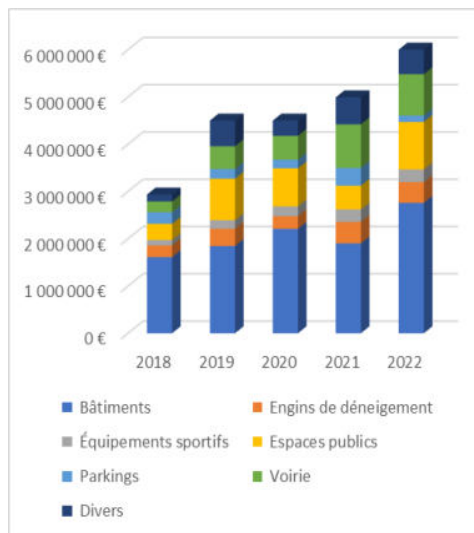


L'objectif avec la création de l'agence AGATE est de constituer un acteur fort de l'ingénierie publique pour les collectivités locales. L'évolution du nombre des prestations signées par AGATE démontre sa capacité à répondre aux exigences des commanditaires, y compris hors de Savoie. A ce stade, AGATE est toujours dans une phase de consolidation de son modèle, les résultats fluctuent selon les années (hors crise sanitaire) et montrent que le soutien du Département est encore nécessaire pour construire l'offre service qui répondra au mieux aux besoins.

Objectif opérationnel *1.1.2. Conserver un montant d'investissement public grâce à un soutien aux communes dans leurs projets de maintien en état de leurs bâtiments et patrimoine*

1.1.2.1 PERF - Fonds Départemental d'Équipement des Communes : montant des subventions accordées

Période	Bâtiments	Engins de déneigement	Équipements sportifs	Espaces publics	Parkings	Voirie	Divers
2018	1 610 630 €	248 137 €	112 508 €	343 319 €	245 550 €	227 753 €	146 103 €
2019	1 846 781 €	366 015 €	178 204 €	877 890 €	207 431 €	480 045 €	543 634 €
2020	2 209 206 €	267 881 €	206 658 €	807 182 €	181 258 €	504 271 €	323 544 €
2021	1 901 749 €	454 368 €	263 174 €	503 744 €	376 289 €	921 076 €	570 860 €
2022	2 761 304 €	434 833 €	269 340 €	1 004 491 €	135 386 €	874 921 €	519 725 €



L'enveloppe du FDEC en 2021 s'élève à 6 000 000 €.

L'Assemblée départementale a maintenu la possibilité offerte aux conseillers départementaux d'augmenter les taux de subvention des dossiers éligibles au FDEC de 15 points, pour les cantons où les enveloppes cantonales le permettaient. Cette disposition a été mise en place pendant les années de crises sanitaires.

Le montant de subventions accordées pour les bâtiments constitue toujours largement l'axe d'intervention prioritaire du FDEC.

FDEC

Le Fonds départemental d'équipement des communes est un dispositif d'aides au bénéfice des collectivités pour soutenir des travaux de maintien en état du bâti communal (école, mairie, locaux techniques...) et des travaux de voirie communale, création de parking, engins de déneigement, éclairage public...

Le fonds, dont l'enveloppe globale est répartie par canton, est mis en œuvre par les élus cantonaux.

Le nombre de dossiers de bâtiments communaux soutenus dépend essentiellement du nombre de dossiers déposés par les collectivités et de la nature des travaux.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Contribuer à répondre sur les territoires aux besoins des populations et des collectivités en matière d'équipements publics communaux ou de projets structurants de territoire »

L'intégralité des moyens financiers alloués par l'Assemblée départementale pour les deux dispositifs d'aide aux collectivités (CTS et FDEC) a été affectée conformément aux attentes des élus et dans le respect des règles départementales. Le Département a parallèlement adopté les nouveaux contrats départementaux dans les délais impartis qui permettront de poursuivre son soutien, volontariste, au développement local des territoires.

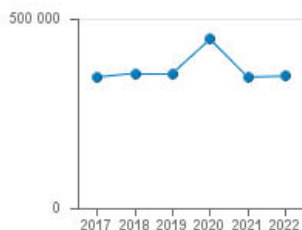
Objectif politique 1. Contribuer au développement et à la structuration des territoires

Objectif stratégique 1.2. Favoriser le développement équilibré de territoires d'exception

Objectif opérationnel 1.2.1. Soutenir les parcs naturels régionaux et leurs programmes d'actions

1.2.1.1 ACT - Montant des aides accordées (statutaires et subventions) sur budget des Parcs Naturels Régionaux (PNR) – CSMB compris

Période	Euros
2017	347 922 €
2018	357 922 €
2019	357 922 €
2020	447 922 €
2021	347 922 €
2022	350 425 €



Le Département est membre statutaire des PNR de Chartreuse et des Bauges (pour ce dernier par l'intermédiaire du Conseil Savoie Mont Blanc, entité regroupant les Départements de Savoie et Haute-Savoie).

Le niveau de la participation statutaire est encadré par les statuts.

En 2020, la hausse s'explique par la mise en place d'une subvention de 100 000 € en faveur du Parc de Chartreuse pour la création de la Maison du Parc, à l'instar de ce qui a été fait par le passé en faveur de la Maison du parc des Bauges.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



« Favoriser le développement équilibré de territoires d'exception »

Le Département a honoré les engagements pris vis-à-vis de ses partenaires, les Parcs naturels régionaux, et en cela il a contribué à un développement plus harmonieux et équilibré de ces espaces à enjeux. A signaler l'engagement des 2 Parcs dans le renouvellement de leur charte, démarche à laquelle le Département est bien entendu associé.

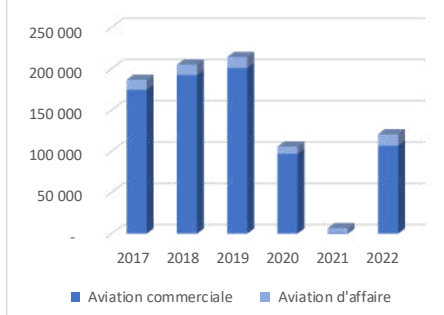
Objectif politique 2. Garantir un développement raisonné de la plateforme aéroportuaire

Objectif stratégique 2.1. Maintenir le niveau de service atteint par la plateforme aéroportuaire

Objectif opérationnel 2.1.1. Développer l'activité aéroportuaire

2.1.1.1 PERF - Aéroport : Nombre de passagers sur aviation commerciale et sur aviation d'affaires

Période	Aviation commerciale	Aviation d'affaire
2017	174 354	12 105
2018	192 020	12 799
2019	200 851	13 194
2020	96 778	8 746
2021	1 266	5 413
2022	106 508	13 948

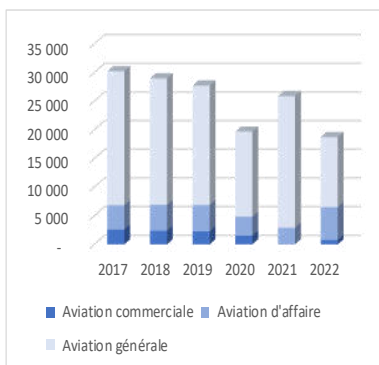


En 2022, avec la reprise des vols commerciaux pour la saison 2021/2022, l'aéroport retrouve environ la moitié de son trafic nominal d'avant crise.

Plus adaptable et réactive, l'aviation d'affaires a su contenir les effets de la crise sanitaire. Elle voit ainsi son trafic passagers multiplié par deux, ce qui correspond à son niveau d'avant crise. Il convient de noter que ces données ne sont pas entièrement consolidées : certains vols réalisés entre août et décembre 2022 n'ont pas pu être comptabilisés par le Délégué avant l'élaboration du présent rapport.

2.1.1.2 PERF - Aéroport : Nombre de mouvements d'aviations commerciale, affaires et générale

Période	Aviation commerciale	Aviation d'affaire	Aviation générale
2017	2 580	4 241	23 386
2018	2 376	4 509	22 075
2019	2 288	4 584	20 828
2020	1 502	3 323	14 836
2021	24	2 876	22 970
2022	786	5 708	12 214

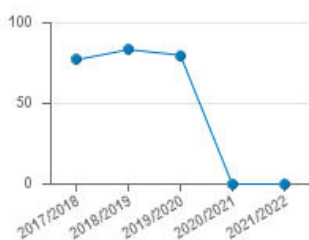


En 2022, la hausse du nombre de mouvement d'aéronefs en aviation commerciale et d'affaires est liée à la reprise d'activité post Covid-19.

En aviation générale, la baisse de 47% du nombre de mouvement provient essentiellement de la non consolidation des données au moment de l'élaboration du présent rapport. En effet, les mouvements d'août à décembre 2022 n'ont pas pu être comptabilisés.

2.1.1.3 PERF - Aéroport : Taux de satisfaction globale des passagers au départ de l'aéroport de Chambéry Savoie Mont-Blanc

Période	Taux
2017/2018	77,10
2018/2019	83,39
2019/2020	80,00
2020/2021	0,00
2021/2022	0,00



Donnée non connue au titre de l'année 2022, au moment de l'élaboration du présent rapport.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.1.

« *Maintenir le niveau de service atteint par la plateforme aéroportuaire* »

La reprise du trafic lors de la saison hivernale 2021-2022 est encourageante et semble confirmer les prévisions d'un retour au niveau d'avant crise à l'horizon 2024 / 2025 (prévisions en conformité avec celles de l'Association internationale du transport aérien (IATA)).

En termes de satisfaction des passagers, les résultats de l'enquête diligentée par le Délégué seront connus en juin 2023 au moment de la remise du rapport annuel de la DSP. Le maintien du niveau de satisfaction est un enjeu pour l'année à venir notamment au vu du renforcement du contrôle migratoire aux frontières, imposé par la législation européenne (entrée en vigueur prévue en novembre 2023), qui aura pour effets d'allonger les temps d'attente et de congestionner les opérations de l'aéroport.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

OBJECTIF STRATÉGIQUE	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
				25%	50%	75%	100%
2.1 Maintenir le niveau de service atteint par la plateforme aéroportuaire	Mettre en œuvre le plan d'actions pour le maintien de la certification européenne de sécurité aéroportuaire (EASA) – Etudes et travaux de mise aux normes	2019-2029			😊		
	Veiller au maintien en bon état des infrastructures (bâtiments, chaussées) en lien avec le Délégué	Annuel					😊
	Mettre en œuvre le projet de réaménagement de la zone sud de l'aéroport, afin de permettre le développement des activités économiques	2019-2029		😞			
	Mettre en œuvre les actions possibles en matière de développement durable, dont les projets d'électrification (bornes de recharge, panneaux solaires, ...)	2020-2029		😞			

Direction des infrastructures - Aéroport

La préservation du niveau de service de la plateforme aéroportuaire nécessite d'initier ou de poursuivre des actions engagées les années précédentes en lien avec le Délégué, sur la période de validité du contrat de DSP (2013-2029). Il s'agit principalement :

- du maintien de la certification européenne de sûreté et sécurité aéroportuaire ;
- du maintien en bon état des infrastructures (bâtiments, chaussées) ;
- de la finalisation du projet de plan de composition en zone sud de l'aéroport ;
- de l'identification et la mise en œuvre des actions possibles en matière de développement durable.

Direction des Politiques Territoriales

La signature des nouveaux contrats départementaux durant l'automne 2022 a lancé le départ de la nouvelle génération de contrat avec en corollaire la mise en place d'une nouvelle gouvernance qui replace les élus départementaux au cœur du système de gouvernance.

Concernant AGATE, il convient de poursuivre ce travail de mise en adéquation de l'offre de prestations au regard des besoins des collectivités.

Enfin, les perspectives pour les Parcs naturels de Chartreuse et du massif des Bauges consistent à viser une validation de leur nouvelle charte respective courant 2023 pour la Chartreuse voire pour les Bauges mais c'est plus incertain. Cette étape s'accompagnera nécessairement d'une discussion à poser sur les niveaux de participation statutaire des différents collèges Région, Départements et bloc communal.



Aménagement numérique



RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2021/2022

Commissions d'élus : 2^{ème} Commission

Direction concernée :

- Pôle Aménagement – Direction des infrastructures (service aménagement numérique)



SOMMAIRE

SYNTHESE.....	247
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	248
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	251
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	253
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	257

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE



0,003%



WWW.

Le Département intervient en faveur d'une couverture optimale de l'Internet à haut et désormais très haut débit, fixe et mobile, dans le cadre du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), dont il est porteur depuis 2012.

Contexte

Très haut débit fixe :

Suite à la création d'une nouvelle procédure d'Appel à manifestation d'engagements locaux (AMEL) annoncée par le Premier Ministre en 2017 lors de la conférence des territoires à Cahors, le Département a saisi l'opportunité de lancer cette procédure pour fibrer l'ensemble de son territoire, hors zones d'Appel à manifestation d'intention d'investir (AMII), faisant déjà l'objet d'un conventionnement avec Orange.

Après mise en concurrence, c'est La société « Savoie connectée », filiale de la Société Covage, qui a été retenue pour déployer la fibre optique sur la zone AMEL. Le Département accompagne le déploiement aux côtés des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des 243 communes de la zone AMEL.

Ce dispositif, exclusivement basé sur l'investissement privé, permettra de raccorder 255 000 prises FttH, incluant les stations de ski.

Suite à l'avis positif de l'Agence de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), le gouvernement a accepté les engagements pris par la société « Savoie connectée ». L'arrêté du 25 juillet 2019 portant acceptation de ces engagements est paru au JO le 1^{er} août 2019.

Parallèlement, le Département et « Savoie connectée » ont signé, le 5 juillet 2019, la convention d'engagements locale pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire AMEL.

Couverture mobile :

Depuis 2018, le Département met en œuvre, avec l'Etat, le dispositif d'amélioration de la couverture mobile. Il s'agit d'un accord entre le Gouvernement et les quatre opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR) conduisant ces derniers à investir sur leurs fonds propres pour la réalisation de nouveaux relais, permettant notamment le traitement des zones blanches et grises par l'apport d'une couverture 4G.

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

Pour les réseaux fixes, l'objectif est d'apporter un accès au très haut débit sur quasiment 100 % du territoire d'ici mi-2024, en s'appuyant sur les priorités définies par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qui correspondent notamment aux zones à très faible débit ADSL et aux zones d'activité économique.

Concernant la couverture mobile, la Savoie s'est vue attribuer, pour l'année 2023, une dotation de 9 tickets par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Chiffres et indicateurs clés 2022 :

Moyens 2022 :

4,94 équivalents temps plein (ETP)

Observatoire ARCEP

99 % des lignes de téléphone sont couvertes par l'ADSL en Savoie.

50 % des logements ou entreprises sont déjà éligibles au très haut débit via la fibre optique

300 bénéficiaires depuis 2009 de l'aide départementale pour l'achat de kits satellites.

Enjeux

- Apporter la fibre jusqu'à l'abonné (FttH) à tous et partout en Savoie, d'ici mi 2024,
- Assurer l'attractivité économique et touristique du territoire,
- Préserver la solidarité territoriale,
- Assurer une meilleure couverture 4G selon les priorités du territoire, et notamment doter la Savoie de nouveaux sites de couverture mobile en 2022.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Très haut débit (THD) fixe :

Sur la zone AMEL, la convention signée le 5 juillet 2019 entre le Département et Savoie connectée, définit les modalités de suivi des déploiements et les engagements réciproques. Ainsi, le rôle du Département est de deux natures :

- Accompagner l'opérateur et les territoires dans le déploiement,
- S'assurer du respect du calendrier dans le cadre des engagements pris au titre de l'article L33.13 du CPCE (Code des postes et des communications électroniques).

SFR FttH, filiale d'Altice, et un consortium constitué d'Axa, Allianz et Omers ont fait l'acquisition de la société Covage fin 2020, avec reprise de l'ensemble des engagements de déploiement de celle-ci. SFR FttH, devenue XpFibre, est ainsi l'actionnaire majoritaire de Savoie connectée, qui reste en charge des déploiements sur la zone AMEL.

Dans ce contexte, la gouvernance initialement mise en place avec une réunion du comité de suivi mensuel, ainsi que des comités techniques réguliers a pu être maintenue. Le comité de suivi est désormais coanimé par le Président de XpFibre et la Conseillère départementale en charge du numérique. Il réunit régulièrement un groupe de 5 élus départementaux, ainsi que les services opérationnels. Son rôle est de veiller au bon déroulement du projet et prendre les bonnes orientations en fonction de son évolution.

XpFibre a fait le choix d'instaurer un nouveau processus de déploiement avec de nouvelles règles d'ingénierie et une nouvelle organisation des sous-traitants sur le territoire, leur nombre passant de 7 à 2. Ces changements ont marqué un arrêt du déploiement début 2021. Les travaux ont repris dès le mois de juin 2021 et ont permis de produire fin 2021 près de 14 000 prises raccordables réparties sur 7 EPCI et 28 communes.

Le projet ayant ainsi pris du retard, le Département et le gouvernement ont cosaisi fin 2021, dans le cadre de l'article L33-13 CPCE, l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) afin de s'assurer que l'opérateur mobilise bien les ressources nécessaires pour respecter l'objectif de déploiement fixé à août 2024.

Après instruction du dossier, l'ARCEP a constaté que le 1^{er} jalon de 50% des prises à mi-2022 ne serait pas respecté et a signifié à Savoie Connectée deux nouveaux jalons intermédiaires tout en maintenant l'échéance finale du déploiement à août 2024. Ainsi, un jalon à 76 000 prises en novembre 2022 a été ajouté ainsi qu'un jalon de 50% du volume total de prises à août 2023.

Le nouveau jalon de novembre 2022 a bien été atteint par Savoie connectée.

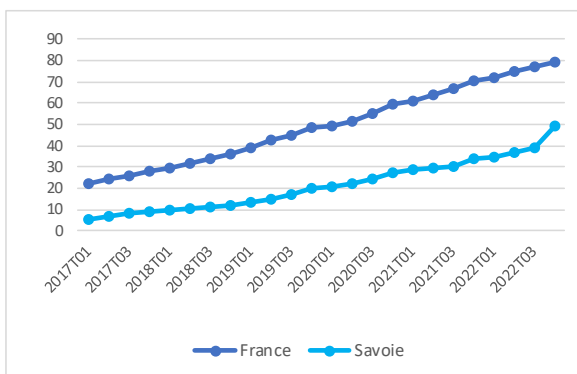
Le Département poursuit les rencontres avec les 18 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de Savoie et les communes. Les rencontres, destinées à présenter le calendrier de déploiement sur chacun des territoires, ont lieu chaque année depuis le démarrage du projet. Elles permettent de donner de la visibilité aux élus locaux et de relayer l'information à leurs administrés.

Sur le secteur de déploiement de la fibre optique en zone moyennement dense, dite « AMII » (appel à manifestation d'intentions d'investissement), la gouvernance est également en place avec un comité de suivi qui peut se réunir au moins une fois par an. Un avenant n°1 à la Convention de programmation et de suivi des déploiements (CPSD), signé le 26 décembre 2018, est intervenu entre l'Etat, le Département de la Savoie, les Communautés d'agglomération de Grand Chambéry et Grand Lac, la Ville d'Albertville et l'opérateur Orange. L'avenant a notamment pour objectif de décliner au niveau local les engagements contraignants pris par Orange auprès de l'Etat au titre de l'article L.33-13 du CPCE, à savoir rendre raccordable l'ensemble des locaux de la zone AMII avant fin 2022.

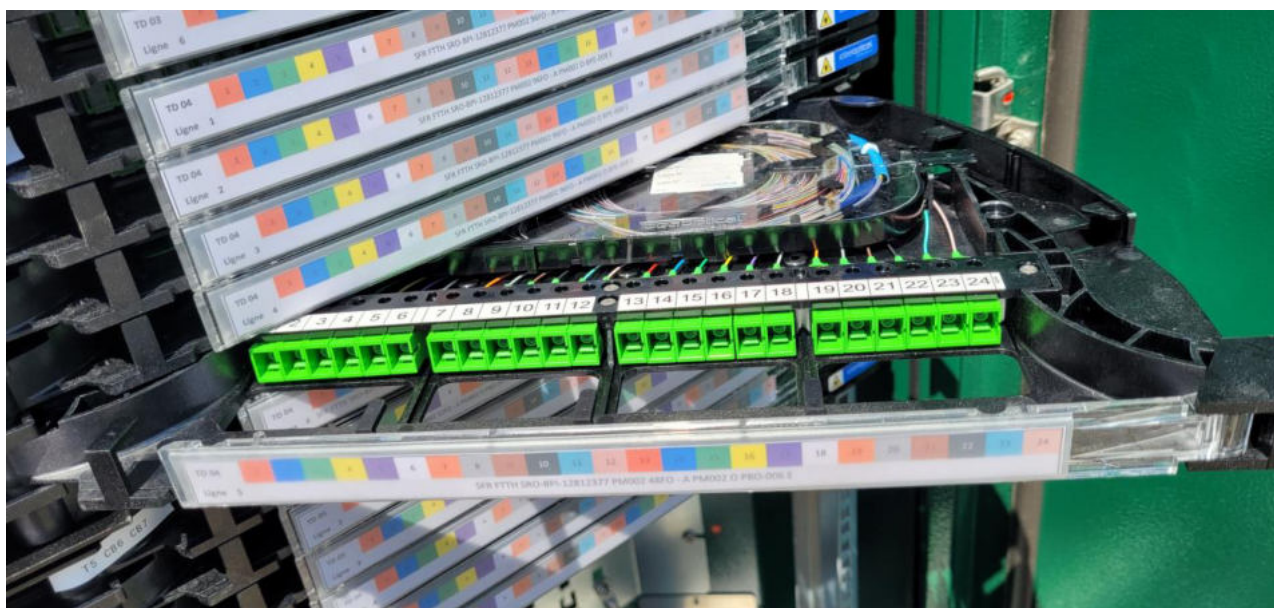
A fin 2022, 90% des 155 000 locaux sont rendus éligibles. Orange annonce un retard de plusieurs mois pour terminer le déploiement des 15 000 derniers locaux. L'Autorité de régulation a mis en demeure Orange pour le non-respect de ses engagements au niveau national, mise en demeure contestée par l'opérateur ouvrant une procédure devant le conseil d'Etat.

CONT - Taux d'abonnés éligibles au THD fibre en Savoie et en France (à partir de 100 Mb/s) - Y compris AMII

Période	France	Savoie
2017T01	22	5
2017T02	24	7
2017T03	25,7	8
2017T04	27,7	8,7
2018T01	29,5	9,5
2018T02	31,7	10,2
2018T03	33,6	10,9
2018T04	36,4	11,7
2019T01	39,3	13
2019T02	42,4	14,7
2019T03	45	17,3
2019T04	48,5	20,2
2020T01	49	20,4
2020T02	51,7	22,3
2020T03	55,3	24,2
2020T04	59,5	27
2021T01	61	28,9
2021T02	64	29,3
2021T03	67,1	30,2
2021T04	70,2	33,8
2022T01	72,3	34,9
2022T02	74,6	36,9
2022T03	76,8	39,2
2022T04	79,4	49,1



La Savoie présente un taux de couverture FttH dépassant les 50%, répartis sur deux zones complémentaires, comportant chacune des engagements spécifiques de déploiements, zones AMII et AMEL.



Dispositif de couverture mobile – New Deal :

Le New Deal Mobile est un dispositif mis en place par le Gouvernement en janvier 2018. Il désigne les engagements pris par les opérateurs pour accélérer la couverture mobile des territoires. Ces engagements sont transcrits dans les autorisations d'utilisation de fréquences des opérateurs. Le respect de ces engagements est assuré par l'ARCEP qui dispose d'un pouvoir de sanction en cas de manquement.

La mise en œuvre du dispositif New Deal est accompagnée sur le territoire national par des équipes projets. En Savoie, l'équipe projet est constituée de la Préfecture et du Département de la Savoie. Elle a fait le choix d'un pilotage du New Deal à l'échelle départementale pour plus de proximité avec les territoires. Au sein de l'équipe projet, les référents du service aménagement numérique du Département coordonnent les échanges avec chaque commune et chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de Savoie.

Chaque année, les départements se voient octroyer une dotation par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Elle est constituée en 2022 de 11 tickets pour chaque opérateur permettant aux collectivités, soit d'appeler les 4 opérateurs sur un seul site pour traiter une zone blanche, soit d'en appeler entre un et trois pour traiter une zone grise. En 2022, la Savoie a bénéficié d'un ticket supplémentaire pour traiter un site à enjeu de couverture limitrophe avec un autre département.

Un comité de pilotage réunissant les Présidents des 18 EPCI, les représentants de l'Association des Maires ruraux de France ainsi que la mission France Mobile, est organisé 3 à 4 fois par an. Ce comité de pilotage valide les priorisations exprimées par les EPCI avant de transmettre officiellement les sites retenus à l'Agence du Numérique pour l'implantation de nouveaux relais.

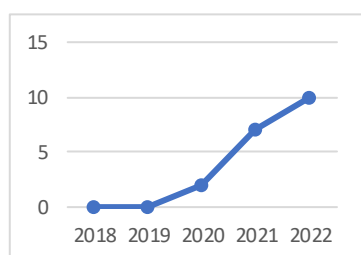
L'identification des zones à couvrir s'appuie sur un travail régulier de recensement mené par le Département auprès des communes et des EPCI qui assurent *in fine* la priorisation de ces zones sur leur territoire. L'effort de couverture porte notamment sur les zones blanches, puis les zones grises et tient compte de la population permanente, mais également des zones à enjeux économiques et touristiques.

Ce travail est complété par des échanges bilatéraux réguliers entre l'équipe projet et les opérateurs de téléphonie mobile, sur leurs propres programmes de déploiement. Ces échanges, sous clause de confidentialité, permettent principalement d'optimiser la dotation annuelle attribuée par l'Agence du numérique.

Le dispositif national oblige les opérateurs à mettre en service les sites retenus par arrêté ministériel dans un délai de 24 mois à compter de la publication de ce dernier, ou bien dans un délai de 12 mois lorsque les communes sont en capacité de mettre à disposition un terrain viabilisé, ce qui reste plus exceptionnel.

CONT - Nombre de site 4G mobile mis en service dans l'année N

Période	Nombre
2018	0
2019	0
2020	2
2021	7
2022	10



2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2020 à 2022

Dépenses - Budget annexe	CA 2020	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
COMMunication Electronique	324 008,83	642 420,21
Dépenses par section :	324 008,83	642 420,21
	total année : 966 429,04	

Recettes - Budget annexe	CA 2020	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
COMMunication Electronique	2 498 258,57	642 420,21
Dépenses par section :	2 498 258,57	642 420,21
	total année : 3 140 678,78	

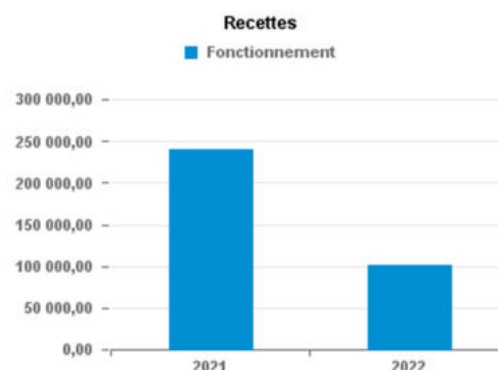
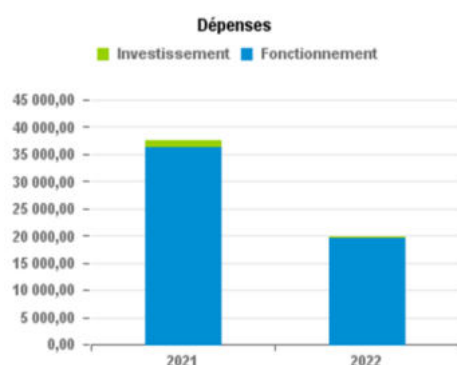
Secteur budgétaire de la politique AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECTEURS BUDGETAIRES

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET CADRE DE VIE

Dépenses		CA 2021		CA 2022 données au : 21 Février 2023	
		Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
1999P253	Aménagement numérique	0,00		0,00	
2020P012	Communication électronique	12 360,14	1 200,00	12 235,00	150,00
2020P013	Communication électronique location de fourreau	24 023,51		7 414,71	
	dépenses par section	36 383,65	1 200,00	19 649,71	150,00
		Total année : 37 583,65		Total année : 19 799,71	

Recettes		CA 2021	CA 2022 données au : 21 Février 2023
		Recette Fonctionnement	Recette Fonctionnement
2020P013	Communication électronique location de fourreau	239 205,30	100 434,13
	dépenses par section	239 205,30	100 434,13



Les recettes sont globalement en baisse, compte tenu de la vente des infrastructures issues de l'ancienne délégation de service public par le Département. Des recettes perdurent du fait de la mise à disposition d'infrastructures, à la location ou à la vente selon les cas, aux opérateurs pour favoriser les déploiements et mutualiser les réseaux.

De fait, les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont à la baisse, ces derniers étant portés par l'opérateur AMEL qui construit et exploitera son propre réseau.



👤 Moyens humains par secteurs en 2020-2021-2022 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2020	2021	2022
TRES HAUT DEBIT	TRES HAUT DEBIT	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05
		PAD	DI	4,94	4,73	4,84
		PAD	MTD	0,07	0,07	0,05
	Sous-total du secteur			5,06	4,85	4,94
TOTAL tous effectifs pour la politique				5,06	4,85	4,94

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



Le service aménagement numérique (SAN), porteur du projet de très haut débit au sein de la Direction des infrastructures (DI), voit son effectif stabilisé depuis 3 ans avec 4 agents, en charge de l'accompagnement du projet AMEL et de la mise en place du dispositif New Deal, aux côtés des EPCI et des communes.

Le choix de la procédure AMEL, exclusivement basée sur l'investissement privé, permettra de raccorder à la fibre 255 000 prises (FttH), incluant les stations de ski en 5 ans sans aucun investissement public.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Doter le territoire de la Savoie du très haut débit fixe et améliorer la couverture 4G	1.1. Assurer la desserte en fibre optique	1.1.1. Assurer la desserte des locaux en fibre optique (sites publics, entreprises et particuliers)
	1.2. Améliorer la couverture mobile 4G	1.2.1. Assurer une couverture 4G dans les zones blanches identifiées en lien avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
		1.2.2. Assurer une couverture 4G dans les zones grises identifiées en lien avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Objectif politique 1. Doter le territoire de la Savoie du très haut débit fixe et améliorer la couverture 4G

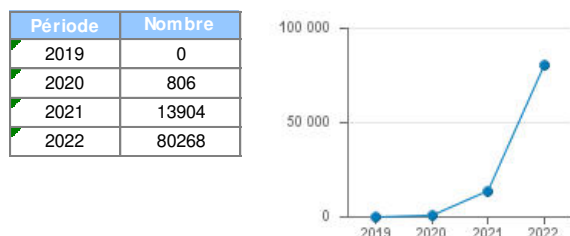
Objectif stratégique 1.1. Assurer la desserte en fibre optique

Objectif opérationnel 1.1.1. Assurer la desserte des locaux en fibre optique (sites publics, entreprises et particuliers)

Le déploiement monte en puissance puisqu'il atteint à fin 2022, 80 000 prises raccordables sur les 255 000, soit 30% de la zone AMEL.

1.1.1.1 PERF - Nombre de prises raccordables dans l'année N

1.1.1.1 PERF - Nombre de prises raccordables



Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Assurer la desserte en fibre optique »

L'opérateur ayant accusé du retard jusqu'ici, le Département de la Savoie a saisi, conjointement avec le Gouvernement, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) pour ouvrir la procédure prévue à l'article L. 36-11 du CPCE à l'encontre d'XpFibre et s'assurer que l'opérateur mette bien tous les moyens en œuvre pour respecter ses engagements.

L'opérateur a renforcé les moyens pour être au rendez-vous du 15 novembre 2022 avec 76 000 prises rendues raccordables se répartissant sur 96 communes.

Un an après les premières prises déployées la commercialisation se poursuit pour atteindre 5 000 clients.

Objectif politique 1. Doter le territoire de la Savoie du très haut débit fixe et améliorer la couverture 4G

Objectif stratégique 1.2. Améliorer la couverture mobile 4G

Quatre années après la mise en place du dispositif, la gouvernance du projet fonctionne à plein régime avec l'arbitrage régulier de choix des priorités exprimées par les EPCI. Cette dynamique assure une contractualisation soutenue de sites dans la ligne des dotations attribuées par l'Etat au Département de la Savoie, avec une moyenne de 11 par an.

Avec la fin du dispositif prévue en 2024, l'Etat a annoncé une diminution à venir des dotations, mais en 2022 le Département de la Savoie bénéficie encore de 11 tickets et d'un ticket supplémentaire pour traiter un enjeu de couverture limitrophe avec un autre département.

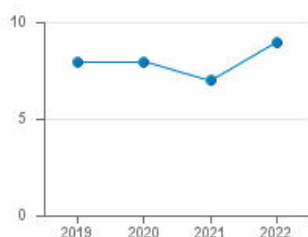
Attention, bien distinguer la notion de ticket et de site. Un ticket correspond à une dotation 4 opérateurs alors qu'un site correspond à un pylône sur lequel on peut appeler 1, 2, 3 ou 4 opérateurs. A titre d'exemple, 1 ticket permet d'appeler un site 4 opérateurs (zone blanche) ou plusieurs sites avec 1, 2 ou 3 opérateurs (zones grises).

Objectif opérationnel

1.2.1. Assurer une couverture 4G dans les zones blanches identifiées en lien avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

1.2.1.1 ACT - Nombre de sites (relais 4G) situés en zones blanches retenus par arrêté ministériel et engageant les opérateurs à amener une couverture dans un délai maximum de 2 ans

Période	Nombre
2019	8
2020	8
2021	7
2022	9



En zone blanche, les 4 opérateurs sont systématiquement appelés pour apporter leur propre couverture mobile sur un pylône mutualisé.

9 sites ont été retenus au titre de la dotation 2022 et un site supplémentaire pour un enjeu de couverture limitrophe avec un autre département. De plus, suite à des modifications de programmes antérieures validées par l'arrêté ministériel modificatif du 28 octobre 2022, 3 autres sites en zone blanche ont été retenus.

Au total, ce sont 13 sites en zone blanche retenus en 2022 pour être traités :

9 sites au titre de la dotation 2022 :

- Aillon le Jeune Margériaz
- Montendry chef-lieu
- Entrelacs/Saint-Germain-la Chambotte
- Pralognan-la-Vanoise Les Prioux
- Saint François Longchamp chef-lieu/ La Perrière/ Montaimont
- Saint Thibault de Couz La Ratière/ les Simons/ les Gencourts
- Ontex
- Saint-François Longchamp chef-lieu/ Montgellafrey/ les Charrières
- Valloire Bonnenuit

1 site enjeu de couverture limitrophe avec un autre département :

- Valloire Col du Galibier

3 sites par arrêté modificatif du 28 octobre 2022 :

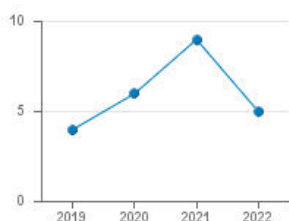
- La Tour en Maurienne Zone d'activité/Clinel/Plantaz
- Beaufort Barrage de Roseland / Les Lanches
- Saint-Rémy de Maurienne Haut du village/ Les Gorges

Objectif opérationnel

1.2.2. Assurer une couverture 4G dans les zones grises identifiées en lien avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

1.2.2.1 ACT - Nombre de sites (relais 4G) situés en zones grises retenus par arrêté ministériel et engageant les opérateurs à amener une couverture dans un délai maximum de 2 ans

Période	Nombre
2019	4
2020	6
2021	9
2022	5



De la même manière, 5 sites ont été retenus en tant que zones grises. Dans ces zones, 1, 2 voire 3 opérateurs sont appelés à développer leur couverture mobile selon le nombre d'opérateurs déjà présents sur le site.

Sites retenus au titre de 2022 :

- Val Cenis /Sollières l'Envers
- Saint-Paul-sur Isère/ Le Cudray
- Queige / Les Pointières
- Aillon-le-Jeune / La Mense -Station 1000
- La Motte-en-Bauges / chef-lieu

Pour mémoire, le dispositif prévoit des ajustements par arrêté modificatif qui ont permis de formaliser des engagements de couverture sur les 2 sites suivants :

- La Léchère/ Le Vernay
- Cohennoz/chef-lieu

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.




« Améliorer la couverture mobile 4G »

A date, 19 sites sont mis en service :

- | | |
|---|--------------------------------|
| 1. Saint-Alban-des-Villards | 4C |
| 2. Saint-François-de-Sales/Le Noyer | Grand Chambéry Cœur des Bauges |
| 3. Les Avanchers - Valmorel / La Léchère (Doucy, Celliers) | Vallées d'Aigueblanche |
| 4. Saint-Pierre-d'Entremont (Cirque de Saint Même) | Cœur de Chartreuse |
| 5. Puygros - Curienne – Thoiry sur Grand Chambéry | Cœur des Bauges |
| 6. Termignon | Haute-Maurienne Vanoise |
| 7. Peisey-Nancroix (vallon de Rosuel) | Val Vanoise |
| 8. Esserts-Blay (chef-lieu) | Arlysère |
| 9. Orelle Plan Bouchet -Plan Py-les Teppes | Maurienne Galibier |
| 10. Champagny en Vanoise Friburge-le Laysonnay | Val Vanoise |
| 11. Montsapey Les Molards/le Coter/les Mouilles/Tiouleve | Porte de Maurienne |
| 12. Jarrier- Saint Pancrace | 3 CMA |
| 13. Attignat-Oncin Le Chaboud - Chef-lieu - Gerbezet | CCLA |
| 14. Notre Dame du Pré | Cœur de Tarentaise |
| 15. Villard-sur-Doron Bisanne 1500 Drabons/ Les Saisies | Arlysère |
| 16. Entrelacs-Cessens Chef-lieu Chenefit | Grand Lac |
| 17. Sainte-Marie-d'Alvey chef-lieu, Blanchinière, les Guicherds | Val Guiers |
| 18. Saint-Maurice de Rotherens partie haute de la commune | Val Guiers |
| 19. Grésin Le Pin-Grésin | Val Guiers |

La carte du bilan à date présentée ci-dessous montre les sites contractualisés par arrêté ministériel, ouvrant un délai de 2 ans maximum pour mise en service :

59 sites contractualisés, dont :

 **19** mis en service

 **40** mis en service d'ici à 24 mois



Département SAVOIE

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS



THD fixe :

La gouvernance de l'AMEL s'est poursuivie au même rythme que les années précédentes. Le comité de suivi est élargi une à deux fois par an à l'ensemble des Présidents d'EPCI afin d'assurer la transparence dans l'avancement du projet auprès des territoires. Cette transparence est déclinée au niveau de chaque commune par l'intermédiaire du service aménagement numérique du Département avec une information régulière, conduite en lien avec Savoie connectée et ses sous-traitants. Le comité technique se réunit également 1 fois par mois avec l'objectif d'assurer toute la coordination opérationnelle nécessaire à l'avancement du projet et anticiper les difficultés le plus en amont possible.

La mise en demeure portée par l'ARCEP à l'encontre de l'opérateur a permis la mobilisation de moyens de terrain concourant à tenir les délais fixés au 15 novembre 2022 avec 76 000 prises raccordables.

Le déploiement se poursuit avec la prochaine échéance de mi 2023 pour 127 500 prises cumulées. La mobilisation des communes pour faciliter les déploiements de l'opérateur laissent entrevoir l'atteinte sereine des objectifs.

La commercialisation progresse avec l'arrivée de 2 opérateurs commerciaux supplémentaires qui portera la présence des 4 opérateurs nationaux (Orange, SFR, FREE et Bouygues) à échéance du 2^{ème} trimestre 2023.

Dispositif de couverture mobile :

Le travail de l'équipe projet perdure en 2022 et au-delà avec le même rythme, pour faire remonter les besoins du territoire en matière d'études radio ou de sites à réaliser. L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a confirmé la dotation annuelle 2023 pour la Savoie, portée à 9 tickets, annonçant la fin du dispositif à 2024.

Les priorités des territoires sont à ce jour dotées d'engagements de couverture par les opérateurs ou mis en service.

Le pilotage du dispositif au niveau national et sa déclinaison au niveau local fonctionnent à plein régime. Toutefois, une vigilance reste de mise en phase opérationnelle, où l'équipe projet reste très présente aux côtés des collectivités et des opérateurs leaders pour aider à lever toute difficulté et permettre aux projets d'aboutir jusqu'à la mise en service dans les délais impartis.



Tourisme

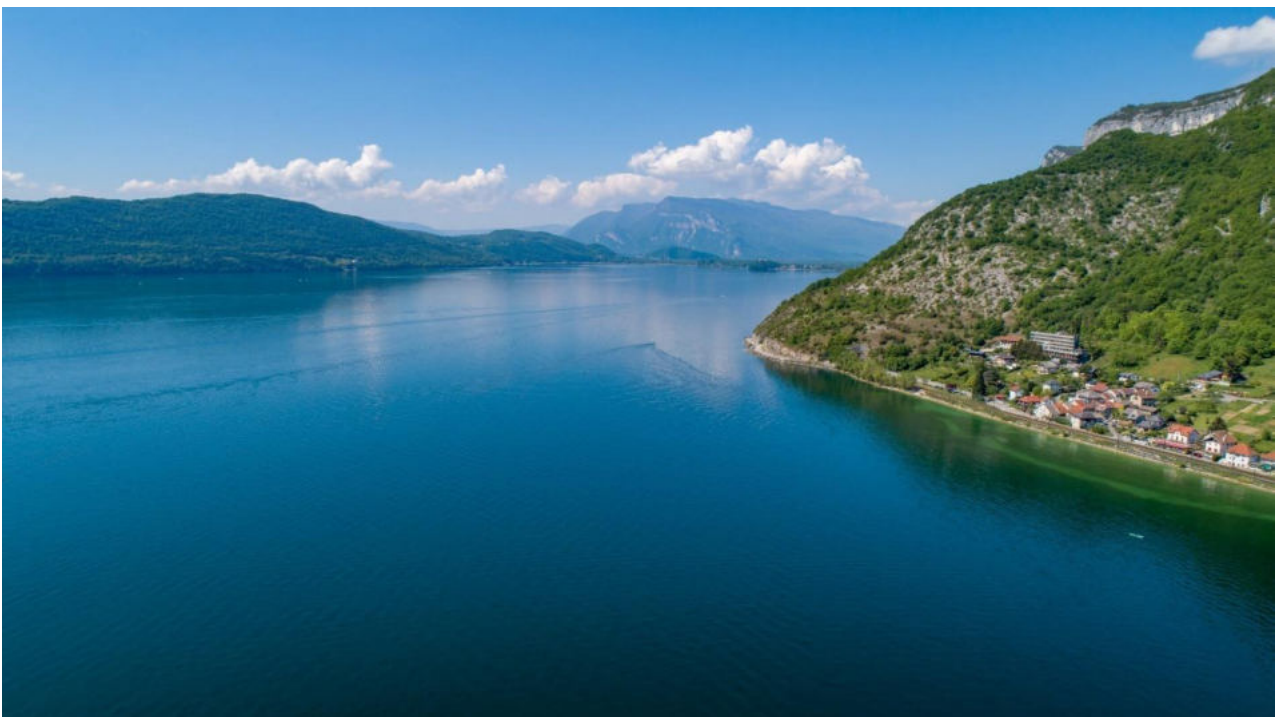


RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2021/2022

Commissions d'élus : 3^{ème} commission

Directions concernées :

- Pôle Solidarités territoriales – Direction des politiques territoriales
- Pôle Ressources et moyens – Direction des finances du pilotage de gestion et des affaires juridiques



SOMMAIRE

SYNTHESE	261
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	262
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	264
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	266
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	271

1,62%

Après deux années compliquées, le retour à la normale est bien là, avec toutefois des évolutions de tendances qui demeurent comme l'attrait des pratiques de loisirs de pleine nature et une fréquentation accrue de certains lieux. Les saisons hivernale et estivale ont été globalement bonnes voire excellentes selon les secteurs. Les acteurs des domaines skiables ont retrouvé des niveaux d'investissements d'avant crise sanitaire sur l'année 2022 avec près de 380 M€ investis, la Savoie en tête avec 121 M€ d'investissements. Ces chiffres ne doivent toutefois pas faire oublier que la saison d'été 2022 a été marquée par une sécheresse inédite et des températures caniculaires qui ont eu un impact sur certains domaines de l'activité touristique.

Contexte

Le tourisme est un secteur d'activité essentiel pour la Savoie. La richesse dégagée par le tourisme s'élève à 1,1 milliard d'euros, soit 25 % de la richesse touristique de la région AURA.

La destination Savoie Mont-Blanc doit toujours se démarquer face à ces concurrents étrangers, et face aux autres destinations du territoire français.

Sur la saison estivale, l'offre existe bien mais sa visibilité mérite sans doute d'être améliorée. Un travail important en ce sens est lancé avec l'Agence Savoie Mont-Blanc et les territoires pour travailler sur cette mise en valeur de notre offre d'activité de pleine nature (randonnée, vélo, etc.). Cela passe par la création de collectifs rassemblant les acteurs des filières concernées.

Un autre enjeu est celui de la montée en qualité du parc d'hébergements marchands qui assure l'accueil des jeunes en collectifs, la clientèle de demain, des refuges, de l'hôtellerie familiale et l'hôtellerie de plein air.

A cet effet, la politique « tourisme » adoptée le 23 mars 2018 a ciblé 4 axes d'intervention prioritaires dont l'amélioration des hébergements touristiques, le développement des activités de pleine nature (randonnée, cyclo, outdoor) et l'accompagnement des stations moyennes pour s'adapter aux attentes des clients.

Cette politique s'est d'ores et déjà adaptée pour tenir compte des besoins évolutifs sur ces 4 axes afin de coller au mieux aux réalités du terrain.

Principales réalisations

- Poursuite de la mise en œuvre des appels à projets visant l'amélioration de la qualité des infrastructures et services des sites d'activités de pleine nature et des infrastructures inscrites au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.
- Poursuite du programme d'aide aux hébergements touristiques et lancement d'une enquête auprès des centres de vacances pour mettre à jour la connaissance du parc d'hébergement.
- Finalisation des 4 projets de coopération transfrontalière ALCOTRA, avec des actions portant sur la structuration et la visibilité des activités de pleine nature.

ENJEUX :

- Contribuer au développement des thématiques prioritaires du Département : activités de pleine nature dont randonnée et cyclo,
- Améliorer la qualité de lits touristiques marchands prioritairement les hébergements collectifs pour l'accueil des jeunes et les qualifier pour maintenir l'attractivité du territoire
- Inciter nos stations moyennes à simplifier le parcours clients
- Contribuer au renforcement de la notoriété de la destination Savoie Mont-Blanc.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2022 :

9,36 M€ (CA)

6,21 équivalents temps plein (ETP)

25,5 millions de nuitées annuelles

(2020, dernier chiffre publié. NB année covid)

1,1 milliard d'euros de richesse dégagée par le tourisme

32 370 emplois touristiques salariés dans le secteur privé (2021, dernier chiffre publié)

1,4 M€ de recettes pour le Département en 2022 issues de la taxe additionnelle à la taxe de séjour

55 stations de ski alpin

36 stations pour les activités nordiques

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

Le Département a pleinement conscience que nos territoires, nos stations de montagne, doivent travailler à l'évolution de leur modèle de développement. Il s'agit de favoriser un développement touristique plus durable, qui prenne davantage en compte les différents usagers de l'espace et la biodiversité, et qui permette un étalement des saisons touristiques sur le printemps et l'automne. Le Département animateur de la commission départementale des espaces sites et itinéraires, joue un vrai rôle pour accompagner et inciter à cette évolution des comportements.

Il a également le souhait de remettre au cœur de notre attention, l'accueil des jeunes en séjours collectifs dans les centres de vacances, en colonie ou en classe de découverte.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Le Département poursuit une triple ambition :

- poursuivre le soutien aux investissements pour accompagner les collectivités et les acteurs touristiques dans leur nécessaire adaptation aux évolutions des attentes des clientèles, ainsi qu'aux évolutions climatiques ;
- renforcer les actions en faveur des jeunes, notamment en termes de structures d'accueil et de produits, afin de fidéliser cette clientèle aussi bien via nos outils d'aides à l'investissement que via la promotion conduite par l'agence Savoie Mont-Blanc ;
- soutenir le développement de nouveaux produits touristiques et les acteurs du tourisme pour renforcer la compétitivité de la destination et consolider les filières, et notamment sur la filière cyclo touristique.

Le Département a ainsi ciblé son intervention sur trois axes d'intervention prioritaires sur lesquels il poursuit son action :

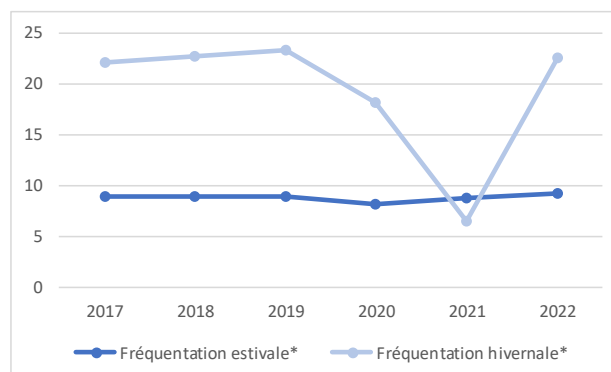
- le soutien aux hébergements touristiques marchands dont les équipements d'accueil des publics jeunes encadrés, au premier rang desquels les centres de vacances ;
- l'accompagnement de l'adaptation des stations moyennes aux évolutions sociétales, mais également climatiques,
- le soutien au développement des activités de pleine nature (randonnée, cyclotourisme et autres activités outdoor...);



CONT -1. Évolution de la fréquentation touristique estivale et hivernale en Savoie (en millions de nuitées)

Période	Fréquentation estivale*	Fréquentation hivernale*
2017	8,96	22,22
2018	8,9	22,7
2019	8,9	23,4
2020	8,2	18,2
2021	8,8	6,6
2022	9,2	22,6

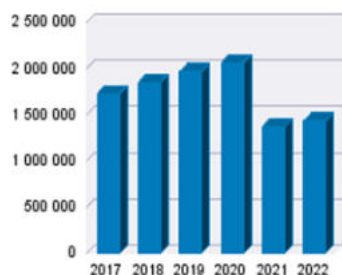
(* en millions de nuitées)



L'observatoire de Savoie Mont Blanc n'a pas encore communiqué tous les chiffres pour 2022, mais elle retrouve un niveau quasi comparable à celui d'avant la crise sanitaire covid.

CONT -3. Montant de la taxe additionnelle à la taxe de séjour perçue par le Conseil Départemental

Période	Euros
2017	1 718 933,00
2018	1 841 344,00
2019	1 951 162,00
2020	2 053 701,93
2021	1 362 214,07
2022	1 418 956,74



L'Assemblée départementale a instauré la taxe additionnelle à la taxe de séjour par délibérations des 27 août 1927, 2 juillet 1993 et 25 octobre 1993.

Cette taxe additionnelle de 10 % s'ajoute à la taxe de séjour ou à la taxe de séjour forfaitaire perçue dans le département par les communes ou les intercommunalités qui l'ont instituée. Elle est recouvrée par celles-ci en même temps et selon les mêmes modalités que la taxe de séjour leur revenant. Elles doivent donc reverser régulièrement au Département la part de la taxe qui lui est destinée.

Le produit de cette taxe est affecté aux dépenses destinées à promouvoir le développement touristique du Département.

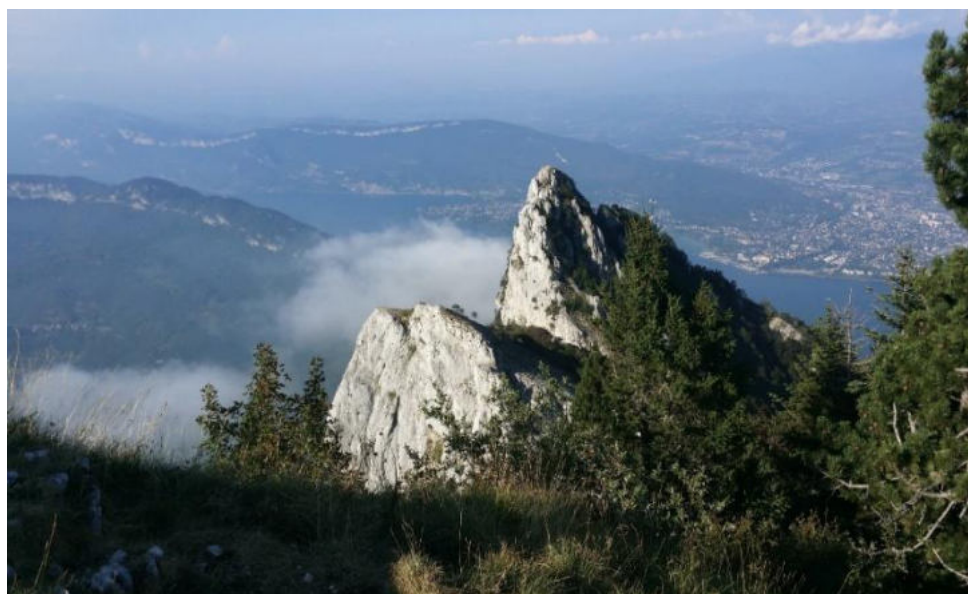
Depuis 2015, plusieurs lois de finances ont procédé à une réforme en profondeur des règles applicables à la taxe de séjour, dans l'objectif d'en améliorer le rendement, principalement via des aménagements du barème en vigueur et des modalités de collecte.

Depuis le 1er janvier 2019, il est notamment prévu une collecte automatique par les plateformes de location en ligne de la taxe de séjour au réel, ainsi qu'une tarification proportionnelle pour les hébergements non classés. Les meublés touristiques mis en location sur les plateformes n'étant que très exceptionnellement classés, ils sont donc dorénavant soumis à une taxe de séjour proportionnelle jusqu'à un plafond de 5 % du prix de la location, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité.

La taxe de séjour est devenue une recette de fonctionnement particulièrement dynamique pour les collectivités territoriales.

En 2020, 57 départements ont perçu la taxe additionnelle pour un produit total de 34,1 M€. Avec 2,05 M€ perçus en 2020, le Département de la Savoie fait partie des premiers Départements bénéficiaires.

En outre, le produit perçu en 2021 et 2022 traduit l'impact majeur de la crise sanitaire sur le tourisme. L'essentiel des conséquences de cette crise sur le produit du Département de la Savoie ne sont ainsi apparues qu'à compter de l'année 2021 et se poursuivent sur 2022, en raison du décalage d'un an existant dans le reversement de la taxe pour certaines communes et intercommunalités.



2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

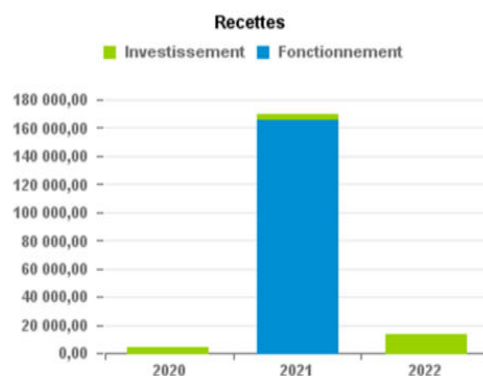
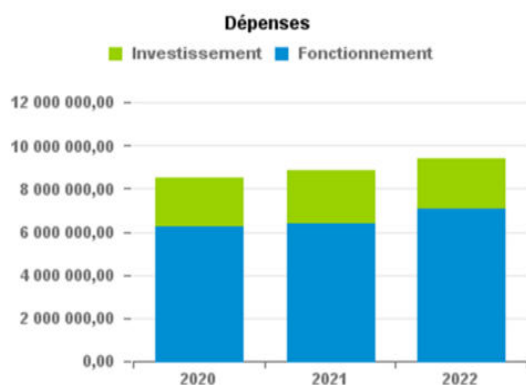


Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2020 à 2022

Dépenses		CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 28 Février 2023	
		Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
1999P243	Développement du tourisme	4 582 526,34	841 569,30	5 032 986,78	1 676 619,40	5 542 498,51	1 184 137,06
1999P250	Aménagement tourisme	1 634 753,22	38 750,00	1 363 078,77	0,00	1 467 996,60	35 000,00
2000P047	Subventions diverses montagne	25 000,00		0,00		25 000,00	
2006P054	Plan tourisme adopté en 2006		941 559,00		190 734,00		140 080,00
2015P010	Projet territ tourist Chautagne		0,00		215 000,00		0,00
2017P013	Mise en oeuvre Schéma Départemental du Tourisme 2018	0,00	451 494,96	0,00	338 229,27	3 630,00	967 927,30
	dépenses par section	6 242 279,56	2 273 373,26	6 396 065,55	2 420 582,67	7 039 125,11	2 327 144,36
		total année : 8 515 652,82		total année : 8 816 648,22		total année : 9 366 269,47	

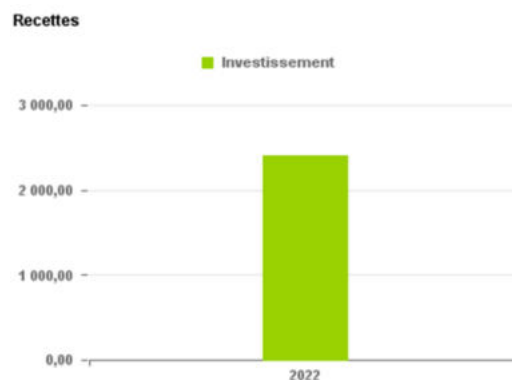
Recettes		CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 28 Février 2023	
		Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
1999P243	Développement du tourisme	0,00	3 839,89	165 419,25	3 839,89	0,00	13 439,69
	dépenses par section	0,00	3 839,89	165 419,25	3 839,89	0,00	13 439,69
		total année : 3 839,89		total année : 169 259,14		total année : 13 439,69	

Le programme « Développement du tourisme » (en fonctionnement) comprend le soutien aux structures œuvrant en faveur du tourisme, dont les associations soutenues par le Conseil Savoie Mont-Blanc (CSMB) et notamment la première d'entre elles, l'agence Savoie Mont-Blanc.



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 28 Février 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSTD DPT Tourisme et territoire	529 854,00	2 931 248,79	574 789,00	2 998 383,84	457 695,00	1 595 946,32
	total année : 3 461 102,79		total année : 3 573 172,84		total année : 2 053 641,32	

Recettes - CTS 3E GENERATION	CA 2022 données au : 28 Février 2023
	Recette Investissement
PSTD DPT Tourisme et territoire	2 400,00



👤 Moyens humains par secteurs en 2020-2021-2022 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2020	2021	2022
TOURISME		PSTD	DGA	0,73	0	0,00
		PSTD	DPT	5,55	6,56	5,91
		PRMD	DFIPAJ	0,1	0,1	0,1
		PAD	MTD	0,21	0,21	0,2
Sous-total du secteur				6,59	6,87	6,21
TOTAL tous effectifs pour la politique				6,59	6,87	6,21

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



La mise en œuvre des appels à projets se poursuit avec une temporalité qui a été allongée. Les moyens financiers alloués annuellement à la politique tourisme ont été confirmés.

Toutefois, sur les sujets de l'accompagnement du PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) et de la CDESI (Commission départementale des espaces, sites et itinéraires) au regard de l'augmentation des pratiquants et des problématiques de cohabitation, il existe une tension au niveau de la charge de travail qui empêche de mener à bien et au mieux toutes les missions.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Conforter l'économie de la Savoie par le renforcement de l'offre de tourisme et de loisirs, en cohérence avec les attentes des clientèles et des habitants, et en intégrant l'aléa climatique	1.1. Asseoir le potentiel en activités de découverte et de pleine nature de la Savoie de manière durable et concertée	1.1.1. Favoriser la concertation, la mise en réseau des acteurs et la structuration des filières Activités de Pleine Nature (APN)
	1.2. Limiter la perte de lits touristiques marchands et les qualifier pour maintenir l'attractivité et l'activité séjours	1.1.2. Conforter et pérenniser les itinéraires et sites de pratique d'intérêt départemental
		1.2.1. Accroître la professionnalisation des hébergeurs et améliorer la qualité des hébergements touristiques marchands
1.3. Contribuer au renforcement de la destination Savoie Mont Blanc	1.2.2. Encourager la remise en marché de l'immobilier de loisir en stations de montagne	1.3.1. Conquérir et fidéliser les clientèles touristiques

Objectif politique	<i>1. Conforter l'économie de la Savoie par le renforcement de l'offre de tourisme et de loisirs, en cohérence avec les attentes des clientèles, des habitants et en intégrant l'aléa climatique</i>
Objectif stratégique	<i>1.1. Asseoir le potentiel en activités de découverte et de pleine nature de la Savoie de manière durable et concertée</i>
Objectif opérationnel	<i>1.1.1. Favoriser la concertation, la mise en réseau des acteurs et la structuration des filières activités de pleine nature (APN)</i>



Les travaux engagés se poursuivent sous l'égide de la commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) pour conforter et pérenniser l'offre touristique en activités de pleine nature (APN) de la Savoie :

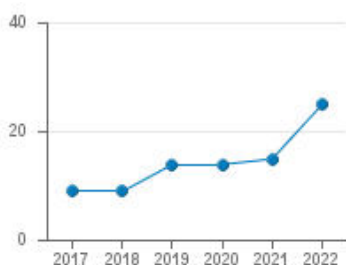
- Poursuite des travaux sur les chartes de balisage de la randonnée et des activités nordiques, afin d'améliorer le guidage des pratiquants et d'adapter les normes aux attentes des pratiquants actuels,
- Poursuite du déploiement d'une signalétique pastorale en partenariat avec la société d'économie alpestre de la Savoie, pour sensibiliser les pratiquants au respect des alpages traversés,
- Finalisation des outils pédagogiques (projet Explorlab, programme européen ALCOTRA) avec la publication de la dernière fiche conseil sur les aspects juridiques inhérents aux activités de pleine nature, avec l'aide d'un juriste spécialisé en sports de nature,
- Mise en place d'un plan d'action spécifique sur la filière escalade pour accompagner la pérennisation des 15 sites majeurs d'escalade en Savoie au regard des enjeux pour le Département (démarche partenariale conduite avec les fédérations montagne et escalade et des clubs alpins).
- Mise en œuvre des préconisations issues de l'étude sur les clientèles de randonnée de l'agence Savoie Mont-Blanc,
- Thématiser l'offre de randonnée en fonction des différents publics ou des ambiances recherchées,
- Revoir la mise en valeur de l'offre de randonnée via l'outil APIDAE, plateforme numérique qui permet de stocker et valoriser les offres touristiques de tous les acteurs sur les outils de communication de nos destinations (sites web, applications ...).

La CDESI se réunit selon un rythme de 2 plénières annuelles. Plusieurs sujets prégnants en lien avec la gestion de la fréquentation et de la conciliation des usages ont fait l'objet de partages d'expériences et d'échanges en CDESI. Trois chantiers prioritaires autour de la sensibilisation des pratiquants d'APN au partage de l'espace et respect des autres usages ont été identifiés, ils vont faire l'objet de travaux spécifiques dès 2023 (outils de sensibilisation grand public au partage de l'espace, formation du personnel accueillant en Office de tourisme, sensibilisation des skieurs de randonnée via les plateformes web de pratiques affinitaires).

Objectif opérationnel 1.1.2. Conforter et pérenniser les itinéraires et sites de pratique d'intérêt départemental

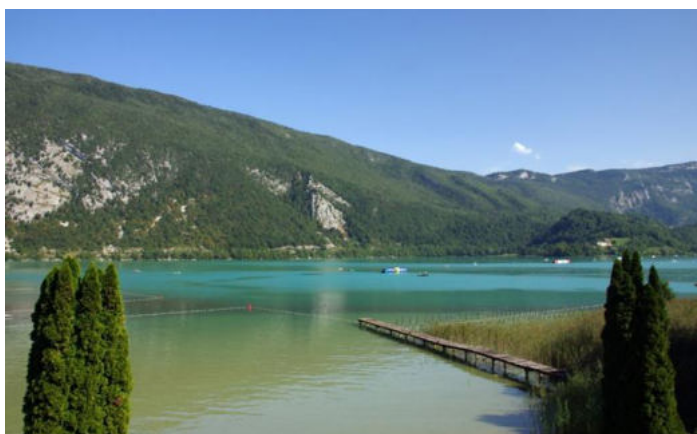
1.1.2.1 PERF - Nombre de sites de pratique d'Activités de pleine nature inscrits au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de Savoie (PDESI)

Période	Nombre
2017	9
2018	9
2019	14
2020	14
2021	15
2022	25



Depuis 2018, en lien avec l'appel à projets activités de pleine nature qui permet d'améliorer les sites de pratique et développer de nouvelles offres, de nouveaux sites sont régulièrement accompagnés pour intégrer le PDESI (une dizaine de sites par an).

L'inscription au PDESI s'apparente à une forme de labellisation qui garantit la qualité et la pérennité des équipements pour les pratiquants. L'inscription se fait une fois que le site présente toutes les garanties requises, que les travaux sont finalisés, et que les préconisations formulées par la CDESI ont été mises en œuvre.



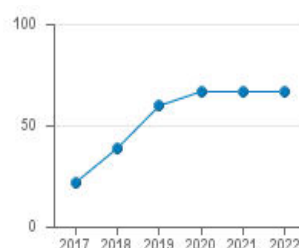
Sur 2022, 10 sites ont pu être labélisés (Site de vol libre du Mont du Chat, viaferratas d'Aussois-Avrieux, offre de parcours VTTAE de l'APTIV ...) et plus d'une dizaine de nouveaux sites sont entrés en démarche d'inscription au PDESI (parcours pêche, sites d'escalade et de canyon, espace trail...).

Certains sites font l'objet de projets pluriannuels d'aménagements, leur inscription sera finalisée une fois l'ensemble des travaux effectués et les préconisations de la commission CDESI mises en œuvre.

1.1.2.2 PERF - Pourcentage d'intercommunalités dotées d'un schéma directeur de randonnée



Période	Pourcentage
2017	22
2018	39
2019	60
2020	67
2021	67
2022	67



En 2022, 12 Communautés de communes ou d'agglomération sur 18 sont dotées d'un schéma directeur de randonnée finalisé sur l'ensemble de leur territoire : Cœur de Savoie, Cœur de Chartreuse, Vallées d'Aigueblanche, Cœur de Tarentaise, Porte de Maurienne, Cœur de Maurienne Arvan, Val-Guiers, Grand-Chambéry, Arlysère, Maurienne-Galibier, Haute-Maurienne-Vanoise et Grand-Lac.

Reste principalement le territoire de Tarentaise où la compétence Randonnée est partiellement prise par certains EPCI et cette démarche peine à avancer.

Ce travail en trois phases (diagnostic, positionnement stratégique, et programmation d'un plan d'action) permet de mettre en cohérence l'offre de sentiers de randonnée sur l'ensemble du territoire intercommunal, améliorant ainsi la qualité de l'offre globale en Savoie. Le taux de couverture du Département par ces schémas est aujourd'hui de 67 %.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

« Asseoir le potentiel en activités de découverte et de pleine nature de la Savoie de manière durable et concertée »

En 2022, les actions se sont poursuivies pour conforter l'offre diversifiée en activités de pleine nature des territoires savoyards en adéquation avec le niveau d'exigence des clientèles actuelles.

Une trentaine de projets d'aménagement d'itinéraires de randonnée et de sites d'activités de pleine nature ont ainsi bénéficié d'un accompagnement technique et/ou financier, afin notamment d'améliorer la qualité des équipements et des services sur site. En parallèle, le travail avec les acteurs permet de garantir la pérennité de ces projets et leur bonne intégration avec les autres usages. Il s'agit de pouvoir convaincre davantage de porteurs de projets de s'inscrire dans cette dynamique vertueuse.

La CDESI est aujourd'hui considérée par les territoires et partenaires comme un lieu privilégié de coordination des démarches relatives aux activités de pleine nature et à ce titre joue un rôle de cheffe de file sur certains sujets d'actualités liés notamment aux problématiques de cohabitation des usages et pratiques. La coordination de ce type de démarche implique néanmoins de pouvoir mobiliser du temps humain et des compétences d'animation et de concertation aujourd'hui insuffisamment disponibles dans le service.

FOCUS SUR ...

**Un exemple de projet soutenu par le Département au titre de l'appel à projets randonnée :
Sentier thématique du Dou du Praz « De l'alpage au fromage »
à La Plagne Tarentaise**

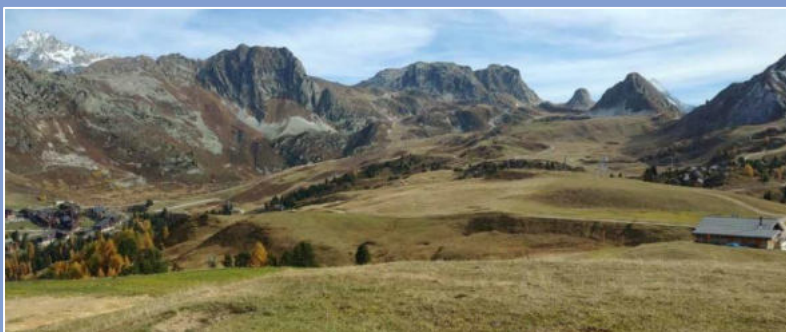
La commune de La Plagne Tarentaise porte un projet de parcours thématique à destination des familles, favorisant la découverte du monde de l'alpage et notamment de la production du Beaufort.



Du Clochophone à la Lyrailait, le parcours prévoit de mettre en musique l'alpage du Dou du Praz et la fabrication du fromage au travers de plusieurs stations ludiques et sonores, détournant en instruments loufoques des objets et des outils composant le quotidien des éleveurs et de leurs troupeaux.

Ce projet valorisera ainsi les produits de l'alpage et le travail de l'ensemble de la filière agricole autour de la fabrication du fromage, il complète également l'offre de promenades accessibles et familiales du département.

Cette opération, d'un coût prévisionnel de 63 182 €, a bénéficié en 2022 d'un accompagnement technique (avec l'appui de l'agence alpine des territoires dans le cadre d'une mission pour le Département) et d'une subvention départementale de 31 591 €.



Objectif politique 1. Conforter l'économie de la Savoie par le renforcement de l'offre de tourisme et de loisirs, en cohérence avec les attentes des clientèles, des habitants et en intégrant l'aléa climatique

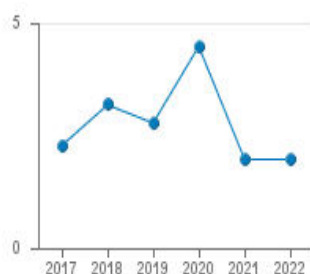
Objectif stratégique 1.2. Limiter la perte de lits touristiques marchands et les qualifier pour maintenir l'attractivité et l'activité séjours

Objectif opérationnel 1.2.1. Accroître la professionnalisation des hébergeurs et améliorer la qualité des hébergements touristiques marchands

La qualité de l'hébergement touristique est un point stratégique dans la qualité de l'accueil clients. C'est un point sur lequel les acteurs sur tous les territoires doivent encore travailler. Priorité est donnée aux hébergements accueillant des groupes d'enfants, les refuges, l'hôtellerie de plein air ou familiale qui irriguent tout un écosystème économique.

1.2.1.1 PERF - Ratio entre le nombre de lits accompagnés (aide financière et/ou ingénierie) / Nombre total de lits cibles de la politique départementale

Période	Taux
2017	2,3
2018	3,2
2019	2,8
2020	4,5
2021	2,0
2022	2,0



Les modalités d'intervention du dispositif départemental visent à financer **les projets qualitatifs** de modernisation des hébergements marchands comme les villages et centres de vacances, les hôtels, les refuges, les campings, les meublés labellisés.

L'impact annuel de l'intervention du Département sur le volume total de ces lits concernés peut paraître de fait modéré. Il dépend également de la volonté ou de la capacité des hébergeurs à entreprendre des travaux parfois lourds.

Objectif opérationnel 1.2.2. Encourager la remise en marché de l'immobilier de loisir en stations de montagne

Dans le cadre du contrat territorial de Savoie (CTS) de Maurienne, le Département de la Savoie accompagne financièrement les collectivités de Maurienne dans leur politique en faveur de la remise en tourisme de l'immobilier de loisir.

Ainsi, en 2022, 5 territoires, avec 6 maîtres d'ouvrages, bénéficient d'un accompagnement financier du Département pour soutenir les postes de « chefs de projets » immobilier de loisir, l'observation du parc d'hébergements, ainsi que les prestations externes d'accompagnement des politiques propriétaires. Cette intervention constitue un des multiples leviers à actionner pour répondre à l'enjeu majeur de remise en marché de l'immobilier de loisir en stations de montagne.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



« **Limiter la perte de lits touristiques marchands et les qualifier pour maintenir l'attractivité et l'activité séjours** »

Le Département poursuit son effort pour la montée en qualité des hébergements cibles, vecteur important de l'attractivité de notre territoire. Une enquête dirigée vers les gestionnaires des centres de vacances en été 2022 pourrait amener les élus départementaux à faire évoluer le dispositif d'intervention en faveur de ces hébergements touristiques.

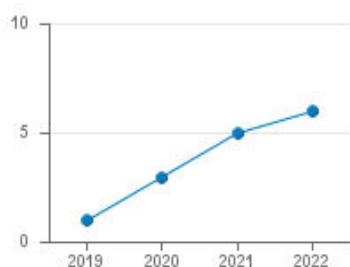
Objectif politique 1. Conforter l'économie de la Savoie par le renforcement de l'offre de tourisme et de loisirs, en cohérence avec les attentes des clientèles, des habitants et en intégrant l'aléa climatique

Objectif stratégique 1.3. Contribuer au renforcement de la destination Savoie Mont-Blanc

Objectif opérationnel 1.3.1. Conquérir et fidéliser les clientèles touristiques

1.3.1.1 ACT - Nombre de stations soutenues à l'AAP stations par rapport au nombre de stations moyennes

Période	Nombre
2019	1
2020	3
2021	5
2022	6



A la suite du lancement de l'appel à projets en 2019, sur les 29 stations éligibles au dispositif, 5 stations ont fait l'objet d'une programmation de subvention : Arèches-Beaufort en 2019, Crest-Voland Cohennoz en 2020 et Les Saisies et Valmorel en 2021, La Rosière en 2022. A noter en complément, 10 stations ont lancé une étude préalable, financée dans le cadre du dispositif grâce à un partenariat avec la Banque des Territoires : Albiez-Montrond, Saint-Colomban, Valfréjus, Aussois, Les Saisies, Valmorel, La Giettaz, Les Karellis et Sainte-Foy-Tarentaise. Les actions soutenues concernent prioritairement l'amélioration des mobilités douces, cheminements piétons et la signalétique.

1.3.1.1 PERF - Montant cumulé des subventions attribuées dans le cadre d'Appels à projets Tourisme

Période	Hébergements touristiques marchands	Activités de pleine nature	Adaptation stations moyennes	CycloTourisme	Infrastructure randonnée
2018	750 000 €	41 000 €	0 €	0 €	369 500 €
2019	1 498 000 €	463 466 €	260 000 €	0 €	1 419 875 €
2020	2 502 000 €	512 532 €	560 000 €	83 000 €	2 170 153 €
2021	3 237 895 €	1 133 520 €	765 000 €	139 500 €	2 733 435 €
2022	3 922 895 €	1 358 644 €	1 026 400 €	184 800 €	3 276 042 €



Le déploiement des appels à projets contribue à améliorer la qualité de l'offre proposée par nos territoires, en soutenant le développement de services aux clients. Ainsi, l'offre est mieux adaptée aux attentes actuelles des clientèles, que ce soit en termes d'hébergements touristiques, d'activités de pleine nature, ou encore de mobilités au sein des stations moyennes. Une enveloppe de 12 M€ avait été prévue lors de la mise en place de la politique Tourisme, ce sont 9,8 M€ qui ont d'ores et déjà été affectés.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.



« Contribuer au renforcement de la destination Savoie Mont-Blanc »

Le déploiement des appels à projets contribue à améliorer la qualité de l'offre d'activités de pleine nature proposée sur nos territoires. Cette amélioration passe aussi par une meilleure intégration environnementale de ces aménagements, une meilleure prise en compte des différents usagers de l'espace et ainsi par une offre de meilleure qualité pour le client, et une meilleure pérennité dans le temps des lieux de pratique. Ces bonnes pratiques se développent aussi grâce au travail de concertation qui se tient dans le cadre de la commission départementale des espaces sites et itinéraires, qui réunit tous les acteurs du territoire, les associations de protection de l'environnement, la filière sportive et les acteurs du tourisme.

Par ailleurs, le travail en étroite collaboration entre le Département et l'Agence Savoie Mont-Blanc pour bien articuler promotion et développement touristiques est également essentiel et prend un nouvel élan notamment autour de la filière cyclo touristique.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS



L'année 2022 aura donc été marquée par 2 phénomènes assez paradoxaux : la fréquentation de nos stations de ski et de nos territoires en général a été très bonne voire excellente mais la baisse de l'enneigement en hiver, la sécheresse de l'été et la canicule nous montrent que le modèle est fragile, qu'il nous faut absolument nous adapter et enclencher une transition vers plus de diversification, et pas seulement touristique, des saisons plus étalées et une prise en compte encore renforcée des attentes des habitants dans les projets touristiques.

La démarche « Demain Savoie Mont-Blanc » et son collectif Montagne est une réponse pour favoriser une réflexion collective qui devra s'amplifier à l'avenir. L'enjeu est essentiel et c'est maintenant que nous devons nous en saisir.





Sport



RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE PERFORMANCE 2021/2022

Commissions d'élus : **3^{ème} commission**

Directions concernées :

- **Pôle Solidarités territoriales – Direction des politiques territoriales**
- **Pôle Aménagement – Maison Technique du Département des deux Lacs**



SOMMAIRE

SYNTHESE	275
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	276
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	278
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	280
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	288

0,83%

Le Département apporte sa contribution aux équipements et événements sportifs, soutient les sportifs de haut niveau et accompagne le réseau des associations sportives savoyardes.

Contexte

La Savoie est un département d'une très grande richesse sportive de par ses atouts géographiques et sa culture intimement liée aux sports de nature (montagne, neige, lac...). Ainsi le département se classe toujours parmi les plus sportifs au niveau national au regard du nombre de licenciés par habitant : 30% de la population. Cette richesse irrigue l'activité associative bénévole et salariée.

Enjeux

- Contribuer à faciliter et à développer les parcours de performance fédéraux.
- Créer un réseau des acteurs du sport en Savoie.
- Favoriser l'accès des jeunes à la pratique sportive et soutenir le développement du mouvement sportif.
- Maintenir un niveau d'investissement public permettant de répondre aux besoins des populations et des collectivités.
- S'investir dans la nouvelle Conférence Régionale du Sport et le Projet Sportif Territorial.

Principales réalisations :

- En lien avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Savoie (DSDEN), l'Éducation Physique et Sportive (EPS) et les 4 plans sports restent les premiers piliers de la politique sportive éducative du Département. Ceci se réalise avec des adaptations des collèges depuis 2020 et la crise sanitaire.
- La politique sportive aura été mise à l'honneur en étant le thème du stand du Département à la Foire de Savoie. L'occasion de mieux faire connaître l'action de la collectivité, de valoriser certains partenaires, de proposer des expériences nouvelles au grand public.
- Enfin 2022 aura également permis de voir les deux premières des six étapes de l'opération « Sur les traces des champions » (SLTDC) qui vise, dans le cadre du label Terre de Jeux 2024 à faire la promotion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2022 :

4,81 M€ (CA)

8,85 équivalents temps plein (ETP)

12 680 élèves ont participé aux 4 plans sports du Département

67,2% du budget sport consacré au sport éducatif et sport pour tous

81 athlètes de haut niveau accompagnés

1 092 jeunes inscrits dans les différentes sections sportives de Savoie

2 357 bénévoles dans les clubs de haut niveau amateur et les comités départementaux

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

Consolidation des actions « Terre de Jeux 2024 », avec les étapes 3 et 4 de SLTDC, sécurisation du Plan ski jeunes alpin, évolution du Plan Montagne, création d'un nouveau Plan sports : course d'orientation, renouvellement des partenariats pour les disciplines d'hiver pour l'olympiade 2023/2026.



1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

La Savoie est un département d'une très grande richesse sportive de par ses atouts géographiques et sa culture liée au monde de la montagne et des sports de nature, dans la lignée des Jeux Olympiques d'Albertville en 1992.

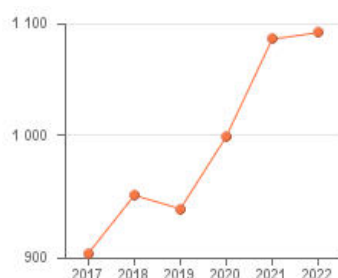
Ainsi, le département se classe parmi les plus sportifs au niveau national au regard du ratio du nombre de licenciés par habitants : les 102 743 licenciés représentant 24% (année covid) de la population, sachant qu'on estime à un nombre similaire le nombre de pratiquants non licenciés. Peu de départements ont une telle richesse et une telle diversité de disciplines (sports collectifs, outdoor...). Cela se retrouve dans l'activité associative bénévole ou salariée.

Dans ce contexte, la Savoie mène une politique sportive volontariste forte. Celle-ci a pour objectif de contribuer au développement des différentes formes de pratiques sportives (éducatives, loisirs, fédérales) en soutenant les actions sur les territoires. Cela passe par la découverte, l'initiation et l'apprentissage dans le milieu scolaire et associatif, jusqu'au très haut niveau, en passant par la structuration du mouvement sportif au travers des clubs et surtout des comités sportifs départementaux.

L'année 2022 a vu les effets de la crise sanitaire s'estomper. Les activités éducatives et par ricochet les dispositifs départementaux (Plans sports et EPS) se rapprochent de la normale. Dans le champ fédéral, les partenariats avec les comités départementaux pour l'olympiade 2021/2024 sont sur les rails. Concernant la base départementale d'aviron, elle concrétise sa labélisation CPJ (Centre de préparation aux Jeux) avec un premier accueil d'une équipe nationale venue testée l'équipement dans la perspective des Jeux de Paris 2024 : l'Equipe de Chine venue en stage durant 15 jours de juin 2022.

CONT - Nombre de jeunes dans les différentes sections sportives de Savoie

Période	Nombre
2017	904
2018	950
2019	939
2020	999
2021	1 086
2022	1 092



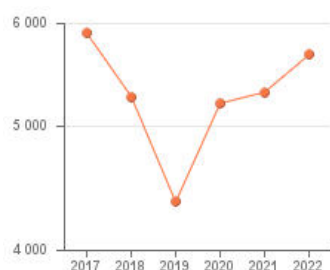
Le Département apporte un soutien aux sections sportives scolaires des collèges de Savoie, levier éducatif proposé aux jeunes savoyards. Ce sont près de 5% des effectifs qui sont concernés.

La hausse observée depuis 2019 est conjoncturelle et marque l'assouplissement du Rectorat dans l'ouverture de nouvelles sections.

Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter à la fiche pratique [sections sportives¹](#) en ligne sur notre site internet.

CONT - Nombre de licenciés mineurs dans les [clubs de haut niveau²](#)

Période	Nombre
2017	5 900
2018	5 267
2019	4 362
2020	5 203
2021	5 308
2022	5 675



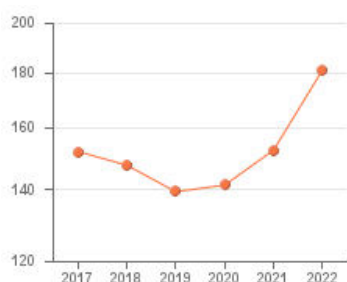
Les évolutions de cet indicateur sont à relativiser, car elles sont notamment fonction du nombre de clubs bénéficiaires (voir le parallèle avec l'indicateur sur le nombre de clubs plus bas : Un club entrant et un sortant pour cette année. Le pic de 2017 pourrait aussi s'expliquer par la prise massive de licences, traditionnelle après les Jeux Olympiques d'été de Rio en 2016.

¹ https://www.savoie.fr/web/psw_39649/sections-sportives-scolaires-au-sein-des-colleges

² https://www.savoie.fr/web/psw_39467/aide-pour-les-clubs-de-haut-niveau-amateur

CONT - Nombre d'ETP au sein des comités départementaux³ et des clubs de haut niveau amateur⁴

Période	Nombre
2017	152,00
2018	147,60
2019	139,44
2020	141,44
2021	152,45
2022	181,00

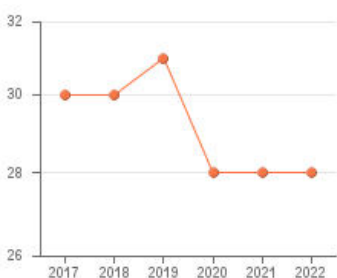


L'emploi sportif est fragile et très sensible aux fluctuations des aides à l'emploi de l'Etat.

Bon nombre d'associations sportives employeuses doivent réfléchir à une mutation de leur fonctionnement pour espérer la pérennisation de leurs emplois.

CONT - Nombre de clubs professionnels et amateurs qui bénéficient du dispositif d'aide aux clubs sportifs de haut niveau amateurs

Période	Nombre
2017	30
2018	30
2019	31
2020	28
2021	28
2022	28



L'indicateur dépend directement de la capacité des clubs à répondre aux critères du dispositif en fonction de leurs résultats sportifs, tout en sachant aussi que l'Etat resserre les critères du haut niveau.

A noter qu'un club est entré et un autre est sorti du dispositif cette année. Comme l'an dernier, plusieurs fédérations françaises n'ont pas édité de classements nationaux 2022.

³ https://www.savoie.fr/web/psw_39620/aide-pour-les-comites-departementaux-sportifs

⁴ https://www.savoie.fr/web/psw_39467/aide-pour-les-clubs-de-haut-niveau-amateur

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

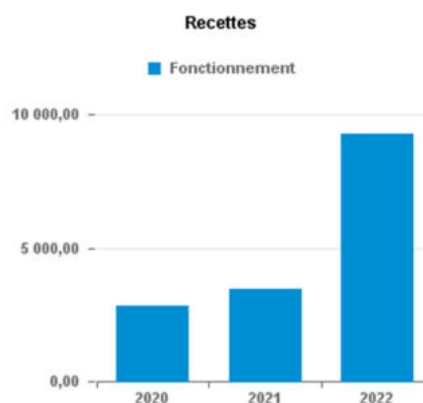
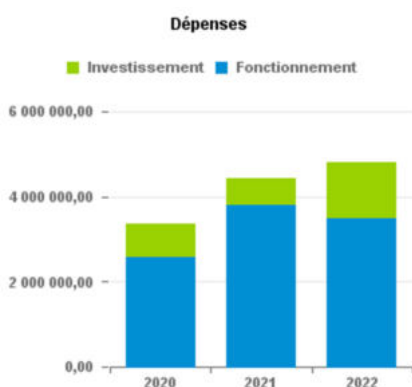


Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2020 à 2022

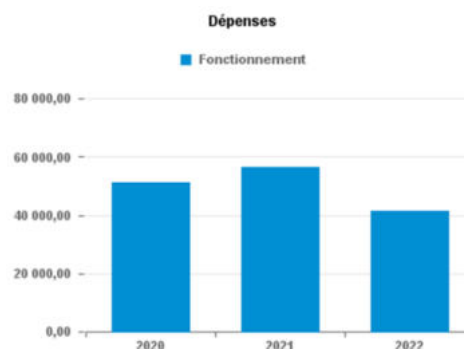
Secteurs budgétaires et non budgétaires de la politique SPORT

SECTEURS BUDGETAIRES						
BASE DEPARTEMENTALE D'AVIRON						
MOUVEMENT SPORTIF FEDERAL						
SPORT EDUCATIF						
Dépenses	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 21 Février 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique						
BASE DEPARTEMENTALE D'AVIRON	21 131,44	1 373,71	20 941,39	29 781,60	30 641,24	39 596,57
MOUVEMENT SPORTIF FEDERAL	1 685 360,08	735 000,00	2 827 264,69	530 000,00	2 436 800,00	1 125 000,00
SPORT EDUCATIF	872 869,00	38 280,00	951 594,01	80 374,60	1 031 410,19	146 270,00
Dépenses par section :	2 579 360,52	774 653,71	3 799 800,09	640 156,20	3 498 851,43	1 310 866,57
	total année : 3 354 014,23		total année : 4 439 956,29		total année : 4 809 718,00	

Recettes	CA 2020	CA 2021	CA 2022 données au : 21 Février 2023
	Recette Fonctionnement	Recette Fonctionnement	Recette Fonctionnement
Par politique			
BASE DEPARTEMENTALE D'AVIRON	2 822,03	3 472,10	9 258,08
Dépenses par section :	2 822,03	3 472,10	9 258,08



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2020	CA 2021	CA 2022 données au : 21 Février 2023
	Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement
PSTD DPT Sports et Jeunesse	51 250,00	56 250,00	41 250,00





👤 Moyens humains par secteurs en 2020-2021-2022 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2020	2021	2022
S P O R T	MOUVEMENTS SPORTIF FEDERAL	PSTD	DPT	4,07	4,1	4,45
		PAD	MTD	0,1	0,1	0,1
	Sous-total du secteur			4,17	4,2	4,55
	SPORT EDUCATIF	PSTD	DPT	4,13	4,03	4,3
	Sous-total du secteur			4,13	4,03	4,3
TOTAL tous effectifs pour la politique				8,3	8,23	8,85

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



Après plusieurs années d'optimisation des moyens financiers et humains, l'intervention sur la politique sportive est maintenant à un bon équilibre entre l'engagement de moyens et les leviers d'aides, mais aussi entre le sport éducatif, le sport pour tous et le sport de haut niveau. L'enveloppe globale reste soumise aux fluctuations nécessaires selon les années liées à de très grands événements, notamment les championnats du monde, mais également à des projets d'équipements sportifs structurants en investissement.

Ainsi, il est à noter, suite à la création en 2019 d'un nouveau dispositif d'aide aux collectivités propriétaires d'équipements sportifs utilisés par les collèges publics, que le Département a poursuivi son accompagnement en votant en moyenne 1 000 000 € par an (rattachés à la politique Education).

A noter que pour faire vivre le label Terre de Jeux 2024, le service a vu créer un poste de chargé de mission dédié de 2 ans depuis juillet 2022 (sous format contrat de projet).

Au niveau des moyens humains, le personnel de la base d'aviron (4 ETP auxquels s'ajoutent les renforts de la Maison Technique des 2 lacs et du Service de Maintenance du Matériel Routier) est intégré au sein du mouvement sportif (régate, accueil de stages internationaux) et du sport éducatif (plan nautique, Rame en 5^{ème}...).

A noter que la hausse des recettes enregistrée en 2022 s'explique par une activité de la base d'aviron redevenue proche de la normale après les années de crise sanitaire.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Contribuer au développement des différentes formes de pratiques sportives (fédérales, éducatives, loisirs) en valorisant les territoires	1.1. Favoriser la découverte et l'apprentissage des activités physiques et sportives dans la scolarité des jeunes, et particulièrement des collégiens	1.1.1. Donner les moyens aux collèges de mettre en œuvre le programme d'éducation physique et sportive en étant aussi facilitateur, organisateur, et mobilisateur des acteurs du territoire
		1.1.2. Permettre aux collégiens savoyards de pratiquer un plan dans leur scolarité
	1.2. Favoriser le perfectionnement sportif en soutenant le développement du mouvement fédéral	1.2.1. Favoriser au sein de la vie associative la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres et officiels ou dirigeants
		1.2.2. Permettre aux jeunes de Savoie de mener un double projet sports et formation pour leur faciliter un accès au sport de haut niveau
		1.2.3. Contribuer à développer les compétences au sein du tissu sportif savoyard permettant l'accès des sportifs savoyards au haut niveau
	1.3. Maintenir un niveau d'investissement public permettant de répondre aux besoins des populations et des collectivités	1.3.1. Favoriser les projets de création et de rénovation d'équipements sportifs des collectivités pour notamment assurer la compétence obligatoire EPS
	1.4. Affirmer le positionnement privilégié de la base départementale d'aviron en tant qu'acteur majeur de son territoire comme vitrine sportive, par son action auprès des scolaires et des jeunes et ses partenariats dans les projets locaux	1.4.1. Optimiser le fonctionnement de la base d'aviron comme lieu reconnu de pratique sportive en milieu naturel par rapport aux 120 jours autorisés par le Règlement du Lac
		1.4.2. Développer la pratique éducative de l'aviron dans le cadre scolaire pour encourager la découverte des lacs de Savoie Mont Blanc
		1.4.3. Faire reconnaître la base d'aviron comme acteur incontournable dans les partenariats territoriaux, au profit du développement local

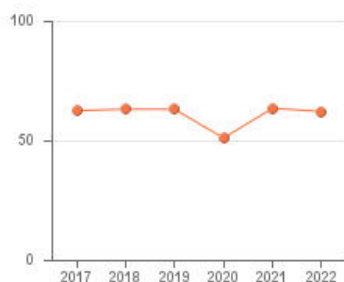
Objectif politique 1. Contribuer au développement des différentes formes de pratiques sportives (fédérales, éducatives, loisirs) en valorisant les territoires

Objectif stratégique 1.1. Favoriser la découverte et l'apprentissage des activités physiques et sportives dans la scolarité des jeunes, et particulièrement des collégiens

Objectif opérationnel 1.1.1. Donner les moyens aux collèges de mettre en œuvre le programme d'éducation physique et sportive en étant aussi facilitateur, organisateur, et mobilisateur des acteurs du territoire

1.1.1.1 PERF – Part du forfait Education Physique et Sportive (EPS) consacré à la natation et au ski

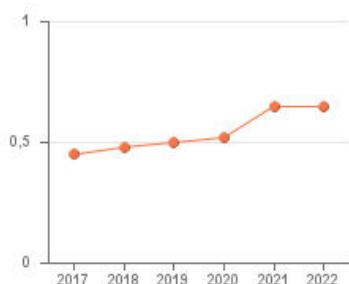
Période	Taux
2017	62,75
2018	63,37
2019	63,3
2020	51,3
2021	63,7
2022	62,4



Cela renvoie d'une part à l'obligation du savoir-nager (dont des actions particulières sont mises en place avec la Direction des services départementaux de l'Education nationale pour améliorer le taux de réussite des élèves) et relève donc d'une question de sécurité, et d'autre part de participer à l'appropriation d'une « culture montagne » des jeunes savoyards ; ce qui se caractérise en 2022 par une fréquentation toujours aussi forte pour le PSJ nordique.

1.1.1.2 PERF - Ratio nombre de sections/nombre de collèges en Savoie comparé au même ratio au niveau de l'académie

Période	Taux
2017	0,45
2018	0,48
2019	0,5
2020	0,52
2021	0,65
2022	0,65



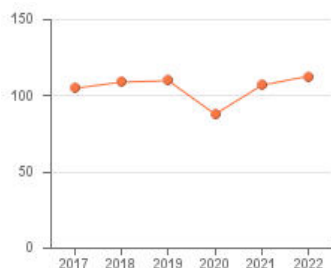
Le nombre de [sections sportives](#)⁵ continue à progresser (30 en collèges, dont 27 soutenues par le Département). Le ratio nombre de sections/nombre de collèges est supérieur à la moyenne académique, montrant ainsi un réel dynamisme des établissements savoyards. A noter qu'une augmentation forte des sections (de 24 en 2020 à 30) s'explique par le fait que pour le ski, l'Education nationale décompte maintenant pour 1 collège 1 Section sportive scolaire + 1 Section d'excellence scolaire.

Objectif opérationnel 1.1.2. Permettre aux collégiens savoyards de pratiquer un plan dans leur scolarité

Les Plans sports constituent une offre pédagogique particulière proposée par le Département de la Savoie. Basés sur la participation volontaire de chaque collège, tous les collégiens de Savoie à quelques exceptions près (une trentaine d'élèves d'un collège confessionnel) participent au moins à un plan durant leurs années collèges.

1.1.2.1 PERF – Nombre cumulé de plans sports réalisés par les collèges savoyards (0, 1, 2, 3 ou 4)

Période	Nombre
2017	105
2018	109
2019	110
2020	88
2021	107
2022	113



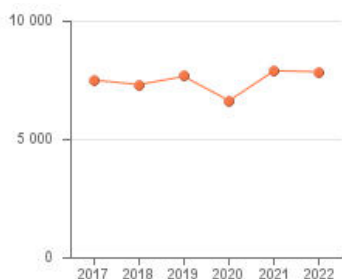
L'inscription des collèges aux 4 plans sports se réalise de manière volontaire et individualisée. Le taux important de participation montre l'adhésion des établissements à ces initiatives pédagogiques. La courbe continue à remonter, les effets de la crise sanitaire s'estompant. Le [Plan montagne](#)⁶ continue à se développer, battant de nouveau en 2022 son record de fréquentation et permet à 1 élève sur 2 entrants en 6^{ème} de vivre un séjour d'intégration avec nuitée en refuge.

⁵ https://www.savoie.fr/web/psw_39649/sections-sportives-scolaires-au-sein-des-colleges

⁶ https://www.savoie.fr/web/psw_39682/le-plan-montagne-pour-les-collegiens

1.1.2.2 PERF - Nombre d'élèves ayant participé à un plan ski en cumulé (double compte)

Période	Année
2017	7 520
2018	7 330
2019	7 670
2020	6 650
2021	7 913
2022	7 870



Stabilité entre 2021 et 2022, avec un contexte compliqué principalement pour l'alpin notamment en janvier 2022 avec une nouvelle vague de l'épidémie COVID-19 et l'obligation d'un pass sanitaire pour l'utilisation des remontées mécaniques.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Favoriser la découverte et l'apprentissage des activités physiques et sportives dans la scolarité des jeunes, et particulièrement des collégiens »

L'objectif fixé est atteint (en faisant abstraction de la crise sanitaire qui impacte encore négativement le bilan). En se dotant de dispositifs puissants et volontaristes, le Département permet aux collégiens de découvrir de nombreux sports de nature en lien avec le territoire : bien évidemment le ski alpin et nordique, la randonnée (plan montagne), les activités nautiques (plan nautique et subvention EPS) mais également la course d'orientation, l'escalade... (subvention EPS).

Ceci est rendu possible par un partenariat important avec l'Education nationale (Direction des services départementaux de l'Education nationale – DSDEN) mais également par les réseaux des professionnels de la montagne et des sports de nature et par leurs membres.

Objectif politique

1. Contribuer au développement des différentes formes de pratiques sportives (fédérales, éducatives, loisirs) en valorisant les territoires

Objectif stratégique

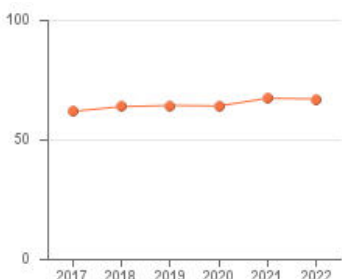
1.2. Favoriser le perfectionnement sportif en soutenant le développement du mouvement fédéral

Objectif opérationnel

1.2.1. Favoriser au sein de la vie associative la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres et officiels ou dirigeants

1.2.1.1 PERF - Part du sport éducatif et du sport pour tous dans le soutien financier apporté par le Département au monde associatif savoyard

Période	Taux
2017	62
2018	64
2019	64,5
2020	64,3
2021	67,5
2022	67,2



L'équilibre des interventions entre sport pour tous/sport éducatif et sport de haut niveau constitue l'un des fondements de la politique départementale en faveur du sport.

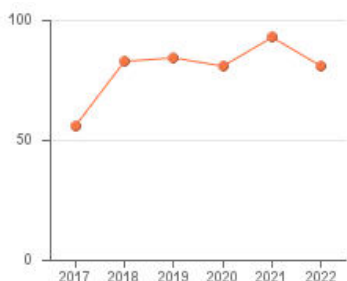
Ces trois approches du sport sont complémentaires et interagissent entre elles. Le taux proche des 2/3 correspond à la valeur cible souhaitée par la collectivité.

Objectif opérationnel

1.2.2. Permettre aux jeunes de Savoie de mener un double projet sports et formation pour leur faciliter un accès au sport de haut niveau

1.2.2.1 PERF - Taux d'athlètes de catégories relèves ou espoirs soutenus au regard du nombre total d'athlètes de haut niveau soutenus (catégories relève, espoir, sénior et élite)

Période	Taux
2017	56
2018	83
2019	84,5
2020	81
2021	93
2022	81



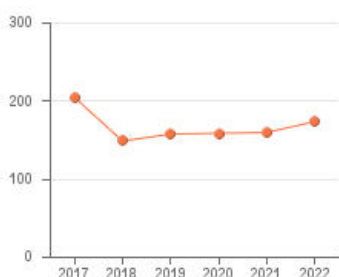
Cet objectif renvoie directement à la priorité départementale de soutenir les jeunes. L'aide est donc fléchée principalement sur des [sportifs de haut niveau](#)⁷ en construction et en devenir plutôt que sur des sportifs matures, et qui le plus souvent, peuvent bénéficier d'autres partenaires, en premier lieu leurs fédérations.

Objectif opérationnel

1.2.3. Contribuer à développer les compétences au sein du tissu sportif savoyard permettant l'accès des sportifs savoyards au haut niveau

1.2.3.1 PERF - Nombre de sportifs de haut niveau en Savoie

Période	Nombre
2017	205
2018	149
2019	158
2020	159
2021	160
2022	174



La baisse jusqu'en 2018 est à mettre en lien avec la réduction du nombre de sportifs de haut niveau réalisée par l'Etat. Le nombre d'athlètes listés reprogresse depuis.

En France, pour information on compte 8 sportifs de haut niveau pour 100 000 personnes alors qu'en Savoie, on en dénombre 40 pour 100 000 habitants.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



« Favoriser le perfectionnement sportif en soutenant le développement du mouvement fédéral »

L'objectif est complètement atteint.

Sur l'olympiade 2021/2024, le niveau d'intervention du Département reste élevé, prioritairement sur des actions d'animation auprès des jeunes et de structuration du tissu associatif.

Le niveau sportif des athlètes et des clubs reste également élevé et souligne le savoir-faire et l'excellence des acteurs départementaux.

⁷ https://www.savoie.fr/web/psw_39486/aide-aux-sportifs-de-haut-niveau

FOCUS SUR ...**Terre de Jeux 2024 – une intervention multifacette**

Depuis le 13 janvier 2020, le Département de la Savoie est labélisé Terre de Jeux 2024. Ce label destiné aux communes, intercommunalités, départements et régions doit permettre de valoriser les territoires qui œuvrent dans le développement du sport dans le quotidien de leurs habitants. Ce label permet d'engager les collectivités dans l'aventure olympique et paralympique de Paris 2024 avec des objectifs multiples : plus de sport pour l'éducation, la santé, l'inclusion, plus de sport durable et responsable, plus de sport accessible à tous, sans distinction d'âge, de genre, de lieu de résidence, d'orientation sexuelle, d'origine ou de condition physique, plus de sport pour vivre des émotions uniques.

Au-delà du label qui n'implique pas d'obligations fortes, les objectifs du Département sont les suivants :

- Valoriser, faire connaître et reconnaître auprès des citoyens et du grand public son intervention en direction du mouvement sportif : si au niveau du sport éducatif cette intervention est plutôt bien reconnue (EPS, plans sports), celui au niveau fédéral pourtant très développé avec les richesses de la Savoie l'est nettement moins.
- Fédérer le réseau des acteurs du sports en Savoie et l'entraîner dans une nouvelle dynamique sur l'olympiade 2021/2024 au moment de la nouvelle gouvernance du sport en France avec notamment la création de l'Agence nationale du sport.
- Fédérer par la même occasion l'ensemble des labellisés « Terre de Jeux 2024 » et « Génération 2024 » en Savoie. Le Département peut ainsi pleinement jouer son rôle de coordinateur territorial.
- Créer une dynamique interne au Département, favoriser la transversalité et mettre en place des actions inter-directions, en lien avec les grands évènements et notamment les championnats du monde de ski alpin Courchevel-Méribel 2023.

Dans ce cadre, la première étape de la tournée « Sur les traces des champions » a permis à 1000 personnes (dont 600 collégiens et 50 agents du Département) de descendre la piste de bobsleigh et découvrir ses rouages. La deuxième étape quant à elle a permis à près de 800 personnes (400 collègues et 50 agents du Département) de découvrir le handball et l'athlétisme autour des valeurs de l'olympisme à l'académie de handball et au stade Mas Barral à Chambéry. Les étapes 3 et 4 se dérouleront en 2023 à la halle olympique d'Albertville et à la base départementale d'aviron d'Aiguebelette. Les évènements sportifs internationaux ont également permis de rythmer l'année scolaire des collégiens car ce ne sont pas moins de 1000 collégiens qui se sont déplacés sur les finales de coupe du monde de ski alpin à Courchevel Méribel en mars 2022. Le plan d'actions prévoit également un volet dédié aux agents du Département, leur permettant de s'approprier une culture sportive mais aussi de s'engager dans une pratique physique, dans le but d'améliorer le bien-être au travail.

Objectif politique

1. Contribuer au développement des différentes formes de pratiques sportives (fédérales, éducatives, loisirs) en valorisant les territoires

Objectif stratégique

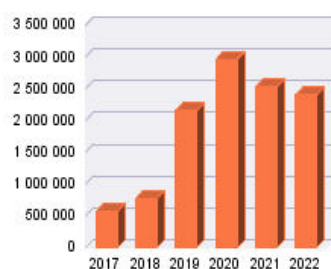
1.3. Maintenir un niveau d'investissement public permettant de répondre aux besoins des populations et des collectivités

Objectif opérationnel

1.3.1. Favoriser les projets de création et de rénovation d'équipements sportifs des collectivités pour notamment assurer la compétence obligatoire EPS

1.3.1.1 ACT - Equipements sportifs : montant des subventions accordées

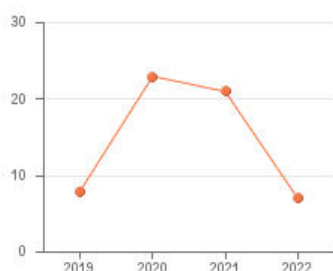
Période	Euros
2017	552 758 €
2018	763 022 €
2019	2 144 316 €
2020	2 950 000 €
2021	2 514 366 €
2022	2 388 871 €



L'Assemblée départementale a créé en 2019 un nouveau dispositif d'aide aux équipements sportifs utilisés par les collèges publics (AESUCP). 6M€ de crédit depuis 2019 ont permis au Département de répondre à sa compétence « collèges » et d'augmenter de manière considérable sa capacité d'intervention.

1.3.1.1 PERF - Nombre de collèges publics bénéficiaires du dispositif d'aide aux équipements sportifs utilisés en EPS

Période	Nombre
2019	8
2020	23
2021	21
2022	7



En 2022, le dispositif AESUC a ainsi permis directement de garantir à 7 collèges publics l'accès aux équipements sportifs à titre gratuit, en soutenant des projets de constructions neuves et de rénovations d'équipements existants. Cette évolution très importante constatée en 2020 s'explique en grande partie par l'ouverture du dispositif aux bassins de natation, étant précisé que ceux de l'agglomération chambérienne touchent un très grand nombre d'établissements.

Le décalage avec les chiffres 2020 et 2021 s'explique que pour ces années-là, un projet touchant une piscine chambérienne permettait de toucher l'activité de 15 collèges utilisateurs.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.



« Maintenir un niveau d'investissement public permettant de répondre aux besoins des populations et des collectivités »

Le soutien du Département est particulièrement significatif en matière d'amélioration et de création de nouveaux équipements sportifs pour la population. Il joue ainsi son rôle en matière de solidarité territoriale pour accompagner les territoires dans le renforcement de leurs services au public.

Le dispositif d'aide aux équipements sportifs utilisés par les collèges publics, élargi désormais aux bassins de natation, vient muscler considérablement la capacité d'intervention de la collectivité dans ce domaine.

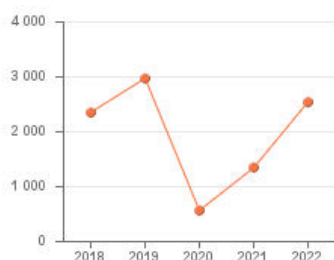
Objectif politique 1. Contribuer au développement des différentes formes de pratiques sportives (fédérales, éducatives, loisirs) en valorisant les territoires

Objectif stratégique 1.4. Affirmer le positionnement privilégié de la base départementale d'aviron en tant qu'acteur majeur de son territoire comme vitrine sportive, par son action auprès des scolaires et des jeunes et ses partenariats dans les projets locaux

Objectif opérationnel 1.4.1. Optimiser le fonctionnement de la base d'aviron comme lieu reconnu de pratique sportive en milieu naturel, par rapport aux 120 jours autorisés par le Règlement du Lac

1.4.1.1 ACT - Nombre de journées / licenciés (hors régates et club local)

Période	Nombre
2018	2355
2019	2975
2020	567
2021	1345
2022	2545

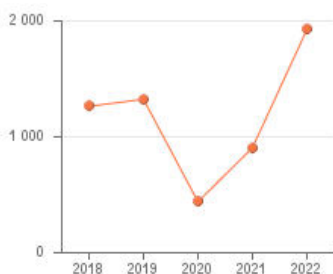


L'année 2022 s'est illustrée par le retour à une fréquentation stable. Avec 2545 journées/licenciés représentant 72 jours mutualisés, les chiffres sont proches de ceux de 2019. Le label « Terre de jeux » depuis 2019 et le positionnement de la base comme « Centre de Préparation aux jeux » a permis l'accueil de l'équipe nationale de Chine durant 15 jours. En 2023, c'est le Japon qui confirme son retour pour 1 mois.

Objectif opérationnel 1.4.2. Développer la pratique éducative de l'aviron dans le cadre scolaire pour encourager la découverte des lacs de Savoie Mont Blanc

1.4.2.1 ACT - Nombre d'élèves différents concernés par une action aviron

Période	Nombre
2018	1 264
2019	1 324
2020	440
2021	906
2022	1 927



4 actions caractérisent la progression de l'activité scolaire : les cycles EPS ; les Plans Nautiques ; les journées découverte et l'opération « Rame en 5^{ème} ».

6 établissements 23 classes représentant 2824 initiations ont eu lieu lors des cycles EPS. Ce chiffre traduit là aussi une dynamique de reprise et témoigne de la vitalité de cet axe de développement-en mettant l'accent sur le public des collèves.

En parallèle 3 établissements ont souhaité organiser des séances découvertes représentant 139 initiations de collèves à l'aviron, l'occasion aussi de découvrir pour eux les sports nature par le parcours d'orientation présent sur le site.

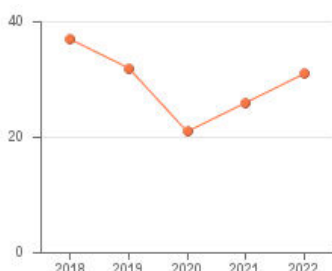
Depuis 2016, le Département coordonne toujours l'opération et la finale « Rame en 5^{ème} » qui ne cesse de progresser. En 2022, 19 collèves, 1815 élèves de 5^{ème} se sont montrés intéressés par ce dispositif. La Base d'aviron est intervenue dans 6 collèves (684 élèves) éloignés des clubs.

Objectif opérationnel

1.4.3. Faire reconnaître la base d'aviron comme acteur incontournable dans les partenariats territoriaux, au profit du développement local

1.4.3.1 ACT - Nombre d'actions partenariales réalisées

Période	Nombre
2018	37
2019	32
2020	21
2021	26
2022	31



Ces actions s'articulent autour de 3 axes :

- L'accueil de manifestations sportives ou culturelles dont le centre opérationnel est la Base d'aviron (ex : la course pédestre autour du lac)
- Les découvertes de l'aviron pour des groupes associatifs en lien partenarial avec le département (31 actions)
- L'accueil de groupes de travail du département en transversalité, sans activité aviron.

Au total ce sont 58 opérations qui ont eu lieu en 2022 dont 11 manifestations du territoire accueillies.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4.



« Affirmer le positionnement privilégié de la base départementale d'aviron en tant qu'acteur majeur de son territoire comme vitrine sportive, par son action auprès des scolaires et des jeunes et ses partenariats dans les projets locaux »

La base départementale d'aviron a continué et confirmé sa reprise d'activité. Au-delà de la dynamique autour des 3 axes développées, elle génère pour le territoire un certain nombre de nuitées hors période estivale (près de 3000). La représentation de l'Avant-Pays-Savoyard et de la Savoie des lacs au travers de cette structure se confirme d'année en année.

Sur le volet sportif grâce au label « Centre de Préparation aux Jeux » la Chine est venue pour la première fois, et sur le volet éducatif, l'accueil des collégiens, 2022 a été une année record.



4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS



Les crédits sports continuent de progresser, principalement en section d'investissement, boostés par certains projets structurants à l'échelle savoyarde, comme par exemple le stade Montjay à Chambéry et le Centre nordique, éducatif et sportif à La Féclaz. Concernant les aides à l'investissement toujours, la mise en œuvre des Contrats départementaux, qui possèdent une fiche action « sports » permettront à la collectivité de mobiliser de nouveaux leviers d'intervention en faveur des collectivités ou d'associations sportives partenaires du Département.

Concernant le sport éducatif, l'ambition se portera sur stabilisation/sécurisation de certains plans sports malmenés par la crise sanitaire, à laquelle s'ajoutent la problématique des forfaits spéciaux du Plan ski jeunes alpin, la tarification des Plans ski jeunes nordiques et montagne au regard de l'inflation, l'impact de l'explosion des coûts de transports pour ces 4 dispositifs très sensibles à ce poste de dépenses. Elle se portera aussi sur le travail de réflexion visant à la mise en œuvre d'un Plan sports : course d'orientation.

Le Département reste tourné vers les grands événements sportifs, que ce soit sur son territoire avec les championnats du monde de ski alpin Courchevel/Méribel 2023 qui ont été un très beau succès sportif et populaire (au moment d'écrire ces lignes, les championnats du monde ont eu lieu) ou les Mondiaux de vol libre 2023 en Cœur de Savoie qui se profilent ; ou bien tourné vers la dynamique de Paris 2024 avec le label « Terre de Jeux ». Dans ce cadre, la base d'aviron d'Aiguebelette, labellisé Centre de préparation des Jeux a accueilli un premier stage de l'Equipe nationale de chine d'aviron au printemps 2022.





Culture

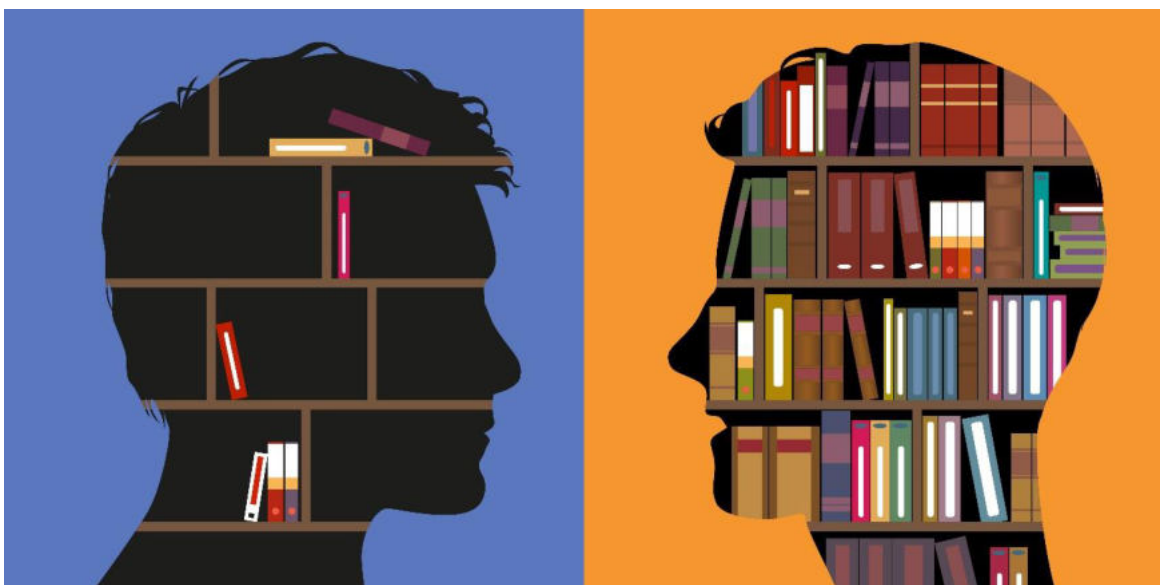


RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE PERFORMANCE 2021/2022

Commissions d'élus : 3ème commission

Directions concernées :

- Pôle Solidarités territoriales – Direction du développement artistique et culturel
- Pôle Solidarités territoriales – Direction des archives, du patrimoine et des musées
- Pôle Solidarités territoriales – Direction de la lecture publique – Savoie-biblio



SOMMAIRE

SYNTHESE	291
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	292
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	294
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	298
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	316

2,66%



Le Département favorise l'accès de tous les Savoyards aux arts et à la culture. Cette politique volontariste passe aussi par l'inventaire, la préservation et la mise en valeur des œuvres, du patrimoine et des archives.

Contexte

La Direction du développement artistique et culturel agit pour que les Savoyards aient accès à une offre culturelle adaptée à leurs besoins et à leurs envies. Elle soutient les acteurs de la culture pour développer des propositions culturelles diversifiées et de qualité.

Les ressources des territoires et la pédagogie en direction des publics sont au centre des activités de la Direction des Archives, du Patrimoine et des Musées, dans le cadre des objectifs de préservation et mise en valeur du patrimoine historique de la Savoie.

Savoie-biblio propose son appui à 175 communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du territoire savoyard, pour la création et le fonctionnement de leurs bibliothèques et de leurs réseaux de bibliothèques.



Vue du Château royal de Chambéry (Massoti 1816), acquise en 2022 par le Musée Savoisien
Crédits : Musée Savoisien, S. Paul

Principales réalisations

- Lancement en janvier 2022 du nouveau site web <https://culture.savoie.fr>, la boîte à outils des acteurs culturels.
- Développement des PLUS des Estivales en Savoie, des surprises artistiques dans les rues de Chambéry avec la complicité d'artistes locaux, en prélude à 3 soirées, pour aller à la rencontre du public.
- Partenariat technique et financier pour l'organisation de la régata internationale de pirogues sur le lac d'Aiguebelette en septembre.
- Déménagement et récolement des 600 objets des collections présentées au musée de Chanaz, opération partenariale menée par le Musée Savoisien et la Conservation du patrimoine, à l'occasion des travaux du musée.
- Poursuite et fin du chantier de rénovation du Musée Savoisien, avec la réception des travaux en décembre 2022.
- Aux Archives départementales, fin du projet européen PITEM RISK, autour de la mémoire historique des risques naturels : images géolocalisées de la période 1882-1970 versées dans le portail européen Risknet.
- Présentation de l'exposition « Mines de montagne » à la Grange batelière de l'abbaye de Hautecombe pour la 3^e et dernière édition.
- Adoption du Plan de développement de la lecture publique 2022-27 le 29 juin 2022, complété par un nouveau règlement des aides.
- Labellisation Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) par le Ministère de la Culture en avril 2022.

Enjeux

- Adapter l'offre de service en direction des publics et des partenaires en fonction de l'évolution de l'organisation territoriale.
- Sauvegarder et valoriser le patrimoine historique de la Savoie.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2022 :

15,36 M€ (CA)

92,53 équivalents temps plein (ETP)

75 390 visiteurs à la Grange batelière et au Château des ducs de Savoie

17 millions de pages consultées sur le site Internet des Archives départementales

7 672 inscriptions dans les établissements d'enseignements artistiques (5 790 enfants-adolescents / 1 882 adultes)

10 700 collégiens touchés par une action d'éducation artistique et culturelle

2 780

familles se sont vues remettre gratuitement l'album « L'ours tendre » pour leur enfant né ou adopté en 2021, dans le cadre de l'opération Premières Pages en Savoie



Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

A l'issue de la démarche de diagnostic, d'analyse et de concertation en cours sur les territoires de Savoie, la Direction du développement artistique et culturel s'apprête à élaborer, sous l'impulsion des élus, un plan départemental unique de développement artistique et culturel fixant les grandes orientations pour 2022-2028.

Dans le domaine patrimonial, l'objectif est l'installation de l'équipe du Musée Savoisien et des 2000 objets, films, dispositifs... du parcours permanent dans le bâtiment rénové, pour l'ouverture en avril 2023. La Conservation du patrimoine et les Archives départementales sont engagées dans une réflexion sur leurs axes prioritaires d'action sur le territoire, pour faire vivre le réseau d'acteurs et de partenaires du patrimoine et concentrer les énergies sur des projets structurants.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Direction des archives, du Patrimoine et des Musées (DAPM)

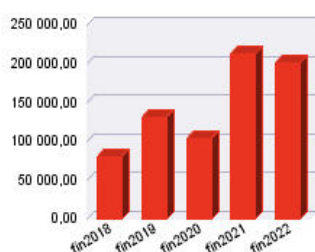
L'année 2022 a marqué le net retour du public dans les lieux patrimoniaux : avec 53 852 visiteurs, la fréquentation du château des ducs de Savoie retrouve le niveau antérieur à la crise sanitaire. Une forte attente se manifeste quant à la réouverture du Musée Savoisien, qui implique un investissement important de tous les services supports de l'administration départementale.

Le service de Conservation départementale du patrimoine a mené à bien le remontage de l'exposition *Mines de montagne* présentée à la Grange batelière de l'Abbaye de Hautecombe pour l'été, tout en assurant la conception de l'exposition 2024 sur l'histoire et le patrimoine des frontières en Savoie, l'accompagnement technique et financier des structures du réseau des musées et maisons thématiques et le soutien aux projets du territoire dans les domaines des Monuments historiques et de l'archéologie.

Aux Archives départementales, la montée en compétences de l'équipe, avec deux transformations de postes, a permis la réouverture de l'espace d'accueil et d'orientation du public ainsi que le lancement d'un chantier d'envergure pour l'inventaire des archives judiciaires historiques de la période 1792-1958.

CONT - Crédits FDEC affectés à des opérations de sauvegarde du Patrimoine Rural Non Protégé (PRNP)

Période	Euros
fin2018	79 670 €
fin2019	130 130 €
fin2020	102 428 €
fin2021	212 273 €
fin2022	200 338 €



En 2022, les investissements des collectivités pour la sauvegarde du bâti d'intérêt patrimonial se sont maintenus à un niveau sensiblement égal à l'année précédente, avec toujours une large majorité d'opérations sur des édifices religieux (églises, chapelles) mais aussi des dossiers atypiques : les voies sardes de Saint-Christophe et Saint-Sulpice.



Une opération inédite : l'ouverture au public du Château Reinach, propriété départementale, pour les Journées européennes du patrimoine 2022

Crédits photos : Département de la Savoie / J.-F. Laurenceau et S. Carette

Direction du Développement Artistique et Culturel (DDAC)

Depuis janvier 2022, le Département est accompagné, au terme d'une procédure de marché public, par le bureau d'étude ENEIS by KPMG pour mener une concertation préalable au plan unique de développement artistique et culturel 2022/2028. Des groupes de travail thématiques et territoriaux, ainsi qu'une enquête en ligne à destination de l'ensemble des communes et intercommunalités, ont permis de :

- Co-construire un état des lieux et un diagnostic complets et territorialisés de l'offre culturelle et artistique du territoire ;
- Analyser l'impact du Département en matière de politique culturelle ;
- Connaître les besoins et les attentes de différents acteurs.

Parallèlement, dans un contexte de sortie de crise sanitaire, la Direction du développement artistique et culturel poursuit son soutien financier et technique à la création artistique, la diffusion culturelle, la transmission et les pratiques artistiques.



Enfin, le Département a renouvelé en 2022 la signature avec l'État – Ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Savoie Mont Blanc d'une convention cadre de partenariat pour une politique d'éducation artistique et culturelle concertée en Savoie. L'ambition de cette convention est de permettre un accès élargi aux arts et à la culture pour les enfants et les jeunes, et les publics les plus éloignés de l'offre culturelle via une mise en cohérence et une complémentarité des dispositifs des signataires, dans une logique territoriale et concertée.

Présentation d'une restitution du projet d'éducation artistique et culturelle « Couleur Maurienne » au salon du livre d'Hermillon, octobre 2021

Direction de la Lecture Publique (DLP)

Savoie-biblio, Direction de la Lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc, propose son appui aux communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale des Pays de Savoie pour la création et le fonctionnement de bibliothèques sur leurs territoires, ceci afin de structurer un véritable réseau de lecture publique de qualité, accessible à l'ensemble de la population.

Les centres de Chambéry, La Léchère et St-Jean-de-Maurienne proposent cette offre de services auprès de 175 communes et réseaux de bibliothèques en Savoie.

L'action de Savoie-biblio se décline au travers de plusieurs services :

- compléter les fonds documentaires des bibliothèques
- fournir des conseils aux élus et aux personnels pour la création et le développement de leurs équipements
- réaliser et prêter des expositions et supports d'animation aux bibliothèques
- gérer les subventions du Conseil Savoie Mont Blanc aux manifestations littéraires, aux actions concernant le lien social, à l'équipement et au développement des fonds des bibliothèques pour améliorer l'offre de lecture sur les territoires
- organiser ou soutenir des manifestations et des animations autour du livre et de la lecture
- former les personnels salariés et bénévoles, proposer une expertise technique et des animations
- contribuer au développement de la lecture comme vecteur de lien social auprès de tous les publics des Pays de Savoie, en accompagnant des actions à destination de la jeunesse, des personnes âgées, handicapées, incarcérées ...
- aider au développement de la culture numérique.

Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces actions, un Plan de développement de la lecture publique a été élaboré et mis en œuvre sur la période 2015-2022. En 2021-22, un nouveau plan 2022-2027 a été élaboré, voté le 29 juin 2022, et entrera en application dès le début de l'année 2023.

Savoie Biblio a également souhaité demander le label « Bibliothèque numérique de référence » auprès du Ministère de la Culture, label accordé en avril 2022. Ce label permettra de lancer des projets-phares innovants en lien avec 3 axes stratégiques :

- Offrir à l'ensemble des habitants un accès facilité à des ressources et outils numériques,
- Promouvoir le goût de la lecture, de la culture et de l'information auprès des publics éloignés et publics cibles des politiques départementales,
- Développer et soutenir la mise en œuvre de pratiques numériques professionnelles dans les bibliothèques des territoires.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



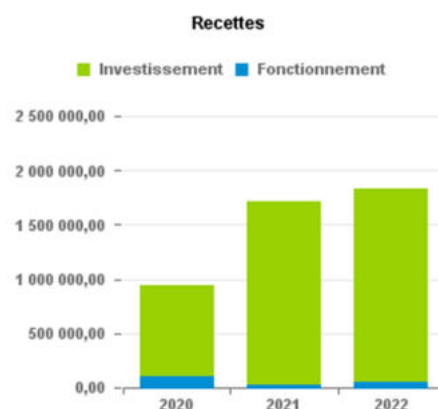
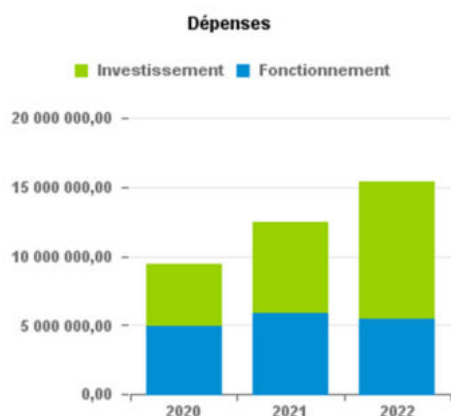
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2020 à 2022

Secteurs budgétaires et non budgétaires de la politique CULTURE

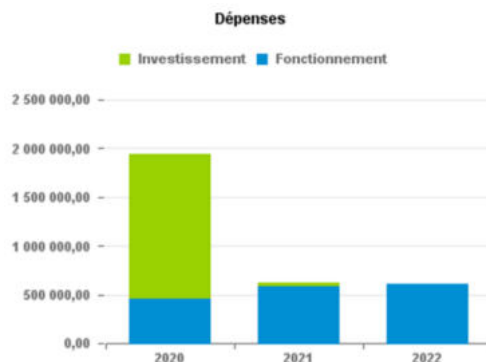
SECTEURS BUDGETAIRES
ARCHIVES ET MUSEES
AUTRES ACTIONS CULTURELLES
DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL
LECTURE ET MULTIMEDIA
PATRIMOINE CULTUREL

Dépenses	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 24 Février 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique						
ARCHIVES ET MUSEES	198 600,42	3 895 849,31	494 581,05	5 306 933,62	317 132,72	8 934 267,94
AUTRES ACTIONS CULTURELLES	394 866,87	0,00	480 331,21	0,00	446 261,28	5 996,40
DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL	2 966 656,71	7 253,69	3 584 366,27	121 672,18	3 364 072,52	3 386,11
LECTURE ET MULTIMEDIA	563 813,10	84 556,18	579 798,96	142 757,00	556 152,37	125 451,85
PATRIMOINE CULTUREL	814 918,15	485 907,98	717 467,34	1 048 806,07	807 643,15	803 253,16
Dépenses par section :	4 938 855,25	4 473 567,16	5 856 544,83	6 620 168,87	5 491 262,04	9 872 355,46
	total année : 9 412 422,41		total année : 12 476 713,70		total année : 15 363 617,50	

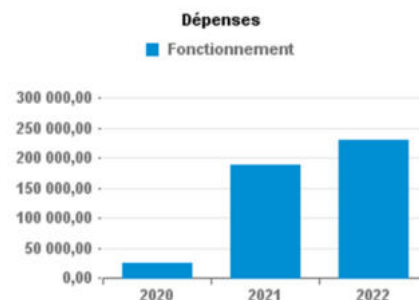
Recettes	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 24 Février 2023	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
Par politique						
ARCHIVES ET MUSEES	6 446,35	733 799,28	16 470,60	1 691 144,77	30 900,83	1 713 163,35
AUTRES ACTIONS CULTURELLES					270,00	
DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL	0,00		585,00		360,00	
LECTURE ET MULTIMEDIA	10 825,00		12 750,00		12 750,00	
PATRIMOINE CULTUREL	84 031,64	101 229,42	0,00	0,00	8 322,59	72 784,55
Dépenses par section :	101 302,99	835 028,70	29 805,60	1 691 144,77	52 603,42	1 785 947,90
	total année : 936 331,69		total année : 1 720 950,37		total année : 1 838 551,32	



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 21 Février 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSTD DAPM CDP Conserv patrim	3 000,00	46 289,23	1 245,45	44 310,77	0,00	25 000,00
PSTD DDAC Dévelop artistique	454 798,00	1 490 000,00	585 858,00	30 000,00	606 245,00	0,00
	457 798,00	1 536 289,23	587 103,45	74 310,77	606 245,00	25 000,00
	total année : 1 944 087,23		total année : 661 414,22		total année : 631 245	



Dépenses Estivales (sur politique)		CA 2020	CA 2021	CA 2022 données au : 24 Février
		Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement
PARC ADMINISTRATION GENERALE ET PATRIMOINE	Divers gestion Estivales en Sa	25 002,00	187 441,54	228 205,17
Dépenses par section :		25 002,00	187 441,54	228 205,17



👤 Moyens humains par secteurs en 2020-2021-2022 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2020	2021	2022
C U L T U R E	ARCHIVES ET MUSEES	PSTD	DAPM	45,14	44,31	45,32
		PRMD	DBMG	1,8	2,5	2,94
	Sous-total du secteur			46,94	46,81	48,26
	DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL	PSTD	DDAC	10,6	10,26	10,98
	Sous-total du secteur			10,6	10,26	10,98
	LECTURE ET MULTIMEDIA	PSTD	DLPSB	22,31	23,08	20,99
	Sous-total du secteur			22,31	23,08	20,99
	PATRIMOINE CULTUREL	PSTD	DAPM	12,27	11,63	12,3
Sous-total du secteur			12,27	11,63	12,3	
TOTAL tous effectifs pour la politique				92,12	91,78	92,53

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



Le niveau d'engagement du Département en faveur de la sauvegarde du patrimoine historique est élevé, au-delà de fluctuations conjoncturelles. Cet investissement rend possible l'accompagnement des aides de l'Etat en faveur des monuments historiques protégés, avec une constance qui permet de rester dans la dynamique nécessaire à la sauvegarde de ce patrimoine. Les fluctuations annuelles des dépenses et recettes d'investissement dans le domaine des musées correspondent aux acquisitions réalisées pour le parcours permanent du futur Musée Savoisien, acquisitions subventionnées par l'Etat et la Région. On notera également d'importantes recettes d'investissement sur le budget des bâtiments et moyens généraux qui correspondent aux subventions de l'Etat et de la Région pour la rénovation du Musée Savoisien. En ce qui concerne les moyens humains, il est essentiel de conserver et/ou de renforcer les compétences scientifiques et techniques des équipes, garantes d'une production de qualité (inventaire, recherche, sauvegarde), qui est le socle des projets de mise en valeur du patrimoine.



*Statue du Colerin, découverte en 2003, datée en 2022 par dendrochronologie des I^{er}-II^e siècles après JC, suite à l'étude menée par la Conservation du patrimoine avec le laboratoire Arc-Nucléart
Crédits : Département de la Savoie, Cl. Bérelle et J. Durand*



*Les vestiges du couvent franciscain de La Chambre, dont une étude architecturale a été produite dans le cadre du projet européen PITEM Pace, piloté par la Conservation du patrimoine
Crédits : L. D'Agostino et E. Chauvin-Desfleurs*

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



Deux nouveaux postes ont été créés au sein de Savoie Biblio : une chargée des publics jeunes – collégiens, afin de déployer un portail numérique et un évènement dédiés et une chargée des publics spécifiques en lien avec la politique sociale. De plus, pour renforcer le volet communication, une unité communication a été créée, un responsable recruté et une petite mascotte illustratrice de concepts, *Pirouette*, a vu le jour.

25 agents de la direction ont aussi été formés aux méthodes d'animation basées sur l'intelligence collective, formant désormais le Groupe d'Intervention à la Demande (GID). Il a permis par exemple en 2022 d'animer des groupes de réflexion pour l'élaboration du nouveau schéma départemental de la lecture publique, mais aussi des ateliers auprès d'élus, comme avec Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard pour partager leur vision du développement du Rézo Lire dans les 3 ans.

Enfin, afin de faciliter les recherches et les échanges de fichiers à l'échelle bi-départementale, l'intégralité des documents a été migrée dans la solution de partage documentaire de type Cloud MS365 en lien avec la DSI qui a apporté ses compétences techniques.

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...)



Le Département continue à affirmer son soutien aux acteurs culturels, avec une légère augmentation du budget alloué à la culture. L'aide aux équipes artistiques, dont l'activité a repris fortement après la période COVID 2020/2021, a été renforcée, ainsi que l'aide à la diffusion.

Suite aux divers mouvements de personnels, un premier travail de réaffectation des missions a été réalisé. Il sera poursuivi à l'aune des prochains départs à la retraite et du futur plan unique de développement artistique et culturel.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques culturelles	1.1. Favoriser l'implication la plus large possible de la population	1.1.1. Augmenter et diversifier le public des Etablissements d'Enseignement Artistique (EEA) par la mise en place de la Réforme pédagogique (développement de parcours dans et hors les murs)
		1.1.2. Renforcer les dispositifs d'éducation artistique et culturelle à l'attention de deux publics prioritaires : scolaires et "empêchés"
		1.1.3. Proposer une offre d'action culturelle et de diffusion portée directement par le Département afin de développer les publics
		1.1.4. Inciter les acteurs de la diffusion à élargir leur public
		1.1.5. Favoriser l'ouverture aux disciplines moins représentées au sein des dispositifs de la Direction du Développement Artistique et Culturel (DDAC)
	1.2. Dynamiser les ressources artistiques et culturelles	1.2.1. Proposer une offre de formation adaptée aux besoins des acteurs culturels ressources
		1.2.2. Cibler chaque année le soutien du Département sur une trentaine de compagnies artistiques
		1.2.3. Maintenir l'aide à la diffusion des artistes professionnels
	1.3. Renforcer la transversalité de la politique culturelle avec les autres politiques départementales	1.3.1. Poursuivre et développer la communication et l'information à destination des autres services du Département
		1.3.2. Maintenir le nombre d'actions transversales avec les autres politiques départementales
	1.4. Sauvegarder et valoriser le patrimoine historique de la Savoie	1.4.1. Développer la fréquentation du patrimoine.
		1.4.2. Favoriser l'accès aux archives
		1.4.3. Préserver et enrichir les collections historiques du Conseil Départemental et de ses partenaires
	1.5. Structurer un réseau de lecture publique de qualité, accessible à l'ensemble de la population	1.5.1. Structurer un réseau de lecture publique à l'ère de l'intercommunalité
		1.5.2. Affirmer le rôle essentiel de la lecture publique au service du lien social
1.5.3. Adapter les services aux besoins des partenaires et aux pratiques des usagers		

Objectif politique 1. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques culturelles

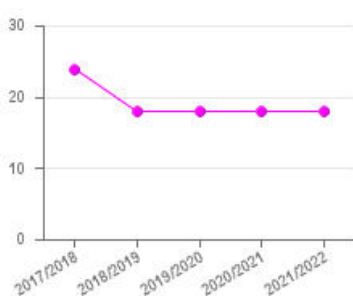
Objectif stratégique 1.1. Favoriser l'implication la plus large possible de la population

Objectif opérationnel 1.1.1. Augmenter et diversifier le public des Etablissements d'Enseignement Artistique (EEA) par la mise en place de la Réforme pédagogique (développement de parcours dans et hors les murs)

La mise en place de la réforme pédagogique a incité les EEA à placer la pratique collective au cœur de l'enseignement et à mutualiser leurs compétences et leurs projets. Elle contribue à proposer une offre diversifiée sur les territoires et à toucher un plus large public. La hausse des interventions en milieu scolaire reflète par ailleurs une bonne intégration des EEA à leur territoire.

1.1.1.1 ACT - Nombre d'Etablissements d'Enseignements Artistiques (EEA) subventionnés et accompagnés

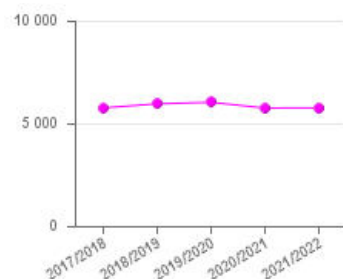
Période	Nombre
2017/2018	24
2018/2019	18
2019/2020	18
2020/2021	18
2021/2022	18



Le Département anime un réseau de 18 EEA et leurs antennes répartis sur l'ensemble du territoire. Ce nombre reste stable depuis 3 ans, après un mouvement de mutualisations ayant permis de consolider le réseau.

1.1.1.1 PERF - Nombre d'enfants inscrits dans les Etablissements d'Enseignements Artistiques (EEA) de Savoie

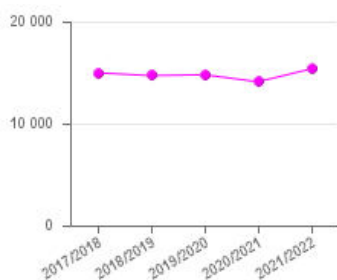
Période	Nombre
2017/2018	5 787
2018/2019	5 986
2019/2020	6 064
2020/2021	5 788
2021/2022	5 790



Le nombre de mineurs inscrits dans les EEA est stable malgré les incertitudes liées au contexte sanitaire à la rentrée 2021. Une des hypothèses est que les abandons dus aux périodes de confinement des deux années précédentes ont été compensés par une très bonne fréquentation des nouveaux inscrits sur les activités d'éveil et de découverte.

1.1.1.2 PERF - Nombre d'enfants scolarisés concernés par l'intervention d'une école de musique en milieu scolaire

Période	Nombre
2017/2018	15 047
2018/2019	14 772
2019/2020	14 859
2020/2021	14 172
2021/2022	15 438



Après une légère baisse liée au contexte sanitaire l'an dernier, le nombre d'élèves touchés par une intervention d'un EEA est reparti à la hausse, avec un niveau supérieur à 2017/2018. Cela peut s'expliquer en partie par le report de certains projets mais aussi par une forte demande des établissements scolaires.

Le Département incite également les EEA à développer des projets en direction du public scolaire, via l'enveloppe financière dédiée aux projets artistiques. En 2021/2022, l'Atelier des Arts a porté un projet associant des artistes, des enseignants et des musiciens intervenant en milieu scolaire pour permettre aux enfants du territoire de participer à un concert adapté à leur âge. Ce projet a touché 950 personnes dont 550 scolaires.

Objectif opérationnel 1.1.2. Renforcer les dispositifs d'éducation artistique et culturelle à l'attention de deux publics prioritaires : scolaires et "empêchés"

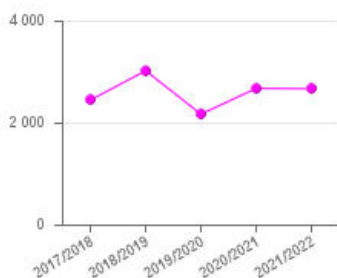
L'éducation artistique et culturelle concerne tous les publics, avec un accent porté sur les jeunes et les personnes éloignées de l'offre culturelle : personnes en situation de handicap, petite enfance, personnes âgées...

Si le Département pilote le dispositif *Artistes au collège*, il a confié la gestion d'autres dispositifs d'éducation artistique et culturelle à ses partenaires, comme *Collège au cinéma* ou *Élèves au concert*. Il organise également l'accueil de scolaires lors de chantiers-spectacles au Centre artistique départemental.

Pour les publics éloignés de l'offre culturelle, la Direction mise sur les partenariats entre les acteurs culturels, médico-sociaux, éducatifs, de l'animation socioculturelle et les collectivités locales d'un même bassin de vie pour développer des projets favorisant le brassage des populations. La Direction s'appuie sur 3 outils : les comités d'actions culturelles, les Conventions Territoriales d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC), le Projet local d'éducation artistique et culturelle (PLEAC) chambérien.

1.1.2.1 PERF - Nombre d'élèves concernés par le dispositif Artistes au collège

Période	Nombre
2017/2018	2 454
2018/2019	3 032
2019/2020	2 179
2020/2021	2 684
2021/2022	2 676



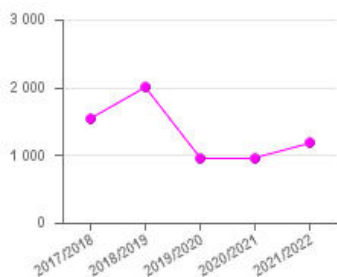
En 2021/2022, le dispositif Artistes au collège a concerné 2676 collégiens, soit 103 classes réparties dans 22 collèges. Le dispositif est bien repéré par les Principaux de collège et apprécié pour sa valeur ajoutée aux disciplines traditionnelles d'enseignement.

Au-delà de ces élèves qui entrent dans la pratique d'une discipline, le dispositif permet de sensibiliser 40% des collégiens savoyards à travers des temps forts, spectacles ou encore des rencontres avec des artistes au sein de leur établissement.

Le budget est en augmentation pour le Département avec l'entrée des territoires d'Arlysière et de Tarentaise dans le dispositif.

1.1.2.2 PERF - Nombre de publics sociaux concernés par une intervention culturelle via le réseau des établissements d'enseignements artistiques

Période	Nombre
2017/2018	1 551
2018/2019	2 012
2019/2020	970
2020/2021	970
2021/2022	1 185



La crise sanitaire a fortement impacté la fréquentation des publics sociaux à la baisse. Cependant, en 2021/2022, malgré la persistance de restrictions pour l'intervention des établissements d'enseignements artistiques dans certains lieux, on constate une reprise, en lien notamment avec le dynamisme des 14 comités d'actions culturelles actifs (4 sont en cours de construction). Ces comités regroupent des opérateurs culturels, éducatifs, sanitaires, sociaux et médico-sociaux sur un même bassin de vie pour développer chaque année des projets culturels communs favorisant la rencontre avec l'art.

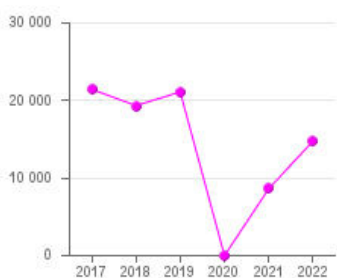
Objectif opérationnel

1.1.3. Proposer une offre d'action culturelle et de diffusion portée directement par le Département afin de développer les publics

La Direction du développement artistique et culturel développe des actions culturelles qui s'inscrivent en complémentarité de l'offre culturelle locale et contribuent à faciliter l'accès de tous les publics aux arts. En plus des Estivales en Savoie et des expositions itinérantes, la direction développe des actions culturelles au Centre artistique départemental et en transversalité avec d'autres services du Département.

1.1.3.1 PERF - Nombre d'entrées aux Estivales

Période	Visiteurs
2017	21 451
2018	19 353
2019	21 111
2020	0
2021	8 633
2022	14 775



2022 a signé le retour à une édition au format habituel, sans réservation, ni billetterie. Si la première semaine du festival a été marquée par l'annulation du concert d'ouverture et une météo capricieuse, avec une incidence directe sur la jauge ; la fin de l'édition s'est heureusement déroulée sous une météo clémente.

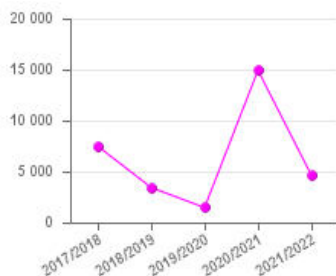
Fatoumata Diawara, Ben Mazué, Kimberose et Cock Robin ont été largement plébiscités par le public, avec une fréquentation dépassant les 2000 spectateurs.

Les trois préludes artistiques proposés en amont des soirées des 28, 30 juin et 5 juillet ont attiré de nombreux curieux en centre-ville de Chambéry (non comptabilisés dans les statistiques).

La soirée spéciale famille expérimentée le 5 juillet, avec des propositions ciblées et un horaire adapté, a contribué à rajeunir le public.

1.1.3.2 PERF - Nombre de publics touchés par l'offre d'expositions itinérantes portées par la DDAC

Période	Nombre
2017/2018	7 567
2018/2019	3 510
2019/2020	1 535
2020/2021	15 000
2021/2022	4 703



Le chiffre est en baisse, par rapport à une année 2020/2021 exceptionnelle en raison de l'accueil d'une des expositions dans un lieu touristique du département, qui a fourni sa fréquentation globale de l'été comme bilan. Le chiffre 2021/2022 correspond davantage à un retour à la normalité, avec une baisse néanmoins par rapport aux années de référence. Cela est lié à la reprise post-covid et au manque de moyens humains pour faire vivre ce dispositif. Des démarches sont en cours auprès de la Fédération des Œuvres Laïques pour leur confier la gestion du prêt des expositions.

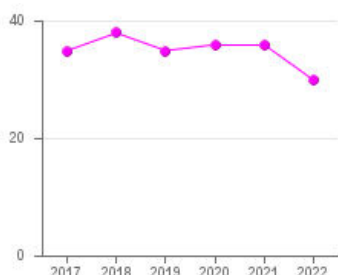
Objectif opérationnel

1.1.4. Inciter les acteurs de la diffusion à élargir leur public

L'activité de diffusion reste impactée par la crise sanitaire, avec un changement de comportement des spectateurs, plus volatiles et moins enclins à s'engager longtemps à l'avance sur des réservations.

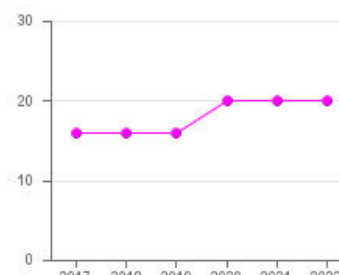
1.1.4.1 ACT - Nombre de festivals subventionnés

Période	Nombre
2017	35
2018	38
2019	35
2020	36
2021	36
2022	30



1.1.4.2 ACT - Nombre de lieux de programmation de spectacles vivants subventionnés

Période	Nombre
2017	16
2018	16
2019	16
2020	20
2021	20
2022	20

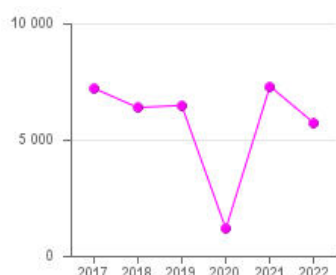


Le Département soutient 10 festivals labellisés et 20 festivals dans le cadre des CTS. L'activité de diffusion est encore fortement impactée par la crise sanitaire. Quelques festivals se sont arrêtés et certains sont en biennale, ce qui explique la légère baisse par rapport à l'année précédente.

Le nombre de lieux de programmation de spectacles vivants subventionnés est stable. Une dynamique de réseau a été relancée à l'automne 2021 par la DDAC.

1.1.4.3 PERF - Nombre de publics Savoie en scène

Période	Nombre
2017	7 248
2018	6 414
2019	6 500
2020	1 199
2021	7 326
2022	5 738



68 représentations ont permis de toucher 5 738 spectateurs. Après avoir été fortement impacté par la crise sanitaire, le dispositif a bien repris en 2022 sans pour autant retrouver les niveaux de références en termes de nombre de spectateurs.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1



« Favoriser l'implication la plus large possible de la population »

Si, en 2021/2022, des signes de reprise sont constatés pour les activités d'enseignement artistique et d'éducation artistique et culturelle qui stabilisent, voire augmentent leur publics, le bilan est plus mitigé pour les activités de diffusion qui peinent à retrouver leur fréquentation d'avant la crise sanitaire.

Objectif politique 1. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques culturelles

Objectif stratégique 1.2. Dynamiser les ressources artistiques et culturelles

Objectif opérationnel 1.2.1. Proposer une offre de formation adaptée aux besoins des acteurs culturels ressources

Le développement d'une offre de formations portée par le Département permet de donner aux professionnels :

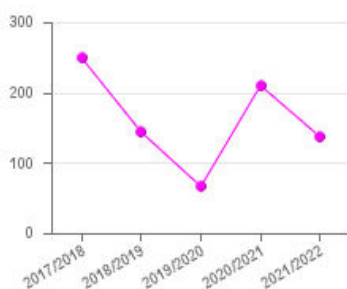
- des outils pour leur permettre de travailler dans les meilleures conditions en lien avec leurs publics cibles : enfants 0-3 ans, élèves des EEA, lecteurs, touristes, habitants...
- des techniques pour nourrir leur propre pratique et progresser dans leur art,
- des temps de rencontres et de création de réseaux entre pairs.

Plusieurs types de formations sont proposés : administratives (ex : Maîtriser les bases du droit d'auteur dans le spectacle vivant), techniques (ex : MuseScore - Édition de partitions) et artistiques (ex : L'art de la zoomorphie au service du texte et du jeu de l'acteur) pour accompagner les professionnels et amateurs dans le développement de leurs compétences. Le plan de formation est élaboré en lien avec ses partenaires locaux et d'autres services du Département (ex : Savoie-Biblio pour le stage musical "Pages sonores...").

Un travail de veille permet d'être vigilant à ne pas se substituer à des propositions de formations CNFPT déjà existantes.

1.2.1.1 ACT - Volume horaire des formations proposées aux artistes

Période	Nombre
2017/2018	250
2018/2019	144,5
2019/2020	67,5
2020/2021	211
2021/2022	138

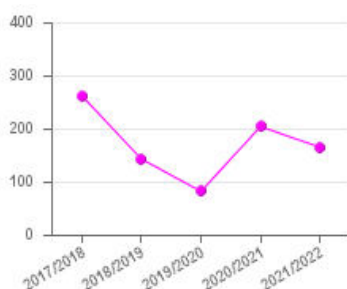


Sur l'année 2021/2022, 9 stages ont été proposés, pour un total de 138 heures de formation.

La baisse du volume horaire des formations et du nombre de stagiaires (voir indicateur ci-dessous) en 2021/2022 s'explique par le report de 3 formations en 2020-2021, qui avaient fait gonfler les statistiques 2020-2021.

1.2.1.1 PERF - Nombre d'acteurs inscrits toutes formations confondues

Période	Nombre
2017/2018	263
2018/2019	144
2019/2020	83
2020/2021	205
2021/2022	166



Avec un total de 166 stagiaires, la majorité des formations affichent complet. La formation « Education artistique et culturelle : faire culture commune », organisée en lien avec le Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle (PLEAC) de Chambéry a fédéré un large public autour des fondamentaux et des enjeux de l'éducation artistique et culturelle.

Les profils sont : des artistes, des professeurs des établissements d'enseignement artistique, des professionnels de la petite enfance, du handicap, des bibliothécaires et des guides conférenciers.

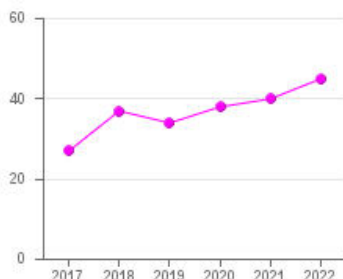
Objectif opérationnel

1.2.2. Cibler chaque année le soutien du Département sur une trentaine de compagnies artistiques

De nouvelles compagnies s'installent en Savoie avec des propositions artistiques de qualité. Leur travail mérite d'être soutenu, ce qui fait évoluer cet objectif. Le plan unique de développement artistique et culturel pour 2023 viendra proposer un objectif plus pertinent.

1.2.2.1 ACT - Nombre de créations subventionnées et accompagnées

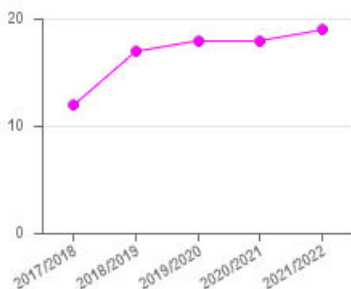
Période	Nombre
2017	27
2018	37
2019	34
2020	38
2021	40
2022	45



45 compagnies ont été aidées en 2022 (sur 47 demandes) Le budget a été augmenté dans le but de pouvoir accompagner la jeune création. 13 équipes artistiques "émergentes" ont ainsi été aidées.

1.2.2.1 PERF - Nombre d'équipes artistiques accueillies au Centre Artistique Départemental (CAD)

Période	Nombre
2017/2018	12
2018/2019	17
2019/2020	18
2020/2021	18
2021/2022	19



19 équipes artistiques sont venues en temps de travail au centre artistique départemental. Différents types d'accueils sont proposés aux équipes artistiques, de l'accueil studio à la résidence technique.

Objectif opérationnel

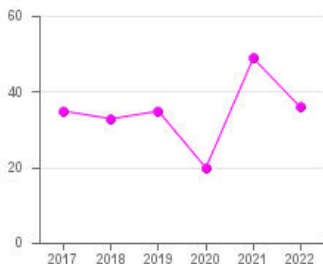
1.2.3. Maintenir l'aide à la diffusion des artistes professionnels

Le budget a été dépensé avant la fin de l'exercice, sans pouvoir aider les spectacles de fin d'année. Il y a plusieurs explications à ce phénomène. D'une part des aménagements liés à la crise sanitaire ont été proposés : doublement du plafond du nombre d'aides par an par organisateurs, de 2 à 4, sélection de spectacles plus « tous terrain ». D'autre part le dispositif cumule des bénéficiaires plus ou moins habitués à des nouveaux venus qui en entendent parler par bouche à oreille ou via les équipes artistiques, si bien qu'il y a de plus en plus de demandes.

Outre cette aide ciblée, les équipes artistiques sont également diffusées par les programmateurs réguliers (saisons culturelles, festivals) en Savoie et au-delà.

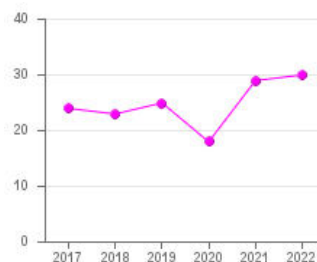
1.2.3.1 ACT - Savoie en scènes : nombre de programmateurs aidés

Période	Nombre
2017	35
2018	33
2019	35
2020	20
2021	49
2022	36



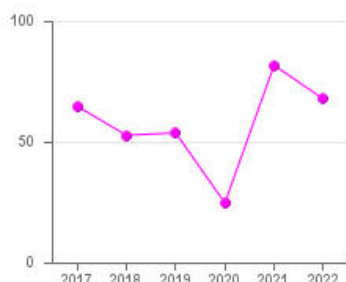
1.2.3.1 PERF - Nombre de compagnies bénéficiaires de Savoie en scènes

Période	Nombre
2017	24
2018	23
2019	25
2020	18
2021	29
2022	30



1.2.3.2 PERF - Nombre de représentations en Savoie dans le cadre de Savoie en Scènes

Période	Nombre
2017	65
2018	53
2019	54
2020	25
2021	82
2022	68



Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



« *Dynamiser les ressources artistiques et culturelles* »

Le Département soutient financièrement et techniquement la production et la diffusion des équipes artistiques, avec un accent particulier sur l'émergence. Ce vivier artistique contribue à nourrir l'action culturelle sur les territoires.

Pour la première fois en 2022, le dispositif *Savoie en scènes* a été victime de son succès. L'ensemble du budget a été utilisé dès juillet 2022 pour aider 61 représentations dans le département.

Objectif politique

1. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques culturelles

Objectif stratégique

1.3. Renforcer la transversalité de la politique culturelle avec les autres politiques départementales

Objectif opérationnel

1.3.1. Poursuivre et développer la communication et l'information à destination des autres services du Département

La Direction du développement artistique et culturel (DDAC) développe la communication et l'information à destination des autres services du Département en mettant l'accent sur :

- les projets transversaux : la publication de 5 vidéos pour faire découvrir et partager le répertoire dansé des Pays de Savoie a été l'occasion de revenir sur 7 ans de partenariat entre le Musée savoisien et la DDAC dans le magazine interne. Le projet *Corps à quoi rêves-tu*, porté conjointement avec l'équipe de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), a également fait l'objet d'un retour d'expérience.
- son offre de services : des articles sont publiés sur l'intranet et dans le magazine interne pour mettre en avant les ressources proposées aux autres directions pour mener des actions culturelles : prêt d'expositions itinérantes d'arts plastiques, mise à disposition du Centre artistique départemental, communication sur le site web culture.savoie.fr, la boîte à outils des acteurs culturels, etc.

Le but est de faire connaître les projets et dispositifs, partager des expériences, mettre en lien les services avec les acteurs culturels du territoire.

Objectif opérationnel

1.3.2. Maintenir le nombre d'actions transversales avec les autres politiques départementales

Des projets culturels transversaux sont menés avec les autres services du Département. La Direction du développement artistique et culturel (DDAC) privilégie l'accompagnement dans son mode d'intervention. Cela passe par la mise en réseau avec des acteurs culturels et artistiques ressources, mais également par la co-formation sur des aspects administratifs, juridiques / droits d'auteurs.

En 2021, la Conservation départementale du patrimoine a pris attache avec la Direction du développement artistique et culturel pour proposer au réseau des musées et maisons thématiques une liste de concerts, spectacles, déambulations... à programmer pour animer le lieu, avec une participation financière du Département.

La Direction du Développement Artistique et Culturel et la Direction des Archives, du Patrimoine et des Musées continuent leur collaboration pour proposer et encourager une programmation patrimoniale et culturelle de qualité à la Sainte-Chapelle et à l'Abbaye de Hautecombe. A l'occasion des journées européennes du patrimoine 2022, un concert insolite a été organisé par l'Ensemble 20.21 et un spectacle *Du vent dans les nuages* par la Cie Oleïa. Le dispositif de bancs mis en résonance par l'artiste savoyard Damien TRAVERSAZ a été reconduit. Les actions culturelles à la Sainte-Chapelle sont en revanche temporairement suspendues, en raison de travaux de réfection du bâtiment.



Stage de danse « En revenant des montagnes » au Centre artistique départemental, Montmélián

Depuis 2014, la DDAC et le musée Savoisien s'attachent à faire vivre et connaître le répertoire musical et dansé des Pays de Savoie. Parmi les multiples actions menées, des stages ont notamment été organisés entre 2019 et 2021 pour favoriser la découverte et l'appropriation de danses représentatives du répertoire local. Animés par Geneviève Chuzel, formatrice en danses traditionnelles au conservatoire de Bourgoin-Jallieu, et les musiciens de Mustradem, ces stages ont abouti à la publication en 2022 de cinq vidéos pour s'initier aux danses des Pays de Savoie, mettre en valeur leur histoire et les transmettre au plus large public.

Le partenariat étroit avec Savoie-Biblio se poursuit dans le cadre de « Premières pages » et « Bib en scènes ».

La DDAC a sollicité le Service Jeunesse pour mener une action à destination des structures jeunesse dans le cadre des Estivales en Savoie. Une invitation a été lancée au réseau pour faire participer leurs publics à la soirée de danse hip-hop organisée le 28 juin 2022. Deux structures ont répondu présent : le Service Jeunesse et la Sauvegarde de l'enfance, pour un total de 50 participants.

Estivales en Savoie 2022 : Démonstration et initiation à la danse hip hop sur la place du château avec l'association de culture urbaine Posse 33, en préambule au spectacle de la Cie Hafid Sour.



Enfin, les actions avec le Pôle Social du Département se multiplient : des Maisons sociales du Département ou encore le Foyer départemental de l'enfance s'impliquent dans des comités d'actions culturelles sur les territoires. Un groupe de travail co-animé par la DDAC s'attache depuis 2019 à créer une dynamique départementale autour de l'éveil culturel et artistique de 0 à 6 ans.



Depuis 2 ans, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et le Département de la Savoie s'associent pour un projet mêlant art et handicap, avec la complicité de la plasticienne Maria Landgraf.

En mars 2021, l'artiste a lancé un appel à participation auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique pour créer une œuvre d'art collective témoignant de leur expérience. Cette œuvre itinérante voyagera en Savoie pour sensibiliser au handicap.

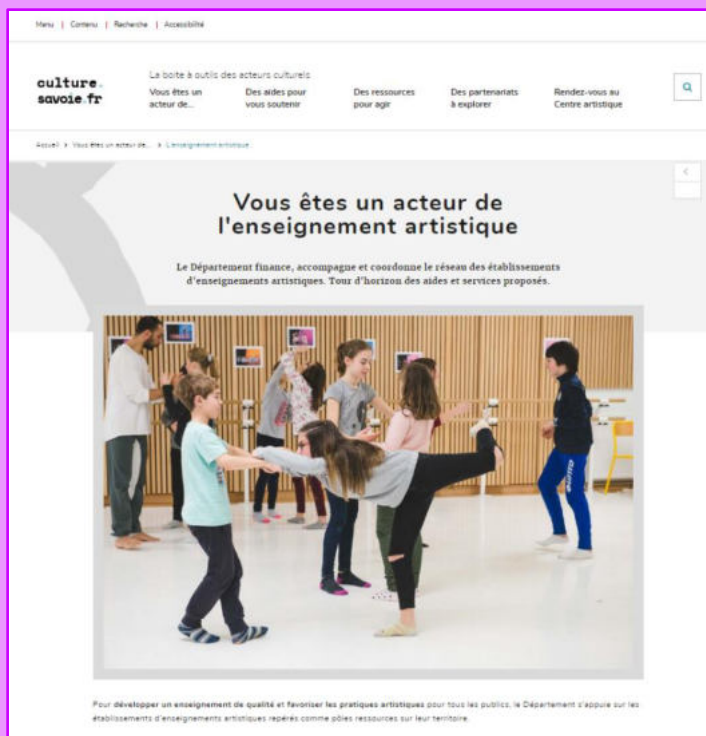
Une trentaine de volontaires se sont impliqués dans le projet, soit à titre individuel, soit via leur structure d'accueil.

D'octobre 2021 à septembre 2022, Maria Landgraf a animé trois cycles d'ateliers, collectifs ou individuels. Les participants ont noué connaissance avec l'artiste, ils ont expérimenté différentes formes artistiques et découvert des expositions proposées par la Cité des Arts.

Pour son dernier cycle d'atelier, l'artiste s'est installée en résidence au cœur même de la MDPH, sur un lieu de passage, pour finaliser avec chaque participant leur réalisation individuelle et travailler sur l'œuvre collective.

Temps fort autour du projet « Corps à quoi rêves-tu » au Centre artistique départemental, Montmélián

FOCUS SUR ...



LE SITE WEB CULTUREL DU DEPARTEMENT : LA BOITE A OUTILS DES ACTEURS CULTURELS

Nouveau look, nouvelle interface, nouveaux contenus ... La Direction du développement artistique et culturel a entièrement refondu le site web culture.savoie.fr. Elle propose aux professionnels du spectacle vivant un point d'accès unique à toutes les aides et ressources pratiques pour développer leurs projets artistiques. Elle s'attache aussi à identifier des pistes de partenariats sur les territoires pour mettre en réseau les acteurs culturels.

<https://culture.savoie.fr>

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.



« Renforcer la transversalité de la politique culturelle avec les autres politiques départementales »

La transversalité s'incarne au quotidien par des échanges et des conseils entre services, la participation à la réflexion sur les enjeux des autres politiques, la construction de projets communs. Elle contribue à l'implication la plus large possible de la population.

Objectif politique 1. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques culturelles

Objectif stratégique 1.4. Sauvegarder et valoriser le patrimoine historique de la Savoie

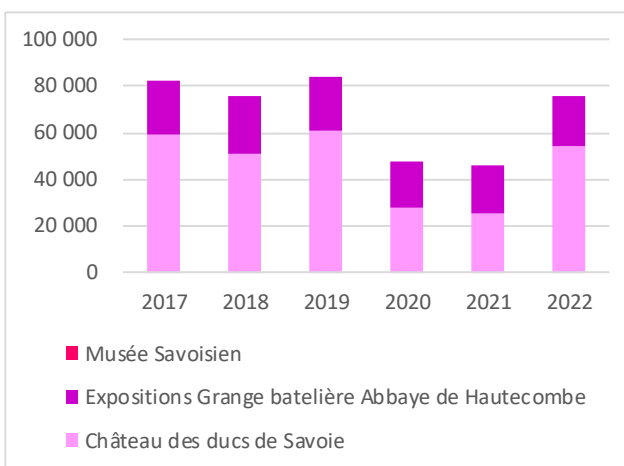
Objectif opérationnel 1.4.1. Développer la fréquentation du patrimoine.

L'action du Département pour le développement de la fréquentation du patrimoine se déploie sur plusieurs axes :

- l'inventaire et la restauration du patrimoine, pour le faire connaître et accroître son attractivité,
- l'animation des sites majeurs que constituent le Château des ducs de Savoie et l'abbaye de Hautecombe,
- le soutien financier aux projets scolaires impliquant des lieux patrimoniaux et de découverte,
- la diffusion numérique, particulièrement via le site Internet des Archives départementales, qui génère une fréquentation très élevée.

1.4.1.1 PERF - Fréquentation des sites : Château des ducs de Savoie, expositions Grange batelière Abbaye de Hautecombe, Musée Savoisien

Période	Château des ducs de Savoie	Expositions Grange batelière	Musée Savoisien
2017	59 006	23 055	0
2018	50 628	24 995	0
2019	60 990	22 624	0
2020	27 600	19 832	0
2021	25 336	20 805	0
2022	53 852	21 538	0



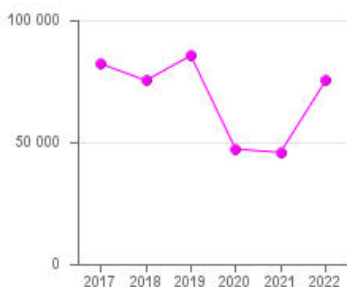
L'exposition *Mines de montagnes* présentée à la Grange batelière de l'abbaye d'Hautecombe a connu sa meilleure fréquentation pour cette dernière édition et le nombre de visiteurs du Château remonte au niveau des meilleures années antérieures à la crise sanitaire.



Journées européennes du patrimoine 2022 au Château des ducs de Savoie
 Crédits : Conservation du patrimoine, Ph. Raffaelli

1.4.1.1 PERF - Fréquentation totale des sites patrimoniaux gérés par le Département

Période	Visiteurs
2017	82 371
2018	75 623
2019	85 789
2020	47 432
2021	46 141
2022	75 390

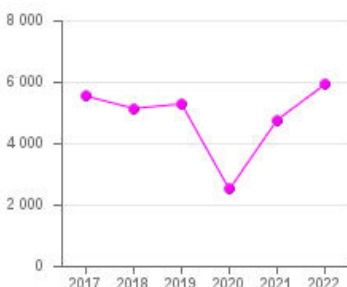


Un beau retour du public en 2022, avec une fréquentation qui se hisse au niveau des meilleures années, malgré un contexte défavorable pour le Château, du fait de l'effondrement devant la tour demi-ronde et des travaux dans la Sainte Chapelle.

Les apprentis archéologues en visite au Musée d'Archéologie et de Préhistoire de Val Cenis Sollières
 Crédits D. Cuvelier et D. Rault

1.4.1.2 PERF - Efficacité du dispositif Itinéraires historiques - nombre d'élèves concernés par le dispositif par rapport à la population scolaire 6-14 ans du département

Période	Nombre
2017	5 556
2018	5 154
2019	5 300
2020	2 515
2021	4 779
2022	5 934



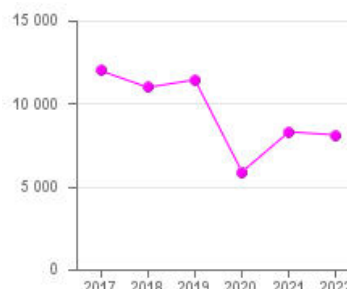
Avec 282 classes bénéficiaires, le dispositif continue sa remontée, avec une participation très majoritaire des écoles primaires.

Objectif opérationnel 1.4.2. Favoriser l'accès aux archives

Si la fréquentation physique de la salle de lecture reste inférieure aux années précédant la pandémie, la fréquentation du site Internet se maintient à un très haut niveau, affirmant le rôle majeur de cet outil pour les recherches des usagers, tant universitaires qu'amateurs.

1.4.2.1 PERF - Fréquentation de la salle de lecture des Archives départementales

Période	Visiteurs
2017	12 021
2018	11 020
2019	11 472
2020	5 925
2021	8 333
2022	8 153

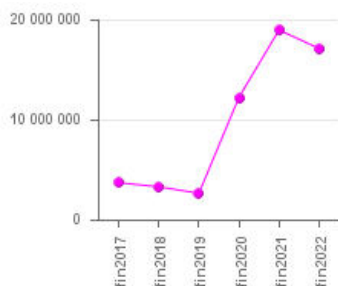


Le nombre de visiteurs et le nombre de documents communiqués se maintiennent, toujours sans revenir au niveau des années précédant la pandémie. Ce phénomène est compensé par une augmentation continue des demandes par correspondance (courrier postal ou électronique), qui dépassent maintenant les 2500 dossiers annuels (contre environ 1200 avant la pandémie).

Le sceau et le monogramme du roi Rodolphe III de Bourgogne, apposé sur le document le plus ancien des Archives départementales, de l'année 996
 Archives départementales de la Savoie, SA 176

1.4.2.2 PERF - Nombre de visites sur le site Internet des Archives départementales

Période	Visiteurs
fin2017	3 765 586
fin2018	3 348 425
fin2019	2 704 472
fin2020	12 292 747
fin2021	19 025 875
fin2022	17 180 239



Bien qu'à un niveau de fréquentation très élevé, avec plus de 17 millions de pages ou d'images consultées en 2022, le [site Internet des Archives départementales](https://patrimoine.savoie.fr/web/dsp_6165/accueil)¹ reste moins consulté que les sites des autres Archives départementales, situation due à une ergonomie insuffisante et un outil de recherche trop complexe.

Objectif opérationnel

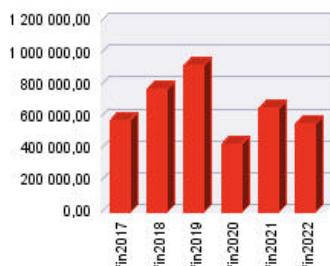
1.4.3. Préserver et enrichir les collections historiques du Conseil Départemental et de ses partenaires

Les indicateurs retenus visent :

- d'une part le taux d'intervention du Département sur le patrimoine, interventions financières sur le patrimoine immobilier et mobilier, tant protégé au titre des Monuments historiques que non protégé (PRNP), et interventions techniques auprès des producteurs d'archives historiques, tant privés que publics,
- d'autre part, le chantier des collections du Musée Savoisien, qui consiste à traiter, protéger, conditionner, décrire, enregistrer et photographier chacun des plus de 100 000 objets conservés.

1.4.3.1 ACT - Montant des dépenses (Monuments historiques) y compris CTS

Période	Euros
fin2017	572 431
fin2018	766 648
fin2019	917 593
fin2020	423 121
fin2021	645 730
fin2022	552 169



La forte politique patrimoniale du Département, qui lie sa participation financière à celle de l'Etat, permet de maintenir la restauration de monuments historiques en Savoie à un haut niveau. Alors que le département compte 203 édifices protégés au titre des monuments historiques, soit 4,3 % du parc régional, la participation financière de l'Etat dévolue à la Savoie est bien supérieure en valeur relative.

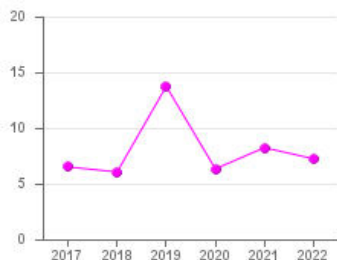


La ferme de Villarivon, aux Chapelles, inscrite aux Monuments Historiques, dont la restauration est soutenue par le Département
Crédits : B. Berthier

¹ https://patrimoine.savoie.fr/web/dsp_6165/accueil

1.4.3.1 PERF - Avancée du chantier des collections (récèlement et reconditionnement des collections du Musée Savoisien)

Période	Taux
2017	6,57
2018	6,12
2019	13,8
2020	6,4
2021	8,3
2022	7,3



Le Musée Savoisien a largement dépassé l'objectif initial de 70 000 objets des collections à inventorier, nettoyer, photographier et reconditionner. Le nombre d'objets est désormais estimé à plus de 100 000. 7352 fiches d'inventaire ont été créées pendant l'année, soit un nombre supérieur à l'année 2021.

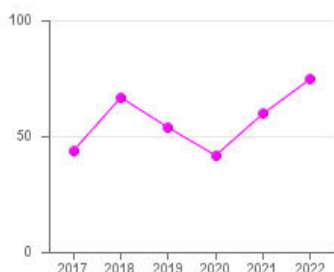


Récèlement des collections archéologiques du Musée Savoisien déposées au Musée de Chanaz

Musée Savoisien, S. Paul

1.4.3.2 ACT - Nombre de visites de conseil (Archives départementales)

Période	Nombre
2017	44
2018	67
2019	54
2020	42
2021	60
2022	75



Les Archives départementales ont été particulièrement présentes sur le terrain en 2022, tant auprès des administrations, juridictions et établissements publics, qu'auprès des collectivités et détenteurs d'archives privées. Cette action constante et méthodique est la condition d'une collecte sélective et pertinente.

FOCUS SUR ...

UN DESSIN INEDIT DECOUVERT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES DE BEAUFORT

En 2022 a été mené le chantier d'inventaire des archives communales de Beaufort, déposées aux Archives départementales, couvrant la période 1420-1986 et occupant 62 mètres linéaires. Elles comprennent notamment un très rare ensemble de plus de 160 registres de reconnaissances, relatifs à l'apanage des ducs de Genevois-Nemours, détenteurs de la baronnie de Beaufort, et à d'autres fiefs de moindre importance.

A l'occasion de l'inventaire, un dessin inédit a été découvert dans l'un de ces registres : il s'agit sans doute d'une des plus anciennes représentations de la cité de Beaufort, peut-être du quartier des tours et de l'église, vers 1606.



Archives départementales de la Savoie, 208 E-Dépôt 196

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4.

« Sauvegarder et valoriser le patrimoine historique de la Savoie »

L'année 2022 a vu s'accroître la relance des actions de terrain, entre autres :

- accompagnement et soutien financier aux structures membres du réseau des musées et maisons thématiques ;
- remontage de l'exposition *Mines de montagne*, présentée à l'abbaye de Hautecombe ;
- accueil du public revenu en nombre au Château des ducs de Savoie, notamment à l'occasion des journées européennes du patrimoine.

Les Archives départementales, tout en poursuivant le programme de numérisation et de diffusion en ligne, ont obtenu des résultats notables sur l'axe prioritaire fixé pour les prochaines années : progresser dans l'inventaire des fonds et collections conservés, pour les rendre accessibles aux publics.

Le Musée Savoisien a poursuivi la réalisation de ses objectifs, en vue de la réouverture :

- accompagner les chantiers en cours : appui à la maîtrise d'ouvrage du Département, via la Direction des bâtiments et des moyens généraux (DBMG), pour la rénovation du bâtiment principal, qui a été livré en décembre 2022, et la construction du centre de conservation des collections départementales ;
- piloter des actions de communication pour préparer la réouverture au public ;
- achever l'écriture et la préparation du parcours permanent ;
- préparer la réouverture pour avril 2023, en particulier la réinstallation de l'équipe et des collections.



*Le chantier de restauration des façades de l'abbaye de Tamié, soutenu par le Département au titre du Patrimoine Rural Non Protégé (PRNP)
Crédits : Conservation du patrimoine, O. Gaboriau*

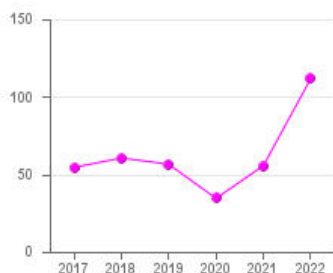
Objectif politique 1. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques culturelles

Objectif stratégique 1.5. Structurer un réseau de lecture publique de qualité, accessible à l'ensemble de la population

Objectif opérationnel 1.5.1. Structurer un réseau de lecture publique à l'ère de l'intercommunalité

1.5.1.1 ACT - Nombre de visites de conseil effectuées dans les communes et intercommunalités (Savoie)

Période	Nombre
2017	55
2018	61
2019	57
2020	35
2021	56
2022	112

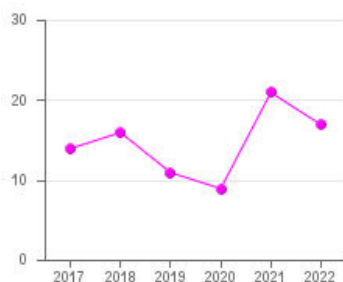


Savoie-biblio propose son appui aux communes et intercommunalités pour la création et le fonctionnement de bibliothèques sur leurs territoires, en vue de structurer un réseau de lecture publique de qualité et accessible à tous. La mission de conseil participe pleinement à cet objectif.

Après une baisse importante en 2020 due au contexte pandémique, cette mission a repris pleinement avec une forte reprise des projets dans les bibliothèques, notamment en matière numérique.

1.5.1.2 ACT - Nombre de communes et intercommunalités ayant bénéficié de subventions (Savoie)

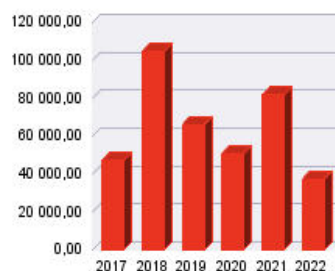
Période	Nombre
2017	14
2018	16
2019	11
2020	9
2021	21
2022	17



Après une baisse en 2020 due au contexte pandémique, la reprise des projets subventionnée des bibliothèques constatée en 2021 se confirme en 2022.

1.5.1.3 ACT - Montant des subventions attribuées aux communes et intercommunalités pour l'aménagement de leurs bibliothèques (Savoie)

Période	Euros
2017	46 956
2018	104 290
2019	65 810
2020	50 486
2021	81 207
2022	36 918

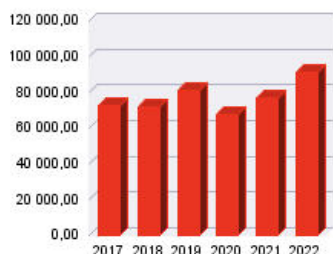


Dans un contexte économique tendu et dans l'attente de l'adoption du nouveau règlement des aides par le Conseil d'administration du CSMB le 01/12/22, les projets ont été ralentis. Le nouveau plan étant opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2023, les équipes de Savoie Biblio sont pleinement mobilisées pour accompagner les projets des bibliothèques des territoires.

Objectif opérationnel 1.5.2. Affirmer le rôle essentiel de la lecture publique au service du lien social

1.5.2.2 ACT - Action culturelle : montant du soutien aux manifestations en direction de tous les publics (adultes, adolescents, jeunes enfants) en Savoie

Période	Euros
2017	72 300
2018	71 600
2019	80 495
2020	67 546
2021	76 207
2022	90 454



Reprise d'une activité un peu supérieure à l'année 2019, puisque l'ensemble des manifestations ont pu se dérouler, à l'exemple de « Chemin des toiles » manifestation issue de l'opération nationale « Le Mois du film documentaire » : les 55 projections programmées en Pays de Savoie durant le mois de novembre 2022, dont 20 en présence des réalisateurs, ont réuni 1072 spectateurs.



FOCUS SUR ...



Depuis 2018, la DLP favorise l'accès aux œuvres pour les personnes empêchées de lire en raison d'un handicap (moteur, visuel, cognitif, psychique) ou de troubles Dys (dyslexie, dysorthographe, etc.).

L'action « bibliothèques DAISYrables », se déploie dans 56 bibliothèques, en partenariat avec des établissements pour personnes âgées ou handicapées, des enseignants, des services sociaux, etc.

En réponse à l'appel à candidature lancé en 2022, 12 nouvelles bibliothèques ont rejoint le dispositif des Bibliothèques DAISYrables.

Par ailleurs, afin d'améliorer la visibilité des actions de Savoie Biblio auprès des agents des services sociaux, un stand aux couleurs de la lecture publique a été mis en place lors du forum social organisé par le CD73 le 30 juin 2022. A cette occasion, les actions du label Bibliothèque numérique de référence (BNR) en lien avec le social ont été mises en avant. De même, les 2 dispositifs relatifs aux bibliothèques DAISYrables et à l'espace de découverte des collections adaptées ont été présentés.



Le stand de Savoie Biblio au forum social du 30 juin 2022



Objectif opérationnel 1.5.3. Adapter les services aux besoins des partenaires et aux pratiques des usagers

En 2020, la situation sanitaire du pays avait particulièrement impacté le nombre de prêts de documents physiques, accusant une baisse très importante. Depuis l'activité de prêt est repartie à la hausse, sans pour autant retrouver le rythme de l'avant crise.

L'évolution des usages liée à cet épisode long semble s'être inscrite durablement, sinon définitivement, dans les pratiques des Français : ils ont retrouvé très progressivement le chemin des établissements de lecture publique, tout en conservant certaines pratiques qui ont émergé ou se sont développées au moment de la crise sanitaire (pratiques numériques notamment).

En lien avec ces évolutions, Savoie Biblio a revu en 2022 ses orientations de politique documentaire, en considérant désormais l'ensemble de l'offre documentaire physique et numérique. Ces orientations nouvelles ont entraîné un travail de rééquilibrage des collections physiques : en 2022, le désherbage (opération consistant à retirer des collections les documents abîmés, obsolètes, non utilisés depuis une longue période) des collections a été conséquent, rattrapant d'une part le retard pris par endroits et anticipant d'autre part les travaux à venir de réaménagement des espaces de prêt des centres dès 2023. Ce sont ainsi près de 50 000 documents qui ont été retirés des collections sur les 5 centres (Savoie et Haute-Savoie).

Les règlements concernant la gestion des collections ont également été revus.

FOCUS SUR ...**Développement durable : La fin du plastique**

Pour améliorer le délai de mise à disposition des ouvrages auprès des bibliothèques et assurer un traitement matériel plus respectueux de l'environnement, Savoie Biblio a décidé l'arrêt de la couverture des ouvrages.

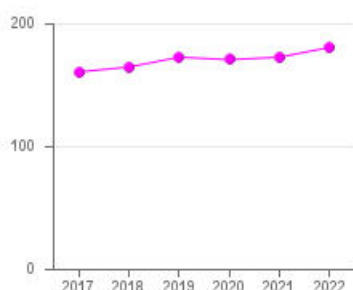
Les objectifs de développement durable suivants sont ainsi respectés :

- Réduire la consommation de plastique et la production de déchets ;
- Permettre le recyclage futur des ouvrages pilonnés non plastifiés ;
- Réduire la circulation kilométrique des nouveautés (baisse de l'impact environnemental par l'arrêt des déplacements liés à l'équipement) ;

Un équipement a minima est maintenu pour s'assurer que les cotes, code-barres et autres étiquetages ne se décollent pas.

**1.5.3.1 ACT - Nombre de communes bénéficiant du service de prêt de documents en Savoie**

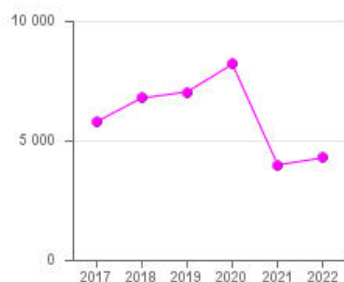
Période	Nombre
2017	161
2018	165
2019	173
2020	171
2021	173
2022	181



Ce nombre est globalement stable, démontrant la qualité du service de Savoie-biblio apporté aux bibliothèques.

1.5.3.2 PERF - Nombre d'usagers des ressources documentaires numériques de Savoie Biblio (Savoie et Haute Savoie)

Période	Nombre
2017	5 800
2018	6 800
2019	7 057
2020	8 213
2021	4 000
2022	4 305

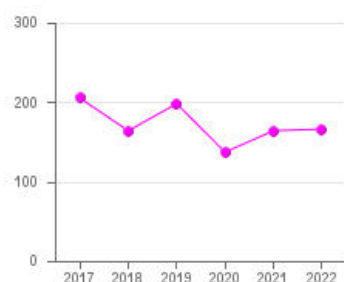


Plus de 4 300 usagers inscrits dans les 112 bibliothèques du réseau e-medi@s ont bénéficié des ressources de presse (Europresse), autoformation (Toutapprendre), ou vidéo à la demande.

Au sein de l'offre e-medi@s, la consultation des ressources de presse en ligne (en premier lieu *L'Equipe*, *Le Monde* et *Le Figaro*) continue d'être plébiscitée. L'offre d'autoformation (surtout les langues, la musique et les code et permis de conduire) est en forte baisse en 2022, après une tendance nettement ascendante en 2021.

1.5.3.3 PERF - Nombre de communes ayant bénéficié de formations de leurs professionnels de bibliothèques salariés ou bénévoles (Savoie et Haute-Savoie)

Période	Nombre
2017	206
2018	165
2019	199
2020	138
2021	165
2022	167



Savoie-biblio a organisé 122 journées de formation, représentant 75 stages. Le service a géré 688 inscriptions de stagiaires provenant de 167 collectivités des Pays de Savoie.

Outre le format traditionnel en présentiel, Savoie Biblio diversifie son offre de formations, en proposant des sessions en distanciel, un webinaire ou des formations spécifiques adaptées à une problématique identifiée sur un territoire.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.5.



« Structurer un réseau de lecture publique de qualité, accessible à l'ensemble de la population »

L'année 2022 fut une année de transition entre le Plan de Développement de la Lecture Publique (PDLP) adopté en 2015 par le Conseil d'administration du Conseil Savoie Mont Blanc pour la période 2015-2022 et le nouveau, voté le 29 juin 2022 pour la période 2022-2027.

Elaboré entre décembre 2020 et mai 2022, ce plan est le fruit d'un travail collectif et d'une large concertation. La démarche s'est construite autour d'une évaluation, de l'implication de tous les agents et de la capitalisation des éléments de bilan pour construire l'avenir, en adaptant les missions et les moyens et en actant les changements nationaux impactant les bibliothèques départementales, les évolutions nécessaires et attendues des services et des métiers, l'adaptation à de nouveaux contextes professionnels et sociétaux comme le développement durable.

A l'issue de la phase de diagnostic préalable à l'élaboration du plan, pour laquelle les partenaires ont été largement sollicités, de multiples réunions de restitution ont été organisées, afin de présenter les enseignements essentiels du diagnostic ainsi que les ambitions et axes du futur PDLP.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS



Direction des archives, du Patrimoine et des Musées (DAPM)

La réouverture du Musée Savoisien au public le 29 avril 2023, précédée de l'installation de l'équipe et du parcours permanent, ainsi que de la mise en œuvre des offres de visite et de médiation, sera l'aboutissement d'un projet de longue haleine, qui a mobilisé les services départementaux depuis 2012. L'équipe du Musée Savoisien s'engagera dans un nouveau défi : conquérir les publics et devenir un atout et un partenaire pour tout le territoire, en lien avec les autres services départementaux patrimoniaux et culturels.

Le départ en retraite de plusieurs agents de la direction sur la période 2023-2024 implique une réflexion de fond sur les missions exercées, avec la conception de projets scientifiques et culturels et une vision prospective des mutualisations possibles entre services, notamment au niveau des fonctions supports, et, conséquemment, la révision des fiches de poste.

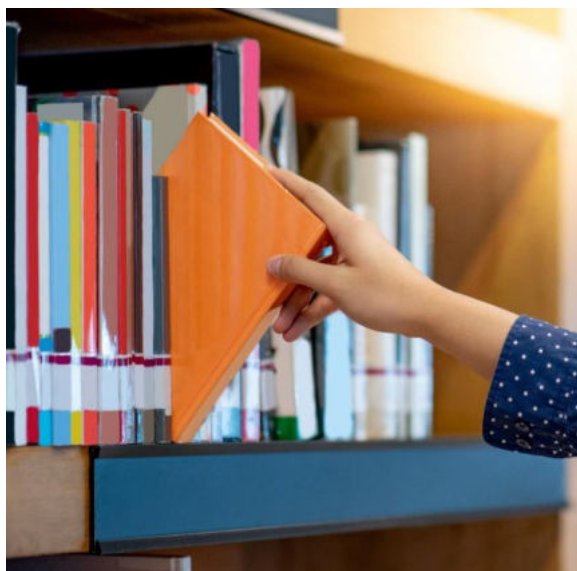
Direction du Développement Artistique et Culturel (DDAC)

La rédaction du Schéma unique de développement artistique et culturel est au cœur de l'activité de la DDAC pour 2023, suite à l'état des lieux conduit par un cabinet externe en 2022. L'objectif de ce nouveau schéma unique, qui sera proposé au vote de l'Assemblée Départementale en 2023, est de couvrir les cinq champs interdépendants d'intervention du Département en matière de spectacle vivant : l'enseignement, la pratique, l'éducation, la création, et la diffusion. En mettant les territoires et les habitants au cœur de l'action départementale, il proposera une approche évolutive et innovante de la politique culturelle en matière de spectacle vivant et de pratiques amateurs. Il sera assorti d'une méthodologie d'évaluation annuelle plus qualitative.

Direction de la Lecture Publique (DLP)

L'année 2023 sera encore très riche en évolutions pour la Lecture Publique, avec :

- la mise en œuvre dès le 1^{er} janvier du nouveau Plan de développement de la lecture publique 2022-2027
- des actions phares menées dans le cadre du label Bibliothèque numérique de référence :
 - o l'acquisition de malles numériques diversifiées (kits liseuses, tablettes, robots éducatifs, gaming, etc),
 - o l'ouverture des ressources numériques sans condition pour tous les habitants de Savoie entre 2023 et 2025,
 - o l'élargissement et l'enrichissement de l'offre de ressources numériques, pour tous publics
- de nombreuses actions menées en direction des collégiens :
 - o un concours d'écriture « La trace »,
 - o la préparation d'un projet événementiel en 2024-25 en lien avec de multiples partenaires,
 - o l'ouverture d'un portail de ressources documentaires en ligne dédié aux collégiens savoyards : films, livres (mangas et BD), presse, musique.
- La poursuite du travail de mise en conformité de l'accessibilité numérique des contenus de Savoie Biblio.



Action Sociale Générale



RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2021/2022

Commissions d'élus : 4^{ème} et 5^{ème} commissions

Directions concernées : Tout le Pôle Social



SOMMAIRE

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	319
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	320
3. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	333

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Avec le schéma social et médico-social unique, un nouveau cadre de référence a été construit pour en se basant sur la nécessité d'une approche transversale et le renouvellement des pratiques. Ce cadre permet la sortie d'une logique de silo, et de proposer aux personnes un véritable parcours d'accompagnement global tout au long de la vie.

La transversalité est perçue comme un atout – voire une nécessité – pour accompagner chaque personne dans son parcours de vie et à tout âge, en privilégiant l'adaptation des politiques sectorielles à la pluralité des problématiques auxquelles peut être confronté un individu tout au long de sa vie. Une conviction : la personne et son parcours de vie doivent être au centre des dispositifs et des actions de solidarité du Département.

En outre, au-delà des politiques sociales, le travail en transversalité permet de renforcer les modes de coopération avec d'autres politiques publiques (habitat, éducation, jeunesse, culture, sport, économie sociale et solidaire, numérique, développement durable...), replaçant alors les politiques sociales au cœur de l'ensemble des politiques des collectivités publiques.

Ces nouvelles orientations ont également pour objectif de prendre appui sur le potentiel des personnes plutôt que sur leurs difficultés, en travaillant le développement de leur pouvoir d'agir et en les engageant à être pleinement actrices des dispositifs proposés par les politiques publiques en œuvre.

Animer la transversalité suppose de bien communiquer entre les différents services du pôle social.

Ainsi deux outils se sont installés dans la durée :

- Le Kit Info, outil de communication mensuel qui permet de faire le point sur les projets en cours, sur les réalisations des équipes, de passer des informations qui concernent tout le pôle,
- Les webinaires du social, une présentation d'un projet, d'une démarche en cours ou terminée est faite par les porteurs de l'action aux collègues du pôle ou de la collectivité si le sujet s'y prête.

FOCUS SUR ...

LE FORUM SOCIAL DU DEPARTEMENT – 30 JUIN 2022

Le Département a organisé le jeudi 30 juin 2022 de 9h à 17h, son premier Forum social, à la ferme des Gabelins à Chamousset. Cette rencontre était proposée à **mi-parcours de la mise en œuvre du Schéma social et médico-social unique** qui vise à définir les grandes orientations du Département en termes de solidarité.

Le forum social est une journée ouverte aux agents du pôle social et à tous ses partenaires. Son objectif est de **mettre en lumière et de partager les actions, les réussites, les initiatives sociales innovantes en Savoie, sur tous les territoires et concernant l'ensemble des politiques sociales** (protection maternelle et infantile, aide sociale à l'enfance, cohésion sociale, personnes âgées et personnes handicapées).

Concrètement, ce forum a permis aux présents (services, partenaires) d'exposer et de partager des expérimentations sous la forme de stands. **32 projets** ont ainsi été présentés par les agents, partenaires et parfois même les personnes concernées, aux **400 participants** présents toute la journée. Par ailleurs **cinq ateliers** ont été proposés pour rythmer et animer l'événement, en collaboration avec **Pays de Savoie Solidaire**, autour des thématiques de la prévention, l'inclusion/ le vivre-ensemble, l'autonomie de vie/ l'accès aux droits, l'ouverture au monde et l'innovation sociale.

Des échanges informels se sont tenus aussi tout au long de la journée qui se voulait avant tout **conviviale et festive**.

Hervé Gaymard, Président du Département de la Savoie et Juliette Part, Secrétaire générale de la Préfecture de la Savoie, ont tenu à saluer le travail accompli et la « *créativité* » des équipes au service de tous les « *territoires* ».



2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes, notamment pour les plus fragiles et les plus vulnérables	1.1. Simplifier l'accès à l'information pour un meilleur accès aux droits	1.1.1. Centraliser l'offre et l'accès à l'offre de services au moyen d'un outil commun destiné aux usagers
		1.1.2. Généraliser le "premier accueil social inconditionnel de proximité"
2. Promouvoir une démarche de développement social dans le cadre de la mise en œuvre du schéma social et médico-social unique	2.1 Optimiser le service public rendu aux usagers	2.1.1 Attirer et fidéliser les professionnels des métiers du social par la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)
		2.1.2 Renforcer la coordination de l'action des acteurs sociaux pour un travail en complémentarité utilisant au mieux toutes les ressources du territoire
		2.1.3 Renforcer l'interaction des dispositifs sociaux par le développement et la promotion d'actions innovantes par tous les partenaires compétents sur le territoire
	2.2 Placer les usagers au cœur de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales	2.2.1 Améliorer la participation des usagers à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques
		2.3 Optimiser la démarche de développement social
		2.3.1 Développer le conventionnement
	2.3.2. Développer l'innovation dans le cadre des conférences sociales territoriales	

Objectif politique 1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables

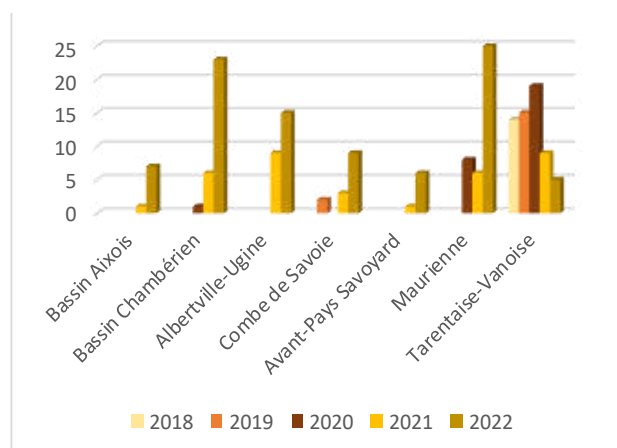
Objectif stratégique 1.1. Simplifier l'accès à l'information pour un meilleur accès aux droits

Objectif opérationnel 1.1.1. Centraliser l'offre et l'accès à l'offre de services au moyen d'un outil commun destiné aux usagers

L'ensemble des services du Pole Social se mobilise pour aller à la rencontre des publics dans des formes très diversifiées et avec des objectifs variés.

1.1.1.1 ACT - Nombre d'actions d'informations grand public sur les facilités d'accès aux services dans les territoires savoyards

Période	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville-Ugine	Combe de Savoie	Avant-Pays Savoyard	Maurienne	Tarentaise-Vanoise
2018							14
2019				2			15
2020		1				8	19
2021	1	6	9	3	1	6	9
2022	7	23	15	9	6	25	5



Il existe un nombre important d'informations grand public sur l'accès aux services dans les territoires, qu'il s'agisse de réunions, de groupes de travail, de conférences ou encore d'outils numériques ou supports papiers. Les actions d'information recensées via cet indicateur viennent en complément de tous les outils déjà existants.

Bassin Aixois : (7 actions)

La 2ème conférence sociale a réuni en avril 2022 près de 90 partenaires et élus du territoire pour travailler ensemble sur les grands enjeux sociaux du territoire. La « dynamique d'aller vers » les communes et partenaires du territoire au travers de temps dédiés s'est poursuivie, notamment lors de présentation des services et des équipes de proximité auprès des communes des zones rurales (Albanais, Chautagne et Bauges), mais aussi

par l'animation ou la co-animation de cafés partenaires sur le territoire. Au nombre de 4, 2 nouvelles zones ont pu être couvertes depuis 2022, à savoir la Chautagne et les quartiers Centre-ville et Liberté d'Aix les Bains. Une continuité d'animation a pu se faire tant sur l'animation de la filière PA/PH avec le Réseau Entre Bauges et Lac que sur des thèmes plus précis tels que les violences conjugales et intra-familiales, les publics marginaux, l'autonomie des jeunes... Enfin, la Maison sociale s'est impliquée auprès des acteurs locaux de la Vie sociale, Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, dans le cadre des différentes démarches de contractualisation (Convention Territoriale Globale, Contrats Territoriaux Jeunesse, Analyse des Besoins Sociaux et diagnostics divers...), l'objectif étant de pouvoir faire valoir les besoins de nos publics auprès des différents partenaires et de communiquer sur nos offres de service pour un travail en complémentarité avec les acteurs locaux.

Bassin Chambérien : (23 actions)

Enfance Jeunesse Familles : Animation de groupes opérationnels de prévention des violences intrafamiliales en direction d'une équipe pluridisciplinaire représentant l'ensemble des territoires et en direction des acteurs locaux œuvrant dans le champ de l'accompagnement des victimes de violence conjugales.

Personnes âgées et personnes handicapées : Organisation du **forum « bien vieillir »**. 400 personnes ont visité les stands et ateliers des partenaires présentant des services, des actions de prévention et des équipements mis à leur disposition sur le territoire. 115 visiteurs étaient présents lors de la **conférence « préserver son capital santé, vieillir en bonne santé »**.

Séance de cinéma, film « The Duke » en direction des séniors : 46 participants ont visionné le film, suivi d'une visite guidée de l'**exposition photographique « vieillesse »** de Mathilde Parquet. **Portraits de séniors du territoire** : L'artiste Malou Pictures a réalisé avec les référentes de l'équipe et la psychologue, 10 portraits de personnes âgées réalisés au domicile des personnes. **Journée nationale des aidants** : Pilotée par l'Accueil Savoie Handicap et le Centre Communal d'Action Sociale de Chambéry, cette action avait pour objectif de sensibiliser, de prévenir l'épuisement des aidants, de favoriser l'information et l'accès aux droits, ainsi que les échanges avec les professionnels et d'autres aidants.

Emissions radiophoniques sur les Radios France Bleu, Radio Chrétienne France sur la thématique des aidants en partenariat avec l'Accueil Savoie Handicap pour présenter le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) et ses services.

Cohésion sociale : Informations collectives "accès aux droits" pour les personnes en situation d'insertion socioprofessionnelle : Les finalités de ces actions : favoriser l'accès aux droits, lutter contre le non-recours, informer les personnes sur les ressources disponibles du territoire mobilisables dans leurs parcours d'insertion, prévenir les indus et réduire le nombre de sanctions sur les allocations, mobiliser les personnes pour participer au groupe de réflexion.

Protection Maternelle et Infantile : 13 réunions d'informations sur le métier d'assistante maternelle, qui ont permis de promouvoir et amplifier l'attractivité du métier d'assistante maternelle.

Bassin Albertville Ugine : (15 actions)

Personnes Âgées / Personnes Handicapées : Forte dynamique de mise en réseau en lien avec la filière gérontologique et la coordination du handicap.

Protection Maternelle et Infantile : valorisation et intensification des consultations de PMI. Renforcement des interventions scolaires dans le cadre du centre de santé sexuel (CSS).

Enfance Jeunesse Familles : poursuite des réunions d'information avec les directeurs d'écoles primaires sur la prévention et la protection de l'enfance et les secteurs jeunesse. Augmentation des propositions de temps d'écoute en lien avec le dispositif « sauvegarde » des Points écoute.

Cohésion sociale : mise en œuvre des informations collectives pour les bénéficiaires du RSA. Participation au schéma d'accès au service du territoire d'Arlysière et aux actions du contrat de ville.

Avant Pays Savoyard : (6 actions) :

- 2^{ème} conférence sociale = 60 partenaires et élus du territoire sur les grands enjeux sociaux du territoire.
- Réseau Santé Vulnérabilité = rassemble des représentants d'institutions, des bénévoles d'associations, des élus locaux, des professionnels de la santé et de l'action sociale (5 rencontres).
- Groupe de travail sur les violences conjugales et intra-familiales = 4 rencontres dans l'année, 1 soirée thématique, 1 formation pluri-institutions.
- Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, le Groupe Prévention Spécialisée regroupe les assistantes sociales de secteur, les assistantes sociales scolaires, la prévention spécialisée, dans l'objectif d'acter une réponse concertée et préventive (5 rencontres dans l'année).
- Dans la même logique préventive, les écoles maternelles et élémentaires ont toutes été rencontrées sur l'année scolaire 2022-2023 par le service EJJ, les puéricultrices et les assistantes sociales de secteurs (16 écoles ou groupements d'écoles en 2022).
- Côté cohésion sociale, dynamique du « groupe ressources » relancée avec l'organisation de 2 séances (7 participants à chaque séance, bénéficiaires de minima sociaux).

Combe de Savoie : (12 actions)Transversal : 1 action

Dans l'axe des objectifs de la fiche 30 du schéma départemental unique (difficultés de recrutement dans le secteur social, évolution des postures professionnelles, valorisation du travail social, etc), nous nous inscrivons dans les espaces d'échanges avec les collèges et lycées du territoire. Dans ce cadre nous avons participé cette année au forum des métiers à St Pierre d'Albigny. A cette occasion, une assistante sociale et un cadre de la Maison sociale sont venus à la rencontre des collégiens pour un jeu de piste autour des métiers, dédramatiser l'intervention sociale de proximité et faire naître des vocations.

Personnes âgées – Personnes handicapées : 3 actions

Tenues de permanences de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) sur le territoire et information en direction des partenaires sur l'ensemble du territoire.

Enfance Jeunesse Familles / Action Sociale de Proximité : 7 actions

Poursuite des réunions d'informations sur les informations préoccupantes, en lien avec l'Education Nationale (3), avec les services jeunesse (2), avec les services de la petite enfance (1) et dans le cadre de notre conférence territoriale à destination des élus et des partenaires, en coanimation avec la gendarmerie nationale (1).

Cohésion Sociale : 1 action

Poursuite de l'action « Créative toi ».

Maurienne : (25 actions)

Les actions d'informations en direction du grand public restent soutenues en Maurienne, pour l'ensemble des secteurs d'intervention, avec une attention particulière et nécessaire en direction des publics de la vallée les plus éloignés des services publics. Les difficultés de recrutement en Maurienne dans le secteur médico-social sont particulièrement sensibles tant au sein de nos services que pour nos partenaires. La dynamique partenariale et des équipes reste cependant active, avec des innovations intéressantes.

Transversal : 2 actions

Temps d'échange avec les collèges et lycées de la vallée, avec cette année notamment une action de rencontre avec les lycéens de Saint Jean de Maurienne.

Personnes âgées – Personnes handicapées : 12 actions

- Reconduction en 2022 des permanences pluri-partenariales de conseil handicap (5 séances), organisation d'une rencontre du réseau pour favoriser l'interconnaissance et l'actualisation des dispositifs (4 intervenants sur les thématiques de l'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés, l'accompagnement dans l'emploi, l'accompagnement à la participation sociale et l'accompagnement aux démarches).
- Articulations avec le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) dans le cadre du développement de ses antennes hors les murs en Porte de Maurienne et Haute Maurienne.
- Deux interventions du CLIC ont eu lieu dans le cadre de la semaine intergénérationnelle :
 - o *Valloire* : information collective "Quels services et soutiens à la vie à domicile" suivie d'une intervention de la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM) – 18 participants,
 - o *Saint Jean de Maurienne* : participation à la pause ludique intergénérationnelle : stand d'information/prévention et animation du jeu des "Récits et des vies" pour favoriser l'expression des seniors - 17 participants.
- Une action spécifique coanimée avec des services d'aide à domicile/EHPAD et Pôle Emploi a été organisée sur la thématique des services à la personne (recrutements par simulation).
- Action partenariale avec Deltha Savoie : participation à une soirée débat avec projection du film « Presque » puis échanges avec la salle.
- Co-portage du projet de lutte contre l'isolement en Haute Maurienne Vanoise : avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale, et avec l'implication du Centre social de Modane.

Enfance Jeunesse Famille / Action Sociale de Proximité : 7 actions

7 séances d'information ou de sensibilisation sur les Informations Préoccupantes cette année auprès des centres sociaux, des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), des élus et du grand public. Ces séances permettent une sensibilisation directe ou indirecte des publics puisqu'elles s'adressent selon les configurations proposées au grand public comme aux professionnels amenés à accompagner ces publics :

- EAJE et centres sociaux de la vallée et des stations : 36 professionnels présents,
- Conférence des maires de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA), en partenariat avec le Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance (CISPD),
- Public du centre socio-culturel La Fourmilière,
- Professionnels et partenaires du territoire,
- Création d'une pièce de théâtre distribuée auprès du grand public et des professionnels (3 représentations).

Cohésion Sociale : 4 actions

- Cohésion sociale : participation de la Maison sociale à une représentation/débat sur les violences conjugales avec de nombreux partenaires (AVIJ, Savoie de femme, Point Ecoute, Gendarmerie, Psychologue libérale, MSD).
- Programmation annuelle 2022 de 3 actions collectives : Estime de soi, Médiation numérique et Théâtre forum.

Tarentaise (5 actions)

- PA/PH : Actions d'information « bien vieillir » dans les villages de Tarentaise.
- Participation aux actions d'information dans le cadre de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, et d'actions portées par des associations de soignants.
- Protection Maternelle et Infantile : Développement des interventions du Centre de Santé Sexuelle dans les collèges et lycées.
- Cohésion sociale : mise en place des informations collectives pour les bénéficiaires du RSA.
- Action Sociale de Proximité : Travail d'information en lien avec certaines Maisons France Services.

Objectif opérationnel**1.1.2. Généraliser le "premier accueil social inconditionnel de proximité"**

L'objectif est atteint avec une couverture départementale à 100%.

Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité (PASIP)

Le PASIP a vocation à recevoir toute personne, quels que soient sa demande, sa situation et son statut. Ce premier accueil social assure les fonctions suivantes :

- une écoute bienveillante des personnes ;
- une information sur leurs droits et éventuellement l'ouverture de ceux-ci ;
- une orientation fiable vers un interlocuteur ou un service en adéquation avec les difficultés exposées par la personne.

Le Conseil Départemental, en sa qualité de chef de file des solidarités, est chargé de mettre en place une politique cohérente de l'accueil social inconditionnel de proximité. Il doit à ce titre établir, en concertation avec l'ensemble des partenaires et les personnes concernées, les modalités de coordination entre les différentes institutions et associations assurant un accueil social sur le territoire. Cette mission s'inscrit notamment dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.



Carte de l'implantation des lieux d'accueils répondant aux critères de la mesure « premier accueil social inconditionnel de proximité » sur le territoire savoyard.

La couverture départementale en matière de premier accueil social inconditionnel de proximité est effective à 100%, grâce au maillage territorial de différentes structures :

- Dans les services du Département :
 - o Auprès des 7 Maisons sociales du Département (MSD) et de leurs 32 Centres Sociaux Départementaux (CSD)
 - o Dans les 7 centres locaux d'information et de coordination (CLIC) pour les personnes âgées du Département
- Dans 30 Maisons France Services.

Le déploiement et la montée en compétences des Maisons France Services impacte les « guichets » d'accès aux droits y compris sociaux. Leur articulation avec les services sociaux du Département a été travaillée, après la réalisation d'un état des lieux qui a mis en évidence plusieurs points :

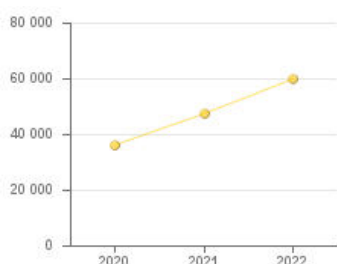
- Les relations à l'échelle locale fonctionnent globalement de manière satisfaisante,
- Il est nécessaire d'améliorer la lisibilité entre les centres sociaux et les Maisons France service et de veiller à l'équité de traitement à l'échelle départementale.

Plusieurs actions ont été mises en place :

- L'organisation pour les Centre sociaux du Département d'un webinar de présentation/échange sur les Maisons France Services,
- La présentation de l'action sociale départementale dans les formations des Maisons France Service,
- Des rencontres territorialisées Maisons sociales /Maisons France Services nouvellement créées pour contribuer à identifier les points d'articulation et les bonnes pratiques

1.1.2.1 ACT - Nombre de personnes accueillies par les structures engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel

Période	Nombre
2020	36 326
2021	47 498
2022	59 979



Poursuite de la hausse du nombre de personnes accueillies, ce qui montre la nécessité de maintenir des lieux d'accueil physique.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

« Simplifier l'accès à l'information pour un meilleur accès aux droits »

Le travail relatif à l'accès aux droits est au cœur du travail social et est l'un des piliers du schéma social et médico-social unique. Les indicateurs présentés ci-dessus permettent de mesurer des actions identifiées visant cet objectif : la multiplication des informations grand public sur le sujet, le déploiement des lieux de premier accueil social inconditionnel de proximité et le nombre d'usagers ayant bénéficié d'une première orientation.

L'accélération de la dématérialisation accentuée par la crise sanitaire impacte particulièrement les publics précaires dans l'accès aux droits sociaux. Des actions d'accompagnement sont proposées aux professionnels comme aux usagers : si le cœur de métier de l'action sociale reste l'accompagnement des personnes, les Maisons sociales disposent d'outils départementaux contribuant à l'autonomie numérique des usagers qu'elles accueillent.

Les Maisons France Service s'inscrivent désormais dans le paysage savoyard, avec un très bon taux de couverture si on se compare au niveau national. Chacun arrive à trouver son rôle et sa place entre les Maisons France Services et les centres sociaux du Département, ce qui concourt à l'amélioration de la réponse fournie aux savoyards.

Des actions sont engagées avec des usagers, notamment sur les écrits pour qu'ils soient compréhensibles par tous.

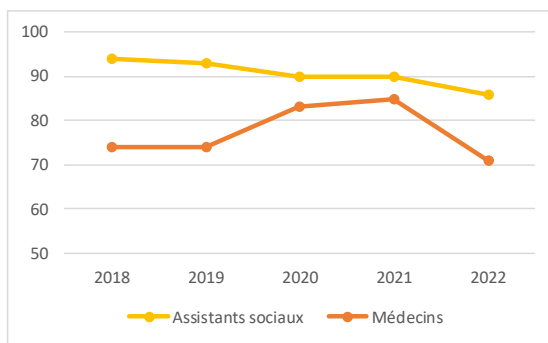
Objectif politique 2. Promouvoir une démarche de développement social dans le cadre de la mise en œuvre du schéma social et médico-social unique

Objectif stratégique 2.1. Optimiser le service public rendu aux usagers

Objectif opérationnel 2.1.1. Attirer et fidéliser les professionnels des métiers du social par la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)

2.1.1.1 PERF - Taux de couverture des postes d'assistants sociaux et de médecins travaillant pour le Pôle Social du Département

Période	Assistants sociaux	Médecins
2018	94	74
2019	93	74
2020	90	83
2021	90	85
2022	86	71

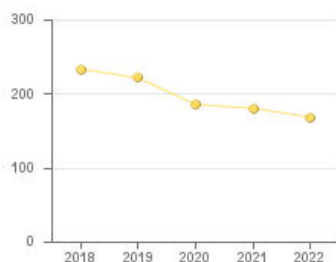


Le taux de couverture des postes se dégrade, illustrant les difficultés de recrutement et de remplacements dans les secteurs sociaux, médico-sociaux et médicaux. Ces tensions ne sont pas propres au Département mais nationales. Elles génèrent des impacts forts tant sur la qualité du service rendu que sur les équipes (surcharge de travail, perte de sens...). En réponse, la collectivité se mobilise pour améliorer son attractivité et développer des outils de GPEC.

Concernant les médecins, en 2022 les arrêts maladie, accidents et maternité ont été particulièrement nombreux.

2.1.1.2 PERF - Nombre d'assistants familiaux employés par le Département

Période	Nombre
2018	234
2019	222
2020	186
2021	181
2022	169



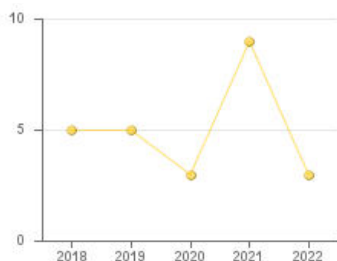
Le recrutement est en baisse (1 recrutement en 2022) et ne permet pas de compenser les départs (retraite...). Le nombre d'assistants familiaux en activité continue de diminuer en raison de ces départs à la retraite malgré l'amélioration notable de leurs conditions de rémunération.

Il est à noter également que les réunions d'information ont concerné peu de personnes en 2021 (29 personnes présentes) alors que la moyenne est de plus de 70 personnes sur les dernières années.

Une légère augmentation a eu lieu en 2022 (35 personnes présentes). Le travail va se poursuivre sur les conditions d'exercice du métier.

2.1.1.3 ACT - Nombre d'étudiants accueillis dans le cadre de leurs études (Infirmiers et puéricultrices)

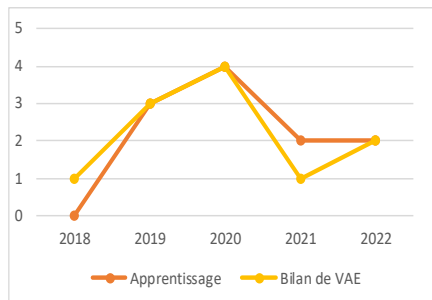
Période	Nombre
2018	5
2019	5
2020	3
2021	9
2022	3



Le recul du nombre d'étudiants accueillis s'explique à la fois par un léger recul du nombre de demandes reçues (10 demandes contre 12 l'année précédente) et par des vacances de postes des personnels encadrant ces stages.

2.1.1.4 ACT - Nombre d'apprentissages et de bilans de validation des acquis de l'expérience (VAE) réalisés au cours de l'année autour des métiers du travail social

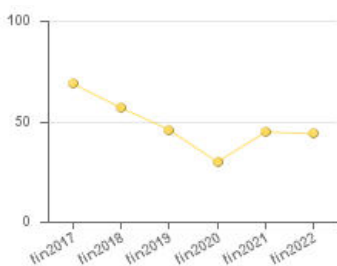
Période	Apprentissage	Bilan de VAE
2018	0	1
2019	3	3
2020	4	4
2021	2	1
2022	2	2



Le nombre d'apprentis (FDE inclus) est stable. Le nombre de service souhaitant accueillir des apprentis était supérieur, démontrant la difficulté à avoir des candidats. En outre le pôle social accueille des apprentis sur différents métiers administratifs.

2.1.1.4 PERF - Nombre de stages commencés au cours de l'année au Pôle social

Période	Nombre
fin2017	69
fin2018	57
fin2019	46
fin2020	30
fin2021	45
fin2022	44

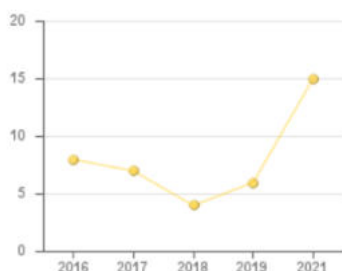


Le nombre de stagiaires accueillis est stable. Une formation a été proposée en 2022 pour les tuteurs. Une démarche doit être engagée en 2023 pour augmenter le nombre de stagiaires accueillis en identifiant les freins à leur accueil.

Objectif opérationnel 2.1.2. Renforcer la coordination de l'action des acteurs sociaux pour un travail en complémentarité utilisant au mieux toutes les ressources du territoire

2.1.2.1 ACT - Nombre de situations étudiées en Commission "Cas complexes"

Période	Nombre
2016	8
2017	7
2018	4
2019	6
2021	15



Pas de chiffre en 2022, mais un travail sur l'ouverture d'une structure permettant d'accueillir les enfants à besoins spécifiques a été mené. La mise en place des Plans d'Accompagnement Globaux (PAG) à la MDPH permet une coordination autour de la personne.

Objectif opérationnel 2.1.3. Renforcer l'interaction des dispositifs sociaux par le développement et la promotion d'actions innovantes par tous les partenaires compétents sur le territoire

Le développement d'actions innovantes fait l'objet d'une fiche action (n°4) dans le cadre du Schéma social et médico-social unique. Un recensement des initiatives a été réalisé sur les différents territoires savoyards et un premier groupe de travail pluri-partenarial avec des personnes ressources s'était réuni en 2021.

Les actions phares de 2022

- Travail sur la question de l'innovation sociale lors du forum social du 30 juin 2022 : volonté de valoriser toutes les actions présentées lors du forum et réalisation d'un questionnaire ce jour-là sur l'innovation sociale et analyse des réponses.
- Réalisation d'une maquette en vue de l'élaboration d'un catalogue recensant les initiatives présentées lors du forum social et visite d'un tiers lieu.

Les actions à venir pour 2023

- Création d'une mallette pédagogique dédiée à l'accompagnement de porteur de projet socialement innovant,
- Production d'un rapport annuel des initiatives existantes avec remise de prix,
- Valorisation de toute la production réalisée (catalogue, mallette...) sur intranet,
- Formation autour de la notion de l'innovation sociale et de l'intelligence collective.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.1.**« Optimiser le service public rendu aux usagers »**

De façon générale, l'un des objectifs affichés du schéma social et médico-social unique est l'optimisation du service rendu aux usagers, notamment via une prise en charge davantage coordonnée des personnes, en offrant un parcours cohérent tout au long de la vie.

- Cohérent en interne : le schéma unique vise à aller au-delà des dispositifs et au-delà des politiques thématiques. La mise en place des référents de parcours – qui est désormais effective en Maurienne – mais aussi la présence de fiches actions communes à plusieurs politiques au sein du schéma, soulignent cette volonté de transversalité. Cela doit permettre un meilleur service rendu aux usagers, et une meilleure coordination dans la prise en charge. La politique RH permet également de se doter des compétences idoines pour atteindre ces objectifs.

- Cohérent en externe : le schéma souligne aussi, dès son élaboration, le rôle de chef de file du Département en matière sociale, et vise à mieux coordonner l'intervention de tous les partenaires en les associant plus étroitement. Il doit également permettre de mieux adapter la réponse à l'utilisateur. Cela s'inscrit notamment via le renforcement des plateformes partenariales sur les territoires.

Objectif politique	2. Promouvoir une démarche de développement social dans le cadre de la mise en œuvre du schéma social et médico-social unique
Objectif stratégique	2.2. Placer les usagers au cœur de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales
Objectif opérationnel	2.2.1. Améliorer la participation des usagers à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques

La question de la participation des personnes concernées est au cœur de la démarche de schéma unique. Celle-ci se décline de différentes façons : participation renforcée des usagers aux décisions qui les concernent (exemple : aide sociale à l'enfance), travail accru avec les aidants (PH / PA), recensement des besoins des personnes (groupe BRSA, université sociale). Ces actions sont de plus en plus nombreuses et travaillées de manière à ce que la participation soit renforcée.

La fiche action n°6 du schéma des solidarités est entièrement dévolue à la question de la participation :

Les actions phares de 2022

- Organisation de la **seconde université sociale** (16 juin 2022) qui a rassemblé 8 groupes d'usagers, qui ont formulé des préconisations quant au schéma des solidarités,
- Réalisation d'une note opérationnelle suite à la validation de principe de l'intercommission du Département,
- Organisation d'actions de sensibilisation/information des élus, des professionnels,
- Tenue d'un atelier sur la participation des usagers lors du forum social (30 juin 2022),
- Réalisation d'une cartographie des modes de participation.

Les actions à venir pour 2023

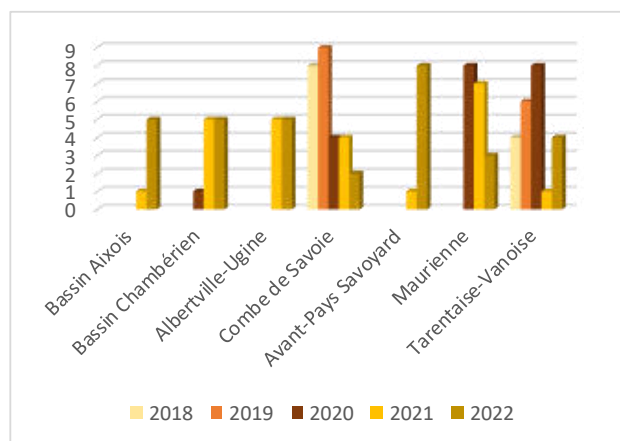
- Poursuite du travail sur la thématique lors de la journée d'encadrement du pôle social,
- Recensement des actions à mener, en attente de l'application de la note opérationnelle pour poursuivre les travaux.

D'autres actions sont menées pour renforcer la participation des personnes, soit relativement à leur propre parcours, soit dans le cadre de la mise en œuvre du schéma des solidarités :

- Déploiement des concertations savoyardes et du projet pour l'enfant (participation des enfants et parents aux décisions qui les concernent) – fiches action 16 et 18 du schéma,
- Déploiement du référent de parcours : expérimentation en Maurienne - fiches action 3, 22 et 29 du schéma,
- Participation de proches aidants dans des groupes de travail / travail sur les écrits APA – fiche action 9,
- Renouvellement des groupes de travail pour les bénéficiaires du RSA en lien avec Pays de Savoie Solidaire – fiche action 22 et 23.

2.2.1.1 ACT - Nombre d'actions phares innovantes sur le vivre-ensemble dans les territoires savoyards

Période	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville-Ugine	Combe de Savoie	Avant-Pays Savoyard	Maurienne	Tarentaise-Vanoise
2018				8			4
2019				9			6
2020		1		4		8	8
2021	1	5	5	4	1	7	1
2022	5	5	5	2	8	3	4



Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma social et médico-social unique, les pilotes de la fiche action 5 relative à cette question du « vivre ensemble » ont réalisé un état des lieux qualitatif exhaustif sur l'ensemble du département (via les Maisons sociales et la Direction du développement et de l'inclusion sociale), y compris auprès de certains partenaires (Service Sports et Jeunesse du Département, Education Nationale, Association Départementale pour le Développement et la Coordination des Actions auprès des Étrangers de la Savoie -AADCAES-, etc).

Le résultat de cette enquête témoigne de la richesse de l'existant en la matière, via trois prismes : la diversité liée au handicap et à la dépendance, la diversité culturelle et la diversité intergénérationnelle. De nombreux projets se sont tenus à l'instar de la mise en place de groupes de travail, de

comités d'éducation, mais aussi de formations, d'actions de pair-aidance, de projets artistiques et culturels etc. L'ensemble de ces actions a pour dessein d'ouvrir à la diversité et de faciliter le vivre ensemble.

En 2022, les actions suivantes se sont déroulées :

- Participation du Département au dispositif DuoDay, actions de sensibilisation à la santé mentale,
- Repérage et valorisation des actions de sensibilisation à la diversité liées au handicap,
- Lors du forum social, mise en valeur de l'exposition photo « Histoire des générations : des transmissions voyageuses ! » du Centre Social La Partageraie et animation d'un atelier autour de la question du vivre-ensemble.

En 2023 il est prévu de travailler les points suivants :

- Développement des liens avec le Service Jeunesse : mobilisation du Conseil Départemental des Jeunes,
- Repérage d'actions de sensibilisation à la diversité à valoriser via l'intranet.

Bassin Aixois : (5 actions)

Le Territoire a pu soutenir l'émergence d'un certain nombre d'actions participant au soutien des aidants, au lien social et au vivre ensemble :

- Poursuite des actions favorisant le répit et lien social, tant sur le public Personnes Agées avec l'action « Répit 3A », que sur les publics orientés insertion : élargissement de l'action « Un moment pour nous » à tous les centres sociaux, renouvellement de l'action Par'Ambition, mise en place d'un atelier sophrologie. Un axe spécifique autour de la culture est porté par les acteurs du territoire : mise en place des premières actions menées par le comité d'action culturelle.

- Une sensibilisation au handicap a aussi été portée par la Maison sociale à l'attention du public et de ses agents, notamment par la mise en avant d'expositions partenariales basées sur l'acceptation des différences. Un temps fort a été fait lors de la journée de territoire en septembre 2022, avec une action de découverte handisport et handi-équipement pour l'ensemble des agents de la Maison sociale.

Bassin Chambérien :

Enfance Jeunesse Familles :

Le groupe *Réf Ado* initial était constitué de 8 jeunes âgés de 12 à 16 ans, groupés pour une approche et de la création musicales : 9 séances et 1 séance de représentation ont eu lieu entre octobre 2021 et juillet 2022. Les objectifs de l'action : permettre le développement de la créativité des jeunes par la création de saynètes musicales, faire émerger des compétences pour permettre la valorisation et la confiance en soi, développer et conforter le lien référent/enfant, aider à réfléchir à la notion d'engagement collectif, permettre une ouverture culturelle et artistique et susciter l'envie de continuer à pratiquer, ouvrir un espace de socialisation et permettre aux jeunes de communiquer entre eux et de faire groupe. La représentation était ouverte aux parents, assistants familiaux et au public de la Cité des Arts. Cette action sera poursuivie :

- Reconstitution du groupe en collaboration avec la Cité des Arts,
- Proposition de la Cité des Arts de s'associer au travail de résidence de Leela Petronio, artiste internationale en body percussion : perspective de rencontre de l'artiste, suivie d'une visite des jeunes à son spectacle en avril prochain et présence d'un vidéaste qui pourrait capter la performance du groupe des jeunes.

Cohésion sociale :

- Poursuite du Groupe Ressources, désormais appelé Groupe de Réflexion. Ce groupe a pour objectif de permettre la participation des usagers à l'élaboration d'une réflexion commune autour des politiques d'insertion, pour ceux qui souhaitent être acteurs des changements qui les concernent. Les participants sont orientés par un professionnel engagé dans l'accompagnement de la personne. Chaque groupe est constitué de 10 personnes au maximum, avec entrées et sorties sans contractualisation, mais avec un encouragement à suivre les différentes séances. Le groupe peut être sollicité par des institutions, des professionnels et des partenaires mais peut également être à l'origine de sollicitations auprès des différents acteurs.

Bilan 2022 :

- 3 séances réalisées avec la participation d'en moyenne 3 personnes.
- Sujets traités à la demande : les informations collectives "accès aux droits", le parcours des allocataires du RSA (en cours)
- Action « Le Train en Marche » initié par le Centre social de La Motte Servolex, animée par une assistante sociale et une référente Cohésion sociale, une demi-journée par mois. Les objectifs : encourager la pratique d'une activité physique simple accessible et non coûteuse, afin de favoriser le bien-être et la bonne santé physique et mentale, sortir de l'isolement social et sortir de la routine quotidienne, dédramatiser les transports, valoriser les savoir-être et les savoir-faire de chacun, travailler ensemble les questions de l'estime et de l'image de soi, s'approprier une offre de service existante
- Groupe « Tenir le Cap », porté par l'association AEQUITAZ. En 2022 le collectif « Tenir le Cap » s'est organisé autour de deux intentions :
 - Défendre une société du prendre-soin, en analysant les récits d'engagement de celles et ceux qui prennent soin de leurs proches, de leur quartier, de l'environnement, des autres. Réalisation d'une série audio « Prendre soin de la société » : <https://www.aequitaz.org/ressources-2/les-enquetes-sensibles/>
 - Faire progresser la politique RSA du Département, en construisant, avec les allocataires, des propositions à mettre en dialogue avec le Département. Cette action a représenté 8 demi-journées de travail du collectif avec 5 à 10 personnes présentes à chaque rencontre. 5 personnes présentes à l'université sociale. Des propositions de travail ont été élaborées, elles sont à poursuivre en 2023 avec le Département.

Personnes âgées et personnes handicapées :

Immersion handicap : la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et le Service Vie à domicile et prestations PH de la Direction PA-PH ont organisé des immersions et des rencontres avec différents acteurs du handicap du 6 au 21 juin dernier, en direction de professionnels. Les objectifs de ces temps étaient de :

- Favoriser l'inter connaissance des acteurs intervenant auprès des personnes en situation de handicap,
- Sensibiliser les agents sur le thème du handicap,
- Mettre en valeur les capacités et les ressources des personnes en situation de handicap.

Ce projet est le fruit d'un travail collectif, qui a nécessité un important temps de croisement des propositions d'immersions et d'inscriptions d'agents volontaires : 42 immersions ont ainsi pu être réalisées.

Bassin Albertville Ugine : (5 actions)

- Poursuite du Projet « partir en vacances » destiné aux premiers départs en vacances,
- Cohésion sociale : mise en œuvre des informations collectives pour les bénéficiaires du RSA,

- Action Sociale de Proximité : action « Reflets de femmes, participation au Café des partenaires, actions de prévention en matière d'insalubrité des logements.

Combe de Savoie : (2 actions)

- L'action collective « Créative Toi » se poursuit en 2022. Elle permet de proposer des séances à destination des bénéficiaires du RSA (théâtre forum et autres supports artistiques), avec l'objectif de retrouver le pouvoir de s'exprimer, d'agir et de se projeter en collectif.
- Implication dans un jeu de piste créé par des anciens collégiens pour des collégiens à St Pierre d'Albigny pour faire entrer des jeunes en contact avec des professionnels de la Maison sociale du Département.

Avant Pays Savoyards : 8 actions

- Une journée de formation a été organisée sur le territoire à destination des professionnels/élus/bénévoles sur le sujet de l'impact des violences conjugales sur les enfants et la co-parentalité dans le cadre des violences (17 personnes présentes).
- Une soirée sur la question des violences conjugales et intra-familiales a été organisée lors de la journée internationale des violences faites aux femmes en novembre. La première partie de soirée était à destination des élus, bénévoles et professionnels du social, du médical et du paramédical (60 participants).
En seconde partie de soirée, le cinéma *l'Atmosphère* a également projeté le film « Jusqu'à la garde » pour sensibiliser le grand public à la question des violences intra-familiales.
- Un groupe de parole à destination des aidants existe depuis de nombreuses années sur le territoire de l'Avant Pays Savoyard, animé par la psychologue du service et une référente Personnes âgées/personnes en situation de handicap. 6 séances ont eu lieu au premier semestre 2022. Il s'est transformé à partir de septembre 2022 en « café des aidants » labellisé dans le cadre d'une convention avec l'Association Française des Aidants. 4 séances ont eu lieu à partir de septembre 2022.
- Lancement de la démarche projet pour la 3ème édition du Forum « Avancer avec l'âge en Avant Pays Savoyard » : Grandir et vieillir ensemble » qui aura lieu le 3 octobre 2023.
- En 2021, la MDPH et la Maison sociale ont expérimenté le déploiement de permanences délocalisées dans l'objectif de répondre aux besoins du public et des partenaires. En 2022, l'expérimentation a évolué avec la création de points relais MDPH sur l'ensemble du territoire via les Maisons France Services et un centre socio-culturel. En amont de la signature des conventions, une journée de formation a été organisée par la MDPH et le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) le 3 octobre 2022, avec au programme :
 - o Le matin : sensibilisation au handicap avec le témoignage de 3 personnes en situation de handicap du territoire,
 - o L'après-midi sur la partie plus administrative.
- Le CLIC et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Yenne ont décidé d'organiser des « déjeuners partenaires » sur le secteur de Yenne. L'objectif de ces rencontres conviviales trimestrielles est de favoriser l'interconnaissance et de faciliter le travail de partenariat. Le 1er déjeuner réalisé en septembre a accueilli une trentaine d'acteurs médicaux, médicaux sociaux et sociaux de ce territoire.
- Le service Cohésion Sociale a déployé fin 2022 à titre expérimental l'action « Par Ambition » sur les secteurs des communautés de communes de Yenne et du Lac d'Aiguebelette. Cette action d'insertion s'adresse à un public précaire (bénéficiaire du RSA ou non), en situation de parentalité et en difficultés d'insertion. Elle vise à aider les participants à développer un niveau d'autonomie leur permettant d'effectuer des démarches d'insertion sociale et professionnelle et de les accompagner dans leur rôle éducatif.
- En novembre, co-animation d'une soirée PMI/Relais Petite Enfance de Val Guiers à destination des assistantes maternelles sur la réforme de l'accueil individuel (20 participantes).

Maurienne : (3 actions)

3 axes d'innovation cette année avec :

- Expérimentation de la démarche de référent de parcours dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté d'octobre 2018, qui vise à proposer d'autres façons d'accompagner nos publics, en lien avec le tissu partenarial. Cette méthode d'accompagnement des situations complexes s'appuie sur une approche globale de la situation, basée sur le pouvoir de décision et d'action de la personne accompagnée et en lien étroit avec les professionnels qui, de manière coordonnée, vont déployer avec la personne accompagnée les actions et dispositifs nécessaires à la réussite de son projet. Pour soutenir les professionnels dans la mise en œuvre de cette démarche, une formation action a démarré en octobre 2022. La démarche implique à la fois les travailleurs sociaux volontaires, l'encadrement de la Maison sociale et un partenaire extérieur.
- La création d'une pièce de théâtre « Vous avez dit IP » qui vise à communiquer autrement avec le public et les partenaires sur des sujets difficiles (collaboration Maison sociale du Département/Compagnie Pedro).

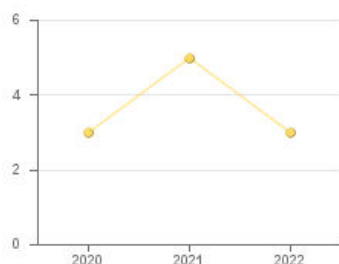
- Création d'une action spécifique coanimée avec des services d'aides à domicile/EHPAD et Pôle Emploi. Cette animation a été organisée sur la thématique des services à la personne (recrutements par simulation) : rencontre avec des partenaires à destination des demandeurs d'emploi et de toute personne intéressée par les métiers de l'aide à la personne : présentation des univers professionnels, interventions et témoignages, présentation des compétences attendues et mise en situation sur place avec des propositions d'immersion dans les services.

Tarentaise (5 actions)

- Personnes âgées et personnes handicapées : organisation de deux après-midis « pour le plaisir » regroupant des personnes âgées dépendantes et les professionnels intervenant au domicile.
- Cohésion sociale/Action Sociale de Proximité : Atelier des 4 saisons : réunion du groupe de participants tous les mois autour de thématiques ou de la découverte de l'environnement.
- Atelier Médiathèque à Bourg Saint Maurice, autour de la lecture, de l'écriture, etc.
- Chorale « Sa voix qui chante » en partenariat avec l'école des arts de Moutiers.

2.2.1.2 ACT - Nombre de "DuoDay" mis en place sur le territoire savoyard (Conseil Départemental + entreprises ou associations savoyardes)

Période	Nombre
2020	3
2021	5
2022	3



Ce dispositif peine à trouver sa place dans le Département, il convient d'en évaluer les causes, les chiffres remontés sont ceux du Département et pas ceux du territoire.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.2.

« Placer les usagers au cœur de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales »

La participation des personnes est fortement inscrite dans les politiques sociales et est l'un des piliers du schéma dans son élaboration mais aussi dans sa mise en œuvre.

Deux axes sont retenus pour cette participation :

1/ Le premier concerne la question du développement du pouvoir d'agir (DPA) dans les parcours des personnes elles-mêmes. Cela revient à redonner aux usagers une autonomie dans la prise de décision et la gestion de leur parcours, et de renforcer la reconnaissance de leurs compétences : cela se traduit par la participation des personnes concernées dans les instances qui les concernent. On pense notamment au développement des instances de protection de l'enfance (concertation savoyarde par exemple) où la présence des parents est désormais systématiquement requise, de même que celle des enfants dès que possible. Sur ce point particulier, un travail de formation de quatre journées sur deux ans a été conduit au sein du pôle social, en lien avec les partenaires concernés.

2/ Le second axe pose la participation des personnes à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques comme essentielle, voire indispensable. Une telle participation existe déjà via les groupes ressources RSA depuis plusieurs années, ou encore via des groupes de travail sur les écrits, à l'instar de celui sur l'APA. Le schéma social et médico-social unique a renforcé cette dimension en associant, dès son élaboration, les usagers via une Université Sociale où les différents publics concernés ont pu exprimer leurs besoins. Cette Université a connu sa deuxième édition en 2022. Les préconisations pointées par les personnes concernées sont intégrées au schéma. Des usagers participent de la même façon à certains groupes de travail relatifs à certaines fiches action du schéma.

L'avis favorable de l'inter-commission des dynamiques durables de mars 2022 sur les travaux relatifs à la mise en œuvre de la Fiche 6 du Schéma a stimulé le déploiement d'actions.

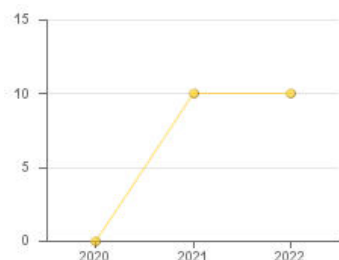
Objectif politique 2. Promouvoir une démarche de développement social dans le cadre de la mise en œuvre du schéma social et médico-social unique

Objectif stratégique 2. 3. Optimiser la démarche de développement social

Objectif opérationnel 2.3.1. Développer le conventionnement

2.3.1.2 ACT - Nombre de coordinations techniques territoriales Handicap organisées au cours de l'année

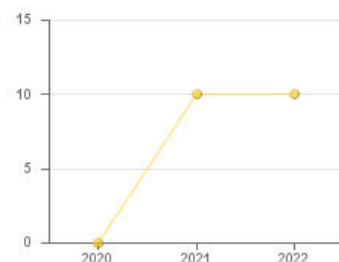
Période	Nombre
2020	0
2021	10
2022	10



Les coordinations se déploient sur les territoires et sont investies par les partenaires là où elles existent. L'objectif reste de les mettre en place dans chacune des Maisons Sociales du Département.

2.3.1.3 ACT - Nombre de coordinations techniques territoriales EJJ organisées au titre de l'année

Période	Nombre
2020	0
2021	10
2022	10



Les coordinations EJJ représentent un nouvel objectif, elles se déploient progressivement, L'objectif est la couverture complète du Département. L'effort doit se poursuivre notamment pour mettre ensemble les acteurs de la protection de l'enfance et du droit commun sur la même tranche d'âge.

Objectif opérationnel 2.3.2. Développer l'innovation dans le cadre des conférences sociales territoriales

Les conférences sociales territoriales se sont tenues tout au long de l'année 2022 avec pour objectifs principaux d'informer sur les missions du Département en matière sociale, mais aussi de réaffirmer les liens avec les partenaires institutionnels et territoriaux. Au cœur de cette démarche, se trouve le « développement social » : proposer sur les territoires des actions coconstruites avec les acteurs et la population pour répondre au plus près aux enjeux et besoins locaux.

Les formats sont différents selon les besoins des acteurs territoriaux.

3. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

Cette partie du rapport d'activité et de performance est nouvelle, il n'y a donc pas d'historique sur les ajustements des politiques publiques.

Les perspectives pour 2023 sont :

- La pérennisation des conférences sociales sur les territoires, de manière adaptée aux volontés des acteurs du territoire,
- L'accélération du déploiement des coordinations techniques avec les acteurs de la protection de l'enfance sur les territoires et leur articulation avec le réseau jeunesse, une première étape ayant été installée avec le réseau jeunesse dans le cadre du renouvellement des contrats jeunesse du Département,
- L'installation d'une mission d'animation de la participation des usagers dans la construction des politiques sociales,
- Une meilleure mobilisation de la société civile dans le soutien des personnes en difficulté : bénévolat, parrainage, mécénat, etc.



Conférence sociale à Albertville, 2022



Personnes Agées



RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2021/2022

Commissions d'élus : 4^{ème} commission

Directions concernées :

- Pôle social – Direction des personnes âgées, personnes handicapées



SOMMAIRE

SYNTHESE	337
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	338
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	342
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	344
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	352

9,62%

SYNTHÈSE - POLITIQUE PERSONNES ÂGÉES



Les lois successives ont fait du Département le chef de file de l'action sociale en faveur de l'accompagnement des personnes âgées, et la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a réaffirmé les enjeux à venir et la nécessaire transformation du secteur.

Contexte

Le contexte national et départemental de démographie vieillissante et d'allongement de la vie oblige la société à repenser l'accompagnement des personnes âgées. Les enjeux sont de favoriser le maintien à domicile par des actions de prévention, l'intervention des services d'aide à domicile ou encore la diversification des modes d'habitation intermédiaire. Il s'agit également de préserver la qualité de vie en EHPAD

A ce titre, dans un contexte de l'emploi qui est très favorable en Savoie, les fortes tensions RH au sein des établissements et des services peuvent apparaître comme autant de freins à la réalisation de ces actions.

Le Département, au-delà du financement des mesures revalorisations salariales, contribue au développement de l'attractivité des métiers de l'accompagnement et du soin.

Enjeux

- Accompagner le parcours de vie des personnes
- Favoriser la qualité de vie à domicile ou au sein des établissements
- Diversifier les modes d'habiter,
- Moderniser et soutenir le secteur de l'aide à domicile,
- Développer la prévention de la perte d'autonomie par la mise en place d'actions multiples (activité physique adaptée, lien social, initiation au numérique...)
- Avoir une vigilance pour les plus vulnérables

Principales réalisations

- Mise en œuvre d'un formulaire unique de demande d'aide à domicile commun à la CARSAT, la MSA et le Département
- Travail sur les écrits relatifs à l'APA avec Pays de Savoie Solidaire : ateliers coanimés avec un représentant de Bignona (Sénégal) associant des professionnels et des usagers
- Mise en place pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) d'une dotation complémentaire qualité pour l'intervention auprès des personnes les plus dépendantes, celles localisées sur des communes isolées ou pour les interventions les WE et jours fériés
- Financement par le Département des mesures de revalorisations salariales pour les professionnels des SAAD
- Création de 11 places d'hébergement temporaires dans les EHPAD de La Chambre, Saint-Baldoph, Ugine et Cognin
- Financement de formations, pour les professionnels faisant fonction d'Aides Soignants en EHPAD en lien avec le GRETA
- Programmation pluriannuelle d'habitats inclusifs

L'action territoriale

Expérimentation d'un café des aidants sur l'avant pays savoyard grâce à une convention signée entre l'association française des aidants et le Département

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2022 :

55,47 M€ (CA 2022)

62,39 ETP

(Equivalents Temps Plein) en moyens annuels dédiés à la politique

5 788 bénéficiaires de l'APA à domicile en 2021

3 766 bénéficiaires de l'APA en établissement (résidents savoyards accueillis en EHPAD) en 2021

4 988 places d'accueil et d'hébergement dont :

➤ **642** places spécifiques Alzheimer

➤ **52** services d'aide à domicile

22,35 % : taux de la population de plus de 85 ans bénéficiaire de l'APA à domicile (bénéficiaires de + 85 ans au 31/12/2022 sur Population INSEE de +85 ans 2018)

92,2% de demandes APA à domicile acceptées en 2021

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

Respecter le choix de vie de chacun, améliorer la qualité de vie et le maintien de l'autonomie pour tous, accompagner les personnes à chaque étape de vie du domicile à l'établissement sont les piliers des politiques en faveur des aînés.

Cela se traduit au quotidien par des équipes médico-sociales spécialisées pour les publics âgés, qui sont présentes dans les 7 maisons sociales du département, pour informer, orienter, ou mettre en œuvre des droits comme l'APA. Des actions de sensibilisation pour favoriser le bien vieillir et retarder la dépendance sont développées en faveur de ces publics. L'environnement de la personne est essentiel dans la qualité du maintien à domicile ; de plus en plus d'actions sont développées en faveur des aidants (répit, formation) et ainsi rompre l'isolement dans lequel ils se trouvent. Les CLIC ou les filières gérontologiques favorisent par leur animation l'adaptation des pratiques, la complémentarité des interventions et la fluidité des parcours du domicile à l'EHPAD, pour les plus fragiles.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

L'année 2022 s'est traduite par la poursuite de l'action des groupes de travail dans le cadre du schéma médico-social unique 2021-2024 et dans le cadre de la feuille de route pluriannuelle conclue entre la CNSA, le Département et la MDPH sur la même période.

D'ores et déjà, des actions ont été mises en œuvre sur les différents axes du schéma :

- Organiser un parcours personnalisé à chaque étape de la vie :
 - ✓ Diversification de l'offre avec une programmation d'habitats inclusifs sur le Département à partir de 2023 ;
 - ✓ Déploiement, sur le territoire d'Albertville, d'un cahier de prévention des risques de fragilité, mis à disposition des acteurs et professionnels « sentinelles » ;
 - ✓ Formation à destination des aides à domicile du dispositif incurie co-portée par l'ARS ;
 - ✓ Prévention des risques de rupture : création du dispositif d'appui à la coordination (DAC) porté par la Maison des réseaux de santé de Savoie (MRSS) autour des missions d'orientation des professionnels et de coordination des parcours complexes (situation en santé/tout âge).
- Développer un environnement favorable au maintien à domicile :
 - ✓ Conforter les services d'aide à domicile comme pilier de la prise en charge : mise en place du tarif unique national de 22 € ;
 - ✓ Renforcer l'attractivité des métiers du grand âge par le financement de l'avenant 43 de la branche aide à domicile ou le SEGUR pour les SAAD de la fonction publique territoriale

FOCUS SUR ...

La reconnaissance mutuelle des évaluations avec la CARSAT

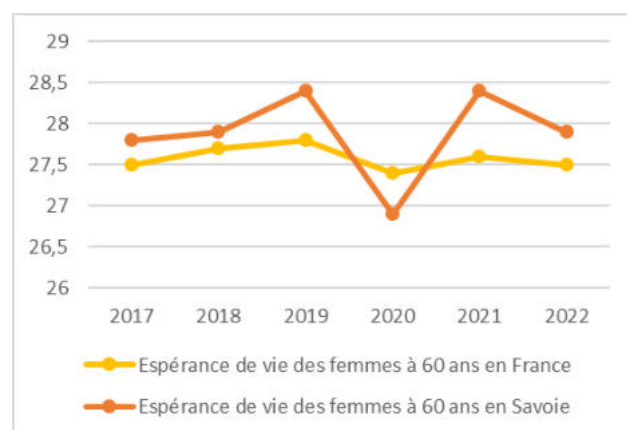
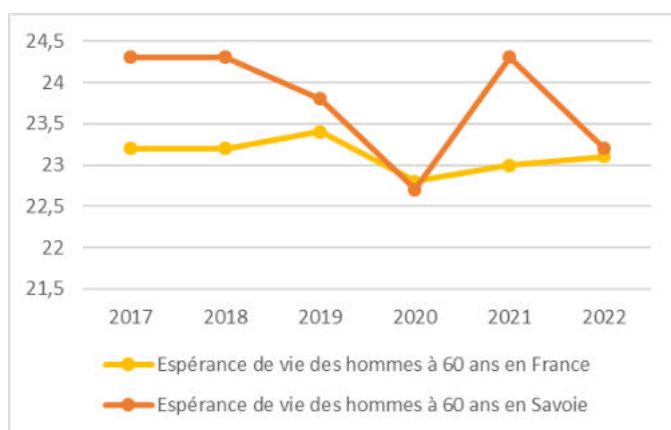
Au 1^{er} février 2022, le déploiement d'un dossier unique de demande est venu simplifier les démarches des usagers puisqu'il s'agit du même dossier, valable à la fois pour les demandes d'APA et les demandes d'aide au Bien vieillir chez soi déposées auprès de la CARSAT et la MSA. Pour simplifier encore plus les démarches, le Département et la CARSAT se sont engagés dans la reconnaissance mutuelle des évaluations, à compter du 1^{er} mars 2022. Ainsi, le demandeur bénéficie d'une seule évaluation à domicile qui est transmise à l'institution compétente.

Concernant l'accès aux droits, des travaux préparatoires ont été entamés en 2022 avec la CNSA en vue de la future mise en place du système d'information national APA qui permettra notamment un dépôt des demandes en ligne.

De même, s'agissant de l'entrée en EHPAD, l'activité dans Via Trajectoire PA poursuit sa hausse et confirme son utilisation par le public, les médecins traitants, les établissements ainsi que les professionnels du médicosocial.

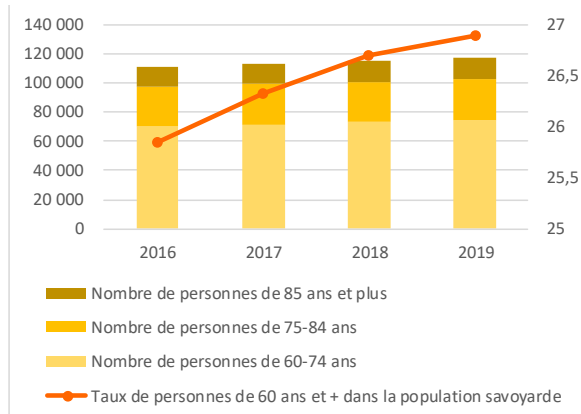
CONT 1- Espérance de vie à 60 ans

Espérance de vie à l'âge x : représente, pour une année donnée, l'âge moyen au décès des individus d'une génération fictive d'âge x qui auraient, à chaque âge, la probabilité de décéder observée cette année-là au même âge. Autrement dit, elle est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x (ou durée de survie moyenne à l'âge x), dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.



CONT 2 et 3 - Personnes âgées de plus de 60 ans en Savoie (Insee - RGP)

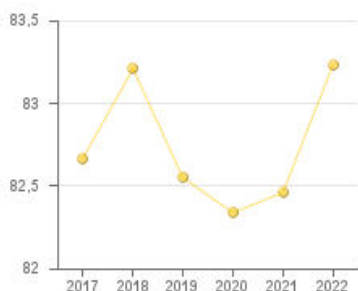
Période	Taux de personnes de 60 ans et + dans la population savoyarde	Nombre de personnes de 60-74 ans	Nombre de personnes de 75-84 ans	Nombre de personnes de 85 ans et plus
2016	25,85	70 041	27 391	13 635
2017	26,33	71 958	27 354	14 237
2018	26,7	73 924	27 411	14 669
2019	26,9	74 744	27 723	14 852



Comme pour l'ensemble du territoire national, le vieillissement de la population est constaté en Savoie avec des territoires plus fortement impactés, comme le territoire d'Aix-les-Bains (*Valeurs selon le dernier recensement général de la population de 2018*).

CONT 5- Age moyen d'entrée dans l'APA à domicile en Savoie

Période	Nombre
2017	82,67
2018	83,21
2019	82,55
2020	82,34
2021	82,46
2022	83,23

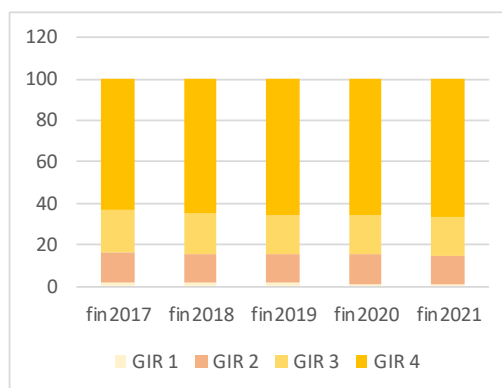


Globalement, la première demande d'APA s'effectue désormais au-delà de 83 ans.

Les actions de prévention ont comme objet de maintenir le plus longtemps possible les capacités fonctionnelles mais aussi la qualité de vie. Cette politique a pour objectif peu à peu de faire reculer l'entrée en dépendance donc l'âge d'entrée dans l'APA.

CONT 6- Taux de bénéficiaires de l'APA à domicile ayant des droits ouverts au 31 décembre par GIR (DREES)

Période	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4
fin2017	1,59	14,61	20,9	62,9
fin2018	1,58	13,91	19,72	64,78
fin2019	1,47	14,17	18,86	65,5
fin2020	1,38	14,17	18,86	65,48
fin2021	1,23	13,2	19,11	66,46

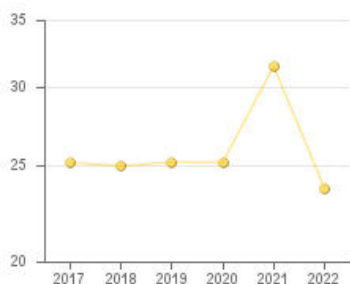


La répartition des bénéficiaires reste globalement stable dans les différents niveaux de dépendance même s'il est constaté depuis plusieurs années une part en augmentation des personnes âgées en GIR 4.

CONT 7- Part des bénéficiaires en GIR 1 et GIR 2 à domicile sur la population globale des GIR 1 et 2 bénéficiaires de l'APA (en établissements et à domicile)

* GIR : niveau de perte d'autonomie ; les personnes en GIR1 sont les plus dépendantes.

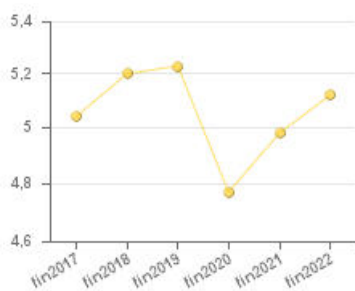
Période	Taux
2017	25,2
2018	25
2019	25,23
2020	25,22
2021	31,5
2022	23,73



Excepté une variation en 2021, la part des GIR 1 ou 2 à domicile se maintient aux alentours de 25%. Le choix premier des personnes est de rester à domicile, mais parfois cela n'est plus possible pour différentes raisons : isolement, environnement inadapté, épuisement de l'aidant, ou encore le besoin d'une prise en charge médicalisée.

CONT 8- Pourcentage de la population de +60 ans bénéficiaire de l'APA à domicile en Savoie

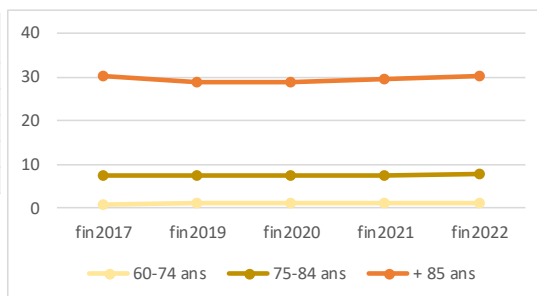
Période	Taux
fin2017	5,04
fin2018	5,2
fin2019	5,23
fin2020	4,77
fin2021	4,98
fin2022	5,12



Cet indicateur, après une baisse en 2020, redevient stable. Les efforts développés par le Département et ses partenaires pour mettre en œuvre des actions de prévention de la perte d'autonomie contribuent à maintenir cette stabilité. L'enjeu est de garantir et de permettre l'accès à l'APA lorsqu'une perte d'autonomie est constatée.

CONT 9- Taux de bénéficiaires de l'APA à domicile par tranche d'âge ayant un droit ouvert par rapport à la population éligible du même âge

Période	60-74 ans	75-84 ans	+ 85 ans
fin2017	0,99	6,43	22,77
fin2019	1,06	6,55	21,3
fin2020	1,08	6,43	21,36
fin2021	1,1	6,45	22,01
fin2022	1,07	6,82	22,35



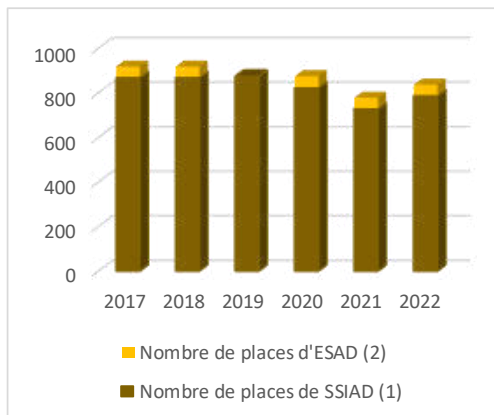
La part des moins de 75 ans est faible et reste relativement stable.

La majorité des personnes âgées déposent une demande d'aide APA autour de 83 ans. Avant cet âge, la demande est souvent liée à un grave problème de santé (AVC, troubles cognitifs...), ou aux conséquences de chutes.

CONT 13- Nombre de places de services médicaux gérés par l'Agence Régionale de Santé

(Données communiquées par l'ARS)

Période	Nombre de places de SSIAD (1)	Nombre de places d'ESAD (2)
2017	868	50
2018	868	50
2019	875	
2020	822	53
2021	728	50
2022	787	50



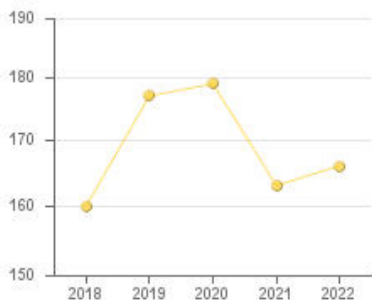
Il est constaté une augmentation des places de SSIAD entre 2021 et 2022 ce qui est corrélé à l'augmentation des besoins.

¹SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile sur prescription médicale) : favorise le maintien à domicile

²ESAD (Equipe Spécialisée Alzheimer à domicile) : dispense des soins d'accompagnement et de réhabilitation auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée et qui contribue par ce biais au maintien à domicile

CONT 14- Nombre de personnes handicapées en EHPAD en Savoie

Période	Nombre
2018	160
2019	177
2020	179
2021	163
2022	166



Ce nombre est stable sur la période. L'enjeu est de favoriser cet accueil spécifique compte tenu de situations parfois dégradées à domicile ou au sein des établissements pour personnes en situation de handicap.

CONT 15- Rang de la Savoie dans le classement national du taux d'équipement en places d'hébergement pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus au 31/12 (DREES)

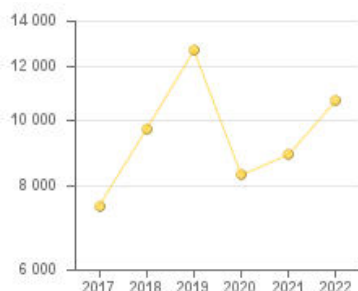
Période	Nombre
fin2016	41
fin2017	39
fin2018	33
fin2019	34



La Savoie compte 101,3 places pour 1000 personnes de plus de 75 ans, ce qui la positionne dans la moyenne haute des départements français.

CONT 18 - Nombre de personnes concernées par les actions individuelles ou collectives de prévention financées dans le cadre des appels à projets de la Conférence des Financeurs (CDF)

Période	Nombre
2017	7 469
2018	9 700
2019	12 676
2020	8 299
2021	8 890
2022	10 689



Le nombre de bénéficiaires augmente, car les acteurs sont de plus en plus mobilisés et actifs dans ce domaine ; il est cependant lié aux dotations financières attribuées chaque année par la Caisse Nationale de Solidarité et de l'Autonomie (CNSA)



La CFPPA est la conférence des financeurs de prévention de la perte d'autonomie. Cette instance rassemble les acteurs ayant une responsabilité dans ce domaine comme la CARSAT, la MSA, la CPAM, l'ARS, l'ANAH... afin de mieux organiser et coordonner le déploiement d'actions de prévention. L'enjeu est d'améliorer le bien vieillir et retarder l'entrée en dépendance.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



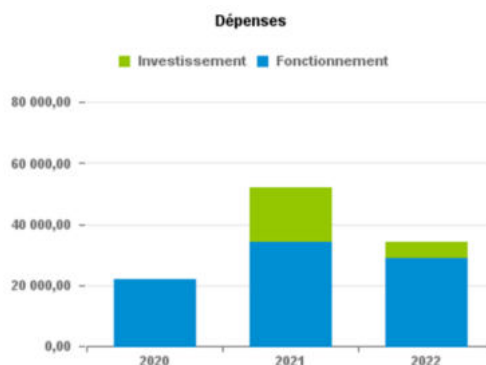
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2020 à 2022

Dépenses	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 04 Mars 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique	54 289 865,34	186 000,00	53 904 751,20	0,00	55 477 607,42	0,00
Dépenses par section :	54 289 865,34	186 000,00	53 904 751,20	0,00	55 477 607,42	0,00
	total année : 54 475 865,34		total année : 53 904 751,20		total année : 55 477 607,42	

Recettes	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 04 Mars 2023	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
Par politique	21 083 241,61	140 570,58	22 039 545,33	119 333,34	21 829 210,70	119 333,24
Dépenses par section :	21 083 241,61	140 570,58	22 039 545,33	119 333,34	21 829 210,70	119 333,24
	total année : 21 223 812,19		total année : 22 158 878,67		total année : 21 948 543,94	



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 04 mars 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSD DPAPH	22 000,00	0,00	34 000,00	18 000,00	28 819,00	5 262,00
	total année : 22 000		total année : 52 000		total année : 34 081	





↑ Moyens humains par secteurs en 2020-2021-2022 ↓

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2020	2021	2022
PERSONNES AGEES		PSD	DGA	0,39	0,5	0,59
		PSD	DPA/PH	29,19	28,6	30,56
		PSD	MSD	34,4	30,35	31,24
	Sous-total du secteur			63,98	59,45	62,39
TOTAL tous effectifs pour la politique				63,98	59,45	62,39

Direction Personnes Agées / Personnes Handicapées (DPA/PH)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...)

Malgré les mesures de simplification issues des périodes de crises sanitaires, l'activité APA reste soutenue et devrait fortement évoluer avec la mise en place du nouveau système d'information national qui devrait intervenir fin 2024 et apporter des avancées (portail de télétransmission avec les SAAD notamment).

Au-delà, l'activité de la direction reste très dépendante des réformes nationales dont les impacts sur la charge de travail des équipes de terrain sont rarement évalués par l'échelon national. En 2022, les réformes ont notamment porté sur la mise en place de la dotation qualité pour les SAAD, le portage des mesures de revalorisations salariales ou encore le déploiement de l'habitat inclusif.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. 1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée	1.1. Améliorer la prévention de la perte d'autonomie liée au grand âge	1.1.1. Développer l'information aux personnes âgées, aux aidants et aux partenaires
		1.1.2. Faciliter l'accès aux droits
		1.1.3. Renforcer la coordination avec la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour développer les actions de prévention
	1.2. Renforcer le bien-vivre à domicile	1.2.1. Consolider l'offre d'accompagnement (et de services) pour le maintien de la vie à domicile en coordination avec les acteurs/partenaires de proximité
		1.2.2. Mieux adapter l'offre de services à domicile aux besoins des personnes âgées
		1.2.3. Développer les actions en faveur des aidants
	1.3. Optimiser l'accueil en établissements	1.3.1. Renforcer la diversification de l'offre territoriale en établissements
		1.3.2. Garantir aux personnes âgées une prise en charge dans les établissements adaptés à leurs besoins
		1.3.3. Renforcer la qualité de la prise en charge des personnes les plus dépendantes
	1.4. Prévenir les ruptures de parcours	1.4.1. Mieux accompagner les personnes âgées en situations complexes par l'amélioration de la coordination des parcours
		1.4.2. Garantir l'accueil des personnes handicapées vieillissantes dans les établissements les plus adaptées à leurs besoins

Objectif politique 1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée

Objectif stratégique 1.1. Améliorer la prévention de la perte d'autonomie liée au grand âge

Objectif opérationnel 1.1.1. Développer l'information aux personnes âgées, aux aidants et aux partenaires

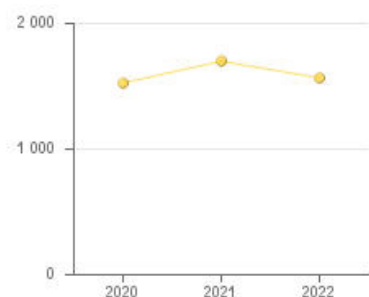
L'activité relative à l'accès aux droits et à l'information des personnes se poursuit et se diversifie dans les territoires. Au-delà des missions d'information et d'orientation des personnes âgées et leurs proches, l'activité des CLIC et des équipes médico-sociales porte sur l'animation des filières gérontologiques, la mise en œuvre d'actions de soutien aux aidants, en lien la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

La Savoie a déployé à compter du 1^{er} février 2022 le dossier unique « demande aide personne âgée » qui permet à la personne de remplir un seul dossier quelque soit l'institution en charge de l'accompagner ou de lui verser son aide (Département, CARSAT, MSA, ...).

La prochaine étape sera celle de la dématérialisation de la demande dans le cadre du futur Système d'Information APA national.

1.1.1.1 ACT - Nombre de demandes adressées aux Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologiques (CLIC) par téléphone et en accueil physique

Période	Nombre
2020	1527
2021	1700
2022	1567



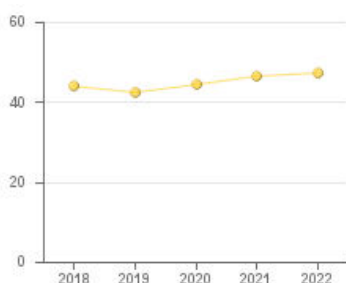
1 567 prises de contact avec les CLIC du Département : 75% émanent de la famille ou de l'entourage proche, 19% émanent de professionnels et 6% autre. Cette baisse par rapport à 2021 est à relativiser car certains CLIC n'ont pas été en mesure de comptabiliser les contacts. Les 7 CLIC restent la porte d'entrée pour l'information d'autant que chaque territoire est couvert.

Objectif opérationnel

1.1.2. Faciliter l'accès aux droits

1.1.2.1 ACT - Taux annuel de premières demandes d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile au regard du nombre total de demandes d'APA

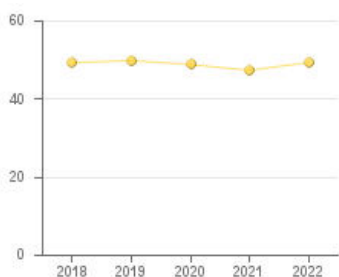
Période	Taux
2018	44,04
2019	42,54
2020	44,52
2021	46,58
2022	47,4



Hormis une baisse constatée en 2019, ce taux progresse et tout particulièrement en 2022. Cet indicateur est à mettre en lien avec le vieillissement de la population savoyarde.

1.1.2.2 ACT - Taux annuel de révisions et de renouvellements d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile au regard du nombre total de demandes d'APA

Période	Taux
2018	49,38
2019	49,91
2020	48,87
2021	47,42
2022	49,4



Le taux se maintient globalement grâce aux mesures de simplification menées (allongement de la durée des droits, révisions valant renouvellement). L'entrée de plus en plus tardive dans le dispositif APA induit néanmoins des mesures de révision des plans d'aide de plus en plus fréquent pour tenir compte de la perte d'autonomie.

Objectif opérationnel

1.1.3 Renforcer la coordination avec la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour développer les actions de prévention

En 2022, 10 689 personnes âgées différentes ont bénéficié d'actions de prévention. Cela souligne l'ampleur des actions mises en œuvre (488 actions différentes) et le partenariat tissé avec de nombreux acteurs sur les territoires (associations, collectivités, caisses de retraite...) pour assurer la communication autour de ces actions et leur réalisation.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

« Améliorer la prévention de la perte d'autonomie liée au grand âge »

Grâce à une animation permanente de ce dispositif, et à l'implication des partenaires, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de SAVOIE est reconnue comme très active depuis la première année d'installation en 2016. Les dotations sont pleinement valorisées. Les acteurs sont mobilisés pour améliorer en continu leur pratique et se former à la prévention de la perte d'autonomie.

Ainsi l'objectif étant de favoriser l'autonomie le plus durablement possible, un travail d'évaluation sur site est fait pour garantir la qualité des animations ; de plus une grille d'évaluation a été construite en partenariat avec l'université pour mesurer les effets des activités proposées : sommeil amélioré, diminution d'un état de stress, diminution des chutes...

FOCUS SUR ...



La journée « Seniors et alors »

Mis en place depuis 2019, cet événement a pour objectif de réunir des seniors savoyards et les animateurs de structures autour de la thématique globale de la prévention dans une ambiance chaleureuse et ludique. En 2022, la journée s'est déroulée le 19 mai et a réuni à St Pierre d'Albigny près de 300 participants autour du thème « Seniors et alors ... Laissez-vous surprendre ! » ; L'occasion pour les seniors de découvrir, expérimenter, s'amuser, repousser les limites dans les ateliers écriture, cirque, danse, chant, arts créatifs, bande dessinée, immersion 3D, parcours sonore...

Objectif politique

1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée

Objectif stratégique

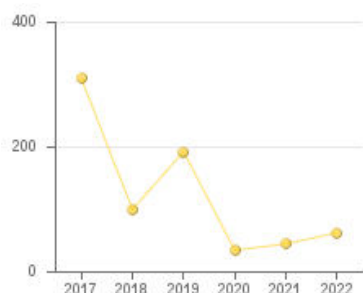
1.2 Renforcer le bien-vivre à domicile

Objectif opérationnel

1.2.1. Consolider l'offre d'accompagnement (et de services) pour le maintien de la vie à domicile en coordination avec les acteurs/partenaires de proximité

1.2.1.2 ACT - Nombre de visites à domicile de l'ergothérapeute

Période	Nombre
2017	311
2018	100
2019	193
2020	35
2021	45
2022	63



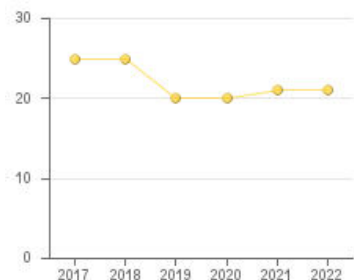
Le nombre de visites à domicile réaugmente progressivement après la baisse constatée pendant la crise sanitaire.

Au-delà du conseil sur les aides techniques, les demandes portent essentiellement sur l'aménagement du logement, sollicité parfois trop tardivement par les personnes et difficile à mettre en œuvre du fait de la complexité des aides.

Objectif opérationnel 1.2.2. Mieux adapter l'offre de services à domicile aux besoins des personnes âgées

1.2.2.1 ACT - Nombre de Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) habilités à l'aide sociale

Période	Nombre
2017	25
2018	25
2019	20
2020	20
2021	21
2022	21



On note une stabilité du nombre de SAAD habilités à l'aide sociale. Le nombre de SAAD habilités est élevé en Savoie et garantit une couverture territoriale complète.

FOCUS SUR ...



L'habitat inclusif est un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale qui permet de « vivre chez soi sans être seul ». Le porteur de projet bénéficie de la part du Département d'une aide à la vie partagée qui finance des fonctions d'animation et de régulation du vivre ensemble.

En 2022, le Département, en lien avec la CNSA, a élaboré une programmation pluriannuelle qui va se traduire d'ici 2026 par le déploiement de 14 habitats inclusifs qui concerneront 113 bénéficiaires, 52 personnes âgées et 61 personnes en situation de handicap.

Objectif opérationnel 1.2.3 Développer les actions en faveur des aidants

Les proches aidants de personnes âgées sont des piliers essentiels du maintien à domicile. Ce rôle est à soutenir tant les impacts sur la vie professionnelle, familiale et la santé sont importants. Afin de les accompagner, le Département, soutient les acteurs et développe des actions d'information, de sensibilisation et de formation des proches aidants sur l'ensemble du territoire savoyard.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.

« Renforcer le bien-vivre à domicile »

Différents domaines ont été mobilisés pour améliorer la qualité de vie des personnes au regard de leur autonomie et accompagnement. On peut citer ainsi le développement des actions de prévention de la perte d'autonomie, les démarches de sensibilisations et de formation pour soutenir les aidants, l'articulation et l'accompagnement des établissements et services tout au long de l'année afin de garantir au final la présence et le soutien nécessaire aux personnes âgées.



Objectif politique 1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée

Objectif stratégique 1.3. Optimiser l'accueil en établissements

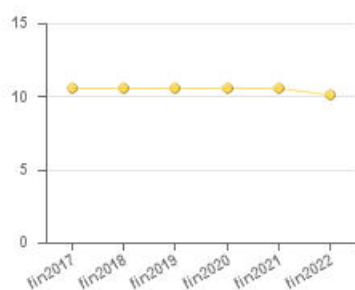
Objectif opérationnel 1.3.1. Renforcer la diversification de l'offre territoriale en établissements

Il est noté une stabilité du nombre de places. Dans le cadre du Schéma régional de santé en cours de renouvellement par l'ARS, la Savoie n'est pas identifiée comme un territoire prioritaire en termes de création de places, au regard de son taux d'équipement déjà existant et supérieur à la moyenne régionale.

On constate par ailleurs une durée de séjour en EHPAD qui se réduit, car les personnes âgées souhaitent rester le plus longtemps possible à leur domicile et ne rentrent en établissement que très tardivement (au-delà de 85 ans en moyenne).

1.3.1.1 PERF - Taux d'équipement départemental en places en EHPAD, Unités de Soins de Longue Durée (USLD), Accueils de Jour (AJ) et en Hébergements Temporaires (HT), soit le nombre de places disponibles pour 100 individus

Période	Taux
fin2017	10,6
fin2018	10,6
fin2019	10,6
fin2020	10,6
fin2021	10,6
fin2022	10,13

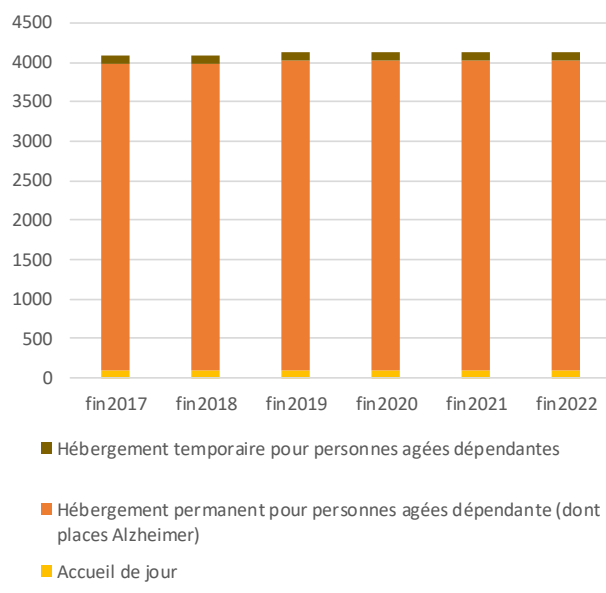


Le taux d'équipement est constant en lien avec une stabilité du nombre de places d'accueil et d'hébergement pour les personnes âgées.

Ce taux masque une difficulté qui est le gel de place par défaut de personnel permettant l'accompagnement des personnes

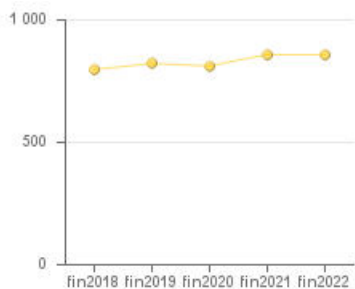
1.3.1.2 PERF - Nombre de places en accueil de jour, en hébergement permanent pour l'accueil de personnes âgées dépendantes (dont places Alzheimer), et en hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes en Savoie

Période	Accueil de jour	Hébergement permanent pour personnes âgées dépendante (dont places Alzheimer)	Hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes
fin2017	106	3 882	97
fin2018	103	3 882	98
fin2019	101	3 934	97
fin2020	101	3 934	97
fin2021	99	3 934	97
fin2022	98	3 934	97



1.3.1.3 PERF - Nombre de places en résidence autonomie en Savoie

Période	Nombre
fin2018	798
fin2019	822
fin2020	812
fin2021	859
fin2022	859



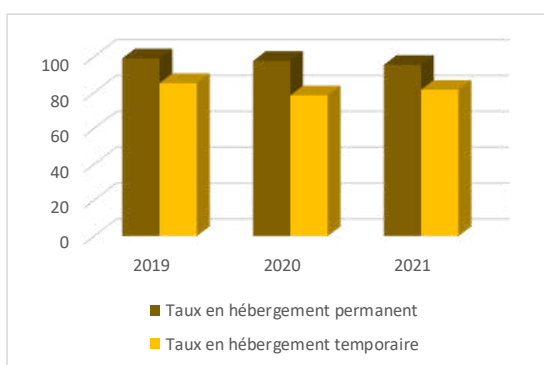
Les résidences autonomie constituent une offre complémentaire importante. Le nombre de places reste stable en Savoie.

Objectif opérationnel

1.3.2. Garantir aux personnes âgées une prise en charge dans les établissements adaptés à leurs besoins

1.3.2.1 PERF - Taux moyen d'occupation en hébergement temporaire et permanent en EHPAD

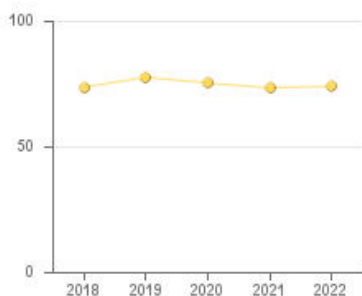
Période	Taux en hébergement permanent	Taux en hébergement temporaire
2019	98,99	85,26
2020	97,59	78,41
2021	95,4	81,52



Les données présentées ici sont celles de l'année 2021 (année clôturée budgétairement) elles montrent encore l'effet de la crise sanitaire. L'occupation des places est repartie à la hausse en 2022.

1.3.2.3 PERF - Taux de demandes d'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) acceptées au regard du nombre total de demandes d'ASH déposées

Période	Taux
2018	73,9
2019	77,8
2020	75,5
2021	73,6
2022	74,2



Les demandes et les taux d'accord sont stables au regard des critères d'aide sociale qui n'ont pas évolués. L'obligation alimentaire à savoir la participation financière par les enfants demeure, excepté pour les petits enfants pour lesquels le département avait levé cette contrainte il y a 5 ans.

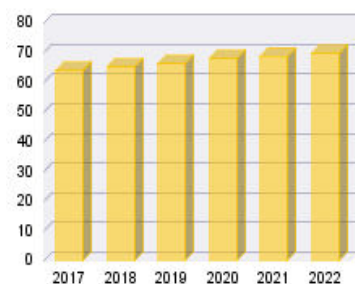
En cas de désaccord familial, le juge aux affaires familiales est saisi pour fixer le montant de la participation aux frais d'hébergement du parent, pour chacun des enfants.

Objectif opérationnel

1.3.3. Renforcer la qualité de la prise en charge des personnes les plus dépendantes

1.3.3.2 PERF - Reste à charge journalier moyen en hébergement médicalisé (EHPAD)

Période	Euros
2017	63,57
2018	64,87
2019	66
2020	67,6
2021	68,43
2022	69,26



Le reste à charge journalier comprend le tarif hébergement + le tarif dépendance GIR 5-6. Ce tarif est en augmentation chaque année en raison de la hausse des charges des EHPAD (exploitation courante, personnel, structure).

Une évolution plus importante sera constatée en 2023 du fait du contexte de l'inflation.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.

« Optimiser l'accueil en établissements »

L'offre d'hébergement pour les personnes âgées est multiple avec des accompagnements adaptés aux besoins des personnes : hébergement permanent, temporaire, accueil de jour, unité spécifique pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, résidence autonomie, accueil familial. Globalement, le nombre de places est stable, conformément aux orientations nationales et régionales.

Le contexte actuel reste néanmoins difficile pour les gestionnaires du fait des difficultés de recrutement notamment pour les fonctions d'aides-soignants et d'infirmiers, ce qui conduit à des arrêts d'admission.

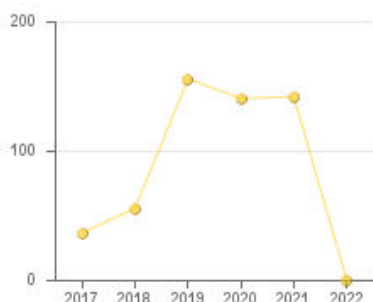
Objectif politique 1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée

Objectif stratégique 1.4. Prévenir les ruptures de parcours

Objectif opérationnel 1.4.1. Mieux accompagner les personnes âgées en situations complexes par l'amélioration de la coordination des parcours

1.4.1.1 ACT - Nombre de prises en charge MAIA* au cours de l'année (dossiers en file active)

Période	Nombre
2017	37
2018	56
2019	156
2020	141
2021	142
2022	0



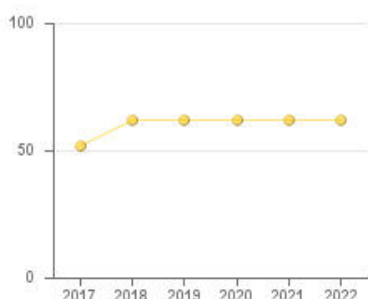
Les MAIA ont maintenu leur activité d'accompagnement jusqu'en juillet 2022. Après, les missions ont été reprises par le Dispositif d'Appui à la Coordination de situations complexes en santé (DAC).

* Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades d'Alzheimer

Objectif opérationnel 1.4.2. Garantir l'accueil des personnes handicapées vieillissantes dans les établissements les plus adaptées à leurs besoins

1.4.2.1 ACT - Nombre de places dédiées aux personnes handicapées vieillissantes en structures médico-sociales pour personnes handicapées

Période	Nombre
2017	52
2018	62
2019	62
2020	62
2021	62
2022	62



Le nombre de places est stable même si les besoins restent conséquents. Certaines solutions de logement ont vocation à compléter l'offre à destination de ce public, à savoir l'habitat inclusif ou encore l'entrée en résidence autonomie couplée à un accompagnement social.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4.**« Prévenir les ruptures de parcours »**

La prévention des ruptures de parcours nécessite la mobilisation générale des acteurs et des coordinations plus nombreuses, notamment dans le cadre des filières gérontologiques ou des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). De même, elle suppose la mise en œuvre de dérogations et la simplification pour l'accès aux droits.

Un mode de fonctionnement en plateforme de service est de plus en plus adopté par les gestionnaires disposant d'un panel d'offre avec un système de guichet unique facilitant le parcours des personnes en perte d'autonomie. Par ailleurs ce fonctionnement en plateforme permet d'offrir aux salariés une transversalité et une diversité possible des missions créant ainsi des conditions de travail plus favorables à la fidélisation des personnels en recherche de cette diversité.

Des rapprochements entre acteurs pour porter par exemple des projets nouveaux sont constatés. (Secteur du handicap et résidence autonomie par exemple) facilitant ainsi le parcours des personnes en vulnérabilité.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

AJUSTEMENTS FORMALISÉS :

OBJECTIF STRATÉGIQUE	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
				25%	50%	75%	100%
1. 2. Renforcer le bien-vivre à domicile	Mise en place en septembre 2022 de la « dotation qualité » visant à renforcer le financement des heures spécifiques (Gir 1-2, communes isolées, heures de nuit ou dimanche et jours fériés), Un appel à projet va être lancé en 2023 avec l'intégration d'autres critères de modulation positive.	Septembre 2022	245 452 € en 2022 pour 117 959 heures réalisées			😊	

Le secteur des services à domicile est en pleine évolution avec l'instauration d'un tarif minimal de valorisation des heures d'aide à domicile pour l'APA et la PCH fixé chaque année (22 € pour 2022 et 23 € à compter de 2023) servant de base au calcul de la participation des personnes aidées, permet une équité de traitement sur le territoire. Il s'impose à tous les SAAD prestataires, habilités et non habilités à l'aide sociale, quel que soit leur statut juridique.

Des revalorisations salariales ont eu lieu en 2022 pour l'ensemble des SAAD publics et privés associatifs.

L'enjeu à venir tient dans la mise en place des services autonomie d'aide et de soin nécessitant un travail entre SAAD et SSIAD. Cette réforme va permettre d'améliorer sensiblement le parcours de la personne à domicile par la création d'un interlocuteur unique.





Personnes handicapées



RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2021/2022

Commissions d'élus : 4^{ème} commission

Directions concernées :

- Pôle social – Direction des personnes âgées, personnes handicapées



SOMMAIRE

SYNTHESE	355
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	356
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	356
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs.....	361
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	371

11,63%

SYNTHESE - POLITIQUE PERSONNES HANDICAPÉES



Le Département est présent au quotidien auprès des personnes en situation de handicap au travers de ses services et ceux de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Il met en œuvre le schéma médico-social départemental dans une approche coopérative et partenariale : mobilisation des instances consultatives et des acteurs locaux, écoute des personnes concernées. Ce dynamisme se traduit par une approche globale des situations pour développer une qualité de vie pour tous, respectueuse du projet de vie individualisé et favorisant l'inclusion en milieu ordinaire.

Contexte

Le Département a pour mission, au travers des compétences qui sont les siennes, de favoriser la réalisation du projet de vie des personnes en situation de handicap, que ce soit à domicile ou en établissement.

L'accès et la simplification des droits sont au centre des attentes des personnes et de leurs proches et c'est le sens notamment de l'attribution de droits sans limitation de durée par la MDPH dès lors que la situation de handicap n'est pas évolutive.

Parmi les axes prioritaires départementales, figure particulièrement celui d'améliorer l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes.

Enjeux

- Améliorer et coordonner l'offre d'accompagnement à domicile.
- Soutenir les aidants.
- Améliorer la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes.
- Soutenir la diversification de l'offre.
- Favoriser la formation, l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.
- Accompagner les enfants dans leur parcours et soutenir l'inclusion en milieu ordinaire

Principales réalisations

- Autorisation d'un dispositif innovant de 15 places pour jeune de 11 à 21 ans confiés par l'aide sociale à l'enfance et bénéficiant d'une orientation de la MDPH
- Intensification de la mise en œuvre de l'allongement des droits et tout particulièrement pour la RQTH et les droits enfants
- Financement des mesures de revalorisations salariales dans les établissements et services en faveur des personnes en situation de handicap
- Conventionnement entre la MDPH et les Frances Services pour que ces derniers constituent des points relais chargés d'apporter un premier niveau d'information et d'aide aux démarches sur les droits et prestations de la MDPH

L'action territoriale

Poursuite en 2022 de l'expérimentation d'accueils territorialisés de la MDPH avec 13 permanences réalisées

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2022 :

67,11 M€ (CA 2022)

28,59 ETP (*Equivalent temps plein*) en moyens annuels dédiés à la politique

759 places d'hébergement permanent

343 places en services d'accompagnement

140 places de solution de répit (*24 temporaires et 116 accueils de jour*)

28 684 décisions MDPH (2021) dont : **2 290** décisions PCH

221 personnes en situation de handicap accueillies en EHPAD et en USLD (2021)

93,47% : taux d'occupation des places d'hébergement permanent en ESSMS

(*Établissements et services sociaux et médico-sociaux*)

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

La politique départementale en faveur des personnes en situation de handicap va se poursuivre en développant les orientations du schéma médico-social unique 2020 -2024 destinées à renforcer le repérage, les diagnostics précoces, l'accompagnement parental mais aussi garantir la fluidité des parcours de l'enfance à l'avancée en âge ; sans oublier la nécessaire attention portée aux aidants.

En parallèle la transformation de l'offre va se poursuivre, la diversification des modes d'habiter également, et enfin l'amélioration de l'accès aux droits qui pourra prendre des formes multiples (téléservices, informations, permanences territoriales).

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Présentation du contexte :

La politique en faveur des personnes en situations de handicap évolue pour toujours mieux répondre aux attentes des personnes et aux besoins identifiés. Ainsi les pratiques se transforment pour :

- Apporter des réponses au plus près des besoins,
- Mettre en œuvre une société plus inclusive,
- Prévenir la rupture des parcours,
- Assurer le soutien aux situations les plus complexes,
- Et poursuivre les démarches de simplifications des droits.

Ces perspectives se traduisent par des actions concrètes autour de l'animation territoriale, de l'accès aux droits et de l'accompagnement.

De même, soucieux de la qualité de service, la MDPH s'inscrit dans une démarche de la mesure de la satisfaction des usagers.

Dans le cadre de l'enquête en ligne « MDPH – Mon avis », menée avec la CNSA en 2022, près de 130 personnes ont donné leur avis. Le taux de satisfaction générale est de 88,3 %. L'un des enjeux reste celui de réduire les délais de traitement qui ont augmenté en 2022 du fait de vacance de postes notamment au service enfance.

La vigilance des professionnels s'est portée également sur le risque de rupture de parcours. Sur ce plan, la MDPH a poursuivi la mise en place de plans d'accompagnement globaux pour les situations les plus complexes.

Les adaptations de l'offre se sont poursuivies notamment pour répondre au vieillissement des personnes en situation de handicap.

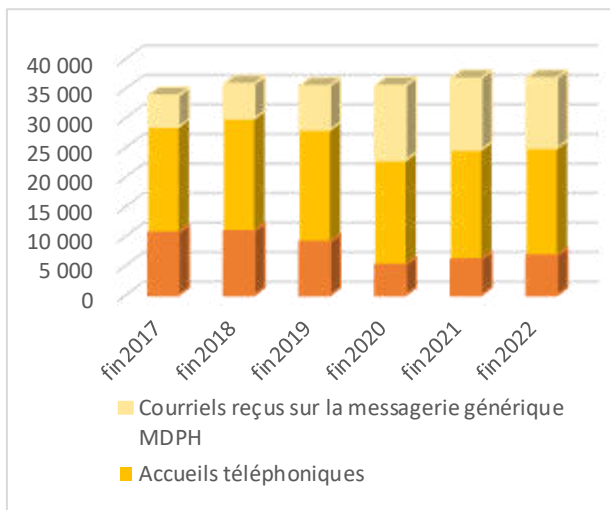
FOCUS SUR ...

Projet artistique Corps à quoi tu rêves ?

L'artiste Maria LANDGRAFF a élu domicile à la MDPH afin de travailler avec des personnes en situation de handicap à la création d'une œuvre itinérante de sensibilisation au handicap qui sera finalisée en fin d'année 2023. Quelques photos des temps créatifs sont insérées dans ce Rapport Annuel de Performance. Le projet ainsi que de nombreuses photos sont à découvrir sur le site internet de la MDPH ...

CONT 1- Type et nombre d'accueils effectués par la MDPH

Période	Accueils physiques (niveau 1 et 2)	Accueils téléphoniques	Courriels reçus sur la messagerie
fin2017	10 647	17 873	5 319
fin2018	10 880	19 055	5 852
fin2019	9 059	18 982	7 422
fin2020	5 190	17 654	12 673
fin2021	6 109	18 532	12 111
fin2022	6 722	18 198	11 859



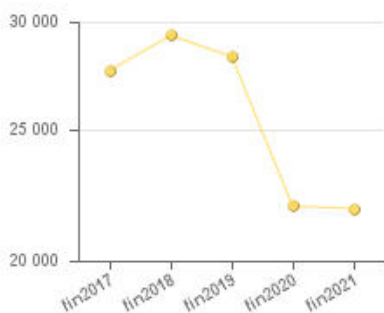
Depuis la crise sanitaire, le public se saisit de plus en plus des nouvelles technologies au détriment de l'accueil physique ce qui s'est confirmé en 2021-2022 malgré un léger retour à la hausse des accueils dans les locaux de la MDPH.

Le nombre de courriels traités par l'accueil a augmenté de + 26.82% entre 2017 et 2018 et de + 72.74 % entre 2019 et 2020 et n'a que peu diminué en 2021 et en 2022.

L'accueil téléphonique est conséquent. La difficulté pour joindre la MDPH reste réelle dans certains cas malgré la présence dans la mesure du possible d'un agent dédié à chacune des fonctions d'accueil physique, téléphonique ou par messagerie.

CONT 2- Nombre de demandes déposées à la MDPH

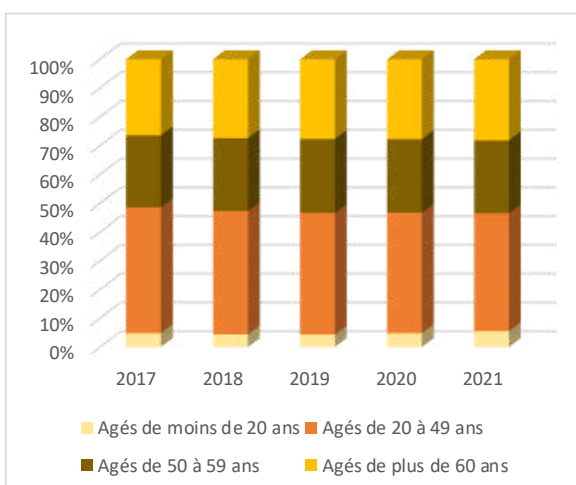
Période	Nombre
fin2017	27 670
fin2018	29 352
fin2019	28 326
fin2020	21 973
fin2021	21 882



La baisse des demandes déposées ne reflète pas une baisse d'activité. Plusieurs demandes font désormais l'objet d'un seul enregistrement, (ex : enregistrement d'une demande de parcours de scolarisation alors que jusqu'à présent pouvaient être enregistrées : une demande d'aide humaine, une demande d'ULIS, une demande de matériel pédagogique adapté...).

CONT 3- Part des bénéficiaires de la PCH à domicile sur l'ensemble des bénéficiaires de la PCH par tranches d'âge

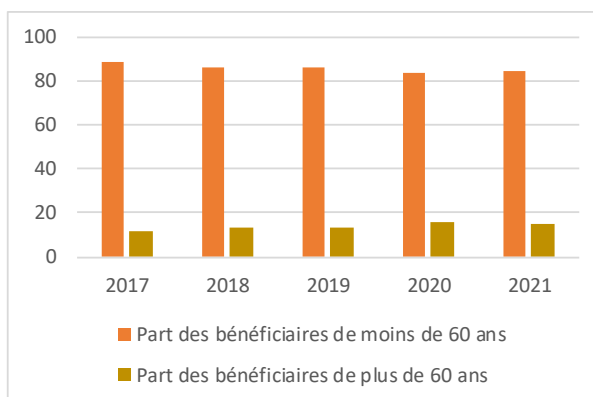
Période	Agés de moins de 20 ans	Agés de 20 à 49 ans	Agés de 50 à 59 ans	Agés de plus de 60 ans
2017	4,8	43,7	25,05	26,45
2018	4,4	42,84	25,33	27,43
2019	4,33	42,25	25,7	27,72
2020	4,83	42,03	25,7	27,87
2021	5,54	40,94	25,29	28,23



Il y a peu de bénéficiaires de moins de 20 ans car les parents font fréquemment le choix de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) versée par la CAF avec les allocations familiales. C'est une prestation plus souple et donc plus facile à gérer pour les familles.

CONT 4- Part des bénéficiaires de la PCH en établissement âgés par tranche d'âge sur l'ensemble des bénéficiaires de la PCH en établissement

Période	Part des bénéficiaires de moins de 60 ans	Part des bénéficiaires de plus de 60 ans
2017	88,72	11,28
2018	86,82	13,18
2019	86,56	13,44
2020	84,35	15,65
2021	85,04	14,96



L'espérance de vie des personnes en situation de handicap augmente, entraînant de fait un vieillissement progressif des personnes accueillies en établissement et un alourdissement de leur prise en charge comme c'est également le cas à domicile.

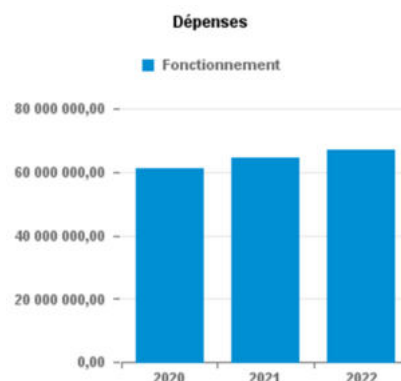


2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

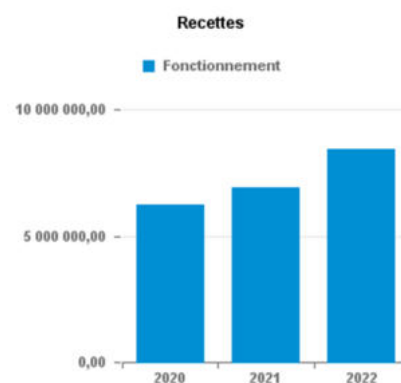


Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2020 à 2022

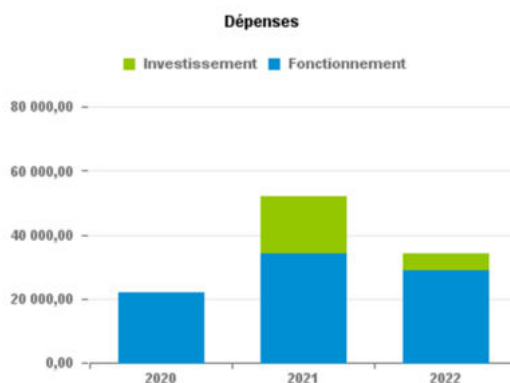
Dépenses	CA 2020	CA 2021	CA 2022 données au : 04 Mars 2023
Par politique	Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement
	61 194 035,36	64 323 890,60	67 113 490,88
Dépenses par section :	61 194 035,36	64 323 890,60	67 113 490,88



Recettes	CA 2020	CA 2021	CA 2022 données au : 04 Mars 2023
Par politique	Recette Fonctionnement	Recette Fonctionnement	Recette Fonctionnement
	6 232 505,71	6 925 277,86	8 412 650,94
Dépenses par section :	6 232 505,71	6 925 277,86	8 412 650,94



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 04 mars 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSD DPAPH	22 000,00	0,00	34 000,00	18 000,00	28 819,00	5 262,00
	total année : 22 000		total année : 52 000		total année : 34 081	





👤 Moyens humains par secteurs en 2020-2021-2022 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2020	2021	2022
PERSONNES HANDICAPEES		PSD	DGA	0,39	0,5	0,59
		PSD	DPA/PH	12,79	15,76	12,29
		PSD	SG	2,68	2,32	1,77
		PSD	MSD	14,97	15,26	13,94
Sous-total du secteur				30,83	33,84	28,59
TOTAL tous effectifs pour la politique				30,83	33,84	28,59

Direction Personnes Agées / Personnes Handicapées (DPA/PH)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :

La complexité des demandes de handicap nécessite beaucoup d'expertise, mais aussi un ajustement permanent des plans d'aide. Une simplification du processus d'instruction est au centre des préoccupations pour permettre un recentrage des tâches sur des missions de contrôle interne. Ces missions comme celles liées au paiement sont à renforcer.

Sur l'aspect informatique, le déploiement du Système d'information harmonisé pour la PCH a été mis en place en 2021. Chaque livraison de l'éditeur a nécessité de nombreux tests pour les agents. La mise en place de la PCH « parentalité » a également nécessité de nombreux paramétrages et donc une forte mobilisation des équipes.

S'agissant du suivi des établissements et services pour personnes en situation de handicap, l'activité reste soutenue pour permettre une allocation des ressources la plus efficace possible, accompagner la transformation de l'offre et la montée en qualité des accompagnements.

Secrétariat général du Pôle Social (SG)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :

Les tendances de fond relatives au transport scolaire des élèves en situation de handicap se poursuivent : hausse du nombre d'élèves pris en charge, augmentation du nombre de circuits. L'unité en charge de ce service public a été en difficulté (50% des effectifs pourvus) mais a néanmoins réussi à organiser la rentrée scolaire. Le budget alloué est en forte progression en raison de la hausse de l'activité mais aussi des coûts en augmentation pour les transporteurs (dépenses COVID, difficultés de recrutement, renouvellement des véhicules, hausse du coût des carburants) et enfin d'une relative faible concurrence.

Plusieurs chantiers importants ont été menés à bien : passation d'un marché public de contrôle de la prestation, dont l'exécution a démarré en septembre 2022 ; refonte complète de la charte désormais intitulée règlement intérieur et applicable à compter de septembre 2022 ; augmentation et simplification des indemnités kilométriques versées aux familles afin de les rendre plus attractives.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée	1.1. Renforcer l'accompagnement précoce du handicap	1.1.1. Renforcer la précocité des diagnostics de handicaps pour les enfants 0-6 ans
		1.1.2. Renforcer l'accompagnement parental et aux aidants
		1.1.3. Garantir l'accès à l'information et aux droits
		1.1.4. Renforcer la coopération entre acteurs
	1.2. Renforcer le bien-vivre à domicile	1.2.1. Adapter l'offre d'accueil en favorisant l'inclusion en milieu ordinaire
		1.2.2. Favoriser la scolarisation en milieu ordinaire des élèves et étudiants en situation de handicap
	1.3. Mieux adapter l'accueil en établissement aux différents besoins des personnes handicapées	1.3.1. Renforcer la diversification de l'offre territoriale en établissements pour répondre à l'individualisation des parcours des personnes handicapées
		1.3.2. Garantir aux personnes handicapées une prise en charge dans les établissements adaptée à leurs besoins et éviter les ruptures de parcours
		1.3.3. Renforcer la qualité de prise en charge

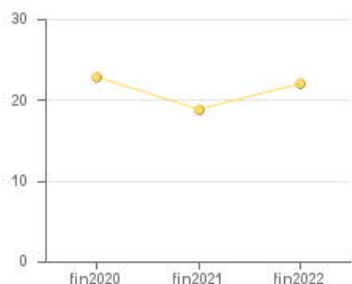
Objectif politique 1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée

Objectif stratégique 1.1. Renforcer l'accompagnement précoce du handicap

Objectif opérationnel 1.1.1. Renforcer la précocité des diagnostics de handicaps pour les enfants 0-6 ans

1.1.1.1 PERF - Taux d'enfants de moins de 6 ans suivis en consultations infantiles (pédiatriques et/ou actes de puériculture en Savoie) au cours desquelles un handicap pourrait être dépisté

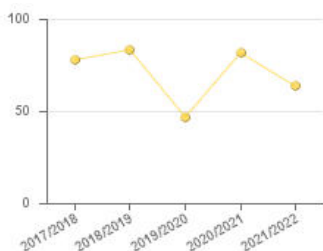
Période	Taux
fin2020	22,93
fin2021	18,93
fin2022	22,1



Les permanences de puéricultrices et les consultations infantiles permettent de surveiller le développement harmonieux de la santé des enfants et le dépistage des troubles physiques, psycho-affectifs et neuro développementaux. Le Taux d'enfants de moins de 6 ans suivis en consultation est conforme aux recommandations nationales pour les services de PMI.

1.1.1.3. PERF - Taux de couverture des bilans de santé des 3/4 ans par année scolaire

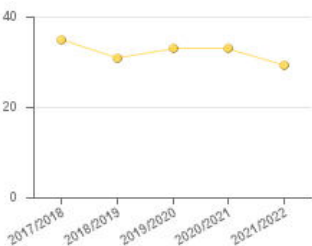
Période	Taux
2017/2018	78,1
2018/2019	83,6
2019/2020	47
2020/2021	82
2021/2022	63,7



Les bilans à l'école maternelle permettent de surveiller le développement physique, psycho-affectif, et neurodéveloppemental (langage oral, dépistage des troubles sensoriels...). La baisse du taux de couverture est due à des postes vacants sur plusieurs territoires.

1.1.1.4 PERF - Taux d'enfants orientés vers un spécialiste suite au bilan de santé

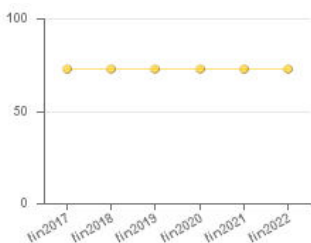
Période	Visiteurs
2017/2018	35
2018/2019	31
2019/2020	33
2020/2021	33
2021/2022	29,4



En cas de dépistage positifs lors des bilans de santé, les médecins de PMI adressent les enfants aux spécialistes dans la cadre d'une démarche diagnostique. Ce taux reste stable et correspond aux chiffres nationaux.

1.1.1.5. PERF - Nombre de places en Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Savoie (CAMSP)

Période	Nombre
fin2017	73
fin2018	73
fin2019	73
fin2020	73
fin2021	73
fin2022	73



Le nombre est stable car il n'y a pas de créations de places prévues au niveau régional par l'agence régionale de santé.

Objectif opérationnel 1.1.2. Renforcer l'accompagnement parental et aux aidants

L'accompagnement parental se développe au plus près des lieux de vie par les équipes de PMI, ou PAPH. Lorsque la situation est particulièrement complexe et sans solution adaptée aux besoins de l'enfant ou de l'adulte, un plan d'accompagnement global peut être mis en œuvre par la MDPH afin de mobiliser autrement les ressources existantes. Consolider les parcours nécessite aussi la prise en compte des aidants car leur accompagnement est de plus en plus développé au travers de différentes actions, comme la sensibilisation sur le rôle d'aidant, la juste place, le risque d'épuisement, et la mise en place de formations. Ces axes sont portés par des associations directement (ex : UNAFAM, l'AP, ASH...) ou par les services du conseil départemental (journée des aidants, formation des professionnels).

Objectif opérationnel 1.1.3. Garantir l'accès à l'information et aux droits

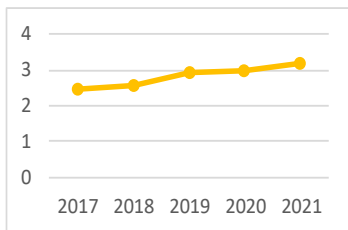
FOCUS SUR ...

Expérimentation d'accueils territorialisés et de relais dans les France services par la MDPH

La MDPH de la Savoie est centralisée. Elle accueille et informe physiquement le public à Chambéry uniquement. En lien avec les Maisons sociales du Département, la MDPH expérimente, depuis le début de l'année 2021, des actions territorialisées afin de favoriser l'accès aux droits des personnes en situation de handicap. Ces actions prennent des formes différentes selon les territoires. En 2022, 18 formations des partenaires sur l'accès aux droits, 13 permanences décentralisées de la MDPH, et 11 conventions avec des France services et un centre social (points relais MDPH).

1.1.3.1 PERF - Délais moyens de traitement des dossiers MDPH secteurs enfants et adultes

Période	Mois
2017	2,45
2018	2,57
2019	2,9
2020	3
2021	3,2

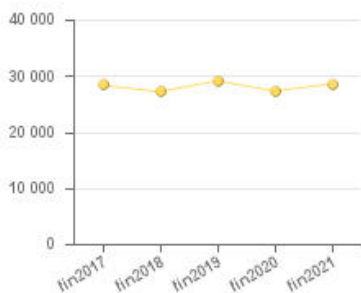


Le délai moyen de traitement des demandes enregistre encore une hausse en 2021 tout en restant dans un délai moyen inférieur au délai légal. Cette augmentation résulte de l'absence d'agents en 2021 et des remplacements tardifs notamment d'agents en charge de l'évaluation des besoins.

Ce délai moyen cache par ailleurs une hétérogénéité des délais de réponse.

1.1.3.3 PERF - Nombre de décisions prises par la MDPH

Période	Nombre
fin2017	28 442
fin2018	27 248
fin2019	29 246
fin2020	27 398
fin2021	28 684



En 2021, le nombre de décisions prises est proche de celui d'avant COVID. En 2020, année de baisse des demandes, l'étude des droits avait été poursuivie malgré les confinements et la situation sanitaire ; des simplifications et des renouvellements à l'identique ont été mises en œuvre pour garantir l'ouverture ou le maintien des droits et prévenir des ruptures.

Objectif opérationnel 1.1.4 Renforcer la coopération entre acteurs

Depuis les différents épisodes de crise sanitaire, l'ensemble des acteurs sont restés très mobilisés pour adapter les réponses et garantir les accompagnements que ce soit en établissement ou au domicile. Les tensions RH restent néanmoins très régnantes et sont autant de freins à la continuité des parcours et aux dynamiques partenariales.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

« Renforcer l'accompagnement précoce du handicap »

Les actions de dépistage réalisées par les professionnels de PMI permettent de repérer des anomalies de développement ou des troubles sensoriels, et l'orientation vers un spécialiste une prise en charge précoce. Parallèlement à ces repérages, des initiatives sont menées conjointement avec la CAF et l'Etat afin de favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans des structures de droit commun tels les établissements d'accueil de jeunes enfants, avec notamment une création d'un Pôle ressources handicap qui assure l'accompagnement et le soutien aux parents dans le cadre du projet d'accueil ainsi qu'aux professionnels des structures.

FOCUS SUR ...

A la rencontre des acteurs du handicap du bassin chambérien

En 2022, la MDPH et la Maison sociale du département du bassin chambérien ont proposé à leurs agents des immersions auprès d'une quinzaine de partenaires du champ du handicap : ADAPT, ASH, APF France handicap, CHS, CHMS, APEI de Chambéry... Cette 1^{er} action a rencontré un vif succès en permettant près de 45 immersions.



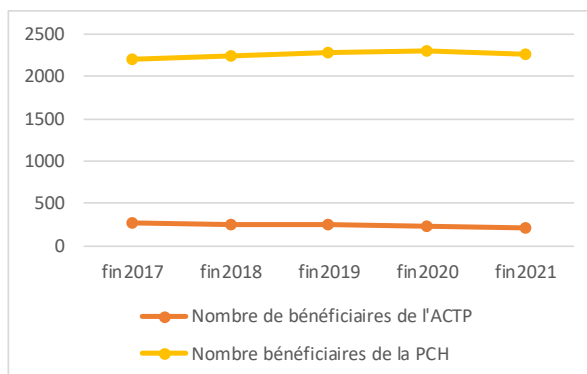
Objectif politique 1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée

Objectif stratégique 1.2. Renforcer le bien-vivre à domicile

Objectif opérationnel 1.2.1. Adapter l'offre d'accueil en favorisant l'inclusion en milieu ordinaire

1.2.1.1 ACT - Nombre de bénéficiaires de l'ACTP et de la PCH en Savoie

Période	Nombre de bénéficiaires de l'ACTP	Nombre bénéficiaires de la PCH
fin2017	263	2 215
fin2018	255	2 250
fin2019	249	2 284
fin2020	236	2 296
fin2021	215	2 274



ACTP : Allocation Compensatrice pour Tierce Personne

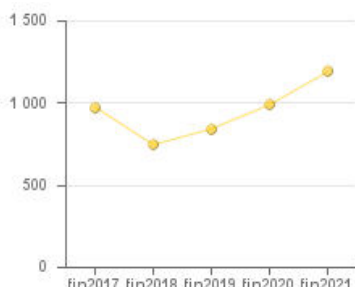
PCH : Prestation de Compensation du Handicap

AEEH : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

L'ACTP (allocation compensatrice tierce personne) a été remplacée par la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) depuis la loi de 2005. Par contre l'évolution vers une société plus inclusive renforce peu à peu les accompagnements de proximité dont la PCH, prestation souple et plurielle facilitant une réponse individualisée.

1.2.1.2 ACT - Nombre de décisions d'accord de Prestations de Compensation du Handicap (PCH)

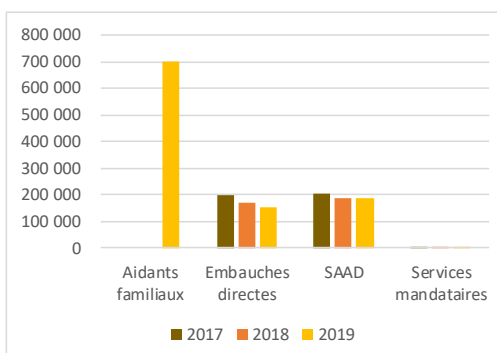
Période	Nombre
fin2017	977
fin2018	748
fin2019	843
fin2020	991
fin2021	1 192



Les décisions de Prestation de compensation du handicap sont en hausse en 2021. La reprise des travaux d'aménagement du logement post COVID, la mise en œuvre de la PCH parentalité applicable au 1^{er} janvier 2021 ont eu un impact sur les demandes mais également sur les décisions prises.

1.2.1.3 PERF - Nombre d'heures effectuées par les aidants familiaux, les embauches directes, les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), et les services mandataires, au titre de la PCH

Période	Aidants familiaux	Embauches directes	SAAD	Services mandataires
2017		197 297	207 738	1 807
2018		171 580	187 668	1 890
2019	702 650	155 576	185 184	3 105



En 2019, 67% des heures sont assurées par les aidants familiaux ce qui est le reflet de la moyenne nationale.

FOCUS SUR ...

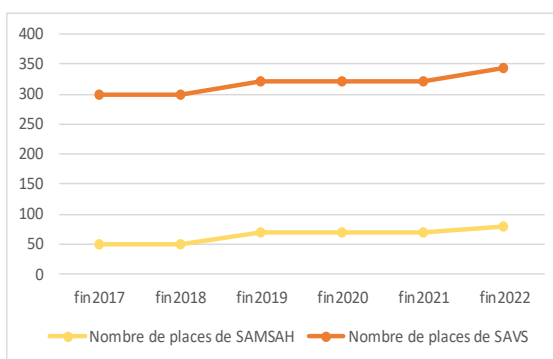
LA PCH PARENTALITE

Depuis le 1er janvier 2021, les parents en situation de handicap ont droit à une nouvelle aide : la prestation de compensation du handicap (PCH) parentalité qui vise à les aider dans leur rôle de parent. Pour recevoir cette aide financière supplémentaire, la personne en situation de handicap doit avoir des enfants de moins de 7 ans et être bénéficiaire de la PCH.

Ainsi, en Savoie, désormais plus de 70 parents perçoivent une aide PCH parentalité que ce soit un forfait mensuel pour faire appel à une aide humaine ou un forfait ponctuel pour l'achat d'aides techniques.

1.2.1.5 ACT - Nombre de places de SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) et en SAVS (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale) pour adultes handicapés

Période	Nombre de places de SAMSAH	Nombre de places de SAVS
fin2017	50	248
fin2018	50	248
fin2019	69	252
fin2020	69	252
fin2021	69	252
fin2022	80	263



SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé

SAVS : Services d'Accompagnement à la Vie Sociale

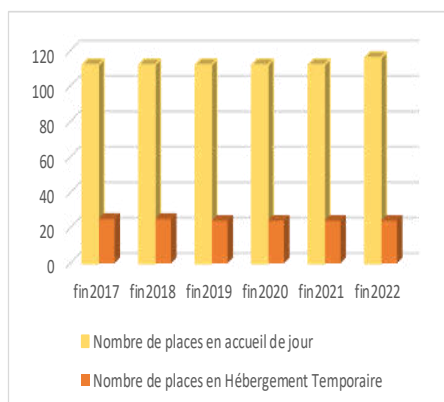
Ces services, outils clés du maintien à domicile et de l'inclusion dans le milieu ordinaire, vont tendre à progresser dans les années à venir par transformation de l'offre.

Par ailleurs une plus grande flexibilité devient nécessaire pour adapter l'accompagnement (fonctionnement en file active pour un nombre de personnes accompagnées plus important tenant compte du degré de soutien à apporter dans le temps).

Par ailleurs, des services répondant à des problématiques spécifiques ont été mis en place : SAMSAH pour jeunes adultes autistes et SAMSAH réhabilitation psycho sociale dans un souci permanent d'apporter la juste réponse au besoin.

1.2.1.6 ACT - Nombre de places en accueil de jour et en hébergement temporaire en établissement pour personnes handicapées

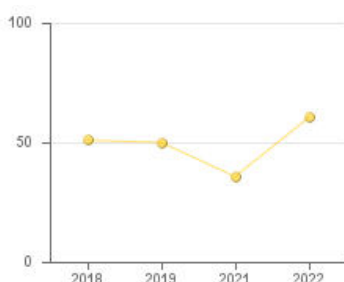
Période	Nombre de places en accueil de jour	Nombre de places en Hébergement Temporaire
fin2017	112	25
fin2018	112	25
fin2019	112	24
fin2020	112	24
fin2021	112	24
fin2022	116	24



Les accueils temporaires permettent l'amélioration des conditions d'accompagnement des personnes à domicile, pour répondre à des périodes critiques comme un problème de santé, un besoin de rupture, et parfois ce sont des temps de transition. Accueil de jour et accueil temporaire sont également des soutiens essentiels pour les aidants.

1.2.1.6 ACT - Taux d'occupation des places en Hébergement Temporaire pour personnes handicapées

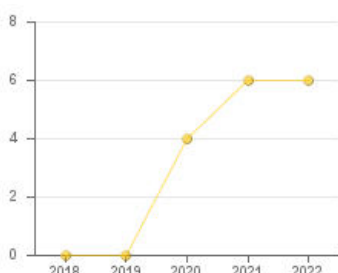
Période	Taux
2018	51,19
2019	50,26
2021	36,03
2022	60,75



La baisse en 2021 était liée aux confinements (les données 2021 sont issues de l'activité 2020). Il y a donc un rebond important sur l'année suivante. L'hébergement temporaire est mobilisé pour du répit ou des phases de préparation à l'entrée en établissement. Le taux d'occupation reste néanmoins insuffisant au vu des besoins à couvrir et il est essentiel d'optimiser l'utilisation de ces places en lien avec les gestionnaires.

1.2.1.7 ACT - Nombre de places en Institut Médico-Educatif (IME) de week-end

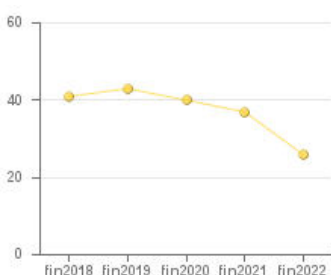
Période	Nombre
2018	0
2019	0
2020	4
2021	6
2022	6



Ces places ont été installées le 11 septembre 2020 sur le territoire d'Aix-les-Bains par l'APEI d'Aix mais ont une vocation départementale (financement par l'agence régionale de santé). Elles apportent une réponse à des situations complexes (dont celles relevant de l'aide sociale à l'enfance et du handicap), et à des besoins de répit pour les parents. C'est le seul IME ouvert de fait le week-end, et les demandes montrent qu'il y a un besoin sur le département. 20 jeunes âgés de 8 à 20 ans ont été accueillis à un rythme différencié en fonction des besoins sur l'année 2021. Au 1^{er} janvier 2022, 5 jeunes figuraient en liste d'attente.

1.2.1.8 ACT - Nombre de places en accueil familial pour adultes handicapés

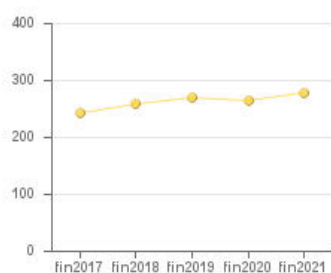
Période	Nombre
fin2018	41
fin2019	43
fin2020	40
fin2021	37
fin2022	26



Le nombre de places a diminué ; cette activité est peu développée en Savoie car cela nécessite des habitats grands et adaptés. De plus l'engagement est quotidien, et il est parfois difficile de trouver des relais pour les accueillants familiaux lorsque ceux-ci doivent s'absenter.

1.2.1.10 ACT - Nombre de bénéficiaires de l'Aide Sociale Aide-ménagère ayant un droit ouvert au 31 décembre (DREES)

Période	Nombre
fin2017	243
fin2018	259
fin2019	270
fin2020	265
fin2021	279



Les bénéficiaires de l'aide sociale aide-ménagère enregistrent une hausse. En effet, de nombreuses personnes en situation de handicap et de plus en plus âgées vivent seules à domicile, augmentant ainsi leur besoin d'aide pour l'entretien de leur logement.

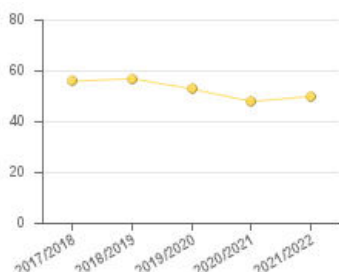
Objectif opérationnel

1.2.2 Favoriser la scolarisation en milieu ordinaire des élèves et étudiants en situation de handicap

Le Département poursuit son effort en faveur de la scolarisation des élèves handicapés, le nombre de circuits et d'élèves pris en charge poursuivent leur hausse.

1.2.2.1 ACT - Nombre d'élèves et étudiants indemnisés par année scolaire

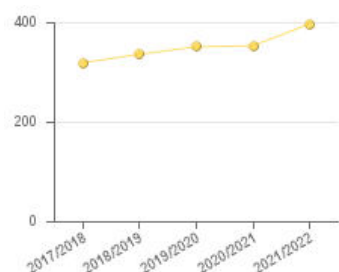
Période	Nombre
2017/2018	56
2018/2019	57
2019/2020	53
2020/2021	48
2021/2022	50



Même si le nombre d'élèves et étudiants indemnisés a très légèrement augmenté, la proportion de familles indemnisées par rapport au nombre total d'élèves a diminué (12,56% en 2021-22 contre 13,56% en 2020-21)

1.2.2.1 ACT - Nombre d'élèves et étudiants transportés par année scolaire

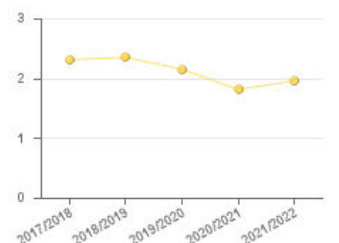
Période	Elèves
2017/2018	320
2018/2019	337
2019/2020	352
2020/2021	354
2021/2022	398



398 élèves transportés (dont 8 élèves qui bénéficient également d'une indemnisation car il s'agit de familles où les parents peuvent assurer le transport de leur enfant certains jours et bénéficier d'un transport adapté pour le reste de la semaine)
Chiffre toujours en hausse, en évolution de + 12,4% par rapport à 2020-2021.

1.2.2.2 PERF - Nombre moyen d'élèves transportés par circuit

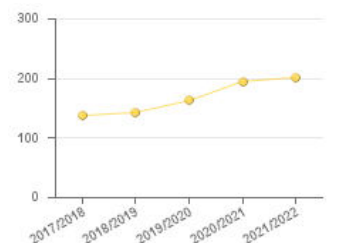
Période	Nombre
2017/2018	2,32
2018/2019	2,36
2019/2020	2,16
2020/2021	1,82
2021/2022	1,97



De manière générale, chaque véhicule de transport comprend en moyenne 2 enfants (contre 1,82 en 2020-2021), soit un taux moyen de remplissage des véhicules de 50%.

1.2.2.3 ACT - Nombre de circuits mis en œuvre par année scolaire pour le transport d'élèves en situation de Handicap

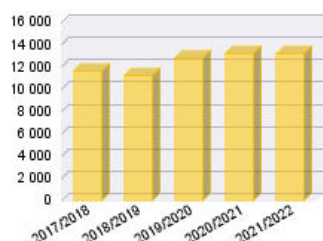
Période	Nombre
2017/2018	138
2018/2019	143
2019/2020	163
2020/2021	195
2021/2022	202



L'augmentation du nombre d'élèves transportés amène une évolution du nombre de circuits, mais l'effort de mutualisation permet de limiter cette hausse.

1.2.2.4 PERF - Coût moyen du circuit

Période	Euros
2017/2018	11 558
2018/2019	11 122
2019/2020	12 708
2020/2021	13 140
2021/2022	13 102



Par rapport à l'année scolaire 2020-21, le coût moyen par circuit est relativement stable. Pour autant, le budget annuel a augmenté en raison notamment de l'augmentation du nombre d'élèves pris en charge induisant, de fait, une augmentation du nombre de circuits.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.

« **Renforcer le bien-vivre à domicile** »

Pour accompagner les personnes dont le projet de vie est le domicile, et amplifier l'accès au droit commun, différentes actions sont menées comme le développement de SAMSAH (+11 places en 2022), le soutien aux habitats inclusifs, ou la sensibilisation au handicap pour modifier les regards et lever les freins de l'intégration.

La prestation de compensation du handicap est fortement mobilisée pour adapter l'accompagnement, et des appuis spécifiques sont proposés pour être au plus juste du besoin. Ainsi, en 2021, le service ergothérapie de la MDPH a réalisé 668 synthèses pour des avis sur les aides techniques, l'aménagement du logement, les charges spécifiques... et 157 visites à domicile.

Objectif politique

1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée

Objectif stratégique

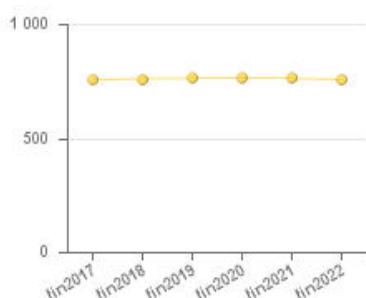
1.3. Mieux adapter l'accueil en établissement aux différents besoins des personnes handicapées

Objectif opérationnel

1.3.1. Renforcer la diversification de l'offre territoriale en établissements pour répondre à l'individualisation des parcours des personnes handicapées

1.3.1.1 ACT - Nombre de places en hébergement permanent pour personnes handicapées

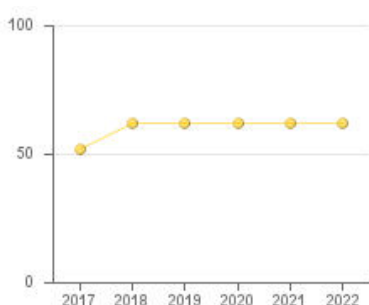
Période	Nombre
fin2017	758
fin2018	763
fin2019	764
fin2020	764
fin2021	764
fin2022	759



Le nombre global de places en hébergement permanent est stable à savoir 759 places (5 places de foyer d'hébergement ayant été transformées en service au cours de l'année 2022).

1.3.1.2 ACT - Nombre de places dédiées aux personnes handicapées vieillissantes

Période	Nombre
2017	52
2018	62
2019	62
2020	62
2021	62
2022	62



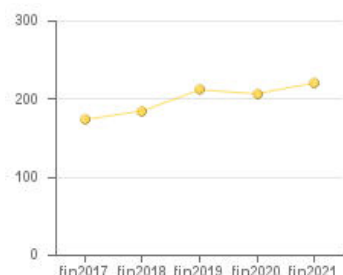
Le nombre de places est stable mais pour tenir compte des besoins en soin accrus, des places de foyer de vie ont été transformées en places de foyer d'accueil médicalisé. Il est nécessaire de trouver des solutions notamment pour les Personnes handicapées vieillissantes maintenues en Foyer d'Hébergement bien qu'ayant depuis longtemps cessé leur activité professionnelle en ESAT.

Objectif opérationnel

1.3.2. Garantir aux personnes handicapées une prise en charge dans les établissements adaptée à leurs besoins et éviter les ruptures de parcours

1.3.2.2 ACT - Nombre de personnes handicapées en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et en Unité de Soins de Longue Durée (USLD) bénéficiaires de l'aide sociale

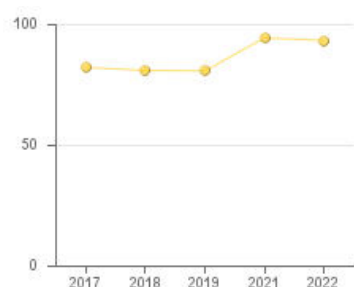
Période	Nombre
fin2017	174
fin2018	185
fin2019	212
fin2020	207
fin2021	221



Des besoins existent mais les orientations en EHPAD de personnes handicapées accueillies de très longue date en structure PH restent complexes malgré la mobilisation des acteurs.

1.3.2.4 ACT - Taux d'occupation des places en hébergement permanent pour personnes handicapées (foyer d'hébergement, foyer de vie et foyer d'accueil médicalisé)

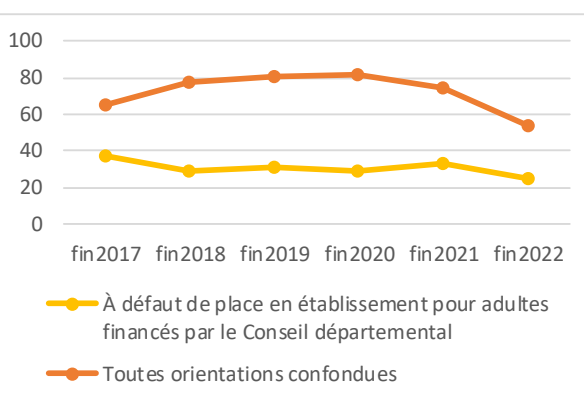
Période	Taux
2017	82,4
2018	81,06
2019	80,89
2021	94,59
2022	93,47



Le taux d'occupation est stable. Les difficultés résultent le plus souvent du maintien des places pour des personnes hospitalisées ou retournées en famille le temps d'un rétablissement (ou d'une réorientation).

1.3.2.5 PERF - Nombre de jeunes maintenus en établissement pour enfants au-delà de 20 ans, à défaut de place en établissement pour adultes financés par le Conseil départemental (dispositif amendement CRETON), ou toutes orientations confondues (dispositif amendement CRETON)

Période	À défaut de place en établissement pour adultes financés par le Conseil départemental	Toutes orientations confondues
fin2017	37	65
fin2018	29	77
fin2019	31	81
fin2020	29	82
fin2021	33	74
fin2022	25	54



Le nombre de situations de jeunes adultes maintenus en secteur enfance (amendement CRETON) demeure important mais a connu une baisse en 2021. Le non-retour en établissement post COVID notamment de travailleurs en ESAT âgées ont entraîné une « petite vague » d'entrée en établissements adultes de jeunes en situation d'amendement Creton.

Objectif opérationnel

1.3.3 Renforcer la qualité de prise en charge

La qualité de prise en charge est analysée en continu lors des échanges fréquents avec les gestionnaires, au travers des évaluations externes dont ils sont soumis mais aussi via le traitement et le suivi des signalements d'évènements indésirables graves ou encore des plaintes transmises par les familles.

Par ailleurs, le schéma départemental 2020-2024 a souligné les enjeux des années à venir et les évolutions attendues, constituant un fil conducteur pour adapter les politiques de ce domaine.

Renforcer la qualité passe également par la connaissance des besoins, ce qui est facilité avec le déploiement de la plateforme « Viatrajectoire PH », outil de suivi des décisions d'orientations en établissement ou service.

FOCUS SUR ...

Financement d'un poste de promoteur des métiers de l'autonomie

La qualité des accompagnements est liée en grande partie aux professionnels qui en ont la charge. Or, les difficultés majeures de recrutement et de fidélisation des professionnels dans les établissements induisent des vacances de postes en grand nombre ou un recours massif à l'intérim qui ont un effet direct sur la qualité de service. C'est dans ce contexte que le Département et l'Etat finance à la communauté 360 un poste de promoteur des métiers de l'autonomie. Ses missions sont :

- d'accompagner les directions et les services RH des établissements médico-sociaux dans leur démarche de recrutement (travail sur la marque employeur)
- de tisser un partenariat avec les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation pour repérer et accompagner des candidats potentiels
- de lancer des actions de communication sur les métiers du soin et de l'accompagnement
- de proposer un accompagnement à la prise de poste pour les nouveaux salariés avec des outils facilitant la prise de poste, procédures d'accueil
- de mener des actions pour faciliter d'accessibilité à l'emploi (alphabétisation, mobilité, garde d'enfants, ...).

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.

« *Mieux adapter l'accueil en établissement aux différents besoins des personnes handicapées* »

Les politiques en faveur du handicap évoluent très vite, ainsi que la demande des personnes concernées avec l'enjeu de favoriser la libre expression de leur projet de vie. A cet objectif d'une plus grande individualisation des accompagnements, s'ajoutent les enjeux d'une ouverture toujours plus accrue vers le milieu ordinaire que ce soit par des activités associatives, sportives ou encore l'accès à l'offre culturelle. Enfin, la question du vieillissement et de l'allongement de la durée de vie n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement des établissements avec une nécessaire adaptation des rythmes de vie.

Ainsi, l'enjeu pour le Département est d'accompagner les établissements dans leur transformation pour plus d'intégration dans l'environnement avec des modalités d'accueil plus diversifiées et modulables (accueil de jour, séquentiel, temporaire).



4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

AJUSTEMENTS FORMALISES :

OBJECTIF STRATÉGIQUE	MESURES	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
					25%	50%	75%	100%
1.3. Mieux adapter l'accueil en établissement aux différents besoins des personnes handicapées	4H2 Améliorer la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes	Compte tenu du vieillissement des personnes handicapées, une nécessaire adaptation des dispositifs PH doit être favorisée, ainsi qu'une transversalité des dispositifs PA et PH et un développement des alternatives « logements adaptés ».	Depuis 2017, la question du vieillissement demeure et 10 places pour personnes handicapées vieillissantes inscrites au schéma restent à mettre en place mais un projet est en cours sur Aix les Bains			☹️		
	4H3 Révision de la tarification des foyers d'hébergement	Mettre fin à un dispositif extra réglementaire complexifiant la tarification et le suivi pour les établissements	Signature des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) depuis 2017 ; ne reste que 2 associations non couvertes				😊	
	4H4 Optimiser l'offre des établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes handicapées	Avec le développement du maintien à domicile, la demande d'hébergement complet tend à se réduire. L'offre de service doit se diversifier et les règles de facturation évoluer tout en optimisant l'occupation des places au regard des listes d'attente	Mise en œuvre progressive depuis début 2017, avec la signature des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM)				😊	

L'adaptation de l'offre doit s'adapter pour mieux répondre aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap. Cet enjeu de taille peut se travailler dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les organismes gestionnaires d'établissements et de services pour personnes handicapées.

Parmi les différentes perspectives figure notamment celui d'assouplir les conditions d'accueil au sein des établissements par une tarification adaptée mais également de diversifier les modes de vie par :

- Le développement de solutions d'habitat inclusif répondant mieux aux attentes d'une vie à domicile combinée à des activités sociales et partagées. En cela, la programmation annuelle conclue entre le Département et la CNSA concerne des habitats pour personnes en situation de handicap et peut notamment être adapté aux travailleurs d'ESAT
- Le développement de services d'accompagnement à la vie sociale intervenant pour soutenir la vie à domicile par redéploiement de places de foyers d'hébergement.



Cohésion sociale



RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2021/2022

Commissions d'élus : 5^{ème} commission

Directions concernées :

- Pôle Social – Direction du développement et de l'inclusion sociale
- Pôle Social – Maisons sociales du Département

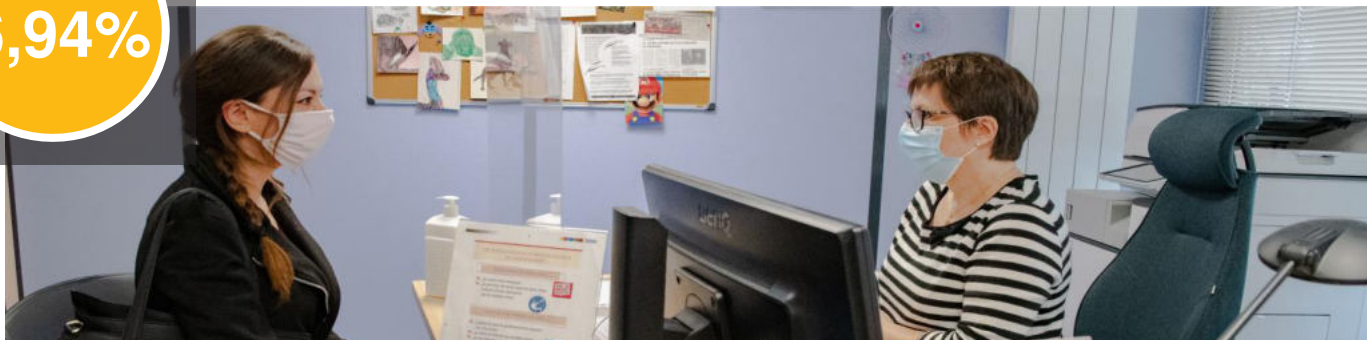


Atelier forum social 2022

SOMMAIRE

SYNTHESE	375
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	377
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	381
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	384
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	390

6,94%



Chef de file de l'insertion et de l'action sociale de proximité sur son territoire, le Conseil départemental intervient pour prévenir les situations de marginalisation, promouvoir les droits fondamentaux de chacun et assurer l'insertion des populations les plus fragiles.

Contexte

La reprise économique constatée en 2021 a eu un effet immédiat sur le marché de l'emploi.

Le nombre de demandeurs d'emploi retrouve un niveau plus bas qu'avant la crise sanitaire en Savoie. Ainsi, il poursuit sa baisse de 7% fin 2020 à 5,9 % fin 2021 à 5,2% au 3^{ème} trimestre 2022.

Le nombre de foyers allocataires du Revenu de Solidarité Active recule quant à lui de plus de 11% entre décembre 2020 (6198 foyers) et décembre 2022 (5 509 foyers).

Par ailleurs, 30 % des foyers sont des familles monoparentales et l'ancienneté dans le dispositif reste importante mais inférieure à la moyenne nationale (55 % des allocataires sont dans le dispositif RSA depuis plus de 2 ans, contre 63 % sur le reste du territoire).

Enjeux

- Accompagner les personnes vers l'autonomie dans une démarche coordonnée et cohérente en matière d'insertion et de logement.

- Garantir l'accès aux droits pour les personnes les plus fragilisées.

- Structurer l'offre d'insertion en soutenant l'accès à l'emploi.

- Développer des coopérations avec les autres opérateurs en lien avec les publics fragiles.

- Consolider les conditions d'exercices du premier accueil inconditionnel de proximité.

- Améliorer l'accompagnement global des personnes.

Principales réalisations

- Mise en œuvre des actions financées au titre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (période 2019-2021).

- Pilotage, conjointement avec l'Etat, du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées 2020-2025 : réalisation d'un bilan à mi-parcours du Plan en 2022.

- Aide à la construction de logements très sociaux (PLAI) pour un montant de 500 000 euros.

- Poursuite de la coopération avec Pôle Emploi pour renforcer l'accompagnement global des bénéficiaires du RSA : 756 entrées en accompagnement global en 2022 dont 45% de bénéficiaires du RSA.

- Accompagnement des publics fragiles pour favoriser le retour à l'emploi : aides financières, contrats aidés, emplois d'insertion grâce aux clauses sociales dans les marchés publics, actions d'insertion socio-professionnelles cofinancées grâce au Fonds Social Européen.

- Mise en œuvre de la mission de Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).

- Mise en place d'une démarche d'action sociale de proximité avec les 32 centres sociaux du département.

- Expérimentation en Maurienne d'une méthode d'accompagnement global des personnes « la référence de parcours ».

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2022 :

40,05 millions d'euros (CA 2022)

194,07 ETP (*Equivalents Temps Plein*) en moyens annuels dédiés à la politique

5 509 foyers allocataires du RSA (décembre 2022)

239 allocataires du RSA ayant signé un contrat aidé cofinancé par le Département

2 356 aides financières du Fonds de Solidarité pour le Logement accordées en 2022

756 personnes accompagnées de manière renforcée par Pôle Emploi et les services sociaux

L'action territoriale

L'accompagnement social effectué par les travailleurs sociaux du Département est réalisé auprès des publics les plus éloignés de l'emploi. Il concerne principalement l'accès aux droits, à la santé, le maintien du lien social, l'autonomie financière, le soutien à la parentalité, l'accès et le maintien dans le logement et l'orientation vers les outils d'accès à l'emploi (6 840 actions d'insertion inscrites dans les Contrats d'Engagements Réciproques en 2022).

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

Les priorités 2023 s'inscrivent dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et le schéma unique des solidarités :

- La mise en place d'un Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) avec les partenaires de l'insertion dans le but de renforcer l'articulation entre tous les acteurs ;
- L'amélioration de l'accompagnement des publics les plus précaires par la réorganisation, la refonte d'outils ou l'amélioration de la transversalité de la prise en charge globale des ménages (santé, logement, accompagnement budgétaire, insertion professionnelle) ;
- La mise en place d'un plan d'actions 2023/2024 de l'action sociale de proximité avec 15 actions portant sur 3 objectifs : développer des coopérations fructueuses avec les autres opérateurs en lien avec les publics fragiles (CAF, services sociaux de partenaires, etc...) ; consolider les conditions d'exercice du premier accueil inconditionnel de proximité et améliorer l'accompagnement global des personnes. En 2023, il est prévu la parution du cadre de référence de l'action sociale de proximité, fruit d'un travail avec les équipes des centres sociaux pour redonner du sens et un cadre clair.
- L'application du Programme Départemental d'Insertion par l'emploi 2022-2024, qui vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, en premier lieu les bénéficiaires du RSA.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Présentation du contexte :

Une reprise économique soutenue qui s'accompagne de tensions dans l'emploi

L'année 2022 confirme la pleine reprise de l'activité économique en Savoie avec un nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi qui a diminué de 10,9 % par rapport à 2021 (15 430 personnes au 4^{ème} trimestre 2022).

Le taux de chômage de 5,2 % au 3^{ème} trimestre 2022 avoisine une situation de quasi « plein-emploi » (5 % selon l'organisation internationale du travail). En 2022, l'emploi repasse au-dessus de son niveau « d'avant-crise », tout comme le niveau des embauches. Les offres d'emploi diffusées par Pôle Emploi ont progressé de 61,9% faisant apparaître d'importantes tensions de recrutement dans différents secteurs d'activité (santé, hôtellerie-restauration...).

Un plan massif, déployé par Pôle Emploi, a été lancé fin 2021 par l'État. Il vise à accompagner les demandeurs d'emploi (DE) de longue durée notamment via des formations et des mises en situations professionnelles vers les métiers en tension. Des parcours de remobilisation adaptés sont également prévus pour les demandeurs d'emploi de très longue durée (inactifs depuis plus de deux ans).

En Savoie, en catégories A, B et C, la part des DE inscrits depuis + de 1 an est passée de 44 % au 4^{ème} trimestre 2021 à 37 % au 4^{ème} trimestre 2022. Fin 2022, 6 430 DE étaient inscrits depuis + de 2 ans contre 7 240 fin 2021, soit une baisse de + de 11%.

En ce qui concerne les bénéficiaires du RSA, après avoir fortement augmenté en 2020 du fait de la crise sanitaire, le nombre de foyers allocataires a constamment diminué sur l'année 2021 pour se stabiliser en 2022. Il s'agit d'un public davantage éloigné du marché de l'emploi qu'il convient d'accompagner dans la durée et de manière soutenue sur l'ensemble des difficultés qui empêchent une sortie durable de la précarité.

Pour cela, l'ensemble des acteurs de l'insertion se mobilise via le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) pour adapter au mieux les parcours d'insertion en :

- Associant les personnes dès que possible à leurs parcours, principal gage de mobilisation,
- Développant leur coopération pour simplifier et fluidifier les accompagnements afin de limiter les risques de rupture dans les parcours,
- Contribuant à une meilleure circulation de l'information entre le niveau départemental et les territoires, entre acteurs de l'économie, de l'insertion et du social.

Le SPIE a été mis en route en Savoie, dès la réponse favorable à l'appel à manifestation d'intérêt en février 2022. Dès mars, un premier consortium avec les acteurs départementaux est installé pour une gouvernance concertée autour de l'emploi, de l'insertion et du social dans l'objectif d'impulser une dynamique sur tout le département.

Le consortium départemental réunit les acteurs majeurs du territoire : la DDETSPP, Pôle Emploi, Grand Chambéry, la CAF, CAP emploi, la MSA, 4 missions locales, l'AFPA, l'école de la deuxième chance, l'association la SASSON, l'ARS, France active Savoie Mont Blanc, l'agence Rhône Alpes entreprises, le MEDEF, l'USIE 73 (collectif de 25 SIAE).

De juin à août 2022, l'équipe SPIE s'est constituée avec une chargée de projet départementale et 3 chargées de développement sur les territoires (3 postes pourvus sur 4).

Dès septembre, l'équipe a fait le choix des premières actions à mettre en œuvre en lien avec la feuille de route du SPIE. A partir de l'automne 2022, l'équipe a procédé à l'installation de la gouvernance et des comités territoriaux avec plusieurs objectifs :

- l'analyse et préconisations pour éviter les perdus de vue dans le dispositif RSA,
- l'étude et la mise en œuvre d'un parcours d'accompagnement adapté aux créateurs d'entreprises bénéficiaires du RSA,
- l'expérimentation d'une formation action à la démarche référente de parcours en Maurienne,
- le déploiement de « DORA » en Savoie : un outil de cartographie dynamique permettant de recenser l'intégralité de l'offre d'insertion en Savoie.

Etude d'une cohorte de bénéficiaires du RSA :

En Savoie, la démarche SPIE se développe sur les territoires des 7 maisons sociales du département afin de prendre en compte les spécificités des publics et des ressources locales. Le public cible est principalement les bénéficiaires du RSA. Aussi, il a été proposé de suivre **une cohorte de 100 bénéficiaires du RSA répartis sur les 7 territoires**. Pas de profils spécifiques : orientés emploi ou social, créateurs d'entreprise, une proportion égale d'hommes et de femmes, d'âges variés. À trois mois, la première remontée des indicateurs nationaux indique :

- 69 % des nouveaux entrants RSA ont une proposition d'action d'insertion,
- dont 22% de sorties en emploi (CDI ou CDD de + 6 mois),
- et 7% en CDD de moins de 6 mois ou contrats aidés ou formation.

FOCUS SUR ...

Le Direction du développement et de l'inclusion sociale a organisé deux journées dédiées aux professionnels en 2022 :

- **Une journée dédiée à la cohésion sociale le 14 octobre 2022**
- **Une journée dédiée à l'action sociale de proximité le 29 novembre 2022 qui a rassemblé environ 260 professionnels du travail social autour « des défis des centres sociaux »**

Concrètement, ces journées ont permis d'échanger autour des enjeux de l'insertion, du logement et de l'action sociale.

Il ressort de ce travail le besoin d'avancer en lien avec les autres partenaires du territoire sur 15 actions entre 2023 et 2024 pour répondre à 3 objectifs :

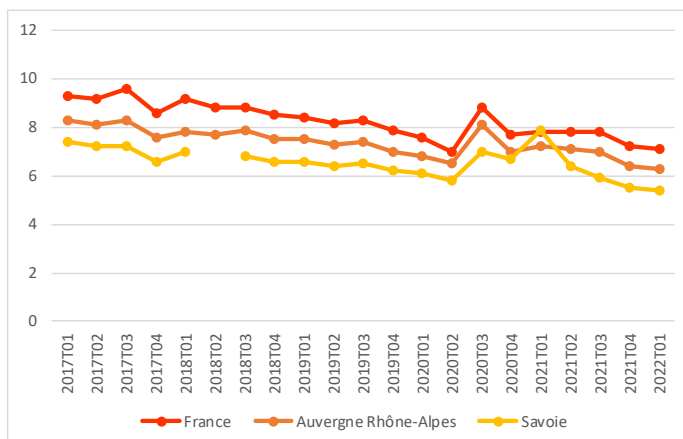
- 1/ développer des coopérations fructueuses avec les autres opérateurs en lien avec les publics fragiles (CAF, services sociaux de partenaires, etc...) ;
- 2/ consolider les conditions d'exercice du premier accueil inconditionnel de proximité ;
- 3/ améliorer l'accompagnement global des personnes.

En 2023, il est prévu la parution du cadre de référence de l'action sociale de proximité, fruit d'un travail avec les équipes des centres sociaux pour redonner du sens et un cadre clair aux partenaires du Conseil départemental.



CONT 1- Taux de chômage de la Savoie, de la région AURA et de la France métropolitaine (Source DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes)

Période	France	Auvergne Rhône-Alpes	Savoie
2017T01	9,3	8,3	7,4
2017T02	9,2	8,1	7,2
2017T03	9,6	8,3	7,2
2017T04	8,6	7,6	6,6
2018T01	9,2	7,8	7
2018T02	8,8	7,7	
2018T03	8,8	7,9	6,8
2018T04	8,5	7,5	6,6
2019T01	8,4	7,5	6,6
2019T02	8,2	7,3	6,4
2019T03	8,3	7,4	6,5
2019T04	7,9	7	6,2
2020T01	7,6	6,8	6,1
2020T02	7	6,5	5,8
2020T03	8,8	8,1	7
2020T04	7,7	7	6,7
2021T01	7,8	7,2	7,9
2021T02	7,8	7,1	6,4
2021T03	7,8	7	5,9
2021T04	7,2	6,4	5,5
2022T01	7,1	6,3	5,4



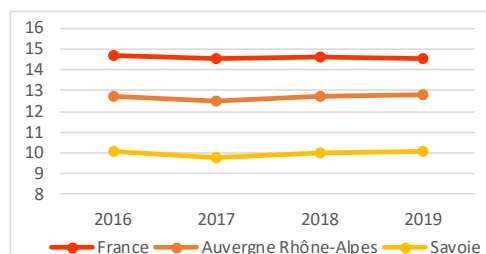
Un contexte d'accès au logement social hétérogène selon les territoires

Les chiffres clés du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) édités en 2022, font état, pour 2021, de la situation suivante :

- ✓ Le bassin chambérien concentre 70 % de l'offre d'hébergements et de logements adaptés en Savoie.
- ✓ 35 004 logements sociaux sont décomptés en Savoie en 2021. La production se poursuit selon un rythme stable de +0.7 % soit 236 logements sociaux supplémentaires par rapport à 2020. 81 % de ces logements ont été réalisés dans les bassins aixois et chambérien.
- ✓ On constate en 2021 un retour à une situation comparable à celle de 2019 avec près de 11 871 demandes de logement social pour 3 521 attributions. Le niveau de tension (rapport entre les demandes et les attributions, hors mutations), atteint un niveau élevé : 3 demandes de logement pour une attribution. Cette tension est toutefois variable selon les territoires de Savoie : 4,7 à Grand lac et 3,4 à Grand Chambéry, mais 2,5 en Cœur de Savoie et 2 à Arlysère.
Ce ratio reste inférieur au niveau de tension observé en France (4,8) et en région Auvergne-Rhône-Alpes (3,7).

CONT 2- Taux de ménages vivant sous le seuil de pauvreté en Savoie (à 60 % du niveau de vie médian), en région AURA et en France Métropolitaine

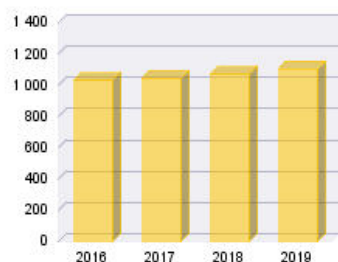
Période	France	Auvergne Rhône-Alpes	Savoie
2016	14,7	12,7	10,1
2017	14,5	12,5	9,8
2018	14,6	12,7	10
2019	14,5	12,8	10,1



Définition : Proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée au seuil de pauvreté (exprimé en euros). Par convention, on privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian. Celui-ci est de 1063 €/mois en 2018.

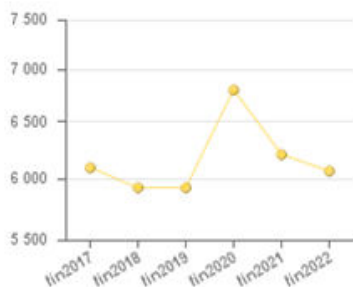
CONT 3- Valeur mensuelle du seuil de pauvreté (à 60 % du niveau de vie médian)

Période	Euros
2016	1 026
2017	1 041
2018	1 063
2019	1 102



CONT 4- Nombre de bénéficiaires du RSA en Savoie

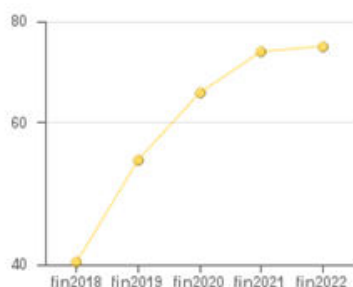
Période	Nombre
fin2017	6099
fin2018	5922
fin2019	5922
fin2020	6803
fin2021	6210
fin2022	6066



La forte hausse du nombre d’allocataires du RSA due à la crise sanitaire a été en partie absorbée par la dynamique de reprise économique. En effet, en décembre 2022, la Savoie compte 6 066 personnes (allocataires + conjoints) bénéficiaires du RSA contre 5 922 en décembre 2019 juste avant-crise. Cela confirme bien que, malgré la dynamique du marché de l’emploi, l’accompagnement du public RSA reste un enjeu majeur de cohésion sociale.

CONT 5- Taux de bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle Emploi au 31 décembre en Savoie

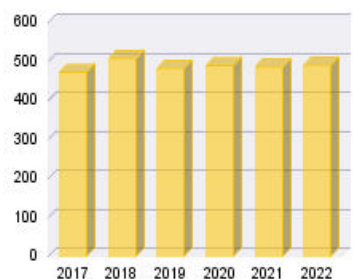
Période	Taux
fin2018	40,4
fin2019	54
fin2020	65,4
fin2021	73,55
fin2022	74,7



La progression constante des allocataires du RSA orientés dans un parcours Emploi est le fruit d’un travail partenarial de longue date entre Pôle Emploi et le Département. Il se traduit notamment à travers la convention de coopération « accompagnement global » qui prévoit l’intervention conjointe d’un conseiller Pôle Emploi et d’un travailleur social pour les personnes qui cumulent des difficultés d’insertion sociale et professionnelle. Il se matérialise également par un suivi croisé des allocataires du RSA qui ne font pas les démarches d’inscription ou qui n’actualisent pas leur situation afin de limiter le nombre de personnes sans accompagnement.

CONT 7- Montant moyen mensuel annualisé du RSA par foyer allocataire en Savoie

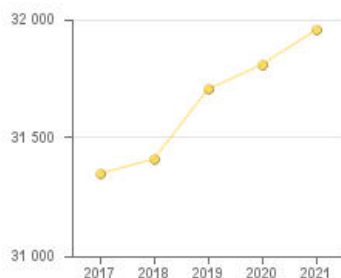
Période	Euros
2017	469,77
2018	505
2019	480,7
2020	486,88
2021	483,77
2022	488,57



Le RSA est une allocation différentielle. Son montant varie en fonction de la composition et des revenus de substitution du foyer. Depuis quelques années, le montant moyen mensuel annualisé du RSA reste relativement stable. Il est en moyenne de 488,57 € mensuels en 2022.

CONT 8- Nombre de logements sociaux proposés à la location (Logements à louer et loués)

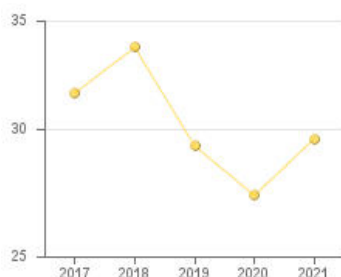
Période	Nombre
2017	31349
2018	31410
2019	31706
2020	31811
2021	31960



Malgré un contexte de marché tendu, sur les 35 004 logements sociaux décomptés en Savoie en 2021, 31 960 sont proposés à la location : ce nombre évolue positivement au fil des années.

CONT 9- Taux de logements sociaux attribués sur demandes locatives sociales en instance en Savoie

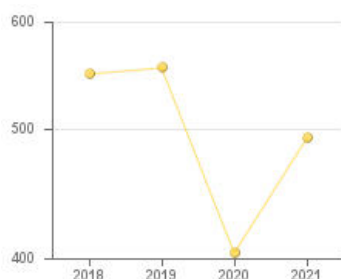
Période	Taux
2017	31,6
2018	33,72
2019	29,3
2020	27,3
2021	29,6



En 2021, 11 871 demandes de logement social ont été enregistrées en Savoie et 3 521 ont fait l'objet d'une attribution. Après 2 ans de baisse, on observe une reprise du nombre d'attributions, comparable à la situation d'avant 2019. Quant au nombre de demandes (11 871), il est également similaire à l'année 2018. Le niveau de tension, qui fait le rapport entre les demandes et les attributions (hors mutations), retrouve ainsi un niveau élevé de 3 demandes de logement pour une attribution.

CONT 10- Nombre d'attributions de logement social aux ménages prioritaires (indicateur PDALHPD)

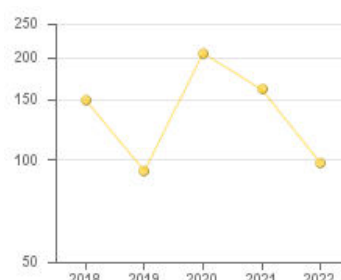
Période	Nombre
2018	549
2019	555
2020	404
2021	492



En 2021, 490 ménages prioritaires ont été logés soit une hausse de 22 % par rapport à 2020. Ces résultats reflètent la reprise d'activité de l'après-crise COVID et la capacité du territoire à satisfaire les demandes prioritaires.

CONT 11- Nombre de constructions de logements en Prêt Locatif Aidé d'Intégration agréés (PLAI) pour les personnes en situation de grande précarité

Période	Nombre
2018	150
2019	93
2020	206
2021	161
2022	98



Le nombre de constructions de logements en PLAИ a baissé en 2022 : les bailleurs sociaux ont intégré l'effort de production de PLAИ mais l'équilibre des opérations est difficilement atteignable.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



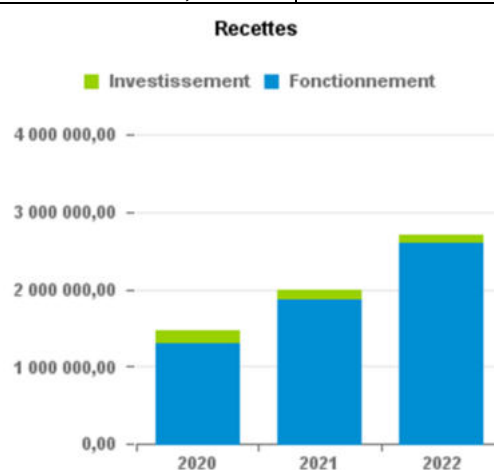
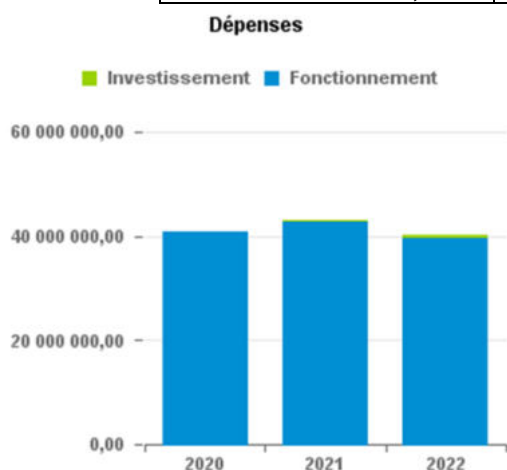
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2020 à 2022

Secteurs budgétaires de la politique SOCIAL COHESION

SECTEURS BUDGETAIRES
INSERTION HORS PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION
INSERTION PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION
LOGEMENT

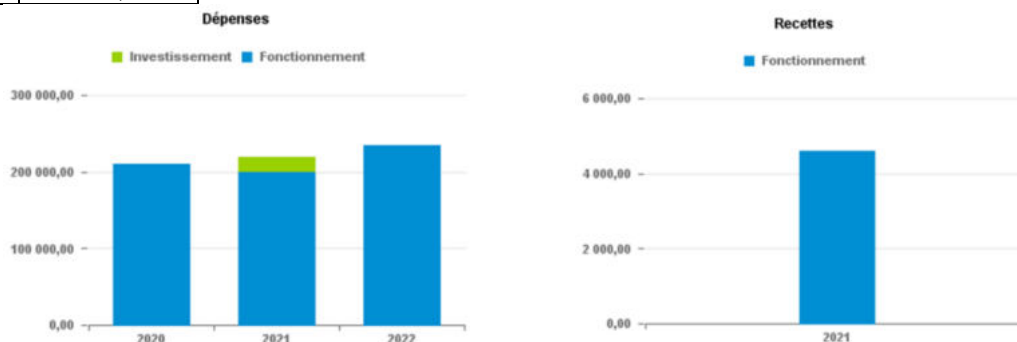
Dépenses	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 04 Mars 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique						
INSERTION HORS PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION	1 109 884,34	19 074,42	1 269 104,40	0,00	1 101 950,06	11 000,00
INSERTION PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION	37 807 080,97	3 000,00	39 598 459,14	62 793,50	36 339 906,07	14 000,00
LOGEMENT	1 833 802,14	141 609,29	1 835 598,80	147 355,49	2 013 376,80	574 626,17
Dépenses par section :	40 750 767,45	163 683,71	42 703 162,34	210 148,99	39 455 232,93	599 626,17
	total année : 40 914 451,16		total année : 42 913 311,33		total année : 40 054 859,10	

Recettes	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 04 Mars 2023	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
Par politique						
INSERTION HORS PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION	398 372,00		274 024,00		29 750,00	
INSERTION PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION	747 337,54		1 410 078,66		2 370 509,41	
LOGEMENT	155 693,99	172 713,41	182 479,21	130 247,12	192 171,25	114 952,15
Dépenses par section :	1 301 403,53	172 713,41	1 866 581,87	130 247,12	2 592 430,66	114 952,15
	total année : 1 474 116,94		total année : 1 996 828,99		total année : 2 707 382,81	



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 04 mars 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSD DDIS	210 146,00	0,00	199 262,00	20 000,00	234 214,00	0,00
	total année : 210 146		total année : 219 262		total année : 234 214	

Recettes - CTS 3E GENERATION	CA 2021
	Recette Fonctionnement
PSD DDIS	4 600,00



👤 Moyens humains par secteurs en 2020-2021-2022 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels			
				2020	2021	2022	
COHESION SOCIALE	INSERTION HORS PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION	PSD	DGA	0,26	0,34	0,39	
		PSD	DDIS	0,65	4,7	5,84	
		PSD	MSD	34,19	33,06	34,18	
	Sous-total du secteur				35,1	38,1	40,41
	INSERTION PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION	PSD	DGA	0,26	0,34	0,39	
		PSD	DDIS	11,8	9,13	8,93	
	Sous-total du secteur				12,06	9,47	9,32
	LOGEMENT	PSD	DGA	0,26	0,34	0,39	
		PSD	DDIS	5,39	4,3	3,8	
	Sous-total du secteur				5,65	4,64	4,19
	ACTION SOCIALE/ POLYVALENCE	PSD	DGA	0,39	0,5	0,59	
		PSD	DDIS	0	0	1,57	
		PSD	MSD	143,28	145,08	137,99	
	Sous-total du secteur				143,67	145,58	140,15
TOTAL tous effectifs pour la politique				196,48	197,79	194,07	

Direction cohésion sociale (DCS)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :

Les effectifs de la Direction du développement et de l'inclusion sociale ont connu une certaine stabilité sur les 3 dernières années en nombre d'ETP. Les moyens financiers sont en adéquation avec les politiques menées.

Un service action sociale de proximité a été créé en août 2021 par redéploiement. La partie « Action sociale / polyvalence » fait état de cette nouvelle structuration. Le service appui à l'action sociale de proximité offre un appui technique auprès des équipes de centre social. Il est composé d'une unité d'appui technique, d'une équipe de 5 assistantes sociales volantes assurant les remplacements de moins de 6 mois sur les territoires et d'une unité logement.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables	1.1. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté sociale, notamment les bénéficiaires du RSA	1.1.1. Améliorer l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA
	1.2. Renforcer l'aide apportée aux ménages en difficulté pour accéder et se maintenir dans un logement autonome	1.1.2. Renforcer la fluidité des parcours pour améliorer le retour à l'activité et à l'emploi
		1.2.1. Soutenir l'accès au logement des publics spécifiques identifiés dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)
		1.2.2. Accompagner au mieux les ménages dans la réalisation de leur parcours résidentiel
1.3. Améliorer l'autonomie des jeunes les plus vulnérables	1.3.1. Contribuer à l'accès aux droits et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans	1.2.3 Développer la prévention des expulsions locatives

Objectif politique	1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables
Objectif stratégique	1.1. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté sociale, notamment les bénéficiaires du RSA
Objectif opérationnel	1.1.1. Améliorer l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Depuis janvier 2021, le Département a réorganisé la procédure d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA. Le principe d'une orientation directe sur la base de critères prédéfinis est conservé, ce qui permet d'orienter rapidement les personnes vers le parcours d'accompagnement le plus adapté à leur situation. Il s'agit alors soit :



- D'un parcours professionnel **vers l'emploi ou la formation** pour les allocataires du RSA dont la recherche d'emploi est immédiatement possible. Les allocataires sont alors orientés vers Pôle emploi et contractualisent leurs engagements via un Projet Personnalisé d'Accompagnement vers l'Emploi (PPAE) qui fait office de contrat d'insertion.
- D'un parcours à dominante sociale pour les personnes qui rencontrent des difficultés importantes qui empêchent une mobilisation sur l'emploi. Cet accompagnement est alors effectué par des travailleurs sociaux, internes au Département ou partenaires externes conventionnés (CCAS d'Aix-les Bains, d'Albertville et de Chambéry, Missions locales jeunes d'Aix les Bains et Chambéry, la SASSON Albertville et Chambéry et la MSA).

La nouveauté porte sur l'intégration des flux quotidiens de la CAF permettant une orientation hebdomadaire, et non plus mensuelle. Ainsi, 100 % des nouveaux entrants au RSA reçoivent leur notification d'orientation vers un parcours d'accompagnement sous 10 jours.

L'enjeu de cette réorganisation est double. Il s'agit d'orienter les nouveaux allocataires du RSA vers un parcours d'accompagnement adapté le plus rapidement possible, gage essentiel de mobilisation. Il s'agit également de sécuriser les entrées afin d'éviter de « perdre de vue » les allocataires qui ne s'investissent pas dans leur parcours. A ce titre, un travail de croisement de données est mené avec Pôle Emploi.

Sur le volet de l'accompagnement, le Département a validé, le 4 mars 2022, son programme départemental d'insertion par l'emploi (PDIE) pour les années 2022-2024. Si ce nouveau PDIE s'inscrit dans la continuité des programmes précédents, il se veut également porteur d'une nouvelle dynamique résolument tournée vers le retour à l'emploi. Les outils/actions du PDIE sont nombreux (aides financières, contrats aidés, clauses d'insertion sociale dans les marchés, actions de remobilisation...) et s'adressent aux publics les plus en difficulté, prioritairement aux personnes bénéficiaires du RSA.

L'élaboration du PDIE a été le fruit d'un travail partenarial mené dans une logique de complémentarité avec les dispositifs de droit commun déployés par l'ensemble des acteurs du territoire (État, collectivités locales, service public de l'emploi, associations...). Il sera amené à évoluer pour répondre aux priorités retenues par le SPIE mais également au regard du contexte législatif et réglementaire (réforme France Travail).

Enfin, dans une logique d'égalité de traitement des allocataires ainsi que de mise en œuvre du « juste droit », le Département s'est doté d'un certain nombre d'instruments de contrôle. A ce titre, il travaille en lien avec les organismes payeurs notamment pour améliorer la gestion des indus et lutter contre la fraude.

1.1.1.1 PERF - Taux de Contrats d'Engagements Réciproques (CER) par rapport au nombre d'allocataires orientés sociaux

Période	Taux
fin2017	55,25
fin2018	58,84
fin2019	53,84
fin2020	27,9
fin2021	36,18
fin2022	38,21

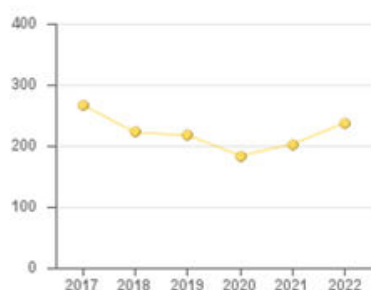


Depuis 2020, le taux de CER mentionné concerne uniquement les nouveaux entrants de l'année de référence ; cet indicateur étant un objectif de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Ce taux atteint 68% pour l'ensemble des bénéficiaires du RSA avec une orientation sociale active au cours de l'année 2022.

Objectif opérationnel *1.1.2. Renforcer la fluidité des parcours pour améliorer le retour à l'activité et à l'emploi*

1.1.2.1 ACT - Nombre de bénéficiaires du RSA ayant signé un contrat aidé cofinancé par le Département

Période	Nombre
2017	268
2018	223
2019	218
2020	185
2021	204
2022	239

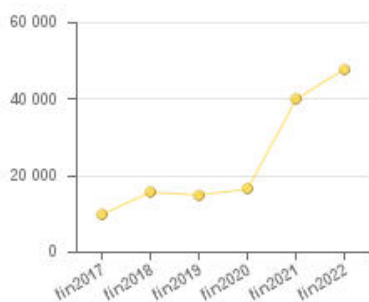


En complémentarité de l'État, le Département verse une aide financière aux employeurs qui recrutent des allocataires du RSA en contrats aidés : Parcours emploi compétences PEC dans le secteur non marchand (le cofinancement des contrats du secteur marchand s'étant arrêté fin 2019) et contrats à durée déterminée d'insertion en atelier chantier d'insertion CDDI en ACI.

La hausse concerne les allocataires du RSA embauchés en ateliers chantiers d'insertion. En effet, fortement soutenus par l'État au titre du Pacte ambition pour l'insertion par l'activité économique, les ACI ont pu augmenter leur capacité d'accueil et d'accompagnement. En 2022, le Département a ainsi facilité l'embauche de 239 allocataires du RSA contre 204 en 2021.

1.1.2.2 ACT - Nombre d'heures de travail d'insertion réalisées dans le cadre des clauses sociales gérées par le Département

Période	Nombre
fin2017	9 771
fin2018	15 630
fin2019	15 000
fin2020	16 500
fin2021	40 000
fin2022	48 000



Le développement des clauses sociales dans les marchés publics du Département est effectif depuis fin 2016. La croissance de cette activité est continue d'une année sur l'autre. Par ailleurs, le Département cofinance d'autres postes de facilitateurs sur le territoire de la Savoie grâce à des crédits FSE (Fonds Social Européen). Il copilote ce réseau départemental pour démultiplier les effets positifs et rendre plus efficient ce levier de retour à l'emploi pour les publics les plus fragiles.

Depuis plusieurs années maintenant, le Département mobilise le fonds social européen (FSE) en appui de sa politique de cohésion sociale. Grâce à une gestion optimisée lors de la programmation FSE 2014-2020 et à l'enveloppe complémentaire obtenue au titre du plan de relance européen REACT-EU, la plupart des actions ont pu être reconduites en 2021 et 2022, évitant ainsi les ruptures de parcours. Ainsi, sur les années 2014-2022, plus de 6 millions d'euros ont été dédiés à l'accompagnement de presque 9 900 savoyards en parcours d'insertion.

Le lancement de la nouvelle programmation FSE+ 2021-2027 sur des thématiques élargies permet d'intensifier les interventions du Département sur deux priorités :

- Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés ;
- Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

« Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté sociale, notamment les bénéficiaires du RSA »

Dans un contexte de reprise économique, les allocataires du RSA bénéficiant plus tardivement que d'autres publics des effets positifs sur le marché de l'emploi, le Département a maintenu un haut niveau d'engagement. Il mobilise tous les leviers disponibles (actions d'insertion socioprofessionnelle, contrats aidés, clauses sociales...) et articule son intervention avec l'ensemble des partenaires du territoire afin de proposer des accompagnements « sans couture » qui répondent aux besoins spécifiques des publics. Cet enjeu est pleinement partagé par les acteurs du SPIE.



Université sociale - intervenants

Objectif politique 1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables

Objectif stratégique 1.2 Renforcer l'aide apportée aux ménages en difficulté pour accéder et se maintenir dans un logement autonome

Objectif opérationnel 1.2.1. Soutenir l'accès au logement des publics spécifiques identifiés dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)

Le PDALHPD porte sur la période 2020-2024 et s'articule autour de trois axes :

- Axe 1 : Développement d'une offre de logements adaptée aux besoins des publics du Plan.
- Axe 2 : Accompagnement de l'usager dans la réalisation de son parcours résidentiel.
- Axe 3 : Maintien dans le logement, notamment au travers de la prévention des expulsions.

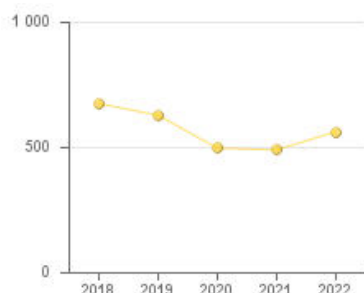
Les principales évolutions du Plan porte sur :

- Des actions destinées à développer une offre de logements accessibles, notamment dans le parc social, en articulation avec les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH),
- L'identification de publics spécifiques, dont les besoins nécessitent des actions ciblées : les publics présentant des problématiques de santé, le public jeune, les personnes victimes de violence, les gens du voyage en cours de sédentarisation et les bénéficiaires de la protection internationale,
- La notion de « Savoir Habiter » : cette notion fait référence aux personnes en situation d'habitat indigne, d'incurie et de précarité énergétique.
- Une déclinaison autant que possible des actions à un niveau territorial.

Objectif opérationnel 1.2.2. Accompagner au mieux les ménages dans la réalisation de leur parcours résidentiel

1.2.2.1 ACT - Nombre de ménages ayant fait l'objet d'une mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

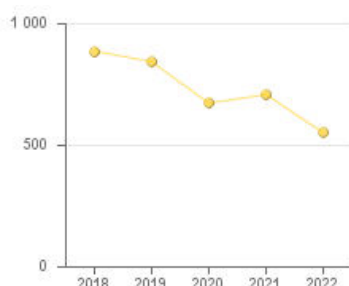
Période	Nombre
2018	676
2019	629
2020	498
2021	491
2022	564



L'année 2022 est représentative d'une activité quasiment revenue à la normale suite à la crise sanitaire.

1.2.2.2 ACT - Nombre d'accès dans un logement du parc privé ou public avec la contribution d'une aide financière du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Période	Nombre
2018	888
2019	844
2020	674
2021	709
2022	553

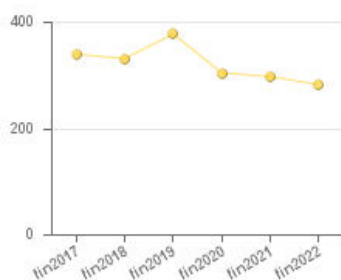


Bien que l'on observe une baisse constante depuis plusieurs années, la baisse observée entre 2021 et 2022 des aides accordées par le FSL témoigne de la tension du logement sur le territoire (augmentation des loyers dans le parc privé avec pour conséquences un turn-over limité des logements sociaux et un déséquilibre entre l'offre et la demande : augmentation du nombre de demandes de logement social, nombre d'attributions de logements en baisse...).

Objectif opérationnel 1.2.3. Développer la prévention des expulsions locatives

1.2.3.2 PERF - Nombre de commandements de quitter les lieux en Savoie

Période	Nombre
fin2017	340
fin2018	332
fin2019	378
fin2020	305
fin2021	298
fin2022	283



Le nombre de commandements de quitter les lieux reste relativement stable.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



« Renforcer l'aide apportée aux ménages en difficulté pour accéder et se maintenir dans un logement autonome »

Un nouveau règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement est applicable depuis le 1^{er} janvier 2022. Les objectifs de cette révision sont les suivants : d'une part, apporter des réponses adaptées aux besoins actuels et d'autre part simplifier les procédures, apporter une meilleure visibilité et compréhension du dispositif par l'ensemble des acteurs (usagers, travailleurs sociaux, services instructeurs, partenaires). Ces objectifs se sont matérialisés par un élargissement du nombre de ménages éligibles tout en garantissant une équité sociale et territoriale dans le traitement de la demande. Il est aujourd'hui clairement affiché que le FSL est une aide ponctuelle, qui n'a pas vocation à assurer la solvabilité des ménages. L'intervention du FSL doit être justifiée et pertinente au regard d'une situation de fragilité et d'urgence sociale.

Objectif politique

1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables

Objectif stratégique

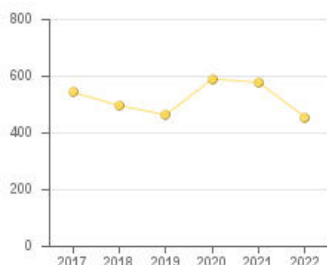
1.3. Améliorer l'autonomie des jeunes les plus vulnérables

Objectif opérationnel

1.3.1. Contribuer à l'accès aux droits et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans

1.3.1.1 ACT - Nombre d'aides financières octroyées par le Département dans le cadre du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) de -25 ans

Période	Nombre
2017	544
2018	497
2019	464
2020	590
2021	579
2022	456



La loi du 13 août 2014 relative aux libertés et responsabilités locales a confié l'organisation et le financement du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) au Département. Il s'agit d'attribuer aux jeunes en difficultés (18-25 ans) des aides pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle (dont des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents).

En Savoie, la gestion de ces aides est déléguée aux Missions Locales Jeunes (MLJ). Cela permet d'associer plus facilement l'aide financière à l'accompagnement que proposent les MLJ pour tous les jeunes.

Le travail partenarial régulier permet d'ajuster le FAJ aux évolutions des dispositifs existants et aux évolutions des besoins des jeunes.

En 2022, le nombre d'aides financières retrouve son niveau d'avant-crise. Pour une meilleure efficacité, le règlement intérieur du FAJ a également évolué afin de simplifier le mode d'organisation des instances locales. Cette nouvelle procédure permet de fluidifier le fonctionnement des commissions FAJ qui se recentrent ainsi sur l'examen des dossiers les plus complexes.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.**« Améliorer l'autonomie des jeunes les plus vulnérables »**

Depuis plusieurs années, les dispositifs destinés à soutenir les jeunes dans leurs démarches d'insertion sont nombreux. Le plan « 1 jeune, 1 solution » a notamment créé le contrat d'engagement jeune qui prévoit une allocation couplée à un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine par un conseiller dédié visant le retour à l'emploi durable. En outre, une action FAJ collectif en Maurienne a permis de répondre aux difficultés psychologiques des jeunes après la crise Covid. Cette action a été reconduite en 2022.

Au-delà de l'octroi d'aides financières individuelles pour des jeunes en rupture sociale et familiale, le Département participe au financement de plusieurs chantiers éducatifs et professionnels (divers travaux de bâtiment, espaces verts...) qui permettent aux jeunes de reprendre une activité, d'obtenir une rémunération, de s'engager sur une courte durée, de découvrir un métier, ou encore de reprendre un rythme de vie plus régulier....

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

AJUSTEMENTS FORMALISES

OBJECTIF STRATÉGIQUE	MESURE	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
					25%	50%	75%	100%
1.3. Améliorer l'autonomie des jeunes les plus vulnérables	511 Soutien éducatif aux Foyers de jeunes travailleurs	Redéfinir le niveau d'intervention du Département	Fin des subventions à tous les Foyers de Jeunes Travailleurs en 2020					😊
1.1. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté sociale, notamment les bénéficiaires du RSA	512 Améliorer l'accompagnement des publics précaires	Etudier les outils existants et les complémentarités possibles ; recherche de transversalité ; recherche d'une simplification de la mise en œuvre ; Consolider la nouvelle organisation des CCAPEX / CTO, afin d'améliorer la prévention des expulsions.	Cofinancement avec l'Etat d'un diagnostic sur 8 mois sur le fonctionnement du système de prévention des expulsions en Savoie. Mise en œuvre des préconisations à venir sur l'année 2023.	Financement de 15 000 euros par le Conseil départemental.				😊
1.2. Renforcer l'aide apportée aux ménages en difficulté pour accéder et se maintenir dans un logement autonome	513 FSL soutien aux associations d'insertion par le logement	Suppléments de dépenses de gestion locative sociale : étude sur la création d'une agence immobilière à vocation sociale.	Travail de réflexion en cours sur le dimensionnement des sous-locations pour certains publics ne pouvant accéder immédiatement au logement autonome Réflexion à élargir : il convient aujourd'hui de redéfinir une stratégie départementale globale.	Moyens constants				😊
	517 Fonds Solidarité Logement : simplification et rationalisation	Un travail partenarial a permis d'actualiser le règlement intérieur du FSL en élargissant le public bénéficiaire, simplifiant les modalités d'accès au dispositif. En mettant également en place des règles de non-réurrence pour que le FSL soit un outil d'aides ponctuelles.	Mise en œuvre du nouveau règlement intérieur du FSL depuis le 01/01/22. L'informatisation était prévue pour le 1er semestre 2022 mais elle est reportée : aucune date n'est aujourd'hui avancée.	Le budget a été diminué de 100 000€ en 2022 (sur 1,3K€) car il n'était pas consommé dans sa totalité depuis plusieurs années. En parallèle, la hausse des demandes du fait de l'augmentation du prix de l'énergie est suivie de près afin de réajuster le budget si nécessaire. Le retard dans l'informatisation ne permet pas d'internaliser le versement des aides pour le moment.				😊

Le Département a poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre des documents de planification qui structurent son action dans le domaine de l'insertion et du logement :

- La convention 2019-2021 conclue avec l'État relative à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été prolongée pour une année en 2022. Parmi ses objectifs figure notamment : l'amélioration de l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, l'amélioration du premier accueil social inconditionnel de proximité, l'accompagnement global des personnes et la formation des travailleurs sociaux à la démarche de référence de parcours.
- Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2020-2024 qui s'oriente autour de 3 grands axes se poursuit : le développement d'une offre de logements abordables pour les publics les plus en difficulté, l'accompagnement de ces publics dans la réalisation de leur parcours résidentiel, le maintien autant que possible dans le logement en développant la prévention des expulsions.
- Le déploiement de l'offre du programme départemental d'insertion par l'emploi 2022-2024 et de la nouvelle programmation FSE + 2021-2027 vont permettre d'intensifier les accompagnements en faveur des publics les plus fragiles. En parallèle, le travail mené par les acteurs du SPIE va permettre d'améliorer la lisibilité des interventions de chacun, notamment par le déploiement de la plateforme DORA.
- Le SPIE a été mis en route en Savoie, dès la réponse favorable à l'appel à manifestation d'intérêt en février 2022 et l'équipe est en place jusqu'au 31 décembre 2023. Les actions engagées en 2022 se concrétiseront en 2023. Un objectif majeur d'informatisation devra être travaillé au-delà afin de piloter plus efficacement cette politique publique mais aussi de répondre aux exigences de la réforme de France Travail en 2024.



Enfance Jeunesse et Famille Protection Maternelle et Infantile



**RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2021/2022**

Commission d'élus : 5^{ème} commission

Directions concernées :

- Pôle Social – Direction EJF/PMI
- Pôle solidarités territoriales – Direction des politiques territoriales



SOMMAIRE

SYNTHESE	395
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	396
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	399
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs.....	402
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	419

10,36%



La direction de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) organise des actions de prévention et promotion de la santé à destination des futurs parents, des femmes enceintes, des enfants de moins de 6 ans, le suivi des modes d'accueil de la petite enfance et du service de promotion de la santé sexuelle.

La direction Enfance Jeunesse Famille (EJF) est chargée des actions de prévention à destination des familles et des jeunes ainsi que de la protection des mineurs et des jeunes majeurs.

Contexte

L'année 2022 a débuté par la promulgation de la loi relative à la protection des enfants. Cette loi a été l'occasion de rappeler des principes présents dans les lois de 2016 et 2007, plus particulièrement sur le champ du projet des enfants confiés et de leur parcours, sur l'accompagnement à l'autonomie, sur le repérage du danger ou des risques de danger ainsi que sur l'amélioration des conditions d'exercice du métier d'assistant familial. La loi a également renforcé les services de PMI dans leur rôle d'acteur pivot en matière de santé publique.

La protection de l'enfance connaît un contexte difficile, notamment avec des difficultés de recrutement dans les établissements ainsi que pour le métier d'assistant familial.

En 2022, le centre de planification et d'éducation familiale change de nom et devient Centre de santé sexuelle (CSS), avec l'enjeu majeur de prise en charge de la santé sexuelle et reproductive comme composante essentielle de la santé globale.

Enjeu

- Développer des actions visant à valoriser le métier d'assistant maternel et les accompagner dans leur professionnalisation.
- Renforcer la prévention de la santé en périnatalité et à l'école maternelle.
- Ajuster le recours au placement pour mieux répondre à la diversité des situations.
- Renforcer les articulations autour des situations complexes.
- Accueillir les mineurs non accompagnés et faciliter leur insertion dans la société.
- Accompagner les jeunes vers l'autonomie et la sortie des dispositifs.

Principales réalisations

- Continuité du plan de formation pour les professionnels de PMI dans le domaine de la prévention et la promotion de la santé,
- Création d'une page Instagram du CSS, labellisée Promeneur du net, afin d'être sur la « rue numérique », auprès des jeunes et de leur offrir l'information juste et vérifiée qu'ils recherchent,
- Une réflexion commune (EJF, service Assistants familiaux et PMI) a permis la mise en place d'une formation sur l'évaluation des demandes d'agrément d'assistant familial,
- Réécriture des référentiels sur les mesures de milieu ouvert de l'aide sociale à l'enfance,
- Développement du travail autour du parrainages des enfants confiés à l'ASE,
- Mise en place d'un suivi médical par les médecins de PMI pour les enfants confiés à l'ASE de moins de 7 ans et d'un bilan de prévention par le centre de santé de la CPAM pour les +7 ans,
- Création du dispositif du Foyer de l'Enfance (FDE) de soutien aux assistants familiaux en accueil d'urgence ou sortie de FDE pour les bébés,
- Sélection d'un établissement pour la création de 15 places d'accueil pour les enfants en situation complexe,
- Recrutement d'une chargée de mission à l'autonomie et d'une chargée de mission pour l'appui à la gestion des accueils.

L'action territoriale

Expérimentation dans plusieurs territoires de nouvelles pratiques en termes de repérage du danger et du risque de danger ce qui a permis d'intégrer les recommandations Haute Autorité de Santé

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2022 :

59,79 M€ (CA 2022)

251,48 ETP (*Equivalents Temps Plein*) dédiés à la politique EJF-PMI (*y compris Foyer de l'enfance*)

6165 enfants vus en permanences puéricultrices et en consultations médicales

2695 enfants ayant bénéficié d'un dépistage à l'école maternelle

1898 personnes ayant bénéficié d'au moins une consultation au Centre de santé sexuelle (CSS) dont **585** mineur(e)s

3790 consultations médicales au CSS de la Savoie

1294 enfants ayant fait l'objet d'une information préoccupante recueillie par la CRIP en 2022

1099 jeunes concernés par la prévention spécialisée, dont 866 de moins de 18 ans

644 mineurs et **86** jeunes majeurs savoyards confiés au Département dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance au 31/12/2022

166 mineurs non accompagnés et **108** jeunes majeurs non accompagnés pris en charge au 31/12/2022

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

- Appui sur l'environnement social et familial pour l'accueil des enfants en application de la loi de 2022,
- Réflexion plus globale sur l'accompagnement des assistants familiaux, leur recrutement et le bien-être des enfants confiés,
- Travail sur l'attractivité des métiers du social, notamment via l'organisation du forum de la petite enfance,
- Poursuite de la création de place adaptées aux enfants qui sont confiés (fratries, bébés, mineurs non accompagnés, ...)

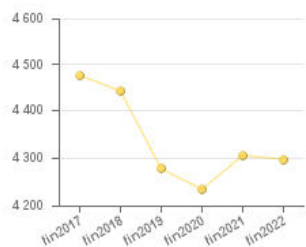
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Direction Protection Maternelle Infantile (DPMI)

Depuis la rentrée 2022, les professionnels de PMI s'approprient progressivement le nouveau protocole des bilans de santé en maternelle (BSM) : les dépistages sont effectués par les puéricultrices, suivis par une consultation médicale par le Médecin de PMI, dans le cadre d'une démarche diagnostique si l'état de santé de l'enfant le nécessite.

CONT 1- Nombre de naissances domiciliées en Savoie

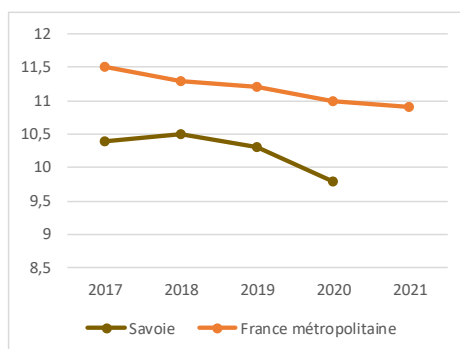
Période	Nombre
fin2017	4476
fin2018	4442
fin2019	4277
fin2020	4235
fin2021	4305
fin2022	4297



Après une baisse importante, le nombre de naissances se stabilise en Savoie, avec un taux de natalité inférieur au niveau national jusqu'en 2020.

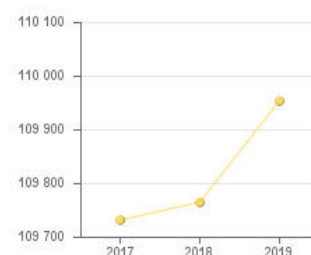
CONT 2- Taux de natalité pour 1000 habitants (Source Insee)

Période	Savoie	France métropolitaine
2017	10,4	11,5
2018	10,5	11,3
2019	10,3	11,2
2020	9,8	11
2021		10,9



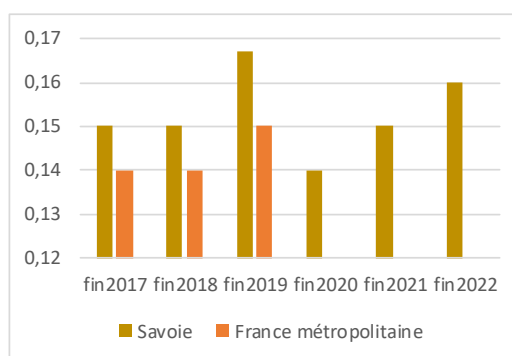
CONT 4- Population des 0 - 21 ans en Savoie

Période	Nombre
2017	109 732
2018	109 766
2019	109 953



CONT 5- Ratio de places en établissements d'accueil petite enfance autorisées au regard du nombre d'enfants de 0 à 3 ans inclus (sauf MAM et Ets d'accueil petite enfance à caractère saisonnier - dont le temps d'ouverture par an est inférieur à 5 mois)

Période	Savoie	France métropolitaine
fin2017	0,15	0,14
fin2018	0,15	0,14
fin2019	0,167	0,15
fin2020	0,14	
fin2021	0,15	
fin2022	0,16	

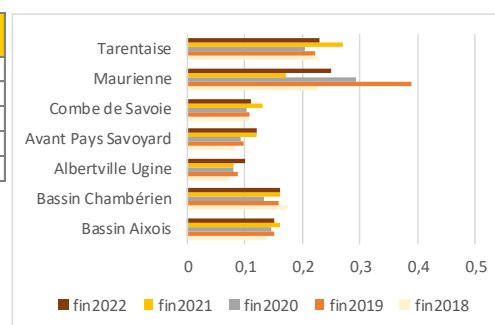


La politique d'accueil du jeune enfant, menée conjointement par le Département et la CAF à l'échelon départemental, vise à développer l'offre d'accueil du jeune enfant, mais également à répondre aux besoins spécifiques des familles. À partir d'un diagnostic, un schéma départemental des services aux familles a été établi, visant à identifier les territoires prioritaires, afin de réduire les inégalités d'accès aux services.

Ce nouveau schéma, a été signé à l'automne 2022 et permettra de poursuivre cette démarche.

CONT 6- Ratio de places en établissements d'accueil petite enfance autorisées au regard du nombre d'enfants de 0 à 3 ans inclus par territoire (Sauf MAM et Ets d'accueil petite enfance à caractère saisonniers - dont le temps d'ouverture par an est inférieur à 5 mois)

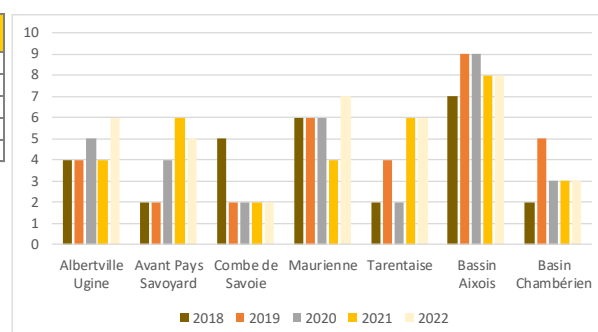
Période	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville Ugine	Avant Pays Savoyard	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise
fin2018	0,139	0,173	0,073	0,083	0,107	0,228	0,227
fin2019	0,152	0,159	0,088	0,098	0,107	0,39	0,223
fin2020	0,147	0,134	0,079	0,092	0,104	0,293	0,204
fin2021	0,16	0,16	0,08	0,12	0,13	0,17	0,27
fin2022	0,15	0,16	0,1	0,12	0,11	0,25	0,23



Le développement de nouveaux projets ou la création de places d'accueil est favorisé par la mise en place des contrats départementaux initiés en 2022.

CONT 7- Nombre de regroupements et/ou Maisons d'Assistants Maternels (MAM) par territoire

Période	Albertville Ugine	Avant Pays Savoyard	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2018	4	2	5	6	2	7	2
2019	4	2	2	6	4	9	5
2020	5	4	2	6	2	9	3
2021	4	6	2	4	6	8	3
2022	6	5	2	7	6	8	3



Les maisons d'assistants maternels s'implantent en priorité dans les territoires ruraux où elles complètent l'offre d'accueil existante.

Direction Enfance Jeunesse Famille (DEJF)

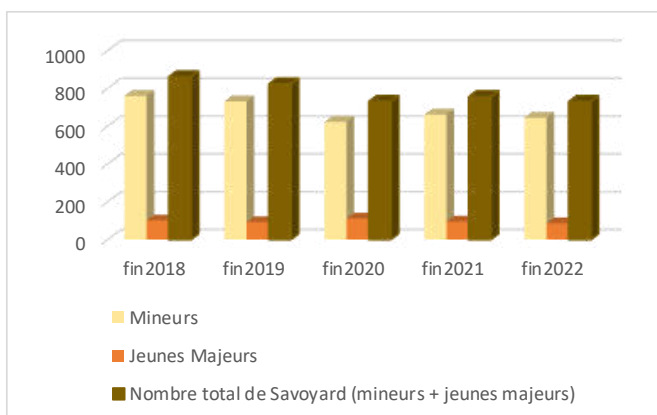
Après une année 2021 où le nombre de placements en urgence a augmenté, une certaine stabilité a pu être constatée sur l'année 2022. Toutefois, cette stabilité générale ne doit pas occulter les éléments suivants : l'augmentation du nombre d'accueils d'enfants de moins de 6 ans sur les accueils d'urgence, corrélée à une diminution des possibilités d'accueil en famille d'accueil (baisse du nombre d'assistants familiaux du fait de nombreux départs à la retraite et de difficultés de recrutement comme mentionné en préambule).

Aussi des réflexions sont en cours concernant les possibilités de renforcer l'accompagnement et l'accueil des petits suite aux accueils d'urgence : développement de l'accueil chez les assistants familiaux avec des mesures d'accompagnement renforcées (par la PMI, le Foyer Départemental de l'Enfance...), développement de l'accueil chez un membre de la famille ou chez des tiers, renforcement du soutien à la parentalité sur cette tranche d'âge par des dispositifs spécifiques, etc.

Concernant les jeunes majeurs, la politique d'accompagnement de ces publics se renforce au Département, avec l'arrivée d'une chargée de mission pour l'accès à l'autonomie venant en appui des territoires pour l'accompagnement à la sortie des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance.

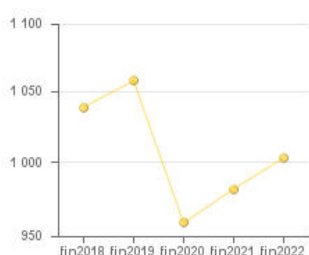
CONT 8- Nombre de Savoyards mineurs et jeunes majeurs confiés

Période	Mineurs	Jeunes Majeurs	Nombre total de Savoyard (mineurs + jeunes majeurs)
fin2018	760	101	861
fin2019	731	92	823
fin2020	622	111	731
fin2021	661	95	756
fin2022	644	86	730



CONT 8d- Nombre total de mineurs et jeunes majeurs confiés (Savoyards + MNA - Placements directs compris)

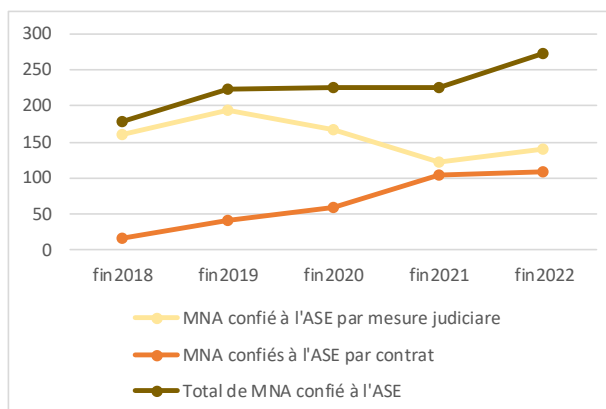
Période	Nombre
fin2018	1039
fin2019	1058
fin2020	959
fin2021	982
fin2022	1003



La hausse du nombre de mineurs et jeunes majeurs confiés à l'ASE visible sur 2021 se poursuit en 2022 en grande partie due à l'augmentation du nombre de jeunes mineurs non accompagnés (MNA) primo arrivants. Ainsi, cela se traduit par une augmentation significative du nombre total de jeunes confiés.

CONT 13- Nombre de Mineurs Non Accompagnés confiés à l'ASE au 31/12

Période	MNA confié à l'ASE par mesure	MNA confiés à l'ASE par contrat	Total de MNA confié à l'ASE
fin2018	161	17	178
fin2019	194	41	224
fin2020	168	58	226
fin2021	122	103	225
fin2022	141	108	273



La crise sanitaire liée à la COVID-19 a engendré une fermeture des frontières et ainsi une baisse du nombre de jeunes primo arrivants se présentant comme MNA en 2020 et 2021. Cependant, en 2022, cette tendance s'est inversée et, depuis l'été 2022, il a été observé un nombre grandissant de jeunes MNA primo arrivants et donc de MNA confiés à l'ASE.

En parallèle, par application de la loi, l'ASE poursuit la prise en charge de ces jeunes par contrat quand ils deviennent majeurs, afin de les accompagner vers l'autonomie.

On observe donc une augmentation globale du nombre de MNA pris en charge.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2020 à 2022

Secteurs budgétaires de la politique SOCIAL ENFANCE JEUNESSE FAMILLE PMI

SECTEURS BUDGETAIRES
PETITE ENFANCE
PROTECTION MERE ENFANT

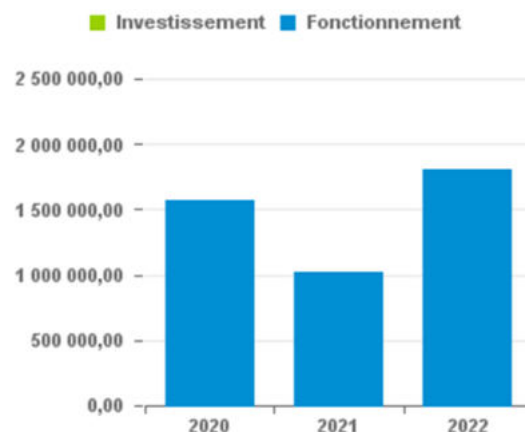
Dépenses	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 24 Février 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique						
PETITE ENFANCE	811 541,64	7 030,39	754 358,45	11 200,22	876 354,88	22 844,19
PROTECTION MERE ENFANT	54 040 260,46	0,00	55 335 660,74	100 000,00	58 891 677,19	0,00
Dépenses par section :	54 851 802,10	7 030,39	56 090 019,19	111 200,22	59 768 032,07	22 844,19
	total année : 54 858 832,49		total année : 56 201 219,41		total année : 59 790 876,26	

Recettes	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 24 Février 2023	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
Par politique						
PETITE ENFANCE	112 767,81		443 668,93		292 231,88	
PROTECTION MERE ENFANT	1 458 765,42	1 034,00	581 205,71	0,00	1 513 301,60	0,00
Dépenses par section :	1 571 533,23	1 034,00	1 024 874,64	0,00	1 805 533,48	0,00
	total année : 1 572 567,23		total année : 1 024 874,64		total année : 1 805 533,48	

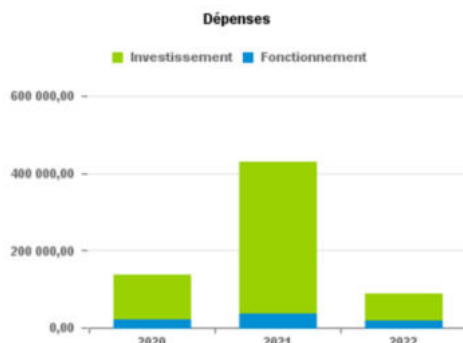
Dépenses



Recettes



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2020		CA 2021		CA 2022 données au : 21 Février 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSD DEJFPMI	21 740,00	115 911,00	37 839,00	390 787,00	19 442,00	68 800,00
	total année : 137 651		total année : 428 626		total année : 88 242	



👤 Moyens humains par secteurs en 2020-2021-2022 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels			
				2020	2021	2022	
Enfance Jeunesse Famille / Protection Maternelle Infantile	PETITE ENFANCE	PSD	DGA	0,39	0,5	0,59	
		PSD	DPMI	11,84	11,69	11,59	
		PSD	MSD	61,23	60,85	59,92	
		PSTD	DPT	0,06	0,06	0,04	
	Sous-total du secteur				73,52	73,1	72,14
	PROTECTION MERE ENFANT	PSD	DGA	0,39	0,5	0,59	
		PSD	DEJF	36,82	37,53	37,11	
		PSD	DPMI	0,51	0	0	
		PSD	MSD	78,66	80,88	77,38	
		PSD	Foyer de l'enfance	59,72	61,54	64,26	
Sous-total du secteur				176,1	180,45	179,34	
TOTAL tous effectifs pour la politique				249,62	253,55	251,48	

Direction Enfance Jeunesse Famille (DEJF)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :

Les dépenses pour la politique EJF-PMI ont évolué de 56,2 millions en 2021 (CA 2021) à 59,7 millions en 2022 (CA 2022). Les dépenses affectées à cette politique représentent 27% des dépenses brutes et 31 % des dépenses sociales du Département. Elles ont été en progression de 33 % en 10 ans pour de nombreuses raisons : créations de place notamment pour accueillir les Mineurs Non Accompagnés, revalorisations salariales des assistants familiaux, augmentations du SMIC (sur lequel les salaires des assistants familiaux sont indexés).

Enfin, l'activité sur le secteur des mineurs non accompagnés a régulièrement augmenté générant une augmentation du nombre d'ETP et des dispositifs de prise en charge. Ces mouvements s'opèrent dans un contexte d'enjeux forts : difficultés de recrutement dans le secteur, manque d'attractivité du métier d'assistant familial, développement des tiers digne de confiance, difficultés de fonctionnement des établissements, etc.

Direction Protection Maternelle et Infantile (DPMI)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :

En 2022, les recettes de cotations des actes médicaux effectués par les professionnels de santé de PMI (Médecins, sages-femmes) ont augmenté de façon significative, malgré des postes de médecins découverts sur plusieurs territoires.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Renforcer l'accès aux droits pour les usagers, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables	1.1. Renforcer la précocité des actions de prévention	1.1.1. Optimiser les dispositifs de prévention précoce destinés à soutenir le développement des relations parents/enfants
		1.1.2. Renforcer le parcours de soins notamment préventifs de tous les enfants, en réalisant une évaluation et une prise en charge efficace
		1.1.3. Développer la promotion de la santé sexuelle par l'information, l'accueil et l'accompagnement des jeunes, des femmes et des couples
		1.1.4. Améliorer les compétences des professionnels en matière d'accompagnement à la parentalité
		1.1.5. Mieux repérer le danger en renforçant la connaissance et la co-responsabilité des professionnels
	1.2. Optimiser la prise en charge des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, en travaillant une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins et en accroissant le pouvoir d'agir et la participation des personnes concernées	1.2.1. Elargir l'offre de modes d'accueil du jeune enfant en encourageant la diversification et la qualité et en promouvant ses métiers
		1.2.2. Garantir la diversité de la palette des dispositifs d'aide sociale à l'enfance pour tendre vers la réponse la mieux adaptée aux besoins de tous les enfants en risque de danger ou en danger
		1.2.3. Garantir la qualité d'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
		1.2.4. Mieux impliquer les jeunes et leurs familles dans les parcours de placement
		1.2.5. Garantir une offre d'accueil pour les jeunes Mineurs Non Accompagnés en adéquation avec leurs besoins (MNA)
		1.2.6. Renforcer l'autonomisation des jeunes adultes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance

Objectif politique

1. Renforcer l'accès aux droits pour les usagers, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables

Objectif stratégique

1.1. Renforcer la précocité des actions de prévention

Objectif opérationnel

1.1.1. Optimiser les dispositifs de prévention précoce destinés à soutenir le développement des relations parents/enfants

La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance affirme la nécessité de réaliser 20% des entretiens prénataux précoces au niveau national (entretien proposé à chaque femme enceinte généralement au cours du 4ème mois).

1.1.1.1 PERF - Taux de femmes enceintes ayant bénéficié d'un entretien prénatal précoce en Savoie et par territoire

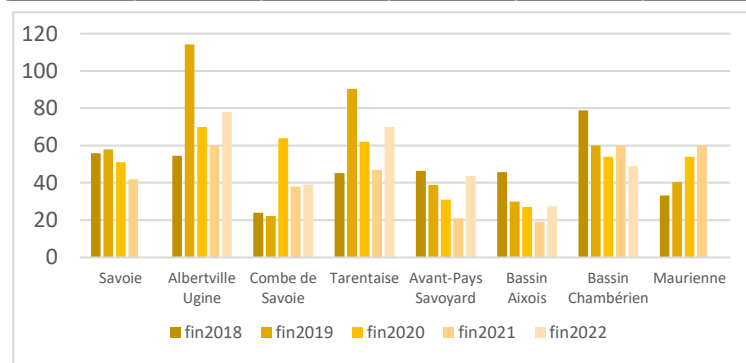
Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2018	14,02	8,8	7,74	23,37	5	8,7	10,54	20,96
2019	12,9	12	2,6	23,6	11,9	7,3	11,5	15,4
2020	10	11	7	22	9	5	11	10
2021	9	19	6	9	7	9	11	12
2022	12,31	21	6,4	15	4,04	6	8	16



Le taux d'entretien prénatal précoce a augmenté en 2022. La contractualisation avec l'Etat a permis le recrutement d'une sage-femme supplémentaire.

1.1.1.2 PERF - Taux d'enfants vus par une puéricultrice dans le cadre d'une visite à domicile en Savoie et par territoire

Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Tarentaise	Avant-Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Maurienne
fin2018	55,83	54,44	23,9	45,18	46,46	45,7	78,94	33,15
fin2019	57,9	114,2	22,3	90,3	38,9	29,9	59,9	40,5
fin2020	51	70	64	62	31	27	54	54
fin2021	42	60	38	47	21	19	60	60
fin2022		78	39,1	70	43,6	27,4	49	



Cette activité a repris après la crise sanitaire avec des taux variables suivant les territoires.

1.1.1.3 PERF - Nombre de nouvelles actions financées dans le cadre du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui, et d'Accompagnement des Parents) dans l'année

Période	Nombre
fin2017	13
fin2018	14
fin2019	19
fin2020	14
fin2021	18
fin2022	17



De nouvelles actions se déploient sur l'ensemble du département avec un focus sur les thèmes relatifs aux 1000 premiers jours de l'enfant.

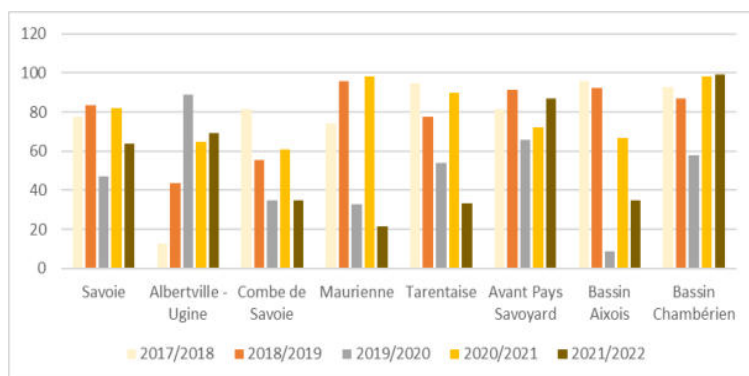
Objectif opérationnel

1.1.2. Renforcer le parcours de soins, notamment préventifs, de tous les enfants, en réalisant une évaluation et une prise en charge efficace

Le protocole des bilans de santé en école maternelle est en cours de finalisation avec la réorganisation des interventions des professionnels de santé. Les puéricultrices effectueront les dépistages et les médecins verront les enfants nécessitant une démarche diagnostique.

1.1.2.1 PERF - Taux de couverture des bilans de santé des 3/4 ans par année scolaire en Savoie et par territoire (Proportion d'enfants de 3/4 ans vus en consultation scolaire sur nombre d'enfants éligibles de 3/4 ans)

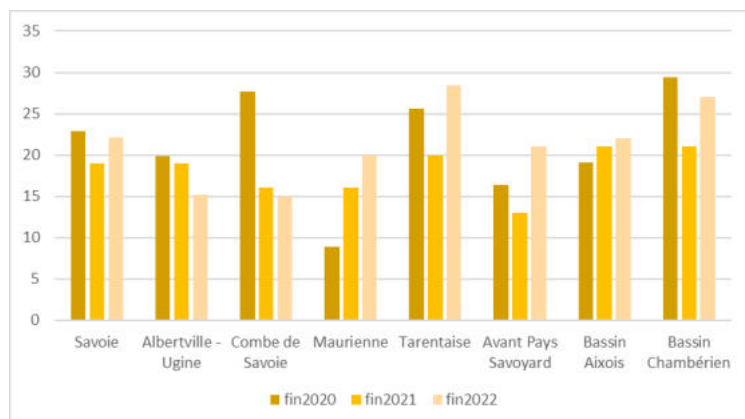
Période	Savoie	Albertville - Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2017/2018	77,61	12,67	81,67	74,27	94,93	81,31	96,01	92,83
2018/2019	83,6	43,53	55,5	95,7	77,76	91,57	92,23	87,16
2019/2020	47	89	35	33	54	66	9	58
2020/2021	82	65	61	98	90	72	67	98
2021/2022	64	69	35	21,7	33,2	87	35	99



Le taux de couverture des bilans de santé effectués en Savoie est impacté par les vacances de postes sur le territoire. L'effort doit se poursuivre pour maintenir cette action essentielle pour la santé et le développement des enfants

1.1.2.2 PERF - Taux d'enfants de moins de 6 ans suivis en consultations infantiles (pédiatriques ET/OU permanence de puériculture - hors VAD) en Savoie et par territoire

Période	Savoie	Albertville - Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
fin2020	22,93	19,84	27,68	8,83	25,56	16,35	19,11	29,36
fin2021	19	19	16	16	20	13	21	21
fin2022	22,1	15,2	15	20	28,4	21	22	27

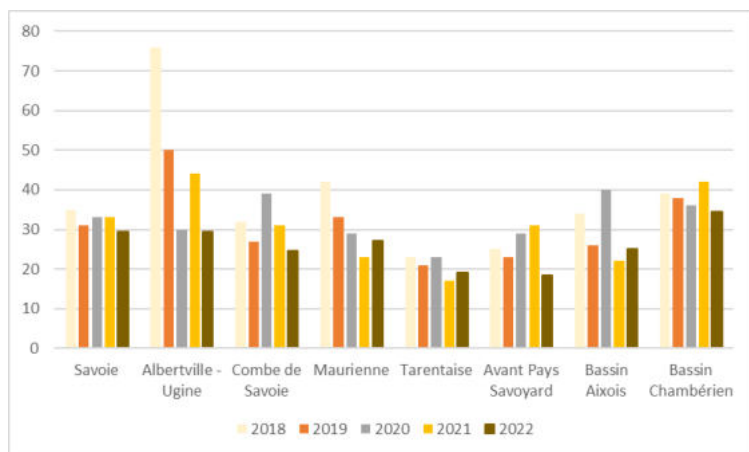


Les permanences de puériculture sont à présent clairement identifiées par les familles comme un lieu d'observation, d'écoute et de conseils. Elles sont organisées par les puéricultrices du Département avec une régularité périodique et permettent d'offrir un service de proximité en complément des consultations médicales assurées par les médecins.

En 2022, le taux d'enfants vus reste stable et correspond aux objectifs de santé nationaux pour les services de PMI. Les variations territoriales sont liées aux postes vacants.

1.1.2.3 PERF - Taux d'enfants orientés vers un spécialiste suite au bilan de santé en Savoie et par territoire au regard de l'ensemble des bilans de santé réalisés dans l'année

Période	Savoie	Albertville - Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2018	35	76	32	42	23	25	34	39
2019	31	50	27	33	21	23	26	38
2020	33	30	39	29	23	29	40	36
2021	33	44	31	23	17	31	22	42
2022	29,4	29,5	24,7	27,1	19	18,4	25	34,5



La légère baisse du taux d'enfants orientés suite à un dépistage sensoriel peut s'expliquer par une meilleure expertise.

Objectif opérationnel

1.1.3. Développer la promotion de la santé sexuelle par l'information, l'accueil et l'accompagnement des jeunes, des femmes et des couples

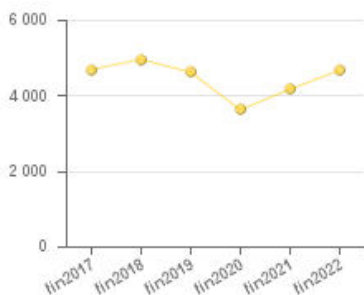
Afin d'améliorer l'accueil, l'accessibilité et la prise en charge en santé sexuelle de nos publics, le service départemental est engagé depuis 2021 dans une démarche de transformation et de modernisation.

Après la mise en place d'un logiciel métier pour l'ensemble des consultations médicales, des entretiens de conseil conjugal et la gestion des rendez-vous, le Centre de Santé Sexuelle (CSS) s'est doté d'une page Instagram pour répondre toujours mieux aux besoins des publics jeunes. Des lignes téléphoniques dédiées avec répondeur sont également mis en place sur chaque antenne afin de faciliter les contacts et les demandes spécifiques en santé sexuelle, spécifiquement celles relatives aux violences sexuelles et sexistes.

Tous les personnels du CSS ont été formés en 2022 au recueil de la parole sur les questions de violences. Enfin en vue d'améliorer toujours le service rendu, la relance par SMS des rendez-vous se met en place.

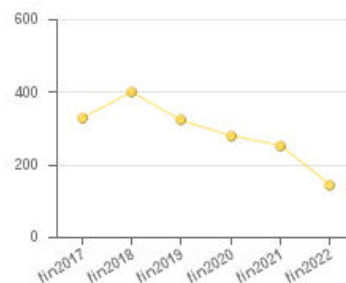
1.1.3.1 ACT - Nombre de consultations médicales de planification

Période	Nombre
fin2017	4 708
fin2018	4 971
fin2019	4 631
fin2020	3 634
fin2021	4 179
fin2022	4 685



1.1.3.1 ACT - Nombre d'entretiens en lien avec le Conseil Conjugal

Période	Nombre
fin2017	329
fin2018	401
fin2019	323
fin2020	281
fin2021	254
fin2022	146



Le Département propose 11 demi-journées de consultations hebdomadaires à Chambéry et au sein des Maisons Sociales Départementales d'Aix les Bains, Albertville, Moûtiers, Bourg st Maurice et Saint Jean de Maurienne. Depuis 2017, par un engagement conventionnel, le Centre Hospitalier Métropole Savoie (CHMS – Chambéry / Aix-les-Bains) propose également 3 demi-journées supplémentaires.

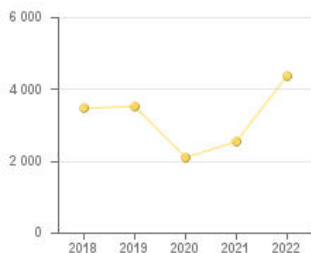
4 685 demandes de rdv médicaux ont été fixés en 2022, et les professionnels de santé ont assuré 3 790 consultations médicales de contraception, de suivis gynécologiques et de dépistages des infections sexuellement transmissibles, soit un taux d'absentéisme aux rendez-vous de 19%. Ce taux est en augmentation sur l'ensemble des secteurs de la santé (libéral, hospitalier ...). Des mesures de correction sont imaginées au CSS comme des rappels de rendez-vous par SMS, des messages privés sur Instagram...

À noter qu'en 2022 le service a également supporté une baisse de 0,2 ETP de consultations médicales (congé maternité et difficulté de recrutement sur les vallées)

L'activité de conseil conjugal se modifie profondément depuis quelques années. Au sein du service, cette mission est, plus que toute autre, impactée par les changements sociétaux. Pendant longtemps une partie de l'activité de conseil conjugal était orientée vers des couples en demande d'accompagnement. Depuis ces dernières années, les dépistages systématiques des violences sexuelles, conjugales et intrafamiliales nous amènent à offrir un espace de parole à toutes les femmes qui consultent. Ainsi notre activité est de plus en plus orientée vers des entretiens individuels pour des situations plus complexes à prendre en charge, qui nécessitent souvent des approches pluridisciplinaires

1.1.3.2 ACT - Nombres de jeunes concernés par des animations collectives d'éducation à la sexualité sur une année

Période	Nombre
2018	3 479
2019	3 531
2020	2 106
2021	2 553
2022	4 386



Il s'agit d'une mission essentielle qui permet d'offrir aux jeunes les fondamentaux pour leur vie affective et leur santé sexuelle. Lors de ces interventions, nous abordons entre autres des thèmes comme le respect, le consentement, la lutte contre les violences de genre et les stéréotypes afin que chaque jeune puisse avoir une sexualité choisie, sûre et respectueuse de soi et des autres.

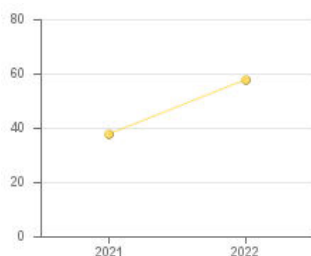
En 2022 le CSS a assuré 304 interventions et rencontré dans les établissements 4 386 jeunes savoyards.

Objectif opérationnel 1.1.4. Améliorer les compétences des professionnels en matière d'accompagnement à la parentalité

Le service départemental de PMI met en place des actions permanentes afin de renforcer l'expertise des professionnels de santé dans l'accompagnement des familles pour un meilleur développement de la santé des jeunes enfants.

1.1.4.1 PERF - Taux de professionnels de PMI bénéficiant de séances d'analyse de la pratique

Période	Taux
2021	38
2022	58

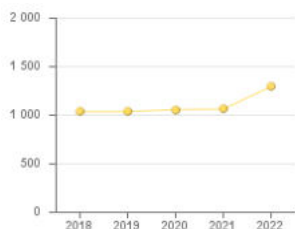


Une nette augmentation des séances proposées aux professionnels de PMI.

Objectif opérationnel 1.1.5. Mieux repérer le danger en renforçant la connaissance et la co-responsabilité des professionnels

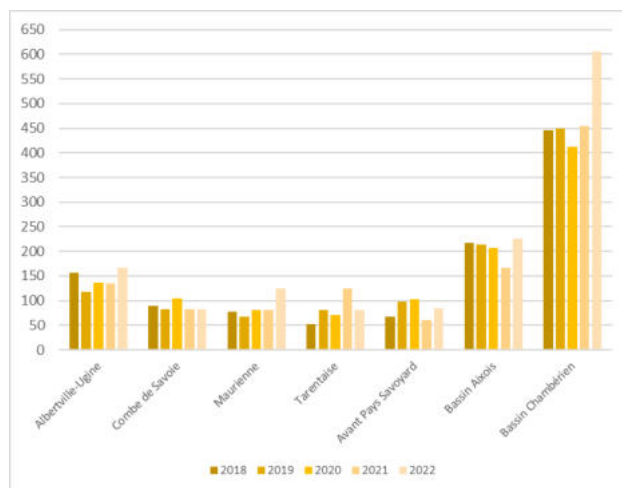
1.1.5.1 ACT - Nombre d'enfants ayant fait l'objet d'une information préoccupante (IP) en Savoie

Période	Nombre
2018	1037
2019	1036
2020	1058
2021	1061
2022	1294



1.1.5.1 ACT - Nombre d'Informations préoccupantes (IP) par territoire savoyard

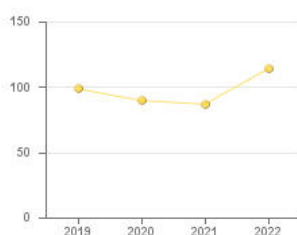
Période	Albertville-Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Savoie
2018	157	90	77	52	68	217	445	1106
2019	117	83	67	80	98	213	450	1108
2020	137	104	80	71	103	207	412	1102
2021	135	82	81	124	61	167	454	1104
2022	167	83	124	81	85	226	606	1372



Le nombre d'informations préoccupantes est en nette augmentation (+ 24,28%) sur l'ensemble du territoire mais des différences sont à noter par Maison sociale. L'Education Nationale figure parmi les principaux signalants et un travail de partenariat relatif au Protocole des informations préoccupantes est ainsi en cours. Ces éléments traduisent l'importance de sensibiliser les partenaires à la problématique du repérage de danger ou de risque de danger. Ainsi, sur les territoires, des temps d'information sont régulièrement organisés pour présenter le circuit des informations préoccupantes, leur traitement et les suites données : sur le bassin chambérien, 6 rencontres ont ainsi pu être menées dans ce cadre et sur le territoire de la Maurienne, les assistantes sociales ont pu se rendre dans les établissements scolaires afin de présenter les informations préoccupantes.

1.1.5.1 PERF - Délai moyen de traitement des Informations Préoccupantes (IP)

Période	Jours
2019	98,94
2020	90
2021	87,25
2022	114,33



Le délai d'évaluation prévu par la loi pour l'évaluation d'une information qualifiée de préoccupante est de 3 mois. En Savoie, ce délai est respecté dans la majorité des situations, même si la composition de la famille peut générer sur certaines évaluations des délais supplémentaires : en effet, lors de l'évaluation de l'information préoccupante, le binôme évaluateur doit évaluer les conditions de développement de l'ensemble des enfants présents au domicile.

Dans le cas où les évaluations seraient amenées à se prolonger car des points doivent être approfondis, le Département de la Savoie a développé des temps

intermédiaires de présentation des premiers éléments d'évaluation afin de permettre à la CRIP d'émettre des observations et d'analyse sur le niveau de danger de la situation. De même, différents niveaux de risques ont été définis afin de prioriser et d'accélérer les évaluations pour les situations qualifiées les plus à risque. Ces pratiques ont été réaffirmées lors de l'expérimentation IP menée en 2021 et 2022 et sont en conformité avec les recommandations formulées par la Haute Autorité de Santé.

En 2022, l'augmentation de 24,28 % du nombre d'IP par rapport à 2021 a eu un impact sur leur délai de traitement, qui s'est allongé de 27 jours en moyenne. Il est à noter que 45,30 % des IP restent évaluées en moins de 3 mois en 2022 en Savoie.

Direction Protection Maternelle Infantile (DPMI)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

« Renforcer la précocité des actions de prévention »

La mise en place du nouveau protocole des bilans de santé (BSM) en petite section maternelle va permettre une prévention plus précoce des déficits sensoriels et des troubles du neurodéveloppement.

L'augmentation du nombre d'entretiens prénataux précoces couplés aux entretiens post-natals précoces (application de la Loi mars 2022) permettra un meilleur repérage de la dépression du post partum.

Direction Enfance Jeunesse Famille (DEJF)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

« Renforcer la précocité des actions de prévention »

Conformément aux attendus du schéma départemental des solidarités, des actions d'accompagnement précoces sont mises en œuvre sur les territoires, ou en cours de déploiement. Cela est le cas plus particulièrement sur le territoire d'Albertville et de Tarentaise. Elles devraient permettre à terme de continuer à faire baisser le nombre d'informations préoccupantes (IP).

Ces actions d'accompagnement précoce ont pu être réaffirmées à travers la Stratégie Prévention Protection de l'Enfance en 2021 et la contractualisation effectuée dans ce cadre a permis de développer des actions de prévention précoce sur le territoire du bassin chambérien avec l'appui des services d'intervention à domicile.

Objectif politique 1. Renforcer l'accès aux droits pour les usagers, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables

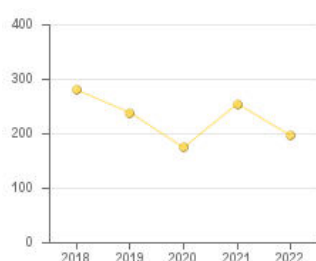
Objectif stratégique 1.2. Optimiser la prise en charge des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, en travaillant une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins et en accroissant le pouvoir d'agir et la participation des personnes concernées

Objectif opérationnel 1.2.1 Elargir l'offre de modes d'accueil du jeune enfant en encourageant la diversification et la qualité et en promouvant ses métiers

Les différents modes d'accueil du jeune enfant sont complémentaires, afin de répondre aux besoins spécifiques des familles, mais également aux caractéristiques territoriales. La réforme des modes d'accueil en cours a comme objectif d'encourager la création de places mais également de reconnaître les compétences des professionnels de la petite enfance.

1.2.1.2 ACT - Nombre de personnes ayant participé aux réunions de sensibilisation au métier d'assistant maternel dans l'année en Savoie

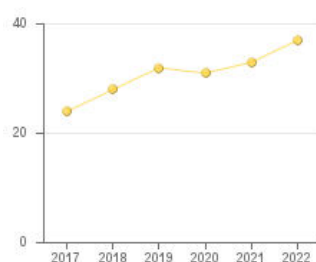
Période	Nombre
2018	281
2019	239
2020	175
2021	255
2022	197



L'offre d'accueil au niveau national diminue. Les réunions d'information sur le métier font partie des nombreuses actions départementales visant à favoriser cette profession.

1.2.1.3 ACT - Nombre de Maisons d'Assistants Maternels (MAM) en Savoie

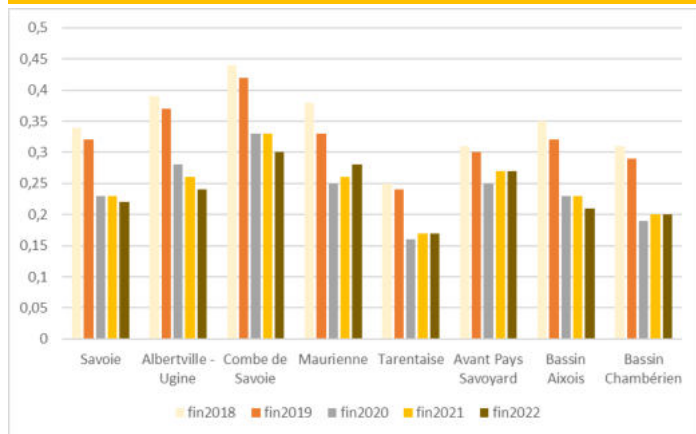
Période	Nombre
2017	24
2018	28
2019	32
2020	31
2021	33
2022	37



Le regroupement de plusieurs assistants maternels, permettant de rompre l'isolement de cette profession, continue d'être attractif. De plus, la nouvelle réglementation a clarifié ce fonctionnement.

1.2.1.4 PERF - Nombre de places chez les assistants maternels agréés pour 100 enfants de moins de 6 ans en Savoie et par territoire

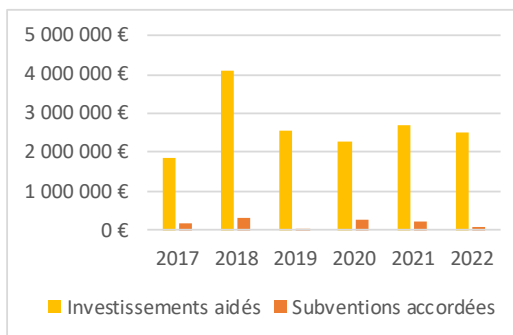
Période	Savoie	Albertville - Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
fin2018	0,34	0,39	0,44	0,38	0,25	0,31	0,35	0,31
fin2019	0,32	0,37	0,42	0,33	0,24	0,3	0,32	0,29
fin2020	0,23	0,28	0,33	0,25	0,16	0,25	0,23	0,19
fin2021	0,23	0,26	0,33	0,26	0,17	0,27	0,23	0,2
fin2022	0,22	0,24	0,3	0,28	0,17	0,27	0,21	0,2



En lien avec la réforme des modes d'accueil qui propose un certain nombre de mesures pour légitimer cette profession, le Département et la CAF mettent en place de nombreuses actions visant à reconnaître le statut professionnel des assistants maternels, l'objectif étant de créer de nouvelles places d'accueil mais également de renforcer l'attrait pour l'exercice de cette profession. Les chiffres restent stables depuis 2020.

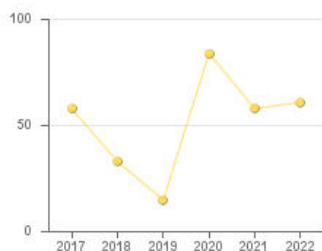
1.2.1.6 PERF - Structures d'accueil petite enfance : montant des subventions accordées et des investissements aidés

Période	Investissements aidés	Subventions accordées
2017	1 835 880 €	184 475 €
2018	4 076 099 €	297 683 €
2019	2 560 750 €	48 000 €
2020	2 248 581 €	260 000 €
2021	2 681 589 €	198 000 €
2022	2 528 760 €	57 400 €



1.2.1.7 PERF - Structures d'accueil petite enfance : nombre de places créées

Période	Nombre
2017	58
2018	33
2019	15
2020	84
2021	58
2022	61



Le Département et la CAF poursuivent l'accompagnement des porteurs de projets en lien notamment avec les nouveaux textes de la réforme, visant à clarifier la réglementation et simplifier l'instruction des demandes.

En outre, des projets innovants type crèche AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) favorisent la mixité.

Objectif opérationnel

1.2.2. Garantir la diversité de la palette des dispositifs d'aide sociale à l'enfance pour tendre vers la réponse la mieux adaptée aux besoins de tous les enfants en risque de danger ou en danger

Le déploiement des mesures de milieu ouvert se poursuit tant quantitativement que dans la diversification de l'offre ; ces mesures étant une réelle alternative au placement, l'accompagnement des enfants et de leur famille peut être plus long, ce qui induit parfois un nombre inférieur d'enfants pris en charge

1.2.2.1 ACT - Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un Bilan Educatif Préventif (BEP) au cours de l'année en Savoie et par territoire

Période	Savoie	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville UGINE	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant-Pays Savoyard
2018	8	4	3	0	0	0	1	0
2019	7	0	4	0	0	0	0	3
2020	3	0	0	1	2	0	0	0
2021	8	5	0	1	0	0	0	2
2022	9	5	0	0	2	0	0	2

Ce dispositif d'évaluation éducative est peu utilisé depuis la mise en œuvre de la loi de 2007 sur les évaluations d'informations préoccupantes.

1.2.2.1 ACT - Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO + AEMO par délégation de compétence donnée au juge des enfants de Savoie) en Savoie et par territoire au cours de l'année

Période	Savoie	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant-Pays Savoyard
2018	695	97	285	98	81	35	41	60
2019	703	117	285	112	80	31	49	41
2020	591	105	240	93	62	24	44	31
2021	559	77	235	98	56	20	47	35
2022	544	72	203	78	66	31	52	42

La baisse constatée en 2021 est confirmée en 2022. Les modalités d'intervention propres à cette mesure de milieu ouvert semblent moins correspondre aux besoins d'intervention intensive en prévention des placements, que peuvent proposer les mesures de type SASEP ou SEMOH. L'articulation de ce type d'intervention avec d'autres mesures de type intervention à domicile ou aides financières est envisagée.

Par ailleurs, ces mesures sont particulièrement sollicitées dans le cadre de l'accueil des enfants chez un tiers digne de confiance. Ce type d'accueil a vocation à se développer dans la continuité des attendus de la loi du 7 février 2022 ce qui pourrait entraîner un développement important de ces mesures.

1.2.2.1 ACT - Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une Aide Educative à Domicile (AED) en Savoie et par territoire au cours de l'année

Période	Savoie	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant-Pays Savoyard
2018	215	52	41	39	17	25	27	17
2019	226	43	47	43	16	18	24	43
2020	261	33	72	47	28	11	26	44
2021	303	21	93	56	41	18	41	36
2022	307	13	110	56	34	26	31	37

Les Aide Educative à Domicile (AED) en Savoie sont exercées par les référents Enfance Jeunesse Famille (EJF) qui ont également en charge le suivi des enfants placés. Le nombre d'AED a continué à augmenter en 2022 sur certaines maisons sociales ; cependant, pour plusieurs territoires, la contrainte des ressources humaines disponibles pose une limite à une prise en charge plus importante.

Sur le bassin chambérien prioritairement, un poste a été accordé au service associatif exerçant les mesures AEMO, pour exercer des AED. Cela a permis de développer les accompagnements contractualisés avec les familles (l'AEMO étant une mesure ordonnée par le juge des enfants). En 3 ans sur ce secteur, l'activité en AED a plus que doublé.

1.2.2.1 ACT - Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une prise en charge administrative et/ou judiciaire en Service de Milieu Ouvert et d'Hébergement (SEMOH) avec ou sans Hébergement en Savoie et par territoire au cours de l'année

Période	Savoie	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant-Pays Savoyard
2018	135	34	46	12	19	7	0	15
2019	148	37	51	15	14	6	8	17
2020	189	40	66	28	18	6	15	16
2021	225	45	79	32	27	1	20	21
2022	263	52	106	31	35	0	17	23

Depuis leur mise en place, les mesures de SEMOH remplissent leur rôle d'alternatives au placement. Le nombre de mesures augmente régulièrement d'année en année. L'ensemble du territoire est couvert mais les listes d'attente sont régulières.

Le service SEMOH ouvert en 2021 sur le bassin chambérien, pour 28 places, et porté par la Fondation du Bocage, atteint sa pleine capacité.

Sur le secteur de la Maurienne, les mesures SEMOH ont été progressivement intégrées à des mesures dites « uniques » de Service d'Accompagnement des Familles (SAF) exercées par la Fondation la Vie au Grand Air. Ces mesures ont vocation à intégrer différents dispositifs de milieu ouvert (SEMOH, SASEP...). Ainsi, à partir d'une désignation unique (SAF), l'établissement met en œuvre un accompagnement favorisant la continuité de parcours pour les enfants, évite les ruptures et développe la participation active des parents autour des problématiques repérées. Ce dispositif favorise une capacité d'adaptation de l'accompagnement en utilisant différents outils au gré des besoins (Accueil en journée, accompagnement à la scolarité, hébergement séquentiel, ouverture vers l'extérieur et socialisation, activités famille, entretiens individuels, visites à domicile, entretiens avec la famille...).

Fort du bilan du SAF développé en Maurienne, une ouverture expérimentale d'un SAF géré par l'association du Val de Crène a été autorisée à la fin de l'année 2022 sur le bassin aixois.

1.2.2.1 ACT - Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une prise en charge par le Service d'Action Sociale et Educative de Proximité (SASEP) en Savoie et par territoire au cours de l'année

Période	Savoie	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant-Pays Savoyard
2018	319	42	123	45	17	61	36	15
2019	308	32	95	49	19	46	41	29
2020	266	25	93	44	21	16	28	39
2021	250	22	91	43	19	6	30	41
2022	251	21	102	49	22	4	27	26

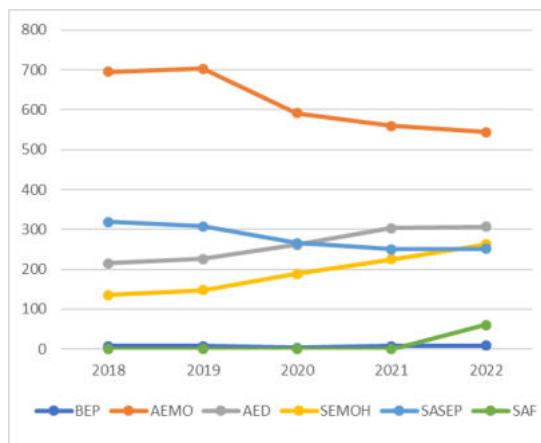
Les mesures de SASEP sont un outil de milieu ouvert essentiel en Savoie. L'accompagnement dans le cadre d'un SASEP est une intervention éducative qui repose sur le principe de reconnaissance du potentiel de compétence de la famille, de sa responsabilité et de l'exercice de l'autorité parentale.

L'accueil des enfants et de leur famille se fait 2 à 3 fois par semaine (midi, soir après l'école, mercredi, samedi, pendant les vacances scolaires), dans un lieu convivial, aménagé pour leur apporter un accompagnement social individuel ou collectif pouvant s'appuyer sur différentes activités (entretiens familiaux, aide au devoir, ateliers, jeux, etc.).

Le nombre d'admissions en baisse, constaté depuis 2020, s'est globalement stabilisé en 2022. Il est à noter que les mesures SASEP sur deux territoires ont progressivement été intégrées à des mesures plus larges comme expliqué ci-dessus. Ainsi, sur le secteur de la Maurienne, les mesures SASEP ont été progressivement remplacées par des mesures SAF (exercées par la Fondation la Vie au Grand Air). Il faut rajouter autour de 60 mesures au titre du SAF sur la Maurienne. En revanche, les mesures réalisées au titre du SAF du bassin aixois ne sont pas encore comptabilisées sur l'année 2022 (du fait de l'ouverture de ce service en fin d'année).

1.2.2.1 ACT – Synthèse pour l'ensemble du territoire de la Savoie : nombre d'enfants ayant bénéficié d'une prise en charge au cours de l'année, quel que soit le type de mesure

Période	BEP	AEMO	AED	SEMOH	SASEP	SAF
2018	8	695	215	135	319	0
2019	7	703	226	148	308	0
2020	3	591	261	189	266	0
2021	8	559	303	225	250	0
2022	9	544	307	263	251	60



Le schéma départemental des solidarités a mis l'accent sur l'importance de ces accompagnements à partir du domicile familial, des moyens ont été alloués en vue de l'ouverture de places supplémentaires sur les 5 années du schéma afin de couvrir l'ensemble des besoins identifiés.

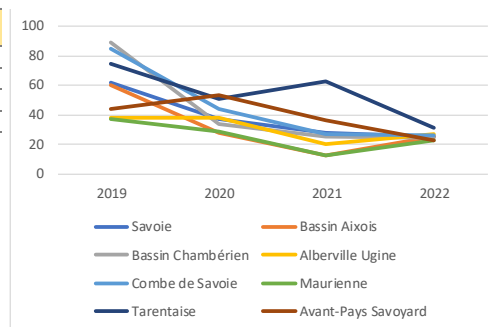
Un indicateur relatif au nombre de mesures « service aux familles » (secteur Maurienne et en cours de développement sur le secteur du bassin aixois et de l'avant-pays savoyard) permettra pour les années à venir d'avoir une vision plus exhaustive du nombre d'enfants bénéficiant de mesures en milieu ouvert en Savoie. Les mesures SAF permettent d'ajuster l'intervention éducative à la réalité et à l'évolution des besoins des enfants et des familles. Elles regroupent les accompagnements de type SASEP, SEMOH, accueil de jour.

Le nombre d'enfants pris en charge au titre de ce service pour la Maurienne varie entre 54 et 63 selon le degré d'accompagnement attendu (pas encore d'éléments chiffrés pour le SAF du bassin aixois).

Attention il faut rajouter dans le tableau les mesures SAF, nouvelle colonne à créer en mettant 60 enfants

1.2.2.1 PERF - Délai d'attente en nombre de jours avant l'entrée du jeune dans une mesure d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) en Savoie et par territoire

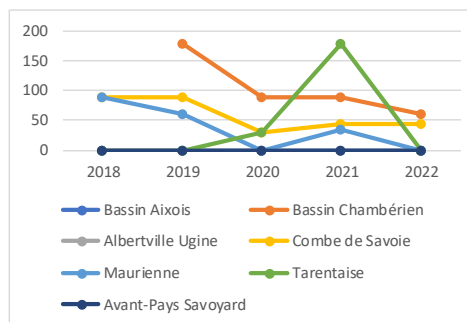
Période	Savoie	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant-Pays Savoyard
2019	62	60	89	38	85	37	75	44
2020	37	28	34	38	44	29	51	53
2021	28	12	25	20	27	12	63	36
2022	25	25	24	27	26	23	31	23



L'activité AEMO ayant connu une baisse en 2022, les délais d'attente ont diminué proportionnellement. Les délais actuels correspondent aux délais administratifs (réception des décisions judiciaires, rendez-vous avec les familles)

1.2.2.1 PERF - Délai d'attente en nombre de jours avant l'entrée du jeune dans une mesure d'Aide Educative à Domicile (AED) par territoire

Période	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant-Pays Savoyard
2018	0	0	0	90	90	0	0
2019	0	180	0	90	60	0	0
2020	0	90	0	30	0	30	0
2021	0	90	0	45	35	180	0
2022	0	61	0	45	0	0	0



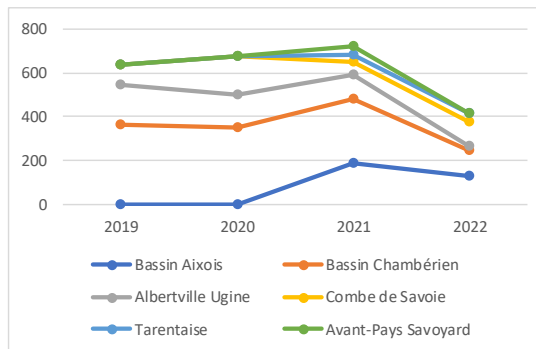
Les référents qui exercent ces mesures effectuent aussi le suivi éducatif des placements.

Le financement d'un poste sur le service AEMO associatif a permis de diminuer la liste d'attente en AED sur le bassin chambérien.

En 2022, les listes d'attente en AED ont fortement diminué sur presque tous les territoires. A ce jour, seuls le Bassin Chambérien et la Combe de Savoie ont encore un délai d'attente pour la mise en œuvre des mesures d'AED, entre 1,5 et 2 mois.

1.2.2.1 PERF - Délai d'attente en nombre de jours avant l'entrée du jeune dans une mesure de Service d'Action Sociale et Educative de Proximité (SASEP) par territoire

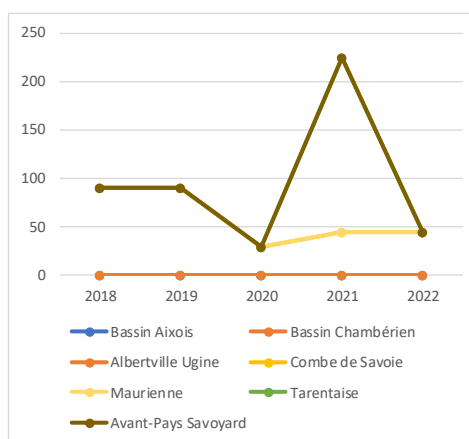
Période	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Tarentaise	Avant-Pays Savoyard
2019		365	180	90	0	
2020		350	150	175	0	
2021	186	296	111	58	34	39
2022	131	115	23	108	41	



Des attentes structurelles de quelques mois sur le bassin aixois, la Combe de Savoie et sur le bassin chambérien sont encore constatées. Les difficultés de recrutement ne permettent pas encore de combler tous les besoins.

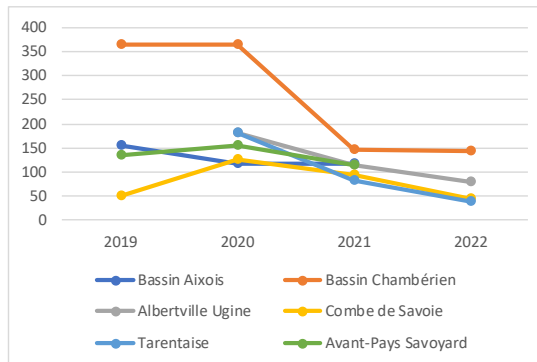
1.2.2.1 PERF - Délai d'attente avant l'entrée du jeune dans une mesure de Bilan Educatif Préventif (BEP) par territoire

Période	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant-Pays Savoyard
2018	0	0	0	90	0	0	0
2019	0	0	0	90	0	0	0
2020	0	0	0	30	0	0	0
2021	0	0	0	45	0	180	0
2022	0	0	0	45	0	0	0



1.2.2.1 PERF - Délai d'attente en nombre de jours avant l'entrée du jeune dans une mesure de Service de Milieu Ouvert et d'Hébergement (SEMOH) avec ou sans Hébergement par territoire

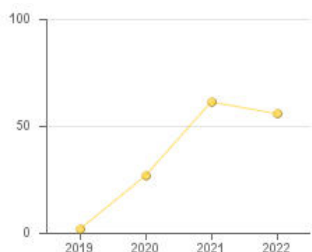
Période	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Tarentaise	Avant-Pays Savoyard
2019	154	365	49	49	134	134
2020	116	365	180	125	180	155
2021	116	145	115	95	82	114
2022		144	80	46	38	



Une baisse générale des délais d'attente pour la mesure SEMOH est constatée. Sur le bassin chambérien, malgré l'ouverture au cours de l'année 2021 d'un service de 28 places porté par la Fondation du Bocage, les délais d'attente restent longs avant la prise en charge SEMOH et démontrent une demande importante concernant cette mesure qui correspond à de réels besoins. Cela est aussi constaté à Albertville.

1.2.2.1 PERF - Délai d'attente avant l'entrée du jeune dans une mesure du Service d'Accompagnement aux Familles (SAF) sur le territoire de Maurienne

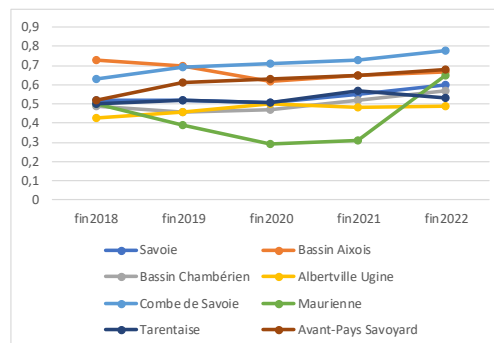
Période	Jours
2019	2
2020	27
2021	61,5
2022	56



L'augmentation du délai d'attente pour les mesures SAF en Maurienne a été en augmentation constante depuis 2019 du fait de la montée en charge de ce dispositif et des besoins importants auxquels il répond. En 2022, ces délais ont pu être réduits.

1.2.2.2 ACT - Ratio du total des mesures en milieu ouvert mises en œuvre au regard du nombre total de mesures décidées en Savoie et par territoire (mineurs savoyards uniquement)

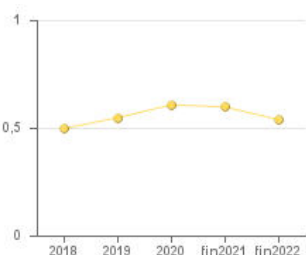
Période	Savoie	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant-Pays Savoyard
fin2018	0,52	0,73	0,49	0,43	0,63	0,5	0,5	0,52
fin2019	0,52	0,7	0,46	0,46	0,69	0,39	0,52	0,61
fin2020	0,51	0,62	0,47	0,5	0,71	0,29	0,51	0,63
fin2021	0,55	0,65	0,52	0,48	0,73	0,31	0,57	0,65
fin2022	0,6	0,67	0,57	0,49	0,78	0,65	0,53	0,68



La poursuite du développement des mesures d'accompagnement des enfants dans les familles conduit à une hausse de la part de cette prise en charge dans les mesures de protection de l'enfance. Si cette modalité peut être plus adaptée aux besoins des enfants, elle permet également de faire face à la baisse des places chez les assistants familiaux.

1.2.2.3 PERF - Ratio de places chez les assistants familiaux au regard du nombre total de mineurs et majeurs savoyards confiés

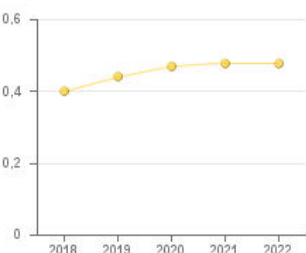
Période	Taux
2018	0,5
2019	0,55
2020	0,61
fin2021	0,6
fin2022	0,54



Malgré la baisse des effectifs, les ratios restent équilibrés en accueil familial et accueil en établissement, ce qui s'explique en partie par la baisse du nombre de savoyards confiés. La part de l'accueil familial diminue légèrement en 2022 mais reste équilibré en Savoie, cela permet un choix entre l'accueil collectif et familial, même si ces éléments doivent être nuancés selon les tranches d'âges des enfants.

1.2.2.4 PERF - Ratio de places en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) au regard du nombre d'enfants savoyards et Mineurs Non Accompagnés (MNA) confiés

Période	Taux
2018	0,4
2019	0,44
2020	0,47
2021	0,48
2022	0,48

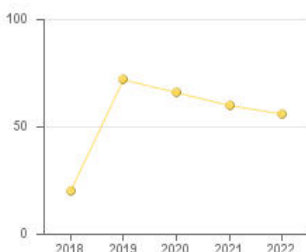


Le nombre de mineurs non accompagnés confiés à l'ASE et de jeunes majeurs pris en charge par contrat est en constante augmentation. De ce fait, de plus en plus de places dans les MECS sont occupées par des MNA.

Objectif opérationnel **1.2.3. Garantir la qualité d'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**

1.2.3.1 PERF - Taux de Mineurs Non Accompagnés (MNA) pour lesquels le juge a décidé une mise sous tutelle départementale

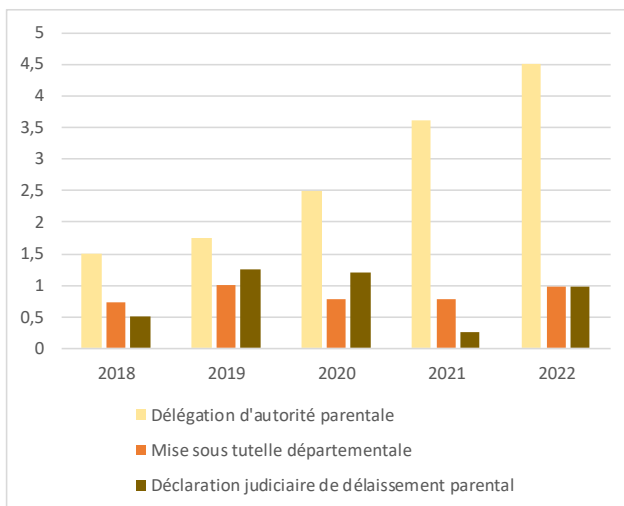
Période	Nombre
2018	20
2019	72
2020	66
2021	60
2022	56



En principe et sauf exception, l'ouverture de tutelle est demandée dans les six premiers mois suivant le début de la prise en charge des jeunes. L'augmentation du nombre de MNA pris en charge a été fortement impacté à partir de l'été 2022. Ainsi, la corrélation en nombre de tutelle départementale se ressentira en début d'année 2023 mais ne peut être visible en 2022.

1.2.3.1 PERF - Taux de mineurs savoyards pour lesquels le juge a décidé une Délégation d'Autorité Parentale, une mise sous tutelle départementale, ou une déclaration judiciaire de délaissement parental

Période	Délégation d'autorité parentale	Mise sous tutelle départementale	Déclaration judiciaire de délaissement parental
2018	1,5	0,74	0,5
2019	1,76	1	1,26
2020	2,5	0,79	1,2
2021	3,6	0,77	0,26
2022	4,5	0,98	0,98

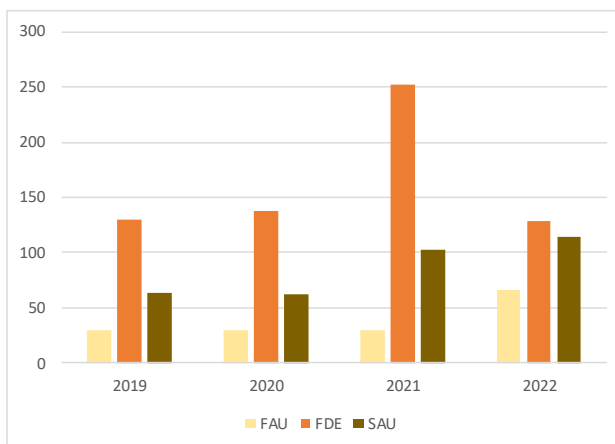


Un travail important est mené par les services EJF depuis 2017 sur le parcours de l'enfant en protection de l'enfance et son projet de vie, conformément aux attendus de la loi de 2016. Le Département de la Savoie a mis en place des outils afin d'identifier plus rapidement les situations de placement de longue durée pour lesquelles un retour au domicile parental ne paraît pas envisageable. Ces situations font l'objet d'une saisine des autorités judiciaires en vue de modifier les modalités de l'exercice de l'autorité parentale.

Les formations des professionnels facilitent le repérage et l'examen des situations nécessitant un changement de statut, tant au niveau territorial que départemental. L'augmentation continue du nombre de délégations d'autorité parentale résulte de ces repérages précoces.

1.2.3.2 PERF - Durée moyenne en nombre de jours du placement en accueil d'urgence au Foyer d'Accueil d'Urgence (FAU), au Foyer Départemental de l'Enfance (FDE), au Service d'Accueil d'Urgence (SAU) enfants savoyards

Période	FAU	FDE	SAU
2019	30	130	64
2020	30	138	62
2021	30	252	102
2022	66	128,5	114

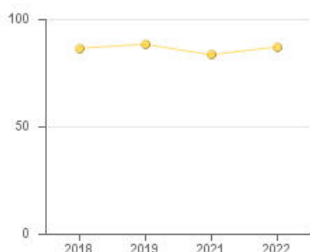


La durée moyenne de placement en structures d'urgence est en augmentation depuis 2019. Sur le Foyer départemental de l'enfance, elle reste bien supérieure au délai départemental fixé à 3 mois. Là, les enfants accueillis sont très jeunes et l'orientation envisagée est le plus souvent en famille d'accueil où les places ne sont pas suffisantes au regard des besoins.

Le Service d'accueil d'urgence a accueilli plusieurs situations complexes, ce qui a augmenté la durée moyenne d'accueil dans cette structure, en raison des difficultés d'orientation des mineurs concernés.

1.2.3.3 PERF - Taux d'occupation moyen annuel des accueils d'urgence en Savoie (savoyards + MNA) (SAU+FAU+FDE)

Période	Taux
2018	86,71
2019	88,55
2021	83,63
2022	87,32

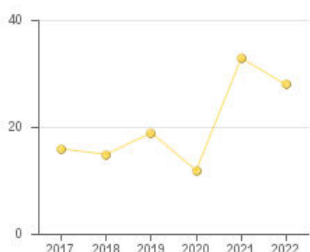


Le taux d'occupation constaté, entre 85 et 90%, relève de la normalité pour une structure d'accueil d'urgence dans laquelle la rotation est importante. Il signifie que le volume de places global correspond aux besoins pour le Département.

Pour autant, des réflexions sont en cours sur l'augmentation du nombre de places pérennes sur la tranche d'âge des 0-3 ans, afin de pallier les difficultés d'orientation actuelles.

1.2.3.6 ACT - Nombre d'enfants pupilles au cours de l'année

Période	Nombre
2017	16
2018	15
2019	19
2020	12
2021	33
2022	28



Le nombre de pupilles a connu une forte augmentation ces dernières années entre 2020 et 2021 (+ 66 %). Cette courbe traduit l'activité importante menée par les services sur les questions du statut de l'enfant confié et notamment du délaissement parental, qui conduit à une forte augmentation des adoptions (11 adoptions). L'année 2022 a maintenu cette activité malgré une légère baisse du nombre de pupilles en raison de leur adoption.

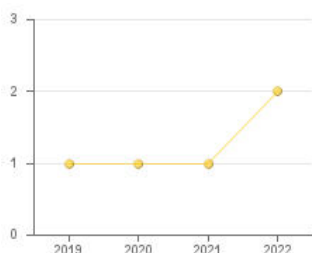
Eviter les ruptures dans les parcours de placement

Il reste difficile de procéder à certains types de sorties des structures d'accueil d'urgence pour les enfants jeunes et pour ceux qui nécessitent une prise en charge au titre du handicap. Un travail d'envergure est mené pour recruter des familles d'accueil et il est prévu d'ouvrir des places pour les enfants ayant des besoins très spécifiques (éducatifs et soins) au cours de l'année 2023.

Programme de contrôle préventif des lieux d'accueil

1.2.3.9 PERF - Nombre d'établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ayant fait l'objet d'une inspection annuelle

Période	Nombre
2019	1
2020	1
2021	1
2022	2



Deux établissements ont été contrôlés en 2022 toutefois cet indicateur ne prend pas en compte d'autres modalités de suivi des établissements. Les liens avec les établissements se sont notamment renforcés sur l'année 2022 dans un contexte de difficultés importantes concernant plus particulièrement la gestion du personnel (comme indiqué en préambule). Du fait de l'arrivée de nombreux professionnels, les territoires ont été sollicités pour des temps d'info-formation sur le cadre départemental et des formations croisées sont en cours de construction.

Par ailleurs, en ce qui concerne les procédures de contrôle, la Direction Enfance Jeunesse Famille retravaille la procédure de remontée des incidents

et des événements indésirables graves et en lien avec la Direction PAPH, une procédure transversale de contrôle ayant été réalisée en 2022 et soumise au vote en 2023.

Objectif opérationnel	1.2.4. Mieux impliquer les jeunes et leurs familles dans les parcours de placement
------------------------------	---

1.2.4.1 PERF - Taux de concertations familiales savoyardes (CFS) pour la mise en œuvre du PPE des enfants confiés en Savoie et par territoire savoyard

Période	Savoie	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant-Pays Savoyard
2018	0,4	2,7	0	0	0	1,2	0	0
2019	2,1	17,6	0	0	0	4,9	0	0
2020	3,9	20,5	0	0	7,5	8,6	0	11,3
2021	8,1	10,1	1,1	4,1	21,7	19,7	11,4	21,1
2022	14,5	6,1	3,8	10,6	54,3	17,5	15,4	57,7

Réaffirmé à travers la loi du 7 février 2022, l'objectif de mobilisation de l'environnement familial de l'enfant est poursuivi sur le Département de la Savoie notamment à travers les Concertations Familiales Savoyardes (CFS). Ces concertations sont un outil permettant de formaliser le Projet Pour l'Enfant (PPE), pour lequel l'ensemble des équipes départementales de protection de l'enfance ont été formées. Une formation à destination des professionnels des lieux d'accueil (familles d'accueil et professionnels des maisons d'enfants) et des partenaires a été réalisée en janvier 2022.

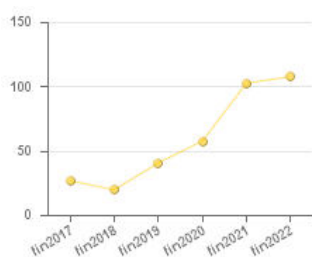
Conformément aux orientations du schéma départemental des solidarités, ce processus vise à favoriser le pouvoir d'agir des personnes accompagnées en protection de l'enfance. Démarré en 2019 par une expérimentation territoriale, il est progressivement déployé pour l'ensemble des enfants confiés au Département de la Savoie, et accueillis en famille d'accueil ou en maison d'enfants.

Les différences de taux de CFS réalisés par territoires s'expliquent par la progressivité des formations réalisées, qui se sont terminées début 2022.

Objectif opérationnel	1.2.5 Garantir une offre d'accueil pour les jeunes Mineurs Non Accompagnés en adéquation avec leurs besoins (MNA)
------------------------------	--

1.2.5.3 ACT – Nombre de Jeunes Majeurs Non Accompagnés évalués pris en charge au 31/12

Période	Nombre
fin2017	27
fin2018	20
fin2019	41
fin2020	58
fin2021	103
fin2022	108



Le nombre de jeunes majeurs pris en charge a été en nette augmentation au cours de l'année 2021. Elle a fait suite au nombre très important d'admission de mineurs non accompagnés âgés de 16 ans en 2017, 2018 et 2019.

La poursuite de leur prise en charge en tant que jeunes majeurs est justifiée par la finalisation de leur projet (notamment l'accès à un logement personnel, l'accès à une régularisation sur le territoire français, à des ressources propres et à un degré d'autonomie suffisant). Ce travail s'est poursuivi sur l'année 2022 ce qui engendre une hausse du nombre de majeurs accompagnés par le service.

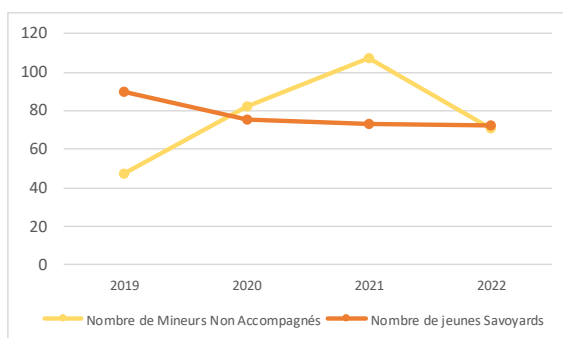
Objectif opérationnel

1.2.6 Renforcer l'autonomisation des jeunes adultes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance

La mise en lumière de la préparation à la sortie de l'ASE a permis de rendre plus visible les actions menées par les équipes pour permettre aux jeunes d'accéder à l'autonomie. Ces actions ont été renforcées et les résultats observés sont tout à fait satisfaisants.

1.2.6.1 ACT - Nombre de jeunes suivis par l'ASE devenus majeurs dans l'année

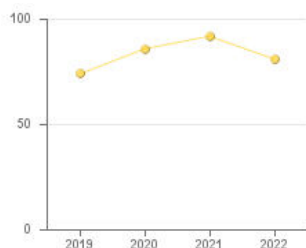
Période	Nombre de Mineurs Non Accompagnés	Nombre de jeunes Savoyards
2019	47	90
2020	82	75
2021	107	73
2022	71	72



Le nombre de savoyards devenus majeurs reste stable en corrélation avec le nombre d'enfants confiés. Il baisse pour les mineurs non accompagnés, les accueils ayant été réduits en 2020

1.2.6.3 PERF - Taux de jeunes (savoyards + MNA) ayant pu choisir leur personne lien au moment de la contractualisation au regard du nombre total de contractualisations dans l'année

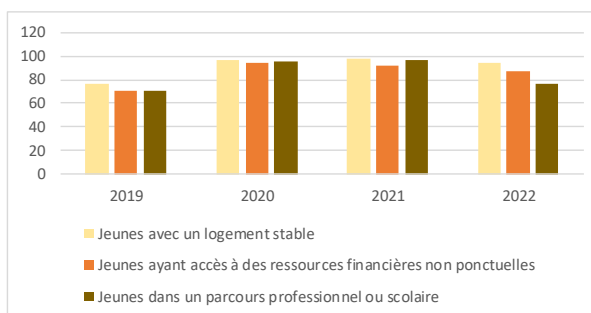
Période	Taux
2019	74
2020	86
2021	92
2022	81,1



En 2022, 81% des jeunes majeurs accompagnés par les services de protection de l'enfance pour l'accès à l'autonomie ont identifié nommément une personne ressource pour les accompagner dans ce cadre. Pour la majorité d'entre eux, il s'agit d'un professionnel les ayant accompagnés pendant leur minorité (réfèrent ASE, famille d'accueil, éducateur de MECS...).

1.2.6.4 PERF - Taux de jeunes confiés ayant les caractéristiques suivantes au regard du nombre de jeunes confiés devenus majeurs dans l'année

Période	Jeunes avec un logement stable	Jeunes ayant accès à des ressources financières non ponctuelles	Jeunes dans un parcours professionnel ou scolaire
2019	76	71	71
2020	96,2	94,3	95
2021	97,7	91,3	96,5
2022	94,4	86,7	76,2



Une part importante des jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance ont, au moment de leur majorité, des ressources, un logement stable et un parcours professionnel. Si la plupart d'entre eux ne sont pas encore autonomes, le Département les accompagne dans le cadre d'un contrat jeune majeur. Ces données sont en forte augmentation par rapport à 2019, en raison d'une plus grande demande de contrats jeunes majeurs et d'un meilleur suivi de leurs situations. Cet accompagnement mené par le Département est conforme aux attendus de la loi du 7 février 2022 qui vise à renforcer les contrats d'accompagnement des jeunes. En effet, une attention particulière doit être portée sur la question de leur insertion afin que celle-ci devienne pérenne et leur permette l'accès à des ressources personnelles, préalable nécessaire à leur autonomie.

Le nombre de jeunes ayant un logement stable, accès à des ressources financières non ponctuelles et étant dans un parcours professionnel ou d'insertion est à analyser au regard du taux de jeunes accompagnés par les services de protection de l'enfance durant leur minorité et ayant souhaité poursuivre l'accompagnement à leur majorité.

En 2022, le taux de contractualisation lors du passage à la majorité a baissé de façon significative, passant de 92% à 82,5%. Les jeunes qui ne souhaitent pas être accompagnés à leur majorité sont généralement dans des situations personnelles complexes, et dans un état de santé ne leur permettant pas d'accéder à une insertion socio-professionnelle, ce qui explique la baisse constatée en 2022 des taux d'accès au logement, à des ressources et à une insertion, ces items étant étroitement liés.

Le Département met en œuvre pour ces jeunes des actions visant à les accompagner autant que possible vers l'autonomie, malgré l'absence de contractualisation : droit au retour, communication renforcée sur les aides possibles, soutien à la création d'association de pair-aidance (ADEPAPE), bilans de santé gratuits avec la CPAM.

Direction Enfance Jeunesse Famille (DEJF)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.

« Optimiser la prise en charge des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, en travaillant une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins et en accroissant le pouvoir d'agir et la participation des personnes concernées »

La participation des usagers reste un axe prioritaire de la politique Enfance Jeunesse Famille du Département, qui s'est renforcé ces dernières années à travers, tout d'abord, l'affirmation des Concertations Familiales comme point de départ du Projet Pour l'Enfant. Cela permet de prendre en compte la parole de chaque membre de la famille (enfants tout d'abord mais aussi parents lorsque cela est possible, frères et sœurs et environnement plus large). Cette dynamique a été prolongée en 2022 à travers deux actions : d'une part le développement des conférences familiales pour les situations en prévention et les jeunes sortants de l'ASE. Ces conférences s'inscrivent dans une vision des pratiques d'accompagnement soucieuses du développement du pouvoir d'agir : il s'agit de favoriser une participation active des personnes et de leur proches pour résoudre un problème qui les concerne. Dans ces conférences, l'accompagnement apporté par le professionnel se concentre sur l'environnement et vise à produire des conditions positionnant la personne concernée comme acteur de sa propre vie. Ainsi, la prise en charge est organisée sans les aides institutionnelles. D'autre part, la participation des jeunes confiés à l'ASE est également sollicitée à travers l'accompagnement de la création d'une association Départementale des Personnes Accueillies à la Protection de l'enfance (ADEPAPE) sur le département.

La question de l'adéquation entre l'offre et les besoins fait l'objet d'une recherche constante au sein de la Direction Enfance Jeunesse Famille, en lien avec les territoires. Ainsi, certains projets ont pu voir le jour en 2022 en s'appuyant sur des remontées de besoins des Maisons Sociales du Département ou des partenaires. La question de l'accompagnement des assistants familiaux et du manque de places d'accueil d'urgence a été le point de départ d'un projet entre le Foyer de l'Enfance (FDE) et la Direction Enfance-Jeunesse-Famille. Ce projet a visé l'accompagnement d'assistants familiaux d'urgence par le FDE et la préfiguration d'un service de suite à destination des accueils d'urgence du FDE. L'augmentation de l'arrivée des Mineurs Non Accompagnés sur le territoire de la Savoie et le besoin de travailler leur autonomie a donné lieu à une collaboration avec la SASSON afin de proposer à ces jeunes adultes la mise à disposition de logements en sous-location. Les partenaires sont également prompts à s'adapter aux évolutions de l'offre. En témoignent les évolutions du projet de service du Val de Crène travaillées actuellement du fait de l'augmentation de l'accueil de fratries (invitant à repenser les locaux et l'organisation des activités).

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

AJUSTEMENTS FORMALISES :

OBJECTIF STRATÉGIQUE	MESURES	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
					25%	50%	75%	100%
1.2. Optimiser la prise en charge des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, en travaillant une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins et en accroissant le pouvoir d'agir et la participation des personnes concernées	5 E2 Audit des établissements sociaux et médico-sociaux	Mise en œuvre de contrôles et d'audits permettant une étude conjointe entre le CD et ses partenaires, afin de mettre en adéquation les moyens alloués avec les besoins et leurs mises en œuvre sur le terrain (avis favorable de la 5 ^e commission du 20/11/2015)	Cible d'un audit par an obtenu sur 2020. Il s'agit d'un travail à mener dans la durée.		😊			
	5 E3 Facturation et CPOM des MECS	Réalisation de contrats- pluriannuels d'objectifs et de moyens par association (avis favorable de la 5 ^e commission du 20/11/2015).	Deux CPOM réalisés : l'un avec la fondation du Bocage et un autre avec l'association les Etoiles d'Hestia.				😊	
	5 E8 Frais de santé des enfants confiés aux assistants familiaux	Négocier avec la CPAM pour une affiliation systématique à la PUMA (ex CMU) pour les enfants confiés chez les assistants familiaux (Avis favorable de la 5 ^e commission du 29 septembre 2016, passage en commission plénière du 21 octobre 2016).	Affiliation à la PUMA de tous les enfants placés en accueil familial.	Diminution de l'avance des frais des assistants familiaux pour les dépenses de santé (médecins...) qui sont ensuite remboursés par le service assistants familiaux.				😊

AJUSTEMENTS REALISES PAR LA DIRECTION :

OBJECTIF STRATÉGIQUE	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
				25%	50%	75%	100%
1.1. Renforcer la précocité des actions de prévention	Poursuite de la démarche « Petits pas grands pas » concernant les actions prénatales.	Fin 2022 (interface informatique avec la CAF et reprise de la convention avec l'ANISS)				😊	

Direction Protection Maternelle Infantile (DPMI)

Afin de sécuriser les pratiques professionnelles et d'assurer un meilleur suivi médical des femmes enceintes et des enfants, le service départemental de PMI continue sa démarche de modernisation avec le projet de la mise en place du logiciel métier pour l'ensemble des consultations médicales, des visites à domicile et des bilans de santé en maternelle.

Le service de PMI, par ses actions de promotion de la santé des jeunes et des femmes, est de plus en plus considéré comme un acteur majeur de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

Enfin, un travail étroit est mené avec la Direction Enfance Jeunesse Famille en ce qui concerne la santé des enfants confiés ainsi que l'évaluation des agréments des assistants familiaux et la valorisation du métier.

Direction Enfance Jeunesse Famille (DEJF)

Afin de s'adapter aux évolutions de la protection de l'enfance et plus particulièrement se conformer aux attendus de la loi du 7 février 2022, les services départementaux EJF poursuivent leurs actions d'élaboration des projets pour l'enfant et leur travail sur le suivi du statut des enfants confiés. Ainsi se poursuit le travail de déploiement des Projets Pour l'Enfant (PPE) et leur articulation avec les projets et dispositifs à l'œuvre dans les MECS pour l'accueil des enfants. Une expérimentation est en cours sur les territoires d'Albertville et Tarentaise, fruit de la collaboration des Maisons Sociales et de l'association Les Etoiles d'Hestia. Un travail similaire est déployé sur le territoire de l'Avant Pays Savoyard et du Bassin Aixois en lien avec l'association Le Val de Crène.

Par ailleurs, les réflexions engagées en 2021 dans le cadre de la Stratégie Enfance ont mis en avant la nécessité de renforcer les réflexions concernant les sorties du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ce champ a été particulièrement investi par la Direction Enfance Jeunesse Famille à travers le recrutement d'un chargé de mission « accès à l'autonomie des jeunes », le développement du parrainage et du mentorat des jeunes confiés à l'ASE avec l'association Parrain Par Mille, le renforcement des partenariats avec les missions locales, le développement des chantiers jeunes et bien d'autres projets. Cet axe est amené à se poursuivre dans les années à venir.





Conférence sociale territoriale du Bassin Chambérien, 5 avril 2022

Action sociale de proximité



RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2021/2022

Commissions d'élus : 5^{ième} et 4^{ième} commissions

Directions concernées :

- Pôle Social – Maisons sociales



Conférence sociale de territoire d'Albertville-Ugine, 30 septembre 2022

SOMMAIRE

Toutes Maisons sociales du Département	
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	423
Portrait de la Maison Sociale du Bassin Aixois.....	424
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	424
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique.....	424
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2020-2021	427
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2022.....	429
Portrait de la Maison Sociale d'Albertville Ugine	430
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	430
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique.....	430
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2020-2021	433
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2022.....	434
Portrait de la Maison Sociale de l'Avant-Pays Savoyard.....	435
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	435
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique.....	435
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2020-2021	438
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2022.....	440
Portrait de la Maison Sociale du Bassin Chambérien.....	441
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	441
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique.....	441
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2020-2021	444
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2022.....	445
Portrait de la Maison Sociale de la Combe de Savoie	447
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	447
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique.....	447
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2020-2021	450
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2022.....	451
Portrait de la Maison Sociale de la Maurienne.....	452
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	452
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique.....	452
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2020-2021	455
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2022.....	456
Portrait de la Maison Sociale de la Tarentaise Vanoise.....	457
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	457
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique.....	457
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2020-2021	460
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2022.....	460

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Présentation du contexte

Le service public d'action sociale et médico-sociale du Département repose sur une organisation qui garantit la cohérence des politiques mises en œuvre avec les quatre directions départementales spécialisées dans les domaines de :

- L'Enfance, la jeunesse, la famille
- La protection maternelle et infantile
- Les Personnes âgées et les Personnes handicapées
- La Cohésion sociale
- Et une action sociale généraliste de proximité, grâce aux 33 centres sociaux du Département répartis dans les 7 Maisons Sociales du Département : Bassin Aixoise, Albertville-Ugine, l'Avant-pays savoyard, le Bassin chambérien, la Combe de Savoie, la Maurienne, et la Tarentaise.

La sortie progressive de la crise sanitaire a permis peu à peu aux maisons sociales de reprendre des modalités de travail habituelles et notamment l'organisation d'actions collectives au bénéfice des usagers.

Cette partie du rapport d'activité de performance fait un focus sur l'activité de chacune des maisons sociales, en mettant en avant les chiffres clés de chaque territoire tout comme les points forts de l'année.

FOCUS SUR ...

Une journée dédiée à l'action sociale de proximité

En novembre 2022, l'ensemble des équipes de l'action sociale de proximité (polyvalence de secteur : assistants sociaux et secrétariat et leur encadrement) ont été réunis lors d'une journée. Un temps fort attendu après des années marquées par la COVID et rendu possible par la structuration d'un service action sociale de proximité en charge du pilotage de cette politique publique.

La journée a été structurée en plusieurs temps :

- Une présentation de la mission régionale d'information sur l'exclusion,
- Une table ronde permettant de bénéficier de témoignages d'autres territoires et horizons,
- Des échanges entre les participants et en présence de vice-présidents du Département,
- Des ateliers de travail pour approfondir le cadre de référence de l'action sociale de proximité en cours de rédaction,
- Une participation des participants à la priorisation du plan d'actions relatif à l'action sociale de proximité.

De nombreux professionnels ont pu être présents, permettant des échanges riches.

Portrait de la Maison Sociale du Bassin Aixois

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

L'année 2022 est dans la continuité des années précédentes en termes d'enjeux et d'augmentation de la demande sociale. On observe toujours une prégnance des problématiques de logement, d'hébergement, de grande précarité, d'accès aux soins et d'accès aux services d'accompagnement spécialisés. Le public est très souvent isolé, de passage (notamment sur la ville d'Aix), impliquant un mouvement permanent d'entrées et de sorties pour le service social.

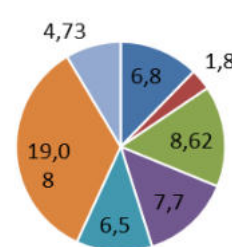
Le double visage urbain / rural du territoire implique un travail en dentelle de la part des services, en prenant en compte le contexte et le partenariat local. Les ajustements sont à faire en permanence afin de garantir un niveau de service satisfaisant. Cela aura été particulièrement le cas sur l'année 2022 avec les nombreuses absences au sein de l'équipe PMI ainsi que dans les effectifs administratifs. Les équipes sont restées engagées dans leur travail au quotidien, malgré les absences et un contexte partenarial local qui continue de se dégrader. C'est le service Personnes Agées / Personnes Handicapées qui aura été, cette année encore, le plus impacté, avec notamment des problèmes d'attractivité des métiers dans les services à la personne et dans le secteur sanitaire plus largement.

Le territoire du Bassin Aixois jouit de son attractivité touristique et économique qui vient parfois masquer une réalité sociale tout autre. Le travail partenarial réalisé tout au long de l'année, au travers notamment des conférences sociales et des rencontres diverses autour du Réseau Entre Bauges et Lac, des violences conjugales, de la jeunesse, de la vie sociale..., aura permis de réimpulser des liens forts avec les élus locaux et de faciliter la prise en compte des besoins de nos publics dans les politiques locales et les actions développées.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels
		2020	2021	2022
MSD Aix-les-Bains	PERSONNES AGEES (PA)	9,12	6,88	6,8
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	2,66	2	1,8
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	8,15	8,37	8,62
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	9,21	9,43	7,7
	COHESION SOCIALE (CS)	6,46	6,29	6,5
	COHESION SOCIALE - POLYVALENCE	19,55	20,08	19,08
	MOYENS	4,65	4,19	4,73
Sous-total MSD Aix-les-Bains		59,8	57,24	55,23

Répartition pour 2022



Portrait de la Maison Sociale du Bassin Aixois

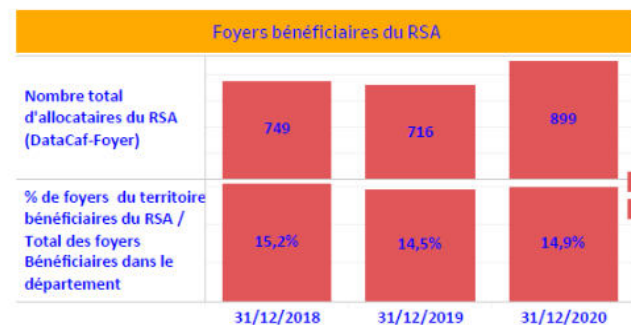
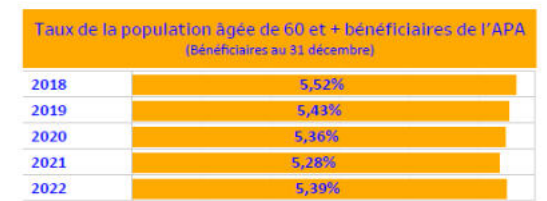
Pôle Social / SG
Observatoire social

Démographie : Présentation de la MSD au sein du Département - Insee - RGP 2017-2019

Savoie				Maison Sociale Départementale				Poids de la Maison Sociale dans le Département			
	2017	2018	2019		2017	2018	2019		2017	2018	2019
Nombre de Communes	273	273	273	Nombre de Communes	38	38	38	% des Communes	13,9%	14,0%	13,9%
Pop Municipale	431 174	433 724	436 434	Pop Municipale	74 351	75 056	76 015	% Pop Municipale	17,2%	17,3%	17,4%
Nombre d'habitants au km ²	72	72	72	Nombre d'habitants au km ²	141	143	145	Nombre d'habitants au km ²	141,4	142,7	144,5
Naissances domiciliées	4 476	4 442	4 277	Naissances domiciliées	744	709	696	% des naissances	16,6%	16,0%	16,3%
Nombre de Familles	120 788	121 581	122 327	Nombre de Familles	21 212	21 503	21 743	% des Familles	17,6%	17,7%	17,8%
Pop des moins de 6 ans	28 404	27 866	27 905	Pop des moins de 6 ans	4 610	4 596	4 636	% Pop des moins de 6 ans	16,2%	16,5%	16,6%
Pop des moins de 18 ans	91 670	91 644	91 729	Pop des moins de 18 ans	15 259	15 279	15 392	% Pop des moins de 18 ans	16,7%	16,7%	16,8%
Pop des moins de 20 ans	100 963	101 011	101 150	Pop des moins de 20 ans	16 634	16 667	16 794	% Pop des moins de 20 ans	16,5%	16,5%	16,6%
Pop 20-59 ans	216 663	216 709	217 965	Pop 20-59 ans	36 517	36 811	37 270	% Pop des 20-59 ans	16,9%	17,0%	17,1%
Pop 60-74 ans inclus	71 958	73 924	74 744	Pop 60-74 ans inclus	13 268	13 706	13 938	% Pop des 60-74 ans	17,7%	18,5%	18,6%
Pop 75 ans et plus	41 590	42 080	42 574	Pop 75 ans et plus	7 933	7 872	8 013	% Pop des + de 75 ans	19,1%	18,7%	18,8%

Indicateurs de vulnérabilité

	2017	2018	2019
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	1,01%	0,96%	0,92%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	13,30%	13,89%	13,93%
Part des 60-74 ans au sein de la population de la MSD	17,85%	18,26%	18,34%
Part des + de 75 ans au sein de la population de la MSD	10,67%	10,49%	10,54%

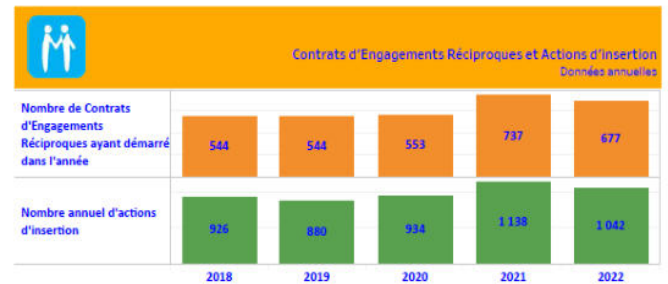


■ Nombre total d'allocataires du RSA (DataCaf-Foyer)
■ % de foyers du territoire bénéficiaires du RSA / Total des foyers Bénéficiaires dans le dépar..

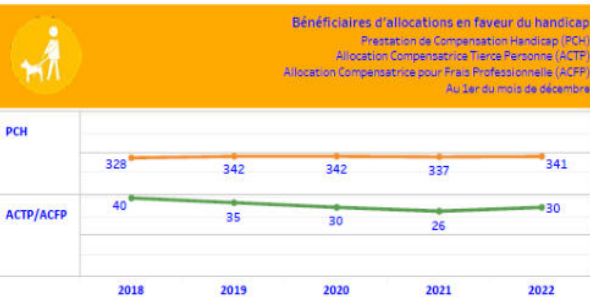
L'ensemble des taux de 2020 à 2022 sont provisoires car basés sur la population des MSD au dernier recensement consolidé de 2019. Ils sont réactualisés annuellement avec le dernier recensement consolidé.

Chiffres clés de la Maison Sociale du Bassin Aixois

Pôle Social / SG
Observatoire social



Données 2021 non disponibles



3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2021-2022

Protection Maternelle Infantile (PMI) :

Après plusieurs années d'instabilité au sein de l'équipe, due notamment à des absences récurrentes et une charge importante, le territoire a été doté d'un poste renfort. Cette attribution a permis de retravailler les secteurs et la répartition des charges au sein de l'équipe de puéricultrices. La priorité a été donnée à l'accompagnement autour de la naissance et le soutien des parents dans la prise en charge de leurs enfants, mais aussi à la réintégration des bilans de santé en école maternelle dans la charge des puéricultrices. Cette mission sera l'occasion de retravailler les liens partenariaux avec les écoles plus globalement. Les absences n'ont en revanche pas permis le développement d'actions, seuls les ateliers « psychomotricité » ont pu se renouveler. Malgré le poste renfort, le taux d'absence a été un point d'alerte majeur cette année encore, la direction a été vigilante à prévenir les risques d'épuisement de l'équipe. La nouvelle organisation n'aura pas été réellement mise en place avant début 2023.

Enfance Jeunesse Famille (EJF) :

Les indicateurs révèlent une activité plutôt stable en protection de l'enfance. Les mesures de placement sont en diminution, ce qui reste cohérent au regard des efforts menés en prévention depuis de nombreuses années sur le territoire. Un soutien est apporté aux professionnels du secteur, tant par du travail en binôme avec les référents spécialisés que par le panel de dispositifs partenariaux permettant un étayage éducatif pour les familles (Projet de réussite Educative, Service des Entretiens Familiaux, Point Accueil Ecoute Jeunes...). La richesse du partenariat sur le territoire est un véritable atout en la matière.

Le travail mené en 2022 s'inscrit dans la continuité de celui mené en 2021.

Sur la question du repérage du danger, plusieurs sujets sont en cours d'expérimentation depuis l'automne 2022 :

- Un poste de travailleur social semi-spécialisé sur le traitement des informations préoccupantes dont un bilan sera fait à l'été 2023,
- La gestion de la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) par le chef de service de l'Avant Pays Savoyard, avec un bilan là encore courant 2023,
- L'aménagement d'une salle spécifiquement équipée pour les entretiens avec les familles et permettant de travailler différemment dans le cadre de l'évaluation des informations préoccupantes. Une dotation en jeux adaptés à tout âge permet notamment une observation plus fine et un dialogue facilité avec les enfants. La disposition et les équipements de la salle permettent un positionnement différent des familles.

Sur le volet « autonomie des jeunes », le travail mené avec la Mission Locale Jeunes se poursuit, bien au-delà du guide finalisé en 2021 et qui a pu être présenté lors du forum social. En 2022 et 2023, c'est un « passeport autonomie » qui est en cours de travail et qui sera bien plus large en termes de cible que les sortants de l'Aide sociale à l'enfance. Le groupe de travail a été élargi aux partenaires principaux de la prévention et de la jeunesse (Projet de Réussite Educative prévention spécialisée, Foyer de jeunes travailleurs...).

Enfin, le travail d'équipe a pu reprendre avec les assistants familiaux du territoire au travers de la reprise des réunions mensuelles. Ces temps apportent un soutien aux professionnelles et une meilleure collaboration dans l'intérêt des enfants accueillis.

Personnes Agées et Personnes Handicapées (PA/PH) :

Le nombre de situations et d'ouvertures de droits sont en progression, cette année encore, sur l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie), alors que l'on observe une légère baisse sur les bénéficiaires de la PCH (Prestation de compensation du Handicap). Si l'activité est restée globalement stable en volume, on peut, en revanche, constater une complexification des situations. Le service a, d'autre part, été largement impacté par de nombreuses absences pendant l'année. Le contexte partenarial tant sur le volet sanitaire que dans les services de maintien à domicile est toujours fragilisé. 74 lits d'Ehpad ont été fermés faute de personnel, ce qui vient encore majorer une situation territoriale déjà difficile de par son taux d'équipement bas.

Malgré un contexte tendu, le service s'est néanmoins engagé dans plusieurs actions phares :

- La mise en place des reconnaissances mutuelles d'évaluation entre le Département et les caisses de retraites, l'objectif étant pour l'utilisateur d'éviter l'errance administrative. Le partenariat établi entre les évaluatrices de la Carsat et les évaluatrices du Département permet à chacun des services évaluateurs de ne pas ré-adresser la personne, évite une double évaluation. Chaque évaluateur est ainsi en capacité de proposer le panier de services le plus adapté aux besoins de la personne.
- La mise en place des nouvelles prestations (PCH parentalité et aides techniques),
- La poursuite du travail de proximité avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) : conventionnement avec les maisons France Services du Territoire, et maintien des permanences MDPH sur le territoire afin de favoriser une réponse de proximité pour les usagers,
- La poursuite du travail engagé via le Réseau entre Bauges et Lac avec l'intégration de nouveaux acteurs tels que le Dispositif d'Appui à la Coordination dans le comité technique du Réseau, le développement d'actions de sensibilisation aux troubles cognitifs pour les acteurs du domicile, le soutien aux actions en faveur des aidants (Répit 3A, rencontre du Réseau sur ce thème et élaboration d'un guide des aidants), aux actions intergénérationnelles

(Accord'âge...), des réflexions menées sur l'attractivité des métiers avec les Services d'Aide à Domicile et les acteurs de l'insertion en lien avec le Service Public de l'Insertion et de l'emploi (SPIE)...

Cohésion sociale (COSO) et Action sociale de proximité :

Le logement aura pris une place majeure au sein du service cette année encore. L'état de tension existant sur le secteur, le manque d'hébergements et de structures d'accueil de jour rendent le quotidien des professionnels très délicat. Colère et agressivité sont courantes, les usagers ne comprennent pas le manque de réponse en matière d'habitat social sur le territoire. Les efforts de l'équipe se concentrent de fait sur la prévention des expulsions et le maintien à domicile, avec un travail assidu à la gestion des situations individuelles. 3 ménages sur 4 reviennent vers le service dès les premiers stades des procédures d'expulsion. Le travail est mené en partenariat avec l'Etat et les bailleurs. Les instances opérationnelles permettent de limiter la poursuite des procédures et de trouver des solutions de maintien ou de relogement avec les ménages. Le nombre de mesures d'accompagnement liées au logement ou plus largement autour du budget est en constante augmentation depuis 2019 hormis sur le Fonds Social Logement Accès où l'on observe une légère baisse.

En parallèle, le travail sur l'insertion sociale et la lutte contre l'isolement s'est poursuivi au travers :

- Des partenariats, avec la mise en route de la nouvelle convention avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Aix les Bains. Le CCAS a pu accompagner une soixantaine de bénéficiaires du RSA au cours du second semestre 2022. L'implication et l'inclusion de leur travailleur social au sein des réunions ou groupes de travail de la maison sociale du Département permet de faciliter les liens et l'accompagnement global des personnes. Un travail de proximité continue d'être mené avec la Mission Locale Jeunes et Pôle Emploi, toujours dans un souci de complémentarité, de croisement des regards et de parcours sans « couture » pour les usagers. La démarche de préfiguration du Service Public de l'Insertion et de l'emploi (SPIE) vient conforter les partenariats et les collaborations. Le comité technique territorial s'est mis en place début 2023.
- Des actions collectives. 5 propositions d'ateliers sont faites chaque année sur le territoire au travers de thèmes et de supports variés, permettant une certaine graduation de l'accompagnement, allant du lien social jusqu'à l'insertion. L'action « Par'Ambition » a pu se renouveler et être élargie à d'autres territoires de Savoie. Le groupe « Un Moment pour Nous », à l'initiative des usagers, a pu intervenir lors de l'Université Sociale pour partager leur regard de l'action sociale du Département. Les professionnels des centres sociaux ont eu le souhait d'ouvrir un deuxième groupe à l'automne 2022 afin de l'élargir aux territoires d'intervention non couverts. Deux autres actions ont donné la possibilité aux usagers de développer les axes bien-être et confiance en soi. Une action développée par l'ARQA (Association Régie des Quartiers Aixois) permet enfin un travail plus en lien avec l'insertion professionnelle.

Enfin, plusieurs sujets ont été travaillés, en lien avec les partenaires locaux, comme les violences conjugales et le repérage des situations de grandes vulnérabilités, mais aussi un thème plus nouveau sur la précarité alimentaire. On observe en effet une demande sociale qui évolue, des situations nouvelles qui se précarisent et qui se tournent massivement vers l'aide alimentaire. Une augmentation notable est observée par les associations depuis 2019, au point d'alerter aujourd'hui sur la saturation du dispositif. Une augmentation de 30% en un an est observée uniformément sur les associations, et l'Entraide, association principale de distribution sur le territoire, confirme un nombre d'usagers qui a triplé depuis 2019. Un groupe de travail a été initié pour traiter le sujet à l'échelle du Bassin Aixois, en lien avec l'Etat, les prescripteurs majeurs et les associations.

Transversalité

Une « dynamique d'aller vers » les communes et partenaires du territoire s'est poursuivie tout au long de l'année 2022 au travers de temps dédiés, notamment lors de présentations des services et des équipes de proximité aux maires des zones rurales (Albanais, Chautagne et Bauges), mais aussi par l'animation ou la co-animation de cafés partenaires sur le territoire. Ils sont aujourd'hui au nombre de 4, avec 2 nouvelles zones couvertes depuis 2022, à savoir la Chautagne et les quartiers Centre-ville et Liberté d'Aix les Bains.

La 2^{ème} conférence sociale a réuni en avril 2022 près de 90 partenaires et élus du territoire pour travailler ensemble sur les grands enjeux sociaux du territoire et a permis de mettre en avant des pratiques inspirantes du territoire, touchant à l'ensemble des thématiques de l'action sociale du Département.



4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2023

Les objectifs 2023 s'inscriront dans une continuité du travail engagé sur 2022 autour de l'axe fort de la transversalité. Les réflexions de mutualisation, d'optimisation des ressources mais aussi la structuration des réseaux, notamment sur l'axe jeunesse et cohésion sociale, seront menés. L'opportunité du Service Public de l'Insertion et de l'emploi (SPIE*) ainsi que le travail mené sur le parcours autonomie des jeunes seront autant de leviers pour soutenir ces structururations. Des réflexions sur l'accès à l'aide alimentaire et le soutien à apporter aux associations sont aussi à engager.

**SPIE : voir l'explication du dispositif dans la politique départementale de la Cohésion Sociale.*



Portrait de la Maison Sociale d'Albertville Ugine

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Le territoire de la maison sociale d'Albertville se caractérise par une zone urbaine concentrée sur Albertville et Ugine, une zone de moyenne montagne sur le Beaufortain et Val d'Arly et une zone rurale sur la Haute Combe et la Basse Tarentaise.

On y retrouve une forte concentration de logements sociaux sur Albertville (38%) et Ugine (34%).

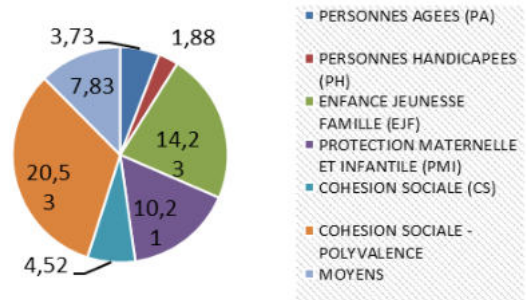
Depuis janvier 2017, la communauté d'agglomération est un EPCI (*Établissement Public de Coopération Intercommunale*) qui regroupe l'ensemble des 39 communes de ce territoire formant un ensemble de près de 60 000 habitants.

L'activité économique est dynamique et diversifiée avec la présence de groupes industriels de taille plus ou moins importante.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels
		2020	2021	2022
MSD Albertville	PERSONNES AGEES (PA)	4,378	4,5	3,73
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	2,19	2,3	1,88
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	14,31	15	14,23
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	8,69	9,91	10,21
	COHESION SOCIALE (CS)	4,38	4,6	4,52
	COHESION SOCIALE - POLYVALENCE	18,8	18,5	20,53
	MOYENS	8,33	7,64	7,83
Sous-total MSD Albertville		61,08	62,45	62,93

Répartition pour 2022





Portrait de la Maison Sociale d'Albertville-Ugine

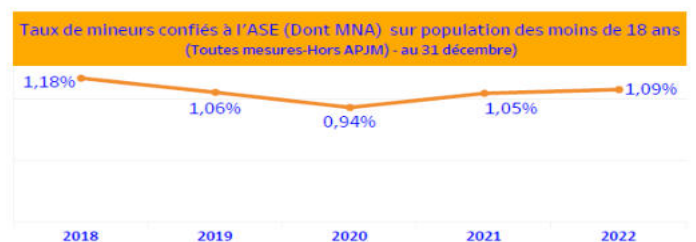
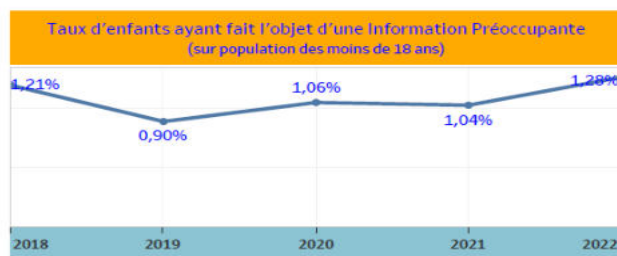
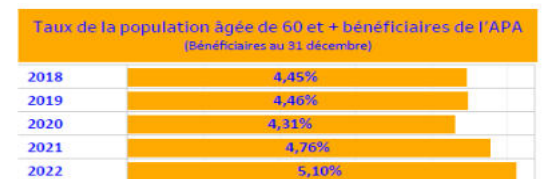
Pôle Social / SG
Observatoire social

Démographie : Présentation de la MSD au sein du Département - Insee - RGP 2017-2019

Savoie				Maison Sociale Départementale				Poids de la Maison Sociale dans le Département			
	2017	2018	2019		2017	2018	2019		2017	2018	2019
Nombre de Communes	273	273	273	Nombre de Communes	39	39	39	% des Communes	14,3%	14,0%	14,3%
Pop Municipale	431 174	433 724	436 434	Pop Municipale	60 597	60 956	61 292	% Pop Municipale	14,1%	14,1%	14,0%
Nombre d'habitants au km ²	72	72	72	Nombre d'habitants au Km ²	79	80	80	Nombre d'habitants au km ²	79,32	79,79	80,23
Naissances domiciliées	4 476	4 442	4 277	Naissances domiciliées	618	630	527	% des naissances	13,8%	14,2%	12,3%
Nombre de Familles	120 788	121 581	122 327	Nombre de Familles	17 379	17 424	17 513	% des Familles	14,4%	14,3%	14,3%
Pop des moins de 6 ans	28 404	27 866	27 905	Pop des moins de 6 ans	3 955	3 904	3 910	% Pop des moins de 6 ans	13,9%	14,0%	14,0%
Pop des moins de 18 ans	91 670	91 644	91 729	Pop des moins de 18 ans	12 979	12 987	12 994	% Pop des moins de 18 ans	14,2%	14,2%	14,2%
Pop des moins de 20 ans	100 963	101 011	101 150	Pop des moins de 20 ans	14 051	14 016	14 026	% Pop des moins de 20 ans	13,9%	13,9%	13,9%
Pop 20-59 ans	216 663	216 709	217 965	Pop 20-59 ans	29 824	29 804	29 948	% Pop des 20-59 ans	13,8%	13,8%	13,7%
Pop 60-74 ans inclus	71 958	73 924	74 744	Pop 60-74 ans inclus	10 564	10 868	10 979	% Pop des 60-74 ans	14,7%	14,7%	14,7%
Pop 75 ans et plus	41 590	42 080	42 574	Pop 75 ans et plus	6 158	6 268	6 339	% Pop des + de 75 ans	14,8%	14,9%	14,9%

Indicateurs de vulnérabilité

	2017	2018	2019
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	1,02%	1,04%	0,86%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	14,02%	14,24%	14,27%
Part des 60-74 ans au sein de la population de la MSD	17,43%	17,83%	17,91%
Part des + de 75 ans au sein de la population de la MSD	10,16%	10,28%	10,34%



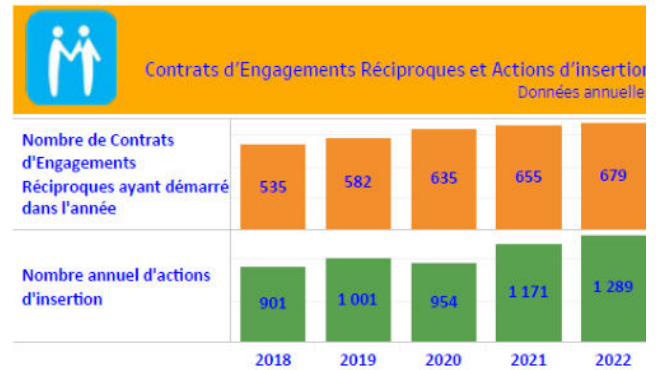
Foyers bénéficiaires du RSA

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Nombre total d'allocataires du RSA (DataCaf-Foyer)	700	731	864
% de foyers du territoire bénéficiaires du RSA / Total des foyers Bénéficiaires dans le département	14,2%	14,8%	14,3%

■ Nombre total d'allocataires du RSA (DataCaf-Foyer)
■ % de foyers du territoire bénéficiaires du RSA / Total des foyers Bénéficiaires dans le dépa..

L'ensemble des taux de 2020 à 2022 sont provisoires car basés sur la population des MSD au dernier recensement consolidé de 2019. Ils sont réactualisés annuellement avec le dernier recensement consolidé.

Chiffres clés de la Maison Sociale d'Albertville-Ugine



3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2022

Les équipements de la maison sociale ont encore évolué au cours de l'année 2022, avec une volonté d'accueillir dans les meilleures conditions les personnes concernées par nos services et d'offrir de bonnes conditions de travail aux professionnels :

- Nouveau centre de Frontenex opérationnel,
- Equipement complet des parkings pour accueillir les prochains véhicules électriques,
- Equipement d'une nouvelle salle de pause et de convivialité pour le service PA/PH et administratif,
- Finalisation et réhabilitation complète du hall 7 qui accueillera prochainement les consultations de PMI,
- Stabilisation des organisations en lien avec le développement du télétravail.

Action Sociale de Proximité :

- Partenariat avec les Maisons France Services et conseillers numériques du secteur,
- Travail et finalisation du cadre de référence de l'action sociale de proximité,
- Groupe de travail avec la maison sociale du Département de Tarentaise sur les violences conjugales, qui a donné lieu à la création de nombreux outils et de 28 fiches repères à destination des professionnels,
- Travail étroit avec le « Point écoute », piloté par la Sauvegarde,
- Reprise de l'action « Cet été on campe » avec l'association « les étoiles d'Hestia », qui a pour finalité de proposer un premier départ en vacances aux familles suivies par nos services,
- Mise en œuvre de l'épicerie solidaire avec une orientation des services du Département vers ce nouveau service.

Protection Maternelle Infantile (PMI) :

- Augmentation significative des bilans de santé en maternelle : +70 % des bilans réalisés sur le territoire avec un abaissement de l'âge à 3 ans pour dépister les éventuels troubles ou difficultés dans les meilleurs délais,
- Poursuite des consultations et suivis médicaux des enfants confiés au Département dans le cadre de la mission de protection de l'enfance,
- Accompagnement renforcé des nouvelles naissances à l'environnement fragile, en intégrant autant que possible les acquisitions de la formation « Petits pas, grands pas »,
- Action soutenue auprès des jeunes enfants issus de parcours migratoires,
- Formation de l'équipe de PMI aux troubles neuro-développementaux, neuro-visuels et du trouble du spectre autistique,
- Renfort d'une d'éducatrice de jeunes enfants à 50% pour le suivi des structures du jeune enfant et d'une sage-femme à 60% dans le cadre de la contractualisation avec l'état.
- Attente de recrutement d'un médecin chef de service.

Enfance Jeunesse Famille :

- Généralisation des concertations familiales avec présence des titulaires de l'exercice de l'autorité parentale pour les situations d'enfants confiés au Département,
- Mise en œuvre progressive des Projets personnalisés pour l'enfant, en lien étroit avec les établissements médico sociaux et les assistants familiaux du secteur,
- Travail renforcé entre les équipes EJF et les équipes éducatives de maisons d'enfants,
- Préparation et formation des équipes de la maison sociale à l'utilisation de la nouvelle grille de rapport d'information préoccupante et à l'instauration des bilans intermédiaires obligatoires,
- Installation des concertations avec le substitut du procureur chargé de la protection des familles, en lien avec les territoires de Tarentaise et Maurienne,
- Bilan et évaluation du dispositif SEMOH (Service Educatif en Milieu Ouvert avec Hébergement) sur le territoire.

Service Cohésion sociale (COSO) :

- Excellente articulation avec Pôle Emploi concernant les nouveaux bénéficiaires du RSA,
- Poursuite du travail des Commissions Territorialisées d'Orientation avec la sous-préfecture, afin d'étudier collectivement toutes les demandes d'hébergement ou de logement d'insertion,
- Evaluation et étude des besoins dans le cadre du contrat de ville qui arrive à terme en 2023, avec la perspective d'étendre celui-ci au quartier du Champ de mars à Albertville,
- Installation de l'épicerie sociale en quartier prioritaire de la politique de la Ville,
- Participation et finalisation du schéma d'accès aux services sur l'agglomération Arlysère,
- Renouvellement des actions collectives à destination des publics fragilisés.

Service Personnes Agées Personnes Handicapées (PA/PH) :

- Activité globale en forte augmentation sur 2022, avec des services externes en grande tension,
- Coordination handicap très dynamique sur les territoires d'Albertville Ugine et de Tarentaise avec un élargissement du partenariat et l'organisation de réunions thématiques très suivies,
- Articulation et travail partenarial renforcé dans le cadre de la filière de gérontologie,
- Travail en lien avec la cohésion sociale et l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur les nouvelles formes d'insalubrité de logement (punaises...),
- Bilan positif de l'habitat inclusif sur Albertville et développement de celui-ci sur la tarentaise,
- Poursuite de l'action « Repérage des fragilités » pour les personnes de plus de 60 ans avec la Communauté professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), qui devrait obtenir un financement pour une mise en œuvre étendue de ce dispositif,
- Lien étroit avec l'université populaire d'Albertville.

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2023**Action Sociale de Proximité :**

- Poursuite du travail partenarial avec les Maisons France services et les conseillers numériques des territoires,
- Participation aux travaux de renouvellement du contrat de ville,
- Prolongation du travail avec les partenaires et institutions sur la question des violences conjugales en particulier avec l'association « Savoie de femmes »,
- Conférence sociale territoriale annuelle en octobre 2023 en lien avec le secteur jeunesse et installation d'une coordination jeunesse,
- Finalisation du projet du nouveau centre social d'Ugine,
- Développement et consolidation de l'action « Cet été on campe ».

Protection Maternelle et Infantile (PMI) :

- Consultations et suivis médicaux des enfants confiés au Département dans le cadre de la mission de protection de l'enfance,
- Consolidation des bilans de santé en maternelle sur le territoire,
- Installation de la nouvelle salle de consultations et permanence de PMI,
- Recrutement d'un médecin chef de service,
- Démarrage d'une action « Café des parents » en maternelle sur les quartiers prioritaires.

Enfance Jeunesse Famille (EJF) :

- Mise en œuvre d'une coordination de prévention et protection de l'enfance sur le territoire,
- Réflexion pour la mise en place d'une SEMOH (Service Educatif en Milieu Ouvert avec Hébergement) petite enfance (0-3 ans) en lien avec l'hôtel maternel,
- Consolidation des Projets pour l'Enfant (PPE), en lien avec les lieux d'accueil et de placement,
- Evaluation des nouvelles grilles de rapport des Informations Préoccupantes,
- Informatisation du suivi des Informations Préoccupantes.

Cohésion sociale (COSO) :

- Poursuite opérationnelle des informations collectives à destination des nouveaux bénéficiaires du RSA en association avec Pôle Emploi,
- Mise en œuvre de la feuille de route du Service Public Insertion et de l'Emploi (SPIE).

Personnes Agées et Personnes Handicapées (PA/PH) :

- Mise en place de la gestion électronique des documents (GED) liées aux demandes d'APA,
- Poursuite des réunions thématiques au niveau de la coordination handicap,
- Evaluation de la filière gérontologique par l'Agence Régionale de Santé.

Portrait de la Maison Sociale de l'Avant-Pays Savoyard

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

L'année 2022 a été plus sereine en termes d'organisation que celle de 2021, qui était encore fortement impactée par la crise sanitaire. Il s'agit aujourd'hui de faire face aux enjeux sociaux majorés par ces deux années difficiles. La crise sanitaire nous a permis d'être plus agiles dans nos manières de fonctionner, d'être plus mobiles et plus efficaces à certains égards.

Néanmoins, ces deux ans d'éloignement imposés de façon intermittente ont demandé beaucoup d'énergie pour lutter contre la distance entre les professionnels et avec les partenaires. Cela demande encore aujourd'hui une attention toute particulière dans la lutte contre l'isolement des publics les plus vulnérables. L'année 2022 a été une année où les temps conviviaux ont pu de nouveau être organisés, où les projets sont repartis de manière très importante et où en parallèle l'accueil et l'accompagnement du public ont augmenté de manière assez logique.

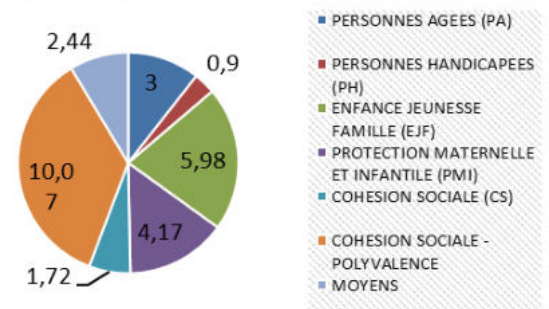
Les équipes de la Maison sociale ont été relativement stabilisées en 2022. Plusieurs départs à la retraite ont ainsi pu être remplacés en 2021. Malgré cela, le remplacement des agents absents est un véritable enjeu pour faire face à la demande sociale. Dans l'Avant Pays Savoyard, l'augmentation du coût des transports est venue majorer en 2022 la problématique pour attirer ou garder les professionnels sur le secteur. La création en 2023 des « équipes mobiles » apporte une perspective positive pour les remplacements ponctuels. Pour les remplacements plus pérennes, les enjeux sont partagés par l'ensemble de la branche médico-sociale, qui peine à trouver des profils adéquats. Là aussi, nous essayons d'activer les quelques leviers qui sont les nôtres, comme par exemple l'accueil en 2022 d'une stagiaire Assistante sociale et l'accompagnement d'un agent d'accueil en contrat aidé.

Au-delà de la partie RH, un effort est fait également sur l'aménagement des locaux : après le déménagement du centre social de Pont de Beauvoisin en 2021, des travaux ont été engagés sur le centre social de Saint Genix en 2022.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels
		2020	2021	2022
MSD Avant-Pays-Savoyard	PERSONNES AGEES (PA)	2,7	2,74	3
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	0,7	0,7	0,9
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	7,04	6,41	5,98
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	3,43	3,5	4,17
	COHESION SOCIALE (CS)	3,12	2,07	1,72
	COHESION SOCIALE - POLYVALENCE	9,07	9,87	10,07
	MOYENS	2,06	2,53	2,44
Sous-total MSD Avant-Pays-Savoyard		28,12	27,82	28,28

Répartition pour 2022





Portrait de la Maison Sociale de l'Avant Pays Savoyard

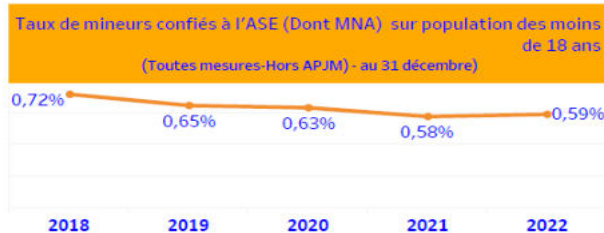
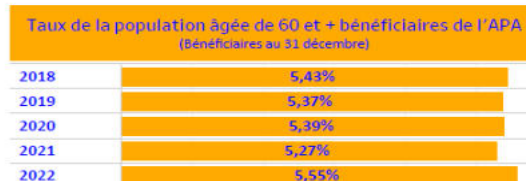
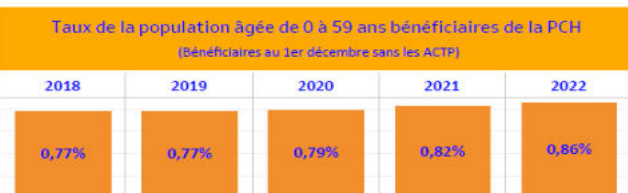
Pôle Social / SG
Observatoire social

Démographie : Présentation de la MSD au sein du Département - Insee - RGP 2017-2019

Savoie				Maison Sociale Départementale				Poids de la Maison Sociale dans le Département			
	2017	2018	2019		2017	2018	2019		2017	2018	2019
Nombre de Communes	273	273	273	Nombre de Communes	45	45	45	% des Communes	16,5%	16,0%	16,5%
Pop Municipale	431 174	433 724	436 434	Pop Municipale	30 740	30 935	31 084	% Pop Municipale	7,1%	7,1%	7,1%
Nombre d'habitants au km ²	72	72	72	Nombre d'habitants au Km ²	71	71	72	Nombre d'habitants au Km ²	71,00	71,00	72,00
Naissances domiciliées	4 476	4 442	4 277	Naissances domiciliées	319	297	303	% des naissances	7,1%	6,7%	7,1%
Nombre de Familles	120 788	121 581	122 327	Nombre de Familles	8 939	9 017	9 063	% des Familles	7,4%	7,4%	7,4%
Pop des moins de 6 ans	28 404	27 866	27 905	Pop des moins de 6 ans	2 183	2 136	2 141	% Pop des moins de 6 ans	7,7%	7,7%	7,7%
Pop des moins de 18 ans	91 670	91 644	91 729	Pop des moins de 18 ans	7 269	7 257	7 270	% Pop des moins de 18 ans	7,9%	7,9%	7,9%
Pop des moins de 20 ans	100 963	101 011	101 150	Pop des moins de 20 ans	7 784	7 791	7 805	% Pop des moins de 20 ans	7,7%	7,7%	7,7%
Pop 20-59 ans	216 663	216 709	217 965	Pop 20-59 ans	15 029	15 026	15 100	% Pop des 20-59 ans	6,9%	6,9%	6,9%
Pop 60-74 ans inclus	71 958	73 924	74 744	Pop 60-74 ans inclus	5 153	5 302	5 344	% Pop des 60-74 ans	7,2%	7,2%	7,1%
Pop 75 ans et plus	41 590	42 080	42 574	Pop 75 ans et plus	2 774	2 816	2 835	% Pop des + de 75 ans	6,7%	6,7%	6,7%

Indicateurs de vulnérabilité

	2017	2018	2019
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	1,05%	0,97%	0,97%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	11,85%	12,16%	12,16%
Part des 60-74 ans au sein de la population de la MSD	16,76%	17,14%	17,19%
Part des + de 75 ans au sein de la population de la MSD	9,02%	9,10%	9,12%



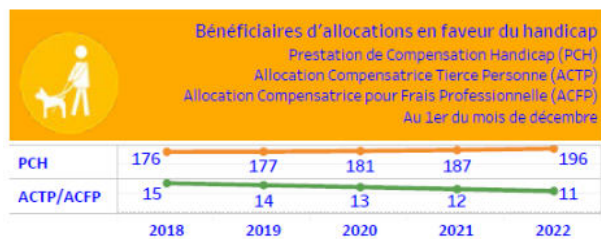
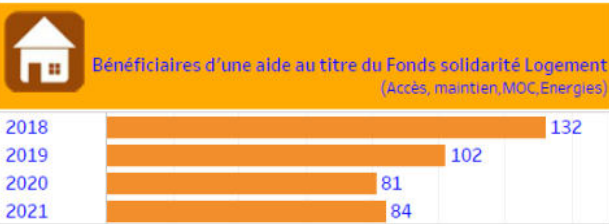
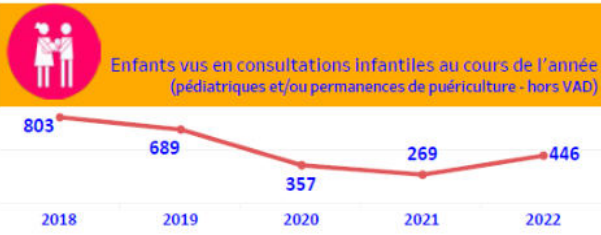
Foyers bénéficiaires du RSA

Nombre total d'allocataires du RSA (DataCaf-Foyer)	281	273	334
% de foyers du territoire bénéficiaires du RSA / Total des foyers Bénéficiaires dans ..	5,7%	5,5%	5,5%
	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020

■ Nombre total d'allocataires du RSA (DataCaf-Foyer)
■ % de foyers du territoire bénéficiaires du RSA / Total des foyers Bénéficiaires dans le département

L'ensemble des taux de 2020 à 2022 sont provisoires car basés sur la population des MSD au dernier recensement consolidé de 2019. Ils sont réactualisés annuellement avec le dernier recensement consolidé.

Chiffres clés de la Maison Sociale de l'Avant Pays Savoyard



3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2021-2022

Protection Maternelle Infantile (PMI) :

L'année 2022 a été marquée par l'arrivée d'un nouveau médecin de PMI sur le secteur au cours des 6 premiers mois de l'année. Ce médecin ayant été absent à la fin de l'année, des relais ont pu être pris avec l'intervention à mi-temps d'un médecin contractuel pendant sa période d'absence. Malgré ces mouvements, le soutien apporté par la Direction Départementale PMI et l'implication des puéricultrices ont permis de faire face à une activité en hausse sur l'année 2022. L'équipe a poursuivi les évolutions engagées dans sa pratique et amélioré l'organisation du service. 89% des enfants âgés de 3 à 4 ans inscrits en maternelle ont pu bénéficier d'un bilan de santé sur l'année scolaire 2021-2022 et ce, malgré les difficultés sanitaires encore présentes sur l'année 2021. 44% des enfants vus ont pu être orientés vers un spécialiste (Orthophoniste auditif, ophtalmo-laryngologue, langage, centre médico-psychologique -CMP-, buccodentaire).

Le nombre de consultations a augmenté de manière significative entre 2021 et 2022 (512 créneaux de consultations en 2022 contre 390 en 2021). De la même manière, le nombre d'enfants ayant bénéficié de ces consultations a augmenté : 681 actes de puériculture ont pu être effectués pour 225 enfants. Parallèlement, 163 visites à domicile ont pu bénéficier à 130 enfants.

Cette augmentation de l'activité concernant la santé des enfants sur le territoire est certainement à mettre en corrélation avec les difficultés de la médecine de ville. Le nombre de naissances est, lui, resté stable en 2022, voire en légère baisse (295 naissances). On constate en effet un nombre important de départs à la retraite ces dernières années sur l'Avant Pays Savoyard, avec de grandes difficultés pour les médecins à trouver des successeurs.

La santé des enfants placés a été aussi un axe de travail fort pour l'année 2022.

167 agréments pour assistantes maternelles étaient en cours de validité au 31 décembre 2022 et 34 pour les assistantes familiales. Le travail de partenariat avec les Relais Petite Enfance se poursuit dans une logique de cohérence territoriale. Plusieurs projets d'Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant ont pu être travaillés en 2022, en lien notamment avec les Conventions Territoriales Globales signées entre les communautés de commune du secteur et la CAF.

Enfance Jeunesse Famille (EJF) :

L'année 2022 a été marquée par une baisse du traitement en urgence des situations. Les actions de prévention menées depuis plusieurs années et l'interconnaissance des acteurs de l'enfance permettent une prise en compte plus en amont des situations. Le service EJF et les équipes de polyvalence font un gros effort sur la prévention. Une quarantaine de familles sont suivies par le service de polyvalence en dehors de toute mesure ASE. Les assistantes sociales de polyvalence et/ou les puéricultrices de PMI assurent un suivi auprès des familles dans une démarche de soutien à la parentalité et d'orientation vers les bons interlocuteurs juridiques (Juge des affaires familiales) ou de droit commun.

La dynamique partenariale au titre de la prévention est très présente sur le territoire. Le territoire est doté de deux éducateurs de prévention (Sauvegarde) qui interviennent sur l'ensemble du territoire. Leurs actions de proximité sont efficaces et concertées avec les centres sociaux-accueil PMI, ce qui entraîne un accompagnement globalisé des enfants et de leur famille.

Les rencontres avec les écoles de 1er degré se poursuivent. Les puéricultrices de PMI et les assistantes sociales de secteur sont en lien régulier avec les établissements scolaires et sont un réel soutien technique aux enseignants, sans se substituer pour autant au service social scolaire.

Enfin, le groupe prévention jeunesse se réunit une fois tous les deux mois pour évoquer les actualités de chaque service et les situations problématiques, dans l'objectif d'acter une réponse concertée. Cette dynamique préventive importante permet de réduire le nombre d'entrées de mineurs dans les mesures ASE administratives ou judiciaires.

Le nombre d'informations préoccupantes traitées en 2022 est en baisse. Après une année exceptionnellement chargée en 2020, l'activité de la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) est en diminution depuis 2 ans. Environ la moitié des informations reçues ont été traitées, soit en évaluation familiale directement, soit par les assistantes sociales du secteur. Le travail de maillage avec les acteurs de la prévention permet aussi d'intervenir plus en amont des situations.

Pour l'équipe EJF, la fin d'année 2022 s'est déroulée dans un contexte douloureux, dû au décès d'un agent. L'équipe a terminé cette année dans une période de deuil tout en gardant à cœur l'intérêt des enfants et des familles accompagnées. L'équipe EJF a connu plusieurs mouvements et plusieurs périodes de poste de référents découverts : deux postes de référents (sur 4 postes) sont ainsi en cours de recrutement début 2023.

Personnes Agées et Personnes Handicapées (PA/PH) :

L'activité sur le volet Personnes âgées a été en augmentation sur l'année 2022, que ce soit au niveau du nombre de bénéficiaires APA, du nombre de suivis actifs et du nombre d'entretiens : 399 visites à domicile, 26 concertations, 17 situations complexes.

Concernant l'activité sur le volet Personnes Handicapées, le nombre de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) est à la baisse mais le nombre de suivis actifs est en hausse. L'équipe PA/PH est aussi intervenue pour soutenir les équipes de polyvalence ou à la demande de partenaires pour 39 situations en dehors des dispositifs APA ou PCH.

Les difficultés rencontrées par les secteurs sanitaire et de l'aide à domicile continuent à s'amplifier et à mettre à mal la mise en œuvre des plans d'aide et la gestion des situations d'urgence (sorties d'hospitalisation par exemple, absence de médecins traitants). Et même si chacun essaie de trouver des solutions pour rééquilibrer les charges et mettre de la souplesse dans les organisations, le manque de solutions concrètes peut être très compliqué pour les professionnels qui se trouvent démunis face à la détresse des personnes âgées et de leurs familles.

Malgré ce contexte compliqué, l'animation territoriale s'est poursuivie de manière très active en 2022 à travers le réseau « santé vulnérabilité » qui regroupe des représentants d'institutions, d'associations, d'élus locaux, des professionnels de la santé et de l'action sociale. Le réseau s'est réuni à 5 reprises (en format mixte visio-présentiel). Lors de chacune de ses instances étaient présents de 20 à 33 partenaires. Les comptes-rendus des réunions sont diffusés par le biais de la lettre du CLIC.

En 2022, un important travail de la part de la référente PA et de la psychologue du service a permis de mettre en place un café des aidants sur l'Avant Pays Savoyard : 4 séances ont eu lieu à partir de septembre 2022.

Trois Maisons France services volontaires et le Centre Socio culturel l'AEL se sont engagés dans un projet de convention avec la MDPH. Le travail « d'aller vers » de la MDPH se poursuit. Il s'agit pour ces professionnels de proximité de pouvoir donner aux personnes en situation de handicap et leurs aidants de l'information de 1^{er} niveau, en étant au plus proche du public. Ils bénéficient pour cela du soutien technique de la MDPH. En amont de la signature des conventions, une journée de formation était organisée par la MDPH et le CLIC, avec la participation de trois personnes en situation de handicap vivant sur le territoire et qui ont pu témoigner sur leur vécu et leurs attentes.

Le CLIC et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Yenne ont également décidé d'organiser des « déjeuners partenaires » sur le secteur de Yenne. L'objectif de ces rencontres trimestrielles est de favoriser l'interconnaissance et de faciliter le travail de partenariat. Le 1^{er} déjeuner réalisé en septembre a accueilli une trentaine d'acteurs médicaux, médicaux sociaux et sociaux de ce territoire.

Cohésion sociale (COSO) :

La cohésion sociale englobe deux grandes problématiques que sont le suivi du dispositif RSA et l'accompagnement dans et vers le logement.

Concernant le RSA, le nombre de bénéficiaires en file active poursuit sa baisse en lien avec la diminution du taux de chômage. En revanche, la typologie des publics a évolué. Si préalablement les orientations vers l'emploi étaient majoritaires, ce sont maintenant des orientations vers le service social qui sont observées massivement. Ces mêmes tendances sont également constatées au niveau départemental. Les bénéficiaires du RSA les plus proches de l'emploi sont repartis sur le marché du travail. Ceux qui restent dans le dispositif sont aussi ceux qui cumulent probablement le plus de freins sociaux et sont donc accompagnés dans cet objectif. Le nombre de bénéficiaires du RSA qui ont le statut de Travailleur Non Salarié est également en diminution, avec néanmoins un besoin accru en accompagnement de ces publics spécifiques. Le taux de contractualisation est élevé sur le territoire : 68% de personnes qui bénéficient d'un droit ouvert ont un contrat d'engagement réciproque, et ce malgré des absences parmi l'équipe Cohésion sociale.

Parallèlement, un important travail a été engagé au niveau de la construction et du développement d'actions collectives :

- La relance du Groupe Ressources qui a permis d'organiser 3 séances sur l'année,
- La mise en place d'une action d'insertion collective intitulée « Par Ambition » sur les secteurs des communautés de communes de Yenne et du Lac d'Aiguebelette. L'action s'adresse à un public précaire, bénéficiaire du RSA ou non, en situation de parentalité et en difficultés d'insertion. Elle vise à aider les participants à développer un niveau d'autonomie leur permettant d'effectuer des démarches d'insertion sociale et professionnelle et de les accompagner dans leur rôle éducatif. Il est à noter que la question de la mobilité a été pensée dès le montage du projet. En effet, cette problématique est cruciale et est un véritable frein à toute initiative collective sur le territoire de l'Avant Pays Savoyard.

Sur la partie logement, il est constaté une baisse des aides versées sur le fonds de solidarité pour le logement (FSL accès) et de l'accompagnement social lié au logement (ASLL). Le travail de prévention des expulsions se poursuit, 76% des publics sont rencontrés dès le démarrage de la procédure. Le soutien pour maintenir les personnes dans leur logement est en augmentation. Le bon lien partenarial avec le principal bailleur social du territoire permet aussi d'avancer sur les situations de manière très constructive.

Transversalité :

Sur le territoire de l'Avant-pays savoyard, le travail en transversalité est une valeur forte portée par l'équipe d'encadrement. Elle porte tant sur l'organisation globale du travail et du service aux bénéficiaires, que sur l'accompagnement spécifique de situations particulières. La transversalité requiert un maillage fort entre les services, articulation indispensable pour penser et accompagner les situations les plus complexes dans leur globalité.

Le service d'action sociale de proximité, qui regroupe les assistantes sociales de secteur et les secrétaires assistantes dans les centres sociaux, connaît aujourd'hui une meilleure lisibilité. La participation des équipes de l'Avant Pays Savoyard au forum social réalisé en 2022 a notamment participé à cette reconnaissance essentielle des équipes de centres sociaux. Première porte d'entrée pour l'accueil et l'accompagnement du public, ces équipes de proximité mettent en œuvre une approche globale autour des situations et sont les piliers de cette transversalité nécessaire pour permettre des parcours cohérents et apporter des réponses efficaces aux publics les plus fragiles. Elles sont également dans un partenariat local de proximité, avec l'objectif de travailler de manière préventive le plus en amont possible des problématiques. L'activité des centres sociaux est intense et requiert également des liens importants avec les équipes spécialisées.

Au titre de l'action sociale de proximité ont été travaillés depuis 2020 plusieurs axes forts : le renforcement des liens avec les Maisons France Services du territoire, un travail partenarial sur les questions de l'aide alimentaire avec de nouvelles offres de service mises en place sur le territoire en partenariat avec les équipes de proximité, la mise en place des chèques accompagnement et enfin un travail transversal autour des violences conjugales.

L'ensemble des équipes est aussi très mobilisé sur le travail en réseau avec plusieurs dynamiques qui s'irriguent les unes les autres. La 2^{ème} conférence sociale qui s'est tenue en 2022 a permis de réunir sur le territoire plus d'une soixantaine de partenaires pour partager et travailler autour des enjeux sociaux de l'avant pays savoyard. Les liens avec les différentes communautés de communes et les élus se sont renforcés grâce à cette démarche et à celle autour des Conventions Territoriales Globales, à laquelle les services de la Maison sociale ont été associés.

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2023

Pour 2023, les axes forts de travail seront les suivants :

- **Sur le plan des ressources humaines** : intégration de l'équipe mobile dans nos pratiques de remplacement des absences, mise en place de la chefferie de service par le médecin de PMI et stabilisation de l'équipe EJM avec le recrutement de 2 nouveaux agents.
- **Sur le plan organisationnel** : poursuite du travail sur l'accueil du public et amélioration des conditions de travail des agents, avec des travaux à prévoir sur le centre social-accueil PMI des Echelles.
- **Sur le plan partenarial, poursuite du travail et de la dynamique de réseau dans un objectif de prévention et de meilleur maillage autour des situations** : travail en direction des structures jeunesse du territoire en lien avec le service Jeunesse du Département, maintien et pérennisation des actions « café des aidants » et « déjeuners partenaires », 3^{ème} édition du Forum « Avancer avec l'âge en avant Pays savoyard » en 2023, travail avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) et les professionnels de santé notamment autour des violences conjugales, structuration du partenariat avec Pôle Emploi au niveau de l'accompagnement global et mise en place d'un temps partenarial en préfiguration du futur Service Public de l'Insertion pour l'Emploi (SPIE), travail avec les élus et l'Etat sur la problématique des logements en camping, coordination locale concernant l'aide alimentaire, rapprochement avec les services sociaux de l'Isère et de l'Ain, etc.
- **Faire évoluer les dispositifs et les outils en fonction des besoins du public le plus fragile du territoire** : poursuite de la relance du Groupe Ressources en lien avec le travail départemental qui s'engage, bilan de l'action d'insertion « Par ambition » et déploiement de l'action sur un autre secteur du territoire, développement de l'Intermédiation Locative et/ou de l'accompagnement vers et dans le logement pour permettre de faire glisser le bail vers le ménage locataire.
- **Accompagner les réformes ou les évolutions en cours ou à venir** : la réforme des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), mise en œuvre du nouveau marché d'accompagnement des ménages vers et dans le logement et du nouveau Diagnostic Social et Financier, qui permet de comprendre les causes de l'impayé locatif et donc de pouvoir y remédier.

Portrait de la Maison Sociale du Bassin Chambérien

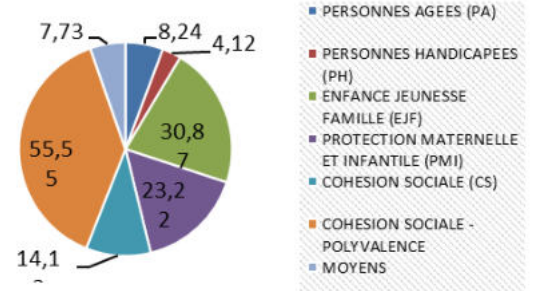
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Dans le cadre de ses missions en matière de protection de l'enfance, de protection maternelle et infantile et d'accompagnement social, la Maison sociale s'est engagée dans la mise en place d'un plan d'actions en matière de prévention des violences intrafamiliales, avec l'ensemble des partenaires, afin de rendre plus lisibles les ressources disponibles pour construire des réponses aux besoins. A ce titre, dans le cadre du contrat local contre les violences sexistes et sexuelles, le Département a signé le 23 novembre 2021 avec la ville de Chambéry, l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs, un contrat local territorial, qui a permis de nommer des référents désignés par les structures signataires. Pour conclure, les enjeux majeurs seront déclinés par des plans d'actions : parentalité et service public de l'insertion.

2. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Moyens dédiés à la politique

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels
		2020	2021	2022
MSD Bassin Chambérien	PERSONNES AGEES (PA)	7,91	8,06	8,24
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	3,95	3,99	4,12
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	30,16	31,57	30,87
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	22,63	18,5	23,22
	COHESION SOCIALE (CS)	14,03	14,01	14,13
	COHESION SOCIALE - POLYVALENCE	58,4	61,81	55,55
	MOYENS	7,06	8,23	7,73
Sous-total MSD Bassin Chambérien		144,14	146,17	143,86

Répartition pour 2022





Portrait de la Maison Sociale du Bassin Chambérien

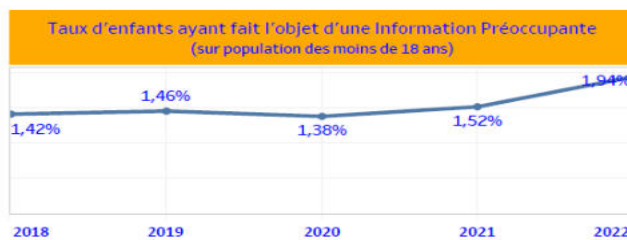
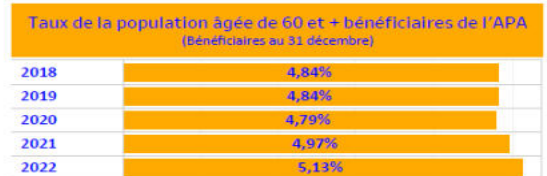
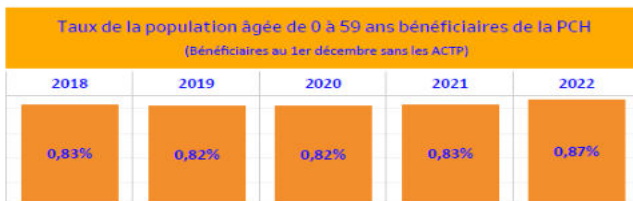
Pôle Social / SG
Observatoire social

Démographie : Présentation de la MSD au sein du Département - Insee - RGP 2017-2019

Savoie				Maison Sociale Départementale				Poids de la Maison Sociale dans le Département			
	2017	2018	2019		2017	2018	2019		2017	2018	2019
Nombre de Communes	273	273	273	Nombre de Communes	27	27	27	% des Communes	9,9%	10,0%	9,9%
Pop Municipale	431 174	433 724	436 434	Pop Municipale	134 967	136 004	137 141	Nombre d'habitants au km ²	456,0	459,5	463,3
Nombre d'habitants au km ²	72	72	72	Nombre d'habitants au Km ²	456	459	463	% Pop Municipale	31,3%	31,4%	31,4%
Naissances domiciliées	4 476	4 442	4 277	Naissances domiciliées	1 574	1 572	1 717	% des naissances	35,2%	35,4%	40,1%
Nombre de Familles	120 788	121 581	122 327	Nombre de Familles	35 801	35 926	36 269	% des Familles	29,6%	29,5%	29,6%
Pop des moins de 6 ans	28 404	27 866	27 905	Pop des moins de 6 ans	9 187	8 989	9 005	% Pop des moins de 6 ans	32,3%	32,3%	32,3%
Pop des moins de 18 ans	91 670	91 644	91 729	Pop des moins de 18 ans	27 966	28 187	28 254	% Pop des moins de 18 ans	30,5%	30,8%	30,8%
Pop des moins de 20 ans	100 963	101 011	101 150	Pop des moins de 20 ans	32 267	32 590	32 698	% Pop des moins de 20 ans	32,0%	32,3%	32,3%
Pop 20-59 ans	216 663	216 709	217 965	Pop 20-59 ans	68 524	68 702	69 205	% Pop des 20-59 ans	31,6%	31,7%	31,8%
Pop 60-74 ans inclus	71 958	73 924	74 744	Pop 60-74 ans inclus	21 273	21 643	21 973	% Pop des 60-74 ans	29,6%	29,3%	29,4%
Pop 75 ans et plus	41 590	42 080	42 574	Pop 75 ans et plus	12 904	13 068	13 264	% Pop des + de 75 ans	31,0%	31,1%	31,2%

Indicateurs de vulnérabilité

	2017	2018	2019
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	1,17%	1,17%	1,25%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	15,78%	16,05%	16,01%
Part des 60-74 ans au sein de la population de la MSD	15,76%	15,91%	16,02%
Part des + de 75 ans au sein de la population de la MSD	9,56%	9,61%	9,67%



Foyers bénéficiaires du RSA

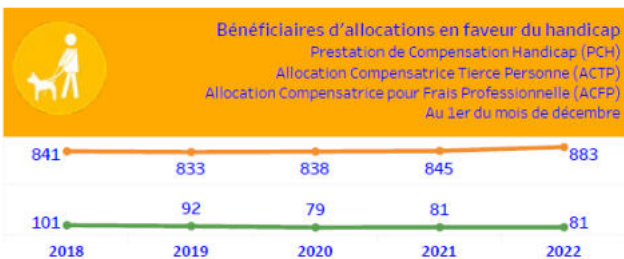
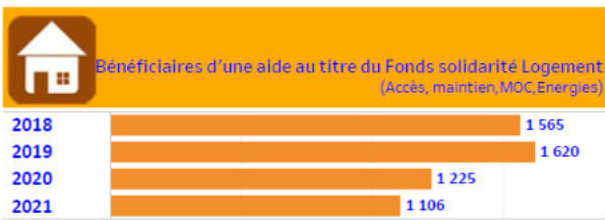
	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Nombre total d'allocataires du RSA (DataCaf-Foyer)	2 276	2 309	2 761
% de foyers du territoire bénéficiaires du RSA / Total des foyers Bénéficiaires dans le département	46,1%	46,6%	45,7%

■ Nombre total d'allocataires du RSA (DataCaf-Foyer)
■ % de foyers du territoire bénéficiaires du RSA / Total des foyers Bénéficiaires dans le département

L'ensemble des taux de 2020 à 2022 sont provisoires car basés sur la population des MSD au dernier recensement consolidé de 2019. Ils sont réactualisés annuellement avec le dernier recensement consolidé.

Chiffres clés de la Maison Sociale du Bassin Chambérien

Pôle Social / SG
Observatoire social



3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2021-2022

Enfance Jeunesse Familles (EJF) et Protection Maternelle Infantile (PMI) :

Au niveau EJF :

- Appui renforcé par l'équipe de protection de l'enfance auprès des assistants familiaux afin de soutenir la prise en charge des enfants confiés.
- Renforcement du « pouvoir d'agir » des familles dans la construction du projet pour l'enfant (PPE).
- Structuration d'une équipe projet en matière de prévention des violences intrafamiliales sur l'ensemble des centres sociaux du bassin chambérien avec les partenaires, afin d'améliorer le repérage des situations de violences intrafamiliales, sensibiliser les professionnels aux violences intrafamiliales et aux impacts sur les enfants.
- Développement des actions de prévention sur le territoire par la création de mesures d'accompagnement : service d'accompagnement social et éducatif de proximité -SASEP-, aide éducative à domicile -AED-, service éducatif en milieu ouvert avec hébergement -SEMOH-, etc.
- Renforcement des actions de soutien à la parentalité en s'appuyant sur les lieux ressources, tels que la maison des familles, et en développant le travail psycho-éducatif et la prévention précoce avec la PMI : accompagnement renforcé PMI/EJF.

Au niveau PMI :

- Accompagnement des professionnels sur le cadre législatif et réglementaire lié aux procédures d'agrèments et aux capacités d'accueil des assistants maternels, par la cadre de santé en charge des modes de gardes.
- Dans le cadre de la création d'accueil collectif : accompagnement et rédaction des modèles de protocoles de soins et d'urgence par l'équipe médicale, protocole ensuite transmis aux Etablissements d'Accueil Jeunes Enfants (EAJE) et aux assistants maternels.
- Renforcement des actions de prévention, concernant la suspicion de maltraitance en direction des directeurs et gestionnaires d'EAJE. Les actions sont animées par un chef de service EJF et la cadre de santé en charge des modes de gardes.
- Participation au projet de « Cité Educative » porté par la ville de Chambéry dans le champ de la parentalité et des modes de gardes en faveur des territoires prioritaires.
- Poursuite des interventions de proximité des psychologues de prévention en direction des familles pour un travail de qualité.
- Renforcement qualitatif des dépistages lors des bilans de santé en école maternelle,
- Renforcement de l'attractivité de la profession d'assistante maternelle, en organisant des méthodes d'animation et des réunions d'information.
- Poursuite de la démarche « Petits Pas, Grands Pas », afin de construire un référentiel commun autour de l'attachement (puéricultrices, médecins PMI, sages-femmes).

Personnes Agées, Personnes Handicapées :

Le territoire est attractif en termes de logements adaptés mais également de services : associations, transports, proximité des établissements de soins. L'année 2022 est marquée par une augmentation des demandes individuelles concernant des renseignements puisque **1019 personnes** ont contacté le Centre local d'information et de coordination (CLIC). Des liens téléphoniques ou rendez-vous sont renforcés avec les différents Services d'Aide à Domicile, services infirmiers à domicile, services mandataires du territoire, afin que l'équipe puisse avoir une vision la plus fine possible des possibilités de prise en charge mais également des difficultés rencontrées. Accueil téléphonique : **26 042 appels** en faveur de personnes âgées, en situation de handicap ou aidants, identifiés comme fragiles et isolées. Ces échanges permettent de gagner en efficience dans l'accompagnement des personnes en situation de dépendance.

- **1567 demandes d'APA** sont traitées, pour 230 bénéficiaires. Deux bénéficiaires de la PCH sont entrés en établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Il subsiste un nombre important d'admissions car il n'y a plus de place en établissement (nombreux résidents décédés durant ou post COVID). Cette année, certains EHPAD diffèrent des entrées faute de personnel au sein leur établissement. Le nombre de bénéficiaires de l'APA ayant recours à l'embauche directe est de **383 au 31 décembre 2022**. Ce chiffre est en constante augmentation. Toutefois, le coût demandé par certaines embauches directes limite parfois leur recours, notamment pour les personnes âgées ayant de faibles ressources, ces dernières préférant se tourner vers un SAAD dont le coût de revient, APA déduite, sera plus faible. Certains bénéficiaires de l'APA ont recouru à un SAAD et une embauche directe en même temps.
- Le nombre d'évaluations réalisées est de **121 sur l'année 2022**. Certains bénéficiaires présentent des situations sociales et familiales complexes, requérant un temps d'accompagnement plus important. Le temps de traitement d'une demande PCH est variable mais plus long, car plus complexe que pour l'évaluation d'une demande d'APA
- Le nombre de bénéficiaires de la PCH est de **533 pour de l'aide humaine à domicile**.

- Les référentes et la psychologue ont effectué environ **1 750 visites à domicile** sur l'ensemble des communes du territoire du bassin chambérien. Certaines évaluations ont encore dû se faire par téléphone lorsque les personnes étaient dans un contexte de fragilité par rapport au COVID ou malades. En matière de soutien psychologique des usagers, de leurs familles et des aidants, l'orientation a été réalisée vers des espaces de soutien existant sur le territoire ; que ce soit des groupes de paroles ou encore des formations des aidants. Des mails d'informations, de colloques, de formations, de manifestations en faveur des aidants du territoire leur sont régulièrement transmis.
- La psychologue PA-PH a pu soutenir 94 personnes âgées ou en situation de handicap. Ses interventions se font lors de visites à domicile ce qui est apprécié par les personnes et leurs familles qui n'ont pas à se déplacer.

Cohésion Sociale et Action Sociale de Proximité

L'année 2022 a été marquée par un contexte d'inflation qui a pesé sur les ménages et sur leur capacité à faire face à leurs besoins et charges courantes. Les effets en sont perceptibles sur les demandes d'aides financières formulées par les travailleurs sociaux, mais également par les partenaires institutionnels et associatifs.

- Poursuite du déploiement de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Précarité,
- Développement de nouvelles actions d'insertion et d'accompagnement : action d'insertion et de soutien à la parentalité (Par Ambition), autour de l'estime de soi (L'atelier / AIDER), médiation scolarisation (la Sasson),
- Constitution de l'équipe départementale en charge de la pré-configuration du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) et élaboration de la feuille de route territoriale,
- Renforcement des modalités de travail en partenariat avec Pôle Emploi : développement des lieux DECLIC dans les quartiers des Hauts de Chambéry et du Biollay, portés par Grand Chambéry,
- Expérimentation du Pôle d'accueil, d'évaluation et d'orientation du CRSB (maîtrise de la langue) : relance de la participation des personnes concernées à la co-construction des politiques d'insertion par la constitution et l'animation d'un groupe de réflexion,
- Développement d'une action d'accompagnement collective « le Train en Marche » au centre social de la Motte Servolex. Réflexion autour de la scolarisation des enfants issus de la communauté des gens du voyages : formation-action, groupe de travail territorial, contribution au projet de bibliothèque itinérante.

En matière d'hébergement et de logement :

- Participation à la réflexion du projet de la résidence sociale des Epinettes. Développement du SIAO (plateforme d'hébergement d'urgence) avec enregistrement des réservations préfectorales. Participation à la révision du Règlement Intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), afin d'adapter les aides aux évolutions des besoins,
- Déploiement du programme « Logement d'Abord », poursuite de la réflexion sur la cotation des demandes de logement social de Grand Chambéry,
- Participation à la Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Sociale en direction des Gens du Voyage,
- Ouverture d'une résidence sociale à La Motte Servolex,
- Renforcement des actions de prévention précoce des expulsions locatives au stade du Commandement de Payer en lien avec les services de l'Etat et l'ADIL,
- Elaboration d'une carte mentale des dispositifs de logement-hébergement à destination des travailleurs sociaux,
- Evolution du marché public avec un prestataire pour les mesures d'accompagnement (ASLL/MASP...), création d'une nouvelle mesure d'Accompagnement Educatif et Budgétaire.

Actions collectives

Le développement des actions collectives dans la lutte contre l'isolement des personnes reste un enjeu majeur pour notre territoire. La mobilisation du public à participer n'est pas facile et nécessite une réflexion pour lever les freins. L'enjeu est de poursuivre les actions en les réajustant.

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2023

Enfance Jeunesse Familles (EJF) et PMI :

- Poursuite des concertations familiales afin de renforcer la co-construction du Projet Pour l'Enfant avec le mineur et sa famille. Les formations mineurs et sexualité et prostitution des mineurs amènent de nouvelles pratiques au sein des équipes. Le pilotage des mesures en milieu ouvert est également un enjeu important à poursuivre. Le projet avec la cité des Arts en faveur des enfants confiés et de leurs familles est à poursuivre.
- Participation à l'Etude Pégase, visant une meilleure prise en charge médicale des enfants confiés en lien avec le foyer de l'enfance, de même que le travail engagé avec la PMI concernant la santé des enfants confiés. Mise en œuvre d'une équipe semi spécialisée dédiée aux Informations Préoccupantes. Favoriser la prévention précoce par le biais des TISF (travailleurs sociaux).

- Reprise des groupes de photolangage « Être adolescent aujourd'hui » et « du délaissement à l'adoption », mise en œuvre des « Rencontres de l'Accueil familial ».
- Réflexion concernant le suivi des enfants bénéficiant d'une Délégation de l'Exercice de l'Autorité Parentale ou d'une Tutelle. Renforcement du suivi médical des enfants confiés en lien avec la PMI (bilans de santé en maternelle), afin d'améliorer les dépistages et les données épidémiologiques recueillies.
- Assurer une accessibilité du service à la population en augmentant le nombre de consultations, à la population et aux enfants confiés pour construire un parcours santé de qualité.
- Poursuivre la qualité du suivi des structures d'accueil avec la présence et la pertinence du cadre de santé en charge des modes de gardes. Consolider le service, dans un souci d'accompagner au mieux les familles en période périnatale, et jusqu'à l'âge de 6 ans de l'enfant. Poursuivre les projets d'actions collectives et des projets d'innovation.

Personnes Agées, Personnes Handicapées (PA/PH)

- Poursuivre les liens partenariaux avec les différentes structures d'hébergement alternatives ou colocations pour les seniors et les personnes en situation de handicap : résidences seniors, habitats inclusifs, habitats intergénérationnels. Intégrer les nouvelles modalités d'évaluation de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) aux personnes présentant un handicap psychique, mental, cognitif ou des troubles du neurodéveloppement (en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2023).
- Mise en place de la reconnaissance mutuelle des évaluations avec la MSA : intégrer le référentiel d'action sociale de la MSA, afin de proposer un plan d'aide (transmis à la MSA) aux personnes évaluées en GIR 6 et 5 dans le cadre d'une demande inopportune d'APA. Poursuite de la montée en compétence autour de l'appropriation du panier de services de la CARSAT et de la procédure de reconnaissance réciproque.
- Mise en place un jeudi par mois d'un café des aidants, en coanimation avec l'Accueil Savoie Handicap, au café Hector du musée des Beaux-Arts à Chambéry. Poursuite des travaux de la filière gérontologique, notamment le groupe de travail permettant de fluidifier le parcours de l'utilisateur et renforcer le maillage partenarial et la coordination « ville-hôpital », et des actions d'information auprès des nouveaux partenaires et travailleurs sociaux.
- Participation à la manifestation à la Journée Nationale des Aidants et organisation du prochain forum « Bien vieillir », durant la semaine bleue des seniors en octobre 2023, aux côtés des partenaires du territoire. Poursuite de la promotion du service et de la rédaction de la lettre du CLIC, en augmentant le nombre de destinataires pour assurer une diffusion plus large des informations gérontologiques.
- Organisation de la prochaine édition d'immersions avec les différents partenaires du champ du handicap, en partenariat avec la MDPH, afin de favoriser l'inter-connaissance des acteurs œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap.

Cohésion Sociale et Action Sociale de Proximité

- Poursuite de la pré configuration du Service Public de l'Insertion et de l'emploi (SPIE) sur 3 axes particuliers : interconnaissance des acteurs, diagnostic partagé, freins périphériques.
- Renouvellement de partenariats structurants sur le territoire : protocole du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), convention de partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale de Chambéry, convention d'accompagnement à l'insertion professionnelle avec la Sasson.
- Approche globale du partenariat avec les bailleurs sociaux : aides à la pierre, FSL, requalification, réhabilitation, en lien avec la Direction du Développement et de l'Inclusion Sociale.
- Réalisation d'actions collectives en lien avec les réflexions partenariales (centre d'information pour les demandeurs de logement, pour les jeunes notamment en sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance...)
- Poursuite du groupe de réflexion favorisant la participation des usagers à l'élaboration d'une réflexion commune autour des politiques d'insertion. Le groupe pourra être sollicité par des institutions, des professionnels et des partenaires ou être à l'origine de sollicitations.

Actions collectives

- Favoriser des actions pour valoriser les savoir-être et savoir-faire des usagers.
- Poursuivre le groupe « Tenir le Cap », porté par l'association AEQUITAZ, l'objectif étant de défendre une société du « prendre soin » en analysant les récits d'engagement de celles et ceux qui prennent soin de leurs proches, de leur quartier, de l'environnement des autres. Réalisation d'une série audio « Prendre soin de la société ».
- Développement de la capacité d'agir des usagers dans les actions : information collective, participation aux instances.

Transversalité :

La Maison Sociale Départementale poursuit sa fonction ressource en matière de politiques sociales et médico-sociales et s'investit dans des projets structurants sur les territoires. La conférence sociale, qui aura lieu au second semestre 2023, sera l'occasion d'appréhender et partager les enjeux du territoire avec l'ensemble des acteurs locaux et de poursuivre les axes de travail : parentalité, service public de l'insertion et de l'emploi, prévention des violences intrafamiliales.

Portrait de la Maison Sociale de la Combe de Savoie

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

La Maison Sociale de la Combe de Savoie recouvre un secteur de 41 communes intégrées à la communauté de communes de Cœur de Savoie pour 37 336 habitants, soit 8,5 % de la population départementale (Insee 2019).

La croissance annuelle de la population de ce territoire est l'une des plus importantes du Département (+0,8% pour une moyenne départementale de 0,5%). Les projections de l'INSEE prévoient une croissance démographique constante pour les années futures. L'évolution positive tient surtout du solde migratoire. Elle intervient dans un contexte semi-rural marqué par une accélération de l'urbanisation depuis ces dernières années.

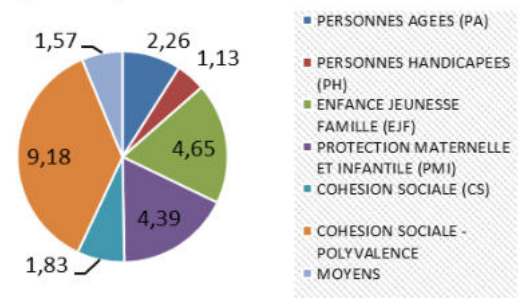
L'attractivité foncière et économique de ce territoire contribue activement à son dynamisme démographique.

L'activité économique est dynamique et diversifiée.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels
		2020	2021	2022
MSD Combe de Savoie	PERSONNES AGEES (PA)	2,85	2,04	2,26
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	1,28	1,94	1,13
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	5,37	5,01	4,65
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	1,55	4,54	4,39
	COHESION SOCIALE (CS)	1,6	1,56	1,83
	COHESION SOCIALE - POLYVALENCE	12,16	8,42	9,18
	MOYENS	2,71	2,97	1,57
Sous-total MSD Combe de Savoie		27,52	26,48	25,01

Répartition pour 2022



L'évolution des ETP moyens est en baisse, cette évolution est liée d'une part aux postes découverts, mais aussi à des besoins de remplacement moins nombreux. Les postes découverts génèrent plus d'activité pour les agents présents, notamment sur les évaluations d'information préoccupante. Les équipes restent néanmoins impliquées et engagées. Le retour à une situation normale devrait permettre aux services de se stabiliser et de se remobiliser sur les projets en cours et de réactiver les partenariats.



Portrait de la Maison Sociale de la Combe de Savoie

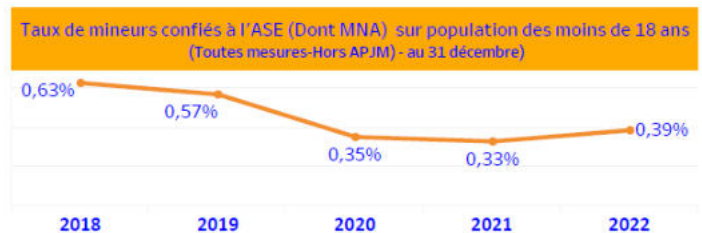
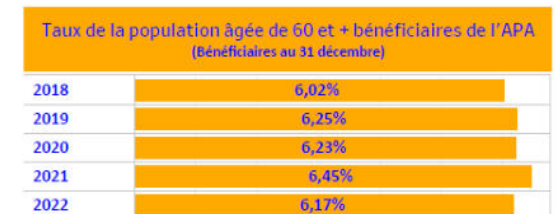
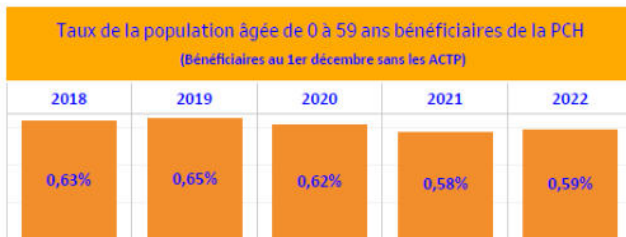
Pôle Social / SG
Observatoire social

Démographie : Présentation de la MSD au sein du Département - Insee - RGP 2017-2019

Savoie				Maison Sociale Départementale				Poids de la Maison Sociale dans le Département			
	2017	2018	2019		2017	2018	2019		2017	2018	2019
Nombre de Communes	273	273	273	Nombre de Communes	41	41	41	% des Communes	15,0%	15,0%	15,0%
Pop Municipale	431 174	433 724	436 434	Pop Municipale	36 724	37 100	37 336	Nombre d'habitants au Km²	111,0	112,0	113,0
Nombre d'habitants au km²	72	72	72	Nombre d'habitants au Km²	111	112	113	% Pop Municipale	8,5%	8,6%	8,6%
Naissances domiciliées	4 476	4 442	4 277	Naissances domiciliées	376	380	363	% des naissances	8,4%	8,6%	8,5%
Nombre de Familles	120 788	121 581	122 327	Nombre de Familles	10 833	10 925	10 996	% des Familles	9,0%	9,0%	9,0%
Pop des moins de 6 ans	28 404	27 866	27 905	Pop des moins de 6 ans	2 590	2 553	2 561	% Pop des moins de 6 ans	9,1%	9,2%	9,2%
Pop des moins de 18 ans	91 670	91 644	91 729	Pop des moins de 18 ans	8 684	8 771	8 792	% Pop des moins de 18 ans	9,5%	9,6%	9,6%
Pop des moins de 20 ans	100 963	101 011	101 150	Pop des moins de 20 ans	9 326	9 409	9 432	% Pop des moins de 20 ans	9,2%	9,3%	9,3%
Pop 20-59 ans	216 663	216 709	217 965	Pop 20-59 ans	18 325	18 399	18 523	% Pop des 20-59 ans	8,5%	8,5%	8,5%
Pop 60-74 ans inclus	71 958	73 924	74 744	Pop 60-74 ans inclus	5 987	6 142	6 205	% Pop des 60-74 ans	8,3%	8,3%	8,3%
Pop 75 ans et plus	41 590	42 080	42 574	Pop 75 ans et plus	3 086	3 149	3 176	% Pop des + de 75 ans	7,4%	7,5%	7,5%

Indicateurs de vulnérabilité

	2017	2018	2019
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	1,03%	1,04%	0,97%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	12,45%	12,52%	12,51%
Part des 60-74 ans au sein de la population de la MSD	16,30%	16,56%	16,62%
Part des + de 75 ans au sein de la population de la MSD	8,40%	8,49%	8,51%



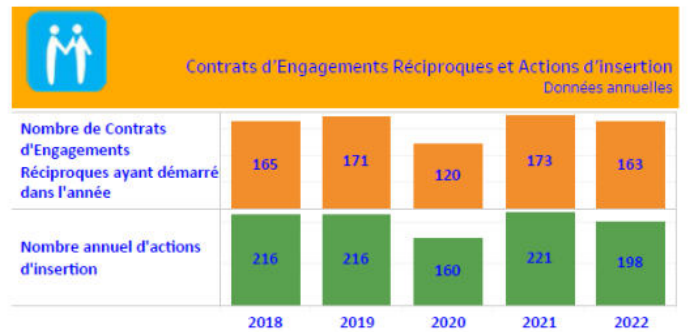
Foyers bénéficiaires du RSA			
Nombre total d'allocataires du RSA (DataCaf-Foyer)	293	282	277
% de foyers du territoire bénéficiaires du RSA / Total des foyers Bénéficiaires dans le département	5,9%	5,7%	4,6%
	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020

■ Nombre total d'allocataires du RSA (DataCaf-Foyer)
■ % de foyers du territoire bénéficiaires du RSA / Total des foyers Bénéficiaires dans le départe..

L'ensemble des taux de 2020 à 2022 sont provisoires car basés sur la population des MSD au dernier recensement consolidé de 2019. Ils sont réactualisés annuellement avec le dernier recensement consolidé.

Chiffres clés de la Maison Sociale de la Combe de Savoie

Pôle Social / SG
Observatoire social



3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2021-2022

Transversalité – Organisation et lisibilité de la réponse de proximité :

- Organisation de la conférence sociale territoriale 2022 à Montmélián pour une centaine de participants : élus, partenaires institutionnels et associatifs, professionnels de la Maison sociale de Combe de Savoie sur les thèmes suivants : « *Attractivité des métiers sociaux et médico-sociaux* » - « *Autonomie des jeunes* » - « *Travail saisonnier - précarité à tout bout de champ* » - « *Informations préoccupantes* » - « *Qui fait quoi au niveau social et médico-social sur la Combe : quelle lisibilité ?* »
- Lancement d'un travail de réflexion sur le rapprochement des territoires de la Combe et de la Maurienne. Première phase : mettre en place et ou garantir des conditions de réflexion, d'échange et de co-construction faciles, agiles.

Action Sociale de Proximité (ASP) :

- Conception et mise en œuvre de l'action d'insertion "Créative toi" (activités créatives et confiance en soi).
- Collaboration régulière avec le centre artistique départemental en vue d'améliorer l'accès à la culture des personnes en situation de vulnérabilité et de précarité.
- Poursuite du travail d'accompagnement et d'accès aux droits avec une veille particulière sur les situations des familles et des personnes isolées vulnérables.
- Partenariat avec les Maisons France Services et les conseillers numériques du secteur.
- Remobilisation des équipes autour des projets des Centres Sociaux du Département (CSD) et du projet départemental de l'action sociale de proximité.
- A noter une part toujours importante d'aides financières accordées en urgence du fait de ruptures de droits ou de retards de traitement des dossiers (CAF, CPAM, ...).

Cohésion Sociale :

- Poursuite de l'animation du partenariat de réseau pour l'accompagnement et l'insertion des bénéficiaires du RSA avec la Mission Locale Jeunes, Pôle Emploi, les chantiers d'insertion... Les questions de mobilité, d'accès aux soins sont également prises en compte dans un cadre partenarial.
- Renforcement de la collaboration avec Pôle Emploi, en vue de réduire les délais de contractualisation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA et de repérer les personnes perdues de vue.
- Poursuite des actions de prévention précoce des expulsions locatives, avec la tenue de cellules techniques opérationnelles et de plateformes de remobilisation des ménages, en lien avec les partenaires locaux. A noter une augmentation des situations d'expulsions, avec une offre réduite et des difficultés d'accès pour certains ménages.
- Implication sur le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) sur le secteur de la Rochette.

Personnes âgées Personnes handicapées (PA-PH) :

- Poursuite des actions de renforcement de notre rôle de coordination et de soutien technique (relance du Comité CLIC et des groupes de travail en découlant, co-construction, etc),
- Poursuite des actions visant à améliorer la lisibilité du service PA-PH et du CLIC sur le territoire (lettre du CLIC...),
- En lien avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées, la qualité de la réponse de proximité s'est améliorée, notamment avec le lancement de permanences handicap communes délocalisées cette année.

Enfance Jeunesse Famille (EJF) :

- Reprise des temps de rencontre avec les partenaires du territoire.
- Poursuite des actions contribuant au développement du pouvoir d'agir et de la participation des familles : évaluations familiales et concertations savoyardes pour élaborer les projets des enfants confiés. Mise en place progressive des projets pour l'enfant (PPE) : 65% des enfants confiés en ont bénéficié en 2022.
- Dans le champ de la prévention, développement du travail de coordination partenariale : contribution à l'action « *Aller vers* » pour le repérage des jeunes en risque d'exclusion et d'isolement, implication dans les actions de prévention du décrochage scolaire, mise en place d'actions collectives d'information visant à la prévention des risques de danger des mineurs et pour mieux faire connaître le traitement des informations préoccupantes aux professionnels de l'enfance.
- Maintien de séances de sensibilisation des partenaires autour de la question des informations préoccupantes, du repérage des situations de danger et des modalités d'échange d'informations entre professionnels : établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE), animateurs de centres sociaux, personnel de l'éducation nationale, etc.
- Poursuite du travail collaboratif dans l'action départementale expérimentale d'évaluation des informations préoccupantes au regard des recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) avec les Maisons sociales du département de la Combe, d'Aix les Bains et de l'Avant pays Savoyard, en vue d'améliorer le traitement des informations préoccupantes et d'harmoniser nos pratiques professionnelles. Mise en place des nouvelles modalités d'évaluations départementales issues de ce groupe de réflexion.
- Mise en place d'une supervision spécifique EJF pour les équipes de la Combe de Savoie et de la Maurienne.

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2023

Transversalité – Organisation et lisibilité de la réponse de proximité – Développement social :

- Poursuite de la démarche de rapprochement des territoires Combe de Savoie et Maurienne pour mettre en place une organisation répondant aux besoins de proximité des équipes et des personnes accompagnées et construisant une réponse lisible et adaptée aux besoins des usagers et clients internes et externes (deuxième phase) :
 - o Consolidation et cohésion des équipes,
 - o Echanges de pratiques et harmonisation des process,
 - o Proposition d'une première organisation de l'encadrement pour donner une assise solide de pilotage des équipes et des missions et conduire le rapprochement en cours,
 - o Réorganisation a minima de certaines fonctions administratives et de secrétariat,
 - o Harmonisation des pratiques et mutualisation des missions (lorsque c'est pertinent) pour améliorer l'efficacité du service,
 - o Travail à la simplification de l'organisation,
 - o Consolidation des liens avec les écoles, collèges et organismes de formation.
- Maintien de la réflexion sur le bon positionnement de nos services départementaux de proximité dans leur rôle de « chef de file » dans les modalités d'action commune des collectivités et des intercommunalités pour l'exercice des compétences d'action sociale, de développement social, la contribution à la résorption de la précarité énergétique et l'autonomie des personnes :
 - o Poursuite de l'organisation de rencontres inter-partenariales sur l'ensemble de nos champs d'intervention,
 - o Organisation et clarification des articulations avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).

Action Sociale de Proximité :

- Poursuite de la réflexion sur le pilotage de l'action sociale de proximité sur la Combe,
- Mise en œuvre, en lien avec la Maurienne, de la démarche expérimentale « référent de parcours » (plan pauvreté),
- Réactivation des projets d'action collective (groupe femmes sur Montmélian, etc).

Cohésion Sociale :

- Lancement d'une action collective lien social et environnement,
- Poursuite de l'implication dans la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD).

Personnes âgées Personnes handicapées (PA-PH) :

- Consolidation du projet de service,
- Consolidation du CLIC et intégration d'une secrétaire PAPH dédiée,
- Poursuite des actions de renforcement du rôle de coordination et de soutien technique départemental (Département chef de file),
 - o Pilotage des rencontres partenariales autour de nos missions,
 - o Consolidation du lien avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) dans sa dimension PA-PH,
 - o Nouvelles articulations avec la Maison des Réseaux de Santé,
 - o Accompagnement des travaux sur les 2 thèmes considérés comme prioritaires par l'ensemble des partenaires : mobilité – formation, recrutement et reconnaissance des métiers du secteur de la gérontologie,
 - o Poursuite du projet de déploiement de la MDPH sur le territoire : permanences, formations, relais territoriaux pertinents, rencontres partenariales, etc.

Enfance Jeunesse Famille (EJF) :

L'année 2023 va permettre la poursuite des travaux engagés en 2022 avec un renouvellement important de l'équipe :

- Projet de service,
- Harmonisation et lisibilité du process d'informations préoccupantes (IP) : co-construction EJF/ PMI/action sociale de proximité, place des IP dans le travail de secteur,
- Lisibilité du projet de communication externe sur les IP,
- Mise en place des projets pour l'enfant (PPE) : poursuite de la montée en charge,
- Reprise des temps de rencontre avec les partenaires du territoire.

Protection Maternelle Infantile (PMI) :

- Projet de service PMI et pilotage de la PMI sur le territoire,
- Intégration d'un responsable des modes d'accueil pour le secteur Combe de Savoie – Maurienne,
- Réalisation des bilans de santé.

Portrait de la Maison Sociale de la Maurienne

1. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Contexte et enjeux

La vallée de la Maurienne présente une double caractéristique :

- Un environnement semi rural et de semi montagne, avec un patrimoine naturel important,
- Un carrefour stratégique entre la région Auvergne / Rhône-Alpes et l'Italie.

La vallée de Maurienne a un taux de chômage de 4,6% contre 7,9% au niveau national (au 3ème trimestre 2022). Une zone d'emploi à taille modeste mais active, avec des systèmes économiques contrastés d'une commune à l'autre et une forte activité saisonnière liée au tourisme. La Maurienne est un territoire industriel, elle représente 15,5% de l'activité industrielle de la région Auvergne Rhône-Alpes.

La mobilité des citoyens est un enjeu de taille sur ce territoire, tant par l'accès aux services que par les difficultés de recrutement qui en découlent.

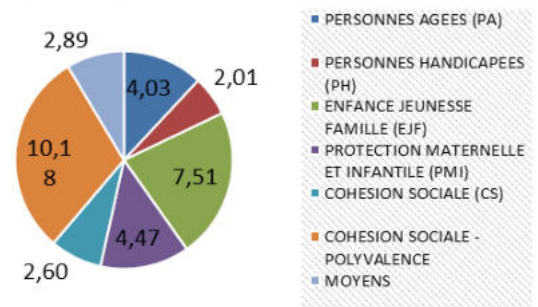
L'enjeu majeur de recrutement du secteur social et médico-social est particulièrement sensible sur ce territoire, tant pour la maison sociale que pour ses partenaires. Le personnel éducatif et social fait défaut, ainsi que le personnel soignant (infirmiers, aides-soignants, etc.) et notamment les médecins, recherchés par un grand nombre de structures. L'année 2022 a été particulièrement marquée par des difficultés de recrutement au sein de la Maison Sociale de Maurienne avec différents postes découverts (Centre social et PMI), et plus largement chez nos partenaires, notamment les services d'aide et de soins à domicile, TISF, MECS, etc.

En contrepartie, on note sur ce territoire un partenariat particulièrement dynamique, soudé et innovant.

2. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Moyens dédiés à la politique

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels
		2020	2021	2022
MSD Maurienne	PERSONNES AGEES (PA)	2,7	2,5	4,03
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	1,81	2,33	2,01
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	7,9	7,42	7,51
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	8,64	7,53	4,47
	COHESION SOCIALE (CS)	1,8	2,53	2,60
	COHESION SOCIALE - POLYVALENCE	10,88	11,2	10,18
	MOYENS	2,43	2,21	2,89
Sous-total MSD Maurienne		36,16	35,72	33,69

Répartition pour 2022



L'évolution des ETP moyens est en baisse par rapport à 2021, pour une population stable et dans un contexte où de nombreux services de proximité diminuent leur offre, du fait principalement de difficultés de recrutement dans un contexte de plein emploi. Cette évolution est liée aux postes découverts, principalement en ce qui concerne la PMI (-3) et la polyvalence de secteur (-1). La situation de l'équipe de PMI est particulièrement difficile avec des postes découverts sur de longues périodes et des besoins importants notamment en ce qui concerne les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).



Portrait de la Maison Sociale de la Maurienne

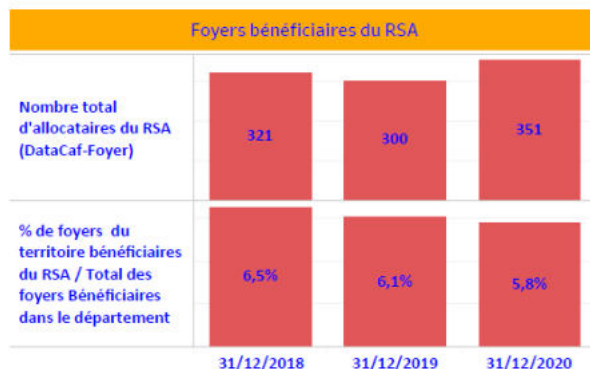
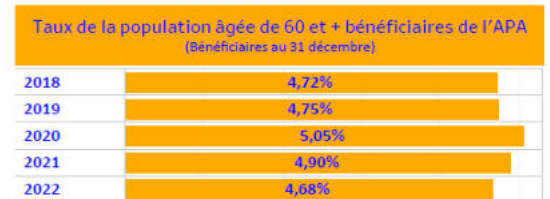
Pôle Social / SG
Observatoire social

Démographie : Présentation de la MSD au sein du Département - Insee - RGP 2017-2019

Savoie				Maison Sociale Départementale				Poids de la Maison Sociale dans le Département			
	2017	2018	2019		2017	2018	2019		2017	2018	2019
Nombre de Communes	273	273	273	Nombre de Communes	53	53	53	% des Communes	19,4%	53,0%	19,4%
Pop Municipale	431 174	433 724	436 434	Pop Municipale	42 946	42 890	42 880	Nombre d'habitants au km ²	23,30	23,27	23,27
Nombre d'habitants au km ²	72	72	72	Nombre d'habitants au Km ²	23	23	23	% Pop Municipale	9,96%	9,89%	9,83%
Naissances domiciliées	4 476	4 442	4 277	Naissances domiciliées	328	356	331	% des naissances	7,3%	8,0%	7,7%
Nombre de Familles	120 788	121 581	122 327	Nombre de Familles	12 269	12 321	12 311	% des Familles	10,2%	10,1%	10,1%
Pop des moins de 6 ans	28 404	27 866	27 905	Pop des moins de 6 ans	2 546	2 454	2 445	% Pop des moins de 6 ans	9,0%	8,8%	8,8%
Pop des moins de 18 ans	91 670	91 644	91 729	Pop des moins de 18 ans	8 608	8 499	8 458	% Pop des moins de 18 ans	9,4%	9,3%	9,2%
Pop des moins de 20 ans	100 963	101 011	101 150	Pop des moins de 20 ans	9 240	9 116	9 072	% Pop des moins de 20 ans	9,2%	9,0%	9,0%
Pop 20-59 ans	216 663	216 709	217 965	Pop 20-59 ans	20 924	20 720	20 716	% Pop des 20-59 ans	9,7%	9,6%	9,5%
Pop 60-74 ans inclus	71 958	73 924	74 744	Pop 60-74 ans inclus	7 967	8 194	8 208	% Pop des 60-74 ans	11,1%	11,1%	11,0%
Pop 75 ans et plus	41 590	42 080	42 574	Pop 75 ans et plus	4 816	4 861	4 883	% Pop des + de 75 ans	11,6%	11,6%	11,5%

Indicateurs de vulnérabilité

	2017	2018	2019
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	0,76%	0,83%	0,77%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	11,81%	12,33%	12,32%
Part des 60-74 ans au sein de la population de la MSD	18,55%	19,10%	19,14%
Part des + de 75 ans au sein de la population de la MSD	11,21%	11,33%	11,39%



L'ensemble des taux de 2020 à 2022 sont provisoires car basés sur la population des MSD au dernier recensement consolidé de 2019. Ils sont réactualisés annuellement avec le dernier recensement consolidé.

Chiffres clés de la Maison Sociale de la Maurienne

Pôle Social / SG
Observatoire social



Enfants vus en consultations infantiles au cours de l'année
(pédiatriques et/ou permanences de puériculture - hors VAD)



Nombre d'enfants savoyards placés
(Toutes mesures confondues - au 31 décembre)



Bénéficiaires d'une aide au titre du Fonds solidarité Logement
(Accès, maintien, MOC, Energies)



Les Informations Préoccupantes par année



Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
Au 31 du mois de décembre



Contrats d'Engagements Réciproques et Actions d'Insertion
Données annuelles



Bénéficiaires d'allocations en faveur du handicap
Prestation de Compensation Handicap (PCH)
Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)
Allocation Compensatrice pour Frais Professionnelle (ACFP)
Au 1er du mois de décembre



3. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Réalisations phares 2021-2022

Transversalité – Organisation et lisibilité de la réponse de proximité :

- Lancement d'un travail de réflexion sur le rapprochement des territoires de la Combe et de la Maurienne : première phase : mettre en place et/ou garantir des conditions de réflexion, d'échange et de co-construction faciles, agiles.
- Accueil de lycéens dans le cadre de chantiers métiers jeunes portés par l'Espace jeunes de la Communauté de Communes du Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) : présentation des métiers et des missions du médico-social par la Maison sociale de Maurienne (8 jeunes accompagnés de deux animateurs de la structure).

Action Sociale de Proximité (ASP) :

- Partenariat avec les Maisons France Services et les conseillers numériques du secteur.
- Remobilisation des équipes autour des projets des Centres Sociaux du Département (CSD) et du projet départemental de l'action sociale de proximité. Réorganisation des secteurs.

Cohésion Sociale :

- Participation de la Maison sociale de Maurienne à une représentation/débat sur les violences conjugales (novembre 2022) avec de nombreux partenaires (Aide aux Victimes et Intervention Judiciaire -AVIJ-, Savoie de femme, Point Ecoute, Gendarmerie, Psychologue libérale)
- Programmation annuelle 2022 d'actions collectives : Estime de soi, médiation numérique et théâtre forum.
- Participation au programme EMILE = Engagé pour la Mobilité et l'Insertion par le Logement et l'Emploi. Ce programme permet à des personnes ayant des difficultés à se loger en Ile de France de déménager dans un territoire d'accueil inscrit dans le programme EMILE, dont la Maurienne fait partie. La démarche est portée par la Mission locale avec un lien fort avec la Maison sociale de Maurienne.
- Expérimentation de la démarche de référent de parcours dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté d'octobre 2018. Cette méthode d'accompagnement des situations complexes s'appuie sur une approche globale de la situation, basée sur le pouvoir de décision et d'action de la personne accompagnée, en lien étroit avec les professionnels qui, de manière coordonnée, déploient avec la personne les actions et dispositifs nécessaires à la réussite du projet. Pour soutenir les professionnels dans la mise en œuvre de cette démarche, une formation action a démarré en octobre 2022. La démarche implique à la fois les travailleurs sociaux volontaires de la Maison sociale (MSD, 6 agents et 1 partenaire extérieur) et l'encadrement.

Personnes âgées Personnes handicapées (PA-PH) :

- Poursuite des permanences pluri-partenariales de conseil handicap (5 séances), organisation d'une rencontre du réseau pour favoriser l'interconnaissance et l'actualisation des dispositifs (4 intervenants, thématiques : accompagnement dans l'emploi, accompagnement à la scolarité des élèves handicapés, à la participation sociale et aux démarches).
- Articulations avec le Groupe d'Entraide Mutuelle de St Jean de Maurienne dans le cadre du développement de ses antennes hors les murs en Porte de Maurienne et Haute Maurienne.
- Deux interventions du CLIC ont eu lieu dans le cadre de la semaine intergénérationnelle :
 - o *Valloire* : information collective "Quels services et soutiens à la vie à domicile ?" suivie d'une intervention de la FEPEM – 18 participants,
 - o *Saint Jean de Maurienne* : participation à la pause ludique intergénérationnelle, avec un stand d'information/prévention et animation du jeu des "Récits et des vies" pour favoriser l'expression des seniors - 17 participants,
- Action spécifique coanimée avec des services d'aides à domicile/EHPAD et Pôle Emploi : thématique des « services à la personne » / recrutement par simulation.
- En partenariat avec Deltha Savoie, participation à une soirée débat avec projection du film *Presque* suivie d'échanges avec la salle.
- Co portage du projet de lutte contre l'isolement en Haute-Maurienne-Vanoise avec le Centre Intercommunal d'action sociale (CIAS), et avec l'implication du Centre social départemental de Modane.

Enfance Jeunesse Famille (EJF) :

- Maintien de séances de sensibilisation des partenaires sur les informations préoccupantes (IP), le repérage des situations de danger et les modalités d'échange d'informations entre professionnels : établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE), animateurs de centres sociaux, personnel de l'éducation nationale. Deux séances d'information sur les IP, auprès du public du centre socio-culturel La Fourmilière et auprès du public des professionnels du territoire. Au total, 52 personnes ont pu bénéficier de ces présentations (15 personnes dites « grand public » et 38 professionnels). Par ailleurs une rencontre a été organisée sur ce thème avec les EAJE.
- Mise en place d'une supervision spécifique EJF pour les équipes de la Combe de Savoie et de la Maurienne.

Protection Maternelle Infantile (PMI) :

L'équipe PMI a été fortement impactée par les difficultés de recrutement. Elle a néanmoins fait son possible pour traiter

les urgences et rattraper un retard important dans le suivi des EAJE. A noter une forte baisse des bilans de santé qui étaient réalisés à 100% les années précédentes.

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2023

Transversalité – Organisation et lisibilité de la réponse de proximité – Développement social :

- Poursuite du rapprochement des territoires de la Combe et de la Maurienne pour mettre en place une organisation répondant aux besoins de proximité des équipes et des personnes accompagnées et construisant une réponse lisible et adaptée aux besoins des usagers et clients internes et externes (deuxième phase) :
 - o Recrutement d'un directeur adjoint Combe / Maurienne, chargé notamment de piloter le territoire de Maurienne,
 - o Consolidation et cohésion des équipes,
 - o Echanges de pratiques et harmonisation des process,
 - o Proposition d'une première organisation de l'encadrement pour donner une assise solide de pilotage des équipes et des missions et conduire le rapprochement en cours,
 - o Réorganisation à minima de certaines fonctions administratives et de secrétariat,
 - o Harmonisation des pratiques et mutualisation des missions (lorsque c'est pertinent) pour améliorer l'efficacité du service,
 - o Travail à la simplification de l'organisation,
 - o Consolidation des liens avec les écoles, collèges et organismes de formation,
- Maintien de la réflexion sur le bon positionnement de nos services départementaux de proximité dans leur rôle de « chef de file » dans les modalités d'action commune des collectivités et des intercommunalités pour l'exercice des compétences d'action sociale, de développement social, la contribution à la résorption de la précarité énergétique et l'autonomie des personnes :
- Poursuite des actions de sensibilisation des jeunes à l'intérêt de nos métiers.

Cohésion Sociale / Action Sociale de Proximité

- Mise en œuvre, en lien avec la Combe, de la démarche expérimentale « référent de parcours » (plan pauvreté),
- Poursuite de notre implication partenariale dans le programme expérimental EMILE,
- Poursuite de la programmation annuelle d'actions collectives,
- Projet médiation numérique Maurienne : articulations partenariales, tiers lieu numérique, etc.

Personnes âgées Personnes handicapées (PA-PH) :

- Poursuite des permanences de conseils handicap sur le territoire, réflexion sur l'ouverture d'un point relais MDPH avec les acteurs territoriaux pertinents, et poursuite de la dynamique de développement du réseau handicap,
- Poursuite du projet de lutte contre l'isolement sur le territoire Haute-Maurienne-Vanoise, en co-portage avec le centre intercommunal d'action sociale (CIAS),
- Implication dans le projet « Groupe d'Entraide Mutuelle » de développement de ses antennes hors les murs en Porte de Maurienne et Haute Maurienne,
- Poursuite du projet de prise en compte de la perte d'autonomie en milieu carcéral, en partenariat avec l'ADMR et le Centre pénitentiaire d'Aiton,
- Accueil de la journée départementale de prévention « Séniors, et alors ! »,
- Organisation, avec la Mutualité Française, d'un événement ouvert aux aidants familiaux et professionnels à pour la Journée Nationale des Aidants : sensibilisation au prendre soin de soi, valorisation de l'ensemble des ressources territoriales existantes en faveur des aidants.

Enfance Jeunesse Famille (EJF) :

- Poursuite du travail de sensibilisation aux informations préoccupantes (IP) auprès de tous les partenaires et acteurs territoriaux (dont l'Education nationale), des élus et du grand public dans le cadre d'un projet transversal des directions EJF et inclusion sociale. L'objectif de prévention est double : faire comprendre à tous les enjeux, le processus et la mise en œuvre du traitement des IP par nos services et faire tomber les freins au signalement.
- Les difficultés de recrutement de travailleur social TISF sur le territoire depuis mars 2022 nous amène à travailler avec notre partenaire sur des alternatives, afin de construire de nouvelles réponses pour les familles.

Protection Maternelle Infantile (PMI) :

- Projet de service PMI et pilotage de la PMI sur le territoire.
- Consolidation de l'équipe PMI locale, qui a été fortement impactée par les difficultés de recrutement : intégration d'un responsable des modes d'accueil Combe Maurienne (poste vacant depuis fin 2022) ; la vacance d'un poste de puéricultrice depuis janvier 2023 implique une recherche d'alternatives.
- Réalisation des bilans de santé.

Portrait de la Maison Sociale de la Tarentaise Vanoise

1. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Contexte et enjeux

Le territoire de Tarentaise est composé de 30 communes regroupées en 5 communautés de communes, sur 2 cantons.

Les cinq communautés de communes de Tarentaise et le Département de la Savoie sont regroupés par un syndicat mixte : l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTIV). L'APTIV rassemble les intercommunalités pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de développement global pour le territoire, intégrant des objectifs d'aménagement et d'environnement, ainsi que des questions économiques et sociales. Ce syndicat mixte accompagne la mise en œuvre d'actions communes à l'échelle de la vallée et conseille les porteurs de projets de développement dans leurs actions. Pour ce faire, elle mobilise des financements à travers différents programmes et procédures contractuelles avec des partenaires extérieurs (Europe, État, Région, Département, etc).

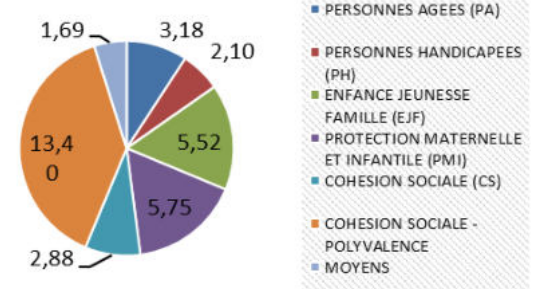
On y retrouve une économie touristique puissante. Toutefois, ce territoire comporte d'importantes disparités territoriales et sociales.

Plus de 25 % de son territoire est protégé au titre du Parc national de la Vanoise, des réserves naturelles et sites Natura 2000.

2. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Moyens dédiés à la politique

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels
		2020	2021	2022
MSD Tarentaise	PERSONNES AGEES (PA)	4,754	3,64	3,18
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	2,38	2	2,10
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	5,73	7,1	5,52
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	7,07	7,45	5,75
	COHESION SOCIALE (CS)	2,8	2	2,88
	COHESION SOCIALE - POLYVALENCE	14,42	15,2	13,40
	MOYENS	1,14	1,13	1,69
Sous-total MSD Tarentaise		38,29	38,52	34,52

Répartition pour 2022





Portrait de la Maison Sociale de la Tarentaise

Pôle Social / SG
Observatoire social

Démographie : Présentation de la MSD au sein du Département - Insee - RGP 2017-2019

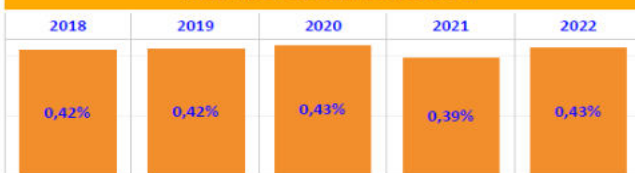
Savoie				Maison Sociale Départementale				Poids de la Maison Sociale dans le Département			
	2017	2018	2019		2017	2018	2019		2017	2018	2019
Nombre de Communes	273	273	273	Nombre de Communes	30	30	30	% des Communes	11,0%	11,0%	11,0%
Pop Municipale	431 174	433 724	436 434	Pop Municipale	50 849	50 783	50 686	% Pop Municipale	11,8%	11,7%	11,6%
Nombre d'habitants au km ²	72	72	72	Nombre d'habitants au km ²	28	28	28	Nombre d'habitants au km ²	27,70	27,66	27,61
Naissances domiciliées	4 476	4 442	4 277	Naissances domiciliées	517	498	340	% des naissances	11,6%	11,2%	7,9%
Nombre de Familles	120 788	121 581	122 327	Nombre de Familles	14 355	14 465	14 433	% des Familles	11,9%	11,9%	11,8%
Pop des moins de 6 ans	28 404	27 866	27 905	Pop des moins de 6 ans	3 333	3 235	3 208	% Pop des moins de 6 ans	11,7%	11,6%	11,5%
Pop des moins de 18 ans	91 670	91 644	91 729	Pop des moins de 18 ans	10 906	10 664	10 570	% Pop des moins de 18 ans	11,9%	11,6%	11,5%
Pop des moins de 20 ans	100 963	101 011	101 150	Pop des moins de 20 ans	11 662	11 421	11 323	% Pop des moins de 20 ans	11,6%	11,3%	11,2%
Pop 20-59 ans	216 663	216 709	217 965	Pop 20-59 ans	27 521	27 248	27 203	% Pop des 20-59 ans	12,7%	12,6%	12,5%
Pop 60-74 ans inclus	71 958	73 924	74 744	Pop 60-74 ans inclus	7 746	8 068	8 096	% Pop des 60-74 ans	10,8%	10,9%	10,8%
Pop 75 ans et plus	41 590	42 080	42 574	Pop 75 ans et plus	3 919	4 046	4 064	% Pop des + de 75 ans	9,4%	9,6%	9,5%

Indicateurs de vulnérabilité

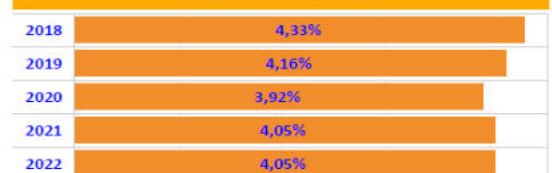
	2017	2018	2019
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	1,01%	0,98%	0,67%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	14,53%	14,55%	14,56%
Part des 60-74 ans au sein de la population de la MSD	15,23%	15,89%	15,97%
Part des + de 75 ans au sein de la population de la MSD	7,71%	7,97%	8,02%



Taux de la population âgée de 0 à 59 ans bénéficiaires de la PCH (Bénéficiaires au 1er décembre sans les ACTP)



Taux de la population âgée de 60 et + bénéficiaires de l'APA (Bénéficiaires au 31 décembre)



Taux d'enfants ayant fait l'objet d'une Information Préoccupante (sur population des moins de 18 ans)



Taux de mineurs confiés à l'ASE (Dont MNA) sur population des moins de 18 ans (Toutes mesures-Hors APJM) - au 31 décembre



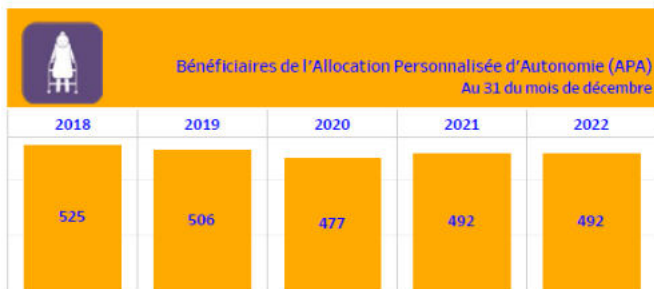
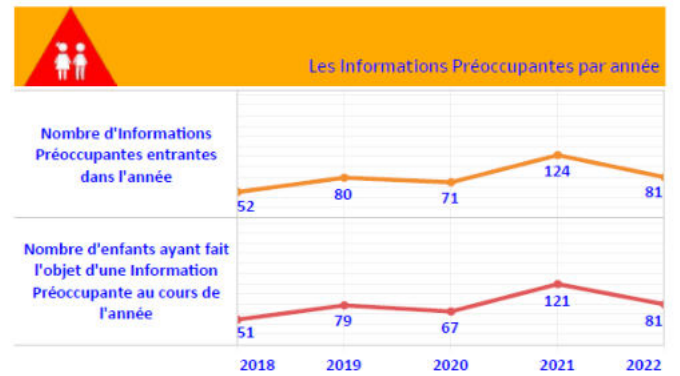
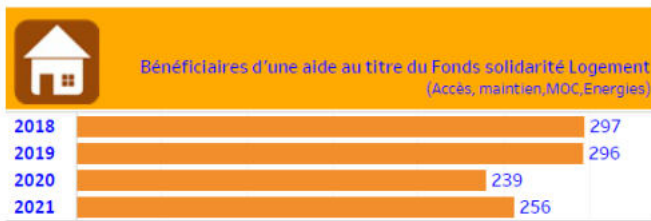
Foyers bénéficiaires du RSA

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Nombre total d'allocataires du RSA (DataCaf-Foyer)	321	300	351
% de foyers du territoire bénéficiaires du RSA / Total des foyers Bénéficiaires dans le département	6,5%	6,1%	5,8%

L'ensemble des taux de 2020 à 2022 sont provisoires car basés sur la population des MSD au dernier recensement consolidé de 2019. Ils sont réactualisés annuellement avec le dernier recensement consolidé.

Chiffres clés de la Maison Sociale de la Tarentaise

Pôle Social / SG
Observatoire social



3. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Réalisations phares 2022

Les équipements de la maison sociale de Tarentaise ont encore évolué sur l'année 2022 suite à la prise en compte de l'étude ergonomique de la Maison sociale. Les espaces professionnels ont été modifiés ou réattribués avec la création d'une troisième salle de commission pouvant accueillir une douzaine de personnes. La sécurisation et travaux d'étanchéité des bâtiments ont été effectués ou programmés.

L'année 2022 a été marquée par des mouvements internes au niveau de deux chefs de service. Ces changements n'ont pas modifié fondamentalement l'accès aux droits des publics mais ont ralenti ou mis en pause certains projets ou chantiers en cours.

Action Sociale de Proximité et Cohésion Sociale (COSO) :

- Accélération des Liens et articulations avec les Maisons France Service et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).
- Poursuite des ateliers collectifs, de pratique artistique, médiathèque, d'amélioration de la confiance en soi, du bien-être social.
- Travail et finalisation du cadre de référence de l'action sociale de proximité.
- Groupe de travail sur les violences conjugales avec la Maison sociale d'Albertville/Ugine, qui a construit de nombreux outils et 28 fiches repères à destination des professionnels.
- Travail étroit avec « le point écoute itinérant » : demandes et écoutes en forte hausse sur le secteur.
- Interventions pertinentes de la médiatrice santé dans les parcours de soins des personnes vulnérables et en difficulté d'accès aux services.
- Préparation et formation des équipes de la Maison sociale à l'utilisation de la nouvelle grille de rapport d'information préoccupante et à l'instauration des bilans intermédiaires obligatoires.

Protection Maternelle et Infantile (PMI) :

- Positionnement d'une éducatrice de jeunes enfants sur la mission de conseil, suivi et contrôle des établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE).
- Poursuite et consolidation de l'action « parent'aise » auprès des très jeunes et de leurs parents avec présentation de l'action aux assises de la protection de l'enfance en 2023. Réalisation d'un petit film documentaire sur ce projet.
- Formation de l'équipe PMI aux troubles neuro-développementaux, neuro-visuels et du trouble du spectre autistique.
- Arrivée d'une sage-femme à 40% en renfort dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat sur le plan de prévention et protection de l'enfance.

Enfance Jeunesse Famille et Protection Maternelle Infantile (EJF-PMI) :

- Généralisation des concertations familiales avec présence des titulaires de l'exercice de l'autorité parentale pour les situations d'enfants confiés au Département.
- Installation des concertations régulières avec le substitut du procureur chargé de la protection des familles, en lien avec les territoires d'Albertville-Ugine et de Maurienne.
- Bilan et évaluation du dispositif de Service Educatif en Milieu Ouvert avec Hébergement (SEMOH) sur le territoire.
- Positionnement d'une assistante sociale à 50% sur l'évaluation des informations préoccupantes.

Personnes Agées et Personnes Handicapées (PA/PH) :

- Le service a maintenu, en concertation avec ses partenaires, une veille et une présence régulières auprès des personnes âgées ou handicapées, en attente de solutions plus pérenne.
- Plusieurs actions de formation/sensibilisation ont été menées avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), et l'articulation partenariale a été travaillée dans le cadre de la filière de gérontologie.
- La fin du service MAIA a été accompagné et les missions du service ont été réorganisées sur les situations complexes.
- Appui technique auprès de certaines communautés de communes concernant les soutiens financiers aux associations gérant des services d'aides à domicile.

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2023

Action Sociale de Proximité et Cohésion Sociale (COSO) :

- Articulations des champs d'intervention avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé du territoire.
- Mise en œuvre de la feuille de route du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).
- Poursuite et développement des actions collectives.
- Appui aux communautés de communes souhaitant mutualiser leurs moyens d'action sociale.

- Evaluation des nouvelles grilles de rapport des informations préoccupantes.

Protection Maternelle et Infantile (PMI) :

- Consultations et suivis médicaux des enfants confiés au Département,
- Poursuite de l'action « parentale »,
- Formation d'agrément des assistants familiaux,
- Remise à niveau des réalisations des bilans de santé en école maternelle.

Enfance Jeunesse Familles (EJF) :

- Mise en œuvre d'une coordination prévention et protection de l'enfance sur le territoire.
- Consolidation des Projets pour l'Enfant (PPE), en lien avec les lieux d'accueil et de placement.
- Renforcement de la coordination des acteurs sur le champ de la prévention et de la protection de l'enfance pour les très jeunes enfants (PMI, crèches, écoles maternelles...).
- Poursuite des concertations régulières avec le substitut du procureur chargé de la protection des familles, en lien avec les territoires de Tarentaise et Maurienne.
- Informatisation du suivi des informations préoccupantes.

Personnes Agées et Personnes Handicapées (PA/PH) :

- Amélioration de l'organisation du maintien à domicile des personnes âgées aidées par des salariés directement employés.
- Consolidation de la coordination handicap en lien avec le territoire d'Albertville-Ugine.
- Mise en place de la gestion électronique des documents (GED), liée aux demandes d'APA.
- Evaluation de la filière gérontologique par l'Agence Régionale de Santé.
- Appui technique aux services d'aides à domicile du secteur.



Jeunesse



RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2021/2022

Commissions d'élus : 5^{ème} commission

Direction concernée :

- Pôle Solidarités Territoriales – Direction des politiques territoriales



SOMMAIRE

SYNTHESE	465
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	466
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	468
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	470
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	474

0,3%



Le Département décline une série d'actions destinées à répondre aux attentes des jeunes tout en favorisant leur épanouissement et leur implication dans la vie locale.

Contexte

Suite à l'évaluation jeunesse menée en 2021 et qui a mobilisé 353 acteurs différents, de nouveaux axes ont été validés par l'assemblée départementale en mars 2022. La nouvelle politique jeunesse repose sur 1 enjeu, 5 objectifs et 3 orientations.

L'enjeu principal :

- **Considérer tous les jeunes savoyards de 0 à 25 ans et leur garantir les meilleures conditions d'éducation, d'épanouissement et d'émancipation.**

Principales réalisations

- Durant l'année 2022 et suite à la validation des nouvelles orientations par l'Assemblée départementale, l'unité jeunesse a accompagné les différents acteurs tout au long de l'année. A cet effet, 4 rencontres de bassin ont été proposées en mars et avril pour présenter les nouveaux axes et échanger sur les nouvelles modalités des contrats territoriaux jeunesse. Plus d'une centaine de personnes (élus et professionnels) ont participé à ces temps).
 - Durant l'été 2022, la deuxième édition de l'appel à projet Respiration a été proposée à l'ensemble des territoires autour de 3 thèmes :
 - les jeunes savoyards veulent travailler,
 - les jeunes savoyards veulent faire des activités,
 - les jeunes savoyards veulent s'évader.

Dans ce cadre 1 137 jeunes ont pu bénéficier de cette initiative.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2022 :

1,73 M€ (CA)

6,23 équivalents temps plein (ETP)

21 120 jeunes 11/25 ans impactés par la politique jeunesse mise en œuvre sur les territoires (plus de 2/3 des 11/15 ans)

21 projets déposés par les conseillers départementaux jeunes sur le thème de l'alimentation

Perspectives de l'action départementale en quelques mots

Suite à l'évaluation 2021 de la politique jeunesse et à la validation des nouvelles orientations, il s'agira d'accompagner les territoires à mettre en œuvre leur politique jeunesse locale, notamment au travers du renouvellement du principal outil d'accompagnement, le Contrat Territorial Jeunesse pour les cinq prochaines années (2023-2027).

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Après avoir adopté une politique jeunesse renouvelée en 2016, et après avoir réalisé une évaluation concertée avec plus de 354 acteurs en 2021, les élus du Département ont validé de nouvelles modalités de la politique jeunesse départementale en 2022. A cet effet le Département affirme son engagement en faveur de la jeunesse et redéfinit un nouveau cadre d'intervention à travers un enjeu, 5 objectifs et 3 orientations pour répondre aux nouveaux enjeux et besoin de la jeunesse.

Un enjeu : Considérer tous les jeunes savoyards de 0 à 25 ans et leur garantir les meilleures conditions d'éducation, d'épanouissement et d'émancipation.

5 objectifs : Une ambition d'avoir une politique jeunesse la plus transversale possible au Département

- 1- Accompagner et protéger tous les jeunes savoyards en s'adaptant à leur diversité et aux spécificités de leurs trajectoires
- 2- Soutenir les territoires pour la mise en œuvre des politiques « jeunesse » locales par un lien privilégié et contractuel
- 3- Affirmer une transversalité en coordonnant l'accompagnement global de tous les jeunes par le Département
- 4- Animer la dynamique partenariale par la mise en synergie des acteurs locaux et départementaux et contribuer au développement de leurs compétences
- 5- Valoriser l'innovation sur tous les territoires et le développement local en milieu rural.



3 Orientations : Ce que l'on veut pour les jeunes de Savoie (1 et 2) et nos attentes auprès des structures jeunesse afin que les acteurs structurent les politique jeunesse au niveau local pour une meilleure cohérence.

1 - Favoriser toutes les initiatives permettant aux jeunes de s'épanouir :

- En étant égaux face à l'accès à leurs droits, à l'éducation, aux loisirs, et à la culture
- En étant experts et co-auteurs de leurs pratiques
- En étant en bonne santé physique, psychique et sociale

2- Développer la citoyenneté des jeunes dans un département ouvert à tous, résilient et durable :

- Des jeunes informés, conscients et ouverts sur les enjeux du monde
- Des jeunes préparés aux enjeux du vivre ensemble et co-auteurs du changement (égalité, discriminations, justice...)
- Des citoyens engagés dans les actions et instances jeunesse

3- Accompagner la dynamique des acteurs socio-éducatifs :

- Pour connaître, accueillir, informer, orienter, accompagner, animer, faire des propositions aux jeunes de 0-25 ans du territoire et co-évaluer avec eux
- Pour développer leurs compétences et le maillage d'acteurs
- Pour contribuer et participer aux dynamiques de réseaux (local, départemental)

Ce sont ces orientations ambitieuses et ces objectifs affirmés qui guident l'action du Département, au sein d'un réseau savoyard très dynamique sur la thématique dont il assure le rôle de chef de file.

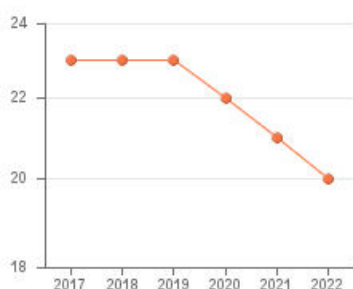
Le Conseil Départemental des Jeunes a repris un mandat normal après la crise sanitaire, ce qui a permis aux 40 jeunes élus de vivre pleinement leur aventure citoyenne et déposer leurs actions sur le thème de l'alimentation afin de créer des dynamiques sur les territoires.

Une nouvelle promotion de jeunes a été accueillie en novembre et les jeunes conseillers mèneront leurs travaux sur le thème « des valeurs de l'olympisme ». Ce sujet est en lien avec l'action portée par le Département dans le cadre du label « Terre de jeux ».

Une rencontre individuelle avec chaque porteur de contrat territorial jeunesse a été réalisée pour échanger avec les élus des collectivités en charge de la mise en œuvre de la politique jeunesse ainsi que les professionnels. Dans ce cadre 26 territoires ont été reçus par les élus départementaux sous l'impulsion de la Vice-présidente à la jeunesse et aux collèges. Ces temps ont permis d'avoir une photographie de la gouvernance sur les territoires et bien entendu d'avoir un regard croisé sur les enjeux des jeunes sur les différents lieux du département.

CONT - Nombre d'associations locales concernées par les Contrats Territoriaux Jeunesse (CTJ)

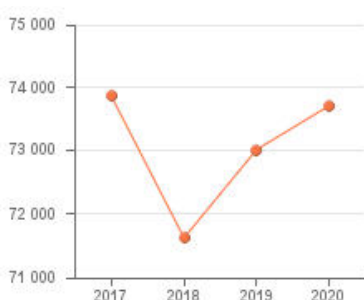
Période	Nombre
2017	23
2018	23
2019	23
2020	22
2021	21
2022	20



Ces associations contribuent à la dynamique jeunesse sur leur territoire. 14 de celles-ci œuvrent en milieu rural, 6 d'entre elles sont sur Chambéry et 1 est à Aix-les-Bains. Elles sont présentes sur l'ensemble des territoires savoyards : Grand Lac (2), Grand Chambéry (8), Cœur de Savoie (2), Tarentaise Vanoise (2), Maurienne (4), Arlysère (2), Avant-Pays-Savoyard (2). Après l'arrêt du centre social de Pugnet et le centre social des Combes, c'est l'association de Bissy qui a fait le choix de ne plus gérer le secteur jeunesse en 2022, ce qui explique la baisse.

CONT - Nombre de jeunes concernés par la politique jeunesse

Période	Nombre
2017	73859
2018	71628
2019	73012
2020	73711

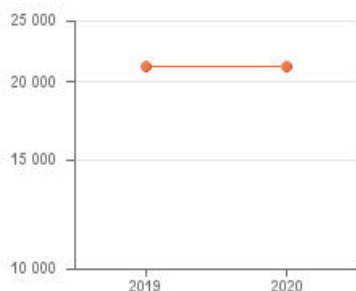


Ces différents chiffres proviennent de l'INSEE. Néanmoins, il faut prendre en compte le décalage de trois ans entre l'année de recensement et l'année affichée par l'INSEE. Ainsi, le chiffre récolté en 2020 correspond à l'année 2017 pour l'INSEE.

Le nombre de jeunes concernés par la politique Jeunesse évolue suivant le périmètre géographique des différentes structures jeunesse. En termes d'animation jeunesse départementale, en moyenne sur le Département de la Savoie il y a 1 professionnel jeunesse pour 254 jeunes dans la tranche d'âge 11-15 ans.

CONT - Nombre de jeunes impactés par la politique jeunesse : tranche 11-25 ans

Période	Année
2019	21120
2020	21120



34% des 11-25 ans sont impactés directement par la politique jeunesse mise en œuvre sur les différents territoires. Ce chiffre important sur cette tranche d'âge s'explique en majeure partie par le lien très fort entre les structures jeunesse et les collèges. En effet les animateurs assurent en moyenne une présence de 4h hebdomadaires dans les collèges. Sur la tranche d'âge 11-15 ans c'est 53 % des jeunes qui sont en lien avec une structure jeunesse, soit un jeune sur 2.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

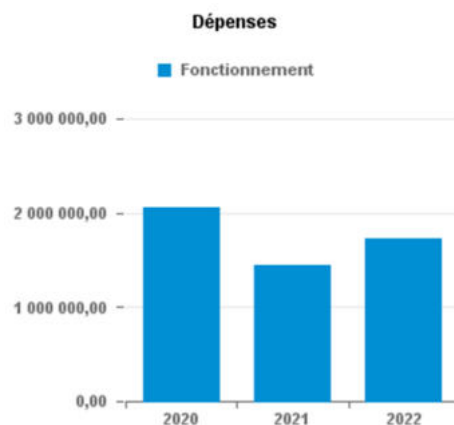


Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2020 à 2022

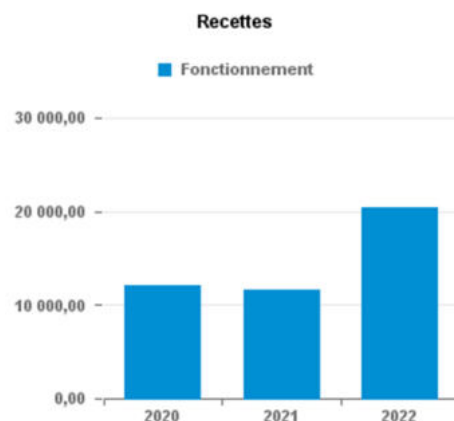
Secteurs budgétaires de la politique JEUNESSE

SECTEURS BUDGETAIRES			
ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE			
INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES SCOLAIRES JEUNESSE			

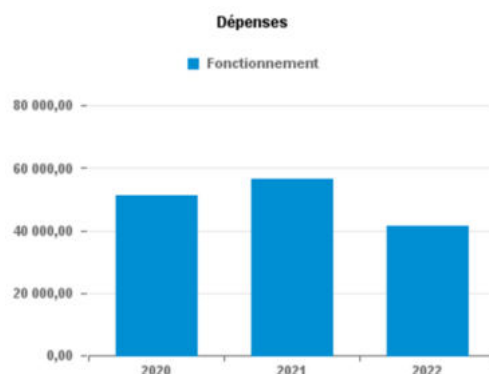
Dépenses	CA 2020	CA 2021	CA 2022 données au : 22 Février 2023
	Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement
Par politique			
ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE	1 320 064,00	1 131 498,46	1 297 235,61
INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES SCOLAIRES JEUNESSE	739 047,74	321 042,94	436 327,65
Dépenses par section :	2 059 111,74	1 452 541,40	1 733 563,26



Recettes	CA 2020	CA 2021	CA 2022 données au : 22 Février 2023
	Recette Fonctionnement	Recette Fonctionnement	Recette Fonctionnement
Par politique			
ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE	11 672,32	11 672,32	20 400,00
INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES SCOLAIRES JEUNESSE	371,90		
Dépenses par section :	12 044,22	11 672,32	20 400,00



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2020	CA 2021	CA 2022 données au : 21 Février 2023
	Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement
PSTD DPT Sports et Jeunesse	51 250,00	56 250,00	41 250,00





👤 Moyens humains par secteurs en 2020-2021-2022 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2020	2021	2022
JEUNESSE	ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE	PSTD	DPT	3,22	3,42	3,78
	Sous-total du secteur			3,22	3,42	3,78
	INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES SCOLAIRES JEUNESSE	PSTD	DPT	2,52	2,5	2,45
	Sous-total du secteur			2,52	2,5	2,45
TOTAL tous effectifs pour la politique				5,74	5,92	6,23

FOCUS SUR ...

Le Conseil Départemental des jeunes : Être plus en lien avec les élus départementaux et plus proche des politiques menées par le Département

Depuis 3 mandats et suite à un constat des jeunes qui souhaitent être plus en lien avec les élus départementaux adultes une initiative a été proposée. Il s'agit d'avoir des Mairaines et Parrains volontaires au sein de l'assemblée pour accompagner les jeunes durant leur mandat. Cette action permet aux élus jeunes et moins jeunes de partager leurs expériences d'élus et échanger sur la thématique. L'occasion également pour les Conseillers départementaux de mieux appréhender les préoccupations et les réflexions de la jeune génération. Pour le mandat 2021/2022 ce sont 19 élus représentants tous les territoires qui se sont mobilisés auprès des jeunes et trois d'entre eux ont même participé au séjour institutionnel qui s'est déroulé en avril à Paris.

De plus le thème choisi autour de l'alimentation était en lien direct avec la démarche autour des circuits courts « De la terre à l'assiette » menée par le Département. A cet effet tous les projets déposés et validés se sont faits dans le cadre de la stratégie du projet alimentaire territoriale (PAT) du Département de la Savoie.

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



L'équipe jeunesse est stabilisée en termes de nombre d'agents depuis quelques années (3 techniciens, 1 responsable et 1 assistante administrative). L'agent parti à la retraite en septembre 2022 a été remplacée rapidement ce qui a permis d'assurer une continuité de service dans le suivi des dossiers.

De plus, l'équipe jeunesse accueille depuis septembre 2022 une apprentie qui est en charge de la mise en œuvre de l'observatoire départemental de la jeunesse.

Enfin un emploi d'été a été recruté pour la deuxième année consécutive afin de piloter l'appel à projet Respiration. C'est une vraie plus-value dans la mise en œuvre et le suivi de ce dispositif.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

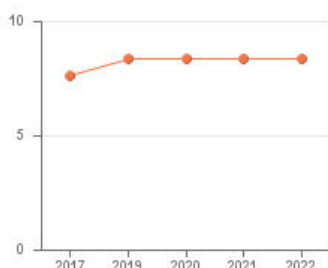
OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Offrir à chacun des jeunes savoyards les conditions de son épanouissement, en priorisant la santé, la citoyenneté et l'insertion sociale et en favorisant les découvertes et les apprentissages	1.1. Favoriser le "vivre-ensemble" et accompagner le jeune dans sa globalité dans son bassin de vie, en participant au développement des dynamiques locales sur les territoires	1.1.1. Favoriser la structuration et le développement des actions en direction de la jeunesse sur les territoires
		1.1.2. Fédérer un réseau d'associations et de professionnels jeunesse, en proposant des temps de rencontres, de formation et d'échanges
	1.2. Faire en direct des actions pour et avec les jeunes savoyards, pour encourager leur participation aux actions citoyennes, culturelles ou sportives	1.2.1. Favoriser l'éducation des jeunes au travers de l'éducation à la citoyenneté
		1.2.2. Initier les jeunes aux activités sportives et culturelles

Objectif politique	1. Offrir à chacun des jeunes savoyards les conditions de son épanouissement, en priorisant la santé, la citoyenneté et l'insertion sociale et en favorisant les découvertes et les apprentissages
Objectif stratégique	1.1. Favoriser le "vivre-ensemble" et accompagner le jeune dans sa globalité dans son bassin de vie, en participant au développement des dynamiques locales sur les territoires
Objectif opérationnel	1.1.1. Favoriser la structuration et le développement des actions en direction de la jeunesse sur les territoires

Le Contrat Territorial Jeunesse reste l'outil fort du Département envers les territoires : il est structurant, reconnu avec un réel effet levier dans le temps. Tous les contrats seront renouvelés en 2023, en lien avec les nouvelles orientations.

1.1.1.1 PERF - Budget spécifique jeunesse des collectivités (dont part nette)

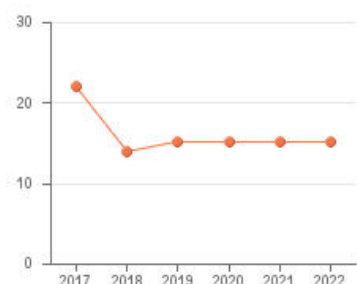
Période	Année
2017	7,65
2019	8,35
2020	8,35
2021	8,35
2022	8,35



La part nette des collectivités représente une moyenne départementale de 59 % sur l'ensemble du budget spécifique jeunesse. Celle-ci est en constante progression depuis la prise en main effective de cette compétence jeunesse par les collectivités au début des années 2000. De nouvelles données seront récupérées en 2023 dans le cadre des renouvellements des contrats.

1.1.1.2 PERF - Flécher une part de l'enveloppe CTJ en direction des coordinations : % de l'enveloppe

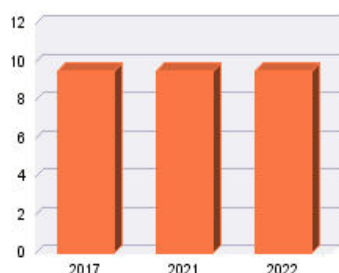
Période	Nombre
2017	22
2018	14
2019	15,26
2020	15,26
2021	15,26
2022	15,26



L'accompagnement financier du Département, fléché sur la mission de coordination, permet d'avoir un référent sur chacun des territoires signataires d'un Contrat Territorial Jeunesse (CTJ). Aujourd'hui, 56 professionnels sont recensés et assurent une mission de coordination dans leurs missions, et la moyenne de l'aide du Département sur cet axe du contrat est de 4 536 € territoire. De nouvelles données seront récupérées en 2023 dans le cadre des renouvellements des contrats.

1.1.1.3 PERF - Nombre d'euros générés sur l'activité et l'emploi dans les structures jeunesse par euro investi par le Département

Période	Euros
2017	9,47
2021	9,47
2022	9,47



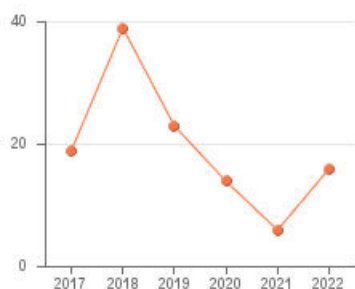
En 2022, le budget spécifique jeunesse de l'ensemble des territoires bénéficiant d'un CTJ était de 7 653 971 €. 68 % de ce montant est consacré à la masse salariale. Le Département participe à hauteur de 11 % et les familles à 8 % sur le budget total. L'Etat quant à lui participe à hauteur de 3%. Ces chiffres ont peu évolué durant la durée des contrats qui ont pris fin en décembre 2022.

Objectif opérationnel *1.1.2. Fédérer un réseau d'associations et de professionnels jeunesse, en proposant des temps de rencontres, de formation et d'échanges*

Le Département est connu et reconnu par l'ensemble des acteurs comme étant l'animateur des dynamiques de réseau en Savoie sur la question de la jeunesse. L'évaluation jeunesse a confirmé cette place du Département.

1.1.2.1 PERF - Actions mises en place en lien avec les structures jeunesse au niveau départemental avec le réseau

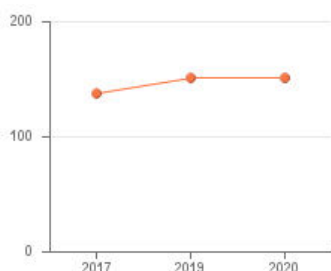
Période	Nombre
2017	19
2018	39
2019	23
2020	14
2021	6
2022	16



Plusieurs rencontres ont été proposées au réseau dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique jeunesse. Des rencontres de groupes témoins pour finaliser le processus d'évaluation, mais aussi des rencontres de territoires pour présenter les modalités des nouveaux contrats. Les acteurs ont été au rendez-vous après une année 2021 moins fructueuse en rencontres du fait de la crise sanitaire.

1.1.2.2 PERF - Nombre d'ETP salariés dans les structures jeunesse (et nombre de salariés)

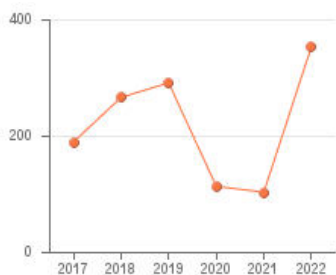
Période	Nombre
2017	137,7
2019	151
2020	151



Le nombre de salariés a tendance à se stabiliser. Ce phénomène est notamment dû au turn over des professionnels jeunesse et surtout à la difficulté des structures jeunesse de recruter.

1.1.2.3 PERF - Nombre total de participations de professionnels à des rendez-vous jeunesse

Période	Année
2017	190,5
2018	267
2019	292
2020	114
2021	104
2022	354



Le service jeunesse a animé une démarche de concertation dans le cadre de l'évaluation jeunesse et a donc proposé de nombreux temps avec les acteurs jeunesse durant 2022. 354 acteurs différents ont participé à cette dynamique.

En 2022, la traditionnelle journée de rentrée n'a pas été proposée au réseau jeunesse. Il s'agissait en 2022 d'accompagner le réseau à appréhender les nouvelles modalités dans le cadre des contrats territoriaux jeunesse pour que ceux-ci soient validés début 2023.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Favoriser le "vivre-ensemble" et accompagner le jeune dans sa globalité dans son bassin de vie, en participant au développement des dynamiques locales sur les territoires »

L'objectif est atteint. En effet les acteurs jeunesse ont répondu présent lors de la démarche d'évaluation de la politique jeunesse. Au-delà du nombre important d'acteurs qui se sont mobilisés (354), ils ont été force de proposition tout au long du processus et ils ont fait un retour très positif sur la démarche de concertation.

Objectif politique

1. Offrir à chacun des jeunes savoyards les conditions de son épanouissement, en priorisant la santé, la citoyenneté et l'insertion sociale et en favorisant les découvertes et les apprentissages

Objectif stratégique

1.2. Faire en direct des actions pour et avec les jeunes savoyards, pour encourager leur participation aux actions citoyennes, culturelles ou sportives

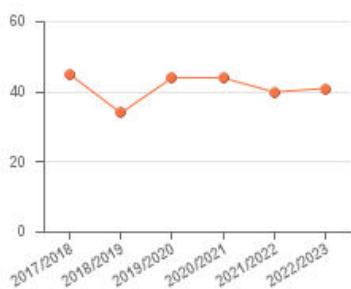
Objectif opérationnel

1.2.1. Favoriser l'éducation des jeunes au travers de l'éducation à la citoyenneté

Après 34 ans d'existence, le Conseil départemental des jeunes reste toujours aussi actif au sein du Département. Ce sont encore 40 jeunes élus qui ont vécu un parcours citoyen durant une année autour d'une thématique.

1.2.1.1 PERF - Nombre de conseillers départementaux des jeunes¹

Période	Nombre
2017/2018	45
2018/2019	34
2019/2020	44
2020/2021	44
2021/2022	40
2022/2023	41



Après une période perturbée par la crise sanitaire, c'est une nouvelle promotion qui a été accueillie en novembre 2021. Ce sont 40 collégiens (22 filles et 18 garçons) représentant 39 collèges publics et privés du Département (soit 85 % des collèges) qui ont vécu ce parcours citoyen. Ils se sont mobilisés sur la thématique de l'alimentation en lien avec les projets initiés par le Département.

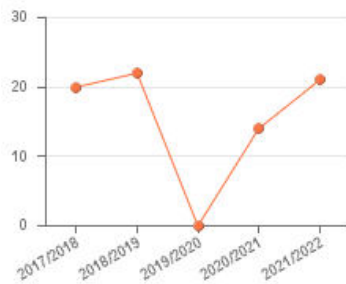


¹ https://www.savoie.fr/web/sw_47225/le-conseil-departemental-des-jeunes-cdj-2



1.2.1.2 PERF - Nombre de projets déposés par les conseils départementaux des jeunes

Période	Nombre
2017/2018	20
2018/2019	22
2019/2020	0
2020/2021	14
2021/2022	21

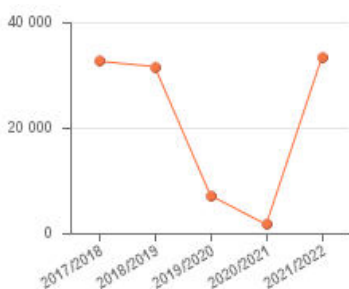


Suite à leur mandat, les jeunes ont la possibilité de mettre en place un projet sur leur territoire en lien avec la thématique traitée.

Concernant ce mandat 21 projets ont été déposés et validés par l'Assemblée départementale. Ceux-ci seront mis en place durant l'année 2022/2023 en lien avec les acteurs locaux.

1.2.1.3 PERF - Maintenir les aides aux départs en classes de découvertes² et en courts séjours : nombre de journées / élèves

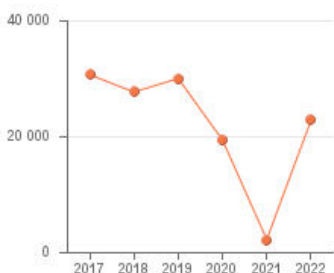
Période	Nombre
2017/2018	32 754
2018/2019	31 713
2019/2020	7 284
2020/2021	1 796
2021/2022	33 544



Après l'arrêt brutal en mars 2020 de l'activité puis l'interdiction d'ouverture des centres, mais aussi celle des remontées mécaniques en 2020/2021, il y eu un net rebond en 2021/2022 qui peut s'expliquer par plusieurs raisons : le besoin et l'envie de s'aérer après les confinements successifs, le report des acomptes versés aux centres, et aussi la bonification accordée par le Département de 100€ par jour par classe pour aider à cette relance.

1.2.1.4 PERF - Limiter la baisse du nombre de nuitées annuelles dans les 3 centres propriétés du Département

Période	Nombre
2017	30 723
2018	27 741
2019	30 071
2020	19 444
2021	2 291
2022	22 861



Dans la même logique, les 3 centres du Département ont repris leur pleine activité. Celle-ci a été perturbée en janvier 2022 par l'annulation de plusieurs séjours au dernier moment ou même en cours de séjours ce qui explique que le niveau d'avant COVID n'est pas encore rattrapé.

Objectif opérationnel

1.2.2. Initier les jeunes aux activités sportives et culturelles

A la sortie de la crise sanitaire, les Jeudis de l'été en Savoie ont laissé place à l'appel à projets respiration jeunesse qui permet de toucher un nombre de jeunes nettement plus important au plus près des territoires. Couplé avec le bus citoyen de la Fédération des Œuvres de Laïques financé par le Département, c'est ainsi une nouvelle offre qui prend place sur cet objectif pour tenir comptes des évolutions des besoins des professionnels jeunesse et des jeunes. De même, pour toujours favoriser l'accès aux activités sportives et culturelles, un projet de transformation de l'actuelle carte CLES Collèges est en cours qui devrait aboutir à une offre étoffée pour l'année 2023/2024.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



« Faire en direct des actions pour et avec les jeunes savoyards, pour encourager leur participation aux actions citoyennes, culturelles ou sportives »

La deuxième année de la crise sanitaire liée à la COVID19 a pleinement impacté cet objectif, l'année 2022 est une année de reprise, voire de rebond pour les centres d'hébergements et les classes de découvertes. Le conseil départemental des jeunes et l'appel à projet Respiration jeunesse qui ont été moins impactés continuent leur développement.

² https://www.savoie.fr/web/psw_39184/aide-aux-classes-de-decouvertes

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS



Après le vote de la nouvelle politique jeunesse, il s'agit désormais d'accompagner tous les territoires pour finaliser et signer les nouveaux contrats territoriaux jeunesse pour les cinq prochaines années et faire en sorte que les actions proposées soient en cohérence avec les nouvelles orientations.

De plus il s'agira de mettre plusieurs projets ou actions nouvelles ou à faire évoluer qui seront des marqueurs jeunesse au cours de ce mandat au-delà du soutien financier fort auprès des partenaires et notamment un projet européen Alcotra Respiration Jeunesse et un observatoire départemental des jeunes savoyards.

Projet Européen Alcotra Respiration Jeunesse

Le Département de la Savoie, en tant que chef de file, la Ligue de l'Enseignement/Fédération des Œuvres Laïques de la Savoie, la Ligue de l'Enseignement/Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Savoie, la Fondation Montagna Sicura et la Région autonome Vallée d'Aoste (RAVA) ont souhaité mettre en œuvre le projet intitulé « Respiration jeunesse » dans le cadre de ce programme Alcotra. Son objectif est de permettre à l'ensemble des jeunes de Savoie, Haute-Savoie et de la Région autonome Vallée d'Aoste de s'offrir une période de « respiration » grâce à des conditions d'accueil améliorées sur certains sites emblématiques des territoires, la découverte des territoires, des activités physiques diversifiées ou encore des rencontres régulières. Une enveloppe de 2,39 M€ a été attribuée en janvier 2023 par le comité de suivi pour ce projet qui se déroulera sur 15 mois au travers de 3 parcours (immersifs, éducatifs et évènementiels) qui concerneront plusieurs centaines de jeunes.

Animer la mise en place d'un observatoire départemental jeunesse

Lors de l'évaluation menée en 2021 avec plus de 350 acteurs, un constat a été fait sur le manque de données quantitatives et qualitatives sur la jeunesse savoyarde. En effet s'il existe de nombreuses ressources au niveau national et/ou régional, il y a très peu d'éléments à l'échelle départementale sur lesquels s'appuyer pour mener des politiques jeunesse en adéquation avec les réalités des jeunes. En lien avec les partenaires, il a donc été proposé de mettre en place de manière expérimentale un Observatoire de la Jeunesse sur une durée de deux ans. Pour cela, une apprentie a été recrutée.

La mise en place de cet observatoire devrait permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Alimenter les politiques publiques de jeunesse en Savoie
- Développer la connaissance du public jeunes
- Identifier les besoins et les ressources sur le département
- Avoir un outil d'aide à la décision et qui permet d'orienter les interventions du Département
- Accompagner des expérimentations et les capitaliser

REMERCIEMENTS

Amandine BOISSIER, Loris REVEYAZ et Corinne SOINNE-MASSARD de l'Unité Performance et Pilotage de Gestion de la Direction des Finances, du Pilotage de gestion et des Affaires Juridiques tiennent à remercier toutes les équipes du Département qui ont participé à l'élaboration du présent Rapport d'Activité et de Performance 2021 – 2022, et en particulier :

Hélène ABRIOUX, Eva ALIACAR, Agnès ANDRE, Carole ANGNONIN, Gwenaël ANSQUER, Aurore ANTONIOLLI, Juliette ARRIGHI, Jennifer ARZEL, Ellen AZZOUZ, Aurélie BALLAZ, Dominique BARDAGOT, Hélène BARDON, Hélène BARRAU, Anne-Laure BAZIN, Florence BEAUME, Christel BELIN, Pascal BELLEMIN, Daniel BERFINI, Caroline BLANCHIN, Tony BOISSENIN-GRANDJEAN, Nathalie BONHOMME, Sylvie BONIFACE-VILLARET, Mathieu BONNARD, Virginie BOSCO, Jamel BOUCHEHAM, Delphine BOUVIER, Stessy BUISSON, Damien CAYER-BARRIOZ, Ariane CELEYRON, Fabrice CHARDON, Elsa CHARRIER, Laure CHATAIGNER, Anne CHAUMARD, Mathilde CHERENE, Marie-Pierre CHEVRE, Christelle CIVIER, Sylvie CLAUS, Pascale CLEREC, Sylvie COGNET, Valérie COLLOMB, Emmanuelle COMBET, Laëticia CONSTANTIN, Anne COUTY, Catherine CUDEL, Hugo DAGUENET, Elodie DALL-AGNOLA-BOMIER, Christophe DALL'OSTO, Sylvie DE AZEVEDO, Aurélie DE CARVALHO, Ludwig DE SOUZA, Nathalie DE TREGLODE-BARDET, Ghislaine DECLoux, Christelle DEL ROSARIO, Frédéric DELATTRE, Valérie DENIS, Annick DELORME, Aline DEPERNET, Marlène DESBOIS, Edwige DESSEMOND, Sébastien DODOS, Audrey DONNADIEU, Camille DORIDANT, Florence DUBOIS, Fanny DUCH, Joëlle DUCRUEZ, Alix DUHAMEL, Magali DURAND, Alexandre ESPINOSA, Aurélie FAGES, Sandrine FOSSARD, Dimitri FOTIADI, Luc FOURNIER, Tiphaine GACHET, Guillaume GALEA, Nathalie GAZZOLA, Estelle GELON, Annick GENTIL, Odile GOENS, Lucile GOMEZ, Etienne GUERAIN, Marie-Anne GUERIN, Laure GUIGUE, Olivier GUILLORET, Christophe HERBIN, Sylvie HEREAU, Hanaé HIMI, Gilles IMBERT, Stéphanie JARLAN, André JOLY, Marc JORCIN, Pascale JULIEN, Yamina KHELIL-BAILLY, Claude LABOURIER, Nathalie LANA, Jean-Philippe LAPLANCHE, Eric LARUAZ, Isabelle LAURIN, Frédérique LEDUC, Elodie LEHU, Nathalie LESAGE, Olivier LETONDEUR, Sylvain LOUVETON, Sylvie LUCAS-COMTE, Aline MAILLY, Fabrice MARTINELLI, Nicolas MARTRENCHARD, Aïcha MBAE, Dominique METAIS, Marine MITHIEUX, Fabienne MONIER, Pierre MOORE, Frédéric MURAT, Hakima NECIB, Marine NGUYEN, Elsa NICOLOSI, Thierry OLIER, Frédérique ORDOVINI, Gérard ORDOVINI, Sylvain PAGANO, Vincent PAPOZ, Sophie PARIZOT, Lionel PECQUEUX, Gérard PEGAZ-HECTOR, Laurent PERRIER, Lucie PEYRE, Laurence POLLET, Louissette POLLET, Fabien POUILLON, Loubna PRAD, Claude QUEROY, Philippe RAFFAELLI, Thomas RAMBAUD, Claire RAMEAUX, Véronique RATTIN, Sagayamarie RAYAR, Claude ROCHET-LABRUNE, Sylvie ROSIN, Caroline RUBOD, Yohan SALMON, Christophe SALVAT, Noémie SANCHEZ, Natacha SANFILIPPO, Jennifer SCHUHL, Pauline SEIGNE, Pascale SERGENT, Elvetia SERRA, Emmanuel SIBUT, Anne-Sophie TANCHOT, Salima TRAORE, Anne TROADEC, Laurent VALETTE, Stéphane VERCRUYSSE.

Un grand merci aussi à toutes les personnes qui n'ont pas été citées mais qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de ce rapport dans l'ensemble des directions et services du Département, y compris les Maisons Techniques et Sociales sur chacun des 7 territoires de la Savoie et la Direction des infrastructures, tant au niveau de la collecte des données, qu'à leur enregistrement, ainsi qu'à l'analyse, l'écriture et la relecture des textes d'accompagnement.

CRÉDITS PHOTOS

A.A.C.A., Adobe Stock, B. Berthier, Amandine Boissier, Commune de La Plagne Tarentaise, Commune de Moûtiers, D. Cuvelier et D. Rault, L. D'Agostino et E. Chauvin-Desfleurs, Département de la Savoie – CD73, Magali Durand, O. Gaboriau, Eve Hilaire-Studio des 2 prairies, J.-F. Laurenceau et S. Carette, Caroline Moureaux, Musée Savoisien, PATEY ARCHITECTURES / CET / STEBAT / CANOPPE / ACOUSPHERE, S. Paul, Philippe Raffaelli, Fabrice Rumillat, SDIS73, Xplore Alpes Festival.

